This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

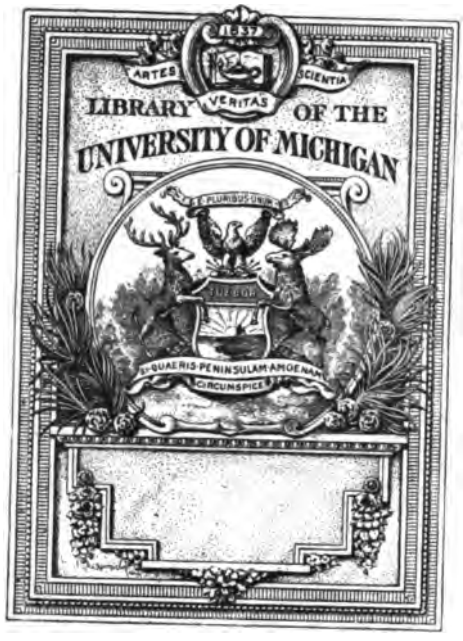
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

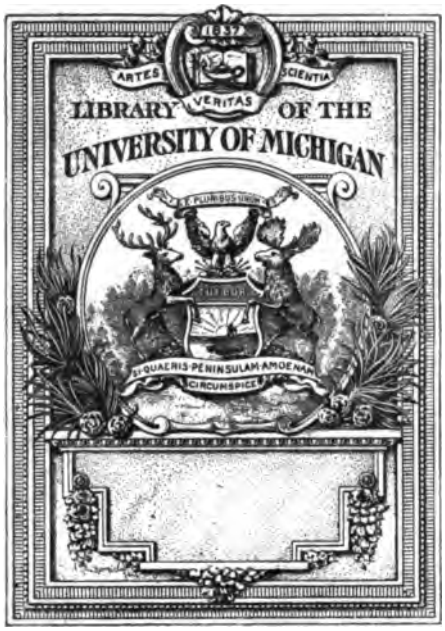
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
3
.C7
S72

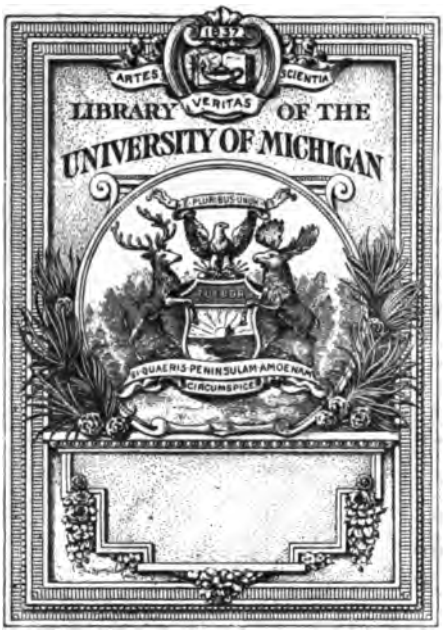
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
3
.C7
S72

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

CORRESPONDANCE

DE HENRI

D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

CHEF DES CONSEILS DU ROI EN L'ARMÉE NAVALE, COMMANDEUR DU SAINT-ESPRIT, PRIMAT D'AQUITAINE, ETC.

AUGMENTÉE

DES ORDRES, INSTRUCTIONS ET LETTRES DE LOUIS XIII

ET DU CARDINAL DE RICHELIEU

A M. DE SOURDIS CONCERNANT LES OPÉRATIONS DES FLOTTES FRANÇAISES DE 1636 A 1642,

ET ACCOMPAGNÉE

D'UN TEXTE HISTORIQUE, DE NOTES ET D'UNE INTRODUCTION

SUR L'ÉTAT DE LA MARINE EN FRANCE SOUS LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU,

PAR M. EUGÈNE SUE.

TOME PREMIER.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

M DCCC XXXIX.

INTRODUCTION.

DE LA MARINE FRANÇAISE

SOUS LE MINISTÈRE

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

« Lorsque Antoine Pèrez[1] fut reçu en France par le roi « votre père, » — dit le cardinal de Richelieu, en s'adressant à Louis XIII, dans son *Testament politique,* — « et que, pour « lui faire passer sa misère avec douceur, il lui eut assuré un bon « appointement, cet étranger, désirant reconnaître l'obligation « qu'il avait à ce grand roi, et faire voir que s'il était malheureux « il n'était pas ingrat, donna, en trois mots, trois conseils qui « ne sont pas de petite considération : « *Roma* (Rome), *consejo* « (conseil), *pielago* (la mer); » l'avis de ce vieux Espagnol, con-

[1] Don Antonio Pèrez, fils de Gonçalo Pèrez, secrétaire d'état sous Charles-Quint et Philippe II. Après avoir terminé ses études à l'université d'Alcala, il voyagea dans les grandes cours de l'Europe, étudia leurs différents systèmes politiques et revint en Espagne. Savant, intelligent, adroit, connaissant bien les hommes et les choses, il fut d'abord fort avant dans la faveur de Philippe II; mais plus tard, convaincu d'avoir livré les secrets de l'Etat à la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe II, Pèrez fut condamné à la prison, puis au bannissement; ensuite on instruisit contre lui une seconde procédure au sujet du meurtre d'un nommé Escovedo, assassiné, dit-on, par ordre du roi. Pèrez, mis à la torture, avoua qu'il n'était pas étranger à la mort d'Escovedo, mais il ajouta qu'il avait agi en vertu d'un ordre supérieur, sur lequel il devait garder un silence inviolable; quoique brisé par la question, Pèrez trouvant moyen de s'échapper de sa prison, après des traverses et des dangers sans nombre, arriva en France le 26 novembre 1591. Accueilli favorablement à Paris par la princesse Catherine de Bourbon, plus tard par Henri IV qui le pensionna, il mourut à Paris le 3 novembre 1611.

252729

« sommé dans les affaires d'état, ne doit pas tant être considéré « par l'autorité de celui qui le donne que par son propre poids. « Nous avons déjà parlé du soin que l'on doit avoir d'être « pourvu d'un bon *conseil* et d'être autorisé à *Rome;* reste à « représenter l'intérêt que le roi a d'être puissant sur *mer*. La « mer est celui de tous les héritages sur lequel tous les sou- « verains prétendent plus de part, et cependant c'est celui « sur lequel les droits d'un chacun sont moins éclaircis; en « un mot, les vieux titres de cette domination sont la force « et non la raison : il faut être puissant pour prétendre à cet « héritage. »

Après cet exorde, Richelieu, jetant un coup d'œil sur l'organisation maritime de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et des Barbaresques, compare les forces navales de ces peuples à celles de la France, et expose sommairement comment il voulait rendre notre marine assez forte, assez active, pour pouvoir, en temps de guerre, lutter avec avantage contre les flottes ennemies, et, en temps de paix, défendre nos bâtiments de commerce et notre littoral contre l'agression des pirates.

Cette partie du *Testament politique* de Richelieu servant, pour ainsi dire, de prolégomène aux événements développés dans la Correspondance de M. l'archevêque de Bordeaux, nous croyons devoir citer ce passage.

« L'Angleterre étant située comme elle l'est, — disait encore « Richelieu, — si la France n'était puissante en vaisseaux, elle « pourrait entreprendre, à son préjudice, ce que bon lui semble- « rait sans crainte du retour; elle pourrait empêcher nos pêches, « troubler notre commerce et faire, en gardant l'embouchure de « nos grandes rivières, payer tel droit que bon lui semblerait « aux marchands; elle pourrait descendre impunément dans nos

« îles et même sur nos côtes; enfin, la situation du pays naval « de cette nation orgueilleuse, lui ôtant tout lieu de craindre les « plus grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle « a contre ce royaume lui donnerait apparemment lieu de tout « oser lorsque notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien « entreprendre à son préjudice. »

Puis, ici Richelieu raconte à Louis XIII comment, en vertu du *droit de souveraineté des mers* que s'attribuait la Grande-Bretagne, le commandant d'une ramberge [1] anglaise ayant rencontré sur les côtes britanniques un de nos bâtiments à bord duquel se trouvait M. le duc de Sully, ambassadeur à Londres, tira trois coups de canon à boulets sur le vaisseau français, parce que le capitaine de ce navire avait refusé d'amener son pavillon en signe de salut. « Ces coups de canon, — continue « Richelieu, — « perçant le vaisseau, percèrent aussi le cœur aux « bons Français, la force contraignant ce capitaine à ce dont la « raison le devait défendre : l'officier anglais ayant d'ailleurs ré- « pondu, pour excuser cette agression, que tout en reconnais- « sant l'éminence du caractère de M. le duc de Sully, il s'était « pourtant vu obligé de faire rendre au pavillon anglais l'hon- « neur qu'on lui devait comme *souverain de la mer.* »

« Il fallut que le roi votre père usât de dissimulation en cette « occasion, — reprend le cardinal, — mais avec résolution de « soutenir une autre fois le droit de sa couronne par la force « que le temps lui donnerait le temps d'acquérir sur la mer : je « me représente ce grand prince projetant, en cette occurrence, « ce que votre majesté doit exécuter maintenant.

« L'utilité que les Espagnols, qui font gloire d'être nos « ennemis présents, tirent des Indes, les oblige d'être forts à la

[1] Vaisseau de guerre de la force d'une frégate.

« mer océane. Si votre majesté est puissante sur mer, la juste « appréhension qu'aura l'Espagne de voir attaquer ses forces, « unique source de sa subsistance, qu'on descende sur ses côtes, « qui ont plus de six cents lieues d'étendue, qu'on surprenne « quelques unes de ses places, toutes faibles, et qui sont en « grand nombre; cette appréhension, dis-je, l'obligera d'être « si puissante sur mer, et à tenir des garnisons si fortes que « la plus grande part du revenu des Indes se consommera en « frais pour avoir le tout, et ce qui restera suffit pour conserver « ses États.

« Si votre majesté eût été aussi faible que ses prédécesseurs, « elle n'eût pas réduit en cendres, au milieu des eaux, toutes les « forces que l'Espagne put ramasser, en 1638, sur l'Océan. Cette « orgueilleuse nation n'eût pas vu arracher de ses mains, par « pure force, les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Ho- « norat, dont elle ne s'était rendue maîtresse que par sur- « prise; elle n'eût pas enfin, sur les mers de Gênes, livré ce « célèbre combat de galères qui donnant de la terreur à ses en- « nemis a augmenté l'amour et l'estime de ses alliés. »

« Il semble, — dit plus loin Richelieu, — que la nature eût « voulu offrir l'empire de la mer à la France, par l'avantageuse « situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents « ports aux deux mers océane et méditerranée; la seule Bre- « tagne contient les plus beaux qui soient dans l'Océan, et la « Provence, qui n'est que de dix-huit à vingt milles d'étendue, « en a beaucoup plus de grands et assurés que l'Espagne et « l'Italie tout ensemble.

« La séparation des États qui forment le corps de la monar- « chie espagnole en rend la conservation si malaisée que, pour « leur donner quelque liaison, l'unique moyen qu'ait l'Espagne

« est l'entretènement d'un grand nombre de vaisseaux en l'Océan « et de galères en la mer Méditerranée, qui, par leur trajet con- « tinuel, réunissent en quelque façon les membres à leur chef.

« Or, comme la côte du ponant de ce royaume sépare l'Es- « pagne de tous les Etats possédés par le roi en Italie, ainsi, il « semble que la providence de Dieu, qui veut tenir les choses en « balance, a voulu que la situation de la France séparât les « Etats d'Espagne pour les affaiblir en les divisant.

« Si votre majesté a toujours dans ses ports quarante bons « vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer « aux premières occasions qui se présenteront, elle en aura « suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire « craindre dans toutes les mers.

« Comme les vaisseaux ronds sont nécessaires à cette fin dans « la mer océane, les galères, vaisseaux légers qui, à force de « rames, font de grandes courses, dans les calmes plus ordinaires « dans la Méditerranée qu'ailleurs, le sont autant dans la mer « de levant.

« Avec trente galères, votre majesté ne balancera pas seule- « ment la puissance d'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses « alliés, en mettre cinquante en corps; mais elle les surmontera « par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces « qu'elle joint.

« Vos galères pouvant demeurer en corps, soit à Marseille, « soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à la « jonction de celles d'Espagne, tellement séparées par la situation « de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la « vue des ports et des rades de Provence, et même sans y « mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent « à demi-canal; aussi, si la France est forte en galères et galions

« tout ensemble, les Espagnols ne peuvent faire aucun trajet as-
« suré. Aussi, quand le roi d'Espagne augmenterait de moitié ses
« forces en cette mer, ce qu'il ne pourra faire sans une grande
« dépense, il ne serait pas en état de réparer le mal que nous
« pourrions faire, à cause de l'union de nos forces et de la divi-
« sion des siennes ; par ce moyen, votre majesté conservera la
« liberté aux princes d'Italie, qui ont été jusqu'à présent comme
« esclaves du roi d'Espagne, et redonnera du cœur à ceux qui
« ont voulu secouer le joug de cette tyrannie qu'ils ne suppor-
« tent que parce qu'ils ne peuvent s'en délivrer, et fomentera
« la faction de ceux qui ont le cœur français.

« Le feu roi votre père ayant donné charge à M. Dalmont de
« faire reproche au grand-duc Ferdinand, de ce qu'après l'alliance
« qu'il avait contractée avec lui par le mariage de la reine votre
« mère, il n'avait pas laissé de prendre une nouvelle liaison avec
« l'Espagne, le grand-duc, après avoir ouï patiemment ce
« qu'il lui dit sur ce sujet, fit une réponse qui signifie beau-
« coup en peu de mots, et qui doit être considérée par votre
« majesté et par ses successeurs : — *Si le roi eût pu armer*
« *quarante galères à Marseille, je n'eusse su faire ce que j'ai*
« *fait.*

« Les ports que donne Pignerol à votre majesté dans l'Italie
« étant bien conservés, si elle s'en ouvre encore un autre par la
« mer, le temps et la fermeté qu'on verra dans vos conseils chan-
« geront les cœurs de beaucoup d'Italiens, ou pour mieux dire,
« donneront les moyens de faire connaître quels ils ont toujours
« été. L'Italie est considérée comme le cœur du monde; et à dire
« le vrai, c'est ce que les Espagnols ont de plus grand dans leur
« empire et le lieu où ils craignent le plus d'être attaqués.

« Votre force navale ne tiendra pas seulement l'Espagne en

« bride, mais elle fera que le grand-seigneur et ses sujets, qui ne « mesurent la puissance des rois éloignés que par celle qu'ils ont « à la mer, seront plus soigneux qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent « d'entretenir le traité fait avec eux. Alger, Tunis et tous ceux « de la côte de Barbarie respecteront et craindront votre puis- « sance; au lieu que jusqu'à présent ils l'avaient méprisée avec « une incroyable infidélité.

« Il reste à voir de combien peut être la dépense nécessaire « pour l'entretien du nombre des vaisseaux projetés ci-dessus, « laquelle, pour grande qu'elle soit, doit être estimée petite en « comparaison des avantages que nous en recevrons. Cepen- « dant elle peut être faite avec tant d'avantage et de ménage, « qu'on pourra la soutenir avec 2,500,000 francs, selon que « les états qui seront insérés à la fin de cet ouvrage le véri- « fient. »

On voit avec quelle rare intelligence du génie et de la position relative de chaque état de l'Europe à l'égard de la France, Richelieu avait tracé la marche politique qu'il suivit incessamment. En ce qui concerne la marine, ses travaux furent plus féconds que nombreux. S'il ne mit pas en mer de forces très-considérables, il jeta du moins pour l'avenir, les premiers fondements d'un grand et beau système de marine militaire, servant à la fois d'arme offensive pour combattre les ennemis de la France, et de bouclier pour couvrir sa navigation marchande, dont les produits assurés ainsi venaient défrayer les armements de guerre. Ce système devait encore servir de base à l'administration maritime de Colbert, merveilleux monument de sagesse, de force et de solidité que l'esprit glorieux, la brillante et folle ambition de Seignelay devaient pourtant ruiner un jour, en dénaturant cette œuvre de son père, en lui donnant surtout des

proportions aussi colossales que démesurées. Puéril et fatal triomphe, en effet, que de promener un instant sur les mers le pompeux appareil d'une flotte de cent vaisseaux de guerre, et de la voir bientôt forcée de regagner ses ports, chassée de l'Océan, non par l'ennemi, mais par l'épuisement des finances, que n'alimentait plus le commerce maritime, mourant faute de matelots, de débouchés et de défenseurs.

Malgré l'ambition britannique, aussi exagérée que précoce, lors de l'avénement de Richelieu au ministère, aucune nation européenne ne dominait les mers. La splendeur des marines espagnole et portugaise venait de s'éclipser sous le règne ténébreux et sanglant de Philippe II, tandis que l'Angleterre et la Hollande n'étaient encore qu'à l'aurore de leur puissance maritime, dont le développement fut si rapide et si formidable; néanmoins on voit par le passage cité du *Testament politique* de Richelieu, que ce grand homme pressentait déjà l'instinct dominateur et envahissant de la Grande-Bretagne, qui, bien peu d'années après la mort du cardinal, devait jeter au monde comme un orgueilleux défi, son fameux Acte de navigation.

Curieux sujet de réflexions d'ailleurs, que ces phases ascendantes et décroissantes de la prépondérance maritime des peuples! Éblouissant et soudain météore, qui illumine un instant le globe d'un pôle à l'autre, dévoile tout à coup des mondes inconnus, sillonne les mers de ses feux triomphants, puis s'éteint et meurt sans laisser de traces. Ainsi, dans l'antiquité, la domination des mers passe des Phéniciens aux Grecs, des Grecs aux Romains, des Romains aux empereurs d'Orient, un instant aux Turcs, puis aux Vénitiens, aux Génois, ensuite à l'Espagne, puis au Portugal, à la Hollande, et enfin à l'An-

gleterre, qui, au XVIIIe siècle, absorbant ces deux derniers États dans sa toute-puissance maritime, en fit un arsenal et un comptoir.

On remarque d'ailleurs un singulier contraste entre les fins merveilleuses de la destinée de cette nation et ses obscurs commencements! Jusqu'au XIIe siècle, ne voit-on pas ses habitants, conquis tour à tour par les Romains, les Saxons, les Anglais, les Jutlandais, les Danois ou les Normands, toujours subir patiemment le joug du vainqueur? Ne les voit-on pas alors sans intelligence des choses de la mer, se servant pour leur navigation intérieure et littorale, d'informes canots d'osier revêtus de peaux, n'oser aventurer jamais sur la côte un seul bâtiment armé pour s'opposer aux innombrables invasions des pirates du Nord, se réfugier, au contraire, dans les montagnes au moment du danger; puis, l'envahissement du territoire consommé, revenir timidement offrir tribut au vainqueur pour être préservés par lui de nouvelles agressions?

« Les pauvres et malheureux Bretons, — disaient-ils en s'a-« dressant aux Saxons, — presque détruits par des invasions « étrangères, ou harcelés par des incursions continuelles, vous « demandent humblement secours, très-vaillants Saxons; nous « possédons une vaste et fertile contrée, nous vous la cédons, « vous y commanderez, nous chercherons la sûreté sous l'aile de « votre valeur, et nous remplirons avec joie les services que « vous exigerez de nous [1]. »

Malgré la conquête des Normands, qui aurait dû inspirer à l'Angleterre la crainte de nouvelles invasions, et conséquemment lui démontrer la nécessité d'un système de défense mari-

[1] *Lettres philosophiques sur l'Angleterre*, 1786.

time largement organisé; malgré l'occupation de quelques unes des grandes provinces de France, héritage des rois d'Angleterre, telles que la Guienne, la Bretagne ou la Normandie, qui semblait rendre encore indispensable un grand déploiement de forces navales; jusqu'à la fin du xve siècle, la nation britannique n'eut jamais de marine militaire, constituée d'une manière permanente.

En vain les chroniques rapportent-elles qu'Edgar, un des rois de l'heptarchie saxonne, rassembla, vers le xe siècle, plus de quatre mille navires; ces navires n'étaient autres que des barques, dont la plus grande ne contenait pas trente hommes, et d'ailleurs la puissance maritime des Bretons était alors si peu développée, que postérieurement au prétendu formidable armement d'Edouard, ils payèrent plusieurs fois tribut aux Saxons pour l'entretien de quarante-cinq vaisseaux armés, destinés à la défense des côtes de la Grande-Bretagne.

Et néanmoins, malgré cette faiblesse réelle, malgré cette véritable incapacité sur mer, l'Angleterre, comme si elle avait eu le secret pressentiment de sa puissance à venir, s'attribuait déjà la domination de l'Océan.

Edgar, fier de ses quatre mille barques, prenait le titre pompeux d'*empereur et seigneur de tous les rois de l'Océan et de toutes les nations qu'il renferme*. Jean-sans-Terre, la deuxième année de son règne, exigeait, par ordonnances, le *salut de tous les vaisseaux étrangers*, enjoignant à ses officiers de châtier les capitaines qui manqueraient à cet ordre. Édouard Ier, un siècle après, commandait à ses officiers « de rete-
« nir et maintenir spécialement la souveraineté que les anciens
« rois d'Angleterre avaient coutume (*soloyoient*) de posséder en
« ladite mer, quant à l'amendement, déclaration et interpré-

« tation des lois par eux faites pour gouverner les gens parcou-
« rant sur ladite mer. » — Enfin, Richard II, en 1381, défendait
« à tout sujet du roi d'importer ou d'exporter aucune marchan-
« dise dans d'autres vaisseaux que ceux munis de la permission
« du roi. »

Cependant, sous les règnes des rois de France Charles V et Charles VI, le connétable de Clisson et l'amiral de Vienne, à la tête des escadres d'Harfleur ou de Treguier, avaient, par leurs victorieuses descentes sur les côtes d'Angleterre, un peu compromis l'inviolabilité de cette ambitieuse souveraineté de la mer; car, jusque-là, aucune flotte anglaise, digne de soutenir des prétentions si exorbitantes, n'avait paru sur l'Océan.

Mais, lors de la révolte des provinces espagnoles des Pays-Bas contre Philippe II, révolte suivie de cruelles proscriptions qui firent affluer en Angleterre un grand nombre de constructeurs hollandais, sans rivaux dans le nord de l'Europe, ainsi que les Vénitiens dans le midi, l'Angleterre, profitant des lumières de ces réfugiés, commença à se créer le matériel d'une marine assez imposante pour appuyer son système d'envahissements progressifs. Aussi, vers la fin du XVIe siècle, sous le règne d'Élisabeth, qui déjà encourageait splendidement ceux de ses sujets qui armaient des navires d'un grand tonnage, la marine anglaise prit-elle un rapide accroissement. Heureuse dans ses guerres contre les principales puissances de l'Europe, cette nation envoya Drake ravager les possessions d'Espagne en Amérique, pendant que d'autres escadres, croisant dans les mers du Nord et dans la Manche, fomentaient en France l'insurrection des calvinistes, et dans les Pays-Bas les soulèvements des sept provinces contre Philippe II. En vain celui-ci mit-il en mer son invincible *armada*,

la marine espagnole, par trois fois battue par les Anglais, écrasée par tant de revers, ne se releva jamais de ce terrible désastre.

Mais ces succès étaient plutôt dus à l'impéritie des amiraux espagnols et à l'habileté naissante des marins anglais, qu'à un déploiement de forces navales vraiment considérables, du moins quant à l'Angleterre, car au commencement du XVIIe siècle, à la mort d'Élisabeth (1604), dit l'auteur de la *Puissance navale de l'Angleterre*, « toutes les forces de cette nation consistaient « en quarante-deux bâtiments de guerre, de seize mille neuf « cent trente-cinq tonneaux, montés par sept mille cinq cent « trente et un hommes; aucun de ces bâtiments ne pourrait « entrer maintenant en ligne : deux seulement étaient de mille « tonneaux, et trois de huit cents. »

Mais admirablement servie par la sagacité de cet esprit maritime qui venait de se développer si soudainement chez elle, cette nation comprit que, pour fonder sûrement sa marine militaire et pouvoir exercer ainsi cette domination des mers, le rêve de son ambition et peut-être l'expression de son instinct de conservation, l'Angleterre comprit, disons-nous, qu'elle devait d'abord se créer une marine marchande expérimentée, qu'il suffirait d'armer en temps de guerre. Aussi bientôt les pêcheries hollandaises et le commerce presque exclusif des villes anséatiques furent-ils peu à peu monopolisés par l'Angleterre, et l'*acte de la navigation* [1] vint peu de temps après la mort de

[1] Ce fut Cromwell qui fit dresser cet acte pour détruire le commerce de la Hollande et implicitement de la France en Angleterre; les sept Provinces-Unies sentirent toute la portée de ce coup terrible, et aimèrent mieux s'exposer aux dépenses et aux malheurs d'une guerre, que de perdre une si belle branche de leur richesse. Cette guerre fut désastreuse pour la Hollande, car la marine anglaise était supérieure, et Cromwell avait eu soin d'appuyer par la force la sagesse de ses réglements : l'acte de la navigation subsista; après le rétablissement de Charles II, le premier parlement qui s'assembla sous ce

Richelieu couronner dignement ces envahissements. Quant à l'influence de cet acte, elle se résume par un chiffre. Avant le règne de Charles Ier, on ne connaissait dans les ports d'Angleterre que TROIS bâtiments marchands de trois cents tonneaux,

prince porta un bill qui contenait les mêmes dispositions que l'acte de la navigation. Nous le répétons, il nous semble qu'une des plus grandes, des plus funestes erreurs de la politique du ministre de Louis XIV ou plutôt de Louvois, fut d'avoir sacrifié l'alliance de la Hollande à celle de l'Angleterre, alors qu'un tel acte venait d'être encore récemment promulgué. Voici d'ailleurs cet acte, qui prouve avec quelle vigueur absolue les Anglais, au mépris des traités de paix et des conventions internationales, faisaient alors exécuter les réglements qui favorisaient leur commerce.

« Le Seigneur ayant voulu par une bonté particulière pour l'Angleterre que sa richesse, sa sûreté et ses forces consistassent dans sa marine, le roi, les seigneurs et les communes assemblées en parlement, ont ordonné que pour l'augmentation de la marine et de la navigation on observera dans tout le royaume les réglements suivants :

« A commencer du premier jour de décembre 1660, il ne sera apporté ni emporté aucune denrée ni marchandise dans toutes les colonies appartenantes ou qui appartiendront à sa majesté ou à ses successeurs en Asie, Afrique ou Amérique, que dans des vaisseaux bâtis en pays de la domination d'Angleterre, ou qui appartiendront véritablement et réellement aux sujets de sa majesté, et des uns et des autres le maître et les trois quarts des matelots au moins seront Anglais. Les contrevenants seront punis par la saisie et confiscation de leurs vaisseaux et marchandises, dont le tiers appartiendra au roi, l'autre tiers au gouverneur de la colonie où se fera la saisie, et l'autre aux juges et dénonciateurs.

« Tous les amiraux et officiers ayant commission de sa majesté, pourront saisir les vaisseaux contrevenants partout où ils les trouveront, et seront lesdits vaisseaux réputés prise faite sur les ennemis et partagés comme telle : la moitié de leur valeur appartiendra au roi, et l'autre sera partagée entre le capitaine et l'équipage du vaisseau qui l'aura arrêtée.

« Il est encore ordonné qu'aucune personne née hors des États de sa majesté, qui ne sera pas naturalisée, ne pourra exercer après le premier jour de février 1661 aucun commerce pour lui ou les autres dans lesdites colonies, sous les peines ci-dessus mentionnées. Les gouverneurs desdites colonies seront tenus désormais de prêter serment publiquement de faire observer les lois ci-mentionnées, et ils seront déposés quand il y aura preuve qu'ils ont ou auront négligé en aucune façon de les faire observer.

« Il est encore ordonné qu'aucunes marchandises du crû de l'Asie et de l'Amérique ne pourront être apportées en aucun pays et terres de l'obéissance de sa majesté que dans les vaisseaux tels que ci-dessus, sous peine de saisie et de confiscation contre les contrevenants.

« Il est encore ordonné que les marchandises et denrées de l'Europe ne pourront être apportées en Angleterre par d'autres vaisseaux que par ceux qui sortiront des ports du pays où se fabriquent ces marchandises et croissent les denrées, sous les peines ci-dessus exprimées.

« Il est encore ordonné que le poisson de toute espèce et même les huiles et fanons de baleine qui n'auront pas été pêchés par des vaisseaux anglais et seront apportés en

et à la mort de Charles II on en comptait plus de QUATRE CENTS de cette force.

C'est donc à cet agrandissement inespéré et à ce rêve de prétentions exagérées que les Anglais étaient arrivés pendant

Angleterre, payeront la douane étrangère double.

« Il est encore défendu à tous vaisseaux qui ne seront pas anglais et conformes aux règles ci-dessus exprimées, de charger quoi que ce soit dans un port d'Irlande ou d'Angleterre pour le porter en aucun autre endroit des États de sa majesté, le commerce appelé de port en port n'étant permis qu'aux seuls vaisseaux anglais.

« Il est encore ordonné que tous les vaisseaux qui jouiront de toutes les diminutions faites ou à faire sur les droits de la douane, seront des vaisseaux bâtis en Angleterre, ou que ceux qui seront de construction étrangère appartiendront aux Anglais, les uns et les autres auront au moins le maître et les trois quarts de l'équipage anglais. S'il se trouve qu'à l'arrivée de quelque vaisseau, les matelots étrangers y soient en plus grand nombre que le quart de l'équipage, il sera fait preuve que la maladie ou les ennemis auront été cause de l'altération, et ce par serment du maître et des officiers du vaisseau.

« Il est encore ordonné qu'aucune denrée ni marchandise du crû ou manufacture de Moscovie, non plus que les mâts et autres bois, le sel étranger, la poix, le goudron, la résine, le chanvre, le lin, les raisins, les figues, les prunes, les huiles d'olive, toute sorte de blés et de grains, le sucre, les cendre et savon, le vin, le vinaigre, les eaux-de-vie, ne pourront après le 10 avril 1661 être apportés en Angleterre que dans des vaisseaux tels que ci-dessus. La même chose est encore ordonnée pour les raisins de Corinthe et autres marchandises des États du grand-seigneur après le 11 septembre 1661. Nous exceptons seulement ceux des vaisseaux étrangers qui sont bâtis dans le pays et lieu où croissent ces denrées et où se fabriquent ces marchandises, ou bien où on a accoutumé de les embarquer, à condition toutefois que le maître et les trois quarts des matelots seront naturels du pays d'où viendra le vaisseau, sans quoi il serait sujet à saisie ou confiscation.

« Il est encore ordonné quepour prévenir les fausses déclarations que font les Anglais en déclarant que les marchandises qui sont à des étrangers leur appartiennent, que tous les vins de France et d'Allemagne qui seront apportés dans les États de sa majesté après le 30 octobre 1660 sur d'autres vaisseaux que des vaisseaux anglais, tels que ci-dessus, payeront les droits du roi et ceux des villes et ports où ces vins seront apportés comme marchandises appartenant à des étrangers. Et tous les bois, sels étrangers, poix, etc., etc., et autres marchandises mentionnées ci-dessus qui seront apportés en Angleterre après le 10 avril 1661 sur d'autres vaisseaux que des vaisseaux anglais, les raisins de Corinthe et autres marchandises du crû et manufacture des États du grand-seigneur, après le 10 septembre 1661, seront réputés appartenir aux étrangers et payeront comme tels.

« Et pour prévenir toutes les fraudes dont on pourrait se servir en achetant et déguisant les vaisseaux étrangers, il est ordonné qu'après le 10 avril 1661 aucun vaisseau de construction étrangère ne sera réputé anglais et ne jouira des priviléges à iceux accordés jusqu'à ce que les propriétaires desdits vaisseaux aient fait paraître aux directeurs de la douane de leur demeure ou de la plus prochaine, sous leur serment, que lesdits vaisseaux sont leurs, disant la somme qu'ils

le ministère de Richelieu; aussi ce grand homme disait-il, avec un si prodigieux instinct de l'avenir :

« Et pourtant, l'Angleterre étant située comme elle l'est, si la « France n'était puissante en vaisseaux, elle pourrait entre-

en auront payée, le temps et les lieux où se sera fait l'achat, quels sont leurs bourgeois s'ils en ont. Lesquels bourgeois seront tenus de comparaître devant ledit directeur, et tous ensemble jureront que les étrangers n'y ont aucune part ni portion, directement ou indirectement, après quoi l'officier de la douane leur donnera un certificat, moyennant lequel lesdits vaisseaux seront réputés de construction anglaise; sera fait un duplicata desdits certificats, et lesdits directeurs qui seront en Angleterre enverront le double à Londres, et ceux qui sont en Irlande à Dublin pour y en être tenu bon et fidèle registre. Tous les officiers qui auront contrevenu aux réglements énoncés ci-dessus après le 10 avril 1661, perdront leurs places et gouvernements, comme ceux qui auront permis aux vaisseaux étrangers les commerces qui leur sont prohibés:

« Il sera pourtant permis aux vaisseaux anglais tels que ci-dessus, d'apporter dans tous les États de sa majesté les denrées et marchandises du Levant, quoiqu'ils ne les aient pas chargées dans le lieu où elles croissent ou sont travaillées, quand lesdits vaisseaux les auront embarquées dans un autre port qui sera dans la Méditerranée au-delà du détroit de Gibraltar. La même chose est encore permise aux mêmes vaisseaux pour les denrées et marchandises des Indes-Orientales, qui auront été embarquées dans un port situé au-delà du cap de Bonne-Espérance. Il sera permis aussi auxdits vaisseaux de charger en Espagne les marchandises des Canaries et autres colonies d'Espagne, et en Portugal celles des Açores et autres colonies du Portugal. Le présent article ne s'étendra pas aux marchandises qu'il apparaîtra avoir été prises sur les ennemis de l'Angleterre sans intelligence ni fraude, par les vaisseaux anglais tels que ci-dessus et porteurs d'une commission de sa majesté ou de ses successeurs.

Ledit acte ne s'étendra pas non plus aux vaisseaux de construction écossaise dont les trois quarts de l'équipage seront écossais, lesquels apporteront en Angleterre du poisson de leur pêche, du blé ou du sel d'Écosse, et lesdites marchandises ne payeront pas les douanes comme appartenant à des étrangers. L'huile dite de Moscovie, qui sera apportée d'Ecosse par les vaisseaux anglais tels que ci-dessus, jouira des mêmes avantages.

« Il est encore ordonné que tout vaisseau français qui après le 20 octobre 1660 abordera en quelque lieu d'Angleterre ou d'Irlande que ce soit pour y embarquer ou débarquer des marchandises, payera au receveur du roi cinq schellings par tonneau, et le port dudit vaisseau sera estimé par l'officier du roi; lesdits vaisseaux français ne pourront sortir du port ou havre avant d'avoir payé ledit impôt, qui continuera tant que l'impôt de cinquante sous par tonneau sera levé en France sur les vaisseaux des sujets de sa majesté, et même trois mois après qu'il aura été supprimé. Il est encore ordonné qu'après le 1er avril 1661, toutes marchandises provenant du crû de nos colonies n'en pourront être apportées en Europe que dans les lieux de l'obéissance de sa majesté, où l'on sera obligé de débarquer lesdites marchandises, sous peine de saisie et de confiscation; les vaisseaux qui partiront des ports de sa majesté en Europe pour les colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, seront tenus de donner caution dans le lieu de leur départ, de

« prendre à son préjudice ce que bon lui semblerait, empêcher « nos pêches, troubler notre commerce et faire, en gardant « l'embouchure de nos grandes rivières, payer tel droit que bon « lui semblerait aux marchands, entreprendre impunément dans « nos îles et nos colonies; enfin, la situation du pays de cette « nation orgueilleuse lui ôtant tout lieu de craindre les grandes « puissances de l'Europe, lui donnerait lieu de tout oser lorsque « notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien entreprendre « à son préjudice. »

Des événements presque contemporains, venant à l'appui des prévisions de Richelieu, ont prouvé que la plupart des grands axiomes politiques, virtuellement déduits de l'examen approfondi de l'aptitude pour ainsi dire organique de chaque nation, sont d'une incontestable vérité, car l'esprit des peuples semble avoir, comme les races, certains traits caractéristiques et primordiaux qui ne s'effacent jamais. En un mot, ne vient-on pas de voir l'Angleterre, sans autre flotte que quelques barques, sans commerce, sans finances, continuellement envahie par les pirates du Nord, souvent battue, néanmoins opiniâtrément prétendre, dès son origine, à la souveraineté des mers jusqu'à ce qu'un système maritime tour à tour habile, fort et audacieux, lui permette enfin de changer cette ambition exorbitante en un fait impérieux?

Si l'on veut étudier aussi par quelles causes l'Espagne après

mille livres sterling s'ils ne passent pas cent tonneaux, et de deux mille si le vaisseau est de plus grande charge, qu'ils apporteront leur retour dans un des ports des États de sa majesté. Lesdits vaisseaux en partance des colonies pour l'Europe seront tenus de passer une déclaration contenant la qualité et quantité de leur chargement par-devant le gouverneur avec l'obligation de les débarquer en Angleterre, et les gouverneurs, après le 1er janvier 1661, seront obligés d'envoyer des copies de ces déclarations aux directeurs de la douane de Londres; ne pourront aussi lesdits gouverneurs donner pratique à aucun vaisseau, qu'il n'ait fait apparaître qu'il est anglais et conforme aux réglements et produit ses congés expédiés par les officiers de sa majesté. »

avoir imprimé une action si vigoureuse au mouvement maritime européen, était arrivée à jouer un rôle presque passif pendant le ministère de Richelieu, quel autre sujet de méditations!

Soumise à Rome, envahie par les Goths et les Huns, l'Espagne, vers le VIIIe siècle, lors de l'invasion des Maures, avait vu ces derniers apporter et propager chez elle les sciences astronomiques et mathématiques, dans lesquelles ils étaient déjà fort avancés. Il semble donc évident qu'un des résultats de la conquête des Maures fut de donner une vigoureuse impulsion à la navigation espagnole, et de la féconder par les relations commerciales que les Arabes avaient toujours entretenues en Orient. Ne pourrait-on pas alors penser que la conquête des Maures, loin d'être fatale à l'Espagne, opéra au contraire sur l'esprit de cette nation indolente et orgueilleuse une révolution sans doute éphémère, mais qui, du moins tant que dura son effet, fut couronnée des plus magnifiques résultats? Ainsi, l'esprit si vif, si sagace et si aventureux des Arabes une fois enté, si cela se peut dire, sur le naturel paresseux et contemplatif de la race espagnole, un instinct d'entreprises, factice il est vrai, mais actif et intelligent, se développa tout à coup; la navigation marchande de cette nation prit une extension si rapide, une autorité si remarquable, que le premier traité de commerce conclu en Europe par l'Espagne et par les villes anséatiques, servit de base à presque tous les traités subséquents consentis par les Français, par les Anglais ou par les Hollandais.

L'heureuse influence arabe prévalait donc toujours sur la tendance naturellement oisive du peuple espagnol; aussi, obéissant, peut-être, à cette impulsion étrangère, la reine

Isabelle de Castille fit-elle équiper, en 1492, la flotte que Christophe Colomb devait conduire à la découverte d'un nouveau monde.

L'Amérique devenant une possession espagnole, des mines inépuisables sont ouvertes à l'avidité de ce peuple; mais bientôt l'expulsion des Maures, résolue en 1494, est consommée par la réunion des couronnes de Castille et d'Aragon et par la prise de Grenade.

Avec les Maures semble alors disparaître d'Espagne le génie tutélaire qui avait peut-être préparé, mûri, fécondé de si grandes entreprises maritimes et commerciales, de si merveilleuses découvertes! Les Arabes se réfugient en Afrique, tandis que la nation qui les proscrit trouve dans les mines d'or des Amériques la source des plus fatales richesses.

Pourtant, par des alliances successives avec la maison d'Autriche, on vit l'Espagne acquérir bientôt une telle prépondérance en Europe, que cette nation étendit un moment son pouvoir sur une partie de l'Italie, sur le Portugal, les sept provinces des Pays-Bas, la comté de Bourgogne et un immense territoire en Amérique.

Mais ce fut malheureusement au sujet de ces possessions que l'Espagne montra combien son génie était peu colonisateur, peu commerçant, et par conséquent peu maritime.

Les anciens, qui seuls peut-être ont compris et prouvé que la colonie, pour devenir féconde, devait être une sorte d'extension du pays, et avoir, à cause même de l'éloignement de la mère patrie, droit à plus de protection et de secours que les États métropolitains; les anciens, dis-je, grâce à ce mode d'administration sage, habile et généreux, tirèrent les plus grands avantages de leurs colonies.

Une fois maîtresse des Amériques, l'Espagne, au contraire, ne considéra ses nouvelles colonies que comme un pays conquis, une mine exploitée par des esclaves, qui devait par ses produits favoriser son indolence, alimenter son luxe et autoriser son orgueil. Bientôt vint Charles-Quint, qui, voulant accomplir les projets de l'ambition la plus démesurée, fit de l'Amérique sa caisse, des Pays-Bas sa ferme, et de ses états d'Allemagne son parc à recrues; puis mettant en jeu ces trois puissants leviers, — or, richesse territoriale et armées,— il s'en servit pour ébranler le monde. Mais, pareilles aux effrayantes convulsions volcaniques qui ouvrent çà et là quelque gouffre stérile, bientôt comblé par les débris qu'il engloutit, les secousses terribles et profondes imprimées à l'Europe par Charles-Quint creusèrent un abîme où s'anéantirent sans fruit des richesses immenses et de nombreuses générations.

A cet empereur, qui, fatigué sans doute du triste bruit de sa renommée, alla chercher, dans le silence du cloître, le repos et l'oubli d'une gloire dont il reconnaissait trop tard la désolante vanité, succéda le dévot, inquiet et sombre Philippe II.

Certes, si le nombre des vaisseaux constituait seul la grandeur et la souveraineté d'un peuple sur mer, la marine espagnole atteignit son apogée sous le règne de ce prince; car ses trois armements, de 1588, 1596 et 1597, destinés à dompter les Sept-Provinces révoltées; ces armements au nombre desquels se trouvait la fameuse *armada* réputée *invincible*, déployèrent un incommensurable appareil de forces; pendant ces dix années, plus de mille vaisseaux de guerre ou de transport, montés par les plus vieilles troupes castillanes, sor-

tirent des ports d'Espagne ou de Portugal..., mais aussi cinquante à peine y rentrèrent.

D'effroyables désastres, causés par l'imprudence, la faiblesse, l'impéritie, la jactance et le manque absolu d'intelligence des choses de la mer, ruinèrent ces armements formidables, qui vinrent échouer contre l'opiniâtre et muette résistance d'une peuplade de pêcheurs et de marchands, retranchés derrière leurs bancs de sable.

Au commencement du XVIIe siècle, les sept provinces des Pays-Bas furent donc à jamais séparées des possessions espagnoles. A peu près à cette époque, le Portugal, aussi déchu de sa grandeur éphémère, après avoir subi, comme l'Espagne, la vivifiante et salutaire influence des Maures, après s'être mis, au XVIe siècle, à la tête du mouvement maritime européen par les découvertes de Vasco de Gama, d'Albuquerque, d'Améric Vespuce; après avoir enfin étendu sa domination sur une partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, le Portugal devenait une possession espagnole, par la mort du cardinal Henri.

Mais cet excessif agrandissement ne devait pas profiter à l'Espagne. Pendant que l'Angleterre portait un coup mortel à ses colonies d'Amérique par l'extension audacieuse de son commerce interlope, dont la baie de Campêche était le centre, les Sept-Provinces, récemment constituées en république, attaquaient l'Espagne dans l'héritage que venait de lui apporter le Portugal, et leurs vaisseaux dominaient les mers de l'Inde, de l'Asie et des deux Amériques.

Ce fut alors que, dans sa haute prévision politique, redoutant toujours l'accroissement exorbitant de la puissance navale de la

Grande-Bretagne, Richelieu, effrayé de l'essor que prenait aussi la marine des Sept-Provinces unies, conclut habilement une alliance avec cette nouvelle république, afin de pouvoir balancer un jour et peut-être neutraliser l'influence britannique sur mer. Grande et féconde pensée, scrupuleusement poursuivie par Mazarin, plus tard par de Lyonne et Colbert, ses disciples; mais malheureusement abandonnée pour le système absolument contraire que fit prévaloir l'impérieux et fatal ascendant de Louvois.

Aveuglé par sa furieuse et jalouse ambition, voulant à tout prix la guerre, ce ministre ne prévoyait pas sans doute qu'en s'unissant à l'Angleterre pour écraser les Sept-Provinces unies il détruisait ainsi le seul contre-poids qui dût un jour tenir en échec la toute-puissance navale de l'Angleterre; bien plus, il ne songeait pas, ou plutôt il dédaignait de songer qu'abattre le parti français en Hollande, c'était préparer la révolution de 1688, qui faisant une province anglaise de cette république, délivra pour toujours l'Angleterre de son ennemie la plus dangereuse, de sa rivale la plus acharnée.

Pour résumer les faits généraux, il paraîtra sans doute démontré : — que le génie maritime manqua presque complétement à l'Espagne et au Portugal — Que si, par leurs hasardeuses découvertes, ces États se trouvèrent un moment à la tête du commerce et de la navigation européenne, ce fut par suite d'une influence étrangère et non par le fait même de leur instinct particulier.

En effet, douée d'une admirable position géographique, baignée par les deux mers, étendant ses possessions (depuis la réunion du Portugal à cette couronne) sur les trois parties du

monde, maîtresse des mines du Mexique et du Pérou, si l'Espagne, dès le commencement du XVIIe siècle et pendant la durée du ministère de Richelieu, ne sut avoir ni forces navales, ni système de défense capable d'arrêter les envahissements des Hollandais, des Anglais et des Français, qui attaquaient incessamment ses colonies, c'est que cette nation manquait, nous le répétons, de cette aptitude pour les choses de la mer qui distingua toujours si singulièrement et si éminemment la Grande-Bretagne; soit que cette nation trahît inconsidérément le but de domination auquel elle aspira toujours, par des prétentions précoces et exagérées, soit qu'elle fît reconnaître cette autorité par des actes et par la force.

Tel était l'état des trois plus grandes puissances maritimes de l'Europe: — l'Angleterre — l'Espagne — et la Hollande — lorsque Richelieu prit le gouvernement de la France.

Plusieurs esprits éminents ont prétendu que si Paris eût été port de mer, les vues maritimes de la nation se fussent peut-être largement développées; sans admettre absolument les conséquences de cette hypothèse, on ne peut nier que, jusqu'au Xe siècle, tant que la Seine fut ouverte aux excursions et aux pillages des pirates du Nord, Paris s'intéressa vivement, aux choses de la mer; mais lorsque, vers le milieu du XVIe siècle, la prise de Calais vint mettre un terme aux longues et cruelles guerres des Anglais et des Français, l'insouciance de la marine naquit avec l'éloignement du danger, et Paris crut alors sa prospérité indépendante d'un plus ou moins grand développement de forces navales. Le règne de Louis XIV spécifiant l'ère d'unité administrative et territoriale de la France (quant aux possessions littorales), il faut donc chercher avant cette époque l'histoire générale de la marine française

dans l'histoire particulière de chaque province maritime[1], lesquelles, jusqu'à leur réunion à la couronne, obéissant à un pouvoir indépendant du roi et de son amirauté, organisaient elles-mêmes leurs moyens de conservation, de défense et d'attaque.

Henri IV fut le premier roi qui s'occupa sérieusement de créer un corps de marine nationale. Quant aux dix-sept cents bâtiments armés sous Philippe-Auguste contre le roi d'Angleterre, quant à l'embarquement de six cent mille hommes à Aigues-Mortes, quant au départ de Chypre avec dix-huit cents vaisseaux, et enfin, quant au projet de descente en Angleterre formé par Charles VI, qui, au XIVe siècle, rassembla plus de deux mille bâtiments, — il faut d'abord considérer que ces navires n'étaient que des barques côtières des provinces, qui pouvaient au plus contenir chacune vingt-cinq ou trente hommes, et qui naviguaient généralement sans presque jamais perdre les côtes de vue. Les véritables navires de haut-bord, appelés vaisseaux ronds, étaient toujours empruntés des Génois, des Pisans, des Vénitiens ou des Hollandais, et d'ailleurs ces armements extraordinaires et plus nombreux que formidables, ne reposant sur aucun système maritime permanent et régulier, l'entreprise pour laquelle on les avait rassemblés une fois terminée, ils se dispersaient aussitôt sans laisser de traces.

Nous le répétons, Henri IV fut le premier roi qui voulut sérieusement agrandir la puissance navale de la France, contre l'opinion de Sully et de son parlement, et qui de plus, exigea des vaisseaux étrangers les mêmes droits d'ancrage que ceux auxquels étaient soumis les nôtres; mais à la mort de ce prince, le

[1] Nous avons commencé cette série d'études par l'*Histoire de la marine de Bretagne jusqu'à sa reunion à la couronne*, actuellement sous presse.

commerce tomba dans un tel anéantissement que l'assemblée des notables convoquée aux Tuileries, en 1626, supplia Louis XIII d'entretenir dans ses ports bon nombre de vaisseaux garde-côtes pour défendre le littoral contre les pirates qui l'infestaient; les États-Généraux réclamèrent aussi une flotte annuelle de quarante-cinq navires; et la Provence demanda, de son côté, sept bâtiments pour croiser dans la Méditerranée.

Ce fut dans ces circonstances, dont on appréciera bientôt les innombrables et extrêmes difficultés, qu'au mois d'octobre 1626 Richelieu fut investi par Louis XIII de la charge de *Grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France.* Ainsi le cardinal succéda sous un autre titre, aux fonctions d'Henri de Montmorency, amiral de France. (Ce dernier avait remis entre les mains du roi la démission de cet emploi vers le commencement de l'année 1626; mais malgré la récente nomination de Richelieu à la grande maîtrise de la navigation, la charge d'amiral de France, grand office de la couronne, ne fut supprimée que par arrêt du mois de janvier 1627.)

En étudiant attentivement le but, la marche, les moyens et les résultats du gouvernement de Richelieu, en comparant enfin le point de départ de son administration aux fins impérieuses de centralisation absolue vers lesquelles il tendit toujours et qu'il atteignit si victorieusement, on est surtout vivement frappé (spécialement en ce qui concerne la marine de cette époque) de l'incroyable confusion et de la multiplicité de pouvoirs ou de droits rivaux qui couvraient le littoral du royaume de leur inextricable réseau, lorsque le cardinal fut chargé des intérêts maritimes de la France.

Pouvant à peine compter sur l'appui d'un roi timoré, faible, inquiet et capricieux, sentant encore la France sourdement agitée par de profonds discords politiques et religieux imparfaitement apaisés, seul et en face de prétentions si diverses et si exorbitantes, toujours représentées par les plus puissantes maisons de France, hautaines et jalouses dépositaires des dernières traditions d'indépendance féodale, il fallut que la volonté de Richelieu fût bien intrépide et bien opiniâtre, pour parvenir à écraser sous le niveau de l'unité administrative, des intérêts si nombreux, si vivaces et si rebelles!

Tel fut pourtant l'acte de ce grand ministre. Sans doute l'ardent et saint amour du bien général, le noble instinct des besoins et du progrès de l'humanité, ces pures et sereines aspirations des de Witt ou des Franklin ne lui eussent pas suffi pour entreprendre et soutenir une lutte si acharnée. Non, il lui fallait encore se sentir peut-être animé d'une ambition effrénée, insatiable, insolemment despotique et personnelle, pour braver tant de haines formidables, mépriser tant de clameurs, prévenir tant de menaçantes révoltes par la prison, par l'exil ou par l'échafaud, et arriver enfin à rassembler dans sa main mourante et souveraine tous les moyens d'action de l'État.

Ce fut ainsi, nous le pensons du moins, que le génie de Richelieu, exalté par son indomptable personnalité, parvint à consommer cette admirable centralisation des pouvoirs, but constant et glorieux terme de son ministère; malheureusement il mourut alors qu'il commençait d'organiser cette autorité si vaillamment conquise.

Si la France au moment de la mort du cardinal offrait encore à sa surface les larges traces d'un complet bouleversement social, le sol commençait du moins à être débarrassé des mille pouvoirs

parasites et rongeurs qui l'épuisaient depuis si long-temps. Aussi dirait-on que presque toujours les hommes éminents, quoique de génie divers, naissent à point pour parachever les grands travaux des sociétés. En effet, qui succède à Richelieu, à cet infatigable et résolu défricheur? c'est Mazarin, qui nivelle ce terrain si profondément labouré; c'est Colbert, qui l'ensemence et qui le féconde.

L'impériale volonté de Richelieu apparaîtra d'ailleurs sous une de ses faces les plus brillantes lorsqu'on saura sommairement quel avait été le système d'administration de la marine en France jusqu'à l'avénement du cardinal à la charge de grand-maître de la navigation.

Depuis Pierre le Mègue, fait amiral de France sous Charles IV, en 1326, l'autorité de ce grand-office ne s'était d'abord exercée que sur la Picardie, seule province maritime qui appartînt au domaine originaire de la couronne. A mesure que les autres provinces vinrent s'incorporer au royaume, l'amirauté de France tenta de les soumettre à sa juridiction; mais, particularité singulière, la Normandie seule reconnut sans conteste l'autorité de l'amiral de France; et malgré leur réunion à la couronne, la Bretagne, la Guienne et la Provence (en ce qui touche la marine) continuèrent d'être régies par une autorité provinciale.

Ainsi jusqu'au moment où Richelieu prit le pouvoir, les gouverneurs généraux de Provence avaient toujours récusé les droits ou les ordres de l'amirauté de France, se disant *amiraux nés* du Levant, et comme tels prétendant au commandement maritime de Provence et de Languedoc. Quelques uns de ces gouverneurs, tels que le comte de Tende et le comte de Sommerive, les ducs de Guise et d'Épernon, avaient, il est vrai, reçu du roi des provisions d'amiraux particuliers, mais loin d'appuyer

leurs prétentions, ce fait protestait au contraire contre leur usurpation d'autorité, en ce qu'il constatait formellement que les commandements de terre et de mer devaient être distincts, puisqu'un même fonctionnaire n'en pouvait être pourvu que par deux commissions séparées.

Ces compromis, ces moyens termes entre l'autorité royale et les provinces, prouvent d'ailleurs quelle était encore la faiblesse de la monarchie : aussi les rois de France, sachant toute l'importance de la navigation de la Méditerranée, et ne pouvant compter sur le concours fixe et régulier de la marine de Provence (avant et après sa réunion à la couronne), organisèrent-ils le corps royal des galères, faible et premier élément d'une MARINE ROYALE, dont la création remonte à 1410. Charles VI et François Ier ayant perfectionné cette institution, ce dernier roi nomma un capitaine général des galères, dont les fonctions furent réglées par un édit de Charles IX, du 6 avril 1562. Quoiqu'il y fût spécifié que cette nouvelle charge ne prétendrait rien sur celle de l'amiral, et qu'elle ne s'étendrait qu'au commandement des galères, il est facile de prévoir quels perpétuels conflits de pouvoir elle dut amener.

Il en allait de même pour les autres provinces : les lieutenants-généraux de Guienne se montraient tout aussi rebelles à l'amiral de France, prétendant avoir sous leurs ordres le littoral et les forces navales de leur gouvernement, depuis le bec de Ratz jusqu'à Bayonne, en vertu d'un traité conclu, en 1453, entre Charles VII et le roi d'Angleterre, traité par lequel il avait été stipulé à l'occasion de la reddition de Bordeaux, que les gouverneurs de Guienne continueraient de garder le commandement supérieur de la marine.

Mais ce fut la *vieille et dure Armorique* qui résista le plus

long-temps et avec l'opiniâtreté la plus énergique à cette centralisation de pouvoir. Les ducs de Bretagne, quoique grands vassaux de la couronne, avaient d'abord exercé dans leurs États le droit régalien d'amirauté, comme princes souverains, en vertu d'un traité conclu, en 1231, par Saint-Louis et Pierre de Dreux. Mais après la réunion de cette province à la monarchie, bien que le seigneur de la Trémouille, amiral de Guienne, eût été aussi investi de l'amirauté de Bretagne, le gouverneur général de l'Armorique et ses successeurs, avaient toujours refusé d'abdiquer leur autorité. Seulement, par convention du 6 août 1584, M. le duc de Mercœur, gouverneur général de Bretagne, avait consenti à céder à M. le duc de Joyeuse, amiral de France, une partie des droits d'amirauté auxquels il prétendait. Mais ce traité ayant été annulé par lettres-patentes d'Henri III, le 7 août 1588, le même conflit de juridiction continua de subsister entre la Guienne et la Bretagne, jusqu'au ministère de Richelieu.

Ce furent donc ces pouvoirs si divisés, si rivaux, que le cardinal voulut impérieusement réunir et centraliser dans sa charge de grand-maître de la navigation. Quoique ce titre semble plus modeste que celui d'amiral de France, jamais aucun de ces grands-officiers n'eut une pareille et si complète puissance. Aussi, en engageant plus tard Louis XIV à confier la charge d'amiral de France (nouvellement rétablie) à M. le comte de Vermandois, alors enfant, Colbert voulut sans doute perpétuer et rendre cette concentration d'autorité plus inviolable encore, en la mettant sous la sauvegarde d'un prince du sang royal, dont le ministre de la marine faisait d'ailleurs la charge. Mais chose digne de remarque et d'étude, l'Armorique osa seule continuer de résister opiniâtrément aux volontés de Colbert et de Louis XIV, comme elle avait résisté aux gouverneurs de Guienne et à Ri-

chelieu; car ce dernier avait aussi en vain voulu absorber dans sa charge l'amirauté de Bretagne. Mais malgré les siéges d'amirauté établis dans cette province, par édit de janvier 1641, le cardinal était mort sans avoir pu faire reconnaître son autorité dans ce pays indomptable. Après Richelieu, il faut le dire, Mazarin, Colbert, Louis XIV, ne furent pas plus heureux. Car M. le comte de Toulouse ayant succédé à M. de Vermandois comme amiral de France, le roi trouva dans cette province, représentée par M. le duc de Chaulnes, une résistance si continue que pour en triompher il fallut remplacer M. de Chaulnes par M. de Toulouse, qui se trouvant de la sorte amiral de France et gouverneur général de Bretagne, put confondre ces deux pouvoirs en un seul.

Tout en songeant à annuler l'influence provinciale des amirautés, Richelieu voulut donner aussi un large développement au commerce, à la navigation marchande et aux entreprises coloniales, intérêts sur lesquels il comptait baser le développement de la marine militaire; se préparant ainsi aux éventualités d'une guerre pendant les loisirs de la paix. Favorisant donc de toute sa puissance l'établissement des compagnies de commerce qui voulurent se constituer, à peine arrivé au ministère (en 1626), il autorise celles du *Morbihan* et *de la nacelle fleurdelisée,* dont un des statuts portait que toute personne de qualité pouvait en faire partie sans déroger à sa noblesse; en 1627, il donne de nouveaux encouragements aux sociétés destinées à l'exploitation de Saint-Christophe d'Amérique, de la Nouvelle-France, du Cap-Nord, des Indes-Occidentales et de Terre-Neuve. Voulant ensuite assurer le matériel de la marine il ordonne d'importantes constructions navales et de nombreux établissements de fonderies d'ancres et de canons au Havre et à Brouage.

Enfin, en 1629 et en 1633, désirant avoir *l'état au vrai*, comme il disait, de la puissance navale, militaire et commerciale de la France, il chargea deux des hommes les plus remarquables de cette époque, MM. Leroux d'Infreville, commissaire général de la marine, et Henri de Séguiran, seigneur de Bouc, chevalier, conseiller du roi en ses conseils et premier président en sa cour des comptes, aides et finances de Provence, de parcourir, le premier, les côtes de l'Océan, le second, celles de la Méditerranée, afin de lui faire un rapport circonstancié sur tout ce qui regardait la marine, et aussi de rétablir le droit d'ancrage auquel Henri IV avait soumis les vaisseaux étrangers.

C'est surtout par ces travaux, exécutés avec une haute intelligence et une rare sagacité, que l'on peut juger de l'effroyable désordre qui régnait alors dans toutes les branches du service maritime, désordre encore aggravé par les conflits de juridiction dont on a parlé, conflits perpétuellement soulevés, soit par les gouverneurs des provinces, soit par les amirautés, soit enfin par les prétentions féodales de chaque seigneur riverain.

De ces investigations il ressort : — que les places fortes étaient sans garnisons, les côtes de l'Océan impunément ravagées par les pirates d'Espagne, et celles de la Méditerranée par les Barbaresques, qui, presque chaque jour, débarquant en Provence, venaient y enlever hommes, femmes et bâtiments. En un mot, exactions des seigneurs riverains, rapines du fisc, ravage et abandon du littoral, terreur des populations, se retirant souvent dans l'intérieur des terres pour fuir les attaques des corsaires : tel est l'affligeant tableau que présente le résumé des inspections dont nous avons parlé; faits incroyables, qui sembleraient plutôt appartenir au moyen âge qu'au XVIIe siècle.

Les considérants par suite desquels MM. d'Infreville et de Sé-

guiran furent chargés de ces missions importantes, prouvent d'ailleurs à quel point de détresse était alors réduite la marine de France.

« La paix étant faite, » dit un de ces mémoires, « sa « majesté veut faire assister les vaisseaux commerçants par « les vaisseaux de guerre que sa majesté entretiendra ès « ports et côtes de l'Océan sous son obéissance, pour leur « servir d'escorte et de conserve quand ils en auront besoin; « sa majesté désirant avoir toujours prêt à prendre la mer un « bon nombre de vaisseaux pour mettre ses côtes en sûreté, et « mettre ses sujets hors de crainte d'être déprédés par les pi- « rates et corsaires qui les affligent sur mer depuis quelque « temps, etc. »

En vertu de ces ordres, M. d'Infreville, plus tard un des meilleurs conseillers de Colbert, partit pour sa mission et parcourut dans le plus grand détail toute la côte depuis Calais jusqu'à Bayonne, et ainsi donna par la relation de son voyage des notions statistiques très-complètes et très-étendues sur les forces maritimes de cette partie de la France, sur la perception des droits, l'armement des navires, les moyens de défense des ports, l'esprit de leurs habitants, le nombre des bâtiments occupés à la navigation d'Afrique ou d'Amérique, le recensement de leurs matelots, charpentiers, pilotes, capitaines, enfin une analyse exacte des prétentions si diverses des amirautés, duchés, syndicats, corporations, etc.

Comme nous l'avons dit, les pirates infestaient les côtes de l'Océan et celles de la Méditerranée. « A Caen, — continue « M. d'Infreville dans son rapport, — il m'a été fait plainte que « vers Cherbourg il y a des pirates français commissionnés du « roi d'Espagne, qui déprèdent les vaisseaux de marchandises,

« et sont soutenus par ceux dudit Cherbourg et par les gentils-
« hommes voisins. »

On voit plus loin que les droits ou obligations de faire le guet et de garder les côtes, étaient journellement niés ou disputés.

« Au ressort de la juridiction d'Abbeville,— dit M. d'Infreville,
«— les guets des gardes-côtes sont prétendus sur une partie des
« villages par les gouverneurs de Montreuil, Crotoy et Rue, qui,
« de tout temps, sont obligés au guet desdits châteaux; et pour
« les autres villages, comme Noyelles et le pays de Marquenterre,
« consistant en six villages, sont disputés aussi par M. le comte
« de Soissons pour sa terre de Noyelles seulement, et le surplus
« par le sieur de Rambures, soi-disant vice-amiral du Crotoy
« dont il est gouverneur, et maintient lesdits six villages à devoir
« emporter tous les naufrages et bris qui arrivent souvent en ce
« lieu. Greffier et Merlimont sont aussi disputés par le sieur de
« Merlimont, Cuques et Tripié par l'abbé de Saint-Josse, se pré-
« tendant amiral en icelle à cause de son abbaye; les débris et
« naufrages sont prétendus à la côte de Saint-Valery par M. le
« duc de Mantoue; au Crotoy par M. de Rambures, qui se prétend
« vice-amiral de Picardie. A Ault, terre de domaine engagée à
« madame de Guise, elle prétend les droits d'amirauté et nomina-
« tions aux offices d'icelles; à Tréport, ladite dame, comme com-
« tesse d'Eu, jouit du droit de guet, et en temps de guerre force
« les paroissiens de cinq lieues de loin de venir à sa garde. A
« Ault, il n'y a point de gardes-côtes ni au Tréport, et les droits
« de guet sont levés par M. de Guise[1]. Depuis la rivière de
« Pontrieux jusqu'à Morlaix, le sieur Desaubrais est capitaine
« garde-côtes. Il est pourvu par M. de Brissac, ordonne la garde

[1] Voyage de M. d'Infreville, tome III, p. 215, *Correspondance de Sourdis.*

« sur l'ordre qu'il reçoit dudit sieur de Brissac, et établit des gardes « en chaque paroisse qui font des amendes, et sous prétexte « d'icelles font de grandes exactions; le tout en l'absence des « juges. Le sieur de Quéralin est capitaine garde-côtes de « l'évêché de Vannes en Cornouailles. La garde s'est faite durant « la guerre par ordre de M. de Brissac en quelques lieux, et aux « environs d'Auray par l'ordre du sénéchal, et à Vannes par le « président du présidial, quoique le sieur de Vieuxchâtel, qui « commande à Vannes, prétende ladite capitainerie et s'y opi- « niâtre. »

Ce fut au retour de ce voyage que M. d'Infreville rencontra M. Clairac, le célèbre compilateur des Us et Coutumes de la mer; il s'exprime ainsi à son sujet : « A Bordeaux j'ai vu le sieur « Clairac, avocat au parlement, exerçant la juridiction de la « marine en l'absence des juges, fort amateur de la navigation, « il nous a fait voir son travail, ses livres et ses instruments « pour prendre les hauteurs; il propose d'enseigner l'art de la na- « vigation s'il est honoré d'une chaire de lecteur public en icelle. »

Tel était l'état *au vrai* de l'administration maritime de la France sur les côtes de l'Océan, selon le rapport de M. d'Infreville.

Cet aperçu rapide donnera sans doute une idée de la tâche immense que s'était proposée Richelieu, en voulant remédier à tant d'abus.

Nous allons maintenant suivre aussi sommairement M. de Séguiran dans une inspection semblable sur le littoral méditerranéen. En outre de cette mission, M. de Séguiran était chargé de faire lever une carte des ports et havres de Provence; cette carte, dessinée par Jacques de Maretz, « fut faite de deux ou « trois cannes de long, en vélin, bien peinte, enluminée en

« lettres d'or, où l'on voyait en perfection représentés les ports, « les plages, les caps, les îles, etc. [1] » Ce fut d'après les renseignements fournis par ce travail topographique, que Richelieu fit entreprendre plus tard les nouvelles fortifications des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, de la Croisette, de Graillon, de Thioule, d'Agues, de Calavaire, de Guapeau, de Porquerolles, Portecroz, etc., et de plusieurs autres points militaires de la côte et des îles.

Les considérants de la mission de M. de Séguiran prouvent en quel état désastreux était aussi la marine du Levant : « Attendu,—y est-il dit,—que par l'inobservance des ordonnances « sur la navigation, et à cause de plusieurs autres abus que l'in« jure du temps ou la malice des hommes ont fait glisser dans « le commerce dudit pays, tout y est en voie de ruine. »

En effet, M. de Séguiran ayant consigné dans son rapport l'état du négoce de chaque port avec le Levant, ainsi que la quantité des vaisseaux marchands qu'il renfermait, on voit que le commerce maritime périclitait extrêmement, et que les attaques des pirates étaient si incessantes que les bâtiments marchands ne mettaient jamais en mer qu'armés en guerre : « Nous « avons trouvé à Marseille, — dit M. de Séguiran, — un vaisseau « nommé *Saint-Victor,* capitaine Antoine Delorme, écuyer, de « la susdite ville, du port de dix mille quintaux, armé de seize « canons de fer, savoir : huit bâtardes de douze livres de balle, « et huit sacres [2] de six, quatre pierriers de bronze, vingt« quatre mousquets et dix-huit armes d'haste [3], avec trois mille « six cents livres de poudre et six cent cinquante boulets, ayant « soixante-dix hommes à bord, et chargé de scapoulous et dro-

[1] Voy. t. III, p. 221, 224. — *Correspondance de Sourdis.*

[2] Sorte de caronades.

[3] Piques, espontons, hallebardes.

« gueries pour Alexandrette, ayant de fonds environ soixante-« dix mille écus. »

Les bâtiments d'un moindre tonnage, tels que polacres, felouques, brigantins, étaient aussi pourvus de pierriers ou de sacres, pour se défendre des pirates; M. de Séguiran, arrivant à Marseille, entre ensuite dans de grands détails sur la communauté des pêcheurs de cette ville, sur leurs priviléges, leurs droits et leurs usages, qui, d'après les édits ou lettres patentes de Henri II, en 1537, de Charles IX, en 1564, et de Louis XIII, en 1622, avaient droit d'élire quatre prud'hommes [1], « seuls « arbitres des contestations de la communauté, les viguiers et « officiers de la ville étant tenus de faire exécuter les juge-« ments des prud'hommes contre les pêcheurs condamnés. La « connaissance des susdits différends étant interdite au par-« lement et autres magistrats, voulant, leurs majestés, que les « procès qui seraient portés par-devant eux, pour le fait de la « pêche, soient renvoyés aux susdits prud'hommes pour en con-« naître et en juger [2]. »

Puis vient l'examen des droits de l'amirauté, de la ville, et des seigneurs riverains; entre autres on remarque un droit dit *de la table de mer*, accordé par Henri IV au sieur de Libertat, droit qui s'élevait à un demi pour cent à percevoir sur tous les navires français et étrangers. Par un autre édit, tout vaisseau flamand payait pour droit de visite, à son départ du port, six quarts d'écu, donnait un mousquet à la ville, et quatre livres de

[1] Voy. t. III, p. 234.

[2] « Ils vident lesdits débats le jour de dimanche après dîner, et autre jour de fête, pour ne détourner de la pêche aux autres jours ceux qui s'y occupent; et auxdits jours ils tiennent une espèce d'audience dans leurs maisons communes. Leur élection se fait à l'une des fêtes de Noël dans l'église Saint-Laurent, par pluralité des voix, et après qu'elle est faite les élus vont prêter serment dans la maison de ville entre les mains du viguier, qui après les met en possession de leur charge. » — *Voyage de Séguiran.*

confitures au lieutenant de l'amirauté[1]. En vertu d'un autre droit, le gouverneur du château d'If recevait de chaque vaisseau un baril de poudre, deux armes de haste ou deux mousquets.

M. de Séguiran, continuant son voyage sur cette côte incessamment attaquée par les pirates, dit en parlant de son arrivée à Cassis : « Et aurions appris des habitants dudit lieu « que le négoce y est entièrement détruit à cause des pirates « qui leur ont enlevé depuis vingt ans environ quarante barques « et trois ou quatre vaisseaux. » Pour prouver en quel fâcheux état de défense était le littoral, il poursuit : « Et le lende- « main, 24 dudit mois de janvier, sur les sept heures du matin, « serions allé au château fort dudit Cassis, appartenant au sieur « évêque de Marseille, où nous n'aurions trouvé pour toute « garnison qu'un concierge, serviteur domestique dudit évê- « que, qui nous aurait fait voir ladite place, où il y a seulement « deux fauconneaux, l'un desquels est éventé. »

Plus tard M. de Sourdis faisait d'ailleurs la même remarque à propos d'une des positions les plus fortes de Toulon. « Le « premier de ces forts, et le plus important, c'est une vieille « tour, — dit ce prélat, — où il y a deux batteries, dans « lesquelles on pourrait mettre cinquante canons et cinq cents « soldats; il y a du bon canon dedans, mais il est tout démonté, « et nulles munitions que celles qui ont été mises par ordre de « votre éminence, il y a quinze jours. Un bonhomme de gou- « verneur, qui n'a pour toute garnison que sa femme et sa ser- « vante, y est, y ayant vingt ans qu'il n'a reçu un denier, à ce « qu'il dit[2]. »

Arrivant à la Ciotat, M. de Séguiran apprend que les descentes

[1] Voy. t. III, p. 257.
[2] *Correspondance de Sourdis*, juin 1637, t. I, p. 409.

des pirates barbaresques étaient si nombreuses et si fréquentes que les habitants de la côte avaient imaginé des signaux de jour et de nuit pour se prévenir de leurs attaques et tâcher de s'en garantir. « Il y a, — dit-il, — audit lieu de la Ciotat, une logette « que les consuls ont fait bâtir sur l'une des pointes du rocher « du cap de l'Aigle, en laquelle ils entretiennent un homme très- « expert en la navigation, qui s'y tient jour et nuit pour prendre « garde aux vaisseaux, et tous les soirs, à l'entrée de la nuit, le « garde de la logette de la Ciotat allume son fagot, et ainsi est « continué en toutes les autres et semblables logettes jusqu'à la « tour de Bouc, et c'est le signal assuré qu'il n'y a aucun corsaire « à la mer; si ledit garde de la logette en avait au contraire re- « connu un, il ferait deux feux, et ainsi des autres depuis An- « tibes jusqu'à la tour de Bouc, ce qui serait achevé en moins de « demi-heure de temps. Ceux de la Ciotat avouent qu'ès années « dernières le commerce était meilleur, mais il est ruiné au point « qu'on voit, par les corsaires de Barbarie qui leur sont venus « enlever en une seule année vingt-quatre barques et mis à la « chaîne environ cent cinquante de leurs meilleurs mariniers; « et encore sont-ils journellement menacés, pour certains droits, « par M. le duc de Savoie et le prince de Monaco. » Puis viennent de longues réclamations au sujet du droit exclusif de pêcher des thons depuis le cap de l'Aigle jusqu'à Antibes, concédé au sieur de Boyer par lettres patentes de Henri IV.

La terreur des pirates était d'ailleurs si générale sur la côte, qu'on voyait chaque maison transformée en une sorte de forteresse. « Continuant notre chemin, — dit M. de Séguiran, — « nous serions arrivé à la maison du sieur de Boyer, gentilhomme « ordinaire de la chambre du roi, laquelle maison nous aurions « trouvée en défense en cas de descente des corsaires, ayant une

« terrasse au devant qui en regarde l'entrée du côté de la mer, « et sur elle douze pièces de fer coulé, plusieurs bâtardes et « deux pierriers; et dans ladite maison quatre cents livres de « poudre, deux cents boulets, deux paires d'armes, douze mous- « quets, six demi-piques, etc. »

Puis M. de Séguiran arrive à Ollioules, dont le baron réclamait le droit de bris ès naufrages sur le territoire d'Ollioules; à Sifour dont les habitants étaient dispensés du droit de la taxe de *tailles royaux*, par privilége du roi René, en raison des dépenses que leur causait l'entretien des hommes de guet et de garde qu'ils étaient obligés de placer en vigie le long de la côte dans la crainte des corsaires.

On voit de plus, par le rapport de M. de Séguiran, que les pilleries des corsaires barbaresques se trouvaient fort encouragées par un singulier trafic : des chrétiens résidant à Alger y achetaient à vil prix les marchandises volées par les pirates, puis les expédiant de nouveau en Europe, ils les y vendaient au-dessous de leur valeur, gagnant toujours à cet odieux négoce. Pour remédier à ces abus déplorables, un certain Jacques Vacon, capitaine au lieu d'Ollioules, ayant démontré par requête « qu'il « avait pendant trente ans hasardé sa vie en voyages maritimes, « été volé et déprédé trois fois, perdu deux vaisseaux, deux fois « retenu esclave, et que, pour dernier malheur, il avait vu vendre « ses marchandises, qui valaient 50,000 liv. pour 2,000 pièces « de 8 réaux (environ 4,000 liv.), » Jacques Vacon vint donc proposer à M. de Séguiran, au nom du syndicat, d'équiper à ses frais un vaisseau destiné à attaquer et enlever les navires chargés de marchandises volées; de plus il demandait le commandement de ce vaisseau pour son fils, « François Vacon, très-bien expé- « rimenté au fait de navigage et de guerre, et qui autrefois, avec

« la permission de M. l'amiral, avait fait de grandes prises sur « les Génois. »

Afin de faciliter cette expédition et de capturer plus sûrement les bâtiments *recéleurs*, Antoine Vacon indiquait les points de croisière où l'on pouvait les attendre, tels que les îles de Saint-Pierre et de Boniface, car le port de Livourne, grâce à la tolérance inqualifiable du grand-duc de Toscane, était devenu le principal comptoir de ce trafic infâme.

« A Bormès et à Saint-Tropez, — dit plus loin M. de Séguiran, — le commerce est si gêné qu'il ne pouvait arriver à « 10,000 liv.; ce qui procède non seulement de la pauvreté des « habitants, mais aussi des courses que font les pirates qui abordent presque tous les jours en leur port, en sorte que bien « souvent les barques sont obligées de prendre terre pour que les « hommes qui les montent puissent se sauver ou les habitants « du lieu se mettre en armes pour les aller secourir et empêcher « lesdits corsaires de prendre terre, ainsi qu'ils l'ont déjà entrepris. »

Cannes, Antibes, furent explorés avec le même soin par M. de Séguiran. « Enfin, — dit-il, — nous sommes arrivé à Martigues, « communauté qui avait souffert de grandes pertes ès personnes « de ses habitants, estimés les plus courageux et meilleurs mariniers de la Méditerranée, plusieurs d'iceux ayant été faits esclaves par les corsaires d'Alger et de Tunis, qui exercent plus « que jamais leurs pirateries à la vue des forts et forteresses « de cette province, et depuis quatre mois il y en a quatre-vingts « qui ont été pris esclaves[1]. »

[1] Aucune investigation ne doit être oubliée pour arriver à l'induction, à la connaissance ou la confirmation d'un fait. De même que nous avons entre autres trouvé dans Térence, Plaute et Aristophane certains détails fort curieux sur les mœurs et les coutumes des

Tel fut le résultat des informations prises par MM. d'Infreville et de Séguiran sur l'état du littoral de la France.

En présence de tels faits, on voit qu'il eût fallu les loisirs fertiles d'une longue paix, le calme et la prospérité intérieure, l'assoupissement profond des haines politiques et religieuses, pour que Richelieu pût compléter les nombreuses améliorations qu'il voulait apporter dans les différentes branches du gouvernement, et spécialement dans l'organisation de la marine, alors si périclitante, ainsi qu'on vient de le voir exposé d'après les résultats des missions de MM. de Séguiran et d'Infreville. Mais lors de la rupture avec l'Espagne, en 1635, le cardinal, obligé de concentrer toutes les ressources de son activité, de son pouvoir et de son génie, pour parvenir à lever et à entretenir plusieurs armées de terre et de mer durant sept années (de 1635 à 1642), ne dut songer qu'à la guerre.

Les documents inédits rassemblés et publiés ici, embrassant l'historique de cette période (en ce qui concerne la marine et la navigation de M. de Bordeaux), sont relatifs aux faits suivants : — la réorganisation de la marine, par Richelieu ; — l'attaque et la prise des îles Sainte-Marguerite en 1636 et 1637 ; — le

marins de l'antiquité, ainsi que sur la construction d'un certain ordre de navires ; ainsi le *qu'allait-il faire dans cette galère?* des *Fourberies de Scapin*, nous confirme que rien n'était plus fréquent et plus habituel vers le milieu du XVIIe siècle que ces enlèvements tentés par les pirates barbaresques sur nos côtes. — C'est ainsi que nous avons récemment encore trouvé des renseignements fort curieux sur quelques particularités de la marine du milieu du XVIIe siècle, dans *la Guerre comique* *, poëme burlesque mais charmant de style, de verve et de fantaisie, récemment édité par M. Berger de Xivrey, à la suite de sa nouvelle et excellente traduction de *la Batrachomyomachie* d'Homère.

* *La Guerre comique*, publiée pour la première fois en 1668, et dédiée à madame de Lyonne, par le libraire Barbin. — Une seconde édition en fut donnée en 1708, toujours sans nom d'auteur, mais sous le titre de *Combat des rats et des grenouilles*, avec cette particularité que tous les endroits où il se trouve quelques allusions aux événements du temps, ont été remplacés par des allusions aux événements de cette seconde époque. — B. DE XIVREY. — Préface de *la Batrachomyomachie*.

siége de Leucate en 1637; — le combat naval de Gattari en 1638; — la défaite de Fontarabie en 1639; — la prise de Laredo en 1639; — la croisière dans la Méditerranée en 1640; — le combat devant Tarragone en 1641, — et la disgrâce de M. de Bordeaux en 1642, époque de la mort de Richelieu.

Cette publication se compose donc de lettres, rapports, relations, notes diplomatiques ou mémoires: — du Roi, de Richelieu, de Sourdis, archevêque de Bordeaux, de Sublet de Noyers, du prince de Condé, des ducs de Parme et de Savoie, du maréchal de Schomberg, des ducs de Vitry, Lavalette, de MM. de Mantin, de Vinceguerre, de Virville [1] et du fameux chevalier Paul (tous officiers très-distingués de la marine de cette époque); enfin des divers résidents ou ambassadeurs de France dans les cours d'Italie, tels que Sabran, d'Émery, d'Argenson, etc., etc.

Soit comme renseignements historiques d'une incontestable autorité et d'une rare étendue sur les événements et les campagnes maritimes, depuis 1635 jusqu'à 1642, soit comme tableau vivant et naïf de la navigation de cette époque, soit comme étude curieuse des diverses fortunes que subit, avant son exécution, un ordre émané du roi ou de son ministre souverain, lors même que ce ministre s'appelle Richelieu, soit comme précieux documents sur la tendance et sur la marche de la politique française à l'égard des différentes principautés d'Italie pendant cette période, soit enfin comme un large et beau spécimen du style et de l'esprit français, vers le milieu du XVIIe siècle, ces matériaux paraîtront, nous l'espérons, dignes du haut intérêt qui a engagé à les publier.

Cette pensée a toujours présidé à nos différents travaux his-

[1] Voir Ordre des Saluts et Pratique de la guerre, *Correspondance de Sourdis*, vol. II, liv. V, ch. x, p. 445.

toriques, à savoir : — qu'un fait spécial ne pouvait être isolément distrait de ses annexes, sans devenir quelquefois incompréhensible, et sans perdre assurément de sa couleur, de sa signification, de sa portée.

Ainsi, dans la publication de ces documents, comme ailleurs, nous avons toujours cru nécessaire d'exposer par la reproduction même des sources, la cause première d'une guerre, d'un traité, d'une bataille, d'une défaite ou d'une victoire, ainsi que leurs résultats et leurs conséquences.

Nous avons de plus tenté de faire connaître, aussi fidèlement que possible, dans cette introduction les principaux acteurs des événements qui vont se développer par la correspondance de chacun.

Selon le but de la collection dont ils font partie, ces documents sont donc exposés ici dans toute leur naïveté, sans éloge ni blâme. Nous avons seulement ajouté des notes indispensables à la parfaite intelligence de certains détails ou termes techniques de la marine du XVIIe siècle et spécialement de la navigation des galères; comme aussi des indications géographiques ou nautiques nécessaires à la connaissance exacte du théâtre des actions navales et des différentes campagnes de mer de M. l'archevêque de Bordeaux.

Nous pensons donc que ce recueil offrira les sources les plus complètes et les plus variées aux historiens qui voudraient écrire cette période de l'histoire de France, en ce qui touche la marine du règne de Louis XIII.

Nous est-il permis de dire, au sujet de cette publication, qu'à part son importance historique, il nous a semblé qu'elle pouvait encore être considérée sous un aspect plus modeste, mais non moins curieux, sous le point de vue du style et de

l'expression littéraire et personnelle, qui résulte de l'ensemble des dépêches de chaque écrivain.

N'est-ce donc pas en effet un sujet digne d'intérêt et de méditation que l'esprit particulier de chacune de ces dépêches, qui, dans la pensée de leur auteur, devant toujours demeurer secrètes, étaient généralement spontanées, soudaines, naïves et vraies? Nous disons vraies, en ce qu'elles réfléchissaient fidélement l'impression du moment, soit qu'il s'agît quelquefois d'exagérer une victoire ou de pallier une défaite, de louer ou d'accuser un supérieur, un rival ou un inférieur, de montrer les fils cachés d'une trame diplomatique ou de raconter les accidents d'un combat. N'est-il pas enfin curieux d'étudier et de comparer le style de gens si différents par leur position sociale, rois, ministres, grands seigneurs, prélats, généraux d'armées, diplomates ou capitaines? Chaque dépêche, chaque relation, ne doit-elle pas, en un mot, avoir un accent, un caractère singulier et inhérent à la position de son auteur? que sera-ce donc lorsqu'elles seront dues aux hommes les plus éminents des grandes époques historiques?

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur ces diverses correspondances.

On ne parlera que pour mémoire du style des lettres de Louis XIII contenues dans ce recueil: sa part dans ces dépêches importantes, comme dans presque toutes celles qu'il signait, se bornait au mot *Louis*, timidement apposé au bas des ordres prescrits par son ministre et rédigés par Sublet de Noyers.

A ce propos, nous n'oublierons jamais notre espoir et bientôt notre déconvenue, lorsque nous lûmes un jour (autant qu'il nous en souvient) dans le père Lelong, cette indication : *Journal de Louis XIII, manuscrit, Bibliothèque Royale.*

Connaissant l'omnipotence et l'*omnifaisance* de Richelieu, nous ne croyions certainement pas trouver dans ce manuscrit de grandes révélations politiques, mais nous espérions du moins y surprendre peut-être quelqu'une des impressions chagrines, douloureuses et inquiètes de ce malheureux roi. Quel fut notre étonnement lorsque, feuilletant ce journal, relié aux armes de France, et en effet rempli de l'écriture de Louis XIII, écriture menue, longue et raturée, nous n'y trouvâmes rien qu'une sorte de sommaire quotidien des petits événements de cour, tels que la liste des personnes présentées, le nom des prédicateurs, l'heure des sermons, les visites faites par le roi ou par la reine aux maisons religieuses, l'énumération des fêtes, décès, etc.; enfin qu'une sorte de journal à la façon de Dangeau, et qui, particularité singulière, s'imprimait chaque semaine à la fin de la Gazette de France, à l'article *Paris*.

Triste et pauvre destinée de ce roi, réduit, par sa faiblesse et par la toute-puissance de son premier ministre, au stérile métier de gazetier de cour!

Quant à Richelieu, nous croyons pouvoir citer presque toutes ses dépêches comme modèles d'un style net, précis, ferme, accentué, parfois imagé, rarement malin ou railleur, mais toujours d'une merveilleuse transparence; son expression calme, digne, mesurée lorsqu'il s'adresse à ceux qui exécutent mal ou tardivement ses ordres, semblerait quelquefois même timide dans sa longanimité, si cette apparente faiblesse ne prenait pas un grand caractère de générosité, par cela même que celui qui écrivait avec tant de modération et de bonté était revêtu d'un pouvoir souverain [1]; mais quelquefois aussi ce style s'élève à

[1] Voir ses lettres à M. de Sourdis sur le manquement du secours de Parme et le retard apporté à l'attaque des îles Sainte-Marguerite.

une majesté superbe ou à une indignation fulgurante; c'est qu'alors Richelieu s'adresse soit à un des siens, à son neveu, dont il a droit de se plaindre; soit à un grand seigneur, maréchal de France et gouverneur de Provence, qui, après avoir, par sa rivalité jalouse, entravé long-temps le bon succès des armes du roi, s'est porté aux violences les plus graves envers M. l'archevêque de Bordeaux [1].

Une autre particularité, rare à cette époque, et par cela digne de remarque, c'est la pureté de l'orthographe de Richelieu, qui, on le sait, se piquait extrêmement de lettres et de bel esprit.

Somme toute, la manière de Richelieu est presque toujours grande, noble, largement drapée; c'est encore un des types de ce beau style français, rude, mâle et coloré, sentant fort son vieux gaulois, plus gentilhomme que littéraire, mais toujours libre, fier, hardi, majestueux; déroulant tour à tour une période longue et pompeuse comme un manteau ducal, ou aiguisant sa phrase, courte et acérée, comme une épée de guerre; style que continuèrent, au milieu et à la fin du XVIIe siècle, de Lyonne, d'Estrées, Tourville, Valbelle, Vivonne, Saint-Simon, les cardinaux de Noailles et de Polignac; et, au XVIIIe siècle, principalement les commandeur et marquis de Mirabeau, dans leurs admirables lettres sur *Mirabeau*.

Pour suivre l'analyse du style des différents morceaux qui composent ce recueil, nous parlerons aussi des dépêches de de Noyers.

François Sublet de Noyers [2] fut d'abord un des quatre intendants des finances du royaume. Richelieu lui avait ensuite donné l'administration du matériel des places de guerre de Pi-

[1] *Idem*, ses lettres au maréchal de Vitry. [2] Né en 1578, mort à Dangu en 1645.

cardie et de Champagne; puis, voyant son zèle, sa modestie, sa capacité, il l'avait proposé et fait accepter au roi, comme remplaçant de Servien, alors secrétaire d'État au département de la guerre, « lequel, quoique habile, était homme qui aimait « son plaisir et prenait fort souvent des heures de divertisse- « ment, ce que ne faisait jamais le sieur de Noyers [1]. »

Une fois revêtu de cet emploi, peu à peu, de Noyers devenant un des familiers les plus intimes et les plus comptés de Richelieu, s'insinua si avant dans sa confiance, que ce ministre ne décidait presque jamais rien d'important sans l'avis de ce conseil.

Morose, taciturne, dédaigneux de tous les plaisirs, sobre, laborieux, probe, aumônier, infatigable, muet et secret comme la tombe, semblant user rarement et à regret de son crédit sur Richelieu, de Noyers était ami prudent, mais solide, et ennemi d'autant plus dangereux, qu'il demeurait plus à l'ombre et couvrait ses sympathies ou ses préventions du manteau de l'impartialité la plus rude et de la dévotion la plus austère. A propos de la piété de de Noyers on dit que lors de sa surintendance des bâtiments, il avait fait brûler à Fontainebleau un tableau de Michel-Ange d'un très-grand prix, parce qu'il représentait des nudités; et que, de plus, ce secrétaire d'état s'était, dit-on, fait affilier à l'ordre des Jésuites, quoiqu'il n'en portât pas l'habit.

D'ailleurs de Noyers révélait, pour ainsi dire, dans son style, toutes les nuances de son caractère; ce style froid, sévère et magistral, toujours d'une rigoureuse pureté, était gravement paré

[1] Moyens tenus par le sieur de Noyers pour brouiller l'archevêque de Bordeaux avec le cardinal de Richelieu. *Correspondance de Sourdis*, t. III, liv. VI, chap. XIII, p. 27.

çà et là de quelques citations d'une très-excellente latinité, agréments sérieux, qui rappelaient (qu'on excuse cette comparaison) ces festons de buis, tristes ornements d'un jardin de prêtre. Très-habile et très-délié courtisan de Richelieu, dont il avait sourdement et pas à pas gagné la suprême confiance, pourtant si soupçonneuse, mortellement jaloux de toute influence égale à la sienne, mais n'attaquant jamais ouvertement ses rivaux, et leur redoublant, au contraire, les révérences et civilités, de Noyers, par mille manœuvres souterraines, minait partout le terrain sous les pas de ses ennemis, puis l'heure venue, la sape terminée, ils y disparaissaient tout à coup et à jamais. Ce fut de la sorte qu'il perdit MM. Bullion et de Chavigny, et que plus tard, ainsi qu'on le verra, il amena en 1641 la disgrâce de M. de Bordeaux, pourtant une des plus vives préférences du cardinal [1].

Les dépêches du roi, de Richelieu et de de Noyers à M. de Bordeaux, composent la plus grande partie de sa correspondance; nous signalerons, néanmoins, les lettres de plusieurs autres personnages qui, pour être moins nombreuses, n'en sont souvent pas moins dignes d'étude.

Ainsi nous parlerons d'abord des dépêches de M. le duc d'Haluin [2], plus tard connu sous le nom du maréchal de Schomberg. Il était fils du fameux Henri de Schomberg, un des hommes les plus remarquables de son temps; tour à tour gouverneur de province, ambassadeur, grand-maître de l'artillerie et surintendant des finances; qu'on joigne à cette capacité d'em-

[1] Le maréchal de Brézé, dit Tallemant des Réaux dans ses Mémoires, pour faire enrager M. de Noyers, mettait toujours des ordures dans les lettres qu'il lui écrivait, comme : *Allez vous... avec vos... ordres*. Le moyen, disait en soupirant le petit bonhomme de Noyers, que les affaires du roi prospèrent avec ces abominations-là!

[2] Né à Nanteuil le 16 février 1601; mort à Paris en 1656.

plois si variée et pourtant si complète en soi, un rare savoir, un grand sens, beaucoup de lettres, une politique habile et profonde, une extrême magnificence, une générosité chevaleresque, et on aura le crayon de cet homme remarquable qui sembla revivre dans son fils, duquel il s'agit ici.

Choisi pour être un des enfants d'honneur de Louis XIII, M. le duc d'Haluin avait dû à cette position la faveur précoce du roi qui le distingua toujours. Faisant ses premières armes sous les ordres de son père, il reçut sa première blessure au siége de Sommières, et montra tant d'habileté, de courage et de sang-froid à la prise de Privas, du Pas-de-Suze et de Rouvray, qu'il fut nommé chevalier de l'ordre à trente-deux ans, puis lieutenant-général pour le roi en Languedoc. A peine pourvu de ce gouvernement, il battit les Espagnols à Leucate, ainsi qu'il l'apprendra lui-même par ses dépêches. Fait bientôt après maréchal de France, on le verra remporter encore d'autres succès dans le Roussillon.

Homme d'esprit et d'érudition, aimant comme son père les lettres et le savoir, il fut un des premiers protecteurs de Bossuet, qui lui dédia sa réfutation du catéchisme de Paul Ferry [1]. Le maréchal de Schomberg avait épousé la célèbre mademoiselle d'Hautefort, si connue par sa beauté et par l'amour plus que respectueux que Louis XIII avait eu pour elle. Ce fut de madame la maréchale de Schomberg que Louis XIV avait coutume de dire, — « qu'il ne connaissait que « deux femmes dont il pût garantir la vertu sur parole, la reine « et madame de Schomberg. » — La maréchale était d'ailleurs

[1] Paul Ferry, ministre protestant, né à Metz en 1591. Il avait publié en 1654 un catéchisme général de la réformation, pour prouver qu'elle avait été nécessaire. Ce fut par la réfutation de ce catéchisme que Bossuet entra dans la carrière de la controverse théologique.

si suprêmement grande dame en toutes choses, que plus tard, le même roi lui proposa d'être dame d'honneur de madame la dauphine, afin, dit-il, — « de remettre à la cour la dignité et « la grandeur qu'on commençait d'y perdre.... »

La manière d'écrire de M. le maréchal de Schomberg nous a paru franche et hardie; on n'y trouve jamais d'envieuses et jalouses réticences, d'hypocrisie révérencieuse, mais souvent les formes de la politesse la plus digne. Qu'il blâme ou qu'il approuve, qu'il demande ou qu'il accorde un service, on reconnaît un naturel ouvert, facile et généreux; d'une rare précision dès qu'il parle d'opérations de guerre, en peu de mots il donne un crayon ferme et net de sa pensée ou de sa position militaire; aussi les théories les plus confuses de la stratégie prennent-elles sous sa plume un dessin aussi simple que parfaitement bien arrêté. Riant et gai comme tout caractère loyal et courageux, s'il ne met pas un très-grand atticisme dans sa plaisanterie, il fait au moins preuve d'un esprit naturel fort réjouissant, lorsqu'il se livre à ses joviales boutades de soldat [1].

Somme toute, et singularité remarquable, malgré sa haute position, ses succès de guerre, et la confiance dont l'honorait le roi et Richelieu, M. le maréchal de Schomberg est le seul, qui, dans sa correspondance, ne décèle ni mauvais vouloir, ni rivalité haineuse contre les autres généraux. Il sert la France et le roi du mieux qu'il peut, et par l'autorité de son noble et gracieux esprit, semble réduire à l'aménité la plus charmante des caractères jusqu'alors aussi ombrageux qu'arrogants et jaloux.

[1] Voir entre autres la réponse du duc d'Haluin au mémoire pour l'artillerie. *Correspondance de Sourdis*, t. I, liv. II, ch. IV, p. 457. *Idem*, liv. III, ch. V, p. 489.

Il est impossible de donner les mêmes éloges à M. le maréchal de Vitry, un des acteurs les plus malheureusement célèbres de l'assassinat du maréchal d'Ancre, et qui joua un triste rôle dans les événements développés par la correspondance dont il s'agit. Fils aîné de Louis Gallucio de l'Hospital, marquis, puis duc de Vitry, un des meilleurs capitaines de Henri IV, le duc de Vitry, duquel nous allons parler [1], remplaça son père dans sa charge de capitaine des gardes. Lors du voyage de Louis XIII en Guienne, M. de Vitry s'était lié avec M. de Luynes, favori du roi; ce fut, dit-on, de ce moment que ces deux seigneurs résolurent d'assassiner le maréchal d'Ancre, dont la toute-puissance portait ombrage au roi. Ce prince se plaignant un jour à M. de Vitry de se voir peu accompagné à la chasse, celui-ci lui répondit : « Sire, vous serez toujours mal suivi tant que vous ne serez « pas le maître. — C'est vrai, dit Louis XIII, ils font tout « ce qu'ils veulent; mais nous ne serons pas toujours comme « cela. »

Après plusieurs tentatives déjouées ou manquées, la mort du maréchal fut enfin à tout prix résolue; un dimanche soir M. de Vitry dit au roi : « Sire, je vous rendrai compte de sa « liberté ou de sa vie devant qu'il soit demain midi; car je me « saisirai de lui s'il vient au Louvre, et s'il n'y vient, je l'irai « forcer dans son logis. » En effet, le lendemain, le maréchal fut assassiné par MM. de Vitry et du Hallier son frère, aidés de quelques gardes; le meurtre terminé, Louis XIII paraissant à son balcon s'écria : « Je vous remercie, Vitry : je suis maintenant roi. »

Après cet attentat, M. de Vitry, nommé maréchal de France, attendit durant quelques années l'opportunité d'une

[1] Né à Paris en 1581.

guerre pour faire ses premières armes et mériter ainsi le grade dont le roi avait payé sa détestable action; M. de Vitry montra du moins un grand courage de soldat au siége des villes de Châteaurenaud, de Gien, de Gergeau, de Sancerre et de Sully; mais nommé gouverneur de Provence en 1631, il révolta les parlements et la noblesse par ses hauteurs et par son excessive dureté. Aussi, Richelieu parlant de lui dans son Testament politique, dit-il qu'il fut obligé de lui ôter le gouvernement de Provence, « quoiqu'il en fût digne par sa hardiesse, parce qu'ayant l'hu- « meur insolente et altière, il n'était pas propre à gouverner un « peuple jaloux de ses priviléges et de ses franchises comme les « Provençaux. »

A ces causes d'éloignement pour M. de Vitry, se joignit, chez le cardinal, le profond ressentiment des mauvais services que le maréchal avait opiniâtrément rendus aux armes du roi, en traversant de tout son pouvoir, qui était immense et absolu dans son gouvernement, toutes les entreprises tentées ou exécutées par M. de Bordeaux qu'il exécrait.

A ce propos, et pour donner une idée des façons de voir si différentes selon les temps et les mœurs, on fera remarquer que le cardinal de Retz, sans blâmer autrement M. de Vitry d'être un des meurtriers du maréchal d'Ancre, dit simplement en parlant de lui : « Il avait peu de sens, mais était hardi jusqu'à la témé- « rité, *et l'emploi qu'il avait eu de tuer le maréchal d'Ancre* « *lui avait donné dans le monde un certain air d'affaire et* « *d'exécution.* »

Ce qui contribua aussi beaucoup à perdre complétement M. de Vitry fut son incroyable brutalité à l'égard de M. de Bordeaux, qu'il osa frapper dans un conseil de guerre. A peine instruit de ce scandale, Richelieu écrivit à M. de Vitry

une lettre effrayante de calme et de laconisme pour lui demander si véritablement il avait bien osé cette énormité. La réponse du maréchal au cardinal, en manière de justification, nous a paru un des plus curieux spécimens de l'impression, traduite, réfléchie, si cela se peut dire, presque physiquement par le langage. On voit que cette lettre a été écrite, par le bouillant maréchal, au moment même de la réception de la dépêche de Richelieu. Rien de plus colère, de plus désordonné, de plus confus, de plus emporté que ce style souvent inintelligible, qui balbutie et qui écume de rage, dans toute l'exaltation d'une furie mal contenue par la respectueuse terreur qu'inspirait Richelieu; rien de plus curieux que ces phrases sans suite, pour ainsi dire haletantes, que ces élans de haine insensée, de dédain écrasant contre M. de Bordeaux, çà et là coupées par des divagations inouïes, et terminées enfin par une promesse de réparation désespérée évidemment arrachée par la crainte.

Nous le répétons, cette pièce nous a paru un triste mais curieux document: triste, en cela qu'il dévoile une passion mauvaise dans tout son hideux paroxysme; curieux, en ce qu'on y démêle facilement la cause première de la haine toujours croissante de M. de Vitry contre M. de Bordeaux, haine qui aveugla tellement le maréchal qu'il se rendit presque coupable de haute trahison envers le roi, en compromettant le salut de plusieurs de ses places fortes de Provence.

En présence de ces scandaleux méfaits, la tardive punition de M. de Vitry semblerait inexplicable, si la bizarrerie du caractère vacillant, rancuneux et timoré de Louis XIII ne l'expliquait.

Quelquefois honteux et irrité de la suprême autorité de Richelieu, excité contre le cardinal par le favori du jour, ce

faible prince trouvait une triste et puérile vengeance à vanter, devant son souverain ministre, l'action du maréchal de Vitry, assez dévoué à son roi : — *pour l'avoir débarrassé d'un sujet insolent qui éclipsait depuis trop long-temps le pouvoir royal;* aussi fallut-il pour arracher à ce prince l'ordre d'enfermer le maréchal à la Bastille que Richelieu, tout en dédaignant ces impuissantes allusions, représentât long-temps et très-énergiquement au roi la dangereuse impression que pouvait faire sur l'armée déjà si peu disciplinée, la conduite exorbitante et l'impunité de M. de Vitry.

Nous dirons aussi un mot des dépêches de Henri II de Bourbon, prince de Condé [1], père du grand Condé. Après la mort de Henri IV, se mettant à la tête des mécontents, ce prince avait été condamné à mort pour crime de lèse-majesté, puis amnistié et enfermé à la Bastille pendant trois ans. Il n'était sorti de prison que sur sa promesse d'aller en Languedoc, province dont lui fut confié le gouvernement, faire une rude guerre aux protestants, guerre qu'il termina d'ailleurs avec succès. Plus tard, chargé par Richelieu du siége de Fontarabie, on verra par sa dépêche la part qu'il prit à ce fait d'armes.

M. le prince de Condé ne fut pas sans doute un homme de guerre très-éminent, mais il avait un sens droit, un coup d'œil juste, et un grand courage. Rien d'ailleurs ne nous a paru plus singulier que sa manière d'écrire. On voit que le prince avait surtout horreur des inutilités de style, car il procède par petites phrases, si heurtées, si concises, si impérieuses, qu'on dirait une suite d'ordres militaires; en un mot, dans son langage absolu, brusque et bref, M. le prince de Condé

[1] Né à Saint-Jean-d'Angely, le 1er septembre 1588.

nous a semblé à peu près écrire ainsi qu'on commande une manœuvre.

Nous n'oublierons pas non plus la nombreuse correspondance de M. de Sabran, chargé d'affaires de France à Gênes, négociateur habile, souvent confus et prolixe à l'excès, mais toujours fin, ingénieux, connaissant parfaitement les moyens d'action utiles à employer pour dominer le caractère italien et faire prévaloir l'influence française sur l'influence espagnole, but presque incessant de la politique de Richelieu en Italie. Peut-être moins bien instruit, M. d'Émery, qui vint succéder à M. de Sabran, écrit d'un style plus clair, plus facile et plus naturel. Nous citerons encore un mémoire du commandeur de Virville, rempli d'érudition et d'expérience des faits, naïf et coloré comme une chronique, sorte de rapport à Richelieu sur l'ordre des saluts, qui présente le tableau le plus animé de la navigation du temps. Enfin les lettres de ce brave et loyal chevalier Paul, un des plus intrépides marins français, dont la carrière romanesque fut si aventureuse, et qui, dans sa correspondance, malgré toutes sortes d'énormes barbarismes, défend avec la chaleur éloquente d'un soldat M. de Bordeaux, qu'il croit injustement attaqué.

Il nous reste maintenant à parler du principal acteur des faits qui vont suivre, et nous consacrerons quelques pages à la biographie de ce prélat guerrier.

D'une ancienne famille d'épée, fils de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, et d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, tante de la belle Gabrielle d'Estrées, Henri d'Escoubleau de Sourdis, né en 1594, était le troisième frère du cardinal François de Sourdis, si célèbre par ses démêlés avec le parlement de Bordeaux. M. de Sourdis dont il s'agit ici fut choisi pour succéder à son oncle paternel Henri, dans l'église de Mail-

lezais, à l'âge de dix-huit ans, puis sacré évêque, par son frère, dans la Chartreuse de Paris, le 19 mai 1623. Après la mort du cardinal de Sourdis, il reçut, le 16 juillet 1629, le bref qui lui conférait la dignité archiépiscopale de Bordeaux, et entra en possession de son siége le 2 décembre de la même année. Fort avant dans la confiance et dans l'intimité de Richelieu, dont il avait, pendant quelque temps, gouverné la maison, M. de Sourdis avait accompagné Louis XIII dans les guerres d'Italie et au siége de La Rochelle; après la reddition de cette ville il fut chargé de purifier solennellement l'église de Sainte-Marguerite, profanée par les hérétiques. En 1629, suivant Louis XIII en Piémont lors de la prise de Suze, il reçut du roi la mission de relever la religion catholique dans la vallée de Pragelle, d'y extirper l'hérésie et d'y régler tout ce qui aurait rapport aux intérêts de l'Église. Enfin, le 14 mai 1633, il avait été admis au nombre des commandeurs ecclésiastiques de la milice du Saint-Esprit, à Fontainebleau, partageant cet honneur avec le cardinal de Richelieu, le cardinal de Lavalette, Claude de Rèbe, archevêque de Narbonne, et Jean François de Gondi, archevêque de Paris. Peu de temps après avoir été reçu commandeur du Saint-Esprit, M. de Sourdis revint occuper à Bordeaux son siége archiépiscopal. Ce fut cette année même que les plus grandes et les plus scandaleuses dissensions s'élevèrent entre le prélat et M. le duc d'Épernon, gouverneur général pour le roi en Guienne.

Nous croyons devoir insister sur cette particularité de la carrière de M. de Sourdis, car on reconnaîtra plus tard les conséquences de ces fâcheux démêlés, soit dans les dissentiments qui séparèrent MM. de Sourdis et M. de Beauveau, évêque de Nantes, lors de plusieurs opérations militaires, soit dans la

scission de M. de Sourdis et de M. le duc de Lavalette (fils du duc d'Épernon), lors de la défaite de Fontarabie.

Poursuivant son système de nivellement, voulant contenir les grands dans les rigoureuses limites de leur pouvoir, Richelieu n'avait pas sans raison, dit-on, confié à M. de Sourdis l'archevêché de Bordeaux. Connaissant le caractère ferme, entier, résolu de ce prélat, il voulait sans doute, en revêtant de cette éminente fonction un homme énergique, opposer un contrepoids puissant à l'ambitieuse autorité du vieux duc d'Épernon, alors gouverneur de Guienne.

Jean-Louis de Nogaret de Lavalette (fait duc d'Épernon par Henri III) était d'une bonne et ancienne noblesse de Gascogne; au moment de sa lutte avec M. de Sourdis, il avait plus de quatre-vingts ans; mais son caractère, violent, altier et vindicatif, avait conservé la même vigueur malgré son grand âge; c'était un des derniers types de ces grands seigneurs turbulents, orgueilleux, batailleurs, terribles fléaux des provinces qu'ils pressuraient sans pitié, et qui, presque toujours en révolte ouverte lors des minorités ou des guerres civiles, se retranchaient dans les places fortes de leurs gouvernements, et là, selon leur intérêt, leur penchant ou leur caprice, bravaient ou soutenaient l'autorité royale contre les décisions des parlements.

La fortune prodigieuse et inespérée du duc d'Épernon avait d'ailleurs exalté sa hauteur naturelle jusqu'à l'orgueil le plus écrasant; il faut chercher la source obscure de cette élévation extraordinaire dans le goût très-passionné que Henri III avait pris pour ce jeune gentilhomme. Partageant d'abord la faveur royale avec Caylus, Maugiron, etc., etc., d'Épernon les prima bientôt de telle sorte dans le cœur du roi, que ce prince avait souvent dit, en accumulant sur la tête de ce favori les

honneurs et les charges les plus insignes : « Je veux faire « d'Épernon si grand, que je n'aie pas même un jour le « pouvoir de le détruire. » En effet, Henri III ne lui donna pas, il l'accabla : ce fut d'abord la terre d'Épernon érigée en duché-pairie, puis le gouvernement de Metz, du Boulonnais, de l'Angoumois, de la Normandie et de l'Anjou, et enfin les grandes charges de colonel-général de l'infanterie et d'amiral de France. Qu'on joigne à cette position déjà si incroyablement éminente, un mariage inouï avec l'héritière de Foix et de Candale, qui acquit à d'Épernon les biens immenses et les alliances souveraines de cette illustre maison, et on comprendra que ces réalités qui semblent un rêve, purent souvent égarer la superbe de d'Épernon jusqu'à la folie.

Henri III avait prévu juste en disant qu'il lui serait impossible un jour de détruire l'immense position qu'il avait faite à son favori. En effet, à la faveur succéda le refroidissement, puis l'éloignement, puis le regret d'avoir élevé si haut un orgueilleux courtisan, puis enfin la haine, en reconnaissant combien il était difficile de le renverser et de le réduire, car en vain d'Épernon, sur son refus de rendre au roi son gouvernement de Metz, avait été déclaré coupable de lèse-majesté, l'ancien favori se mettant à la tête de ses troupes, se préparait à résister ouvertement à l'autorité royale lorsque Henri III mourut.

Ainsi qu'un assez grand nombre de seigneurs, d'Épernon, refusant de reconnaître Henri IV, se retira sur Angoulême, suivi de forces militaires assez considérables. Alors des négociations furent ouvertes, on traita presque avec d'Épernon de puissance à puissance, et pour prix de son adhésion à la royauté de Henri IV, il fut investi du gouvernement de Provence. Mais se montrant bientôt d'une révoltante dureté envers les populations,

et d'un écrasant dédain pour les réclamations des parlements, la Provence députa vers Henri IV pour le supplier de rappeler cet impitoyable gouverneur. Accédant aux vœux de cette province, le roi envoya le duc de Guise pour remplacer le duc d'Épernon, son ancien et implacable ennemi ; mais tirant l'épée du fourreau, d'Épernon refusa insolemment de quitter son gouvernement. En vain Henri IV le menaça de se mettre lui-même à la tête d'une armée et de le venir chasser. « Qu'il vienne donc, — dit « le rebelle ; — je lui servirai de fourrier, non pas pour lui pré- « parer ses logis, mais pour brûler ceux qui seront sur son « passage. »

Pourtant à la vue des troupes considérables que le duc de Guise rassemblait pour marcher contre lui, force fut à d'Épernon de se démettre de son gouvernement, à condition qu'on lui donnerait en échange la lieutenance-générale du Limousin, ce qui fut promis et exécuté.

On dit que Henri IV reprochant un jour à d'Épernon de ne l'avoir jamais aimé, « pour ce qui est de l'amitié, — lui dit ce « dernier, — votre majesté sait bien qu'elle ne s'acquiert que par « l'amitié. » Depuis cette époque, Henri IV le regarda comme un de ses plus fidèles gentilshommes. Pourtant on sait que s'étant trouvé dans le carrosse du roi lorsque ce prince fut assassiné, d'Épernon, violemment soupçonné d'avoir eu des relations avec Ravaillac, fut même sous le coup d'une procédure qu'un ordre supérieur vint suspendre.

Le lendemain de la mort de Henri IV, d'Épernon alla droit au parlement, y entra couvert, et mettant la main sur la poignée de son épée : « Elle est encore dans le fourreau, — dit-il « impérieusement, — mais il faudra bien qu'elle en sorte si on « n'accorde à l'instant à la reine-mère la régence du royaume. »

En effet, la reine-mère fut nommée régente et paya le dévouement de d'Épernon de nouvelles faveurs.

Le faste que déployait le duc était extrême : il allait ordinairement au Louvre accompagné d'une sorte de cour composée de sept à huit cents gentilshommes qui se rendaient chez lui chaque jour. De plus, il avait obtenu de la reine la permission d'entrer jusques dans son cabinet avec une escorte de gardes vêtus de ses livrées.

En 1619, lors des différends qui survinrent entre Louis XIII et sa mère, partant de sa forteresse de Metz avec son équipage ordinaire de vingt mulets et de près de deux cents chevaux de guerre, gardes, gentilshommes et autres personnes de suite, d'Épernon traversa hardiment le royaume pour venir enlever la reine-mère à Blois, lui donna retraite dans ses gouvernements, et s'imposant comme médiateur entre cette princesse et le roi son fils, il sut les décider à terminer ces différends par le traité d'Angoulême.

Mais lorsque les troubles de l'État furent apaisés grâce à la volonté toute-puissante de Richelieu, d'Épernon, qui jalousait et détestait la personne et l'autorité de ce ministre, resta dans ses terres sans vouloir paraître à la cour, et bientôt, sur l'ordre du cardinal, se démit de son gouvernement du Limousin pour prendre celui de la province de Guienne.

Connaissant par expérience l'esprit de rébellion et les hauteurs excessives du duc d'Épernon qui n'avait jamais voulu lui rendre certains devoirs de forme, Richelieu, sans son amitié pour un des fils de ce vieux seigneur si indépendant et si orgueilleux, ne lui aurait pas sans doute conservé son gouvernement.

En effet, lors de la fameuse Journée des Dupes, au moment où

Richelieu, découragé, abandonné de tous, allait renoncer au pouvoir, ç'avait été le cardinal de Lavalette qui, engageant vivement ce ministre à surmonter son abattement et à tenter un nouvel et dernier essai sur l'esprit du roi, lui avait donné ce conseil plein de sagesse qui amena ce revirement soudain, ensuite duquel Richelieu resta aux affaires, et reprit tout son ascendant.

Mais le duc d'Épernon, malgré l'avantage qu'il pouvait ressentir de l'intimité d'un des siens avec le ministre tout-puissant, blâmant ce qu'il nommait la servilité de son fils, ne l'appelait jamais que le *cardinal valet*, tant était grande l'animosité qu'il conserva toujours contre Richelieu. Toutes les préférences du vieux seigneur furent pour Bernard, duc de Lavalette, son troisième fils, auquel il avait sacrifié l'affection du duc de Candale, son puîné, qui, voyant l'indifférence de son père, s'en était allé servir en pays étranger. Sans être dans les bonnes grâces du premier ministre, avec lequel il vivait très-politiquement, Bernard de Lavalette servait le roi tout en conservant à l'égard de Richelieu une sorte de politesse fière et réservée, qui semblait lui être imposée par le respect dû à la volonté royale. Malheureusement la fatale défaite de Fontarabie, dont il sera longuement question dans cette Correspondance, vint perdre le duc Bernard de Lavalette dans l'esprit de Richelieu; et condamné à mort par contumace, il fut obligé de se réfugier en Angleterre.

Tel était le vieux duc d'Épernon, telle était la position des siens, lorsque M. de Sourdis vint remplacer son frère au siége archiépiscopal de Bordeaux. Le cardinal de Sourdis, ménageant ou craignant M. d'Épernon, avait réservé toute l'acrimonie de son humeur altière pour les parlements, envers lesquels il s'était presque toujours montré hostile, à la joie secrète du duc d'Épernon, qui abhorrait l'autorité de la robe. M. de Sourdis, au con-

traire, succédant à son frère, se rangea fort habilement du côté du parlement, représenté par le premier président de Gourgues, homme plein de sens, de vigueur et d'esprit, aussi fier de sa toge parlementaire que M. d'Épernon pouvait l'être de sa couronne ducale, et très-disposé à repousser énergiquement tous les empiétements que le gouverneur pourrait tenter de faire hors des limites de son autorité.

Nous avons dit qu'en confiant l'archevêché de Bordeaux à M. de Sourdis, Richelieu avait voulu contre-balancer l'excessive influence du duc d'Épernon, contre lequel il se croyait de nouveaux sujets de plainte, puériles en apparence, mais qui avaient dû néanmoins laisser un aigre levain de haine dans l'esprit du cardinal [1].

Avant l'explosion des fâcheux débats dont nous allons parler,

[1] Voici, selon l'Histoire de d'Epernon, quelles furent les causes de ses griefs.—Après que, par la mort du duc de Montmorency, le roi crut avoir apaisé tous les troubles du Languedoc, sa majesté ne pensa plus qu'à s'en retourner à Paris avec peu de suite et par le plus court chemin; la reine, qui était accompagnée du conseil et de toute la cour, prit, deux jours après le départ du roi, la route de Bordeaux par la Garonne. Elle fit l'honneur au duc d'Épernon de traverser cette rivière pour l'aller voir dans sa maison de Cadillac; la vertu, la générosité et l'extrême bonté de cette princesse avaient attaché le duc très-étroitement à son service; de sorte qu'il fut comblé de joie par cette faveur, et ayant précédé de peu de jours la venue de sa majesté, il pourvut de telle sorte à toutes choses et elle fut reçue avec tant de splendeur dans sa maison.... La mauvaise fortune du duc voulut que le cardinal de Richelieu prît la même route. Depuis qu'il avait fait fortifier Brouage au point qu'il l'est aujourd'hui, qu'on le tient pour une des meilleures places de France, il ne l'avait point vu; pour toutes les dépenses qu'il y avait employées et qui étaient immenses, il en voulut avoir une vue; le duc d'Épernon ne fut pas marry de cette résolution, au contraire, n'y ayant point eu de rupture entre eux, il le pria de passer en sa maison, espérant que l'accueil qui lui serait fait pourrait réchauffer leurs froideurs; mais il en arriva tout autrement. Voici comme:—la reine ayant à passer la rivière devant Cadillac pour venir à la maison, le duc d'Épernon fit tenir des carrosses prêts pour recevoir sa majesté à la descente du bateau; il commanda aussi à quelques uns des siens d'en réserver un pour le cardinal, afin qu'il n'eût point sujet de se plaindre. Son ordre fut mal gardé; la reine étant arrivée la première, les carrosses destinés pour sa suite n'ayant pu suffire, on prit aussi celui qui était réservé pour le cardinal. — Aussi quand le duc, après avoir rendu ce qu'il devait à la reine, se hâta d'aller à la rivière avec un carrosse pour recevoir le cardinal, il était trop tard: il le trouva déjà bien avant dans le chemin et à pied pour se rendre au logis. *Hist. de la vie du duc d'Épernon.* — Vol. III. Girard.

M. d'Épernon, sans doute irrité de voir une créature du cardinal remplir le siége archiépiscopal de Bordeaux, avait déjà manifesté toute sa malveillance à l'égard de M. de Sourdis. Ainsi, lors de son arrivée à Bordeaux, au lieu d'être reçu, selon l'ancien usage, à l'entrée de la ville par les jurats, ce prélat ne les y trouva pas rassemblés, le duc d'Épernon leur ayant défendu de rendre ces honneurs à l'archevêque; une autre fois, les gardes du duc avaient chassé les gens de bouche de M. de Sourdis qui étaient venus s'approvisionner de poisson dans le marché dit de la Clye; le duc d'Épernon prétendant avoir, comme gouverneur, le droit de choisir le poisson avant tout autre acheteur; enfin, plusieurs de ses gardes avaient insulté et fouillé différentes personnes appartenant à la maison de l'archevêque.

Les choses en étaient à ce point, lorsque de plus graves événements vinrent aviver ces discords déjà si flagrants.

Voici comment et à quel propos.

Nous nous bornerons à quelques extraits des procès-verbaux de cette fâcheuse affaire :

« Cejourd'hui [1], 29 octobre 1633, y est-il dit, nous Henri « Escoubleau de Sourdis, étant en notre palais archiépiscopal, « seraient survenues plusieurs personnes lesquelles, de divers « endroits, nous auraient donné avis que nous courions de « grands hasards, que nous n'étions pas en sûreté, et que le sieur « duc d'Epernon avait résolu de nous bannir et chasser par « force et violence; que c'était ce qu'ils en espéraient de plus « doux et de plus modéré. A quoi n'ayant voulu ajouter foi,

[1] Procès-verbal de l'attentat et violences commis en la personne de monseigneur l'archevêque de Bordeaux, etc. *Mémoires du clergé de France*, tome VII, arch. de Bordeaux.

« nous sortîmes de notre archevêché sur les huit heures du « matin, accompagné de nos chanoines, vicaire général et « trésorier, etc., et allâmes en l'église Saint-Michel, où nous « demeurâmes jusqu'à onze heures et plus pour en faire la « visite; lorsqu'elle fut achevée, on nous avertit que les ave- « nues de notre archevêché étaient occupées par des hom- « mes armés, et qu'à chaque porte de notre maison on avait « mis des corps-de-garde et des carabins de M. d'Épernon, « c'est pourquoi on nous conseillait de n'y retourner pas, de « peur qu'il ne nous mésarrivât; pourtant, nous étant résolu « de retourner, accompagné de notredite suite et précédé d'un « de nos aumôniers portant devant nous notre croix patriar- « chale, à l'entrée de la franchise et asile ecclésiastique qu'on « appelle ordinairement le *sauvetat*, nous aperçûmes le sieur « de Naugas accompagné d'environ vingt-cinq carabins, por- « tant un bâton à la main, lequel venait droit à nous, ce qui « nous donna sujet de commander à notre cocher de n'arrêter « pas, ains de suivre la croix et aller doucement; mais ledit « Naugas, abordant notre carrosse, dit au cocher qu'il s'arrêtât, « tenant le bâton haut; nous commandâmes au cocher de « marcher, et lui, derechef, de ne marcher point; et tous ses « gens, d'une voix confuse, firent même commandement : lors « ledit Naugas nous dit qu'il nous voulait parler; à quoi ayant « répondu que notre logis était bon pour cela, nous dîmes au « cocher de marcher; mais ledit Naugas l'arrêta, et les gardes « mettant les mains aux épées, d'autres saisissant les rênes et « les chevaux, menaçant le cocher, l'arrêtèrent, et Naugas nous « dit qu'il nous voulait parler de la part du duc d'Épernon; « nous repartîmes que ce devait être dans notre logis ou à « l'église, lieu auquel les chrétiens devaient voir leur pasteur

« et lui parler; que ce n'était pas la forme de nous arrêter par « force et violence, revêtu de nos habits pontificaux, et pro- « testant que si l'on ne nous laissait nous en ferions plainte « au roi; mais les carabiniers, couverts, et ledit Naugas, avec « mépris, se moquèrent de cela; et donnant un commande- « ment plus violent pour arrêter, nous contraignirent de sortir « de notre carrosse pour éviter un plus grand scandale. »

Ensuite de cet attentat, M. de Sourdis ayant invité les doyens et chanoines des chapitres de l'église métropolitaine et de Saint-Seurin-lès-Bordeaux ainsi que les curés et supérieurs des maisons religieuses, à se trouver, le 29, à trois heures, à l'archevêché, ils s'y réunirent. Ayant instruit l'assemblée des attaques incessantes que M. d'Épernon avait dirigées contre lui, M. de Bordeaux arrivant aux violences récemment exercées par le sieur Naugas, violences qui non seulement lui étaient une insulte personnelle, mais portaient encore un coup sacrilége à la dignité archiépiscopale, M. de Bordeaux, disons-nous, exposa au clergé réuni, qu'il y avait deux moyens de punir et de réprimer ces excès : le premier, de recourir aux censures ecclésiastiques; le second, de députer vers le roi pour se plaindre à lui de cette atteinte portée à l'autorité ecclésiastique. « Ce qu'étant ainsi proposé à tout notre clergé, — dit le « procès-verbal de la séance, — tous nous ont rendu un tel té- « moignage du ressentiment qu'ils avaient de l'attentat commis « contre notre dignité, qu'ils ont souhaité des larmes de sang « pour pleurer l'énormité du crime. »

Il fut enfin résolu dans cette assemblée qu'on fulminerait le lendemain les censures ecclésiastiques contre les auteurs de l'attentat, « que le clergé députerait auprès de M. d'Épernon pour « savoir s'il désavouait ou non la conduite du lieutenant de ses

« gardes ; qu'on députerait aussi au roi pour l'informer de ces « énormités, et enfin qu'on aviserait ultérieurement à la con- « duite à tenir selon ce que répondrait M. d'Épernon. »

Deux chanoines du chapitre de Saint-Seurin, les curés de Saint-Projet et de Saint-Remi, le père prieur de la Chartreuse et le père gardien des Capucins furent donc chargés de se rendre le lendemain matin, à neuf heures, auprès de M. le duc d'Épernon; pour savoir positivement de lui quelle part il avait prise dans la conduite violente et grossière du sieur Naugas.

Le lendemain, en effet, cette députation, conduite et présidée par le sieur de Grimauld, chanoine théologal, chargé de porter la parole, s'achemina, non sans une sorte de crainte, vers le palais du gouverneur [1].

Le vieux duc, botté, armé, les y reçut sous son dais : avant de parvenir jusqu'à lui il fallut que les députés du clergé traversassent plusieurs salles remplies de gardes, d'officiers et de gentilshommes, qui formaient pour ainsi dire la cour du duc d'Épernon. On pense que les sarcasmes et les brocards ne furent pas épargnés aux théologiens par cet entourage subalterne, toujours si jaloux d'exagérer les impertinences de son chef. Le duc d'Épernon, les mains crispées sur les bras de son fauteuil, les yeux étincelants, pouvait à peine contenir sa

[1] Voir pour plus amples détails divers pamphlets et écrits du temps. — *Le curé bourdelois portant le vray aduis de monseigneur l'évêque de Nantes.* — Paris, MDCXXXIV, cahier in-12 et de 14 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (rare) ; *l'Hermite de Cordovan*, MDCXXXIV, — *id.* de 24 pages, sans désignation de ville, d'auteur ou d'imprimeur. — *Mémoire de ce qui s'est passé au parlement de Bordeaux en l'affaire que monseigneur le duc d'Épernon a eu avec monseigneur l'archevêque*, — *id.*, MDCXXXIV, sans désignation de ville, d'auteur ni d'imprimeur (rare). — Apologie pour monseigneur l'archevêque de Bordeaux et pour monseigneur l'évêque de Nantes, touchant l'excommunication déclarée contre le sieur Naugas et ses complices, gardes de M. d'Épernon, *id.*, MDCXXXIV, — sans désignation de ville, d'imprimeur ni d'auteur, — cahier in-12, 80 pages (très-rare).

fougue et sa colère ; car le chanoine Grimauld avait à peine dit Monseigneur... — (continue le procès-verbal) « que M. d'É-
« pernon lui a commandé d'arrêter, et lui a demandé brusque-
« ment qui il était. — Il a répondu qu'il était le premier des
« députés du clergé. — M. le duc d'Épernon lui a demandé de-
« rechef qui il était. — Il a répondu qu'il était chanoine théo-
« logal de l'Église métropolitaine, son très-humble serviteur. —
« Le duc d'Épernon ayant une troisième fois demandé au dé-
« puté qui il était, et celui-ci n'ayant plus répondu, ledit
« sieur duc lui a demandé s'il le connaissait bien, lui d'E-
« pernon, et quel il était ? — Le chanoine ayant dit qu'il re-
« connaissait le sieur duc pour lieutenant du roi et gouverneur
« de la province, — le sieur duc redoubla la même interroga-
« tion, et sur ce que le chanoine n'a plus rien répondu, le duc
« lui a demandé de quelle part il venait. — Et le chanoine ayant
« dit qu'il venait de la part de tout le clergé, le sieur duc a dit
« que pour l'honneur qu'il portait et qu'il avait toujours porté
« aux personnes ecclésiastiques, il leur donnerait audience,
« mais non pour le respect de M. l'archevêque ; sur quoi le
« chanoine a commencé son discours. »

On pense bien que M. d'Épernon, habitué de voir tout céder devant lui, violent et irritable comme il était, n'entendit pas patiemment ce long réquisitoire ; en effet, presque à chaque mot, il interrompait le chanoine avec hauteur ou mépris ; jurant Dieu que rien n'était plus faux et plus impudent « *que cette homélie-là.* » Puis, le discours à peine achevé, le fougueux vieillard, prenant à partie chaque député, les blâma rudement, eux pères gardiens de la Chartreuse et des Capucins, d'obéir si aveuglément et si malhonnêtement aux mauvaises passions de leur archevêque ; puis répondant brièvement et

avec des emportements toujours croissants aux chefs d'accusation dirigés contre lui, il nia les uns, mais avoua résolûment et fièrement les autres.

Ainsi, quant aux reproches qu'on adressait au lieutenant de ses gardes, il dit très-nettement, — « qu'ayant, en sa qua-« lité de gouverneur, à parler à l'archevêque, il lui avait or-« donné de venir le trouver; mais que ce n'était pas sa faute si, « par suite d'une terreur panique et ridicule, l'archevêque avait « quitté précipitamment son carrosse sans attendre l'explica-« tion de Naugas, » qui d'ailleurs, ajouta le duc sans s'expliquer davantage, « était chargé pour M. de Bordeaux d'une « mission *qui pouvait peut-être sembler désagréable à ce prélat :* « Enfin,—dit M. d'Épernon,—qu'il sache bien qu'en ma qualité « de gouverneur, j'ai le droit de l'envoyer quérir, lui archevêque, « quand je le jugerai expédient, et qu'au cas où il refuserait de « venir de gré, je le ferais bien venir de force. » Puis, ce disant, il congédia fort brutalement la députation au milieu des rires et des huées de ses officiers et de ses gentilshommes.

Apprenant avec quelle grossièreté son clergé avait été accueilli, M. de Bordeaux, toujours calme, digne et ferme, continuant de garder la plus parfaite mesure, mais aussi déployant toute l'imposante autorité de son caractère archiépiscopal, convoqua le même jour une nouvelle et solennelle assemblée théologale. On y rédigea le procès-verbal de la réception faite par le duc aux députés, puis, il fut universellement résolu que : « vu les interruptions, les réponses et les actions du duc « d'Épernon; le tout bien considéré et pesé, l'action attentée « par Naugas serait trouvée injurieuse et énorme à l'autorité « archiépiscopale et au clergé, tant en sa source qu'en son effet. »

Pour réparation de ces scandales, le lieutenant Naugas et les

carabins qui l'avaient assisté furent excommuniés par sentence du 30 octobre, sentence proclamée dans la ville le 1er novembre, jour de la Toussaint.

Mais le lendemain le désordre devint extrême; Naugas et la plupart des gardes excommuniés se rassemblèrent, au mépris de l'interdiction qui les frappait, dans l'église de Saint-André, moins pour entendre la sainte messe que pour témoigner de leur dédain de la censure fulminée par l'archevêque. Ce dernier, arrivant bientôt, et reconnaissant avec étonnement les casaques brunes et vertes à croix blanche des gardes de M. d'Épernon, s'enquit de ces carabins s'ils avaient fait partie la veille de la suite du sieur Naugas; ceux-ci ayant répondu affirmativement, l'archevêque commença de se dépouiller de ses insignes, et fit à l'instant cesser le service divin; « mais un cri du « peuple s'élevant aussitôt, — dit le procès-verbal, — l'arche- « vêque fut doucement forcé de se revêtir, mais les carabins « s'entêtant à ne pas vouloir sortir de l'église, revêtu que nous « étions pontificalement,— dit M. de Bordeaux,— faisant porter « devant nous les armes de la croix, appuyé sur notre crosse « et verge pastorale, et assisté des chanoines de tout le cha- « pitre, nous avons cheminé dans le lieu saint pour en « chasser, et de fait en avons chassé les excommuniés; fermant « la porte aux frémissements de leur outrecuidance, et aussi « avec acclamations dégoulant des larmes de joie de tout le « peuple, avons continué le service divin. »

Furieux des procédés rigoureux de l'archevêque, qui, ayant parfaitement calculé la profonde et pénible impression que ces excommunications produiraient sur le peuple, savait que tout le blâme en retomberait sur le gouverneur, le duc d'Épernon, le dimanche 6 novembre, manda aux curés de se trouver chez

lui à huit heures du matin pour y recevoir l'ordre de lever les censures; mais un d'eux s'étant rendu chez M. de Bordeaux et lui ayant communiqué cette lettre insolite, l'archevêque enjoignit formellement à son clergé de ne pas y avoir égard, les curés, selon les canons, ne pouvant légalement s'assembler que sur l'invitation de leurs évêques. En conséquence, le sieur Miard, curé, fut à l'instant député vers le duc d'Épernon, pour lui faire part de la résolution de l'archevêque. Mais le vieux seigneur, jurant Dieu et accueillant cet envoyé avec une fureur épouvantable, ne le laissa pas achever et s'écria : « que si les « curés n'étaient pas venus à l'heure indiquée, il savait bien « ce qu'il aurait à faire. »

Nouvelle information des curés auprès de M. de Bordeaux; nouvelle et expresse défense faite par le prélat à ceux-ci d'obéir et de se rendre en corps auprès de M. d'Épernon, tout en leur accordant néanmoins l'autorisation d'aller, le service divin terminé, trouver individuellement le gouverneur.

Mais bientôt, emporté par son caractère indomptable, le duc d'Épernon, suivi d'un bon nombre de gentilshommes, de ses gardes et de ses carabins commandés par Naugas l'excommunié, se saisit d'un des autels de l'église des Récollets, et, après en avoir chassé les religieux, y fit dire militairement la messe par maître Jean de Contenfous, son aumônier ordinaire.

Instruit de cette nouvelle violence et de cet acte d'impiété, M. de Bordeaux somma le père Contenfous de le venir trouver; mais celui-ci s'en excusa, objectant que, depuis huit jours, M. le duc d'Épernon lui avait défendu d'obéir aux ordres de M. de Sourdis. De plus, le sieur Contenfous fit signifier, par acte notarié, son refus d'obtempérer aux ordres de son supé-

rieur ecclésiastique, se réservant la voie d'appel dans le cas où M. de Bordeaux voudrait le censurer.

Ce fut ensuite de ce nouvel incident qu'eut lieu la scène déplorable que nous allons retracer en continuant d'extraire quelques passages du procès-verbal déjà mentionné.

« Étant dans notre palais archiépiscopal, — y est-il dit, — et « attendant le résultat de notre signification au sieur Conten- « fous, nous avons vu le capitaine du guet avec tous les soldats « couverts de casaques rouges et armés, qui étaient au devant « de notre église métropolitaine et de notre maison, lesquels « repoussaient les religieux qui se présentaient pour entrer; ce « qui nous a obligé à prendre nos habits archiépiscopaux et « notre croix patriarchale et assembler notre clergé; à ce mo- « ment, on nous a annoncé qu'on venait d'arrêter M. le prési- « dent Dubernet, M. le procureur général et autres messieurs « du parlement, et interdit l'entrée de notre maison. Nous serions « sorti pour nous rendre dans l'église des révérends pères « jésuites, d'où revenant, et étant au devant de l'église métro- « politaine de Saint-André, nous aurions rencontré le sieur « duc d'Épernon accompagné de tous ses gardes armés d'épées « et de mousquets, du capitaine du guet et de ses soldats avec « des hallebardes, et des sieurs de la Hillière, Maillet, Flama- « rens, Campes, Naugas, excommunié, et autres; lequel sieur « duc est venu à nous, un bâton à la main et tout ému, et ses « gardes ayant la main sur le serpentin, nous a dit, le bâton « haut, comme pour nous frapper, le chapeau sur la tête : — « *Vous voici, impudent, qui faites toujours des désordres!* A « quoi étant reparti que nous faisions notre charge, ledit duc « a ajouté : *Vous êtes un insolent, un brouillon ignorant et « méchant; je ne sais qui me tient que je vous mette sur le car-*

« *reau.* Et, en disant ces injures, il nous a donné trois coups « de son poing fermé sur l'estomac, nous repoussant rude- « ment; et par après il nous a aussi donné du poing sur les « lèvres et sur le nez par deux fois, a pris notre chapeau et « calotte et jeté sous ses pieds; ce que ayant enduré avec « patience pour l'amour de Jésus-Christ, nous lui avons re- « montré qu'il était excommunié de nous frapper et traiter de « la sorte; à quoi il a répondu que nous en avions menti; et « qu'il ne savait ce qui l'empêchait de nous bâtonner; sur quoi « nous lui avons répondu : *Frappe, tyran : tes coups seront « autant de roses et de fleurs que tu répandras sur moi; « tu as puissance sur mon corps, tant que tu auras les armes « du roi en la main, mais sur mon âme, mon esprit et mon « cœur, tu n'en as pas; car ils me sont donnés pour conduire « mon peuple; et te dirai encore une fois, au nom du Dieu « vivant, que tu es excommunié.*

« Et lors, me donnant du bout de son bâton par plusieurs « fois dans l'estomac, et levant le même bâton, le sieur de la « Hillière s'est mis entre deux, et le comte Maillet s'est jeté au « bras; si bien qu'étant arrêté il a recommencé ses injures, et a « dit que sans mon caractère il nous mettrait sur le carreau; et « voyant que ses gardes avaient l'épée à la main et qu'on battait « les prêtres, et que notre neveu le sieur de Sancours, prieur « de Montravel, était sanglant, notre promoteur battu, plusieurs « prêtres maltraités, celui qui portait notre croix frappé avec « la crosse des mousquets, nous nous sommes écrié : « On assas- « sine nos prêtres! » Et lors le sieur de la Hillière nous ayant « pris au travers du corps, nous a tiré du milieu de ses satellites « et nous a donné moyen de nous retirer dans notre église, « où ayant assemblé notre chapitre et pris leurs avis, nous avons

« été devant le Saint-Sacrement, et après l'adoration d'icelui et « le chant de l'hymne *Pange lingua gloriosi,* nous avons en « procession, accompagné de nos chapitres, porté le Saint- « Sacrement en notre chapelle, après avoir déclaré au peuple « l'excommunication que le sieur duc d'Épernon et ses complices « ont encourue par des attentats si exécrables, le service divin « ne pouvant être fait dans une église à la porte de laquelle un « archevêque, environné de soldats, de mousquetaires, carabins « et soldats du guet, a été battu, injurié, maltraité par le gou- « verneur de la province, sans le respect de Dieu ni du roi très- « chrétien, fils aîné de l'Église; de quoi nous avons fait dresser « procès-verbal. Fait en notre palais archiépiscopal, le 2 no- « vembre 1633. »

La consternation qui régna dans Bordeaux par suite de ces violences aussi scandaleuses qu'inouïes, fut extrême; le lendemain tout le clergé de la ville se réunit en grande assemblée, et il y fut résolu qu'une députation se rendrait auprès du parlement de Bordeaux pour y porter plainte de la conduite impie et détestable de M. le duc d'Épernon.

« Messieurs, — dit le théologal de Saint-André chargé de « porter la parole, — l'église de Saint-André, première de cette « ville et maîtresse des églises de toute la province, se présente « à votre tribunal en la même posture et avec les mêmes sen- « timents que cette célèbre et ancienne Noëmi se présenta « autrefois à la face des princes de son peuple qui, ne sachant « son déplaisir, et voulant la caresser, l'appelaient Noëmi; elle « leur répondit: *Nolite vocare me Noemi, id est pulchram; sed « vocate me Mara, quia amaritudine replevit me Dominus.* » Ensuite de cet exorde, le théologal de Saint-André exposant les violences dont M. de Bordeaux avait été victime, requit le

parlement d'enregistrer ce délit; le président Daphis s'y engagea, disant que la cour était en séance pour le même motif, et le président de Brunet, membre du parlement, fut envoyé sur l'heure auprès de M. de Bordeaux, afin de lui exprimer les condoléances de la compagnie.

Le même jour, 11 novembre, à trois heures, une seconde et extraordinaire assemblée du clergé se réunit à l'archevêché; chacun fut interrogé sur la question de savoir s'il y avait lieu d'excommunier M. d'Épernon et d'interdire la ville de Bordeaux; cette question résolue affirmativement à l'unanimité, après lecture faite des droits et des concordats passés entre le saint-siége et la France, la sentence d'interdiction et d'excommunication contre le duc d'Épernon et ses soldats fut prononcée selon la formule accoutumée : « comme ayant en-
« couru les peines portées par les saints canons et décrets contre
« ceux qui mettent leurs mains violentes sur les personnes ecclé-
« siastiques, les avons et faisons dénoncer et dénonçons, et les
« excommunions, ordonné et ordonnons que pour tel et tels ils
« seront publiés à tout le peuple, pour les fuir et éviter comme
« membres retranchés de la sainte Église. Livrons et baillons,
« comme parle l'apôtre, leurs corps à Satan *in interitum carnis,*
« *ut spiritus salvus fiat,* déclarons leurs peines être préparées
« telles qu'aux fils de Bélial et au traître Judas, disposés aux
« ardeurs des flammes éternelles, s'ils ne viennent promptement
« à résipiscence. »

Par une réserve de cette sentence, la chapelle du palais du parlement était exceptée de l'interdiction en reconnaissance de l'appui que cette cour avait prêté au prélat contre le duc d'Épernon.

Mais ce dernier ayant appelé de l'excommunication par acte notarié devant maître d'Autrey, comme étant fulminée sans au-

cun pouvoir, fondement ni autorité légitime et conséquemment nulle, le dimanche 13, une nouvelle assemblée du clergé fut convoquée à l'archevêché : on y convint de députer au roi ; et les sieurs de Grimauld, chanoine de l'église métropolitaine, et de Richon, chanoine de Saint-Seurin, furent chargés d'aller exposer à sa majesté les plaintes du clergé.

Bientôt le peuple entier s'émouvant au sujet de l'interdiction qui pesait sur la ville, plusieurs membres du parlement se rendant aux instances des jurats, allèrent trouver M. de Bordeaux pour le supplier de lever la sentence d'excommunication ; mais le prélat, tout en se montrant disposé à accorder cette grâce, répondit qu'il ne pouvait agir sans consulter l'assemblée du clergé, et qu'ensuite il porterait lui-même au parlement le résultat de la conférence.

Le même jour, M. de Sourdis reçut une lettre du roi, de Saint-Germain-en-Laye (11 novembre 1633), qui lui enjoignait ainsi qu'à M. d'Épernon, « de demeurer en l'état où ils étaient, sans « donner suite à leurs différends, sa majesté réservant d'appré- « cier et de juger les faits. »

Sur de nouvelles instances du parlement, l'interdiction fut donc levée et les églises ouvertes, moins celle de Puypaulin, résidence du gouverneur, et celle de Cadillac, qui, dépendant de la maison de ville, furent exceptées de cette faveur.

« Et le dimanche 20 novembre, — dit le procès-verbal, — sur « les neuf heures du matin, Messieurs de la cour du parlement « s'étant rendus en corps dans notre église métropolitaine avec « un si grand nombre de peuple de tous les ordres que l'église « en était totalement remplie, nous nous sommes transporté « en ladite église revêtu pontificalement, tout notre clergé en « chapes précieuses, et sommes parti processionnellement et

« nous sommes rendu en la chapelle de notre archevêché, où « était gardé le Saint-Sacrement depuis le jour de l'excès et at- « tentat, et avons reporté ce très-auguste Saint-Sacrement en « notre église, où nous l'avons remis en son repos accoutumé, « et avons célébré la messe avec une joie indicible de tout le « peuple. »

Le roi ayant écrit de nouveau à M. de Bordeaux le 17 novembre 1633, lui fit remettre sa lettre par un lieutenant de ses gardes chargé de l'accompagner à Paris, le roi voulant lui-même interroger et entendre M. de Sourdis au sujet des violences exercées contre lui. Par une autre lettre adressée au parlement et aux jurats, le roi annonçait à ces deux corps que le duc d'Épernon resterait exilé dans sa maison de plaisance, jusqu'à ce qu'il fût plus amplement statué sur sa conduite et la punition qu'elle méritait.

Le parlement de Paris, par ordre du roi, ayant évoqué cette affaire, commença une longue information qui confirma la vérité des faits énoncés dans le procès-verbal; plusieurs jurats furent révoqués de leurs fonctions, tandis que les officiers et gardes du duc d'Épernon furent cassés et obligés de quitter la ville. Quant au duc, le roi lui ordonna de faire des excuses publiques et solennelles à M. de Bordeaux et de lui demander pardon et absolution de ses indignités. « M. le « duc d'Épernon, — est-il dit dans cet ordre, — enverra quelque « honnête ecclésiastique de sa part vers M. l'archevêque de Bor- « deaux pour lui témoigner l'extrême déplaisir qu'il a de ce qui « s'est passé et le désir auquel il est de se bien remettre avec lui; « que, pour cet effet, il le prie de lui désigner un lieu où il le « puisse trouver pour recevoir l'absolution qu'il lui demande. »

Le duc d'Épernon, d'après l'ordre du roi, étant destitué de

ses gardes, devait se présenter seulement accompagné de quelques gentilshommes pour recevoir *à genoux* l'absolution de M. de Bordeaux. — Tout se passa de la sorte et, on le pense, à la cruelle mortification du fier et fougueux vieillard.

En conséquence des ordres du roi, — dit le procès-verbal : —

« S'est présenté devant nous Jean-Louis de Lavalette, duc « d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur, « lieutenant général pour sa majesté en la province de Guienne, « lequel *s'étant mis à genoux* par-devant nous, a demandé « l'absolution de l'excommunication par lui encourue.

« Nous, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, com- « missaire apostolique en suivant les brefs de notre très-saint « père le Pape et de notre commission, nous avons donné et « enjoint, donnons et enjoignons pour pénitence audit sieur duc « d'Épernon, 1°. qu'il visite les dévotes chapelles de Notre-Dame « de Montuzet et de Notre-Dame en notre église métropolitaine, « et de Notre-Dame de Verdelaye ; 2°. réciter trois fois le ro- « saire et trois fois le petit office de Notre-Dame, laquelle péni- « tence, par lui reçue et acceptée, nous avons ordonné qu'il sera « présentement par nous procédé à donner audit sieur duc « d'Épernon le bénéfice de l'absolution requis.

« Ce qui fut fait ainsi, le mercredi 27 septembre 1634. »

A part même l'impérieuse exigence de la vérité biographique, d'autres motifs nous ont engagé à nous étendre sur les étranges et violents débats de MM. de Sourdis et d'Épernon.

Ainsi, dans cette déplorable circonstance, on voit M. de Bordeaux, toujours habile, calme, prudent et digne, employant tour à tour la résignation évangélique et l'autorité ecclésiastique, parvenir à dominer, à ployer, à abaisser jusqu'à ses pieds un caractère aussi intraitable que celui du vieux duc d'Épernon,

jusque-là si insolemment coutumier de la révolte armée ; parvenir enfin à contraindre ce grand seigneur à s'agenouiller et à demander humblement pardon et merci, à la face de toute la ville, lui gouverneur de Provence, lui d'Épernon, lui duc et pair de France, lui assez puissant naguère pour s'être montré l'ennemi redoutable et redouté de deux rois de France, et avoir presque fait déclarer une reine régente contre le vœu du parlement.

D'après l'ensemble de ces faits et de ceux qui suivent, il nous paraît donc démontré que Richelieu agit avec une réflexion profonde en infligeant au duc d'Épernon une punition toute morale, toute chrétienne, et par cela même d'ailleurs peut-être plus cruelle encore à cet indomptable seigneur.

Alors, dans la pleine force de sa toute-puissance, qui empêchait le cardinal de faire jeter le duc d'Épernon à la Bastille? Mais, sans doute, Richelieu jugea que la réparation éclatante et solennelle qu'il exigeait d'un gouverneur de province, que cette réparation en vertu de laquelle l'épée s'abaissait, si respectueuse et si soumise, devant la mitre, serait d'un utile et sévère enseignement pour l'avenir des projets que le cardinal méditait alors.

En effet, le 19 mai 1635, environ un an après cet événement, la guerre étant déclarée à l'Espagne, le 12 avril 1636, « M. l'archevêque de Bordeaux fut nommé CHEF DES CONSEILS DU ROI EN « L'ARMÉE NAVALE, près du sieur d'Harcourt, pour l'assister dans « tous les conseils qui se tiendront et en toutes les affaires « concernant le fait de ladite charge, et aussi avoir la direction « de la subsistance de l'armée, vivres, munitions de guerre, « équipages, fortifications des places, réglements de dépenses, « jugements des prises, avec pouvoir de faire poudre et fondre « artillerie, et tout ce qui sera nécessaire. »

Bien que, par lettres patentes du même jour, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et d'Armagnac, dit *Cadet-la-Perle,* eût été nommé généralissime des armées de terre et de mer en Levant [1], et que M. le marquis du Pont-de-Courlay, neveu de Richelieu, fût pourvu de la charge de général des galères, on voit de quelle immense autorité jouissait M. de Bordeaux par l'extension de ses pouvoirs, qui embrassaient à la fois, et la *présidence des conseils en l'armée navale* (ce qui lui donnait l'influence la plus directe, la plus positive, sur tous les plans de campagne), et *l'administration immédiate et supérieure du matériel de l'armée* (c'est-à-dire le gouvernement presque absolu de tous ses moyens d'action.)

Sans doute, cette autorité aussi illimitée que peu définie, aussi extrême en fait qu'inqualifiable en droit, et qui semblait subordonner à M. de Bordeaux, *chef du conseil en l'armée navale et administrateur du matériel,* le généralissime des armées de terre et de mer, le général des galères et même le gouverneur de la province maritime dans laquelle la flotte avait à se pourvoir et à se recruter, cette autorité, disons-nous, que Richelieu ne voulut ou n'osa peut-être pas formuler plus nettement, devait nécessairement amener et amena de fréquents conflits de juridiction et de pouvoir; mais ceci n'est pas la question : ce sont des faits qu'il s'agit de constater.

Maintenant, si l'on excepte l'expérience des choses de la guerre et de la marine qu'il pouvait avoir acquise pendant ses divers voyages à la suite du roi, soit au siége de La Rochelle ou dans les guerres d'Italie, on ne trouve dans la carrière de

[1] Nous n'avons pas spécialement parlé du style des dépêches de M. le comte d'Harcourt, ni de plusieurs autres acteurs de ces faits, tels que d'Argenson, Lamotte-Houdancourt, de Vile, etc., leur mémoire n'offrant aucune particularité intéressante.

M. de Bordeaux aucun antécédent qui puisse en apparence expliquer pourquoi Richelieu lui fit tout à coup, en 1636, une si large place dans le conseil et dans la direction des armées navales du roi.

Cette question, d'ailleurs, ne regarde pas seulement M. de Bordeaux, mais encore d'autres prélats guerriers, tels que M. l'évêque de Nantes et M. le cardinal de Lavalette. On ne peut pourtant supposer que Richelieu, doué d'une intelligence si sagace, d'un jugement si sain, que ce ministre dont les préférences étaient si rarement désintéressées ou malhabilement placées, n'ait pas été conduit par le raisonnement et la réflexion à des choix au premier abord si étranges.

En effet, le trait bien saillant, bien caractéristique de l'époque que le cardinal voulait absolument et complétement dominer et régénérer, n'était-il pas une sorte d'esprit d'indépendance et de révolte qui, bravant l'autorité royale, se manifestait partout hostile, dans l'administration, dans les parlements, dans les provinces, dans l'armée? Or, voulant combattre et ruiner de si funestes tendances afin d'organiser la subordination et, pour ainsi dire, la *religion* des pouvoirs qui, avec la *centralisation* administrative, fut une des grandes pensées de Richelieu, peut-être croyait-il avec raison qu'un prélat déjà revêtu d'un caractère respectable et sacré aux yeux de la multitude pouvait plus obtenir, plus oser et plus imposer encore qu'un laïque, en des circonstances analogues.

Réunissant ainsi la double autorité du sacerdoce et du commandement militaire, un prélat revêtu de ces deux fonctions pouvait en effet se montrer tour à tour, selon l'exigence des événements, sévère ou clément, punir comme général d'ar-

mée, et comme ministre du Seigneur pardonner sans faiblesse et sans faire brèche à la discipline. Il faut le dire, si de cette fusion de pouvoirs hétérogènes il ne sortit pas toujours une action très-sûre, très-décisive et très-généralement salutaire, on ne peut nier du moins qu'en ce qui touche M. de Bordeaux, malgré ses nombreux et fréquents dissentiments avec les autres généraux, la double autorité de son caractère ne produisît de grands et d'heureux résultats.

Nous ne discuterons pas ici cette question théologique, à savoir : —*Si un prélat peut prendre les armes et aller à la guerre sans irrégularité.* Nous renvoyons au long et curieux Mémoire inséré dans ce recueil [1], Mémoire où l'on trouve réunie à une très-grande force et originalité de style, une étude vaste et approfondie de ces matières si intéressantes à cette époque, où les princes de l'Église eurent une part si large, si active et si incessante dans les affaires de l'État.

Quant à la correspondance de Sourdis qui expose les événements les plus importants de l'histoire maritime de la France de 1635 à 1641, elle nous a paru d'un style quelquefois négligé, incorrect, inégal, mais généralement d'un tour vif, piquant et naturel, abondant en portraits plus fermement que finement touchés, en aperçus vrais, souvent élevés, mais presque toujours exprimés avec amertume et avec passion sur l'état des choses soumises au gouvernement de l'archevêque; quelquefois aussi M. de Bordeaux s'élève jusqu'à une dignité très-noble et très-chevaleresque, comme dans le défi qu'il adressa au duc de Ferrandine.

C'était au mois d'août 1640, le duc de Ferrandine, amiral

[1] Le Prélat dans les armées ou l'*Envie abattue sous les armes d'un grand prélat.* — *Correspond. de Sourdis*, tom. III, p. 119.

espagnol, se plaignait fort de ne pouvoir jamais rencontrer les galères françaises. M. de Bordeaux lui envoya par une tartane la lettre suivante :

« Monsieur,

« Le désir que j'ai appris par toute la côte que vous avez de rencontrer les dix-huit galères du roi, et la peine qu'on m'a dit que vous disiez avoir prise, d'avoir été les chercher en pareil nombre aux îles Sainte-Marguerite, m'a obligé de vous les amener ici afin de vous faire voir que la justice des armes du maître que je sers est telle, et la fidélité et le cœur de ceux qui le servent avec moi, si recommandables, que, combien que vous soyez un des plus grands capitaines du monde, et un de ceux dont j'estime davantage le cœur et la vertu, vous serez néanmoins obligé d'avouer qu'il n'y a point de galères au monde qui osassent les aborder, si elles étaient commandées d'autres personnes que de vous. Si quelques vaisseaux qui les suivent vous donnent sujet d'appréhender que la partie ne soit pas égale, on les peut éloigner ou les mettre en dépôt dans le port de Gênes, en façon qu'ils ne vous donneront aucun ombrage. Que si vous n'acceptez pas ces conditions, cela ne me fera pas diminuer l'opinion que j'ai conçue avec tout le monde de votre générosité, mais me confirmera dans la créance que je sais que vous avez vous-même de la justice des armes de mon maître. »

Ailleurs, le prélat affecte une révérencieuse modestie, bien qu'on voie percer çà et là, sous cette feinte humilité théologale, l'esprit impérieux du capitaine, et alors la chape cache mal le corselet. Mais souvent aussi, lorsqu'il raconte une bataille, expose le plan d'un siége, l'itinéraire d'une campagne navale, ou le

tableau des causes morales de la désorganisation des pouvoirs, la manière de M. de Bordeaux devient nette, rapide, précise, et décèle une très-heureuse intelligence des opérations stratégiques relatives, soit aux siéges et aux débarquements, soit même au combat sous voiles. Mais il faut dire qu'alors ces dernières manœuvres étaient fort bornées, le petit nombre des bâtiments employés n'exigeant pas le déploiement de cette large et profonde tactique navale dont Duquesne, Châteaurenaud, Tourville, furent les créateurs, lorsqu'ils durent faire évoluer sur un immense ordre de bataille des flottes de cent vaisseaux de guerre.

En ce qui concerne la marine, les dépêches de M. de Bordeaux, toutes écrites de sa main et chargées de ratures et de renvois, ont un caractère évident d'inspiration et de soudaineté. Quant aux connaissances nécessaires à la conduite et à l'évolution d'un vaisseau, on voit qu'elles manquaient absolument à M. de Bordeaux comme à presque tous les amiraux. Car alors la science et la pratique nautique allaient généralement en raison inverse de l'éminence des grades; les pilotes et maîtres, à quelques glorieuses exceptions près, étant toujours seuls chargés de la marche et de la conduite du navire.

En considérant les antécédents peu militaires et peu maritimes de M. de Bordeaux, ce qui semble donc incroyable c'est de trouver dans ses dépêches et dans ses actions navales un sens stratégique fort droit, une rare intelligence du faible et du fort des places ou des ports de guerre, et sinon une connaissance très-technique, du moins un instinct très-fin et très-sûr des opérations navales; qu'on joigne à ces dons naturels une profonde et large étude des divers moyens propres à balancer ou à ruiner la puissance espagnole dans la Méditerranée,

un coup d'œil d'une portée très-étendue qui lui permettait d'embrasser aisément un système d'attaque ou de défense, quelque vaste et quelque compliqué qu'il fût [1], une activité nompareille, une grande puissance de travail et de volonté, un courage militaire très-remarquable [2], et on aura la somme des éminentes qualités qui distinguèrent presque toujours M. de Bordeaux dans le cours de ses commandements.

Malheureusement, tant de brillants avantages furent souvent obscurcis par les sombres imaginations d'un esprit jaloux, inquiet, difficile, prévoyant plutôt les difficultés qu'il ne les surmontait, et devenant alors aussi timoré dans le conseil qu'il se montrait habituellement résolu dans l'exécution. Aussi, dans ces moments de découragement, afin de lui redonner espoir, Richelieu lui écrivait-il confidemment : « Au reste, ne vous imagi-« nez pas qu'un homme qui n'entreprend rien que par raison « et qui, en l'exécution d'un dessein, fait ce que la prudence « et l'honneur conseillent, soit responsable des événements « quand même ils n'arrivent pas bons. Qui fait fidèlement ce « qu'il peut, fait ce qu'il doit, et qui fait ce qu'il doit, n'est pas « garant du mauvais succès [3]. »

L'aptitude remarquable de M. de Sourdis aux opérations

[1] Voir entre autres pièces : *Projet de représentation des diverses places où l'on pourrait grandement incommoder et endommager les ennemis en Espagne*, tom. I, liv. I, ch. I, p. 14. — *Mémoire des places et garnisons de la Provence, et ce qu'il faut faire pour mettre la côte en sûreté*, tom. I, liv. II, chap. IV, p. 403. — *Lettre de M. de Bordeaux à de Noyers sur ses projets de campagne*, id., p. 429.

[2] Lors du siége de Leucate il écrivait à M. de Noyers : « Je sais bien qu'on vous mandera que la côte du Languedoc est si furieuse, qu'on ne sait en approcher sans danger de périr; que jamais les galères de France n'y ont été ; mais je sais bien aussi que les grandes actions ne se font pas sans les grands hasards, que les ennemis y vont bien pour entreprendre sur nous, et que nous n'osons y aller pour nous défendre ; en un mot, quand j'offre d'y aller et de mettre ma petite personne dans le hasard de leurs galères, je ne crois pas leur faire tort, » etc. *Correspondance de Sourdis*, vol. I, liv. II, ch. V, p. 498.

[3] Voir *Richelieu à M. de Bordeaux*, t. II, liv. IV, ch. VII, p. 89.

navales et militaires est donc un fait patent, irrécusable, qui ressort de l'examen approfondi de ses dépêches, évidemment toutes écrites par lui et empreintes d'un caractère d'individualité tel et si permanent qu'on ne saurait les attribuer à d'autres qu'à ce prélat. Maintenant, comment M. de Bordeaux put-il acquérir ces connaissances? Est-ce par l'expérience, lors de ses voyages à la suite du roi pendant les premières guerres de ce règne? Est-ce dans le silence et dans le recueillement de sa vie pastorale? ou bien naturellement doué de ce génie particulier, les événements n'ont-ils que mûri ce germe précieux qui n'attendait peut-être que l'occasion d'être fécondé pour se développer si rapidement?

Il est difficile de se prononcer absolument sur ce point; aussi préférons-nous penser que chacune des causes précitées a dû concourir à rendre M. de Sourdis un homme de guerre certainement très-remarquable, qu'on le juge, soit d'après les faits accomplis sous ses ordres, soit par les nombreux plans de campagne qu'il soumit au cardinal de Richelieu.

Et encore, doit-on tenir compte à M. de Bordeaux des entraves, des obstacles, des refus, des rébellions, des menaces de toute nature, qu'il eut à braver et à surmonter pour obtenir d'aussi heureux résultats [1]. Sans doute, ses succès furent mêlés

[1] En effet, à peine en possession de sa charge, M. de Bordeaux, le 17 juillet 1636, signalait déjà l'insubordination des équipages : « Après une peine incroyable à contenter les capitaines des vaisseaux qui avaient accoutumé d'avoir de l'argent du roi pour se promener de port en port du royaume, nous tombâmes dans les crieries des gens de pied, qui croyaient chacun avoir leur commodité comme quand ils logeaient sur le paysan. »

Plus loin :

« Le 29 du courant, étant par le travers du golfe de Lyon, nous envoyâmes de Guitaut donner à Marseille, à M. l'évêque de Nantes et à M. le général des galères, avis de notre arrivée afin qu'ils nous vinssent joindre ; mais comme il y avait une extrême division entre M. de Nantes et le baron d'Allemagne, et M. le général des galères et M. de Forbin, de telle sorte que ni l'un ni l'autre n'agissait, et d'ailleurs que nous apprenions qu'il n'y avait ni un vaisseau, ni une galère qui eussent des vivres, ni presque d'hommes

de revers; sans doute, son esprit inquiet, irritable, impatient et jaloux de tout pouvoir, retarda ou empêcha la réussite de plusieurs projets habilement conçus : mais la PRISE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE, LA DESCENTE D'ORISTAN, LE SECOURS DE LEUCATE, LE COMBAT DE GATTARI et L'ATTAQUE DE LAREDO furent des actions navales assez considérables et assez profitables au pays par leurs conséquences, pour faire oublier les mauvais succès du secours de Parme et de la défaite devant Tarragone, défaite qui causa, apparemment du moins, la disgrâce de M. de Sourdis après sept années de bons et de loyaux services.

En lisant un long Mémoire [1] qui nous a paru favorablement partial à l'égard de M. de Bordeaux, mais néanmoins renfermer une masse de faits irrécusables, on peut raisonnablement penser que cette disgrâce, décidée par la défaite de Tarragone, fut en grande partie due à l'action malveillante, sourde et continue de de Noyers, qui, selon son usage, cacha son animosité sous les dehors les plus affectueux, ainsi qu'on le verra par ses lettres à M. de Bordeaux [2], presque toutes rem-

à bord, nous résolûmes de leur donner jusques au jeudi pour la réconciliation. »

Mais de nouveaux différends surgirent : « le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, et qui ne voulait pas donner d'hommes; et quand il les eut donnés, M. l'évêque de Nantes n'avait mis aucun ordre pour les porter, ni pour leurs vivres; M. le général des galères avait quelques compagnies de son régiment, mais pas d'armes pour les armer; enfin nous nous trouvâmes dénués de toute sorte de secours, et nécessités d'employer ce temps à rhabiller les brouilleries qui étaient entre eux, et à exhorter le maréchal de Vitry à donner des hommes : ce qu'il déclara ne pouvoir faire. »

« Malgré, — dit-il plus loin, — les préparatifs de défense des Espagnols, nous prendrons les îles, s'il plaît à Dieu, pourvu que les divisions qui sont entre les chefs ne continuent pas; car maintenant les galères nous sont inutiles, la Provence ne nous assiste ni de ses gens ni d'aucun autre secours; M. l'évêque de Nantes s'est contenté de se faire général de quelques méchants vaisseaux, sans avoir soin d'avoir des bateaux pour faire des descentes, ni vivres, ni hommes; de sorte que nous sommes moins forts que lorsque nous sommes partis de l'île de Ré. »

[1] Tom. III, liv. VI, ch. XII, p. 26. — Moyens tenus par le sieur de Noyers pour brouiller M. de Bordeaux avec M. le cardinal.

[2] Nous citerons cette curieuse lettre comme spécimen de l'hypocrisie mielleuse de de Noyers. Il écrivait ainsi à M. de Bordeaux au

plies de témoignages de dévouement sans bornes ou de louanges exagérées.

« Mais, — dit le Mémoire cité, — malgré tant de calomnies et « la défaite de Tarragone, la disgrâce de M. de Bordeaux trai- « nant en longueur, le sieur de Noyers, connaissant que « toutes ces preuves allaient lentement, et que toutes ces accu- « sations seraient jugées frivoles par le cardinal de Richelieu, « dans l'esprit duquel il trouvait toujours quelque tendresse « pour l'archevêque de Bordeaux, il s'avisa de lui donner le « dernier coup; et comme il connaissait que le cardinal était « grandement délicat et portait fort impatiemment que l'on « parlât de sa personne, il fit venir de Provence une accusa- « tion contre l'archevêque de Bordeaux qui portait qu'un soir, « à un souper chez Valbelle, il avait mal parlé du roi, disant « du roi — qu'il était un fainéant et un pauvre homme qui se « laissait mener par le nez, et que le cardinal de Richelieu « était un ingrat, qu'il ne se souciait de rien que de passer son « temps chez la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. — Ces paroles « changèrent entièrement l'esprit du cardinal de Richelieu « contre l'archevêque de Bordeaux, et mirent son esprit en la

fort de sa disgrâce, ce prélat lui ayant témoigné les craintes qu'il avait que ses dépêches n'arrivassent pas directement au cardinal.

« Monsieur,

« J'ai aussi fidèlement rendu à monseigneur le cardinal les pièces contenues dans le paquet que m'a mis en main, de votre part, le bon M. Charpentier, que j'ai toujours rendu un compte exact à son excellence de celles que j'en aie jamais reçues, et comme je ne connais personne qui ait si peu d'honneur et si peu de conscience qu'il voulût manquer à une chose si essentielle à la fidélité, je vous prie de croire que dans la profession que je fais de m'attacher le plus étroitement que je puis à garder les maximes du christianisme, je ne le vous allègue pas aussi comme une chose nouvelle, ni de mérite; mais j'ai cru vous le devoir écrire, les discours que vous avez autrefois tenus en Provence m'obligeant d'en user ainsi. Au reste, monsieur, je n'ai aucune qualité nouvelle, ni aucun titre qui m'empêche de vous servir avec autant de soumission que j'ai jamais fait : je suis toujours moi-même, c'est-à-dire le moindre de ceux qui ont l'honneur d'être dans l'emploi; mais cela ne m'ôte pas le désir d'être avec autant de cœur qu'aucun autre, Monsieur, votre très-humble serviteur.

« Dr Noyers. »

« dernière fureur contre lui [1]. Il se résolut de le perdre et de « lui faire faire son procès par des commissaires; et, pour « cet effet, on fit demander au pape de la part du roi, par « son ambassadeur, certains évêques pour faire le procès audit « archevêque de Bordeaux. Les mémoires en furent dressés, « où la passion emporta tellement, que l'on mit pour crime au- « dit archevêque : d'avoir porté les armes à la guerre [2], quoique « ce fût par les ordres signés du roi et par la volonté expresse « du cardinal de Richelieu. »

Sans doute, occupé plus tard de la guerre, irrité par les souffrances physiques, se défiant de l'appui du roi, profondément inquiet des suites du procès de MM. de Cinq-Mars et de Thou ainsi que de la dangereuse conspiration qui venait de s'y révéler, Richelieu, prévenu d'ailleurs par les insinuations de de Noyers, n'eut ni le loisir ni la volonté de s'enquérir des faits imputés à M. de Bordeaux, car il laissa commencer contre l'archevêque une instruction de la plus extrême gravité, puisque ce prélat était accusé :

« D'avoir pris la fuite avec l'armée navale du roi, devant « Tarragone, sans tirer un coup de canon;

[1] Richelieu lui écrivit à ce sujet la lettre suivante:

« Monsieur,

« Le plus grand déplaisir qui me puisse arriver, est quand ceux que je propose au roi pour le servir ne réussissent pas à son contentement. Je me suis toujours moqué des diverses licences qu'on m'a rapporté plusieurs fois que vous donnez à votre langue, lorsqu'il n'était question que de particularités contre moi; mais ne pouvant faire le même en ce qui est de l'État, vous devez être bien aise qu'on vous donne lieu, et qu'on prenne le temps d'éclaircir celles dont on vous accuse en ce genre. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'en ce sujet vos paroles aient été telles qu'on n'ait pas occasion de mal juger de vos intentions. En mon particulier, je les interpréterai toujours à bien quand elles seront douteuses, vous assurant, que de vous à moi, vous me trouverez toujours, Monsieur, votre très-affectionné comme frère à vous rendre service. — Le cardinal de Richelieu. »—Paris, 29 septembre 1641. — *Corresp. de Sourdis*, tom. III, liv. VI, ch. xii.

[2] Voir : *le Prélat dans les armées.* — Mémoire déjà cité, t. III.

« D'avoir fait sortir les vaisseaux de leur mouillage pour « donner jour à l'entrée des ennemis;

« D'avoir eu intelligence avec les ennemis du roi et avoir reçu « de grandes sommes de deniers pour ne les pas défaire tant « à Gênes qu'à Tarragone;

« D'avoir donné des ordres contraires au service du roi. »

Ainsi qu'on le verra par les documents rassemblés ici lors de l'insurrection de Catalogne qui mit pendant quelque temps Barcelonne au pouvoir de la France, l'armée royale d'Espagne, battue par les rebelles et les troupes françaises, s'était retirée à Tarragone. Bloquée par terre, cette ville ne pouvait être ravitaillée que par mer. M. de Bordeaux avait donc été chargé de s'opposer au passage des vaisseaux espagnols. En vain il avait démontré que cette côte étant ouverte et sans port, il pourrait difficilement garder un point de croisière de cinq ou six lieues d'étendue avec six vaisseaux et douze pataches (le mauvais vouloir de M. de Forbin ne permettant pas à M. de Sourdis de compter sur les galères, qui à chaque instant regagnaient Marseille sous le prétexte d'y chercher des vivres). Néanmoins M. de Bordeaux obéit aux ordres qu'il reçut; mais malgré tous ses efforts, protégé par des forces considérables, le convoi destiné pour Tarragone entra dans le port. L'armée royale d'Espagne fut renforcée et la rébellion de Catalogne étouffée, au grand regret de Richelieu, qui l'avait excitée et soutenue.

La lecture des pièces prouve évidemment que les reproches adressés à M. de Bordeaux à ce sujet n'étaient pas fondés. Bien que l'armée navale française fût très-inférieure en nombre, puisqu'elle ne comptait que dix-huit vaisseaux ou pataches et dix-neuf galères, tandis que la flotte espagnole se composait de trente-cinq vaisseaux et de vingt-neuf galères, M. de Sourdis l'avait combattue

vaillamment depuis deux heures jusqu'à la nuit, et avait souffert de graves avaries sans pouvoir empêcher les transports ennemis d'entrer dans Tarragone. Le lendemain, la flotte française donnant chasse aux Espagnols les avait poursuivis jusqu'aux Alfages, et le surlendemain louvoyant en vue de l'ennemi, elle avait tenté de lui prendre l'avantage du vent; mais le temps devenant trop mauvais sur cette côte sans rade et sans abri, et les galères ayant été mal approvisionnées par la résistance opiniâtre du bailli de Forbin, la flotte française fut obligée de rentrer dans ses ports. On le voit, il faut donc attribuer cette défaite moins à la négligence de M. de Bordeaux qu'à la supériorité numérique des ennemis, qu'à un temps forcé et qu'à la mésintelligence qui avait déjà si souvent et si malheureusement nui au service du roi.

Ce qui suffirait d'ailleurs pour démontrer le peu de solidité des reproches adressés à M. de Bordeaux, c'est l'acharnement et la haine mal déguisée qui présidèrent toujours aux informations prises sur sa conduite, informations qui d'ailleurs n'amenèrent aucune preuve contre lui.

Nous citerons, à ce propos, l'extrait suivant d'une lettre du brave chevalier Paul, doublement significative pour M. de Bordeaux en ce qu'elle invoque aussi en sa faveur l'autorité d'un nom bien glorieux et bien cher à la France, du grand Duquesne enfin, alors un des meilleurs capitaines de vaisseau de notre marine et déjà singulièrement distingué par sa valeureuse et brillante conduite lors des affaires de Laredo et de Gattari.

« MONSEIGNEUR,

« Celle-ci sera pour vous dire comme l'on informe, et qu'on « a ouï M. Duquesne et moi, sur l'affaire de Tarragone. Au « premier jour, nous avons dit la vérité, conformément à la

« lettre que M. Garnier a écrite à votre grandeur; mais ce M. de « Besançon use de grandes menaces de la part du roi et de « son éminence si l'on ne dit pas la vérité; mais cela ne nous « étonne point, puisque nous n'avons autre chose à dire que « les choses qui sont passées au vrai. L'on s'informe aussi, « lorsque nous avons quitté les ennemis la dernière fois, si « l'on a vu le feu de l'amiral, et il y en a beaucoup qui disaient « qu'ils ne l'ont point vu; cela ne regarde point votre grandeur « et n'a regardé que M. de Cangé, qui se défend tant qu'il « peut. Je crois qu'ils ne trouveront pas tout ce qu'ils s'étaient « promis, puisque je ne pense pas qu'il y ait un homme, tant « de la marine que du régiment, qui puisse avoir l'âme si mau- « vaise que de dire autre que la vérité; si bien que j'espère, « avec l'aide de Dieu, que tout tournera à la gloire de votre « grandeur et à la confusion de vos ennemis. L'on m'a demandé « aussi si j'avais ouï médire à votre grandeur mal du roi ou de « son éminence : je leur ai dit que votre grandeur n'en avait « jamais parlé qu'avec tous les respects qui sont dus à leurs « personnes, comme c'est la vérité. L'on fait plusieurs deman- « des aux autres, tant aux capitaines qu'à ceux qui ne le sont « pas, si l'on a jamais ouï renier le nom de Dieu à votre gran- « deur, et s'ils ne savaient pas si votre grandeur a vu quelque « femme en particulier, et tant d'autres misères, et si votre « grandeur se prévalait des prises qui se sont faites, etc.[1] »

L'instruction dont parle le chevalier Paul était dirigée par M. de Besançon, un des plus grands ennemis de M. de Sourdis, qui, à ce sujet, écrivait à Richelieu : *Qu'il le remerciait de la con-*

[1] Nous n'avons pas cru devoir copier textuellement l'orthographe du brave chevalier Paul, dont voici un spécimen. — « Monsei- « gneur — j'ai été apelé an core une foué pour « savouer de moué si gamaits votre grandeur « m'avouet envoier ann Itallie e si je ne toués « point informé des afair de M. le maréchal de « Vitry, etc. » — Lettre du chevalier Paul à M. de Sourdis, — 19 septembre 1641. — *Correspondance de Sourdis.*

fiance qu'il avait en son intégrité et sa fidélité, puisqu'il l'avait jugée à l'épreuve du plus fou et du plus méchant des hommes.

D'un autre côté, M. le duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, demandait au pape la nomination des commissaires destinés à juger la conduite de M. de Bordeaux qui, chose singulière, était, on le répète, mis sous cette singulière prévention : *d'avoir porté les armes, quoique ecclésiastique.* Mais les lenteurs interminables de la cour de Rome ne permirent pas à ce tribunal ecclésiastique de se réunir en 1641, et l'instruction militaire continua. Avant qu'elle fût terminée et conséquemment avant que la conduite de M. de Bordeaux fût nettement jugée, ce prélat fut exilé à Carpentras, dans le comté d'Avignon, par lettre du roi, du 9 septembre 1641, pour y attendre l'issue de la procédure. En vain de nouvelles lettres de MM. Garnier, de Cangé, de Bandol, de Vinsargues, officiers de marine, jointes à une protestation, du 30 septembre 1641, signée de tous les capitaines de vaisseaux et des galères assistant au combat devant Tarragone [1], vinrent encore renforcer l'autorité morale de la lettre du capitaine Paul et de Duquesne, et prouver que la conduite de M. de Bordeaux avait été outrageusement calomniée et dénaturée. Richelieu fut inflexible, et le 8 février 1642, M. de Sourdis reçut l'ordre de quitter Carpentras pour aller à Vaison; le 26 juin, il lui fut enjoint de se rendre à Cavaillon, et enfin, le 14 novembre, il eut la faculté de choisir telle résidence qui lui plairait dans le comtat, moins Avignon.

La cour de Rome avait pourtant absous M. de Bordeaux des irrégularités dont il s'était rendu coupable en portant les armes; mais on voit par une lettre de l'archevêque

[1] Les signataires de cette protestation furent le chevalier de Cangé, les chevaliers d'Arrérac, de Casenac, de Chastellux, Pontaisière, Luzeraie, le chevalier Paul, le chevalier Garnier, Saint-Étienne, de Quélus, Duquesne. — *Correspondance de Sourdis*, t. III, liv. VI, ch. XIII.

(23 juillet 1642), que l'expédition des bulles d'absolution ne lui avait pas été envoyée, sous le prétexte qu'il ne se trouvait pas à Bordeaux, lieu de sa résidence épiscopale, tandis que lui-même réclamait instamment l'intervention et l'assistance du pape auprès du roi pour obtenir de ce prince la permission d'y retourner.

La mort de Richelieu (4 décembre 1642) mit enfin terme à la disgrâce de M. de Bordeaux : ce prélat revint à son diocèse, d'où il ne sortit qu'en 1645 pour venir présider à Paris l'assemblée du clergé de France.

« Quoique distrait par tant de travaux divers, — dit un des « panégyristes[1] de M. de Bordeaux, — il ne cessa pas un instant « de s'occuper de l'administration de son diocèse. Au mois de no- « vembre 1633, il approuva la fondation d'un couvent de Béné- « dictins à Bordeaux ; et le 16 juin 1638, il institua dans la même « ville une compagnie de sœurs de Saint-Joseph en faveur des « jeunes orphelins. Le 7 mai 1639, il rétablit à Cadillac les pères « de la doctrine chrétienne fondés par le duc d'Épernon, et le « 1er juillet 1640, à Bordeaux, un couvent de la Visitation de la « Sainte-Vierge et un autre de Sainte-Magdeleine, le 14 août 1641.

« A l'époque où il fut choisi pour assister à Paris à l'assem- « blée du clergé de France, dont il fut un des présidents, la « maladie le saisit, et il expira dans le bourg d'Auteuil, près des « bords de la Seine, le 18 juin 1645, à l'âge de cinquante-un ans. « Son corps fut enseveli dans la chapelle du château de ses pères « à Jouy, non loin de Paris. Les membres de la sainte assemblée « lui firent de pompeuses funérailles dans l'église des Augustins, « à Paris ; et peu de temps après son éloge funèbre fut prononcé, « le 14 juillet, par Denis de la Barde, évêque d'Évreux. »

Paris, ce 15 janvier 1839. EUGÈNE SUE.

[1] *Gallia Christiana*. — Henri II de Sourdis.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LES DOCUMENTS IMPRIMÉS DANS CE RECUEIL.

Lettres et Mémoires à M. l'archevêque de Bordeaux sur le secours de Parme et l'attaque des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.

Vol. in-fol. de 685 feuillets, ainsi désigné : *Letellier-Louvois*, sans n. Reg. 9334.

Ce volume commence par une pièce datée de 1621 et intitulée : *Sommaire des raisons qui font connaître la nécessité d'une assemblée générale des Églises réformées en la ville de La Rochelle.* — Ensuite quelques lettres sur les affaires du Piémont, et enfin, feuillet 120, une lettre du 8 février 1636 touchant le secours de Parme. Ici commencent les matériaux qui ont servi à la publication de la correspondance de l'archevêque de Bordeaux. La dernière pièce de ce volume porte la date du 26 décembre 1636.

Toutes ces pièces sont originales et signées ; la plupart sont entièrement autographes.

Il n'y a pas dans ce volume de pièces écrites par l'archevêque de Bordeaux.

Lettres et Mémoires de l'archevêque de Bordeaux ès années 1636, 1637, 1638 et 1639, servant à l'histoire.

Vol. in-fol. de 290 feuillets. *Bibl. royale, supplément de Dupuy*, n. 19.

Les pièces relatives à l'année 1636 commencent au feuillet 4 et vont jusqu'au feuillet 36 ;

Celles de l'année 1637, du feuillet 37 à 161 ;

Celles de l'année 1638, du feuillet 162 à 207 ;

Celles de l'année 1639, du feuillet 208 à la fin du volume.

Malgré l'indication que porte ce volume, il ne renferme pas seulement des lettres de l'archevêque de Bordeaux, mais un assez grand nombre d'autres pièces, relations, lettres et mémoires qui lui ont été adressés.

Les lettres et mémoires émanés de l'archevêque sont en entier de sa main, ou quelquefois mais rarement écrits sous sa dictée par ses secrétaires, et le plus souvent annotés par lui. Ce sont les minutes des dépêches envoyées en cour.

Lettres à l'archevêque de Bordeaux des années 1637, 1638 et 1639, servant à l'histoire.

Vol. in-fol. de 864 feuillets. *Bibl. royale*, *supplément de Dupuy*, n. 20.

Il faut faire pour ce volume la même remarque qui a été faite pour le précédent. Malgré son titre, on y trouve quelques pièces de l'archevêque lui-même, ou émanées de lui : ainsi,

Au feuillet 514 se trouve un mémoire écrit en entier de la main de l'archevêque de Bordeaux, à l'exception de la dernière page, qui est de son secrétaire, intitulé : *Menu de ce qui s'est passé en l'affaire de Fontarabie;*

Au feuillet 719, une copie de l'ordre donné par Sourdis, le 3 novembre 1637, *à M. de Mantin, pour traiter avec ceux d'Alger*. La minute originale de ce même ordre, annotée par Sourdis et signée de sa main, se trouve dans le volume coté 21 parmi les papiers concernant les puissances barbaresques ;

Feuillets 767 et suivants, une copie annotée de la main de Sourdis, de *l'Instruction au sieur de la Voye pour traiter avec le gouverneur de Sassari;*

Enfin, au feuillet 771, une copie de *l'Avis de l'archevêque de Bordeaux de ce qui se doit ajouter ou changer à l'ordre du roi touchant Alger.*

Toutes les autres pièces renfermées dans ce volume, à l'exception peut-être de trois ou quatre, sont des lettres autographes, ou tout au moins des lettres originales signées.

L'année 1637 commence au feuillet 1 et va jusqu'au feuillet 791;

L'année 1638 va du feuillet 792 au feuillet 860.

Il n'y a dans ce volume qu'une seule pièce de l'année 1639 : c'est l'original de l'instruction envoyée par le roi à l'archevêque de Bordeaux, commandant l'armée navale en ponant, datée du 15 février.

MOU

Lettres de l'archevêque de Bordeaux de l'année 1640, servant à l'histoire.

Vol. in-fol. de 704 feuillets. *Bibl. royale, mss. supplément de Dupuy*, n. 21.

Ce volume et le suivant contiennent, malgré leur titre, *la totalité* de la correspondance de Sourdis. Les pièces y sont classées par dates, comme dans les autres volumes, les minutes de l'archevêque placées à leur rang, au milieu de la correspondance qui lui était adressée. L'année 1640 se termine au feuillet 589. — A la fin de ce volume, on a réuni sous ce titre : *Divers mémoires et traités faits entre la France, la Turquie et la Barbarie*, la plus grande partie des pièces concernant les états barbaresques, quelques unes étant éparses à leurs dates, dans les divers autres volumes, du feuillet 504 au feuillet 704. Le premier de ces documents porte la date de 1604; le dernier est de l'année 1641.

Lettres et Mémoires de l'archevêque de Bordeaux durant les années 1641 et 1642, servant à l'histoire.

Vol. in-fol. de 750 feuillets. *Bibl. royale, mss. supplément de Dupuy*, n. 22.

Ce volume, comme le précédent, renferme la totalité de la correspondance de Sourdis pour les années mentionnées sur le titre. Celui-ci est précédé d'un mémoire sur les événements arrivés en l'année 1641 qui ont rapport à l'archevêque de Bordeaux. Les pièces de cette année vont du feuillet 1 au feuillet 463; celles de 1642, du feuillet 699 au feuillet 750, le dernier du volume de cette collection. — Dans ce volume se trouvent les pièces et relations rassemblées par Sourdis pour sa justification. Quelques unes sont classées à leur date; d'autres réunies sous les titres suivants, depuis avril jusqu'en septembre 1641 : *Copies de lettres écrites par M. de Bordeaux, arrivant en Catalogne, à M. d'Argenson; résultat du conseil; autre copie de lettre de M. de Bordeaux à M. le prince; menu du combat des galères; extrait des lettres du prince de Botero et dudit sieur d'Argenson; vérités de l'archevêque de Bordeaux; autres vérités des capitaines de son armée; lettres du principat et des conseillers de Barcelonne à M. de Bordeaux après sa retraite en France; liasse des papiers concernant ce qui s'est passé au*

combat naval avec l'armée ennemie devant Tarragone au mois d'août 1641. Des copies et des doubles emplois se rencontrent dans la dernière série des pièces que nous venons de citer.

On voit, d'après les notes qui précèdent, que l'ensemble des pièces de Sourdis, bien que classées en apparence, sont loin d'être dans un ordre satisfaisant; beaucoup de pièces ont été mal datées, et ont dû être reportées à leur véritable place.

Livre des Lettres et Négociations de M. de Sabran pour l'année 1637 et 1638.

Un vol. in-fol. de 177 feuillets. *Mss. Bibl. royale*, 9333 (*Baluze*).

Les lettres de M. de Sabran à l'archevêque de Bordeaux, toutes écrites de la main de ce diplomate, se trouvent dans les volumes 19 et 20 cités ci-dessus. Celui dont il est question ici est un registre de transcriptions que M. de Sabran faisait faire à ses secrétaires. On y a emprunté quelques dépêches qui ne se trouvaient pas dans les papiers de Sourdis, et qui servent à compléter ces documents.

Divers états de la marine et des armements du ponant.

1 vol. in-fol. *Bibl. royale*, *mss. supplément de Dupuy*, n. 80.

Divers états de la marine, recettes, dépenses ordinaires et extraordinaires, et entretènements d'armées depuis l'année 1631 jusques et compris l'année 1639.

1 vol. in-fol. *Bibl. royale*, *mss. supplément de Dupuy*, n. 81.

Les pièces justificatives sont empruntées à ce recueil, sauf le voyage de M. de Séguiran et le rapport de M. de Virville sur l'ordre des saluts empruntés à la grande collection Dupuy, Bibl. royale, mss.

E. S.

CORRESPONDANCE

ET DÉPÊCHES

DE

D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

CHEF DES CONSEILS DU ROI EN L'ARMÉE NAVALE.

LIVRE PREMIER.

CORRESPONDANCE

ET DÉPÊCHES

DE

D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE Ier.

Le roi Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne. — Descente des Espagnols sur les côtes de Provence. — Leurs galères, sous les ordres du duc de Fernandina et du marquis de Sainte-Croix, s'emparent des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. — Description de ces îles. — M. de Pont-Courlay est nommé général des galères, M. le comte d'Harcourt généralissime de l'armée navale, et M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale. — Plan de campagne pour l'armée navale. — Instructions du roi données à Mgr l'archevêque de Bordeaux par Mgr le cardinal de Richelieu. — Lettres du roi à S. S. le pape, à M. le duc de Florence et à Mgr le cardinal de Lyon. — État statistique de la flotte française. — Départ de l'armée navale. — Dépêche de Mgr l'archevêque de Bordeaux à Mgr le cardinal de Richelieu sur le passage et la jonction des escadres du Ponant avec celles du Levant. — De fâcheuses divisions surviennent entre MM. le maréchal de Vitry, le comte d'Harcourt et Mgr l'archevêque de Bordeaux. — Arrivée des vaisseaux français en vue des îles Sainte-Marguerite. — Combats de la flotte française contre la flotte espagnole. — Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu à Mgr l'archevêque de Bordeaux.

(*Janvier — Septembre* 1636.)

M. le cardinal de Richelieu expose ainsi, dans ses Mémoires, les causes de la guerre qui fut déclarée à l'Espagne, par suite

de l'alliance que le roi Louis XIII conclut, le 8 février 1635, avec la république des sept Provinces-Unies :

« Sa majesté fit, le 8 février, un traité de ligue offensive et défensive avec les Hollandais pour prévenir les malheurs qui pouvaient arriver de l'injuste procédé des Espagnols, qui se servaient de tous moyens pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins, les tenir divisés entre eux, et rendre la guerre immortelle dans la chrétienté. Il y avait long-temps que lesdits Hollandais sollicitaient cette alliance de sa majesté, et s'étaient depuis quelque temps laissés entendre assez clairement qu'étant las de continuer la guerre, ils feraient la trève à quelque prix que ce fût, si le roi ne se déclarait ouvertement. Sa majesté avait toujours différé d'en venir à cette extrémité; mais enfin elle s'y sentit obligée, et convint avec les Hollandais que si les Espagnols ne se disposaient à des termes raisonnables d'accommodement, ains continuaient dans les mauvais desseins qu'ils avaient contre la France et lesdits sieurs des États-Généraux, comme le traité passé à Bruxelles le 12 mai dernier avec M. le duc d'Orléans pour mettre la guerre dans la France, la prise de don Juan de Menesses trouvé, le 11 septembre dernier, visitant à minuit les entrées et passages du royaume du côté du Languedoc, et l'armement naval qui avait été fait à Naples l'année dernière pour descendre en Provence, et divers autres desseins connus par voies indubitables, le justifiaient au respect du royaume, et les pernicieux desseins qu'ils avaient continuellement entrepris et fomentés de tous côtés à la ruine des Provinces-Unies, avec ce refus qu'ils avaient fait de conditions qui, même de leur part, avaient été proposées auxdits sieurs des États-Généraux le justifiaient à leur égard : la France romprait à guerre ouverte avec lesdits Espagnols, et lesdits sieurs

des États, de leur part, continueraient à leur faire la guerre de toute leur force, sans qu'ils pussent faire ni paix ni trève, que d'un commun consentement; qu'ils mettraient en campagne, chacun d'eux, une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux, avec l'attirail et le canon nécessaire à un tel corps, et que les deux armées se joindraient dans les Pays-Bas en un lieu dont il serait convenu, et que pour garder cependant les côtes de la France et de la Hollande, le roi et les États mettraient en mer chacun quinze vaisseaux pour nettoyer la mer océane et le canal, et tenir les côtes libres, afin que le commerce n'y fût troublé, moyennant quoi sa majesté serait déchargée des deux millions qu'elle avait accordés aux États tous les ans par le traité de l'année précédente. »

Après s'être assuré de l'appui de l'Angleterre et de la neutralité de la Suisse, en ordonnant à M. le duc de Rohan de s'emparer de la Valteline, le roi s'acquit encore l'alliance des ducs de Parme et de Mantoue, afin de pouvoir tenir sur la défensive les armées espagnoles. Le duc de Savoie [1], dont les possessions étaient assises entre la France et le Milanais, et qui, par la position militaire et géographique de ses états, pouvait extrêmement nuire ou servir aux armes du roi, après avoir long-temps hésité à s'unir à lui, accepta enfin la liaison qu'on lui proposait. Néanmoins le sieur d'Émery fut envoyé près de ce prince afin de surveiller l'entière exécution du traité qu'il venait de conclure avec la France. Quant aux Vénitiens, au pape et aux Génois, ne pouvant compter sur la coopération active de ces puis-

[1] Carignan, Thomas-François, de Savoie (prince de), cinquième fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, naquit en 1596; son caractère actif et inconstant le jeta successivement dans plusieurs partis, et, pendant vingt ans, il fit la guerre avec succès. Il s'unit aux Espagnols en 1635, et eut le commandement de leur armée.

sances, Louis XIII se contenta d'obtenir d'elles qu'elles n'entraveraient pas du moins ses desseins et ses opérations.

Après avoir rassemblé et disposé des corps d'armée considérables, pourvu à la défense des côtes et avitaillé les places fortes, le roi, dit M. le cardinal de Richelieu dans ses Mémoires, « envoya commandement le 21 avril au sieur d'Amantot, président pour son service en Flandre, d'aller trouver le cardinal-infant, et ensuite le marquis d'Aytonne, et le président Rose, et leur demander de sa part la liberté de l'électeur de Trèves, de représenter audit cardinal et autres, que le roi avait droit de demander ledit électeur parce qu'il était en sa protection, etc. La réponse dudit cardinal fut qu'ayant fait examiner cette demande, il déclarait qu'il ne pouvait ni n'entendait prendre résolution au préjudice de l'électeur, auparavant d'avoir reçu réponse de l'empereur et du roi d'Espagne aux avis qu'il leur avait donnés de ce qui s'était passé à Trèves. Ces paroles étaient plutôt une défaite espagnole qu'une réponse catégorique, car il s'était écoulé assez de temps depuis la prise de l'archevêque de Trèves jusqu'alors pour avoir pu savoir les intentions de l'empereur et du roi d'Espagne sur ce sujet.

« L'ambassadeur d'Espagne, en même temps, se retira d'auprès de S. M. sans prendre congé d'elle ; S. M. ayant reçu la réponse du cardinal-infant, lui envoya un héraut pour lui déclarer la guerre et lui dire que puisqu'il n'avait pas voulu rendre la liberté à l'électeur de Trèves, électeur de l'empire, qui s'était mis sous la protection de S. M., lorsqu'il ne la pouvait recevoir de l'empereur ni d'aucun autre prince, et que, contre la dignité de l'empire et le droit des gens, il retenait prisonnier un prince souverain qui n'avait point de guerre contre lui, S. M. lui déclara qu'elle était résolue de tirer raison par les armes de

cette offense qui intéressait tous les princes de la chrétienté. Les Espagnols essayèrent de faire faire quelques pas de clerc audit héraut d'armes du roi, nommé Jean Gratiolet, pour prendre occasion de le traiter mal; et lui promettant de lui faire donner audience du cardinal-infant, le pressèrent fort d'entrer dans la ville sans son habit de héraut, lequel il leur déclara ne pouvoir quitter, le remettant d'heure en heure pour le faire parler audit cardinal-infant; ils l'interrogeaient en quelle façon il lui parlerait, puis s'il avait bonne commission et avait observé les formalités en entrant dans les Pays-Bas; à quoi leur ayant répondu adroitement, il tira la déclaration de guerre qu'il avait à faire audit cardinal-infant, laquelle il jeta à leurs pieds le 19 mai 1635, pour ce qu'aucun ne la voulut recevoir, et partit pour s'en retourner; et arrivant sur la frontière, en attacha autant à un poteau au village de Bouilly qui est aux Pays-Bas, en présence de tous ceux du bourg. »

La guerre déclarée, pendant que les armées du roi étaient employées en Allemagne, dans la Valteline, en Lorraine, Italie et Picardie, le 13 septembre 1635, sur les huit heures du matin, les Espagnols parurent en vue des îles de Lerins (Sainte-Marguerite et Saint-Honorat); leur flotte, composée de vingt-deux galères, cinq vaisseaux ronds et quelques chaloupes, était commandée par M. le duc de Fernandina, le marquis de Sainte-Croix et le chevalier Lelio de Brancassio. L'ennemi attaqua d'abord l'île Sainte-Marguerite, commandée par Jean de Benevent, sieur de Marignac, capitaine au régiment de Cornusson; mais après une vigoureuse résistance qui dura jusqu'au 14, cet officier fut obligé de rendre la ville aux Espagnols avec une capitulation honorable.

Le même jour, les Espagnols tentèrent une attaque plus im-

portante encore sur le fort de la Croisette, élevé à l'extrémité de la côte ferme et séparé des îles par un étroit chenal. Mais cette place, intrépidement défendue par l'élite de la noblesse de Provence, ne put être enlevée, et l'ennemi, abandonnant son dessein, rassembla toutes ses forces pour emporter l'île de Saint-Honorat, la seconde des îles Lerins.

Cette île, commandée par François Emeric, sieur d'Usech, premier capitaine au régiment de Cornusson, eut malheureusement le même sort que l'île Sainte-Marguerite, et se rendit aux Espagnols le 15 du même mois.

Plus tard les gouverneurs de ces deux places fortes furent arrêtés par ordre du roi et conduits dans les prisons de la ville d'Aix par le prévôt des maréchaux, accompagné de soixante cavaliers et de près de deux cents hommes de pied. Néanmoins, par arrêt du parlement de la même ville, ces capitaines, après une longue détention, furent remis en liberté, et leurs juges reconnurent que ces officiers n'avaient pu résister davantage à une attaque de forces si supérieures, les îles n'étant d'ailleurs que médiocrement fortifiées et leur garnison seulement composée de deux compagnies de soldats.

Lors de l'attaque et de la prise de ces îles, craignant un débarquement en Provence, M. le maréchal de Vitry [1], gouver-

[1] Vitry (Nicolas de l'Hospital), puis duc de Vitry, naquit en 1581, et succéda à son père en 1611 dans la charge de capitaine des gardes du corps. Il fut fait maréchal de France après l'assassinat du maréchal d'Ancre, que Vitry et ses satellites tuèrent sur le Pont-Neuf, de trois coups de pistolet. En 1621, il contribua avec le comte de Saint-Paul à réduire sous l'obéissance du roi les villes de Château-Renaud, de Gien et de Gergeau; l'année suivante, servant sous les ordres du prince de Condé, il n'eut pas moins de part à la prise de Sully et de Sancerre. Lors du siége de La Rochelle, ce fut lui qui dirigea les opérations militaires. Il fut nommé en 1631 gouverneur de Provence. « Il avait peu de sens », dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires en parlant du maréchal de Vitry; « mais il était hardi jusqu'à la témérité, et l'emploi qu'il avait eu de tuer le maréchal d'Ancre lui avait donné, dans le monde, un certain air d'affaire et d'exécution. »

neur de cette province, se transporta aussitôt sur les côtes, afin d'y organiser un corps de troupes destinées à la protéger. Mais M. le cardinal de Richelieu, voyant les forces navales de Provence trop faibles pour garantir assurément le littoral des insultes de l'ennemi, chargea M. l'abbé de Beauveau, évêque de Nantes, d'arrêter au nom du roi tous les vaisseaux qui se trouveraient à Marseille et dans les ports environnants, tandis que l'assemblée des Communes, tenue à Fréjus, fit présent à S. M. de 40,000 écus pour aider cet armement, que M. le cardinal de Richelieu voulait mettre en mer au printemps suivant.

Les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, dont les Espagnols s'étaient emparés au mois de septembre 1635, ayant été un des points les plus disputés et les plus importants de cette guerre maritime, on donnera, pour la meilleure intelligence du texte, une description de ces places fortes, afin de les montrer telles qu'elles étaient avant et après leur prise par les Espagnols.

Ces îles, appelées d'abord îles Lerins, sont situées sur la côte de Provence, à deux lieues de la ville d'Antibes. La plus rapprochée de la terre ferme, l'île Sainte-Marguerite, est l'île Lero des anciens, où, suivant Tacite, Auguste relégua son neveu Agrippa. En 410, saint Honorat, depuis archevêque d'Arles, choisit cette île pour sa retraite et y bâtit un monastère que d'illustres hommes d'église rendirent bientôt célèbre; parmi eux on cite saint Loup, évêque de Troyes, saint Vincent, saint Maxime, évêque de Riez, saint Eucher de Lyon, etc., etc. Il y avait deux sortes de religieux dans le monastère fondé par saint Honorat : les uns vivaient en commun, les autres solitaires et en anachorètes; ils gardaient les règles prescrites par saint Honorat ou suivaient l'observance des pères de l'Egypte. Quelques religieux habitèrent aussi une petite île, Saint-Féréol, située à l'extrémité

de celle dont on vient de parler. L'île Sainte-Marguerite, plus grande que l'île Saint-Honorat, avait une lieue et demie de longueur sur une demi-lieue de largeur, et était ordinairement et seulement fréquentée par les pêcheurs et les contrebandiers.

A la pointe du sud de l'île Saint-Honorat on voyait l'abbaye de Bénédictins fondée par ce prélat. Cette abbaye, construite en forme de tour carrée, était revêtue d'une plate-forme armée de quelques canons. En face de l'abbaye, à la pointe sud de l'île, se trouvaient plusieurs écueils dangereux, entre autres les *Picons* et les *Frères*, qui se joignent presque à un îlot appelé Saint-Féréol; la mer brisant avec force sur ces roches, rend les abords de Saint-Honorat très dangereux.

Le canal qui sépare l'île Saint-Honorat de l'île Sainte-Marguerite court ouest et est; on pourrait à la rigueur y passer avec une galère. La terre de Batagnier, extrême pointe nord de l'île Sainte-Marguerite, est séparée du cap de Garoupe (qui forme à cet endroit la partie la plus avancée de la côte ferme) par un espace d'environ quatre milles; ce canal est une des entrées de la rade de Gourjan, vaste baie, où peuvent mouiller plusieurs vaisseaux et galères.

Dans son Hydrographie, le père Fournier donne les détails suivants sur la position militaire de ces îles et sur les fortifications que les Espagnols y élevèrent en 1635.

« Tout est inculte dans Sainte-Marguerite, excepté vers la vieille tour et le bâtiment neuf que le sieur de Bellon, à qui M. de Guise avait donné cette île, avait fait faire depuis longtemps. Lorsque les Français l'attaquèrent, il y avait cinq forts : le premier, celui qui enceint la tour, composé de deux bastions entiers et de deux demi-bastions en forme pentagone à cause des rochers inaccessibles qui sont du côté du nord avec fossés

et demi-lunes entre ces deux bastions entiers, et où est l'entrée du fort, il y avait une muraille de terre et de fascines. Les Espagnols l'appelèrent fort Royal. Le deuxième fort était celui de Monterey, fait en carré à quatre bastions réguliers avec fossés. Une petite muraille de terre et de fascines avec deux demi-lunes, une du côté du fort Royal, où est l'entrée, l'autre du côté du fortin. Le troisième fort était le fort d'Aragon, tirant son nom de la pointe de l'île; il fut fait en triangle à deux bastions du côté de l'île, et deux tenailles, une du côté de l'île Saint-Honorat et l'autre du côté du port de Theoulte avec une demi-lune à l'entrée et des fossés du côté de l'île. Le quatrième, sur la pointe de l'est, fait en carré en forme de redoute avec une batterie de canons à fleur d'eau. Le cinquième, la tour de Batagnier, en forme de demi-lune enceinte de murailles excepté du côté où bat le fort d'Aragon qui la défend. Outre ces forts, il y avait un logement pour la cavalerie qui était à Saint-Martin du côté du Frioul, où il y a un port pour les bateaux qui viennent de Saint-Honorat. Tirant vers le fort Royal, était le port Pinet, où il y a trois ou quatre pieds d'eau, à l'opposite duquel, de l'autre côté de l'île, est le port de Carbonel. Entre Pinet et le fort Royal, est le fortin, où il y en a neuf à dix. Sous le fort Royal, à l'opposite de la Croisette, est le port des Beaux, de trente à quarante pieds, qui est fort assuré tant pour les galères que pour les vaisseaux. Du côté de la tour de Batagnier, il y a deux rochers ou bancs de sable, appelés *Liguers*. Tirant vers le fort d'Aragon, on trouve encore d'autres rochers ou écueils, appelés *les Tigues*.

« L'autre île, Saint-Honorat, était défendue par un fort principal appelé Saint-Honorat, où il y a un très beau monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et où était la grande église de Saint-

Honorat, et la petite de Notre-Dame. On avait fortifié ce lieu en trois bastions entiers et deux demi-bastions, pour en faire un pentagone avec fossés, demi-lune et chemins couverts. Tout autour de l'île, il y avait six chapelles. La première, celle de Sainte-Trinité, qui fut terrassée avec deux canons, sur la pointe du levant, vis-à-vis la petite île Saint-Féréol. La deuxième, de Saint-Cyprien et Justine, terrassée avec deux canons à l'entrée du Frioul, vis-à-vis le fort Saint-Martin, où était le logement des chevaux. La troisième, Saint-Michel, devant le Frioul, terrassée avec deux canons. La quatrième, Saint-Sauveur, à l'entrée du Frioul, du côté du ponant, terrassée avec un canon. La cinquième, Saint-Pancrace, terrassée avec deux canons à la pointe du ponant, vis-à-vis le fort d'Aragon; et la sixième, celle de Saint-Pierre, détruite pour faire le demi-bastion. Tels étaient la situation et l'état de ces îles, que les ingénieurs espagnols avaient changées en une citadelle continue et forteresse la plus redoutable de toute la Méditerranée. »

Louis XIII, voulant donc mettre en mer toutes les forces navales de France pour défendre les côtes et reprendre les îles Sainte-Marguerite, par un ordre du 15 janvier 1636, chargea M. l'archevêque de Bordeaux de « se transporter par toutes les « villes maritimes, ports, havres et côtes de Guyenne, Sain- « tonge, Poitou, Aunis, Bretagne, Normandie et Picardie, « pour ordonner les fortifications et réparations qui seraient « nécessaires, faire prendre garde aux lieux où l'ennemi pour- « rait tenter quelque descente, bâtir des tours ès endroits les « plus éminens desdites côtes pour y mettre les fanaux qui ser- « vent de signal, lorsque paraîtra l'ennemi, des corps-de-garde, « afin d'y assembler les gardes-côtes. »

Le 12 avril, par lettres-patentes données à Chantilly, le roi

déclara le comte d'Harcourt[1] généralissime de son armée du levant, et mit sous ses ordres M. le marquis de Pont-Courlay, neveu de M. le cardinal de Richelieu, et qui avait prêté serment comme général des galères, le 15 mars 1635.

Le même jour, le roi nomma « M. l'archevêque de Bordeaux « chef de ses conseils en l'armée navale, près le sieur d'Harcourt, « pour l'assister dans tous les conseils qui se tiendront, et en « toutes affaires concernant le fait de ladite charge, même « lui bailla la direction de la subsistance de l'armée, vivres, mu- « nitions de guerre, équipages, fortifications des places, régle- « ments de dépense, jugement des prises, avec pouvoir de faire « poudre et fondre artillerie, et tout ce qui sera nécessaire. »

Le roi ordonna aussi que les sieurs du Plessis-Besançon et Lezans seraient chargés de conduire les travaux de terre, s'il était besoin de faire des descentes. Enfin, le sieur Des-Gouttes, commandant le vaisseau amiral monté par le général, devait commander en l'absence dudit général ou de celui à qui le roi aurait donné pouvoir.

Selon les nécessités du service, le conseil de guerre devait s'assembler. Il se composait du général, du général des galères[2], des quatre chefs d'escadre, du lieutenant des galères, du sergent de bataille et du commissaire général. En cas d'urgence, on pouvait seulement adjoindre à ces officiers généraux quel-

[1] Harcourt (Henri de Lorraine, comte d') et d'Armagnac, surnommé cadet la Perle (parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine-Elbeuf et qu'il portait une perle à l'oreille); il naquit le 20 mars 1601. Il était fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Marguerite de Chabot, comtesse de Charny. Son éducation fut toute militaire; il fit ses premières armes en Allemagne et se signala à la bataille de Prague en 1620; plus tard, il se distingua dans la guerre contre les huguenots ainsi qu'aux siéges de Saint-Jean d'Angely, Montauban, de l'île de Rhé et de La Rochelle. En 1629, il montra beaucoup de valeur à l'attaque du Pas de Suze.

[2] *Voir* la navigation des galères exposée dans l'Introduction aux *Dépêches et Correspondance de M. l'archevêque de Bordeaux*.

ques capitaines particuliers, afin de prendre leur avis, ou de consulter leur expérience dans des occasions toutes spéciales.

Au mois de janvier 1636, M. de Sourdis soumit à M. le cardinal de Richelieu le plan de campagne suivant. Après avoir examiné le fort et le faible de toutes les places maritimes du littoral espagnol, dans l'Océan et dans la Méditerranée, l'auteur de ce projet propose d'attaquer principalement la Corogne, Cadix, Bayonna ou Gibraltar, afin d'opérer une diversion dangereuse, Philippe IV étant obligé d'envoyer un grand nombre de troupes en Flandre et de dégarnir ses côtes de leurs moyens de défense. De plus, la France pouvait espérer, en adoptant ces mesures, de ruiner les flottes espagnoles à leur retour des Indes occidentales.

PROJET DE REPRÉSENTATION

DE DIVERSES PLACES OÙ L'ON POURRAIT GRANDEMENT ENDOMMAGER ET INCOMMODER LES ENNEMIS EN ESPAGNE.

(*Janvier* 1636.)

Premièrement. Le Passage [1] est un lieu fort étroit, et le terroir, de côté et d'autre, si haut que les navires n'y peuvent entrer qu'à force de rames; n'y ayant point d'autre château qu'une seule tour avec deux ou quatre petites pièces de canon. Au port s'édifient beaucoup de galions, et aux occasions la flotte dunkerquoise s'y retire.

2. Entre Passage et Cabo-Ortegal [2] se trouvent diverses places que l'on saurait raser ou brûler.

[1] Le Passage, port sur la côte N. de l'Espagne, par 43° 20′ 30″ N. et par 4° 14′ 15″ à l'O. de Paris. Le Passage est un des meilleurs ports de l'Espagne quand on y est entré; mais ses abords sont très difficiles. Cette côte est du nombre de celles qu'on nomme côtes de fer, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sonde au large. L'entrée du port n'est qu'une sorte de crevasse entre deux montagnes escarpées.

[2] Cap Ortegal, sur la côte de Galice, côte N.-O. de l'Espagne; un des promontoires les plus élevés de ces parages : c'est une haute terre hachée de falaises du haut en bas et très à pic. Toute la partie de cette côte est hérissée de rochers jusqu'à une

3. Le fort de Caruña (*la Corogne*[1]) est assis sur une roche, bâti en carré, haut de deux batteries; la plus basse étant à peine si haute qu'une compaigne de navire [2], sur laquelle est mise la plupart du canon, y en ayant en tout trente-six ou quarante bonnes pièces. Le fort commande toute la rade où se tiennent les navires. C'est une baie qui va en montant, profonde dehors le fort de trente, vingt-cinq, et vingt brassées; mais dedans le fort, à la rade, sept, six et cinq brassées, le fond est au dehors du gravois, et, devant le village des Pêcheurs, plat en montant, et revêtu des herbes longues et *du lys*. Il y a peu ou point de marée, laquelle y monte jusques à huit ou dix pieds lorsqu'elle est morte; mais étant vivante et grande, elle monte à quinze ou seize pieds, si bien que commodément on y peut mettre des navires.

4. La ville de Caruña est assise sur une montagne assez haute, environnée d'une muraille et pourvue de beaucoup de canons. L'ami connu déclare d'avoir vu, sur chacune des trois batteries qui flanquent pour commander la rade, six demi-canons, et qu'en tout, tant à la ville qu'au château, il y a plus que deux cents pièces.

5. Les navires des ennemis s'y étant retirés, les matelots descendent en terre même à la villette de Caruña et au village des Pêcheurs; mais ces villette et village sont séparés d'avec la terre ferme, au moyen de quoi il est impossible que les gens peuvent s'enfuir, de sorte qu'ils sont toujours auprès des bateaux.

Tout le pays à l'entour étant gardé de sentinelles, tellement que si quelqu'un vient à échapper, lesdites sentinelles le ramènent en bonne assurance dans la Caruña ou dans les bateaux.

6. Bayonna [3] en Galice est une place bien forte et presqu'à la façon

certaine distance au large. Le cap Ortegal est par 43° 46′ 40″ N. et par 10° 8′ à l'O. de Paris. *Bureau des longitudes. Don Vincente Toffino.*

[1] La Corogne, un des meilleurs ports d'Espagne, entre le cap Ortegal et le cap Finistère. La tour d'Hercule, située à l'extrémité du cap Prior, est par 43° 23′ 32″ N. et par 10° 40′ 38″ à l'O. de Paris. *Don Vincente Toffino.*

[2] *Compaigne* ou chambre de navire. L'auteur du Mémoire entend sans doute la hauteur qui existe entre le plancher et le plafond de la chambre d'un vaisseau. Cette élévation était de 7 pieds, à bord des grands navires.

[3] Bayonna, ville au S. S. E. à deux lieues ½ de la plus S. des îles Bayonna, ou îles Cid; ces trois îles sont placées à l'entrée de la baie de Vigo, au N. du cap Silleiro; elles gisent N. et S. au S. S. E. 20 lieues du cap Finistère. L'île du milieu

de Caruña, étant assise sur un roc pourvu de cinquante ou soixante pièces de canon.

7. Entre la Caruña et Bayonna, en Galice, sont plusieurs bourgades et villettes, ouvertes et pourvues de peu de force, ce qui se pourrait aisément raser et brûler.

8. Il y en a de semblables en bon nombre, assises entre Passage et Cabo-Ortegal, à l'entrée de la rivière de Lisbonne [1], étant du côté du nord assis le château Saint-Gilles [2], pourvu environ de quarante pièces de canon, et à l'opposite d'icelui se trouve le fort de bois avec quarante pièces; entre ces deux, on passe dans le canal des Caraques.

9. S'ensuit encore la tour de Boullalh [3], pourvue de dix ou douze pièces, et vis-à-vis de la Terre d'Almade, un petit fort avec huit pièces; mais la rivière y est si large que, sans danger, on n'y saurait bien passer.

10. La ville de Lisbonne est ouverte du côté de la rivière, se montant contre une haute montagne sur laquelle est un château bien fort, au milieu de la ville, rempli de canons qui peut tirer jusqu'à la portée d'une pièce de campagne dans la rivière. Je crois qu'avec les navires on se peut mettre si proche dessous et à la faveur des maisons, qu'on n'y saurait pas tirer ou endommager les navires, la rivière y étant si large qu'on se pourrait retirer de la ville dehors la portée du canon. Les caraques [4] allant aux Indes occidentales s'équipent illec, et en font voile vers

est par 42° 13′ 30″ N. et par 18° 8′ 28″ à l'O. de Paris. En venant de la mer, les îles Bayonna paraissent trois îles distinctes; au-dessus d'elles on aperçoit deux hautes montagnes. *Don Vincente Toffino. Dictionnaire de Grand-Pré.*

[1] Lisbonne; par 38° 42′ 20″ N. de Paris, et 11° 26′ 40″ à l'O. Cette ville est sur le Tage, à trois lieues en ligne directe, et en dedans du château de Saint-Julien, qui forme la pointe N. de l'entrée du fleuve. Mille vaisseaux peuvent mouiller dans le port de Lisbonne. L'entrée en est défendue par deux bancs de sable entre lesquels sont les passes des vaisseaux.

[2] Ou *château Saint-Julien*, bâti sur une pointe de rochers qui avance un peu dans la mer. C'est un des plus forts châteaux du Portugal. *Petit Flambeau de la mer.*

[3] Ou tour *Belem*, située sur la côte N. Fort et point de reconnaissance de la rivière de Lisbonne, on s'en éloigne un peu pour se rendre au mouillage, à cause d'une pointe de rochers qui sort au pied de ce château. *Petit Flambeau de la mer.*

[4] *Caraques*, vaisseaux portugais ronds et de combat, du port de 1500 ou 2000 tonneaux, qui vont chaque année aux Indes; elles ne diffèrent des grands navires sinon qu'elles sont plus capables, plus étroites par en haut et ont sept à huit planchers (faux-ponts ou batteries; ce nombre paraît exagéré), en sorte qu'on y loge parfois 2000 hommes. P. Fournier. *Hydrographie*, p. 5.

la fin du mois de mars ou mi-avril, et attend-on les caraques de retour du 1er septembre jusqu'au 15 d'octobre. Au reste, il y a peu de navigation, sinon sur le Brésil; mais ces navires n'observent point quelque saison, ainsi ils y vont le long de l'année.

11. La rivière de Saint-Lucar, à l'entrée, est assez étroite et sèche, la ville étant ouverte du côté de l'eau, et n'y a point que quatre à six pièces sur une batterie pour protéger la ville à la portée d'une pièce de campagne. En montant la rivière, dans la ville, est assis, du côté de Saint-Lucar, un grand château avec beaucoup de pièces, et à l'opposite, du côté du sud-est de la rivière, il y a un boulevard de pierres avec quatre ou six pièces, la rivière étant large entre ces deux forts d'une grande mousquetade, et par dedans le grand château, à la portée d'un demi-canon, est un petit château du côté d'ouest, où les navires se nettoient et bâtissent; mais là dedans il n'y a plus de forteresses. En cette rivière, il se fait une partie de la flotte d'argent de Saint-Jean, laquelle étant prête, se transporte vers Calis, leur rendez-vous général; laquelle flotte part ordinairement à la veille Saint-Jean.

12. Calis-Malis, *Cadix* [1], est une ville bien forte, et au fort du Pontal [2] sont douze pièces, et de Calis sort la flotte du roi d'Espagne nommée la *flotte d'argent*, pour les Indes occidentales. Cette flotte fait communément voile depuis le quinzième jusqu'au dernier de juin, et les navires de retour, qui sont partis un an auparavant, s'attendent au mois de septembre ou d'octobre, si davantage ils n'en sont point empêchés.

13. Gibraltar [3] est une baie ouverte où l'on se peut retirer selon le vent et temps, et à son bon plaisir, et là retient plusieurs fois l'armée espagnole pour empêcher des navires qui y passent.

[1] Cadix, sur la côte méridionale d'Espagne, à la pointe N.-O. de l'île de Léon, 36° 32 N. 8° 37′ 30″ O. de Paris.

[2] Ou *Puntal*, point de reconnaissance de la baie de Cadix.

[3] Gibraltar, situé sur une montagne que la fable regardait comme une des colonnes d'Hercule; au pied de la montagne est un môle, et devant ce môle une rade qui se termine vers l'E. sur la pointe de l'Europe qui se trouve par 36° 6′ 30″ et par 7° 39′ 46″ à l'O. de Paris. Gebel Tar (*Gebel*, montagne), mot arabe; par corruption, *Gibraltar*.

14. Par dedans le détroit de Gibraltar, sont situées plusieurs villettes et bourgades n'ayant que quatre tourelles avec trois ou quatre pièces de canon pour leur défense.

15. Quant à ce qui touche l'édification des nouveaux et l'équipage de vieux galions, item les assemblées des armées et leurs desseins, il conviendrait (sous révérence) que, par fidèle correspondance, on en fût averti de ces quartiers. Ce qui donnerait une grande apparence pour battre ces armées, ou bien d'entreprendre quelque autre chose non préméditée, étant assurés que ces armades et forces étant destinées sur quelque dessein ferme, ne s'en divertiront facilement, si bien que nous aurions assez de temps pour exécuter et accomplir notre dessein.

1. Passage.

Si le Passage eût été propre à fortifier, et que les navires y eussent pu demeurer à flot en grand nombre, de dix ou douze, et y entrer aisément, les Français n'auraient eu garde de l'abandonner après l'avoir eu en leur possession tout un été; mais comme l'entrée en est très difficile, que la rade n'en vaut rien, qu'il n'y peut demeurer que fort peu de vaisseaux, et que le roi d'Espagne, même depuis peu, n'a pu résoudre ses ingénieurs à en entreprendre la fortification, on estime que ce lieu-là n'est propre qu'aux ennemis, ou à ceux qui seraient maîtres de Fontarabie [1] ou de Saint-Sébastien. [2]

Néanmoins, il est à remarquer que les Espagnols n'ont point de lieu plus propre pour la fabrique de leurs galions, soit à cause du bois, fer, corderies et autres commodités qu'ils ont sur le lieu, et que par le passé ils ont toujours eu en ce lieu-là un magasin général de la valeur de plus de deux cent mille écus, qui fut brûlé lors de la prise.

[1] Fontarabie, ville située dans l'angle du S.-E. du golfe de Gascogne, sur la rivière de la Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne. Le port est défendu par une forteresse située à 6 lieues de la barre de Bayonne.

[2] Saint-Sébastien, ville et port sur la côte d'Espagne dans le golfe de Biscaye, à l'O. du Passage (*), par 43° 19′ 30″ N. et par 4° 18′ 15″ à l'O. de Paris. Le port est petit et fort mauvais; il est placé derrière des jetées qui ne le mettent pas à l'abri du ressac. Les vaisseaux n'y entraient que lorsqu'ils avaient manqué le Passage.

(*) Voir la note précédente, p. 14.

Pour Saint-Sébastien, comme c'est un lieu connu d'un chacun, où il n'y a nul port qui vaille que pour de petits bâtiments de pirates, le discours que l'on en pourrait faire serait inutile.

Gattary, à deux lieues dudit Saint-Sébastien, est une petite vilotte, située sur une éminence qui commande à la mer; le havre est assez bon pour quinze navires en été et six en hiver, duquel lieu les Français ont une si parfaite connaissance qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Se suit la ville de Bilbao [1], havre de barre, où il y a un port appelé Portugalette [2]; les Espagnols y fabriquent aussi quantité de navires et galions, à cause du fer et du bois qui s'y trouvent.

La Rède est une assez bonne ville, mais ruinée par les Français. Le môle est fort beau pour tenir de moyens navires à sec, mais tout proche, à la portée du canon, est :

La rade Saint-Oigne, belle, spacieuse, bon fond à huit, neuf et dix brasses d'eau, où toute l'armée du roi a demeuré long-temps; et ayant bons câbles et ancre on n'y peut périr; et outre cela il y a un bon havre de barre, qui n'est point difficile d'entrée, et étant dedans, c'est un des plus beaux havres d'Espagne, qui a un canal de plus de trois lieues dans le pays, où les Espagnols fabriquent quantité de galions. Il y a une petite ville et un fort que les Français ont aussi ruinés.

A quatre lieues de là est la ville de Saint-Ander, qui n'est point autrement fortifiée à cause que la situation ne le permet pas; néanmoins il y a un fort beau port, de difficile entrée, tant à cause des bancs qu'il y a que pour les grands courants. Les Espagnols ne s'en servent aussi que par nécessité; mais ils ont là leurs fonderies de canons de fer.

De là se trouve la ville de Bebedieu avec fort peu de fortifications, où sont tous les magasins à sel de toute la Biscaye; il y a une rade, où il peut demeurer en tout temps dix ou douze navires.

Vous avez ensuite de là Porto-Negro, où il y a plusieurs bourgades

[1] Bilbao, principale ville de Biscaye sur la côte septentrionale d'Espagne. La rivière Ybaycabel y forme un port excellent et très fréquenté. Lat. 43° 14′ 15″ N. 5° 2′ 15″ à l'E. de Paris.

[2] *Porto-Galette*, petite ville sur la rivière d'Ybaycabel.

sans fortification, mais une bonne rade où toute une armée se peut retirer.

2. Cap d'Ortegal.

Passé ce lieu se trouve la ville de Sierra sans fortification, où il y a une rade à tenir, en nécessité, quantité de navires à dix et douze brassées d'eau.

Au-delà du cap de Brior, il y a le port de Forst, qui est gardé par trois moyennes fortifications de sept ou huit pièces de canon, chacune commandée et qui ne valent guère : le plus beau et le plus grand qui soit dans l'Espagne, où il se peut tenir 10,000 navires. Les magasins généraux y sont; mais comme l'entrée pour les grands galions en est trop difficile, à cause du peu de largeur, les Espagnols ne s'en servent point à présent. Tout proche est la baie de Bettance, grande et spacieuse, où une armée se peut retirer en tout temps. Il y a aussi une petite ville et plusieurs bourgades sans grande fortification.

3, 4, 5. La Corogne.

La ville et fort de la Corogne étant connus de tout le monde aussi bien que le havre, on n'y peut rien ajouter, sinon qu'il faut remarquer que c'est le rendez-vous général des armées de mer des Espagnols du cap de Finistère [1] en çà, et comme aussi la place d'armes de tous les soldats qu'ils ramassent de leur état pour envoyer en Flandre, c'est pourquoi cette place n'est jamais dépourvue; et quiconque la voudra attaquer, il faut retirer son armée à la baie de Bettance, et se saisir du port de Ferol, qu'il faut maintenir et garder pour empêcher aux ennemis de secourir la place avec de moyens bâtiments quand le vent est force au nord-ouest.

Tout proche le cap Finistère en çà est le port de Mongre, où les marchands français se retirent ordinairement, tant pour la mer qu'à cause des Turcs.

Et au-delà de ce cap il y a un autre port appelé *Mores*, où les dits

[1] C'est le promontoire du N.-O. de l'Espagne qui termine l'Europe à l'O.

Français font la même retraite, et ces deux lieux-là peuvent servir en cas de nécessité. Il n'y a nulle fortification, si ce n'est quelques tours pour défendre les navires des pirates.

6, 7, 8 et 9. Bayonna.

De là on va aux îles de Bayonna *déshabitées*, où il y a bonne rade pour armée, et tout proche il y a le château et havre de Bayonna. Les Espagnols ne se servent pas du port, à cause de la difficulté de l'entrée; mais pour la place, on estime qu'elle est bonne, et à une lieue de là, dans la baie des Vigues [1], il y a une petite ville qui porte le même nom, point autrement fortifiée. Le fort est excellent.

Au-dessus de la ville il y a une éminence qui la commande, laquelle étant fortifiée on peut aisément assiéger la ville de Bayonna. [2]

Ce lieu-là est de très grande considération, d'autant qu'il est à la tête du Portugal et de Galice. On y peut tenir quantité de navires pour faire la guerre à la mer, sans revenir dans nos ports.

10. Lisbonne.

On ne dit rien sur la ville, fort et port de Lisbonne, sinon que quand il y aura une armée ennemie dedans, et que les Français en auront avis, ils iront toujours fort librement l'attaquer sans appréhension des forts, comme aussi prendre et enlever les caraques des Espagnols quand ils sauront qu'il y en aura quelques unes venant des Indes. N'y ayant autrement quoi que ce soit à faire, et ce qui a empêché les Français d'y aller jusques à cette heure a été que n'y ayant point d'armée formée on n'a pas voulu aller tourmenter de pauvres gens qui d'eux-mêmes ne sont pas trop affectionnés à la couronne d'Espagne.

11. Saint Lucar. [3]

Il est assez connu aux Français, puisque en temps de paix c'est toute

[1] *De Vigo.*
[2] Voir les notes précédentes.
[3] *Saint-Lucar de Bavamicda*, petite ville d'Espagne située sur le bord du Guadalquivir, rivière d'Andalousie, au N. de l'entrée de Cadix.

leur navigation. C'est un havre de barre; mais la place n'est pas de considération à y mener une armée, si ce n'est qu'on surprît en y entrant la flotte venant des Indes, auquel cas on sera tous d'avis de hasarder le tout pour le tout.

12. Calix (*Cadix*).

Les Français ont assez de connaissance de Calix comme étant le rendez-vous général des armées d'Espagne par-delà le cap Saint-Vincent; tout ce que l'on peut dire à cette place, c'est que l'on la tient la plus importante de tout l'état d'Espagne, tant pour la navigation que pour la diversion du côté de terre, et bon pays, où l'on peut trouver à subsister. La cavalerie pouvant faire effet pour l'attaquer, il faudrait une grande et puissante armée. La baie est très grande et bonne, qui peut donner moyen à l'armée de terre d'être secourue à toute heure et de toute nécessité, ce qui ne se rencontre pas aux autres lieux.

13 et 14. Gibraltar.

C'est une des plus belles baies qu'il y ait en la côte; il y a dans la ville deux môles : un à tenir douze ou quinze navires des plus grands à flot, et l'autre une vingtaine de moyens; le lieu est assez connu d'un chacun pour être le passage de la Méditerranée. Pour la fortification, on ne la trouve pas tant bonne, et toute la difficulté serait si on la pourrait garder; car en cas que cela se pût, ce serait une entreprise et un lieu de la plus grande réputation de l'Europe à cause des raisons ci-dessus.

Dans le Détroit.

Nous ne dirons rien des petites villes et bourgades qui sont à l'entrée du détroit, mais nous parlerons quatre mots de la ville de Malgues.

Malgues. [1]

C'est une des quatre grandes villes d'Espagne, assez renommée dans

[1] *Malaga*, sur la côte d'Espagne, au N.-E. de Gibraltar. Le port est derrière un môle qui rompt la lame, mais il est peu sûr. *Le vieux Malaga* est à l'E. de ce dernier.

le nord pour ses bons vins; elle n'a fortification qui vaille, la rade n'en vaut rien; il y a même un petit môle qui n'est guère meilleur. Tout ce qu'on pourrait faire à cette ville-là, c'est qu'étant dans le pays avec une très puissante armée de mer et de terre on la pourrait faire composer à un million d'or, et rendre l'usure du vin qu'ils nous vendent tous les jours.

Si on demeure d'accord de quelque entreprise, les amiraux tant de France que de Hollande n'en seront avertis que par un paquet qui leur sera donné pour être ouvert quand ils seront cinquante lieues au large, bien entendu que chacun mettra dans son vaisseau six ou huit mois de victuailles, selon qu'il sera résolu pour être employé à l'exécution des desseins qui leur seront prescrits.

Plus avant dans le détroit, il y a une petite ville nommée Cartagène [1], connue à un chacun pour la quantité de laine qui s'y charge tous les ans pour Venise et ailleurs; elle n'est point par trop fortifiée, et se pourrait emporter par un siége, à cause que le port est excellent et que l'armée navale y peut demeurer en sûreté, et à toutes heures secourir et aider celle de terre; mais comme ce lieu-là n'est pas grand passage comme Gibraltar, Calix, Bayonna, la Corogne et autres lieux, le lieu n'est pas de grande importance.

Plus avant est encore la ville d'Alicant [2], sans fortification, sinon du canon pour défendre les navires, qui n'est pas moins connue à tout le monde que celle de Cartagène, à cause des mêmes marchandises qui s'y chargent tous les jours. Il y a une belle rade, comme aussi un petit château, si élevé qu'il ne peut endommager quoi que ce soit; mais le passage n'y étant pas comme aux lieux ci-devant nommés, cela fait qu'elle n'est pas aussi de grande considération.

Tout auprès il y a la rade de la Mathe, où il y a un port où l'on charge le meilleur sel qui vienne au nord.

[1] *Carthagène*, sur la côte S.-E. de l'Espagne près du cap de Palos qui lui reste à l'O. Elle domine une superbe baie qui forme un des meilleurs ports de l'Europe.

[2] *Alicante*, sur la côte S.-E. d'Espagne; son port est maintenant bien défendu par de forts bastions.

Par-delà il y a un port nommé les Offaces, lequel étant désert personne n'y va.

Plus avant est la baie de Roses[1], qui est fort bonne, où est le rendez-vous général des vaisseaux et galères des Espagnols, à cause de la guerre qu'ils ont avec nous en Levant, ne pouvant les tenir à Barcelonne manque de port.

Je ne parlerai point d'une infinité de lieux où leurs galères se retirent, d'autant que cela serait inutile.

Plus, les îles de Madères[2] et Essorbs : je n'ai rien à dire là-dessus, sinon que, n'y ayant point de havre pour attendre les flottes des Indes, on n'estime pas qu'il y eût beaucoup d'honneur de mener de puissantes armées en des îles où il n'y a rien à faire, et qui ferait dire qu'on n'aurait osé aller les attaquer en la grande terre.

Pour conclusion, si on désire d'entreprendre quelque chose d'où l'on veuille remporter de l'honneur et de la réputation, il faut que ce soit sur l'une de ces quatre grandes places de l'Océan, ci-devant nommées, savoir : la Corogne, Bayonna, Calis et Gibraltar, tant pour la commodité de la navigation que pour la diversion qu'il y peut avoir, si ce n'est qu'on voulût, avec correspondance avec tous les habitants, faire soulever tout le Portugal ; car de s'amuser à faire des armées ordinaires, qu'on ne peut employer qu'à piller et ravager de petites places le long des côtes, n'était qu'il faut de nécessité en avoir quand ils en ont, on estime que c'est plutôt faire le service d'Espagne que de l'incommoder, d'autant que nos armées ne laissant pas d'aller à de grandes dépenses, et que le tort qu'elles font est de si peu de considération pour le corps de l'État, mais seulement les particuliers, de la conservation desquels les ennemis ne se soucient guère, qu'il vaudrait autant n'en point faire, si on n'y était contraint tous les ans à cause de la leur, tant pour conserver notre pays que pour faire la guerre par honneur, et les aller chercher comme nous avons fait par le passé.

[1] Baie et ville de Roses, sur la côte de Catalogne E. de l'Espagne, dans la Méditerranée ; elle est comprise entre le cap Begu et le cap de Quic. Cette baie reçoit son nom de la ville située dans la partie du N.

[2] Ile de l'Océan atlantique, à la frontière des vents alisés.

Auquel cas le roi n'a pas besoin d'autres aides que de ses propres forces, puisque depuis qu'il s'est résolu de mettre des armées à la mer, il a toujours été le maître, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée, ayant obligé ses ennemis de se cacher dans leurs ports, où, n'étant pas même en sûreté, on est allé les prendre, brûler, ravager et piller.

Mais si on a dessein d'entreprendre quelque chose tout à bon, il faut que ce soit sur l'une des quatre grandes places; et pour cet effet, si messieurs des États veulent donner quatre mille hommes comme le roi en donnera huit, lesquels ils puissent rafraîchir de deux mille hommes deux mois après, on offre d'assiéger une desdites quatre grandes places et de l'emporter; laquelle étant prise, allume la guerre dans tout le pays ennemi, divertit toutes les forces qu'on envoie en Flandre, ruine toute leur navigation des Indes, et sert de retraite à tous les vaisseaux de l'une et l'autre nation qui voudront aller dans le Détroit, et donnent grande commodité à nos vaisseaux qui veulent faire la guerre aux leurs qui vont à l'une et l'autre Inde, faisant en Espagne ce que Dunkerque fait en Hollande à la Manche.

Que si l'on ne veut point ces grands desseins, on peut changer la navigation pour aller attendre leur flotte au retour, ce qui est bien casuel, ou bien l'aller chercher même dans les Indes.

Le 20 avril de la même année, l'archevêque de Bordeaux reçut l'instruction suivante.

INSTRUCTION DONNÉE PAR LE ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, COMMANDANT SON ARMÉE NAVALE, ET LA PASSANT DE PONANT EN LEVANT.

(20 *avril* 1636.)

De Chantilly, le 20 avril.

Les trois escadres de Bretagne, Guyenne et Normandie étant jointes ensemble à la rade de Saint-Martin de Ré [1], les deux mille hommes du

[1] *Ile de Ré* ou *de Rhé*, dans le golfe de Gascogne, presque vis-à-vis La Rochelle. Sa capitale est la citadelle de Saint-Martin. C'est entre l'île de Rhé et la terre que se trouve le Pertuis breton.

régiment des Iles avec les victuailles nécessaires pour leur subsistance pendant huit mois, l'artillerie de terre avec son train et officiers étant chargés à bord des douze flûtes et autres vaisseaux que le roi a ordonné être frétés pour les porter, et les six brûlots avec les feux d'artifice étant préparés, l'armée fera trois corps, auxquels le sieur Desgouttes (commandant le vaisseau amiral, sur lequel sera le général) commandera aussi en l'absence du dit général ou d'autre à qui sa majesté aurait donné pouvoir; le sieur de Mansin, de vice-amiral, le sieur de Poincy de contre-amiral, jusqu'à ce que l'escadre de Levant ait joint l'armée; après laquelle jonction le sieur Baron d'Allemagne, chef d'escadre de Levant, sera contre-amiral comme plus ancien chef d'escadre, et le sieur de Poincy se rangera près l'amiral pour reprendre son poste, quand l'escadre du Levant se séparera, et le sieur de Caen fera la charge de sergent-major général et de bataille de l'armée, conformément aux réglements faits par M. le cardinal duc de Richelieu, pair, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France.

L'armée ainsi disposée, et la revue générale en étant faite, elle se mettra à la voile et fera sa route pour aller reconnaître Belle-Ile.[1]

De Belle-Ile elle ira chercher les quarante-deux degrés, pour éviter la connaissance du cap de Finistère.

Des quarante-deux degrés elle ira chercher la côte de Barbarie, afin d'éviter la connaissance de la terre d'Espagne.

De la côte de Barbarie elle donnera dans le détroit de Gibraltar, et passera en la mer Méditerranée.

Si elle rencontre quelques vaisseaux ennemis dans Gibraltar, et qu'il se puisse faire effet sur eux, soit qu'ils soient sous voiles, soit qu'ils soient en rade, elle tentera de les prendre ou de les brûler, envoyant des brûlots pour ce faire, si l'on juge facilité en cette exécution.

Les capitaines Regnier, Beaulieu, Lejeune et La Rivière d'Auray seront renvoyés pour garder nos côtes et apporter des nouvelles du passage de l'armée.

[1] *Belle-Ile*, sur la côte O. de France; dans la baie de Biscaye, au S. de la baie de Quiberon.

Ayant passé le Détroit, elle ira reconnaître les îles de Majorque et Minorque [1], et les laissant au nord elle passera au sud d'elles, et s'en ira vers les îles d'Hières, envoyant devant une patache [2] à Marseille pour donner avis de sa venue.

Elle reconnaîtra lesdites îles d'Hières pour y donner fond, ou bien s'en ira mouiller en quelque autre rade de Provence où l'on jugera qu'elle sera mieux parée pour que l'escadre des vaisseaux qui se prépare à Marseille et les galères de sa majesté la viennent joindre, pour de là donner dans les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, si on le juge à propos.

Tous lesdits vaisseaux qui auront été armés en Levant se joindront à ladite armée et feront une quatrième escadre, ne faisant tous ensemble qu'un même corps qui sera sous un seul pavillon commandé par ledit général ou (en son absence) par tel autre qui en aura pouvoir de sa majesté.

Les galères de sadite majesté se joindront aussi à ladite armée et reconnaîtront M. le comte d'Harcourt, dont ils recevront et suivront les ordres comme représentant la personne du grand-maître, chef et surintendant du commerce, et en vertu du pouvoir que sa majesté lui en a donné, scellé du grand sceau; ce qu'ils ne feront, en cas d'absence dudit sieur comte d'Harcourt, de quelque autre personne que ce puisse être si elle n'est pareillement fondée en un pouvoir semblable scellé du grand sceau.

Il se trouve si peu de vaisseaux et galères d'Espagne dans le canal qui est entre lesdites îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat ou aux environs, qu'apparemment on juge qu'il puisse encore y avoir au dehors un corps d'armée solide et suffisant, pour s'opposer aux desseins qu'on pourrait avoir ailleurs; avant que d'aller chercher ladite armée ni faire aucune entreprise, l'on attaquera par toutes voies possibles (selon les résolutions prises dans le conseil de guerre) les vaisseaux et galères qui seront à la garde desdites îles, en telle sorte qu'on

[1] Ile de la mer Méditerranée, la principale des Baléares.

[2] Sorte de vaisseau léger, destiné à la correspondance et aux messages des grands navires.

puisse rendre facile la descente des troupes qui sont en Provence dedans lesdites îles, lesquelles troupes seront favorisées et aidées du plus grand nombre de gens de guerre qui se pourra tirer des vaisseaux, avec telle précaution néanmoins qu'ils ne soient trop dégarnis de gens de guerre et que les équipages demeurent toujours assez forts pour rendre combat si les ennemis se présentent pour les secourir.

L'armée se tiendra autour d'icelles îles aux meilleurs parages qu'il y aura, et envoyant de petits vaisseaux à la mer pour apprendre des nouvelles des ennemis; elle tiendra toujours une partie de ses vaisseaux sous voile, pour empêcher que par surprise de nuit ou de jour, à force ouverte ou autrement, les ennemis ne puissent secourir en façon quelconque lesdites îles, d'hommes ni de vivres, non seulement lors de la descente, mais encore jusqu'à ce que les forts qui ont été faits au dedans soient pris, les ennemis chassés et qu'on ait fortifié et muni lesdites îles en sorte qu'il n'y ait plus rien à craindre ni à désirer pour leur sûreté.

S'il se présente quelque armée des ennemis pour les secourir, après avoir assemblé le conseil de guerre pour avoir l'avis de tous les chefs sur l'ordre du combat, on lui donnera bataille s'il est jugé expédient, et on n'oubliera aucune chose possible pour empêcher que lesdites îles soient secourues.

Mais s'il se trouve auxdites îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat si grand nombre de galères et de vaisseaux des ennemis, que par là on juge qu'il n'y en puisse plus avoir au dehors nombre suffisant pour empêcher l'exécution des desseins qu'on aura, et qu'il y ait apparence qu'ils aient dégarni leurs places de gens pour les jeter sur leursdits vaisseaux, en ce cas tous les vaisseaux et galères joints ensemble, feignant de se séparer pour aller attaquer les ennemis, embarqueront jusqu'à quatre mille hommes desdites troupes de Provence pour faire (avec le régiment des Iles) six mille hommes de pied, et au lieu d'aller à eux, l'armée fera voile à l'instant, et s'en ira reconnaître l'île de Sardaigne.

Ayant reconnu l'île, elle mouillera dans les ports ou rades, desquels elle pourra plus facilement mettre à terre son infanterie pour tâcher

de surprendre Caillery [1] ou Portocomte, principales villes de ladite île situées sur le bord de la mer.

L'on fera effort d'emporter Caillery d'abord, soit par le pétard, soit par les escalades ou autrement, auparavant que l'alarme soit donnée dans l'île, et qu'on en puisse avoir nouvelles aux terres voisines. Si Caillery ne se peut emporter, et que par l'avis du conseil on juge qu'il se puisse faire un prompt effet sur Portocomte ou quelque autre place de l'île, ou bien qu'on trouve qu'il y ait plus de facilité à entreprendre sur les autres terres du roi d'Espagne, ce qui aura été résolu au conseil de guerre sera exécuté tout ainsi que si sa majesté même l'aurait ordonné.

Si, pour faciliter l'exécution des desseins, ou pour faire aiguade, radouber quelques vaisseaux blessés de coups de canon, ou chercher quelques rafraîchissements, on juge qu'il soit nécessaire d'entrer dans les ports de la république de Gênes, soit à Gênes, soit à Savonne [2], ou en l'île de Corse, l'on enverra demander aux Génois l'entrée desdits ports et les mêmes assistances qu'ils rendent aux Espagnols.

Le même se fera pour les ports qui sont au grand-duc; et en cas de refus on leur fera savoir que, bien que l'on n'en ait aucun ordre de sa majesté, laquelle n'a pu prévoir un tel refus, on exercera tout acte d'hostilité contre leurs sujets et leurs vaisseaux, si l'on en trouve à la mer, s'assurant que sadite majesté ne saurait que trouver bon qu'on prenne raison d'un tel procéder.

On se servira aussi des ports de sa sainteté, le roi étant très assuré que, comme père commun, il donnera la même assistance aux vaisseaux de sa majesté qu'il a accoutumé de donner à ceux d'Espagne.

On usera semblablement des ports de M. le duc de Savoie, lié particulièrement avec sa majesté en la présente guerre pour l'intérêt commun de la chrétienté.

Si l'on se rend maître de quelques places, on les fortifiera le plus

[1] *Caillery*, *Callaris*, aujourd'hui *Cagliari*, capitale de la Sardaigne, située à l'E. de la pointe S. de cette île, dans une grande baie où il y a un très bon port. L'île Cortelleso est à la pointe de l'E. du golfe.

[2] *Savone*, sur la côte d'Italie, à huit lieues O. de Gênes.

diligemment qu'il sera possible; et pour ce faire, les troupes qui auront été menées de Provence y seront laissées avec quelques petits vaisseaux et tartanes pour servir à leur porter des vivres et tenir la mer libre; et après avoir établi toute la sûreté requise, l'armée reviendra aux îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, où, après avoir pris de nouvelles troupes en Provence, si l'armée espagnole y est encore, elle ira l'attaquer et combattre, afin qu'il ne reste, s'il se peut, aucuns vaisseaux ni galères qui puissent empêcher qu'on ne se rende maître de la mer, et mettre autant de troupes à terre que l'on voudra pour reprendre lesdites îles, lesquelles étant recouvrées et assurées, comme il est dit ci-dessus, toute l'armée s'en ira ranger la côte de Barbarie depuis Tunis jusqu'à Alger, et enverra demander auxdites villes de Tunis et Alger tous les esclaves français qu'ils détiennent au préjudice des traités de paix qu'ils ont faits avec le roi, offrant de leur rendre les Turcs qui sont à Marseille, à faute de quoi la guerre leur sera déclarée, tous les hommes et vaisseaux desdites villes pris ou brûlés, s'il s'en trouve à la mer, même on s'efforcera de brûler ceux qui sont dans le port d'Alger, sans néanmoins s'engager trop.

Comme aussi, en cas que l'armée faisant ses routes rencontre des vaisseaux desdites villes de Tunis, Alger et Tripoli de Barbarie, on les chassera et prendra s'il se peut, et on retiendra les hommes et vaisseaux jusqu'à ce qu'ils aient rendu tous les Français, entretenant néanmoins avec les sujets du grand-seigneur la paix et bonne intelligence que sa majesté a avec lui.

L'armée approchant du Détroit se divisera en deux, afin qu'une partie, savoir tous les vaisseaux ronds, tant de Ponant que de Levant, repassent le Détroit, excepté six dragons, qui seront renvoyés à Marseille ou Toulon avec les galères, sous la charge du Baron d'Allemagne, chef d'escadre de Levant.

Tous lesdits vaisseaux ronds ayant passé le Détroit, ceux qui auront été frétés, anglais, hollandais ou autres, à la réserve de ceux qui servent à porter les victuailles et l'infanterie, seront renvoyés, si dans le conseil de guerre il est jugé qu'on n'en ait pas besoin.

Si les équipages qui seront sur les vaisseaux de Ponant sont assez forts, l'on renverra en Provence toutes les troupes qui y auront été prises, et ce, sur les galères et dragons qui y retourneront, et s'ils sont trop faibles, on les fortifiera desdites troupes, en sorte qu'ils puissent encore souffrir l'effort d'un autre combat en cas de nécessité.

L'armée ayant repassé le Détroit s'en ira, si la saison et le temps le permettent, mouiller devant Salé [1], au royaume de Maroc, fera savoir au roi de Maroc que le roi désire absolument tenir le traité de paix fait avec lui, le priant de le faire entretenir par tous ses sujets, et particulièrement par ceux de Salé, qui ont, au préjudice du traité général passé avec ledit roi de Maroc, fait payer le rachat de trois cents esclaves qu'ils devaient rendre gratuitement, ainsi qu'on a rendu les leurs, et qu'ils en retiennent encore trois cents, que non seulement ils ne veulent pas rendre sans argent, mais dont ils demandent un prix excessif sans fondement ni apparence quelconque, puisque celui avec qui ils ont traité sur ce sujet n'avait aucun pouvoir du roi de ce faire, mais seulement de porter la ratification de la paix faite en 1631, et en demander l'exécution, qui oblige à la restitution des esclaves gratuitement, qu'ainsi sa majesté a fait rendre ceux qui étaient en France; et après cet envoi vers le roi de Maroc, dont on obtiendra réponse s'il se peut, on enverra sommer ladite ville de Salé d'exécuter et entretenir les traités de paix faits entre sadite majesté et ledit roi de Maroc, et, en conséquence, rendre tous les esclaves français qui y sont détenus, et en cas de refus la guerre leur sera déclarée de la part du roi, et tous actes d'hostilité exercés contre eux, prenant et brûlant leurs vaisseaux partout où ils seront trouvés, protestant toujours, quoi qu'il arrive, que sa majesté ne veut point rompre la paix et traité faits avec ledit roi de Maroc.

De là, si le temps le permet aussi, elle s'en ira chercher les Açores [2],

[1] Ville du royaume de Fez, sur la côte N.-O. de l'Afrique.

[2] *Açores* ou *Azores*. Iles situées dans l'Océan atlantique, 250 lieues dans l'O. du Portugal; elles sont au nombre de neuf. C'est le point d'intersection de la route des vaisseaux qui vont aux Indes occidentales.

et louciant[1] d'un bord à un autre sur les hauteurs des trente-huit jusqu'aux quarante-deux degrés, elle y demeurera jusqu'à la fin du mois d'octobre pour attendre la flotte d'Espagne qui revient des Indes occidentales et tenter sur elle quelque effet.

Si le conseil juge qu'on puisse entreprendre sur l'île de Saint-Michel ou sur quelque autre où il y ait des ports et des vivres suffisants pour y faire hiverner les vaisseaux de sa majesté, l'on tâchera de l'exécuter afin de pouvoir toujours tenir une escadre à la mer pour attendre le retour de ladite flotte, durant qu'on se fortifiera en terre, pour dorenavant faire de là des courses à la mer sur ladite flotte, s'efforcer de la prendre ou l'incommoder tellement qu'elle fût contrainte de faire une autre route.

Le conseil de guerre sera tenu selon les nécessités, où il n'entrera que le général, le général des galères, les quatre chefs d'escadre, le lieutenant des galères, le sergent de bataille et le commissaire général, si ce n'est qu'on ait besoin d'y appeler quelques capitaines particuliers pour prendre leurs avis ou pour leur faire exécuter quelque chose, ou que quelqu'un desdits capitaines se rencontrant par hasard, on l'y veuille appeler.

Fait à Chantilly, le 20 avril 1636.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

A l'instruction précédente étaient jointes les trois lettres suivantes adressées par le roi à M. le cardinal de Lyon, à M. le duc de Florence et à S. S. le Pape.

LETTRE DU ROI

A M. LE CARDINAL DE LYON, GRAND-AUMONIER DE FRANCE, POUR PRIER LE PAPE DE FOURNIR DES VIVRES A L'ARMÉE NAVALE, EN PAYANT.

De Chantilly, 17 avril 1636.

Mon cousin, ayant mis en mer mon armée navale sous la conduite

[1] *Loucier* ou *louier* (louvoyer, croiser) est voguer quelque temps d'un côté, puis

de mon cousin le comte d'Harcourt, que j'ai fait mon lieutenant-général en icelle, et le sieur archevêque de Bordeaux, chef du conseil que j'y ai établi, lorsqu'elle approchera des ports de l'état ecclésiastique, mondit cousin ou ledit sieur archevêque enverront à mes ambassadeurs une lettre que j'écris à notre saint père, pour supplier sa sainteté d'avoir agréable l'entrée de madite armée dans lesdits ports, et que tous rafraîchissements y soient administrés, en payant; sur quoi mesdits ambassadeurs devant faire instance à sa sainteté, afin qu'elle donne ses ordres nécessaires à cet effet, je vous écris la présente pour vous dire que je désire que vous fassiez aussi les offices que vous jugerez à propos de votre part sur ce sujet. Je me promets que ne demandant rien en cela à sa sainteté que très-conforme à sa qualité de père commun qu'elle veut conserver, elle n'y apportera aucune difficulté. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Pareille lettre a été écrite à mon cousin le sieur d'Estrées, maréchal de France, chevalier de mes ordres, et M. le comte de Noailles, aussi chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil d'État, mon lieutenant-général en mon gouvernement du Haut-Auvergne, mes ambassadeurs ordinaire et extraordinaire à Rome.

LETTRE DU ROI

AU DUC DE FLORENCE, POUR LE PRIER DE FAVORISER SON ARMÉE NAVALE, LUI DISANT LES RAISONS QUI'L A EUES DE DÉCLARER LA GUERRE AU ROI D'ESPAGNE.

De Chantilly, 17 avril 1636.

Mon cousin, un chacun sait assez les justes sujets que j'ai eus de déclarer la guerre contre le roi d'Espagne, plutôt pour l'intérêt de mes amis et alliés que pour les miens propres. Les forces qu'il a en mer m'ont obligé à y mettre aussi une armée navale composée de bon

virer le navire et aller autant de l'autre, quelque endroit ou parage. (FOURNIER, afin de ne pas s'éloigner beaucoup de *Hydrographie*.)

nombre de navires et de galères sous la conduite de mon cousin le comte d'Harcourt, que j'ai fait mon lieutenant-général en icelle. Et d'autant qu'elle pourra toucher vos ports, je vous écris cette lettre pour vous prier qu'elle y soit reçue favorablement et assistée de rafraîchissements et de toutes autres choses dont elle aura besoin, selon que mondit cousin ou le sieur archevêque de Bordeaux, chef du conseil que j'ai établi en ladite armée, vous en requerront, et en satisfaisant à tout ce qui sera fourni. Je me promets que vous donnerez bien volontiers sur ce sujet l'ordre nécessaire, selon l'affection que vous avez toujours témoignée vers cette couronne; vous pourrez aussi vous assurer de la continuation de la mienne en votre endroit, priant, sur ce, Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Pareille lettre a été écrite à mon cousin le grand-duc de Toscane.

LETTRE DU ROI AU PAPE

POUR LE PRIER DE FAVORISER SON ARMÉE NAVALE, ET DE FAIRE RECEVOIR DANS SES PORTS QUELQUES UNS DE SES VAISSEAUX, S'ILS EN ONT BESOIN, MÊME DE LEUR FAIRE FOURNIR DES VICTUAILLES, EN PAYANT.

De Chantilly, 17 avril 1636.

Très-saint Père, votre sainteté a été ci-devant informée des justes sujets que nous avons eus de déclarer la guerre contre le roi d'Espagne, plutôt pour l'intérêt de nos amis et alliés que pour les nôtres propres. Les forces qu'il a en mer nous ont obligé à y mettre aussi une armée navale composée de bon nombre de navires et de galères, sous la conduite de notre très cher cousin le comte d'Harcourt, notre lieutenant-général en icelle; et d'autant qu'elle pourra être portée, pour la commodité ou par la nécessité des divers temps de la mer, à toucher les ports de l'état ecclésiastique, nous écrivons la présente à votre sainteté, pour la supplier qu'elle soit reçue dans lesdits ports, et que tous rafraîchissements lui soient administrés, en satisfaisant ceux qui les fourniront. Nous nous assurons que votre sainteté aura agréable

l'instance que nos ambassadeurs lui feront, à ce qu'il lui plaise donner les ordres nécessaires sur ce sujet; elle peut croire certainement que nous voudrions être assez heureux pour rencontrer les occasions de lui témoigner, par des preuves signalées, le respect et la révérence que nous lui portons; et que notre affection vers elle et les siens ne peut être égalée par celle de qui que ce soit. Priant, sur ce, Dieu, très-saint Père, vouloir conserver votre sainteté longues années pour le bien et utilité de son Église.

Votre dévot fils le roi de France et de Navarre.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Les états suivants donnent le détail de la flotte française, composée des escadres de Bretagne, de Guyenne et de Normandie; elles étaient fortes de trente-neuf vaisseaux, six brûlots et douze flûtes. Huit vaisseaux restaient seulement dans les ports de l'Océan.

ÉTAT DES VAISSEAUX DONT SERA COMPOSÉE

VAISSEAUX.	PORT.	CAPITAINES.	LIEUTENANS.	ENSEIGNES.
ESCADRE DE				
Le Navire du Roi	1000 ton^x.	Desgouttes	Lecroiset	Le chev. de Lignières.
La Fortune	500	Poincy	Launay	Matha
Le Saint-Michel	500	Decan, sergent-major.	Le capitaine Brust	Grandvallée
La Licorne	600	Montigny	Chevalier de Conflans.	Villemoulines
Les Trois Rois	500	Miraulmont	La Tour	Lespine
Le Corail	500	Rigault	Trevet	Roquetaillade
Le Coq [1]	500	Lafayette	Sapin	Mondon
Le Cygne	500	Cangé	Beaulieu	Barthelotière
La Sainte-Geneviève	500	Beaulieu l'aîné	Sarus	
La Madeleine [2]	300	Guitaut	Mauvaisinier	La Hottière
L'Hermine	200	Coursan	Villeneufve jeune	Launay fils
La Sainte-Marie	200	Portenoire	Querduc	La Rebulle
La Perle	300	Boisjoly	Baronnier	
La Royale	100	Poincy le jeune	La Greue	Guignan
La Grande Frégate	80	Razé		
La Petite Frégate [3]	»	Levasseur		
ESCADRE DE				
L'Europe	500	Manty		Mondion
Le Lion d'Or [4]	300	Beaulieu-Pressac	Cocquet	Crespy
La Renommée	300	Coupeauville	Datinière	Mancuille
L'Intendant [5]	300	Arpentigny	Le capitaine Thomas	Coiffin
Le St.-Louis de St.-Jean-de-Luz.	500	Le capitaine Giron		Lemesnil
Le Saint-Louis de Hollande [6]	500	Treillebois	Son frère	Son fils
Le Saint-Jean	300	Vaslin	Hélary	
L'Espérance en Dieu [7]	300	d'Arrerac	Domet	Godinière
La Salamandre	200	Cazenac	Son frère	
Le Saint-François [8]	200	Règnier	Son gendre	Son fils
La Lyonne	200	Beaulieu le jeune		
La Cardinale	120	Larivière d'Auvray	Son fils	
La Marguerite	200	La Treille	La Chesnaye	Son neveu
La Frégate	80			
ESCADRE DE				
La Madeleine	300	Du Mé	Son frère	Son cadet
La Marguerite	200	Chastellus	Clerisse	Lamoisse le jeune
La Sainte-Anne	200	Poinctrincourt	Savigny	Duboc
L'Aigle	200	Senantes	Lormel	Ronserole
La Levrette	200	Capitaine Daniel	Regnault	Vincent
Le Neptune	200	Capitaine Duquesne		
Le Griffon	200	Capitaine La Chesnay.		
Le Saint-Jean	120			

Plus six brûlots de 200 tonneaux chacun, commandés par les capitaines..... { Friquet... Bagnaux.. Brun..... Matha.... Tesnier... Lechantre. } sur chacun desquels il y aura 3 officiers et 7 matelots.

Plus douze flûtes de 200 et 300 tonneaux, sur chacune desquelles il y aura 20 à 25 hommes, et 10 à 12 pièces de canon. { Elles serviront à porter des victuailles, et l'on mettra 300 soldats sur chacune d'icelles, afin qu'alors que les vaisseaux de guerre seront attachés au combat on puisse les secourir et venir par le côté jeter cette infanterie sur les vaisseaux qu'ils attaqueront, ou dont ils seront pressés.

[1] Chastelus. — [2] Treillebois. — [3] Demeurée à Brest. — [4] Coquet. — [5] Ferant. — [6] Petonière. — [7] Le chevalier de Conflans. — [8] Revenu pour garde-côte. — [9] Revenu pour garde-côte.

L'ARMÉE NAVALE DU ROI, SUR L'OCÉAN, EN 1636.

ÉCRIVAINS.	OFFICIERS MARINIERS.	HOMMES.	ARTILLERIE DE FONTE.	ARTILLERIE DE FER.
BRETAGNE.				
.....	45	300	52 { 6 de 36, 18 de 24, 18 de 18, 10 de 12.	»
Morin.....	30	205	10 (4 de 24, 6 de 18)	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	30	205	10	20
.....	22	125	8 (4 de 18, 4 de 12)	16 de 8.
.....	15	100	6	8
.....	15	100	4	8
.....	22	125	8 (4 de 18, 4 de 12)	16 de 8.
Simon.....	12	80	4	4
.....	»	»	»	»
.....	»	»	»	»
GUYENNE.				
Martin.....	30	205	16	18
.....	22	125	8	16
.....	22	125	8	16
Mallet.....	22	105	8	16
Mazouer.....	30	205	10	16
Davilliers.....	22	125	8	16
.....	22	125	8	16
.....	15	100	8	16
.....	»	»	»	»
.....	15	100	6	10
.....	15	100	6	10
.....	12	80	4	4
.....	15	100	4	10
.....	»	»	»	»
NORMANDIE.				
.....	22	125	8 (4 de 18, 4 de 12)	16 (12 de 8, 4 de 6)
.....	15	100	6 (2 de 12, 4 de 8)	10 (8 de 8, 2 de 6)
.....	15	100	6 *id.*	10 de 6.
.....	15	100	6 *id.*	10 *id.*
.....	15	100	6 *id.*	10 (8 de 6, 2 de 4)
.....	15	100	6 (2 de 12, 4 de 8)	10 (8 de 8, 2 de 6)
.....	15	100	6 *id.*	10 *id.*
.....	15	100	8 de 8.	2 de 6.

VAISSEAUX RESTANT DANS LES PORTS.

BREST..... { Le Vice-Amiral, de 700 tonneaux.
Le Saint-Louis, de 500.
Un navire neuf.

BROUAGE.. { La Couronne, de 1800 tonneaux.
Le Henry, de 500.
Le Saint, de 400.
L'Ange, de 200.

LE HAVRE. | Le Tonctuit, de 400 tonneaux, a été depuis vendu 500 livres.

Ce second état annexé au premier dans la correspondance de Sourdis, est curieux comme document statistique et financier, en ce qu'il donne le chiffre exact et minutieusement détaillé des frais d'un armement à cette époque.

ÉTAT DE LA DÉPENSE PAR MOIS

Que le roi veut et ordonne être faite par son conseiller et trésorier général de la marine de Ponant, M. Louis Picart, tant pour la solde, nourriture et entretien des équipages destinés pour servir sur les vaisseaux que sa majesté fait mettre en mer en la présente année 1636, *que pour le fret des flûtes achetées, et entretien d'autres vaisseaux brûlots, qui doivent servir avec lesdits vaisseaux pour composer l'armée de mer que sadite majesté fait faire en ladite présente année, et autres dépenses ainsi qu'il en suit.*

PREMIÈREMENT

Pour le vaisseau *Amiral*, du port de mille à douze cents tonneaux, commandé par le sieur commandeur *Desgouttes*.

Au capitaine, pour son état et appointements par mois	300#
Au lieutenant	100
A l'enseigne	50
Au chirurgien, compris le coffre	75
A l'aumônier	30
A quarante-cinq officiers-mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir : 21 livres pour solde et 9 livres pour nourriture	1,350
A deux cent cinquante soldats-matelots, chacun 21 livres par mois, savoir : 12 livres pour solde et 9 livres pour nourriture	5,250
Par mois	7,155#

Pour le vaisseau nommé *l'Europe*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur *de Manty*.

Au capitaine	300#
Au lieutenant	100
A l'enseigne	50
Au chirurgien, compris le coffre	50
A l'aumônier	30
A trente officiers-mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir : 21 livres pour solde et 9 livres pour nourriture	1,900
A cent soixante-dix soldats-matelots, chacun 21 livres par mois, savoir : 12 livres pour solde et 9 livres pour nourriture	3,670
Par mois	5,000#

Pour le vaisseau nommé *le Cygne*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Cangé*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois,

attendu qu'il y aura pareil équipage et même entretien que sur le vaisseau ci-dessus nommé *l'Europe*.. 5,000#

Pour le vaisseau nommé *la Fortune*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur commandeur *de Poincy*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu qu'il y aura pareil équipage et, etc. (comme dessus).... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *la Licorne*, du port de six cents tonneaux, commandé par le chevalier *de Montigny*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu qu'il y aura pareil équipage et, etc. (comme dessus)... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *les Trois Rois*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur commandeur *de Miraulmont*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu qu'il y aura même équipage et, etc. (comme dessus)... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *le Corail*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur *de Rigault*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus)..... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *le Coq*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le chevalier *de Lafayette*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus). ..... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-Michel*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur *Decan*, sergent-major.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu qu'il y aura, etc. (comme dessus)..... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *la Sainte-Geneviève*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le sieur *de Beaulieu* l'aîné.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu qu'il y aura même équipage et entretien que sur *l'Europe*..... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-Louis de Saint-Jean de Luz*, du port de cinq cents tonneaux, commandé par le capitaine *Giron*.

Pareille somme de 5,000 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus)..... 5,000#

Pour le vaisseau nommé *la Madeleine*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *Du Mé*.

Au capitaine, par mois.....	300#
Au lieutenant.....	100
A l'enseigne.....	50
Au chirurgien, compris le coffre.	50
A l'aumônier.....	30
A vingt-deux officiers-mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir : 21 livres pour solde et 9 livres pour nourriture..	660
A quatre-vingt-dix-huit soldats et matelots, chacun 21 livres par mois, savoir : 12 livres pour solde et 9 livres pour nourriture.....	2,058
Par mois.....	3,248#

Pour le vaisseau nommé *l'Intendant-du-Port*, de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *d'Arpentigny*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu qu'il y aura même équipage et entretien que sur le vaisseau nommé *la Madeleine*, ci 3,248#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-Louis de Hollande*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *de Treillebois*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu qu'il y aura même équipage et entretien que sur *la Madeleine*, ci..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-Jean*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *de Vaslin*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu qu'il y aura, etc. (comme dessus)..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *la Renommée*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Coupeauville*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu qu'il y aura, etc. (comme dessus)..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *le Lion d'Or*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *de Beaulieu-Pressac*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus)..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *la Perle*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur *Boisjoly de Saint-Malo*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus)..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *la Madeleine*, du port de trois cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Guitaut*.

Pareille somme de 3,248 livres par mois, attendu, etc. (comme dessus)..... 3,248#

Pour le vaisseau nommé *l'Espérance en Dieu*, commandé par le sieur chevalier *d'Arrerac*.

Au capitaine, par mois.....	300#
Au lieutenant.....	100
A l'enseigne.....	50
Au chirurgien, compris le coffre.	50
A l'aumônier.....	30
A quinze officiers-mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir : 22 livres de solde et 18 livres pour nourriture..	450
A quatre-vingts soldats et matelots, à raison de 21 livres chacun par mois, savoir : 12 livres de solde et 9 livres pour nourriture.....	1,680
Par mois.....	2,660#

Pour le vaisseau nommé *l'Hermine*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Coursan*.

Pareille somme de 2,660 livres par mois, attendu qu'il y aura même équipage et entretien que sur le vaisseau ci-dessus nommé *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Sainte-Marie*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur *Portenoire*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Et par mois..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Marguerite*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le capitaine *La Treille*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-François*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le capitaine *Regnier*.

Pareille somme de 2,260 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Salamandre*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le capitaine *Cazenac*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Lionne de Honfleur*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur *de Beaulieu* le jeune.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Levrette*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le capitaine *Daniel*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Marguerite*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Chastellus*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *l'Aigle*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Senantes*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *la Sainte-Anne*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur chevalier *de Poinctrincourt*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *le Neptune*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur *Duquesne*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *le Griffon*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur *de La Chesnaye*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé ponr *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour le vaisseau nommé *le Saint-Jean*, du port de deux cents tonneaux, commandé par le sieur *Petonniers*.

Pareille somme de 2,660 livres, ainsi qu'il est employé pour *l'Espérance en Dieu*, ci..... 2,660#

Pour un autre vaisseau nommé *la Royale*, du port de cent tonneaux, commandé par le sieur *de Poincy* le jeune.

Au capitaine.....	300
Au lieutenant.....	100
A l'enseigne.....	50
Au chirurgien, compris le coffre	50
A l'aumônier.....	30
A douze officiers mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir : 21 livres pour solde et 9 livres pour nourriture...	360
A soixante-cinq matelots, chacun 21 livres par mois, savoir : 12 livres pour solde et 9 livres pour nourriture....	1,365
Par mois.....	2,255#

Pour un autre vaisseau, nommé *la Cardinale*, du port de six-vingts tonneaux, commandé par le capitaine *Larivière d'Auvray*.

Pareille somme de 2,255 livres par mois, attendu que ledit vaisseau aura pareil équipage et entretien que *la Royale*.

Pour *la Grande Frégate*, commandée par le capitaine *Razé*.

Au capitaine, par mois..... 150

A cinq officiers mariniers, chacun 30 livres par mois, savoir: 21 livres pour solde et 9 livres pour nourriture.... 150

A soixante hommes de l'armée, 21 livres chacun par mois, savoir : 12 livres pour solde et 9 livres pour nourriture. 1,250

Par mois..... 1,550#

Pour *la Petite Frégate*, commandée par le sieur *Levasseur*.

Pareille somme de 1,550 livres par mois, attendu qu'elle aura même équipage que *la Grande Frégate* ci-dessus, sur laquelle *Grande Frégate* sera mis de la petite les hommes nécessaires, ainsi qu'il sera jugé par icelui qui commandera l'armée, ci..... 1,550#

Pour une frégate commandée par le sieur *Gabaret*.

Pareille somme de 1,550 livres, attendu qu'il y aura même équipage que sur la *Grande Frégate*, ci..... 1,550#

Pour le fret de douze flûtes de trois cents tonneaux, avec l'équipage nécessaire pour les naviguer, tant d'hommes que d'agrès, à raison de 15 livres chacune par mois, l'une portant l'autre, 1,800#

Pour l'entretien, solde et nourriture de dix-huit officiers mariniers et quarante-deux soldats matelots sur les six brûlots destinés à mettre les feux d'artifice, à raison de trois officiers à 30 livres chacun par mois pour solde et nourriture, et sept soldats matelots à 21 livres chacun par mois pour solde et nourriture, sur chacun desdits brûlots, revenant à 237 livres par mois pour chacun. Courlot et Pôles, ci..... 1,422#

Pour les taxations du comptable, port et voitures de deniers, entretien des commis et autres frais, à raison de 6 deniers pour livre de la dépense ci-dessus par mois..... . 3,725#

Somme totale de la dépense du présent état par mois : *Sept-vingt douze mille sept cent seize livres.*

AUTRE DÉPENSE

Pour l'achat de six vaisseaux de quatre-vingts à cent tonneaux, chacun destiné pour faire des brûlots, à raison de 3,000 livres chacun par estimation, sans y comprendre les artifices..... 18,000#

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le septième jour de janvier 1636.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Les escadres rassemblées à l'île de Rhé, la flotte mit enfin à la voile le 23 juin 1636, après avoir long-temps attendu un vent favorable. La dépêche suivante de M. l'archevêque de Bordeaux offre un journal détaillé de sa navigation, depuis le jour de son départ des côtes de France jusqu'à son arrivée en vue des îles Sainte-Marguerite, et son combat avec les galères d'Espagne, dans la Méditerranée. Au moment de prendre la mer, on re-

marquera que M. de Sourdis signale déjà à M. le cardinal de Richelieu les dispositions peu subordonnées des capitaines, préludes fâcheux de dissentiments et de rivalités plus graves, parce qu'elles venaient de plus haut, et qui eurent des résultats bien défavorables au bon succès de l'expédition. M. de Sourdis se plaint aussi des lenteurs cauteleuses de la république de Gênes, à laquelle M. de Sabran, envoyé de France, demandait depuis trois mois l'entrée du port pour les vaisseaux du roi, sans pouvoir en recevoir une réponse définitive, réponse que M. de Sourdis, à la tête de sa flotte, ne put pas non plus obtenir.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ AU PASSAGE DE L'ARMÉE DU ROI EN LEVANT, DEPUIS CE JOUR JUSQUES AU DERNIER SEPTEMBRE EN SUIVANT.

(17 *juillet* 1636.)

Du détroit de Gibraltar, 1636

Après une peine incroyable à contenter les capitaines de vaisseaux, qui avaient accoutumé d'avoir l'argent du roi pour se promener de port en port du royaume, nous tombâmes dans les incommodités et crieries des gens de pied, qui croyaient chacun avoir leur commodité comme quand ils logeaient sur le paysan; ce qui m'obligea à prier M. le comte d'Harcourt de partir avec ce qu'il pouvait de vaisseaux de guerre le 9 de juin, toute l'infanterie n'étant pas encore embarquée, et de me laisser derrière pour emmener tout, ce que je fis deux jours après, ayant remis sur pied les deux compagnies qui avaient été défaites par le feu, moyennant deux cents pistoles que je leur donnai.

Je joignis l'armée sous Belle-Ile avec le reste des vaisseaux de guerre, l'infanterie et l'artillerie, le 16 juin, sur les deux heures après midi, où je croyais trouver l'armée en état de partir, mais plusieurs capitaines coutumiers de voir les ports avaient surpris M. le comte d'Harcourt en se faisant donner congé sous prétexte de nouvelles nécessités pour aller en divers ports, si bien qu'il fallut du temps pour les man-

der, ce qui passa jusques au 20 dudit mois de juin que l'on fit voile; mais étant chargé du nord-ouest assez fâcheux, on fut contraint de retourner à la rade dont on était parti.

Enfin, ce vent continuant, je pressai le 23 de mettre à la mer quoique le vent fût contraire, pour se mettre en étant de l'attendre dehors et se délivrer de l'accablement des capitaines, qui demandaient toujours chose nouvelle et que l'on ne pouvait empêcher de se tenir à terre, ce qui fut exécuté deux heures après; mais les vents nord-ouest et sud-ouest nous tourmentant, nous ne pûmes gagner en cinq jours de navigation que le cap d'Ortiguere [1] (entre Saint-Ander et la Corogne), où nous fûmes sept jours bord sur bord, sans pouvoir doubler le cap de Finistère, durant quelque temps. Un forban de Salé [2] qui se nomme Mimirayes, qui avait un vaisseau de deux cents, armé de cent hommes et treize canons, qui avait fait une prise d'une flûte flamande de trois cents où il y avait cinquante Anglais et cent balles de laine et force fer et du sel qu'il avait tiré d'un vaisseau anglais, qu'il avait coulé bas après l'avoir pillé, battu du même temps, fut rencontré par nos vaisseaux qui battaient la mer devant nous, et après quelques coups de canon de part et d'autre, il fut pris et amené au bord de l'amiral, où il est encore. L'on a fait la procédure que je vous envoie et donné le jugement qui y est attaché.

J'estimais que nous devions aller à Salé, où le capitaine que nous tenons nous faisait espérer que l'on nous rendrait nos chrétiens en donnant les cent dix Turcs et les vaisseaux que nous tenons; mais comme dans l'instruction on n'a mis ce traité qu'au retour, on ne l'a pas voulu faire, de sorte que je vois ce traité hors d'état d'être fait, d'autant que quand on reviendrait par là, les captifs et les vaisseaux ne seront peut-être plus en état d'être rendus : les uns étant aux galères, et les vaisseaux peut-être péris.

Je fais aussi proposition d'aller à Calis [3] où nous sommes avertis qu'on

[1] *Ortegal*, cap sur la côte de Galice, côte du N.-O. de l'Espagne.

[2] Salé, ville du royaume de Fez, sur la côte N.-O. d'Afrique, à l'entrée de la rivière Rebeta.

[3] *Cadix*. (Voir plus haut.)

a amené depuis peu deux grands galions[1] de huit cents à mille tonneaux et huit vaisseaux de deux à trois cents, sans les vieux qui y sont, pour tâcher à les prendre ou brûler; mais on n'y veut pas entendre, disant que cela n'est pas dans l'instruction, de sorte que je vois jour d'espérer que, comme bons marchands, nous mènerons, avec l'aide de Dieu, notre flotte à Marseille, mais que nous n'entreprendrons pas grand' chose.

Ce que je puis voir qu'il y a à faire en cette mer, consiste en trois choses : la première, mettre ceux de Salé à raison, lesquels vont avec de si méchants vaisseaux, et avec de telle canaille, que deux vaisseaux du roi sont capables d'en battre dix des leurs, et quatre de faire la loi comme l'on voudra à toute cette canaille, qui croit que la paix que l'on a faite est de peur que l'on a d'eux; et de plus, quelque paix qu'ils aient avec nous, ils ne laissent pas de prendre nos vaisseaux, comme ils ont fait cette année, et pillent tout ce qui est dedans. Si le vaisseau ne vaut pas la peine, ils le laissent; s'il est bon, ils jettent les hommes à la mer, les dégradent en la première île, ou, s'il y en a beaucoup, les vont vendre à (*le nom est en blanc*), comme ils ont fait cette année aux Hollandais avec qui ils ont paix, n'ayant pas trouvé un Hollandais entre leurs mains, quoiqu'ils en aient les vaisseaux, et ayant su que l'année passée ils en avaient dégradé plusieurs en une île le travers de la Corogne, et leur ayant pris huit ou dix Flamands renégats qu'ils avaient pris au voyage précédent.

Le second dessein est de fortifier la pointe de Vicques[2] et les îles de Bayonne, dont le sieur Denis a donné les mémoires, étant le plus beau passage qui soit en Espagne pour incommoder Lisbonne, et empêcher la communication de la Biscaye avec Calis, dont il faut de nécessité qu'ils fassent venir le fer, les chanvres et les bois pour les armements.

Le troisième dessein, qui est aussi sans difficulté à ce qu'on rapporte,

[1] *Galion*, sur l'Océan, est un vaisseau de guerre, rond, de haut bord, à voiles seulement, qui surpasse toutes les autres espèces de navires, soit en port, soit en force. On appelle de présent *galion*, tout vaisseau de guerre pui passe 3 ou 400. (Fournier, *Hydrographie*, l. I.)

[2] *Vigo*. (Voir plus haut.)

est aux îles de Canaries [1], où l'on croit que l'on se peut loger sans grande difficulté, l'île de Canarie n'ayant dans sa ville qu'un château de médiocre grandeur qui n'est point presque fortifié, se fiant au peuple de la ville, qui est assez grande et riche, mais nullement aguerrie, étant tous marchands ou justiciers, toutes les autres îles allant là pour leurs différends, comme au parlement; et quand ce dessein manquerait, il y a après cela une île nommée la Ceronna, fort fertile en blés, et qui nourrit toutes ses voisines, laquelle a un fort bon port et un fort méchant château où il n'y a que quinze ou vingt Castillans qui gourmandent extrêmement le peuple, qui est fort brutal, peu belliqueux et qui n'a presque point d'armes.

Pour le Détroit, il y a force îles le long de la côte vers le cap de Gate [2] et celui de Pale, où l'on dit que l'on se peut fortifier quand on voudra, y ayant de bonne eau et étant proches de bon pays et désertes; mais surtout l'on demeure d'accord d'une pointe de terre qui avance fort à la mer qui se nomme les Alfalques [3] de Tortosa, à quelque cinquante ou soixante de lieues de France, entre Valence et Barcelone, de laquelle je vous envoie une relation particulière; la conséquence est facile à remarquer, en ce que c'est le travers de Majorque [4] et, par conséquent, en lieu à la vue duquel il faut que toutes les navigations d'Espagne passent, ne pouvant passer hors l'île, tant à cause des Turcs, que cela romprait leur chemin.

Depuis avoir fait cette dépêche, que j'attendais à envoyer du Détroit, nous avons encore trouvé vingt vaisseaux de Salé, dont l'un s'est battu avec un des dragons [5] du Havre commandé par Poinctrincourt,

[1] *Iles Canaries* : elles sont au nombre de sept, et situées dans l'Océan atlantique; elles se nomment Lancerotte, Fort-Aventure, la Grande-Canarie, Ténériffe, Gomère, Palme et l'île de Fer. Lancerotte est la plus E.; elle est à 53 lieues à l'O. du cap de Non, situé sur la côte d'Afrique; elles sont comprises entre 27° 45′ N. et 29° 14′ N., leur longitude d'étendue, depuis 15° 45′ O., jusqu'à 20° 18′ à l'O. du méridien de Paris.

[2] Cap de Gate, au S.-E. de l'Espagne, dans la Méditerannée; il forme la pointe E. de la baie d'Almérie; il est au S.-O. du cap Pale et de Carthagène, et à l'E.-N.-E. de Gibraltar.

[3] Les Alfaques, îles situées près de l'embouchure de l'Ebre, qui se jette dans la Méditérannée, au-dessous de Tortose.

[4] Majorque, île principale des Baléares; elle est à 29 lieues de terre.

[5] *Dragon*, vaisseau léger. Les chefs de pirates normands avant leur invasion en Nor-

mais se trouvant plus fort de monde et celui du Havre de canon, ils se sont battus sans s'aboucher.

Le même soir, La Chesnaye, de Saint-Malo, a pris une grande caravelle [1] de Turcs de Salé, où il y en avait trente-six et quatre esclaves espagnols qu'on a résolu de mettre en terre à Gibraltar, afin qu'ils publient le soin que le roi a de faire la guerre aux ennemis de la foi et sa bonté de donner la liberté aux esclaves quoique sujets de ceux qui lui font guerre.

Il ne sort pas un seul vaisseau des ports d'Espagne, si bien qu'on n'a pu encore en prendre un seul; s'il y a quelque chose dans Gibraltar, demain on espère le combattre, et si le vent dure on espère en six jours être à Marseille.

J'estime que l'on doit envoyer un ordre du roi à M. le général des galères pour recevoir les Turcs qui ont été pris de Salé, afin de les départir pour servir sur les galères de monseigneur le cardinal, auxquelles les capitaines desdites galères fourniront semblables vivres qu'aux forçats qu'on leur envoie de Paris; comme aussi un autre ordre pour faire vendre les prises, en cas que l'on le désire, puisque ceux de Salé ont fait publier au mois d'avril qu'on pourrait faire prise sur les Français, ainsi que nous avons appris par les Espagnols que nous avons pris dans la caravelle.

SECONDE RELATION

ENVOYÉE A PARIS LE 28 JUILLET 1636, ÉTANT AU TRAVERS DES ÎLES DE MAJORQUE.

(17 *juillet* 1636.)

Le jour même que cette dépêche a été faite, l'on a passé le détroit

mandie, se servaient de grands vaisseaux de guerre, dont la proue était ornée d'une sculpture représentant ordinairement un dragon ou un serpent. Sans doute le nom de cette espèce de vaisseau particulier à la Normandie fut importé par ces pirates, lors de leur conquête.

[1] *Caravelle.* Ont quatre mâts et quatre voiles latines ou d'artimon, outre les boursets et les bonnettes en étui. Sont vaisseaux de Portugal fort légers et vites à la voile; les plus grands sont de six à sept-vingts tonneaux de port. *Us et Coutumes de la mer.*

de Gibraltar si heureusement, d'un vent d'ouest à nord-ouest, que l'on a eu facilité de raser la montagne de Gibraltar et la voir; en sorte qu'on a pu reconnaître du côté de la mer que c'est une montagne attachée à la grande terre par un seillon de six-vingts brassées de large, où la mer passe dessus en gros temps, qui borne une baie du côté de la mer Méditerranée, qui est à couvert depuis le nord jusqu'au sud à passer par l'ouest, et qui en borne une autre du côté de l'Océan à passer par l'est depuis le susdit jusqu'au nord.

Cette montagne est fort haute et fort escarpée du côté de la mer Méditerranée, en sorte qu'elle est inaccessible aux ennemis même du côté du seillon; elle l'est aussi si l'on ne passe par une petite ville qui est située au pied du côté de la baie de l'Océan, de sorte que l'on n'y peut arriver que par la ville ou par la pointe qui regarde Ceuta[1], et où il y a une petite chapelle qui s'appelle la chapelle de l'Europe, là où il y a quelques petits retranchements et quelques petits canons que nous n'avons pu voir, mais bien jugé le calibre par les embrasures qui y sont fort petites. Il y a en ce côté-là trois ou quatre cales qui sont descentes où l'on peut mettre pied à terre par bateaux et chaloupes, mais comme cela est défendu par les retranchements susdits, on la peut favoriser par des vaisseaux qui peuvent approcher tout contre la montagne, et battre les retranchements, déloger ceux qui seraient dedans pour les garder; cela étant gagné, on est maître de la montagne, et la montagne commande absolument au château, et le château absolument à la ville, et la ville à l'abbaye de l'Océan, laquelle ville, tant du côté du seillon que de la chapelle de l'Europe, n'a que des tours carrées pour défense; du côté de l'abbaye de l'Océan, quelques bastions où il y a de l'artillerie pour garder le port. Cette armée se peut rendre maîtresse de tout cela avec quatre mille hommes quand on voudra; je vous en envoie un petit brouillard.

Le 17 juillet, le vent fut si favorable que ce même jour-là il nous amena jusqu'à dix lieues au-dessous de Malgues, en passant dans le Détroit. Un vaisseau anglais de trois cents, armé de vingt-quatre pièces

[1] Ceuta, cap qui forme à l'E. le détroit de Gibraltar.

de canon et de quarante hommes, arriva sur l'armée depuis le jour jusques sur les neuf heures, que le capitaine Daniel, commandant un des dragons du Havre, lui alla faire commandement d'amener son pavillon qu'il portait au grand mât; lequel refusant de ce faire, et montrant tous ses hommes l'épée à la main sur le pont, où il fut contraint de lui faire le signal d'un coup de canon, à qui l'Anglais répondit d'un autre coup à balle, sans vouloir amener ni pavillon ni perroquet, et redoubla de toute sa mousqueterie, ce qui obligea ledit capitaine de lui tirer trois coups de canon à balle qui donnèrent tous trois : l'un à l'eau, et les autres deux dans le bois, qui blessèrent deux hommes, ce qui l'obligea à amener. D'autres vaisseaux de l'armée arrivèrent à l'instant, et l'amenèrent à l'armée, là où il est. Il se trouve qu'il est chargé pour Messine de charbon de terre, de planches, de plomb et de quelques draps : on a quelque lumière que partie appartient aux Espagnols. MM. D'Harcourt et Desgouttes le voulaient renvoyer, mais je m'y suis opposé, que la procédure ne fût faite, à quoi travaille le contrôleur général.

Le 18, le même vent continuant, il nous amena jusques vers le travers de Carthagène, où étant surpris du calme nous avons été tout le 19 à redoubler le cap de Parle, qui est dix lieues au-dessous.

Les 20, 21, 22, 23 et 24, nous avons été chargés d'un vent qui nous a tenus bord sur bord depuis Erède jusques à Alicante, sans pouvoir doubler le cap de Saint-Martin [1], et jusques au 25 à trois heures après midi.

Il ne paraît non plus de vaisseaux espagnols en cette côte que dans l'Océan. Nos frégates ont été dans tous leurs ports et rades sans pouvoir rien rencontrer.

Nous avons seulement rencontré cinq vaisseaux turcs et deux galères; mais comme ils étaient au-dessus du vent et qu'ils allaient à Gibraltar, nous n'avons pas estimé raisonnable de rompre notre route pour leur donner chasse. Nous attendons le temps, de sorte que de

[1] Cap Saint-Martin, sur la côte d'Espagne, au N.-O. d'Alicante. C'est la côte la plus O. entre les côtes de Valence et de Murcie; c'est aussi la plus voisine de l'île d'Yviça.

trente et deux vents, s'il en vient un devant l'autre, en deux fois vingt-quatre heures nous serons aux îles d'Hyères, d'où, si nous trouvons l'armée prête, nous partirons à l'instant pour tâcher d'exécuter ce qui a été ordonné.

Dans toute cette côte, depuis le Détroit jusques à Majorque, il ne se rencontre que deux rades : savoir, Malgues (Malaga) et Almerie[1], et deux ports, savoir, Carthagène, qui a été autrefois le meilleur port du monde, mais maintenant tout gâté, et Alicante, qui est plutôt rade que port; mais on le bonifierait bien, sans que les habitants s'y opposent de peur de retirer les vaisseaux ou galères du roi d'Espagne, lesquels, quand ils sont dans leurs ports, mènent et le commerce et les habitants, prenant victuailles et agrès aux uns et aux autres sans jamais rien payer.

Les îles de Ivice, Majorque et Minorque rencontrent le travers de Valence et Barcelone, dans lesquels il y a des ports; mais aussi des forteresses grandes et bien gardées.

Entre les deux villes susdites, les Alfages (Alfaques)[2] se rencontrent, qui vaut mieux que tout et dont nous avons déjà envoyé le détail.

De Barcelone au cap qui commence à former le golfe de Lyon, il y a quelque vingt-cinq lieues, qui est distant de Marseille quelque quarante lieues et huit lieues de Leucate, où il se rencontre une baie avec un promontoire qui s'appelle le cap de Roses, dans lequel il y a une petite fortification, et dans la vallée une assez bonne ville appelée de même nom, laquelle forme un port qui est excellent pour tenir vingt-cinq ou trente vaisseaux des plus grands et autant de galères qu'on voudra; lequel port est de telle conséquence aux Espagnols qu'ils aimeraient mieux perdre tous leurs ports de leurs côtes que celui-là, d'autant que c'est la seule retraite où ils se puissent mettre à couvert quand ils viennent d'Italie ou qu'ils y veulent aller, parce que le golfe de Lyon est si périlleux qu'on ne le peut passer que par bonace, la-

[1] Baie d'Almerie. — La ville d'Almerie est située sur une rivière qui se jette dans la partie O. de la baie, lat. N. 35° 51′, long. 4° 51′ 15″ de Paris. On nomme quelquefois cette baie la baie Hélène; elle est très-spacieuse et très-profonde, renfermée entre deux pointes de terre qui en laissent l'entrée facile.

[2] Alfaques, îles situées à l'embouchure de l'Èbre, qui se jette dans la Méditerranée au-dessous de Tortose.

quelle il faut attendre en ce port, Barcelone étant dans une anse au-dessous, dont il faut un autre vent pour s'élever que celui qui est nécessaire pour ce trajet et partant inutile pour ce passage; ce nécessaire inconvénient se rencontre aux îles de Majorque et Minorque.

Nous avons encore trouvé deux galères d'Alger par le travers d'Ivice, auxquelles on a donné quelques coups de canon; mais les rames qui mènent leurs vaisseaux le nez au vent empêchent que les voiles ne fassent le même [1]. C'est une grande honte de voir l'effronterie et la tyrannie de ces Turcs, vu la facilité qu'il y a d'y remédier.

Depuis, entre Barcelone et le cap de Roses [2] deux galères espagnoles de dix-huit qui avaient porté la princesse de Carignan nous vinrent reconnaître; mais à l'instant que l'on fit tourner deux vaisseaux elles fuirent de telle sorte que nous n'en avons pas ouï parler depuis.

Envoyé cette relation à Paris par M. Férault, qui est parti le jeudi 28 d'août 1636.

Le 29 du courant, étant le travers du golfe de Lyon [3], nous envoyâmes le sieur de Guitault donner avis à Marseille à M. de Nantes et à M. le général des galères de notre arrivée, afin qu'ils nous vinssent joindre, et demeurâmes bord sur l'autre, attendant des nouvelles jusques au deuxième d'août, que, lassés de cet exercice, nous allâmes mouiller aux îles d'Hyères. Le 3 d'août, MM. de Nantes et le général des galères nous vinrent voir avec deux galères, lesquels nous dirent qu'ils étaient tous près de nous joindre, l'un avec douze galères, l'autre avec douze vaisseaux et trois tartanes; mais comme il y avait une extrême division entre M. de Nantes et le Baron d'Allemagne et M. le général et le sieur de Fourbin, de telle sorte que l'un ni l'autre n'agissait, et que d'ailleurs nous apprenions qu'il n'avait pas un vaisseau ni une galère qui eussent ni vivres ni presque d'hommes à bord, nous nous résolûmes de leur donner jusques au jeudi pour travailler à la réconciliation qui nous est moins nécessaire entre ces messieurs, et à savoir si M. le

[1] M. de Sourdis veut dire qu'il est impossible aux vaisseaux à voiles d'imiter la manœuvre des galères, qui, à l'aide de rames, naviguent droit dans le vent.

[2] Cap et golfe de Roses, sur la côte de Catalogne dans la Méditerranée; il est compris entre le cap Begu et le cap de Quie.

[3] Grand golfe méditerranéen qui se mesure depuis le cap Sicies jusqu'au cap de Creux.

maréchal de Vitry nous donnerait des hommes comme portait l'ordre d'avoir, et cependant on commanda à toute l'armée de renouveler ses eaux; et pour cet effet nous allâmes à Toulon, celle (la rade) du Gapeau étant infectée par les charnaces.

Nous nous enquîmes de ces messieurs s'ils avaient formé quelque dessein, s'ils avaient quelques avis, s'ils avaient reconnu les lieux qui avaient été ordonnés : nous trouvâmes qu'ils n'avaient aucun avis, pas même de Sainte-Marguerite; qu'on avait reconnu Morgue (Monaco)[1] de dessus une montagne, et que le rapport en était tout frais; que le maréchal de Vitry ne voulait point donner d'hommes, et quand il en eût donné, que M. de Nantes n'avait mis aucun ordre pour des vaisseaux pour les porter ni pour vivres; M. le général des galères avait quelques compagnies de son régiment des galères, mais il n'avait point d'armes pour les armer; enfin, nous nous trouvâmes dénués de toutes sortes de secours, et nécessités d'employer ce temps à r'habiller les brouilleries qui étaient entre eux, et à exhorter le maréchal de Vitry à donner des hommes, ce qu'il déclara ne pouvoir faire, n'en ayant point d'ordre.

Le jeudi septième d'août venu, les galères et vaisseaux aussi prêts qu'à l'arrivée et la volonté de ne point donner des gens, comme il fut jugé à propos que j'irais à Marseille pour voir ce que nous devions espérer de M. de Nantes, et si je pourrais faire trouver des vivres et des armes à M. le général des galères, et pour cet effet, MM. d'Esguilly et marquis d'Aumont m'y portèrent dans leurs galères avec ordre de s'obliger, au nom du corps, pour les vivres qu'on pourrait trouver. Le sieur Laguet fournit les vivres et les armes désirées, et M. de Nantes nous dit qu'il ne pouvait fournir que douze vaisseaux et trois tartanes[2]; le surplus porté par l'état

[1] Monaco, sur la côte d'Italie, au N. de Saint-Soupir et au S. de Vintemello. Le château est bâti sur un rocher très-escarpé, et battu par la mer. Le château, la ville et la citadelle sont sur une langue de terre détachée des montagnes d'une hauteur prodigieuse, et qui s'avance en amphithéâtre sur le bord de la mer. Il y a mouillage devant Monaco, mais la tenue est mauvaise à très-près de terre.

[2] *Tartane*, sorte de vaisseau semblable à une petite nau, propre à charger bonne somme de marchandises, principalement blé, vin, sel. (Fournier, *Hydrographie*.) Tartanes en Levant, *traversiers* en Ponant, sont vaisseaux qui vont à voile et à rames; *celoces parones*, *mioparones*, *actuariæ naves* (Us et Coutumes de la mer, p. 33). *Explication* d'Estienne Cleirac.

du roi, qui était jusques à trente tartanes et seize brûlots, qu'il n'avait bien l'intention de monseigneur le cardinal, mais que le lundi 11, il serait à l'armée avec ses douze vaisseaux. Le lundi, mardi et mercredi ne venant point, le jeudi 14, nous fîmes voile aux îles d'Hyères, où nous apprîmes la nuit que M. le général des galères avait interdit ses capitaines pour avoir protesté de se plaindre à monseigneur le cardinal, après le voyage, de certaine ordonnance qui donnait quelque préférence aux capitaines de son régiment à leur préjudice. A l'instant il fut avisé que j'irais le trouver, ce que je fis; mais le trouvant parti avec neuf galères, par une lettre qu'il avait reçue de nous la nuit, sur quelques avis qu'on nous avait apportés que les galères ennemies étaient à Sainte-Marguerite, tout le samedi et le dimanche se passèrent en attendant les vaisseaux de Marseille, les trois galères qui restaient, et pour voir si on pouvait faire cette réconciliation des capitaines avec monsieur le général, apprenant de toutes parts la division qu'il y avait entre l'infanterie et l'équipage des galères et les nouveaux capitaines de Marseille établis avec les officiers des galères et ceux du régiment qui ne les voulaient pas connaître, les uns se retirant à la nage, les autres par leur propre force résistant; mais ce retardement ne produisit rien, l'accommodement ne s'étant pu faire, ni les vaisseaux n'étant pas arrivés.

Le lundi 18, nous fîmes voile, et deux galères vinrent joindre leur escadre, celle du chevalier de la Valette étant demeurée pour attendre son capitaine, qui était allé à Arles pour quelques affaires qu'il y avait; le même jour nous allâmes par le travers des îles Sainte-Marguerite, où, ne pouvant mouiller à cause du vent qui venait de terre, je fus dans *la Cardinale,* commandée par Desroches, avec les régiments de l'armée pour reconnaître les îles et voir si le maréchal de Vitry n'avait point changé d'avis sur la nouvelle qu'il avait reçue de monseigneur le cardinal; mais ledit sieur n'étant point venu à Cannes, on ne put avoir de résolution, et, par conséquent, aucuns hommes.

Je vis les îles, tant du côté du Frioul, où je fus la nuit pour les reconnaître et voir les vaisseaux qui y pouvaient être, que dessus la montagne et du fort de la Croisette, là où je fis faire le plan que j'en-

voie, lequel j'ai vérifié, tant par des prisonniers qui en sont sortis, que par ceux qui ont été de tout temps en l'île. Nous trouvâmes tous d'un commun accord que l'île Sainte-Marguerite était bien plus facile à prendre que celle de Saint-Honorat; et de fait les ennemis tiennent leurs grands magasins dans Saint-Honorat, laquelle n'étant accessible que du côté du Frioul, ils l'ont toute retranchée de ce côté-là avec de bonnes redoutes de distance, et aux deux bouts on travaille à deux chapelles qu'avaient entièrement les religieux, de sorte qu'elles servent maintenant de forts pour garder les deux bouts.

Pour celle de Sainte-Marguerite, elle est défendue par un grand fort de trois bastions et deux demi, où il y a vingt et huit pièces de canon qui voient presque toute l'île; ces deux bouts sont fortifiés, savoir : celui du levant, où les ennemis avaient fait leur descente, par une redoute, laquelle est vue d'un fort de quatre bastions, lequel est vu du grand fort. Le côté de ponant est fortifié du côté du fort irrégulier, suivant l'assiette, et le côté de Cannes d'une tour terrassée avec un travail de terre autour.

L'île est presque accessible partout, hormis au bout du grand fort; mais l'on ne peut faire de descente que du côté de Cannes, à cause que le côté du Frioul est vu par le revers de tous les retranchements de Saint-Honorat; et des forts du côté de Cannes l'on peut descendre, et aux pointes, mais on est toujours vu du canon et de quelques petits travaux, aux lieux que les ennemis ont cru qu'on pourrait descendre.

C'est le véritable état des îles, que j'ai vu moi-même et conféré avec les propriétaires du lieu et les prisonniers des ennemis qui en sont sortis; mais cela n'empêchera pas que nous ne les prenions, s'il plaît à Dieu, pourvu que les divisions qui sont entre tous nos chefs ne continuent pas; car maintenant les galères nous sont inutiles : la Provence ne nous assiste ni de ses gens, ni d'aucun autre secours. M. de Nantes s'est contenté de se faire général de quelques méchants vaisseaux, sans avoir soin d'avoir des bateaux pour faire des descentes, ni pour porter des hommes ni des vivres pour eux, ni les choses que demandait la descente desdites îles, si bien que nous sommes moins forts que quand nous sommes partis de l'île de Ré.

Le 22 du courant ayant mouillé à la rade du Gourjan, près Sainte-Marguerite, M. de Nantes y est arrivé avec onze vaisseaux et la galère du chevalier de la Valette; le 23, *la Licorne* y est arrivée, qui fait le douzième adjoint son escadre. Tout ce temps jusques au 26 au soir s'est passé à raccommoder M. le général et ses capitaines, ce que l'on a fait, et à persuader M. de Vitry à vouloir nous assister soit à prendre les îles, où nous voyons que les ennemis se fortifient, soit à nous donner des gens pour aller entreprendre ailleurs.

Toutes ces demandes : il objectait que, pour les îles, il ne pouvait y descendre qu'il n'eût ce qui lui était nécessaire, qu'il désirait, quand le sieur Duplessis serait venu, dont il avait donné le mémoire au roi et à M. de Nantes il y avait trois mois; pour donner des gens, qu'il ne pouvait, tant parce qu'il n'en avait point d'ordre que parce qu'il ne pouvait dégarnir la province; néanmoins, après plusieurs voyages, il offrit quatre ou cinq cents hommes de différentes compagnies aux différents chefs qu'il n'aimait pas et qui n'étaient pas fort expérimentés au métier; on n'estima pas que cela pût beaucoup servir. Le défaut de toute notre infanterie consiste plutôt aux chefs inexpérimentés qu'au peu de nombre et de valeur des soldats, qui fit qu'on le pria de donner plutôt six compagnies de Valliac avec le mestre-de-camp de qualité, ce qu'il a accordé enfin.

Mais comme le temps se passait inutilement, j'envoyai Chauvin et Roulerie pour visiter Morgues (Monaco), les négociations qu'on faisait avec le prince n'étant supportées à cause que je ne trouvais pas qu'il exécutât rien de ce qu'il me faisait espérer, et que je ne pouvais avoir aucune lumière par le plan fait par le sieur Duplessis; lesquels firent leur rapport que les terres de M. de Savoie étant jusques à la porte de Morgues, il se trouvait trois petites collines sur icelle, l'une desquelles faisait un petit promontoire du côté de Saint-Soupir, à la faveur duquel on pouvait descendre du canon et le monter dessus, qui verrait par le glacis de toutes ces fortifications à la demi-portée du mousquet, que l'autre, de même distance, voyait toutes les fortifications de la place.

Que la troisième voit le port de telle sorte que, quand même on ne prendrait pas la place, en laissant un fort et une batterie dessus, qu'on

peut garder comme étant sur les terres de M. de Savoie, on rend ce port inutile.

Ce rapport a fait résoudre d'aller à cette place pour trois raisons principales : la première, parce qu'en demeurant en repos on empêche le secours des îles durant qu'on prépare ce que désire le maréchal de Vitry pour l'attaque.

La seconde, c'est que Finale étant plus éloignée et plus dans la terre et dans le voisinage des Génois, et plus facile à secourir par terre et à reprendre quand on le tiendrait; depuis, qu'il y avait plus d'espérance de le prendre par un pétard que par force, y tenant peu de gens quand ils ne sont point en soupçon.

La troisième raison est que quand on ne prendrait point la place, on fera deux forts sur la terre de M. de Savoie, qui rendront le port absolument inutile et par conséquent l'assistance des îles fort pénible.

Cette résolution prise, on se trouva empêché dans l'exécution, d'autant que M. de Vitry ne voulant pas donner ses troupes, nous nous trouvions avec quatre mille hommes, qui n'étaient pas bastant d'un si grand travail; on proposa de convier M. de Vitry de vouloir attaquer du côté de Villefranche [1], et que M. d'Harcourt attaquerait du côté de Menton et du port. Cette proposition fit grand bruit, M. d'Harcourt ne voulant point souffrir le maréchal de Vitry s'il ne lui obéissait, ce que nous savions bien qu'il ne ferait pas; enfin, après plusieurs contestations, il donna les mains que l'on conviât M. le maréchal de Vitry d'être de la partie, sur l'espérance qu'il ne l'accepterait pas; c'est pourquoi on a prié M. de Nantes de lui aller faire la proposition, et cependant on travaille tout pour préparer les choses nécessaires, tant pour Morgues présentement que pour les îles au 15 de septembre.

S'ensuit la proposition faite à M. de Vitry avec ses réponses.

M. de Nantes étant revenu avec la même résolution absolue du maréchal de Vitry de ne sortir de son gouvernement ni laisser sortir les troupes sans commandement absolu que pour les îles, conformément

[1] *Villa-Franca*, sur la côte d'Italie, $\frac{1}{4}$ lieue à l'E.-S.-E. de Nice, bâtie sur une grande baie.

à ce qu'il nous avait dit, il ne l'entreprendrait qu'à deux conditions : l'une, qu'il fût seul; l'autre, qu'on lui donnât certains bateaux plats, claies, chaloupes en fagots [1] et autres choses désignées par le sieur Duplessis, dont il avait donné mémoire à M. de Nantes il y a trois mois et en avait envoyé la copie au roi.

L'on lui fit une troisième proposition, qui est de donner les seuls régiments de la Tour et Valliac, avec lesquels on offrait en sa présence de faire l'attaque sans attendre plus long-temps, les ennemis se fortifiant; et que les régiments ne sortant point de la province, l'excuse déjà donnée ne s'y rencontrait.

A quoi il répondit qu'il ne voulait pas donner ses troupes, s'il ne les menait.

Si bien que nous nous sommes trouvés réduits à faire travailler aux inventions de M. Duplessis pour espérer au quinzième de septembre faire cette attaque; mais je crains bien que lors on y trouve nouvelles difficultés, et cependant on nous vient de donner avis, qui nous a été confirmé par le marquis de Bagnasque, gouverneur de Nice, que le duc de Ferrandina est arrivé à Morgues avec trente-six galères, et qu'il en attend jusques à cinquante-trois toutes chargées, outre leur armement ordinaire, de cent hommes d'infanterie chacune; lesquelles, comme je crois, n'auront autre but que nous suivre partout où nous irons, afin de mettre leurs gens pied à terre si nous le mettons, pour secourir les lieux que nous pouvons attaquer; ce qui nous a fait résoudre de sortir de ce port, comme on est entré contre mon gré et demeuré malgré moi, afin d'aller voir la route des ennemis, et tâcher à former un dessein à leur vue, attendant les commandements du roi et de monseigneur sur le fait des petits différends de nos chefs, et des nouvelles de M. de Savoie que nous avons envoyé apprendre par le contrôleur général, ayant été avertis qu'il pouvait avoir quelque intérêt en Morgues, ce que je ne crois pas, vu l'offre qu'il nous a faite par le mar-

[1] On appelait ainsi des chaloupes ou embarcations dépecées, qu'on transportait plus facilement, et qu'on reconstruisait lorsqu'on en avait besoin, en rajustant leurs membrures.

quis de Bagnasque de deux de ces ports et de tout ce qui dépend de lui.

Nous avons aussi eu nouvelle assurée comme quoi le grand-duc a donné ses galères, et comme les Génois ont refusé le passage, non seulement aux gens de guerre du roi, mais aussi aux particuliers, dedans leurs États.

L'on tient que ledit duc de Ferrandina attend aussi cinquante vaisseaux, composés tant des galions que des divers vaisseaux des marchands qu'ils ont retenus, mais il n'en paraît encore rien.

M. Férault est parti le 28 d'août pour aller rendre compte de l'état auquel était cette armée, et pour apporter la volonté de S. E. sur un Mémoire qui lui a été mis ès mains.

Le même jour étant à la mer, le vent étant calme par le travers de Nice, le courant prit les vaisseaux et les fit donner par le travers de Saint-Honorat quelque dix milles de large; la nuit, les trente-huit galères qui étaient à Mourgues (Monaco) se mirent à la mer, et, passant quelque quatre milles au large de l'armée, ne furent aperçues que d'un vaisseau nommé *le Cygne*, commandé par de Cangé, lequel ayant averti par un coup de canon et envoyé sa chaloupe pour dire qu'il avait compté quatorze galères, ne put aller à elles n'ayant aucun vent, non plus que le reste de l'armée que les courants portaient toujours bas.

Le 29, à la pointe du jour, toutes les galères ennemies furent aperçues en quatre escadres par le travers de Saint-Tropez, qui nageaient pour entrer dans le Frioul des îles du côté du ponant, ce qu'ils firent sans contradiction, les navires n'ayant pas de vent, et les galères étant trop faibles pour s'y opposer. Ce secours fut reçu avec grande ostentation de joie dans ces îles; les divers coups de canon et bandières de tous côtés témoignent que ce secours leur était bien nécessaire, le vin leur étant manqué il y avait quelque temps, à ce qu'on apprit de force gens qui se sauvèrent à nage.

Les 30, 31, 1er et 2 de septembre se passèrent bord-sur-bord depuis les îles jusques à Nice, attendant que le temps ouvrît l'occasion d'entreprendre quelque chose par le moyen des brûlots, tous ceux qui avaient connaissance des îles ayant assuré qu'en la passe du milieu il

n'y avait que douze à quinze pans d'eau au plus, et ce dans l'espace de la largeur de deux galères avec leurs rames, les basses du côté et d'autre finissant à rien aux îles; mais ce fut inutilement, le calme étant toujours tel qu'on fut obligé de gagner Villefranche pour s'empêcher de donner, conférer avec le maréchal de Vitry sur la dépêche du roi apportée par le commissaire Saint-Martin, et pour être entre Morgues et les îles, afin que, la résolution prise d'aller à l'un ou à l'autre, on fût en poste de l'exécuter.

Les 3, 4 et 5 du courant, aux entrevues d'Antibes et de Villefranche, là où pour toute résolution il ne fut arrêté autre chose sinon que les préparatifs demandés par le sieur Duplessis-Besançon n'étant pas encore en état, qu'on ne pouvait aller aux îles, dont le commandement de l'attaque était donné au sieur comte d'Harcourt; que pour Monaco dont on avait proposé l'attaque soit différé des forts, à quoi tout le monde inclinait de s'occuper attendant le temps des îles; et ledit sieur de Vitry dit qu'il n'en pouvait prendre le commandement pour plusieurs raisons : la première, parce que c'était plutôt le travail du maréchal-de-camp que d'un général d'armée; qu'il ne pouvait en ce temps quitter son gouvernement, de plus qu'il ne savait pas de telle sorte en M. de Savoie, qui voulût lui confier son honneur, s'attachant sur la parole de cette place, dont ledit sieur le pouvait contraindre de partir quand il voudrait par force ou par incommodités, les passages et retraites étant audit sieur de Savoie.

On proposa de prier le sieur comte d'Harcourt de faire cette attaque; mais comme on vint au détail des moyens, il se trouva que M. de Vitry ne voulait donner pour ce siége que dix compagnies des quatre régiments qu'il a, qui ne faisaient que trois ou quatre cents hommes ; que le régiment des galères, dont on faisait état de mille hommes, n'avait point de nourriture quand il serait à terre, si bien que ne restant que le régiment des Iles et sept à huit cents hommes tirés des quatre régiments de Provence, qui sont divisés sur les vaisseaux de la même province, on estima qu'il valait mieux prier M. le maréchal de Vitry d'envoyer les dix compagnies qu'il offrait dans la Tourbie, dont ils avanceront les logements d'éminence en éminence pour être en état de

faire un fort du Moniquet qui commande le port et au Cap de Melle, et au Cateret, qui commande absolument la ville et toutes les fortifications quand on voudrait, et pour faire des parties sur les galères quand elles entreront dans le port; de sorte que par ce moyen, si l'on ne rendait le port inutile, on l'incommoderait bien fort. On a envoyé un ingénieur et un trésorier, tant pour tracer les travaux que pour payer les soldats qui y travailleront et pour payer la voiture des vivres des soldats que le maréchal de Vitry ne veut donner que dans Cannes; mais comme cette résolution dernière d'envoyer ces dix compagnies à la Tourbie [1] n'a été, en ce que depuis que le maréchal de Vitry s'en était retourné, l'on n'a pas encore nouvelles de ce qui a été fait, ni s'il aura envoyé lesdites compagnies.

Le 6, l'armée ayant avis que les galères espagnoles étaient dans le port de Morgues, se résolut, puisque le vent lui déniait son assistance, de se servir des bras des chiourmes [2] pour remorquer vingt vaisseaux résolus d'entrer pêle-mêle dans le port; et de fait l'on partit du port de Villefranche en cet équipage, le reste de l'armée y demeurant mouillé; mais comme l'on arriva au travers dudit port, et qu'ils aperçurent le sieur de Mantin, vice-amiral, que la galère du chevalier de La Valette conduisait droit dans le port; lesdites galères ne s'assurant non plus au canon de la place sous laquelle il était que à leur propre valeur, elles eurent recours à la fuite; le soir il vint un grand coup qui obligea les galères de penser à se retirer à Villefranche.

Le 7 du courant se passa à rassembler l'armée, qui s'était divisée pour ce dessein, et on alla mouiller à la rade Menton [3], qui appartient au seigneur de Morgues.

Le 8, l'on y séjourna pour attendre les galères qui n'étaient pas venues le jour précédent.

Le 9 du courant, l'armée et les douze galères étant mouillées à la rade de Menton, attendant le vent propre pour continuer sa route

[1] Ville au N.-O. de Monaco, dans l'intérieur des terres.

[2] Portion d'équipage d'une galère composée de forçats.

[3] Petite place sur la côte d'Italie, entre Monaco et la côte de Melle. Le cap de Melle forme la partie S.-O. du golfe de Gênes.

vers le levant, sur les six heures du matin l'armée des galères d'Espagne, avec celle de Florence, qui avaient l'avant-garde, le tout au nombre de trente-deux, vint toute la nuit du 8 au 9 d'Arrachel (Arassi), où elle était mouillée, pour surprendre cette armée à l'ancre, ou du moins la combattre à son avantage, à cause des grands calmes où était la mer, ou bien pour lui enlever quelques unes de ses flûtes; mais ce fut en vain; car au même temps nos galères vinrent remorquer dix ou douze des grands vaisseaux de notre armée pour leur donner moyen de gouverner et de faire tête, selon que les galères ennemies se présenteraient au combat, faisant néanmoins ce que l'on pourrait pour aller au-devant d'elles, sur l'appréhension qu'on avait qu'elles ne feraient qu'une feinte.

Le combat dura deux ou trois heures, c'est-à-dire de coups de canon, encore eut-on bien de la peine à se mettre à portée d'elles, vu qu'elles soient toujours arrière, de sorte que quand elles se trouvèrent un peu pressées, elles ne tirèrent plus de leurs rames. On les poursuit toujours tant que la chiourme de nos galères le peut permettre (prenant aussi le temps de bien faire leurs décharges sur les ennemis le plus à propos qu'elles pouvaient).

La capitane d'Espagne a eu sa poupe emportée, quelques coups de canon à l'eau et les six trompettes du duc de Ferrandina tués.

La patronne a eu deux coups de canon qui l'ont percée de part en part avec quelques personnes de tuées.

La capitane de Florence son antenne de trinquet[1] emportée d'un coup de canon avec un homme qui était dessus et quatre mariniers de tués.

Une galère rouge de celles de Florence a aussi eu quelques coups de canon qui lui ont emporté ses fillarets et tué quelques hommes.

On dit aussi qu'un coup de canon donné dans une galère des ennemis a tué quatorze hommes.

Les habitants de Saint-Remi, terre des Génois, ont fait ce rapport pour l'avoir appris des Espagnols qui ont mis pied à terre audit lieu pour prendre des rafraîchissements, enterrer leurs morts, et pour

[1] Ou arbre de *trinquet*, mât d'avant d'une galère placé vers la proue.

raccommoder leurs galères, lesquelles ont été vues à la bande, au nombre de trois ou quatre, par les vaisseaux de cette armée qui en étaient les plus proches.

Le bruit commun est qu'il y a cent hommes tués, particulièrement les six trompettes du duc de Ferrandina.

Le lendemain, dixième dudit mois, il fut résolu de prendre la revanche de la rodomontade des ennemis; et de fait l'amiral partit sur les deux heures après minuit avec onze vaisseaux de l'armée que nos galères remorquaient, pour aller trouver les galères ennemies à Saint-Remi, où on avait avis qu'elles étaient mouillées, laissant le reste de l'armée à l'ancre pour conserver les vaisseaux d'infanterie et de vivres, où l'on arriva un peu devant le jour; mais nous ayant aperçus assez proches d'elles, elles commencèrent à fuir à passe-vogue [1] au plus grand désordre du monde, laissant même la plupart de leurs captifs et felouques [2], et coupant leurs câbles, n'ayant pas quasi le temps de lever l'ancre; et lesdits douze vaisseaux mouillèrent attendant le reste des vaisseaux de l'armée.

Mais sur le midi de ce jour, lesdits ennemis prenant encore l'occasion du grand calme, elles vinrent disposées en trois corps, savoir : avant-garde, bataille et arrière-garde, faisant un grand cercle autour de cette armée mouillée à travers dudit Saint-Remi, non pas pour l'attaquer, mais pour essayer d'escroquer quelques uns des petits vaisseaux qui venaient avec le reste de cette armée pour joindre l'amiral, lesquels étaient dispersés à cause des calmes.

Si bien que l'amiral se fit remorquer par trois galères pour couper chemin auxdites galères, arborant le pavillon rouge pour leur faire voir qu'il leur demandait le combat seul et éloigné de plus de trois lieues de l'armée, ayant seulement trois vaisseaux qui se faisaient remorquer pour le suivre, lesquels étaient à quatre milles de lui; mais elles n'y voulurent point mordre et moins encore s'arrêter, ce qui

[1] *Fuir à passe-vogues* signifie, en termes de galères, fuir à toutes rames.

[2] *Felouque* ou *falouque*, vaisseau de bas-bord découvert, d'environ 5 ou 6 bancs, répondant à l'antique (unirème) d'un seul rang d'avirons. C'est dans les felouques qu'on passe ordinairement de Provence en Italie. *Us et Coutumes de la mer.*

n'empêcha pas néanmoins qu'on ne leur donnât quelques coups de canon.

Et les douze galères de cette armée se détachèrent de nos vaisseaux pour s'en aller vers les ennemis faire leur décharge, où elles réussirent assez bien, et particulièrement *la Richelieu*, commandée par le sieur de Termes, *la Patronne*, commandée par le marquis d'Aumont, lesquelles et *la Capitane*, qui alla faire sa décharge comme les autres, et *la Cardinale*, commandée par Desroches, vint après faire le même salut que les autres. De ce combat, on ne peut pas encore dire combien on leur a tué d'hommes, mais on peut bien assurer qu'on leur donna quelques coups de canon à l'eau, et même on vit deux de leurs galères à la bande [1], lesquelles un peu après se faisaient prêter le cap par leurs compagnes; et ainsi elles s'en allèrent chercher la terre pour leur raccommoder, et on trouva sur l'eau force hommes morts de coups de canon.

De notre côté aucun de nos vaisseaux n'a été touché, mais bien on a eu quelques coups de canon; savoir : sept dans *le Lion-d'Or*, trois dans le galion commandé par le Baron d'Allemagne, et un dans la chambre du *Coq* qui a rompu une partie de l'autel sur lequel le P. Lestrades avait accoutumé de dire la messe; et le tout sans blesser personne.

Mais on dit qu'un coup de canon tua un sergent et un trompette dans *la Maréchalle*, sans toucher à la galère.

Les 9, 11 et 12 les calmes furent tels que l'on ne put jamais ni donner fonds [2] en aucun lieu ni mettre à la voile, tous les vaisseaux demeurant à la dérive; de telle sorte que sans l'assistance des galères qui les rassemblaient dans le corps de l'armée en leur donnant le cap [3], il eût été impossible qu'il n'y en eût eu de perdus.

Le 13 se levant un peu de vent, on alla mouiller à Arache [4] pour voir

[1] Penchant plus d'un côté que de l'autre, par suite des avaries qu'elles avaient reçues.

[2] *Mouiller*, en termes de galères, se disait *donner fonds*.

[3] *Donner cap* ou la remorque.

[4] Arassi, dans le golfe de Gênes, sur la côte N. de la Méditerranée. Au N., quelques degrés O. du cap de Melle, il y a une rivière et une baie avec un assez bon mouillage. L'île d'Arbengu termine cette baie vers le N., lat. N. 44° 2′, long. 5° 37′ de Paris.

si on y pouvait encore rencontrer les galères; mais s'enfuyant toujours à la vue du pavillon, on alla le 14 mouiller à la place de Loano en intention de faire descendre l'infanterie dans la ville (qui est au prince Doria); mais y étant arrivés et les peuples en apportant les clés, on a remis à y faire descente jusqu'à ce que l'on ait vu ce que feront MM. de Gênes; ce qui nous aurait fait résoudre le 15 de venir mouiller dans Vay [1], où l'on a commencé à recevoir les compliments de Gênes pour la salutation de leurs forts au pavillon du roi (ce qu'ils n'avaient point encore fait en toute la côte). Le gouverneur est venu offrir le service et toute l'assistance que l'on pouvait souhaiter de lui; de ce lieu, à l'instant, on a dépêché le baron de Neuillan vers la seigneurie de Gênes pour leur porter les dépêches du roi, et savoir leur résolution sur les propositions que le sieur de Sabran leur avait faites depuis trois mois de la part de sa majesté sans pouvoir en avoir aucune réponse.

La première, s'ils ne donneraient pas l'entrée de leur port de Gênes et de tous les autres de leurs États, aux vaisseaux et aux galères du roi pour y entrer toutes fois et quantes qu'ils en auraient besoin et qu'il leur plairait.

La deuxième, si tous les rafraîchissements et autres assistances qu'on désirait de leurs États, ils ne les donneraient pas comme ils ont fait aux Espagnols et autres amis de leur part; et particulièrement qu'on désirait qu'ils donnassent quatre cents quintaux de biscuit, quoique l'on n'en eût pas besoin, comme ils avaient fait aux galères d'Espagne, lesquelles sans cela n'auraient pu subsister.

La troisième, s'ils ne donneraient pas passage libre, soit par mer, soit par terre, aux troupes que le roi voulait faire passer pour le secours de ses amis et alliés, comme le duc de Parme et autres, ayant grand sujet de se douloir de ce que, jusques à cette heure (sur diverses instances qu'en avait faites le sieur de Sabran) ils n'avaient fait aucune réponse, et, par ce moyen, avaient causé un notable préjudice aux affaires de M. le duc de Parme.

Qu'on leur déclarait qu'on désirait une prompte réponse, et par

[1] Vayo, petite crique à O.-S.-O. 12 milles de Gênes, un peu au N-O. de Savone.

écrit, sur les propositions, d'autant qu'on ne voulait pas être en état qu'ils pussent expliquer la réponse verbale qu'ils feraient maintenant selon leurs fantaisies lorsqu'ils ne verraient plus l'armée.

Qu'on était obligé de les avertir qu'encore qu'on n'eût point de commandement exprès du roi, lequel ne pouvait prévoir ni s'imaginer aucun refus ni aucun retardement à ses demandes, qu'on exercerait tout acte d'autorité contre eux et contre tous ceux qui en dépendent.

Le même jour, on eut avis que quatre galères de l'escadre de Gênes, commandées par Doria, s'étaient retirées dans Savona [1], soit que les coups qu'ils avaient reçus les y eussent obligés pour se refaire, soit qu'ils fussent là pour y chercher des vivres; ce qui a fait résoudre à faire faire bonne garde pour, s'ils sortaient, les attraper à la mer, en attendant qu'on sût la résolution de Gênes, afin que, s'ils ne donnaient pas contentement, on commençât, par cet effet, à leur faire sentir le châtiment du roi.

Les 16, 17 et 18, messieurs de Neuillan passèrent à Gênes, où la république commença, par un incident, à vouloir prolonger la négociation, faisant avertir ledit sieur de Neuillan qu'ils ne lui donneraient point d'illustrissime; et cependant ils envoyèrent un gentilhomme génois, nommé Justinian, pour faire des compliments, lequel fit sentir, par le bailli de Fourbin, que la république se trouverait offensée si on ne lui donnait de l'illustrissime, si on ne lui donnait la main droite, et qu'on ne le saluât, entrant et sortant, de quatre coups de canon; tous lesquels honneurs lui furent rendus durant que j'étais malade à bord du *Corail*. Toute cette entrevue se passa en compliments, sur la fin desquels, quoique malade, je me fis porter au bord de l'amiral, de peur qu'ils ne passassent outre. Cependant on fut averti qu'à Gênes on n'avait rendu aucun compliment au sieur de Neuillan qu'on y avait envoyé, lequel s'était trouvé obligé, par l'avis

[1] Savone, sur la côte d'Italie, 8 lieues à l'O. de Gênes. La ville de Savone est dans le fond du golfe de Gênes; elle a un grand môle mais peu profond, il n'y peut entrer que des vaisseaux de 12 pieds tirant d'eau au plus. Les courants, dans le golfe de Savone, sont très-forts et portent presque toujours avec le vent. *Petit Flambeau de la mer.*

du sieur de Sabran, et ne point les assister, mais seulement leur faire donner la dépêche par ledit sieur de Sabran, laquelle faisait les demandes spécifiées, qui n'étaient que les mêmes que le sieur de Sabran, au retour de Paris, leur avait demandées, et que, depuis l'arrivée de l'armée, on leur avait demandées plusieurs fois sans aucune réponse. Ils feignirent d'assembler plusieurs conseils pour faire cette réponse, et cependant renvoyèrent ledit Justinian pour négocier ou, pour mieux dire, faire perdre du temps; lequel proposa la puissance d'Espagne, l'intérêt des Génois, et enfin dit qu'on les obligerait fort de faire comme les Vénitiens avaient, en pareilles rencontres, dit au roi d'Espagne, qui est à dire : Envoyez un secours puissant, et nous aurons sujet de dire que nous aurons été forcés au consentement. — Le même jour, ledit sieur s'en retourna avec assurance qu'il rapporterait la réponse de la république le lendemain, en cas qu'on ne l'eût pas donnée au sieur de Sabran, lequel arriva deux heures après sans réponse.

Les 19 et 20 repassant, en attendant, sans fruit; le 21, on s'assembla pour voir ce que l'on avait à faire sur ce mépris. Il fut résolu que l'on s'informerait du roi de tout, et cependant que le sieur de Sabran s'en irait à Gênes y attendre les commandements de sa majesté, sans plus leur parler, et qu'on enverrait six des meilleurs vaisseaux de l'armement de M. de Nantes vers l'Elbe et la Sicile pour arrêter tous les marchands qui, sous le nom des Génois et de Livourne, portent des denrées à Gênes pour les Espagnols, et qu'on enverrait une autre escadre des vaisseaux de Ponant vers la Sardaigne pour même effet, et cependant qu'on s'en retournerait vers Toulon conduire les galères, lesquelles commençaient à pâtir et n'avaient plus de vivres que jusques au 25 ou 26 du mois.

Le 21, il fit si gros temps qu'on ne put mettre à la voile.

Le 22, on y mit; mais on vit le vent contraire obligeant à remouiller. Cependant M. de Nantes, averti que les vaisseaux de son escadre ne pouvaient aller où on leur avait ordonné, d'autant que, n'ayant point de canons, que de fer de 4, 6 et 8 au plus gros, ils ne pouvaient supporter les canons de coursie [1], et, partant, ce dessein fut rompu de

[1] On appelait *coursiers* ou canons de coursive les pièces d'artillerie placées dans la coursie

sa part, et les dragons commandés par Boisjoli se préparèrent pour partir au premier temps pour même dessein.

Le 23, au point du jour, on mit à la voile, et à l'instant parut le sieur Justinian, qui était caché dans Savone, afin de différer le plus qu'il pouvait la réponse qu'ils ne pouvaient cacher de donner; il arriva à bord, et déclara que la résolution de la république était de donner ses ports à l'armée du roi, pourvu que ce ne fût pas celui de Gênes; mais que des passages en général ils ne pouvaient les accorder, que si l'on demandait quelque chose de défini, que l'on verrait ce que l'on pourrait faire.

Il lui fut répondu que pour ses ports on ne lui avait pas grande obligation, d'autant qu'il n'en avait pas un que celui de Gênes, et que tous les autres étaient des baies et rades qui étaient au premier occupant, comme Vay (Vayo), où l'armée avait mouillé sans leur congé; qu'ils mouilleraient bien ailleurs de même; que pour Gênes, ils ne gardaient pas la neutralité, puisqu'ils refusaient à l'instant qu'il y avait sept galères de Sicile avec douze cents hommes dedans et quatre autres d'Espagne, commandées par Doria; qu'on ne lui demandait que en faire entrer autant des nôtres : ce qui nous déclara ne pouvoir; que pour le passage qu'on demandait pour un nombre et temps indéfini, et qu'on ne spécifiait point si c'était par mer ou par terre, on le faisait afin d'être assuré, quand on circonstancierait la demande, s'il l'accorderait, et pour obéir aux soupçons que l'on avait reçus, qu'on ne savait pas de qui, savoir : que sous prétexte de sûreté du pays on les ferait passer par des détours où il se trouvait des gens qui par argent débauchaient des soldats, les prenaient prisonniers, et même les assommaient, quand ils n'étaient vus de leurs chefs, qu'on occupait ailleurs exprès, et de plus que quand le sieur de Sabran avait présenté des gens qui étaient envoyés par M. de Savoie, qui demandaient à passer en tel nombre, avec telles armes, par tels passages, et à tel jour qu'il ordonnerait, qu'il ne l'avait pas voulu permettre, et qui s'étaient fait

(ou coursive), entre l'arbre (mât) de maître et la rambade. Le coursier était ordinairement de 36 livres de balle; les autres pièces d'artillerie s'appelaient *bâtardes et moyennes* et étaient au nombre de cinq, sans compter douze pierriers établis de chaque bord de la galère.

entendre que ces secours faibles ne servaient à rien à M. de Parme, et aigrissaient l'Espagne contre eux, n'ayant point de prétextes d'y avoir été contraints.

Ce qui obligea à lui offrir présentement que l'armée leur pouvait servir de prétexte, s'il voulait le consentir, de faire passer jusques à quatre ou six mille hommes de pied, qu'on mettrait à terre où il voudrait; et que, moyennant ce secours puissant, on délivrerait M. de Parme de ses ennemis, eux du reproche de l'avoir accordé volontairement.

A quoi le sieur Justinian répondit qu'il ne le pouvait accorder, d'autant qu'il y aurait opposition, et que les ennemis pouvaient repousser nos troupes jusques sur leurs terres, et par ainsi que la guerre serait dans leur État.

Quand on lui représenta le tort qu'ils se faisaient de dénier au roi ces marques de neutralité, lesquelles il demandait plutôt pour témoignage de leur bonne volonté que par nécessité qu'il en eût, étant en état de se faire donner passage par où il voudrait, et d'autant plus qu'ils voyaient les ennemis fuir partout devant ses armes; que ne voulant donner le seul port qu'ils avaient qu'aux Espagnols, et les passages étant déniés à petites et grandes troupes, et à quelles conditions ils voudraient, que c'était se déclarer ennemis du roi, à quoi ils devraient bien prendre garde, et que peut-être ils s'en trouveraient mauvais marchands; ce qui obligea ledit Justinian à représenter les inconvénients que recevrait la France quand ils se déclareraient contre elle, à quoi on lui fit la réponse suivante.

Après ces discours, le sieur Justinian se retira, disant qu'on ne faisait rien, mais que c'était une résolution qu'on pourrait bien changer, et que, selon les occasions, les conjonctures et le temps, on pourrait faire plus ou moins pour le roi.

Il lui fut répondu qu'aussi le roi, selon les divers événements et les différentes conjonctures, leur témoignerait sa bonne volonté.

Depuis on a rapporté qu'à l'instant que Justinian fut retourné, il y eut du bruit à Gênes du peuple, et qu'ils furent contraints de faire sortir les galères d'Espagne, qui étaient dans leur port, et de fermer la porte à tous les Espagnols qui voulaient entrer dans leurs villes.

Durant cette conférence, il parut à quelque quatre lieues de l'armée deux fort grands vaisseaux, et parce qu'il faisait grand calme, on dit aux galères s'ils les voulaient aller quérir; elles se présentèrent pour y aller; ains après avoir fait sept ou huit milles, elles aperçurent que c'étaient deux vaisseaux anglais de quatre cents tonneaux chacun qui mettaient leurs bateaux dehors, comme s'ils se fussent voulu défendre. Les galères trouvant la mer grande, et voyant celles d'Espagne, s'en retournèrent à l'amiral. Depuis on a su que ces deux Anglais étaient chargés partie d'un pour les galères et partie de fardeaux d'Espagne.

Le conseil fut assemblé pour voir ce que l'on ferait attendant le travail des îles, dont on ne savait pas la résolution de M. le maréchal de Vitry; il fut résolu que l'archevêque de Bordeaux et le sieur de Loynes iraient pour savoir ladite résolution, que cependant l'armée mouillerait le long des rades de la rivière de Gênes pour n'approcher point des îles sans les attaquer, et que cependant on enverrait le vice-amiral et le sieur de Poinci avec quatorze bons vaisseaux voir s'ils ne trouveraient point les galères, durant qu'il faisait bon vent, afin de les pousser si l'occasion se présentait, ou les engager entre l'armée, et avec ordre qu'à mesure que l'armée approcherait des îles que ferait le même.

On envoya sept vaisseaux sur le cap de Corse et les îles de Sardaigne pour voir s'ils ne trouveraient rien venant d'Espagne, ou des gens qui portassent des blés à Gênes, afin de les amener à l'amiral.

Le 25 on mouilla à la rade d'Arrache, où le mauvais temps a tenu l'armée les 25, 26 et 27.

Pour les galères, elles se retournèrent dès le 25 de ce mois à Toulon pour le manque de vivres qu'elles avaient, demeurant seulement *la Cardinale*, commandée par le chevalier Des Roches.

Le 28, le vice-amiral, qui était parti sur le minuit avec son escadre pour essayer à être à la pointe du jour en Vay, où l'on nous avait avertis que les galères des ennemis étaient, fut séparé la nuit par un coup de vent; de sorte que lui troisième se trouva à la pointe du jour parmi les galères, lesquelles laissant leurs caïcqs, s'en allèrent avec telle confusion et telle peur que, sans un calme qui arriva, les trente-sept galères, qui en furent quittes pour quelques coups, eussent été

mises en fort mauvais état, étant si bien que maintenant comme elles ont pris pour leur partage la fuite continuelle, aussi sont-elles à tel mépris que les moindres pataches leur donnent maintenant chasse.

Toute l'armée a mouillé dans le port de Villefranche, tant pour y mettre les vaisseaux de vivres et soldats en sûreté du temps que pour avoir le temps de voir les commandements du roi que les sieurs Férault et Duplessis avaient apportés, et dépêché le sieur de Loynes, qui est parti le dernier dudit mois de septembre.

Plusieurs capitaines des galères ayant fait quelques observations sur les ordres que leur avait donnés M. du Pont de Courlay, leur général, au sujet du retour de son escadre en France (retour aussi précipité que fatal au service du roi), et sur certaines contestations à propos desquelles ils avaient été sacrifiés aux officiers du régiment des galères, M. du Pont de Courlay les cassa. Ceux-ci réclamèrent auprès de M. le cardinal de Richelieu. Le premier ministre, reconnaissant la justice de leurs droits, écrivit aussitôt à son neveu la lettre suivante, dans laquelle il lui exprime avec la plus digne et la plus grande sévérité l'indignation que lui cause sa conduite imprudente et partiale.

LETTRE DE Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU

ÉCRITE A M. DU PONT DE COURLAY, GÉNÉRAL DES GALÈRES.

J'ai tant de honte de votre conduite, que vous priant de ne penser jamais que vous m'appartenez, je vous promets d'oublier pour toujours ce que vous m'êtes. Vous savez bien les difficultés qu'on vous a faites à l'établissement du régiment des galères, de peur que la contestation des officiers avec ceux des galères ne le rendît pas seulement inutile, mais préjudiciable. Pour y remédier, le roi a fait un règlement qui soumet lesdits officiers du régiment à ceux des galères. Je n'eusse jamais cru que vous eussiez eu ni assez peu de jugement pour

ne connaître pas que ce que vous avez fait ne se peut soutenir, ni assez d'impudence pour passer par-dessus les ordres du roi. Aussitôt la présente reçue, rétablissez les capitaines des galères, faites-leur excuse de votre promptitude, trouvez-y tel prétexte que bon vous semblera; car si vous ne le faites, le lendemain de la réception de celle-ci, vous recevrez un ordre du roi qui vous commandera de le venir trouver pour recevoir la peine que mérite votre imprudence. Votre mauvaise conduite fait qu'on ne vidra pas présentement s'il vous appartient de commander en une descente des îles après le général de l'armée navale ou non; mais le roi vous commande d'y obéir non seulement à M. le comte d'Harcourt, mais à M. le maréchal de Vitry. Vous demeurerez sur vos galères, et non seulement en ce point, mais en tout autre, vous exécuterez toute sorte de contentions; si vous ne le faites, assurez-vous que je n'oublierai rien de ce qui me sera possible pour vous témoigner le ressentiment que je dois avoir de votre mauvais procéder.

Puis après avoir ainsi réprimandé M. du Pont de Courlay, M. le cardinal écrivit la lettre suivante aux officiers des galères qui se plaignaient de l'injustice de son neveu.

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU

AUX CAPITAINES DES GALÈRES, SUR CE QUI S'ÉTAIT PASSÉ ENTRE EUX ET M. DU PONT DE COURLAY, GÉNÉRAL DES GALÈRES.

Bien que la charge de général des galères autorise tellement ceux qui en sont pourvus que votre général puisse en cette considération prétendre au sujet de se plaindre de ceux qui ont refusé de suivre les ordres qu'il a voulu établir pour le service du roi en l'occasion pressée du voyage qu'il était obligé de faire, si est-ce toutesfois que je suis si fâché de ce qui est arrivé que je lui écris qu'il vous rétablisse dans la fonction et dans l'honneur de vos charges, et qu'il fasse observer les réglements faits par S. M. pour éviter les accidents qu'on a prévu pouvoir arriver entre vous et les capitaines du régiment des galères. M. le bailli de Forbin sait que lorsqu'il poursuivait l'établissement dudit

régiment, je m'y suis souventesfois opposé, craignant que plusieurs choses, quoique soumises les unes aux autres, s'accommodassent mal ensemble. Le général des galères écrit qu'il n'a jamais eu intention de partager le commandement entre vous et les capitaines dudit régiment, mais seulement de leur donner poste aux lieux désignés par lui; le tout sous votre obéissance, pour y faire entièrement ce que vous leur ordonneriez. Il s'en expliquera plus particulièrement avec vous; cependant étant tous ses amis comme vous êtes, je vous prie d'éviter à l'avenir de semblables rencontres par la déférence qui est due à votre supérieur. Je m'assure que de sa part il vous en donnera toutes sortes de sujets selon que je l'y convie, vous m'obligerez extrêmement de suivre en cela mes prières et de croire que je suis et serai toujours, etc., etc.

M. le cardinal écrivit aussi à M. de Sourdis, au sujet des divisions dont on a déjà parlé, et qui avaient des suites si fâcheuses pour le service du roi.

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ARMÉE NAVALE DE LEVANT.

De Paris, ce 20 août 1636.

Monsieur, je ne vous saurais représenter l'affliction que j'ai de ce que vous n'avez pas trouvé, en arrivant en Provence, toutes choses prêtes comme ceux qui en avaient pris le soin m'en avaient donné assurance. Je vous prie de faire l'impossible pour y remédier et réparer ces manquements : n'y plaignez aucune chose, et ne craignez point en ce faisant de choquer qui que ce puisse être; ce que vous éviterez néanmoins autant que vous pourrez, en tant que cela pourrait préjudicier au service du roi. Dans l'occasion présente, il est impossible de vous donner d'autres instructions que celles qui vous ont été envoyées, ensuite de quoi on vous laisse la liberté d'agir et d'entreprendre à l'avantage des affaires de S. M. ce que vous estimerez plus à propos. Je suis très-content de la façon avec laquelle votre flotte a été conduite en Levant sans division, et avec la satisfaction de tous ceux qui y sont. Je vous

conjure de continuer à vivre comme vous avez fait. La dépêche de M. de Noyers vide la difficulté qui peut être entre M. le maréchal de Vitry et M. le comte d'Harcourt pour le commandement des troupes, ce qui m'empêchera de vous en rien mander par celle-ci. J'écris à mon dit sieur le maréchal de Vitry pour le convier à vous en donner le plus grand nombre qu'il lui sera possible, et de vous favoriser en outre en tout ce qui dépendra de lui pour vous donner moyen d'exécuter les ordres du roi, ce que je ne doute point qu'il ne fasse volontiers. Voilà tout ce que je vous puis dire par cette lettre, que je finis par l'assurance que je vous donne d'être toujours autant que vous le pouvez désirer,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Dans cette autre lettre, M. le cardinal annonce à M. de Sourdis qu'il a réprimandé sévèrement M. du Pont de Courlay.

LETTRE DU CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT M. DU PONT DE COURLAY.

De Ruel, ce 26 août 1636.

Monsieur, je ne saurais vous dire l'affliction que j'ai de la mauvaise conduite de M. du Pont. Vous verrez ce que je lui ai écrit et à messieurs les capitaines des galères. Je vous prie de contribuer ce que vous pourrez pour réparer son mauvais procéder, et empêcher que pareils désordres à l'avenir ne troublent le service du roi : ma douleur m'empêche de vous en dire davantage. Assurez-vous que je serai à jamais,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Dans la dépêche suivante, le roi lui-même exhorte les différents chefs de l'armée à vivre en bonne intelligence, et décide

de la préséance de M. le comte d'Harcourt sur M. le maréchal de Vitry.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TÉMOIGNANT LA JOIE DU PASSAGE DE SON ARMÉE NAVALE DU PONANT EN LEVANT. — L'ORDRE POUR LE COMMANDEMENT ENTRE M. LE COMTE D'HARCOURT ET M. DE VITRY.

De Chantilly, le 27 août 1636.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, j'ai eu beaucoup de satisfaction d'apprendre comme mon armée navale est heureusement passée en mer du Levant, et je vous sais tout le gré que vous méritez de ce que vous y avez contribué par votre bonne conduite; mais je ne puis sans beaucoup de déplaisir voir que le temps qui devrait à présent être utilement employé, sans perdre un seul moment, se passe en des longueurs et difficultés, lesquelles il semble que par bonne intelligence entre ceux à qui j'ai confié ledit commandement l'on pouvait empêcher. Cependant, pour remédier de mon côté en diligence auxdits inconvénients, je vous renvoie le courrier que vous m'avez dépêché soudain après son arrivée, et je mande à mon cousin le maréchal de Vitry de donner pour mon armée navale tous les gens de guerre, toute l'assistance dont elle aura besoin pour agir utilement.

Outre cela, afin d'ôter tous sujets de différends pour le commandement, je mande à mon cousin le comte d'Harcourt et à mon dit cousin le maréchal de Vitry, que j'entends que lorsque ma dite armée fera quelque descente ou attaque dans mes îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, ou ailleurs en mer dans les côtes d'Italie, mon cousin le comte d'Harcourt ait le commandement sur tout ce qui sera employé; et si c'est en terre ferme, dans le voisinage de Provence, comme à Mourgues, mon dit cousin le maréchal de Vitry commande à tout ce qui sera mis à terre pour exécuter l'entreprise.

Je ne puis rien ajouter aux instructions que je vous ai fait donner à votre départ, si ce n'est que, rencontrant quelque occasion avantageuse, je trouve bon et désire que vous en profitiez, selon qu'il sera jugé devoir être fait pour le mieux, par l'avis de ceux qui seront

appelés au conseil, mon intention étant qu'en toutes les choses sur lesquelles vous n'aurez point mes commandements exprès, qu'on exécute ponctuellement tout ce qui sera résolu par les avis de mon dit cousin le comte d'Harcourt; par ceux de mon dit cousin le maréchal de Vitry, tandis que ma dite armée sera en mes côtes de Provence, ou occupée à ladite entreprise de Mourgues; du sieur du Pont de Courlay, général de mes galères, et du sieur évêque de Nantes avec les vôtres, ensemble de tous ceux que l'on jugera à propos d'un commun consentement d'appeler audit conseil.

Quant aux Turcs que vous avez pris dans votre passage en Levant, j'estime que s'il les faut mettre sur les galères, il n'est pas à propos que ce soit en deux galères seulement, parce qu'ils les pourraient enlever; mais qu'il faut les disposer en plusieurs, selon qu'il sera avisé avec ledit sieur général des galères.

Il ne me reste rien à ajouter à cette dépêche si ce n'est pour vous recommander, comme je fais bien expressément, d'apporter tout ce que je puis attendre de vos soins et de votre prudence, pour empêcher que par jalousie et mauvais ordre une si belle armée que celle où vous êtes, et qui a été équipée avec tant de soins et de dépenses, ne demeure pas inutile et infructueuse, sachant bien que si les choses s'y passent avec union et ordre de la part des chefs, j'en recevrai les effets avantageux à la réputation et au bien de mes affaires; et m'assurant que vous y contribuerez de bon cœur tout ce qui dépendra de vous, je prie Dieu vous avoir, monseigneur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Toujours afin d'éviter les contestations qu'il redoutait et qui eurent de si funestes résultats, M. le cardinal de Richelieu avait encore envoyé un pouvoir signé du roi à M. l'archevêque de Bordeaux pour lui donner le pas sur M. le comte d'Harcourt, et mettre fin aux difficultés, recommandant toutefois à ce prélat de ne montrer ce pouvoir qu'à la dernière extrémité.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE PASSAGE DE L'ARMÉE NAVALE DU LEVANT AU PONANT.

De Charonne, le 27 août 1636.

Monsieur, je vous envoie le pouvoir qui vous est nécessaire au cas qu'il arrivât inconvénient de la personne de M. le comte d'Harcourt, ce qui ne sera pas, avec l'aide de Dieu. Je vous conjure de ne le montrer à personne qu'au cas que vous en ayez besoin. Je sais que vous aurez bien de la peine à en user ainsi, mais il le faut faire cependant, suffisant d'avoir les choses qu'on désire sans en faire ostentation. Je vous envoie aussi l'expédition pour l'aide-de-camp. Je vous remercie des papiers que vous m'avez envoyés. Espérant tout bien de votre voyage, je prie Dieu qu'il vous comble de bénédictions et vous de croire que je suis, Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

P. S. Je vous prie d'envoyer un des vôtres vers MM. De Biron et De Miossens pour leur dire de ma part que c'est une honte de quoi ils battent la campagne, et qu'ils se hâtent, sinon vous leur pouvez mander que si le roi n'est pas satisfait d'eux, qu'ils ne s'en prennent pas à ceux qui leur ont procuré les emplois qu'il a plu à S. M. leur donner.

Dans cette autre lettre, le cardinal de Richelieu recommande de nouveau à M. de Sourdis de s'occuper le plus activement possible du secours destiné à M. le duc de Parme.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE SECOURS DE PARME.

D'Orléans, le 29 août 1636.

Monsieur, je vous envoie une lettre que j'ai reçue du sieur de Caen, sur le sujet de laquelle je serais bien aise de voir vos sentiments, parti-

culièrement touchant les vaisseaux que vous devez remener en Ponant, afin de prendre sur iceux une résolution déterminée.

Je vous écrivis hier pour vous prier de faire l'impossible pour secourir M. de Parme; je vous en conjure encore derechef par ces lignes, étant une des choses les plus importantes que nous ayons maintenant.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, après que vous serez de retour de ce voyage, de ne partir point de Provence avec lesdits vaisseaux pour revenir dans le Ponant que vous n'ayez si bien pourvu à la subsistance de l'armée navale qui restera en Levant, pour autant de temps qu'elle demeurera en mer, que rien n'y puisse manquer, parce qu'autrement tous les équipages se débanderaient, et les vaisseaux seraient tout-à-fait inutiles au temps qu'on en aura plus de besoin. Je m'en repose sur votre soin et sur votre affection.

Le commissaire Pastoureau s'en va conduire à Marseille deux cent trente ou quarante Turcs et Maures qui ont été pris aux côtes de Brouage et de La Rochelle, pour être après distribués sur les galères. Lorsqu'ils y seront arrivés, vous ferez ce qu'il faut pour cela; et si vous n'étiez pas à Marseille en ce temps-là, vous donnerez charge à quelqu'un d'en prendre le soin. Cependant, attendu qu'on a fait croire auxdits Turcs et Maures qu'on ne les menait à Marseille qu'afin de les embarquer sur quelques vaisseaux de l'armée navale pour les repasser en leur pays, à quoi ils s'attendent, vous tiendrez mes desseins secrets, sans en parler à personne, de crainte qu'en ayant avis ils ne se sauvassent.

On fait tout ce qu'on peut pour vous envoyer de l'argent comptant, à quoi j'apporte de mon côté tout ce qui dépend de moi. Vous le croirez, s'il vous plaît, et que je suis, Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Ainsi qu'on l'a dit, les Génois voulant à la fois se ménager l'appui et l'alliance de l'Espagne sans se trop compromettre avec la France, par un refus décisif, éludaient incessamment d'accorder les demandes suivantes nettement posées par M. de

Sabran : 1° au sujet du passage que Louis XIII réclamait pour les troupes qu'il voulait envoyer au secours de M. le duc de Parme; 2° au sujet de la libre pratique des ports génois pour les vaisseaux français. Pourtant, à force d'obsessions, ou plutôt en interprétant son silence comme un consentement, M. de Sabran obtint du sénat que 800 hommes, débris de l'armée de M. le duc de Parme, alors épars dans le Montferrat, auraient passage sur le territoire génois. Persuadé d'ailleurs que cette république ne répondrait d'une manière catégorique aux instances de la France que dominée par la crainte, M. de Sabran envoie à l'appui de cette conviction, et de la manière dont il l'a exprimée, son discours au sénat de Gênes. On verra dans cette dépêche que l'envoyé de France insiste particulièrement sur ce fait d'une si fâcheuse interprétation pour la loyauté des Génois envers la France : *que les Espagnols affirment ne s'être emparés des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat que grâce au secours qu'ils auraient trouvé dans les ports génois.*

Le sieur de Sabran, depuis son retour, n'a pu avoir aucune réponse claire de l'intention de la république de Gênes sur les passages des gens de guerre, blé, accès et pratique ès ports. Sur quoi néanmoins il lui fit connaître, comme l'on peut voir par ce qu'il fit entendre à la seigneurie, que le roi n'en faisait aucun doute, et ne voulait à l'abord les effaroucher, parce que les Espagnols auraient ici sept mille hommes, si toutes les galères, les vaisseaux et notre armée étaient bien éloignés, et si celle d'Italie se diminuait et réussissait assez mal; depuis il s'est présenté occasion de faire passer huit cents hommes du débris de l'armée du duc de Parme, qui était sur le Montferrat, et (pour le faire court attendant l'expédition que Sabran fera dans deux jours au long de tout ce qui se passe) de ce que l'on doit espérer et qu'il estime que l'on peut faire; il a demeuré long-temps sans pouvoir avoir résolution de consentir au passage de ces gens de guerre, ni de le refuser;

sur quoi, pour les faire résoudre et ne laisser périr cette soldatesque, il se résolut d'expliquer leur silence par un consentement, et mander à Messieurs que leur irrésolution ne devant pas causer la ruine de cette infanterie, ni préjudicier au service du roi et du duc de Parme, qui en avait besoin, il ferait passer cette infanterie à troupe de soixante à la fois, mais voisine l'une de l'autre, avec les armes, à cause des frontières et lieux suspects; et qu'il connaîtrait leur intention par les effets en facilitant ce passage, ou s'y opposant, et que l'état de la soldatesque, ni l'autorité d'un grand roi, ami et voisin, ne pouvait souffrir la longueur de leur irrésolution. Ayant su cet ordre qu'il avait donné, enfin ils se sont ravisés et ont consenti au passage comme il a été désiré, mais après avoir joué les derniers ressorts. Ils ont passé sept ou huit cents en deux corps, par deux côtés pour moins de foule, en troupes de soixante qui se suivaient de demi-heure ou d'une heure, afin de suivre en quelque façon le nombre qu'il prescrivait; mais n'ayant pu consentir que ce fût à troupe de soixante par jour, et qui était impossible, tant pour la longueur qui eût causé de la dépense qu'ils ne pourraient faire, que parce que le prince Doria, de la part d'Espagne et de la sienne, faisait le mauvais garçon en un fief impérial.

La seigneurie ne pouvait se résoudre qu'ils eussent des armes, mais je montrai qu'il ne se pouvait autrement; elle consentit, pourvu qu'elles fussent emballées; mais le bruit des bannis qui attendaient ès frontières du prince Doria, qui remuait de son côté, m'a été un sujet nécessaire d'opiniâtreté qu'ils porteraient les armes partout où il y aurait du péril, si la seigneurie ne voulait demeurer garant des ennemis jusqu'à sa frontière, de quoi le sieur de Sabran la déchargeait volontiers, pourvu qu'ils fussent armés. Enfin ils passent tous aujourd'hui, et sont plus de sept à huit cents depuis hier à dix milles d'ici. On leur a donné commissaires et ordres pour avoir toutes nécessités et passer sûrement. C'est la plus grande affaire qui a plus travaillé la république de Gênes et déplu à l'Espagne qui serait jamais présentée depuis six vingts ans qu'ils sont intéressés avec l'Espagne. La chose a passé par les conseils, et la planche est faite.

Il ne reste qu'à voir si Sabran pressera la résolution d'être assuré

d'être reçu ès ports comme ami, et, en toutes occasions, avoir tous passages par mer et terre, laquelle ne passera point que par une grande crainte, comme celle que donnera l'état et la présence de l'armée navale et le renfort de celle d'Italie, que l'on attend. Sabran, sous main, en attendant, fera connaître qu'il serait bien à propos qu'il fût éclairci de l'intention de la république de Gênes, par une réponse au roi, sur ce qui touche ses ports et passages, pour en user comme ami, et si Sabran n'en est abondamment éclairci, il s'en expliquera mieux au premier avis de la cour, ou de l'armée navale, selon qu'elle a besoin de ce qui dépend de la république de Gênes. Le sieur de Sabran a écrit depuis deux jours à MM. le maréchal-général des galères et évêque de Nantes, par le beau-frère du capitaine La Ramée, pétardier[1], qui a accès avec l'armée ennemie sous prétexte d'être Maltais, qui va en Provence, et il a été chargé de passer à Vay, pour, s'il est possible, parler aux Provençaux qui ont commandement sur les vaisseaux ennemis, et les ramener sur ses offres; de quoi il rendra compte en Provence aux seigneurs qui commandent en mer et terre.

Le discours suivant, prononcé le 29 juillet, était joint à la dépêche de M. de Sabran.

DISCOURS

ENVOYÉ PAR LE SIEUR DE SABRAN AUX DUC, COLLÉGE ET CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES, LE 29 JUILLET 1636.

Sérénissimes Seigneurs,

Il semble, depuis vingt-cinq jours en çà que j'ai paru devant vous avec ordres et lettres du roi, et des assurances toujours égales de son affection envers votre république et de sa persévérance à vouloir arrêter le cours du trouble du repos public, en portant ses armes chez les agresseurs, pour, les tenant assez occupés, divertir les leurs des persécutions qu'ont éprouvées vos voisins, que les violentes instances de ceux que leur passion fait passer par-dessus le respect et la considération de l'intérêt public, de cette seigneurie, n'ayant pu rencontrer, dans les colléges et

[1] Capitaine de brûlots.

dans les conseils, une dernière résolution pour les porter à une action qui doive nécessairement déplaire au roi et à toute la France, si voisine, VV. SS. SS. ayant voulu couvrir le refus du passage de quelques recrues que le roi envoie aux régiments que S. M. entretient dans Plaisance pour le service de M. le duc de Parme, et de cinq ou six cents Français qui sont à la solde, et attendent depuis tant de jours à la frontière du Montferrat vos ordres par expédient moins déclaré en apparence, mais plus sensible en effet, et moins usité, comme je vous ai déjà fait entendre par mon secrétaire et par écrit.

Je crus avec raison que ceux qui avaient, par trois moyens, essayé de vous porter à une manifeste opposition, sans considération des périlleuses conséquences qui en peuvent suivre, n'ayant pu parvenir à leur fin, VV. SS. SS. ne voulant prescrire l'ordre du passage par leur État, elles le souffriraient, avec toute la discrétion et respect dont peut user la soldatesque en passant chez ses amis, et après en avoir été demandé la licence au nom du roi; et pour ce, je fis entendre au chancelier de votre république, par mon secrétaire, que le passage des gens de guerre étant une chose qui ne souffre jamais des irrésolutions, je prenais le silence pour le consentement en une chose qui ne se pouvait refuser à des amis, et que je lui donnais avis, pour le faire savoir à VV. SS. SS., que je les ferais passer à cinquante ou soixante à la fois, et les armes accommodées en la meilleure forme possible, pour ne s'en servir point dans votre État. Il se voulut donner loisir de vous le communiquer, et répondit enfin que vous me saviez gré des expédients et de ce que je rapportais de ma part pour les faire passer sans bruit et sans incommodité, ayant fait pourvoir des leudes par mer et par terre des provisions dans les hôtelleries.

Mais depuis les hôtes, et entre autres celui de Outry, maître de la poste, qui s'était offert de donner toutes choses nécessaires en payant, comme il fit l'année passée, a déclaré que vous lui avez fait défense de donner aucune provision sans votre ordre, que je vous ai demandé il y a si long-temps; que quand mon secrétaire vous en a fait ma plainte, et de l'ordre qu'il y avait sur votre État de maltraiter les soldats, et à Gua d'épier en quel état ils partiraient du quartier,

comme s'ils venaient à votre insu, vous lui avez bien témoigné que s'ils recevaient quelque mal sur vos États, vous tâcheriez d'y procéder par justice, mais non pas que vous vouliez empêcher qu'ils se portent à quelque désordre, ni les assurer dans vos États même.

Je viens donc vous dire encore une fois, ce que je vous ai dit et fait représenter par trois, que je vous demande leur passage en la manière qu'il vous plaira, pourvu que ce soit avec sûreté; et si vous continuez à vouloir que nous nous persuadions que près de Campo (petit lieu au milieu de l'État de votre république, d'où la meilleure partie est à elle, et l'autre à des particuliers, vos sujets, quoiqu'ils relèvent d'ailleurs en ce fief) lesdites troupes trouveront de l'opposition contre toute apparence qu'un petit lieu démembré, enclavé dans vos États, doive s'émouvoir au préjudice de votre autorité, vous aurez agréable que où sera le péril, les soldats reprennent leurs armes, que pour votre respect ils portent sur les mulets, pour s'en servir, afin que le roi ne croie point que la défense que vous auriez faite au contraire, et l'ordre de passer à petites troupes, eussent été industrieux pour faciliter la défaite de ces troupes sans résistance, vous assurant qu'elles passeront en telle manière et si faibles que vous voudrez, moyennant la sûreté qu'un prince doit maintenir d'une frontière de son État à l'autre. Et parce qu'au-delà de la frontière nous ne doutons point de rencontrer quelques embûches des ennemis, vous aurez agréable que si nous passons à troupes faibles pour marque de toute complaisance, pendant que nos ennemis passent non seulement à millier, mais en corps d'armée, il soit permis aux premières troupes d'y attendre les dernières, si mieux vous ne permettiez qu'elles passent en gros, ou en tel nombre que passant consécutivement le même nombre de dix en dix heures, ou comme il vous plaira, dans un même jour ou deux, ils se puissent rallier pour passer en état de défense. Outre ce qui a été défendu à l'hôte d'Outry, le capitaine de Rapallo a défendu le débarquement, s'il n'est accompagné de votre licence, comme si on ne l'avait pas recherché, et si votre chancelier n'avait pas fait connaître que l'on devait passer, sans en presser le consentement que l'on ne demanda point l'année passée.

Tout ce que vous avez su de ma bouche et de ma main justifie assez qu'on vous le demande; plût à Dieu qu'on observe le respect envers le roi, égal à celui qu'on observe envers votre république! Les instances sont assez solennellement faites, le nom et l'autorité d'un grand roi votre voisin et votre ami assez bien employés, et le tout pour la protection d'un prince d'Italie, son allié et son voisin.

Je vous supplie donc, Messieurs, d'ouvrir les yeux qu'on vous veut fermer au péril, si quelqu'un de votre État, qui ne doit avoir plus pressante considération que de ne troubler point l'état paisible où vous êtes, pour quelques intérêts particuliers de vengeance, après avoir été agresseur et envahi les frontières d'un prince ami et allié du roi, le vôtre, et votre voisin, ne vous laisse porter à des résolutions qui tireraient des conséquences périlleuses, et vous souvenir de la manière que le roi a toujours procédé avec vous, des grands avantages qu'il a refusés ci-devant pour secourir Casal à peu de frais et éviter la dépense de plusieurs millions s'il eût voulu consentir aux ennemis que vous aviez l'entretenement d'un nerf de gens de guerre considérable pour vous faire la guerre, que depuis encore que vous eussiez retiré de ses mains, dans lesquelles, conjointement avec l'Espagne, vous aviez remis vos différends pour les soumettre absolument au jugement d'Espagne, qui, pour en tirer de l'avantage, en a différé l'accommodement jusqu'à ce que le roi, voulant faire cesser cette réserve que l'Espagnol avait pour renouveler, à son premier caprice, la guerre en Italie, après l'avoir apaisée avec tant de sueurs et de frais, vous a offert de vous accommoder, et de vous sortir de ces inquiétudes; ce qui a nécessité l'Espagne d'y mettre enfin la dernière main en la manière que s'est vu.

Vous avez su que les Espagnols se sont vantés d'avoir surpris nos îles par la commodité de vos ports, qu'ils n'y ont subsisté que de l'aide et secours perpétuel qui est émané de cet État et de vos sujets, qui ont procuré leur subsistance de nos propres denrées, avec grand préjudice de cette ville et de tout l'État, où lesdites denrées sont enchéries; ce qui causa la nécessité d'interdire en Provence le commerce des grains; sur le sujet duquel, pour vous témoigner que le roi ne désirait pas que cette ville en reçût du préjudice, je vous offris de sa part telle

quantité de grains que vous désireriez, pourvu que sa majesté pût être assurée que ses ennemis ne s'en prévalussent.

Le roi a passé par-dessus toutes ces marques d'une volonté assez apparente de lui vouloir déplaire et lui nuire, et sans y avoir égard n'a pas laissé de vous faire part des raisons et justice de ses desseins, de vous offrir en toutes occasions de vos intérêts et tout ce que l'on peut désirer de la protection d'un grand roi, voisin par mer et par terre; et je puis passer outre et le faire voir que si les Espagnols eussent passé à la saisie entière de vos revenus, et qu'il ne vous eût manqué pour en tirer raison que la puissance, je vous pouvais assurer que sa majesté n'entendrait jamais à aucune paix, qu'avec la satisfaction entière de vos intérêts: je le puis faire voir signé de sa main, tant la grâce de sa protection est universelle, et le but de ses armes à ne travailler que ceux qui ont commencé le trouble par tout, ceux qui l'ont offensé. Je n'en ai rien dit, parce que le cas n'est pas arrivé; mais pour ne rien celer, je me trouve nécessité en cette conjoncture de le dire, et de le vous faire paraître.

Je ne dis rien de ce qui a été contribué d'ici aux premières attaques de Casal, qui étaient d'autant plus périlleuses qu'elles étaient moins prévues, desquelles et des suivantes l'État n'a pas laissé d'être ruiné, encore que la protection de sa majesté ait sauvé la place, et ensuite l'Italie; et il me semble que ce serait vouloir contribuer à la ruine de tous les princes que l'Espagnol attaque, si vous interdisez le passage, ou contribuez à la défaite des troupes auxiliaires de M. le duc de Parme, allié et confédéré avec le roi.

Vous y ferez, Messieurs, s'il vous plaît, la réflexion à laquelle le bien général et particulier, la conjoncture et l'état paisible où vous êtes au milieu des troubles, vous convie. Et considérez que les exemples et les raisons passées qu'on vous allègue sont trompeuses, quand la conjoncture et les mêmes rencontres, conditions et nécessités du temps n'y concourent pas; et je croirai n'avoir pas mal employé mes soins, et vous avoir servis en servant le roi, pendant sept années, si j'ai pu empêcher les extrémités dans lesquelles on vous précipite, et pour le moins mis avertissement en vous témoignant des intentions toujours

sincères du roi, de son affection toujours égale envers vous et de ma bonne conduite, et ceux qui seront auteurs du changement de celle que vous avez prudemment tenue jusqu'à cette heure vous seront très-mauvais garants des événements que produira une contraire.

Dans cette dépêche au R. P. Joseph, Mgr l'archevêque de Bordeaux continue de donner le journal de sa navigation.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

ENVOYÉE PAR LE COMMISSAIRE SAINT-MARTIN.

A Toulon, ce 12 août 1636.

Mon très-révérend Père, je vous ai rendu compte du voyage jusqu'à l'arrivée en ce port, où le déplaisir de n'avoir trouvé ni vaisseaux, ni galères en état, ni commandement de nous donner des gens de guerre, ni aucune reconnaissance faite des lieux où nous devions aller, a failli à me mettre au désespoir. Notre arrivée, néanmoins, a produit bon effet pour M. de Savoie; car le duc Doria ayant tramé quelque entreprise sur Saint-Soupir [1] et désirant avec quatre mille hommes tâcher à forcer Villefranche, était déjà venu jusques aux îles Sainte-Marguerite avec dix-sept galères, et avait laissé quarante galions [2] en rade avec le reste de ses gens, munitions et matériaux. Mais son intelligence dans Saint-Soupir étant découverte, il n'a osé mettre pied à terre nous sentant si près de lui, ni nous l'aller chercher sans les galères et vaisseaux, à cause de l'ordre du roi, qui porte exprès qu'on n'ira qu'avec eux. Voici

[1] *Saint-Soupiers*, sur la côte d'Italie, entre Nice et Monaco. Saint-Soupiers est en dedans d'une anse qui a son ouverture droit à l'E.-N.-E. C'est un lieu où il ne va que de petits navires, car les grands ne peuvent s'y mettre à couvert attendu qu'ils ne peuvent entrer en dedans des pointes y ayant peu d'eau, le fond d'ailleurs y est fort mauvais, et les vents d'E.-N.-E. et de S.-E. y donnent à plomb et y rendent la mer extrêmement grosse, aussi ce lieu est-il peu fréquenté. *Petit Flambeau de la mer.*

[2] *Galion*, sur l'Océan, est un vaisseau de guerre rond, de haut bord, à voiles seulement, qui surpasse toutes les autres espèces de navires soit en port soit en force. *Gaulus amplior, seu magni modi ex Gaulus Cataphractus.* On appelle toutefois de présent *galion* tout vaisseau de guerre qui passe 3 ou 400 tonneaux. Fournier, *Hydrographie navale.*

Galion de France, de Malte, d'Espagne, et remberge d'Angleterre, sont grands navires de guerre. *Us et Coutumes de la mer.*

le treizième jour que nous les attendons. Au jour qu'ils nous joindront, nous irons chercher les ennemis.

Durant, nous travaillons à faire les reconnaissances de Morgues et de Finale, selon qu'il est porté par le dernier ordre que monseigneur a envoyé, car quand nous sommes arrivés, on n'y avait fait autre chose, sinon que le sieur Duplessis-Besançon était allé sur une montagne en plein jour, voir Morgue (Monaco), qui vraisemblablement avait alarmé, de sorte que le prince Doria a envoyé neuf cents hommes de nouvelle garnison dedans, outre les trois cents qui y étaient.

Dès que je fus arrivé en cette province, j'envoyai chercher le sieur de Corbon, auquel ayant dit que nous avions ordre de conclure et exécuter le traité fait par le prince de Morgues avec sa majesté, il offrit incontinent de le faire voir pour nous assurer de ses intentions; mais il était trop tard, car déjà il avait reçu l'ordre de la garnison de neuf cents hommes extraordinaires. Témoignant grand déplaisir de ne pouvoir exécuter présentement ce qu'il avait promis; mais qu'il persistait en sa même volonté, pour preuve de quoi il offrait trois choses :

La première, de donner par écrit tout ce qu'il promettait, afin de lui pouvoir reprocher en cas de manquement ;

La seconde, de faire un don de sa place par écrit en la forme qui lui serait présentée si le roi le désirait, tant il se confiait en la bonté du roi pour sa récompense, étant outré jusques au bout du traitement des Espagnols, qui le contraignent de défrayer sa garnison, et se sont saisis des magasins faits à ses dépens; changent l'ordre quand il le leur donne et jouissent de toutes ses terres, tant au royaume de Naples, Milanais qu'Espagne ;

La troisième offre est, si l'on veut assiéger la place, de donner tous les avis de l'état et assistances qu'il pourra contribuer pour se délivrer de cette tyrannie.

Vous me manderez, s'il vous plaît, si l'on doit accepter ces offres, et à laquelle on s'attachera.

Mais il se trouve telles rencontres en cette affaire sur lesquelles il est besoin de savoir la volonté du roi : la première, si l'on doit s'attacher à cette place y ayant une si forte garnison; la seconde, qui doit

avoir le commandement en cette attaque, ou de M. d'Harcourt, ou du maréchal de Vitry, ou tous deux ensemble; estimant qu'il est nécessaire d'y embarquer le maréchal, lequel, outre son expérience, a moyen d'assister de plus, des troupes et d'autres choses de son gouvernement qui nous manqueront sans lui. La troisième, si l'attaque étant faite, si nous voyons que nous n'en puissions venir à bout, si l'on se résoudrait à faire un fort sur la montagne, qui est à M. de Savoie, qui commande cette place et le fort à la portée du mousquet, lequel fort rendrait la place inutile.

Il nous est bien arrivé un petit soupçon que peut-être M. de Savoie n'aurait pas toute la passion imaginable pour que le roi fût maître de ce poste, lequel rendrait Nice et Villefranche bien inutiles, étant entre Antibes et ce lieu-là; mais pour nous délivrer aussi bien que pour envoyer le secours à M. de Savoie qu'il a demandé pour ses places sur l'entreprise du prince Doria, nous envoyons M. Duplessis-Besançon pour en conférer avec M. d'Émery[1].... Et par son avis en parler à M. de Savoie, commencer par lui demander l'entrée de ses ports, et ledit sieur nous viendra trouver à Gênes, où nous en allons, ou pour mieux dire en rade, où l'on nous a assuré que les vaisseaux ronds d'Espagne sont. Si l'on voit ouverture pour Finale et les lieux circonvoisins, on l'exécutera; mais il faut avouer le vrai que ceux qui ont eu l'ordre de cette province ont étrangement agi, car jusques à ce jour M. le maréchal de Vitry ne nous a pas voulu donner un homme; maintenant il nous a mandé qu'il donnerait douze compagnies qui font vingt ou vingt-cinq hommes chaque compagnie. Quand nous mandons à M. de Nantes pour les porter, il dit qu'il n'en a pas eu ordre non plus que de leur victuaille; quand j'en ai voulu chercher, il se mit en colère, et dit que je ne me dois pas mêler de cela, qu'il en a le commandement; de sorte que je ne sais que devenir voyant le service qui ne se fait pas et que je n'y puis contribuer sans faire vacarme, ce que je ne veux en aucune façon du monde.

J'avais demandé à monseigneur, avec grande instance, des tartanes pour porter les hommes avec leur vivre, et l'état du roi en porte trente avec dix-huit vaisseaux et six brûlots; au lieu de cela il n'y a en tout

[1] Chargé d'affaires de France à Turin.

que trois tartanes et douze vaisseaux, encore les vaisseaux, hormis ceux de M. de Guise, nous sont inutiles pour être armés d'une si petite artillerie au-dessous de six livres, que cela ne peut tenir lieu de vaisseaux de guerre; et ils sont si remplis d'hommes qu'on ne saurait leur faire porter d'infanterie.

J'ai mes ordres pour faire mes préparatifs pour l'attaque des îles au retour, n'ayant pas songé ici à faire seulement un galion pour ladite attaque, et cependant soyez assuré que tout ce que pourront faire deux mille hommes d'infanterie que nous avons, il sera fait.

Mais quand nous considérons les esprits de MM. d'Harcourt, de Vitry, de Nantes et du général des galères, et qu'il faut que je m'accorde à tout et tâche de les accorder ensemble, vous trouverez qu'il ne me reste guère de temps pour employer au service; et surtout, il faut régler qui commandera de MM. d'Harcourt ou de Vitry aux attaques de Morgue et de Sainte-Marguerite; car chacun le prétend, et par ainsi rien ne se fait, et déjà ils ont eu quelques petites froideurs, et même ne se sont pas vus, sur ce que M. d'Harcourt veut mener les gardes à terre et M. de Vitry prétend que cela blesse sa charge.

Le sieur de Fourbin n'agit plus dans les galères, c'est maintenant M. le chevalier de la Valette qui fait tout. M. de Nantes avait remis de donner les provisions du Baron d'Allemagne, de sorte qu'il les a seulement depuis hier, et il faut quelque temps pour se reconnaître. Tout cet embarras ne me donne que le déplaisir de voir reculer les affaires, à quoi, par votre prudence, vous mettrez ordre et me croirez s'il vous plaît, etc., etc.

Au reçu de cette dépêche, M. le cardinal donna ce supplément d'instruction à M. l'archevêque de Bordeaux :

LETTRE DE Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU

TOUCHANT LES DESSEINS DE L'ARMÉE NAVALE DU LEVANT.

De Paris, le 29 août 1636.

Si les Espagnols ont mis dans Morgues neuf cents hommes outre la garnison ordinaire, il faut bien, à mon avis, se donner garde de l'atta-

quer de vive force. Si par intelligence du dedans on y pourrait faire quelque entreprise, cela serait fort bon; mais je ne vois pas, quelques offres que fasse le maître du lieu, qu'il fasse quelque proposition qui aboutisse à cette fin. Il serait inutile de lui faire signer les conditions qu'il propose. Il vaut mieux lui faire savoir que sa conservation est trop chère pour accepter les propositions qu'il fait en ce sujet, lesquelles ne pourraient servir qu'à le perdre, si par malheur elles étaient découvertes.

Si le dessein de Finale se trouve difficile et de douteux événement, je ne crois pas aussi qu'on le doive entreprendre. A la vérité, ce serait un grand déplaisir d'avoir fait une flotte pareille à celle qui a été heureusement conduite de Ponant au Levant, et n'en recevoir point de fruit; mais il vaut mieux n'entreprendre pas ces desseins que les entreprendre avec apparente certitude de mauvais succès.

Au moins faut-il chasser des îles les ennemis et les combattre à la mer si on peut.

J'écris à M. de Vitry pour l'y engager par honneur, et je vous conjure d'y faire l'impossible.

J'écris à mon neveu comme je dois aussi sur ce sujet, l'obligeant à se joindre à M. d'Harcourt en toute chose. Si M. de Nantes se gouverne mal de delà, en me le mandant par ce courrier, on le fera revenir aussitôt, auquel cas il faudra que vous preniez soin de tout ce qu'il avait entrepris avec le pays, pour ce que ledit pays contribue à l'entretien des vaisseaux qu'il a armés.

Écrivez-moi franchement sur ce sujet sans rien craindre et sans divulguer ce que vous reconnaîtrez devoir être fait en cette occasion, afin qu'il soit plus tôt fait que pensé.

Au reste, souvenez-vous qu'il faut faire toutes sortes d'efforts pour que l'armement fait par le roi ne soit pas inutile.

Je vois bien qu'il faudra que toute votre flotte hiverne dans les ports de Provence. Elle fera là plus d'effet qu'ailleurs, elle tiendra le roi d'Espagne en jalousie, et on ne la mettra point au hasard de la faire périr en la faisant retourner en Ponant à l'arrière-saison. Préparez-vous à cela, s'il vous plaît, et prenez telle connaissance des affaires commencées par M. de Nantes, que lorsqu'on l'aura rappelé vous les

puissiez conduire heureusement. Flattez le maréchal de Vitry, en sorte que vous le puissiez porter à ce qui est nécessaire. Ecrivez-moi diligemment sur tout ce que dessus, afin qu'on y pourvoie promptement, et cependant ne perdez aucun temps de faire quelque chose de bon si l'occasion s'en présente.

On vous envoie trois régiments du Languedoc; vous n'en direz rien à personne, de peur que cela donnât lieu à M. de Vitry de ne vous pas assister si puissamment qu'il est nécessaire; aussi qu'il ne faut pas attendre pour entreprendre quelque chose que lesdits régiments soient arrivés, parce qu'il serait trop tard.

Mettez tous les Turcs à la chaîne, non en deux galères seulement, qu'ils pourraient enlever, mais en diverses d'où vous les pourrez retirer plus aisément s'il est besoin. Si ceux de Salé s'en plaignent, vous direz qu'après le service fait, on les pourra rendre, convenant amiablement de toutes choses.

Assurez-vous de la continuation de mon affection, et que je serai toujours, sans changement, votre très-affectionné, comme frère, à vous rendre service.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Les dépêches suivantes du roi à M. l'archevêque de Bordeaux sont relatives au secours de Parme, dont M. le cardinal de Richelieu sentait toute l'importance dans les conjonctures présentes :

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR DONNER AVIS AU DUC DE PARME DU SECOURS QU'ON LUI DOIT ENVOYER PAR LE MOYEN DE M. DE SABRAN, SON AMBASSADEUR A GÊNES.

De Chantilly, le 29 août 1636.

Mons l'archevêque de Bordeaux, je fais venir de Languedoc en Provence les régiments de Roussillon, de Cornusson et de Castrevieille, en intention de les faire passer de là en l'État de mon cousin le duc de Parme, et de prendre pour cet effet la voie de la mer. Vous avez donc

à les faire embarquer dans mon armée navale pour les faire porter et descendre à terre en tel endroit de l'État de Gênes qui sera jugé le meilleur, et que vous concerterez avec mon cousin le duc de Parme ou avec le sieur comte Fabio Scotti, son ambassadeur, qui se rendra dans peu de jours en Provence, pour de là marcher par la plus sûre et plus courte voie dans son État, de quoi vous le tiendrez averti au temps qu'il faudra par le moyen du sieur de Sabran, mon résident à Gênes, ou autre que vous aviserez pour le mieux, afin qu'il soit préparé à faire recevoir ce secours que je lui envoie. Et parce que pour faire ce passage en sûreté il est absolument nécessaire que le dessein en demeure très-secret, je n'en donne part présentement qu'à vous, et j'écris seulement les lettres ci-jointes à mes cousins le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry, afin que selon que vous verrez qu'il sera à propos ou nécessaire, vous les leur rendrez pour lever les difficultés qui se pourraient rencontrer en cette affaire, faute d'en avoir mes ordres. Vous recommandant de conduire la chose avec telle prudence, secret et adresse qu'elle réussisse selon mon intention. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, mons l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR FAIRE RECEVOIR DANS LES VAISSEAUX DU ROI LE COMTE FABIO SCOTTI, ET COMMANDER EN QUALITÉ DE MARÉCHAL-DE-CAMP LES TROUPES DE PARME.

De Chantilly, 29 août 1636.

Mons l'archevêque de Bordeaux, ayant estimé à propos que le sieur comte Fabio Scotti, maréchal de mes camps et armées, et ambassadeur de mon cousin le duc de Parme près de moi, s'embarque dans mon armée navale avec les trois régiments de Roussillon, Cornusson et Castrevieille, que j'envoie dans l'État de Parme, et qu'il les conduise et commande en ladite qualité de maréchal-de-camp lorsque vous les ferez mettre à terre, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis et vous dire que vous ayez à faire qu'il soit reçu honorablement dans mes vaisseaux, et fassiez porter lesdits régiments au lieu qu'il

vous indiquera sur l'État de Gênes, pour de là passer sous la conduite dudit comte Scotti dans l'État de Parme, désirant que vous les assistiez de tout ce qui dépendra de vous pour faire qu'ils s'y rendent promptement et sûrement, et que vous vous souveniez d'y garder le secret, et d'y apporter toute la facilité et diligence nécessaires. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, mons l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Dans cette instruction envoyée à M. de Sabran, M. le cardinal de Richelieu analyse et combat les différentes propositions faites par M. le duc de Parme au sujet du secours de troupes qu'il attend du roi de France :

INSTRUCTION

A M. DE SABRAN SUR LE SUJET DU COMTE FABIO ET DU SECOURS DE PARME.

M. de Sabran remontrera, s'il lui plaît, à M. le comte Fabio Scotti comme sa majesté avait écrit à M. d'Émery qu'il passerait à Turin pour concerter avec lui les moyens propres pour secourir Parme, ce qui eût été extrêmement nécessaire pour y travailler, et pour cet effet M. le maréchal de Créqui s'était rendu auprès de son altesse; mais nous avons eu avis de Lyon comme ledit sieur comte Fabio a pris une autre route, ce qui nous a obligé d'envoyer la présente instruction.

M. de Parme nous propose deux chemins pour secourir les États de Parme : le premier moyen est de passer au milieu du Milanais; lequel moyen est impossible, puisque ce nombre, beaucoup plus faible que celui qu'ont les ennemis, ne peut tenter de passer par le trancheron que quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux n'ont osé tenter;

L'autre moyen est d'envoyer quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux à la frontière de Montferrat, et là qu'ils attendent les ordres de M. de Parme pour passer.

Ce moyen est extrêmement difficile pour les raisons suivantes :

La première, parce que si les troupes demeurent huit jours seulement au Montferrat à attendre les ordres, assurément on n'y trouvera pas un soldat; la deuxième, parce que la république, voyant sur ses confins ces troupes, sans doute se mettra en état d'empêcher un passage qu'elle verra bien que l'on veut prendre; la troisième raison est que les Espagnols, voyant ces troupes préparées, se mettront aussi en devoir de l'empêcher.

Il y a à considérer aussi, si San-Stefano et Borgo-Val-di-Taro étant pris, lesdits quatre mille hommes et cinq cents chevaux peuvent passer, et si les troupes des ennemis qui sont maîtres de la campagne ne les déferont point, entrant au Parmesan ou ailleurs.

Il y aurait un autre moyen de secourir Parme, qui est par le moyen de l'armée navale; sur quoi on considérera qu'il ne peut aller de la cavalerie par là.

Il faut apprendre du sieur comte Fabio les chemins qu'on peut tenir, les assistances que son S. A. de Parme peut donner, et le temps propre.

On pourra aussi remontrer audit sieur comte Fabio, si de la part de Mantoue on pourrait secourir les États de M. le duc de Parme, en y levant des gens de guerre, ou dans le Ferrarais sous le nom de M. de Parme, ou sous celui de S. A. de Mantoue, qui prêtera son nom pour cet effet, ainsi qu'il a obtenu l'hiver passé pour les deux régiments de Pomare et de Canal qui sont à Parme, dont une partie a été levée dans le Ferrarais.

M. de Sabran parlera encore audit sieur comte Fabio de Sabionette, des moyens pour la secourir, et lui dira que j'ai écrit à M. le duc de Mantoue pour cela, et à M. de La Tour pour y jeter deux cents Français; que j'ai écrit aussi à M. de La Tuillerie pour faire office vers la république, et au défaut que la république n'y veuille entendre, à M. de Candalle d'y jeter deux cents Français avec un bon chef, et M. de La Tuillerie a ordre d'avancer l'argent nécessaire pour cela.

M. de Sabran, sur ce que dessus, saura les volontés dudit sieur comte Fabio, et nous les écrira en diligence, afin que l'on presse le plus promptement que faire se pourra ce secours de mon dit sieur le duc de Parme.

LETTRE DU ROI

A M. LE COMTE D'HARCOURT POUR FAIRE EMBARQUER DES RÉGIMENTS DESTINÉS POUR LE SECOURS DE PARME.

De Chantilly, le 29 août 1636.

Mon cousin, j'ai fait revenir de Languedoc en Provence les régiments de Roussillon, Cornusson et Castrevieille, en intention de les faire passer de là en l'État de mon cousin le duc de Parme, et de prendre pour cet effet la voie de la mer; et je mande à mon cousin le maréchal de Vitry qu'il les fasse venir au lieu et au jour qu'il avisera avec vous, afin que vous les fassiez embarquer sur mes vaisseaux et les fassiez porter et descendre à terre en tel endroit de l'État de Gênes qui sera concerté avec mon cousin le duc de Parme par le sieur archevêque de Bordeaux, auquel je donne charge du détail de cette affaire, vous recommandant de poser en cela le sens et la diligence nécessaire pour l'exécution de ce dessein. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

A mon cousin le marquis de Vitry, maréchal de France, gouverneur et mon lieutenant-général en mes provinces et armées de Provence.

LETTRE DU ROI

A M. LE MARÉCHAL DE VITRY, POUR FAIRE PASSER PAR LA PROVENCE ET EMBARQUER DES RÉGIMENTS DESTINÉS AU SECOURS DE PARME.

De Paris, le 29 août 1636.

Mon cousin, par une de mes précédentes lettres, je vous ai donné ordre de recevoir en Provence les régiments de Roussillon, de Cornusson et Castrevieille, et de les tenir en corps en tels lieux que vous estimerez à propos le long de ma côte de Provence; maintenant je vous fais la présente pour vous dire que vous ayez à faire embarquer lesdits régiments sur mes vaisseaux, et pour cet effet les faire marcher au lieu que vous aviserez avec mon cousin le comte d'Harcourt, auquel j'or-

donne de les recevoir, désirant que vous teniez la main qu'aucun ne puisse s'évader sur le point de cet embarquement, comme chose que j'ai grandement à cœur, et qui est très-importante à mon service, cependant je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Dans les dépêches suivantes, M. de Sabran donne des détails sur son entrevue avec le magistrat de Gênes, et insiste auprès de M. de Sourdis sur l'incessante opportunité du secours de Parme :

LETTRE DE M. DE SABRAN

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 25 août 1636.

MONSIEUR,

C'est de toutes les puissances de mon âme que je me réjouis de votre arrivée en ces mers, où vous êtes bien attendu; il ne reste sinon que quelqu'une de nos armées se trouvent délivrées pour venir renforcer celle que nous avons en Italie, laquelle, affaiblie par les continuelles allées et venues, par le besoin d'argent, nécessité des vivres, causée parce que nous nous sommes trop souvent avancés sans nous attacher à aucune chose solide, s'est enfin retirée du Milanais et a passé le Tésin en même temps que nous aurons donné des grandes impressions de nos progrès par un heureux combat le 22 de juin.

Je suis étonné que les Espagnols soient si bien avertis de nos desseins ou de nos puissances, qu'il y a trois semaines que don Francisco de Melos écrivit d'ici que dans la fin d'août il n'y aurait pas un Français sur le Milanais, si bien que j'aurai sur leur foi donné les premiers avis de notre retraite à la cour, ou les premiers espoirs. Si le roi y a été bien servi, je vous laisse à deviner.

Si Dôle est tombée, comme je le crois, cette armée-ci sera bientôt renforcée avec de nouveaux ordres et meilleurs expédients pour réussir;

car si les exécutions égalaient les bons conseils et les bons ordres et la dépense, la réussite ne serait pas petite.

Vous ne serez pas si heureux que de rencontrer les ennemis en pleine mer. Il n'y a que ce que vous verrez dans le Mémoire ci-joint en toute la puissance des Espagnols. Ils ont plus d'enfants que de soldats; sur leurs vaisseaux, peu de bons mariniers hors les maîtres, et je crois que leur perte est toute pareille, si vous les rencontrez.

Je ne vous ai pas envoyé, comme je l'ai pu et vous l'ai promis et à monseigneur le cardinal, notre avis au Détroit, n'ayant pu juger qui vous peut donner de l'obstacle ni obliger à combattre, et sachant qu'en Provence vous trouverez tous avis, lesquels il est assez mal aisé de donner en sûreté d'ici à cette heure : il n'y a jour que, par le moyen de Provence, à Nice et à Monaco l'on ne soit ici averti de toutes choses : l'on pourrait bien surprendre à la frontière des porteurs de lettres, et les ouvrir.

Les vingt-deux vaisseaux qui ont tant séjourné en Vai sont partis de nuit; il est à croire que c'est pour aller à Monaco ou aux îles; car ils n'ont pas déchargé de l'infanterie. Je crois que l'escadre de Doria, et quatre galères, seront allées de même côté. Je ne sais que vous promettre de ces gens-ci touchant la liberté des ports et passages, desquels je n'ai point encore eu de réponse claire, depuis que je leur ai fait entendre assez clairement les intentions du roi.

J'ai néanmoins fait passer huit cents hommes français du duc de Parme, en état de défense ès lieux où ils pouvaient soupçonner; et arrivés près d'ici, ils ont eu des commissaires pour les conduire à la frontière, sans que les violences du ministre d'Espagne, ni les intentions du prince Doria, patriote, de qui le duc de Parme, à qui ce renfort vient, a pris et rogné les États, aient pu surmonter le respect dû au roi, de qui j'ai employé puissamment l'autorité, et presque en la dernière fois pour ce sujet.

Je me promets toutes choses faciles, par la puissance qui servira toujours au besoin de moyen d'induire les partisans d'Espagne à la raison, et servira d'excuse à l'entrer; les Espagnols et la seigneurie étant assez assurés d'ailleurs que la puissance de sa majesté ne choque que ce qui s'y oppose et qui l'offense.

L'on m'écrit que dans la bulle du pape au cardinal légat, il met : *Ad imperatorem, utrumque regem;* si cela est, ce sera un écrit qu'il faudra corriger, et réserver à chacun sa place.

M. le maréchal d'Estrées est toujours dans les premières difficultés; un extraordinaire, domestique de monseigneur le cardinal, partit le 26 et passa ici le 30, porte les intentions absolues du roi; madame la maréchale d'Estrées se prépare pour venir à Rome; c'est, à mon avis, dire que M. le comte de Noailles avancera son départ. Le légat va fort doucement, et l'on ne voit pas en Allemagne grande apparence de diète électorale. Le pape et les Vénitiens sont toujours sur leur écriture effacée. L'Espagnol a voulu surprendre la Villata et n'a pas réussi.

Vous savez la manière avec laquelle M. le duc de Parme se retira, lui septième, avec beaucoup de résolution pour un prince; il s'est toujours loué infiniment des grâces et ordres de sa majesté, et des ministres qui sont à la cour; mais il fulmine contre ceux qui ont dû exécuter ce qui était commandé. S'il n'est secouru puissamment, et s'il ne se tient sur ses gardes, l'ennemi le visitera; mais, à ce que je vois, comme il veut demeurer dans toute profession de servir le roi, aussi sa majesté lui veut continuer une puissante protection. Il n'y a point de sûreté par la côte de cette seigneurie, qui témoigne ne pouvoir maintenir son autorité sur sa côte : c'est ce qui me fait désespérer de vous, si vous allez loin au rencontre. Je vous supplie de faire mériter par vos commandements la part que vous avez promise en vos bonnes grâces.

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

P. S. Les galères de l'escadre Doria sont encore en Vai, et l'on croit que les vaisseaux sont allés vers Livourne. J'écris à M. le comte d'Harcourt et le remets pour les avis à la vôtre : je vous supplie l'avoir agréable.

Si vous avez perdu mon chiffre, vous trouverez ce que je vous écris en chiffre vers M. de Nantes.

DE SABRAN.

A cette dépêche, M. de Sabran avait joint une copie de sa note au sénat de Gênes.

MÉMORIAL

ENVOYÉ PAR M. DE SABRAN A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

SEIGNEUR SÉRÉNISSIME,

Il y a trois jours que je demandai audience au sérénissime collége, laquelle ne m'a pas été accordée. Hier, ayant reçu nouvel ordre, je la redemandai, sur le midi, au sérénissime doge et aux deux illustrissimes du palais; j'espérais de l'avoir sur le soir, après que les deux susdits illustrissimes seraient retournés à leur logis, et le sérénissime doge ayant envoyé quérir à une heure de nuit mon secrétaire, lequel demanda de nouveau audience à cette heure-là, ils n'ont pas eu pour agréable de me l'accorder. Enfin, mon susdit secrétaire l'a demandée pour les onze heures du matin suivant, laquelle a été encore différée par ceux qui la pouvaient accorder. J'y reviens encore de nouveau, et ne pouvant plus m'y arrêter sans manquer aux ordres royaux, je vous dirai, en vous protestant que je n'ai oublié chose aucune pour les éclaircir des intentions royales et recevoir les leurs auparavant que de partir vers l'armée navale de sa majesté qui m'attend pour lui porter les intentions de cette république sérénissime sur les instances que je lui ai faites au nom de sadite majesté pour la pratique et l'entrée des ports et passages de leur seigneurie, vu que ladite armée n'a point d'autre but que de procéder avec elle que comme amie et prompte au service et assistance de cette sérénissime république; et d'autant qu'en la réponse faite par ladite seigneurie sérénissime à la majesté du roi mon maître, ils se sont peut-être oubliés de faire entendre au roi la concession expresse qui m'a été faite verbalement par les trois illustrissimes députés au nom de cette république, de la pratique et entrée de ses ports; ils auront peut-être voulu, dans la qualité des offres courtoises qu'ils ont faites à sa majesté, y entendre la demande particulière que je leur ai faite de jouir, outre

l'entrée de leurs ports et passages, des commodités qui pourront être nécessaires à l'armée royale; et me trouvant obligé par un nouvel ordre de la cour, j'ai fait nouvelle instance que leurs intentions soient accordées par écrit et qu'ils envoient l'ordre auxdits ports et passages de cet État de fournir, selon les occurrences, les commodités nécessaires telles qu'ils ont accoutumé de les accorder à leurs amis; afin que cette armée royale, pendant son séjour en ces côtes, se puisse prévaloir de l'amitié de cette république sérénissime, ni plus ni moins qu'elle lui sera accordée.

Pour ce qui regarde le secours de sa majesté fourni au sérénissime duc de Parme, ladite République aura agréable d'en donner aussi ses résolutions, si quatre mille hommes de pied pourront passer par leurs terres, en corps, ou mille à chaque fois, avec certains chevaux, vu le grand besoin qui augmente tous les jours à son altesse d'avoir secours; à la protection de laquelle ce serait un grand préjudice de lui dénier le passage qui pourrait apporter une grande conséquence, et ferait croire à sa majesté que cette République apporterait quelque consentement à l'oppression de cette altesse. Et d'autant que l'on a déjà fait ici difficulté à de la cavalerie française et officiers de sa majesté de leur donner entrée dans cet État, et que les illustres députés m'en ont témoigné avoir de l'appréhension, c'est pourquoi je doute que les Français de cette armée puissent être fort assurés en leurs marines, terre-à-terre et encore dans leur rivière même. J'ai encore prié leurs seigneuries sérénissimes de m'accorder un passeport pour la sûreté de ma personne et des miens qui auraient besoin d'aller d'un côté et d'autre; mais on m'en a différé l'expédition jusques à la jonction de tout ce sérénissime collége, pardevant lequel, afin de ne perdre temps, je suis prêt de comparaître, vu l'importance du cas, et de recevoir les passeports s'ils l'ont agréable, avec lesquels, ou sans lesquels je pars et vous fais la révérence.

Écrit le 25 août, au matin, 1636.

M. l'archevêque de Bordeaux ayant dépêché M. de Nardoin auprès de M. de Sabran pour savoir si la flotte française serait

reçue dans le port de Gênes, M. de Sabran lui répondit la lettre suivante datée du port d'Arassi, où il attendait la flotte.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Arassi à midi, 26 août 1636.

MONSIEUR,

Suivant vos ordres, aussitôt que Nardoin fut arrivé, je fis mes efforts pour avoir audience; mais comme il était fête, et les deux sénateurs qui assistaient au duc hors la ville, le duc dit ne la pouvoir donner, et si je désirais qu'on allât hors la ville avertir les susdits sénateurs, ce que je désirais; et étant arrivé à la nuit, je leur fis savoir les ordres que j'avais, comme vous verrez en l'écrit ci-joint, tel que je le leur ai fait entendre. Étant joints ils s'excusèrent sur ce qu'ils ne pouvaient donner audience sans ordre du sénat; je dis qu'il était bon de s'assembler tous sur ces choses que je demandais, mais non pas sur le sujet de l'audience. Mon secrétaire pressa pour me l'avoir à six heures du matin, ils dirent qu'ils me répondraient après que le sénat et conseil auraient été joints, ce qui était à dire à midi ou une heure, en sorte qu'ayant votre ordre de ne perdre pas une heure pour partir, et voyant l'artifice de me retarder, et que après avoir été ouï l'on remettrait la communication au sénat et de là après au conseil, ce qui me ferait perdre deux jours, j'ai trouvé plus à propos, pendant qu'ils étaient assemblés, de demander d'être ouï, et faute de ce, leur donner dedans, par écrit, tout ce que je leur pouvais dire qui tendait principalement à leur faire donner par-écrit pour vous assurer leurs intentions sur les ports, de laquelle ils n'ont fait aucune mention que fort générale de courtoisie dans la réponse qu'ils ont rendue aux lettres du roi; et ai laissé mon secrétaire, afin que s'ils ont à répondre quelque chose, ils le fassent, qu'il me le fera savoir. Ils m'ont, il y a dix jours, assuré que l'armée du roi serait bien venue ès ports comme celles des amis a accoutumé. Sur quoi je les priai d'en continuer les assurances et réponse qu'ils feraient à sa majesté, ce que je n'ai point vu; mais il n'y a nul sujet à douter que vous n'y soyez reçu,

et que la présence de cette armée ne facilite, si on la voit, le passage des troupes que sa majesté veut envoyer du Montferrat sur l'État de Parme, lequel ils me rendent irrésolu après m'avoir accordé, il y a un mois, que huit cents que j'y ai envoyés passassent; mais les Espagnols les ont si tourmentés sur cela, et ils ont si peu de générosité pour maintenir leur concession et leur autorité, que sans un évident péril ils ne consentiront pas les choses raisonnables; mais moyennant cela tout ira bien; car il leur faut des excuses de nécessité envers l'Espagne, qui les peut ruiner sans mettre l'épée en main, et l'y mettant. Tout cela n'est pas en cette conjoncture où les choses justes ne se peuvent refuser aux amis de la dignité du roi et à qui sa seigneurie a de l'obligation. Vous jugerez par l'écrit ci-joint ce qui se peut ajouter pour les faire résoudre et connaître du discours comme ils procèdent. Et par le besoin que j'ai eu d'un passeport, je suis ici depuis ce matin, et n'ose bouger que je ne reçoive de vous nouvel ordre d'attendre ou aller à Gênes, où il serait à propos que je vous visse avant que partir; mais il est bien difficile, y étant connu par l'État, je ne coure risque, touchant à Menton, en cette conjoncture et plus malaisé encore que de retourner. Cependant je crains que vous ne vous trouviez tous bien occupés là, ou plutôt je le désire; car comme je partais de Gênes il y était arrivé dix-sept galères, dix de celles des Espagnols, de Naples et Gênes, et sept de Florence, qui sont les meilleures; lesquelles dix d'Espagne attendaient qui n'osaient pas escorter une onzième qui était, ce dit-on, chargée de blé ou biscuit pour les îles, où l'on croit qu'il n'y avait de la provision que pour quarante jours, d'où il y en a bien de moisies. Il faut croire qu'elles veulent combattre, parce qu'elles sont si puissantes, ou mettre le secours nécessaire dedans et en revenir; mais soit qu'elles veulent combattre à dessein ou par la seule nécessité, plus on différera de les combattre, plus on les avantagera; car on attend force vaisseaux et galères d'Espagne, ce qui rendra leur défaite plus malaisée. Et si elles ne sont aux îles, assurez-vous qu'elles sont à Monaco; car elles ont toutes trente-quatre passé en cette plage ce matin. Les dix qui les attendaient, où l'on dit qu'est le duc de Ferrandina, ont pensé se perdre à Capo-Corso ayant voulu passer en haute mer pour vous éviter.

L'on publie fort qu'il y a de la mésintelligence et division entre vos deux corps d'armée, et que il y a de grandes irrésolutions; et un Anglais a passé ici ce matin, qui s'est sans doute sauvé de vos vaisseaux, qui l'a confirmé par ici. Mandez-moi ce que j'aurai à faire, si vous êtes occupés par-delà; et croyez qu'une bonne atteinte à ces galères avant qu'elles soient renforcées vous produirait bien de l'avantage par ici. Je vous baise très-humblement les mains, et suis sans réserve,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

P. S. Je ne saurais croire que les galères sortent de Monaco, car, hors celles de Florence, les autres ne sont guère en bon état; elles n'ont pas pu trouver des biscuits, et pour ce, elles ont une barque chargée de blé et farine. Je vous supplie que j'aie de vos nouvelles.

Si je vois que vous tardiez, je serai contraint de m'en retourner. Vous ferez, s'il vous plaît, grande réflexion sur les papiers que j'envoie, pour me mander ce que j'aurai à faire ou prendre vos résolutions.

Dans ces dépêches, M. de Sabran, en attendant l'arrivée de M. l'archevêque de Bordeaux dans le petit port d'Arassi, continue de donner des détails sur sa négociation au sujet du secours de Parme et du passage des armées sur le territoire de Gênes, et de la libre pratique des vaisseaux français dans les ports de la république.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Arassi, ce 29 août 1636.

MONSIEUR,

Je crois que celui que je vous envoyai mardi, si tôt que je fus arrivé, vous aura rendu la mienne et que demain je me trouverai honoré de vos commandements qui m'ont arrêté en ce lieu. J'eusse mieux fait de passer alors par mer ou terre, et prévenir les galères et le bruit qui s'est répandu que je suis ici, qui rend assez difficile mon retour et le passer outre par mer et terre; et à Gênes, on a cru que ces galères m'avaient pris.

J'estime que vous vous êtes attaché aux îles, puisque vous n'avez point paru, comme vous me l'avez écrit. Ces trente-cinq galères que je vous ai écrit avoir passé ci-devant mardi et être parties et arrivées à Gênes comme j'en partis, auront eu peine de demeurer toutes à Monaco et d'y être en sûreté à l'orage qui est passé. Leur principal dessein est de pourvoir les îles, qui sont assurément mal fournies, et une galère chargée de blé et farine était partie le jour auparavant, mais s'était arrêtée avec les dix galères du duc de Ferrandina qui attendaient les vingt-quatre qui arrivent à Gênes. L'on parle fort qu'il doit venir des vaisseaux et galères d'Espagne, et un homme qui a été à Livourne m'assure qu'il y avait force malades sur les galères qui sont venues, et elles sont mal armées et de mauvais soldats. Si vous vous occupez par-delà et que je doive m'en retourner à Gênes, je vous dépêcherai de là en chiffres tout ce que je vous pourrai dire. Encore que les lettres n'ont pas de réplique et de m'écarter jusques à vous, ce ne sera pas sans peine et sans préjudice des affaires du roi à Gênes et de ceux du duc de Parme. Néanmoins il est de toute nécessité que j'aie, s'il est possible, l'honneur de vous voir; et si quelqu'un, confident et habile, eût été envoyé avec un marchand vers moi à Gênes, il eût passé et passerait par terre sans soupçon, et ici ou à la Torre-Bassa il prendrait une felouque jusques à Gênes. Il ne faut point douter que la seigneurie ne vous donne ses ports, hors celui de Gênes, qu'elle témoigne refuser à tous. Le secrétaire en a encore confirmé la parole au mien; mais il a dit que leurs irrésolutions et les variétés auxquelles ils sont sujets nous obligent à être mieux éclaircis pendant et après m'avoir donné le passage pour le secours du duc de Parme; à cette heure, ils se font tirer l'oreille, à quoi la vue de notre armée par-deçà sera de grande utilité. Depuis que je suis hors de Gênes, l'on craint que le peu de satisfaction que j'ai témoigné avoir ne les nécessite à parler clair et comme il faut. Je vous baise très-humblement les mains et voudrais bien être près de vous; et sans ce que vous avez jugé que je vous devais attendre ici, et que j'ai eu crainte que vous ne passassiez, tous périls ne m'eussent pu empêcher de me rendre à vous, à qui je suis de toute obligation,

Monsieur,

Le très-humble et obéissant serviteur,

De Sabran..

M. le duc de Savoie, dans la lettre suivante, assure M. l'archevêque de Bordeaux de son dévouement au service du roi, et instruit son éminence qu'il a prié M. le duc de Vitry de l'autoriser à faire quelques achats de blé en Provence.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Turin, le 30 août 1636.

Monsieur de Bordeaux, par les discours que le sieur Lequeux m'a faits de ce que M. le comte d'Harcourt et vous l'avez chargé de me dire de l'état de l'armée navale du roi, des commandements que vous avez de sa majesté, et des desseins qu'il vous semblerait bien d'exécuter, je l'ai reconnu si capable que je me puis remettre à lui-même pour vous bien représenter tout ce que de quoi nous avons parlé avec lui; c'est pourquoi je vous assurerai seulement que je n'épargnerai rien de ce qui est en mon pouvoir pour faire voir à sa majesté, en cette rencontre et toutes autres, que je n'ai point de plus forte passion que pour faire réussir ses intentions à l'avantage de son service, et à la gloire de ses armes, de quoi je lui rends un bien particulier témoignage par ma réponse ci-jointe à celle dont sa majesté m'a voulu honorer, laquelle j'ai reçue et la vôtre par les mains du même sieur Lequeux. Au reste, les difficultés qu'il y a de faire passer avec la diligence nécessaire les provisions que j'envoie pour la subsistance des troupes qu'il me faut entretenir du côté de Nice, m'ayant fait désirer l'achat de quelque quantité de blés dans la Provence, j'en ai écrit et prié M. le maréchal de Vitry d'en donner sa permission, laquelle je me promets d'autant plus de sa courtoisie, que je suis assuré qu'on lui a fait savoir les grandes quantités que j'en fais fournir de deçà pour cette armée du roi, comme je fais ordinairement quand les ministres m'en recherchent; vous m'obligerez s'il vous plaira de faciliter les permissions, et je rencontrerai volontiers les occasions de vous en contre-changer, et la bonne volonté que vous témoignez pour mes intérêts.

Monsieur de Bordeaux,

Votre affectionné,

V. Amédée.

Dans cette autre dépêche M. le duc de Savoie examine et discute le plan de campagne de la flotte française pendant l'année 1636.

AVIS DE M. LE DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE, TOUCHANT L'ARMÉE NAVALE.

Sur l'avis que M. le comte d'Harcourt et M. l'archevêque de Bordeaux désirent avoir de son altesse de ce que l'armée navale peut faire en la mer Méditerranée.

Après le rapport fait par M. Lequeux qu'elle n'est composée que de cinquante vaisseaux ronds et douze galères, que quant à présent elle ne peut mettre en terre que deux mille hommes de guerre, et qu'elle peut nourrir lesdits deux mille hommes durant deux mois ou environ,

Son altesse croit qu'il eût été à propos de résoudre le dessein avant que s'avancer des lieux où l'on pouvait plus apparemment descendre que Mourgues et Finale, l'approche de cette armée donnant jalousie à ces places et pensée aux ennemis de les munir, comme ils ont fait depuis sept ou huit jours.

Son altesse dit, en outre, qu'il faut considérer la force des ennemis, dont l'on dit l'armée être composée de quarante-cinq galères, savoir : six de l'escadre d'Espagne, quatorze de Gênes, tant celles du roi d'Espagne que des ports de la république, six de Sicile, quatorze de Naples et cinq du duc de Florence. Pour des vaisseaux ronds, qu'il ne croit pas qu'ils en puissent avoir plus de vingt-cinq ou trente assez mauvais, et qu'en toute cette armée il y ait plus de quatre ou cinq mille hommes, savoir : deux mille Espagnols naturels et deux mille Napolitains; qu'il y a deux desseins à faire :

Le premier, aller en mer chercher les ennemis, l'autre faire quelque descente en terre.

Quant au premier, il est à considérer que si une bonace [1] attrape l'armée de sa majesté, si les galères des ennemis ne donneront point de peine à nos vaisseaux.

[1] Calme plat.

Il est encore nécessaire de voir que notre armée n'ayant point de retraite plus proche que Villefranche, savoir, si les galères sont chargées de mauvais temps, si elles se pourront retirer en sûreté sans courre fortune de se perdre, M. de Sabran ayant écrit que ceux de Gênes ont refusé leur port.

La deuxième considération, s'il ne serait point à propos, allant en mer chercher les ennemis, de laisser les galères en Provence ou bien à Villefranche, pour empêcher le rafraîchissement des îles et le passage d'Espagne en Italie.

Si on veut descendre en terre que pour Mourgues, son altesse croit qu'il faut six ou sept mille hommes; l'assiéger, des munitions de guerre et de l'argent à proportion, et quelques troupes dans quelque temps pour rafraîchir l'armée, si le siége durait long-temps. Lequel siége, néanmoins, son altesse croit ne pouvoir durer plus de vingt-cinq à trente jours, s'il est bien attaqué et s'il a été bien reconnu.

Qu'il y a à considérer que les Espagnols peuvent venir au secours de Mourgues par mer ou par terre : par mer, qu'on sait les forces des ennemis; par terre, cela dépend si ceux de Gênes donneront passage aux Espagnols, ce dont on ne doute pas. Néanmoins, le secours par terre est extrêmement difficile; car après avoir bondé la place de Mourgues par terre, il faudra se saisir de Menton; ce qui se pourra facilement faire, par le moyen duquel poste et de la difficulté des chemins, ce secours venant par terre peut être facilement rompu, en sorte qu'il y a peu à craindre de ce côté-là.

Il est à remarquer qu'il faut observer si les ennemis ne travaillent point à Montgent, qui est un poste avantageux pour le siége de Mourgues, et qui rendrait le siége de cette place très-difficile.

Pour le dessein de Finale, il est aussi grande entreprise pour être la place aussi bonne et de plus facile secours par le Milanais. On a à considérer en ce dernier que Finale n'est qu'une plage où l'armée ne peut subsister si elle ne se saisit du port de Vaie, qui est à ceux de Gênes, avec lesquels il faut par ce moyen entrer en guerre. Son altesse croit qu'ils donneront assez de mécontentement à sa majesté, parce qu'assurément dans peu de jours ils ouvriront leurs ports aux Espagnols, quoiqu'ils

aient assuré qu'ils les fermeront aux uns et aux autres; mais c'est une protestation en effet pour nous en exclure.

Si on se résout à aller en mer, son altesse offre tout ce qui est de ses ports et tout ce qu'il peut contribuer à ce dessein;

Si on se résout à l'attaque de Mourgues, il offre tout ce qui se pourra trouver dans ses ports et dans ses États nécessaire pour cette exécution, ayant ordonné à M. le marquis de Bagnasque ce qui est nécessaire pour cet effet; lequel M. le comte d'Harcourt verra s'il lui plaît par un gentilhomme de sa part.

Son altesse penserait, pour ôter la jalousie qu'ont prise ceux de Mourgues, tant par l'approche de l'armée que par ceux qui ont été nouvellement reconnaître, dont ils ont eu avis, qu'il serait à propos que l'armée s'en allât en mer, afin que les ennemis fussent obligés à retirer les troupes qu'ils ont nouvellement jetées en cette place.

Qu'on peut convenir avec M. le marquis de Bagnasque que l'armée se retirant, ledit sieur marquis de Bagnasque peut avec les troupes qu'il a de son altesse, comme d'autres qui pourront être levées sous prétexte de la défense du comté de Nice, peut, un jour qui sera pris, bloquer la place par terre, afin d'empêcher le secours; auquel jour pris l'armée navale peut descendre ainsi qu'il sera concerté entre eux.

Pour cette exécution, il faut premièrement attendre qu'on ait six à sept mille hommes à mettre en terre, pour lequel effet on se peut servir des troupes de Moncalieri qui étaient destinées pour cette armée, que son altesse trouve bon que l'on envoie quérir avec quelques autres que sa majesté peut ordonner.

Le deuxième point, M. le marquis de Bagnasque n'a pas assez de troupes pour bloquer ladite place; il peut feindre de lever un régiment nouveau pour la défense du comté de Nice, ces messieurs lui faisant filer des soldats pour composer ledit régiment.

Son altesse a outre cela donné charge au marquis de Bagnasque, en cas de cette exécution, de lever quelque milice du comté pour servir en cette occasion.

Si ces messieurs jugent pouvoir mettre en terre six ou sept mille hommes dès à présent, et que le temps soit propre pour assiéger ladite

place, son altesse donne ordre au sieur marquis de Bagnasque d'exécuter les choses ci-dessus.

Quant à Finale, son altesse n'en étant pas si particulièrement instruite comme de Mourgues, elle s'en informera par un de ses gentilshommes, et dans deux ou trois jours on enverra ce qui est nécessaire pour exécution en cas que l'on la veuille entreprendre.

L'on a eu avis qu'il n'y a dans les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat que pour cinquante jours de vivres, et que le duc Doria se prépare à Gênes pour y en jeter; c'est à quoi il faut soigneusement prendre garde.

Dans la dépêche suivante, M. d'Émery, envoyé de France à Turin, rend compte à M. l'archevêque de Bordeaux des dispositions de M. le duc de Savoie relativement à la France. Il fait observer que ces dispositions, bien qu'amicales, devront, ainsi que celles des autres princes intéressés à ménager l'Espagne, se modifier selon le bon ou le mauvais succès des armes françaises.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 1er septembre 1636.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit ci-devant, dès que je sus que l'armée du roi était en Provence, pour apprendre de vos nouvelles et pour vous offrir tout ce que je pouvais, non seulement pour le service de sa majesté, mais pour le vôtre particulier. Depuis cette heure-là, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait la faveur de m'écrire par M. Lequeux. Tout ce qu'il a désiré savoir pour son instruction et pour votre satisfaction, monsieur, je le lui ai dit. Il vous a porté un mémoire qu'il a fait des sentiments de son altesse, comme vous le désirez. Jusques ici je n'ai point vu en lui de volonté contraire à celle du roi, et ne sais si le mauvais succès est capable de le faire changer; il y a lieu d'en bien espérer, s'il ne craint pas trop la force des Espagnols et notre faiblesse, et si la nécessité ou

l'abandonnement ne font oublier à la cour les affaires d'Italie, y ayant à présent d'autres plus importantes qui ne permettent pas que l'on puisse vaquer à celles-ci avec tant de soin comme il serait à désirer. Les ennemis n'oublient rien pour la défense du Milanais comme le plus important à leur subsistance, et jusques ici ils ont eu plus de forces, plus d'argent que nous, et ont été sur la défensive et dans leur pays. Quoique ils aient mal pourvu à leur armement naval, si vous leur donnez du temps, vous verrez, monsieur, qu'ils sont longs à s'émouvoir, mais qu'ils soutiennent plus soigneusement que nous leurs entreprises. Je souhaite avec une extrême passion que les vôtres soient plus heureuses et que vous soyez mieux assisté que nous. Tout ce qui dépendra de son éminence, rien ne vous manquera; je ne sais si vous aurez plus d'argent que nous, qui avons beaucoup souffert par ce manquement. Toute l'Italie attend le succès de votre armée pour prendre bonne ou mauvaise opinion de nos affaires. Vous avez assez de bonheur et de conduite pour faire réussir quelques offres avantageuses, et plus nécessaires en ce temps qu'en mille autres, où il semble que notre bonheur nous quitte. La résolution qu'a prise son éminence d'aller lui-même à l'armée me donne des espérances d'un prompt rétablissement.

Je ne crois pas que les Espagnols soient si forts en galères qu'on nous dit. M. de Sabran peut avoir des avis plus véritables que les nôtres; et s'il est encore en votre armée, je penserais, monsieur, qu'il le faudrait presser pour faire des protestations à messieurs de la république de Gênes sur la retraite que le roi demande en leurs ports, afin, en telle sorte de résolution que sa majesté pourrait prendre, d'avoir un sujet prêt.

L'affaire de Mourgues est agréée, ainsi que vous le désiriez, par son altesse; je vous en écris ici le particulier, dont son altesse et moi nous vous instruirons d'un gentilhomme des siens qui a vu le pays, la plage et la place. Je voudrais pouvoir satisfaire, monsieur, à votre contentement, en vous écrivant des nouvelles et des avis plus utiles; il n'y a personne qui ait plus de passion pour cela et pour être toute ma vie cru,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

D'ÉMERY.

Suit l'avis du duc de Savoie.

AVIS DU DUC DE SAVOIE

SUR LA PROPOSITION DE COMBLER LE PORT DE MORGUES ET DE FORTIFIER MONIGO.

Sur la proposition qui a été faite de combler le port de Morgues et de fortifier Monigo,

Son altesse croit que le premier, qui est le comblement du port, est de facile exécution et sans péril.

Quant à la fortification de Monigo, son altesse croit qu'il ne faut pas moindre nombre de gens de guerre à fortifier un poste qu'à faire un siége.

La raison est que Mourgues sera secouru comme il le peut être et par mer et par terre, et si on est faible on sera obligé de quitter une fortification commencée; en quoi il n'y aurait pas moins de honte qu'à quitter un siége commencé; et très-assurément ceux de la république de Gênes donneront passage à des forces venant du Milanais pour le secours de ladite place.

Néanmoins, son altesse s'en remet à ces messieurs qui sont sur les lieux, et donne ordre à M. le marquis de Bagnasque de contribuer de sa part tout ce qu'il pourra.

Son altesse croyait que l'État de Parme pouvait être secouru par l'armée navale de sa majesté en mettant pied à terre à Lerici [1] ou à Sestri de Levant, mais elle n'en est pas bien encore informée, et au premier jour elle en fera savoir des nouvelles à ces messieurs.

En cette exécution il se rencontrera toujours la difficulté de rompre avec la république de Gênes.

[1] Lerici, ville de la dépendance de Gênes, dans le golfe de la Spezzia. Il y a bon mouillage.

En envoyant cet avis, M. d'Émery y joignit la lettre suivante :

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 1er septembre 1636.

MONSIEUR,

Vous verrez par le mémoire que je vous envoie que les sentiments de son altesse ne vont point à fortifier Monigo, pour ce qu'il ne faut pas moins de troupes à fortifier un poste qu'à faire un siége, et les ennemis peuvent venir à vous du Milanais par les États de Gênes, ne croyant pas que la république leur refuse le passage; vous nous ferez néanmoins, s'il vous plaît, savoir vos résolutions, afin de ne pas perdre de temps davantage, et sur ce que vous jugerez du secours de M. le duc de Parme, qui serait bien glorieux et utile aux affaires du roi, étant trop faibles de notre part pour le pouvoir entreprendre à force ouverte. Un courrier qui a passé par ici va quérir monseigneur le cardinal de Lyon, que le roi a nommé chef de la députation pour aller à Cologne pour la paix. Les ennemis se retirent de Picardie; le roi y est allé avec une puissante armée. Je vous supplie, monsieur, de nous faire, s'il vous plaît, savoir de vos nouvelles, et de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

D'ÉMERY.

Cette lettre de M. de Loynes (tout dévoué d'ailleurs à M. de Vitry) donne un tableau fidèle des habitudes et des relations des officiers généraux de la flotte.

A Cannes, le 6 septembre 1636.

Monseigneur le maréchal de Vitry ayant appris, par le retour du gentilhomme qu'il avait envoyé au roi, ce qui était des intentions de sa majesté et de monseigneur le cardinal duc touchant l'armée navale, il écrivit incontinent à M. le comte d'Harcourt, à M. l'archevêque de Bor-

deaux, à M. l'évêque de Nantes, par le gentilhomme même qu'il avait envoyé au roi, qui était revenu de la cour avec celui de mondit seigneur le maréchal, pour lui offrir tout ce qui pourrait dépendre de lui et de sa charge, et que s'il s'approchait tant soit peu du côté d'Antibes et y envoyait deux ou trois chaloupes, qu'il s'y rendrait au jour et heure qu'ils lui marqueraient, et les irait trouver dans leur bord pour conférer avec eux de ce qu'il y aurait à faire pour le service du roi. L'enseigne des gardes de M. le comte d'Harcourt vint le lendemain trouver mondit seigneur et lui rapporter la réponse de ces messieurs à ses lettres, par lesquelles ils le remerciaient de sa bonne volonté, et lui offraient de se rendre au lieu qu'il leur marquerait; à quoi mondit seigneur répliqua fort courtoisement, et les pria par ses lettres de lui envoyer le lendemain deux ou trois chaloupes à Antibes, et qu'il s'y rendrait assurément sur les quatre heures après midi, et les irait trouver à leur bord. De fait, le lendemain mercredi 3 dudit mois de septembre, il partit à cheval à deux heures de ce lieu de Cannes, après y avoir donné les ordres nécessaires, accompagné du sieur de Torreno et de Vallavèze et quelques autres gentilshommes de sa suite en petit nombre, ayant laissé tout le reste à Cannes, et arriva à Antibes sur les trois heures après midi, et s'étant retiré au château, on aperçut à la mer trois chaloupes qui venaient, que l'on crut être celles qu'il avait demandées pour aller trouver ces messieurs dans le port de Villefranche, où l'armée navale avait mouillé le jour précédent; et se préparant pour s'aller embarquer dès qu'elles seraient abordées à port, le capitaine des gardes de M. le comte d'Harcourt arriva, qui rendit à monseigneur une sienne lettre par laquelle il lui disait qu'étant en peine du gentilhomme qu'il lui avait envoyé le jour précédent qui n'était pas revenu, il lui renvoyait celui-ci pour apprendre le lieu qu'ils se pourraient voir; mais en effet, ce n'était que pour l'amuser et l'empêcher de s'embarquer pour le venir trouver, car peu de temps après, on vint dire à mondit seigneur que M. le comte d'Harcourt, M. le général des galères, M. de Bordeaux et M. de Nantes étaient au port, sur quoi mondit sieur le maréchal monta à cheval et y accourut, mais il les trouva déjà avancés à la place où il mit pied à terre, et les salua et tous ceux de leur suite, parmi lesquels

était M. le bailli de Fourbin, M. le chevalier de Lavalette et quantité de noblesse. Après les mena au château, où ils s'enfermèrent dans la salle et tinrent conseil, où n'assistèrent que les susnommés avec mondit seigneur, et y furent jusqu'à la nuit, qu'on leur porta la collation, après laquelle ils partirent et s'allèrent embarquer accompagnés de mondit seigneur jusque dans leur chaloupe, où il entra avec eux et en prit congé là-dedans, avec assurance que, suivant ce qu'ils avaient arrêté, il serait de bon matin de retour à Antibes pour s'embarquer sur les chaloupes qu'ils lui enverraient, et aller dîner à leur bord pour achever d'y résoudre ce qu'ils auraient ébauché. Cette entrevue se fit avec tant de témoignages de bonne volonté de toutes parts et de bonne correspondance, que comme elle se fit en présence de tout le monde elle attira des acclamations de joie et de bénédictions pour tous ces messieurs, et grande satisfaction à ceux qui ont à cœur le service du roi et du public. Dès qu'ils furent embarqués, mondit seigneur le maréchal monta à cheval et revint à Cannes pour s'y trouver la nuit, afin que si le duc de Ferrandine, qui était dans le Frioul des îles avec trente-sept galères, voulait entreprendre quelque chose sur la terre, il y fût pour lui résister et prévenir ses mauvais desseins. De fait, sur les onze heures du soir, M. de Corbeil, lieutenant-colonel du régiment de la Tour, qui commande dans le fort de la Croisette, lui ayant envoyé donner avis que les galères étaient parties, quoique la nuit fût fort sombre, et deux heures après M. d'Escragnolle, qui commande dans Antibes, lui ayant envoyé dire que les galères avaient mouillé au cap d'Antibes, il fit partir incontinent son capitaine des gardes à toute bride avec ceux de sa compagnie et M. de Sedron avec tous ceux qu'il avait auprès de lui, et trois compagnies des gens de pied pour renforcer la garnison d'Antibes; et après avoir donné les ordres qu'il fallait à Cannes, il monta à cheval avec ce qui était resté de noblesse près de lui, et s'en alla à toute bride à Antibes, où il arriva deux heures devant jour, et trouva que les ennemis avaient passé outre, ce qui lui donna sujet de renvoyer à Cannes toutes les troupes qu'il avait fait venir; et y attendait les chaloupes, qui y arrivèrent sur les huit heures du matin, sur lesquelles il s'embarqua incontinent sur la chaloupe du sieur de Ternes, qui commande la galère qu'on

appelle *la Richelieu*, laquelle était avec le tendelet [1] en taffetas cramoisi, blanc et violet et fort parée, avec quatre gentilshommes seulement, et dans les autres, quelques autres gentilshommes de sa suite en petit nombre, n'ayant pas voulu permettre qu'on l'accompagnât; et arriva en cette sorte dans le port de Villefranche sur les onze heures, et alla descendre à l'amiral, où il fut reçu sur le bord du haut par M. le comte d'Harcourt, M. de Bordeaux et quantité de noblesse; et s'étant un peu entretenus dans le cabinet, on les vint avertir qu'on avait couvert; sur quoi ces messieurs menèrent mondit sieur le maréchal sous le premier tillac, où il trouva une table bien couverte de vingt-cinq ou trente serviettes, où quantité de cette noblesse se mit, et les sieurs de Thoreno et de Vallavez, que M. le comte d'Harcourt et M. de Bordeaux arrêtèrent pour y dîner; les autres qui avaient accompagné comme eux mondit seigneur le maréchal ayant été menés par M. de Nantes dans son bord, où il les traita magnifiquement, comme fit de même M. le comte d'Harcourt ledit seigneur, où les brindes à la santé du roi et de son éminence ne furent pas oubliées. Et incontinent après dîner ils entrèrent au conseil, où se trouva M. le général des galères, avec M. le bailli de Fourbin et le chevalier de Lavalette et M. de Nantes avec M. le Baron d'Allemagne, et on y appela aussi M. le commandeur Desgouttes, M. de Manty et le commandeur de Poinsy; et furent assemblés jusques sur les six heures du soir, qu'ils se séparèrent avec tant de démonstration de satisfaction les uns des autres, et tant de témoignages de bonne volonté et de correspondance, qu'ils allaient à l'envi à qui en témoignerait davantage et plus de désir de servir le roi et son éminence, jusqu'à ce que mondit seigneur le maréchal leur protesta hautement que si les ennemis faisaient descente à la Turbie, qui est un petit lieu qui appartient à M. le duc de Savoie proche de Mourgues, comme on disait qu'ils en avaient le dessein, qu'il prendrait toutes les troupes de son gouvernement et se mettrait à leur tête pour les en aller chasser à vive force. Enfin, il ne se peut rien ajouter au bon accueil qu'ils se sont fait les uns les autres, et après un million d'embrassades, mondit seigneur le maréchal étant descendu dans sa cha-

[1] Sorte de tente placée sur la poupe de la galère.

loupe avec ceux qui avaient eu l'honneur de l'y accompagner, et s'étant un peu éloigné de l'amiral, il fut salué de sept coups de canon qui firent beau bruit dans les rochers dont ce port est environné; et étant allé visiter M. le général dans la capitane, qui est la galère de M. de Guise, mondit sieur le général le vint recevoir au bas de l'échelle, et dès qu'ils furent montés, les fit saluer de tout le canon. M. le général était fort accompagné de noblesse, et sa galère fort parée et avec toutes les grandes flammes comme toutes les autres. Il la fit voir particulièrement à mondit seigneur, et étant venus à la poupe, où ils s'entretinrent quelque temps. Ils se séparèrent enfin avec tous les compliments et bonne correspondance qu'on pouvait désirer, et s'étant remis dans sa chaloupe, où il fut accompagné par ledit seigneur général, il fut salué encore par tout le canon de la capitane; de là mondit seigneur le maréchal alla visiter M. de Nantes dans son bord, qui le reçut accompagné de M. le Baron d'Allemague et quelques autres gentilshommes de la province qui font le voyage, avec tous les compliments possibles, ayant tous ses soldats en bataille, qui sont commandés par M. de Montigny; et après l'avoir un peu entretenu, lui fit présenter une table couverte de beaux fruits et de confitures, et s'étant séparés, dès que mondit seigneur fut embarqué, le fit saluer de huit coups de canon et d'une salve de toute sa mousqueterie qui fut bien ajustée. De là mondit seigneur, accompagné de deux chaloupes et sans la sienne, quoiqu'à l'entrée de la nuit et que les galères des ennemis fussent si proches, il s'en alla descendre au cap de Caigne et souper et coucher chez M. de Courbonne, d'où le lendemain à son lever nous vîmes sortir l'armée navale du port de Villefranche pour aller chercher les ennemis, qui est un effet des résolutions qu'ils avaient prises ensemble et qui eussent produit celui qu'ils désiraient de les battre, si à leur première vue toutes ces galères, se prévalant du calme, n'eussent fui bien vite et laissé le poste de Menton qu'elles avaient pris.

Malgré ces apparences de bon accord, des divisions irritantes continuant à régner entre les chefs de l'expédition destinée à reprendre les îles Sainte-Marguerite, le roi rappela près de lui M. de Beauveau, évêque de Nantes.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, RAPPELANT PRÈS DE LUI L'ÉVÊQUE DE NANTES.

De Senlis, le 12 septembre 1636.

Mons l'archevêque de Bordeaux, bien que mes intentions sur le sujet de la construction du fort de Morgues vous soient assez connues par la dépêche que j'envoie à mon cousin le comte de Harcourt, je ne laisserai d'y ajouter par celle-ci que je désire que, en même temps que l'on s'attachera à ce dessein, l'on veille soigneusement à rechercher les occasions de la reprise des îles, comme à la chose que je désire le plus, et pour laquelle principalement j'ai fait passer mon armée navale dans les mers de Levant. Je veux croire qu'ayant maintenant réglé l'ordre du commandement, rappelé près de moi le sieur évêque de Nantes, et ôté tout sujet de jalousie entre les chefs, toutes les choses nécessaires pour l'attaque desdites îles étant prêtes, et ayant reçu de mon cousin le maréchal de Vitry le nombre de gens de guerre que vous avez désiré de lui, il n'y aura plus rien qui puisse retarder l'effet des bonnes volontés que je sais que vous avez pour mon service, et qu'il ne sera pas dit qu'une armée si florissante soit entrée dans des mers éloignées sans y faire voir les exploits que chacun attend de sa puissance et du courage de ceux auxquels j'en ai donné la conduite; je l'espère aussi de vos soins, et prie Dieu que, les favorisant, il vous ait, mons l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Dans la dépêche qui suit, M. le cardinal de Richelieu continue ses instructions à M. de Sourdis, et adopte le projet de combler le port de Monaco.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE DESSEIN DE MORGUES.

Monsieur, après avoir ouï les sieurs Duplessis-Besançon et Ferraut, le roi vous permet et trouve bon que vous fassiez l'entreprise qu'ils ont proposée pour rendre le port de Morgues inutile, si vous continuez à le juger utile. Sa majesté désire qu'en ce cas mons le comte d'Harcourt en ait tout le commandement, et que M. le maréchal de Vitry demeure en son gouvernement, afin de faire travailler puissamment aux fortifications des forts de la Croix et de la Tour-de-Bourcq. Ce sera à vous autres, messieurs, à bien prendre vos mesures pour rendre les choses plus faciles, et faire que tout aille avec un même esprit. On fait retenir de deçà M. l'évêque de Nantes, et on laisse la charge et le soin de ce qu'il avait à M. de Lanzon et au sieur Guerapin, qui sont personnes accommodantes, et avec qui vous n'aurez point de peine. Le but que vous devez avoir, à mon avis, est, en faisant le dessein que vous proposez pour le port de Morgues, tenir votre flotte toujours en état de profiter de la première occasion favorable que vous donneront les Espagnols de reprendre les îles. Ils ne peuvent toujours tenir leur armée au Frioul, le mauvais temps les en chassant; et en telle rencontre il n'est pas qu'il ne se trouve quelque occasion où vous puissiez entreprendre sur eux. Le sieur Duplessis-Besançon nous a dit qu'outre les quatre grandes plates [1] que vous avez, vous prétendez en faire faire encore quatre petites, ce que je crois qui sera bien à propos. Enfin, je vous conjure de ne rien oublier de ce qui dépendra de vous pour avancer le service du roi, et réparer le déplaisir que nous devons tous avoir de ce que la flotte n'a rien fait cette année. C'est à vous de voir ce qu'il faut pour faire subsister l'armée navale, c'est-à-dire le

[1] Bateaux plats destinés à débarquer les troupes.

fonds que le trésorier a de reste entre les mains de ses assignations, et faire en sorte que vous nous chargiez de deçà le moins que vous pourrez. Si M. de Lanzon et vous vous pouvez trouver des moyens de delà, vous nous obligerez bien fort; car nous sommes accablés de dépenses, et la recette ne va pas durant la guerre comme en temps de paix. Je ne vous écris point de nouvelles de ces questions, parce que vous en apprendrez plus par ce porteur que je ne vous en pourrais mander. Je vous assurerai seulement de la continuation de mon affection envers vous, qui est et qui sera toujours telle que vous la pourrez désirer de celui qui est véritablement comme je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

De l'abbaye de la Victoire près Senlis, ce 12 septembre 1636.

Malgré le rappel de M. de Beauveau, évêque de Nantes, les aigres dissentiments qui éclataient chaque jour entre MM. d'Harcourt, de Vitry et de Sourdis entravaient toutes les opérations de la campagne. Le manque de vivres, de troupes, de munitions, le refus d'appuyer les descentes si souvent réitéré par M. de Vitry, jetaient M. l'archevêque de Bordeaux dans un embarras extrême et continuel. Les Espagnols, servis par l'inaction de la flotte française, étendaient de plus en plus leur influence en Italie. Leur flotte de galères, mouillée dans le canal des îles Sainte-Marguerite, la nombreuse garnison qu'ils y tenaient, rendaient vaine toute tentative sur ces points importants. Enfin l'armement des escadres françaises, exécuté à grands frais, était demeuré inutile pendant les sept premiers mois de l'année. Malgré les ordres réitérés de M. le cardinal de Richelieu, qui gardait avec les officiers généraux plus de ménagements qu'à l'égard de son neveu, M. du Pont de Courlay, M. de Vitry refusait opiniâtrément de concourir à toute attaque dont

il n'aurait pas le commandement absolu. Enfin M. le cardinal de Richelieu, commençant à s'inquiéter de l'inaction de l'armée navale et du mauvais et dangereux esprit qui régnait parmi ses généraux, fit écrire la lettre suivante à M. l'archevêque de Bordeaux par M. de Noyers.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De la Victoire, 14 septembre.

MONSIEUR,

Il serait inutile d'employer le temps à vous dire le déplaisir et la douleur de son excellence à l'arrivée de trois courriers portant tous trois une même nouvelle, qui dit en substance que, pour avoir manqué la prise des îles à l'arrivée de votre armée navale en Provence, les ennemis ayant eu du temps de reste pour jeter dans le Frioul trente à quarante galères avec renfort d'hommes, il serait maintenant hors de raison de les aller attaquer, et qu'ainsi l'année entière de cette florissante armée étant perdue, il ne reste autre refuge à sa réputation que de construire un fort près de Morgues, qui peut un peu rétablir notre crédit et faciliter l'attaque et la reprise des îles. Vous verrez, par le duplicata de celles de M. de Vitry et de M. d'Harcourt, que je devais nommer le premier, le sentiment de sa majesté sur ce sujet. Ses intentions et le moyen qu'elle veut être tenu pour les exécuter, je n'en dirai rien ici, pour éviter la répétition à un homme qui est chargé de quelques affaires; seulement vous prierai-je, par ce que vous avez de plus cher, de ne plus souffrir que des contestations et des intérêts particuliers ruinent les affaires du roi et de l'État, et que de bonne heure vous y mettiez la main comme sa majesté l'entend; mais, de grâce, faites-le en sorte qu'il n'y ait plus rien à y désirer, et qu'au lieu de plaintes, sa majesté emploie son temps à lire les exploits de cette belle flotte dont l'honneur vous est si cher. Plût à Dieu que chacun y apportât et le désir et la disposition que vous y avez! bientôt nos ennemis se

contenteraient de leur héritage, sans nous venir inquiéter chez nous; je l'espère pourtant, et vois les armées pleines de braves gens et bien généreux en résolution de faire voir au roi qu'il y a encore de ces vieux Gaulois qui savent mourir pour leur prince et pour la patrie quand besoin est et que la saison le requiert. Je prie Dieu qu'il vous y conserve et donne autant de satisfaction que vous en souhaite,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

Les irrésolutions, ou plutôt l'inertie complète de l'armée navale avait un autre grave inconvénient: c'était celui de paralyser même les bonnes intentions des princes alliés de la France, qui craignaient de s'aventurer trop, et attendaient pour agir que cette puissance agît elle-même d'une manière décisive. M. d'Émery, envoyé à Turin, rend ainsi compte des dispositions de M. de Savoie.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 15 septembre 1636.

Monsieur,

Son altesse m'a fait voir les lettres que vous avez écrites à M. le marquis de Bagnasque et sa réponse sur le sujet des dix compagnies de gens de pied que vous vouliez mettre dans le fort de la Turbie, tant pour servir à l'exécution que vous savez que pour le défendre des entreprises qu'avaient les Espagnols sur cette place, à la sûreté de laquelle ledit marquis de Bagnasque écrit à son altesse y avoir si bien pourvu qu'il lui en répond sur sa tête.

Je ne pense pas, monsieur, que vous ayez voulu, comme écrit ledit sieur de Bagnasque, loger lesdites troupes dans le fort même, parce que vous savez bien qu'il est difficile qu'un gouverneur se dispose à

recevoir une garnison étrangère plus forte que la sienne dans une place, et que cela ne se pratique point; mais j'ai assuré son altesse que vous ne vouliez les loger que dans les maisons dépendantes dudit fort, ou dans une ville s'il y en a; mais comme je ne sais point la situation des lieux, je ne m'en suis pu bien expliquer.

Son altesse m'a dit que le fort de la Turbie est une simple tour dans laquelle il ne tient ordinairement que huit ou quinze hommes de garnison, au bas de laquelle il n'y a que quatre ou cinq maisons, et que tout cela ensemble n'est pas capable de loger cent hommes; et que si on voulait loger les troupes que vous avez écrites, dans le fort ou dans ces maisons, qu'il fallait faire sortir les siennes, ce que vous savez qui n'est pas juste; mais si vous voulez envoyer à la Turbie un nombre de gens de guerre pour l'entreprise que vous savez, il les faudra faire camper à l'entour dudit fort, et que les officiers et chefs qui commandent lesdites troupes logeront dans les maisons; et en cas que les ennemis vinssent, sa majesté écrit à M. le marquis de Bagnasque de recevoir vos troupes dans le fort même, en sorte que vous pouvez faire état d'une place de sûreté.

Son altesse écrit tout de nouveau à M. le marquis de Bagnasque de faire tout ce qui a été ici concerté, et d'investir même la place par terre, pendant que vous l'investirez par mer; enfin, il lui donne ordre de vous donner toutes les assistances qui vous seront nécessaires, tant pour ce dessein que pour les autres que vous pourriez avoir, même de loger vos troupes aux environs de la tour de la Turbie, si les lieux sont capables de les retirer.

J'ai écrit à la cour pour employer votre armée à secourir le duc de Parme, afin que l'on vous envoie les ordres qui vous sont nécessaires, si vous n'êtes pas engagé ailleurs, pour ce que je pense; en ce cas, qu'il faudra descendre dans les ports de la république de Gênes, sans demander leur permission, qui est autant que rompre avec eux. Je vous supplie, monsieur, quand vous aurez à résoudre quelque chose, de le faire avec M. le marquis de Bagnasque quand ce sera en choses où vous aurez besoin de lui; car il s'est offensé de ce qu'on lui a écrit que vous aviez résolu de mettre dix compagnies dans la Turbie sans sa par-

ticipation. Le temps où nous sommes veut que l'on ménage ces princes. Ce n'est pas que, dès lors que vous me donnez avis, je ne fasse faire à M. de Savoie ce que vous jugez à propos vous-même.

Pour le comble du port, c'est une chose bien facile; pour le fort à faire, il y aura plus de choses à considérer. En un mot, monsieur, vous considérerez, vous qui êtes sur les lieux, mieux que personne, les entreprises que l'on peut faire et celles que l'on peut heureusement exécuter, afin que nos malheurs ne continuent point; et il serait plus à propos, jusqu'à ce qu'on vous renforce par quelque infanterie, de tenir la mer que non pas de s'engager en quelque chose dont l'événement serait douteux. Je suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur. D'ÉMERY.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Casal, le 15 août 1636.

Monsieur, nous avons appris que l'armée navale est en la mer Méditerranée. J'ai cru vous devoir donner avis que la faiblesse de la nôtre nous a obligés de nous retirer du Milanais. Je vous supplie, monsieur, de me mander si vous avez quelque dessein que nous puissions favoriser avec nos troupes. Si vous voulez mettre pied à terre à la côte, nous nous approcherons de là pour occuper les ennemis ou vous assister : son altesse a donné charge à M. le marquis de Bagnasque de vous recevoir en ses ports et de vous assister. Je ne sais quel nombre d'hommes vous avez, s'il y a de la cavalerie ou non, et si vous avez un dessein formé; si vous n'en avez point encore, en mandant ce que vous pouvez faire de votre côté, nous vous dirons les assistances que nous vous pourrons rendre. Nous avons force cavalerie; la maladie est dans notre infanterie, mais il n'y a point de peste ni aucune maladie dangereuse. Il y a trois mois que nous sommes en campagne; il nous en faut un pour nous refaire. J'attends vos réponses et les occasions, non seulement de servir sa majesté, mais en votre particulier de favoriser tous vos desseins; c'est le sujet de cette lettre, que je finis en vous assurant que je suis, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur, D'ÉMERY.

CHAPITRE II.

M. de Noyers se plaint à M. de Sourdis des divisions qui continuent de régner dans l'armée navale. — État de la position de l'armée navale espagnole, et de ce que peuvent tenter les vaisseaux du roi. — Le capitaine Laramée, pétardier, propose d'attaquer Trapano et Loan appartenant au prince Doria. — Correspondance relative au secours de Parme. — M. d'Émery engage M. l'archevêque de Bordeaux à presser l'envoi du secours promis. — Lettre du comte d'Harcourt sur les îles Sainte-Marguerite. — Dépêche de M. de Sabran à l'archevêque de Bordeaux sur le mauvais vouloir des Génois, qui ne consentent pas à accorder le passage des troupes. — Dépêche du roi à M. l'archevêque de Bordeaux lui ordonnant de hâter l'attaque des îles Sainte-Marguerite. — Dépêche de M. le cardinal de Richelieu sur le même sujet. — Navigation de M. de Manty sur les côtes de Gênes. — M. le duc de Savoie se plaint à M. l'archevêque de Bordeaux de l'embargo qu'on a mis sur ses vaisseaux. — M. de Guérapin à M. de Sourdis; il donne avis que les Espagnols doivent aller secourir les îles Sainte-Marguerite. — Détails sur l'armement des ennemis. — Le roi à M. de Sourdis; il continue de l'engager à secourir les îles. — M. le cardinal de Richelieu au même, sur le même sujet. — Continuation de la navigation de M. de Manty. — Les vaisseaux de transport sont préparés pour l'attaque des îles. — Réclamation de M. Fabio Scotti, envoyé de Parme, sur les retards qu'on apporte au secours de Parme. — Le roi et M. le cardinal de Richelieu s'étonnent de ce que l'archevêque de Bordeaux n'a pas encore attaqué les îles. — Dissensions entre M. le maréchal de Vitry et M. de Sourdis. — Le maréchal donne un coup de canne à M. l'archevêque de Bordeaux. — Lettres du roi et de M. le cardinal de Richelieu à ce sujet. — Lettre et justification de M. le maréchal de Vitry. — Profonds regrets du roi et de M. le cardinal de voir l'année terminée sans que la flotte ait rien tenté sur les îles. — Ils engagent M. de Sourdis à hâter le secours de Parme. — Relation du manquement de la prise des îles, pour servir de justification à M. le maréchal de Vitry.

(*Septembre — Décembre* 1636.)

Depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de l'année 1636, l'armée navale de France resta dans l'inaction la plus complète, par suite des fâcheuses dissensions qui divisèrent les trois chefs

rivaux de l'expédition : MM. le maréchal de Vitry, le comte d'Harcourt, et M. l'archevêque de Bordeaux.

Pendant cette période, une négociation depuis long-temps ouverte avec les Génois, par les soins de M. de Sabran, envoyé de France, afin d'obtenir l'entrée du port de Gênes aux vaisseaux du roi et le passage de ses troupes sur leur territoire, n'amena aucun résultat décisif.

Le roi avait aussi promis à M. le duc de Parme, son allié, un secours de quatre mille hommes; mais des circonstances inexplicables, la lenteur ou le mauvais vouloir de MM. de Sourdis et d'Harcourt, retardèrent tellement l'arrivée de ces troupes, que M. le duc de Parme, lassé de les attendre, abandonna la cause de la France pour se liguer avec l'Espagne et la maison d'Autriche : les suites de cette défection furent très-graves.

Les emportements habituels de M. le maréchal de Vitry amenèrent un autre incident fâcheux, qui eut les plus funestes résultats : dans une discussion relative à une rivalité de commandement pour l'attaque des îles, M. de Vitry s'oublia jusqu'à frapper de sa canne M. l'archevêque de Bordeaux. L'effet de cette violence fut tel que la plupart des gentilshommes de Provence qui devaient concourir à l'expédition, protestant contre une pareille indignité, se séparèrent de M. de Vitry. Les troupes prirent parti pour ou contre le maréchal ou l'archevêque; la discipline se relâcha de plus en plus, et l'attaque des îles devenant impossible au milieu de ces irritantes divisions, l'année se passa en lenteurs, et les grands préparatifs de M. le cardinal de Richelieu furent vains. On verra le détail de chacun de ces faits dans les dépêches suivantes.

Dans cette lettre, M. de Noyers exprime à M. l'archevêque de Bordeaux tout son regret de voir les chefs de l'armée ainsi malheureusement divisés.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je ne doute pas que vous ne vous trouviez bien en peine d'avoir la mer et les hommes à combattre et que votre plus grand mal est d'avoir tous les jours à vous occuper à quelque nouvel accommodement. Que les Français sont misérables, et que notre nation s'en va désormais décriée devant toute la face de la terre, dans nos mauvaises humeurs et mauvaises intelligences contre nous-mêmes! Dieu veuille y mettre la main! *Irasque civiles in exitium hostibus vertas.* Vous verrez assez l'image de la douleur et des sentiments de son éminence sur le différend d'entre M. le général des galères et de ses capitaines; ces maudites rencontres le feront mourir si Dieu ne le fortifie contre tant d'assauts. Je vous conjure d'y aider par vos soins et bonne conduite par-delà, et rétablir en sorte les assiettes des esprits, que le roi soit servi : nous n'avons que trop à exercer la vertu en ces quartiers, sans que nous ayons ce surcroît d'afflictions. Je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il verse sur nous sa sainte bénédiction, et qu'il vous conserve en la santé que lui demande pour vous,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

Le 20 septembre 1636.

Par cette note envoyée par M. de Sabran à M. le cardinal de Richelieu, on invite le roi à favoriser une révolution imminente à Naples, et l'on donne les renseignements nécessaires pour y parvenir.

ÉTAT DE L'ARMÉE NAVALE ESPAGNOLE

ET AVIS DE CE QUE PEUT ENTREPRENDRE CELLE DU ROI.

Il est assuré que tous les esprits sont si aigris au royaume de Naples que la révolte y est presque formée, et le sieur de Matallonne en est le chef; et l'on croit que la seule comparution de notre armée produirait de grands effets; et pour ce, j'envoie par ce mémoire l'état de leur armée navale, de tout ce que j'ai découvert de toutes parts et qui m'a été en partie vérifié par le capitaine Laramée, pétardier, que j'ai envoyé en Provence, par-devers vous, et qui s'offre pour l'exécution.

La résolution avait été prise à Naples de mettre en mer trente-quatre vaisseaux; savoir : quinze hollandais, six de Massabrano et Bartolosso, huit du roi d'Espagne, trois de Gentile, gentilhomme génois, et deux autres particuliers; quinze polacres, quatre mille trois cents fantassins et trois cents chevaux. Il n'a encore paru que vingt-deux vaisseaux et quelques polacres, la plus grande partie d'icelles s'étant perdue, et leurs chevaux aussi, par la tempête, en la plage romaine; mais l'infanterie peut bien être de quatre mille hommes, qui ont été long-temps en Vay : ensemble, seize ou dix-huit galères; et de toute ladite infanterie il n'y a que trois compagnies espagnoles, le reste étant milice ou du bataillon de Naples; et on attend d'autres galères d'Espagne qui apportent de l'argent, et l'on craint fort pour elles.

A Porto-Longone il y a quantité d'hommes qui travaillent ordinairement aux fortifications, et ont fait de très-grands fossés; les murailles sont hors d'escalade, et pour les empêcher de ne sortir de la forteresse il faut prendre Capo-Libero, qui est sur la montagne, où l'on peut faire une place imprenable; il y a deux pétards à faire jouer, et faut débarquer du côté du midi pour se saisir de ladite place. L'on croit que

les vaisseaux qui étaient en Vay sont allés là; je dépêcherai demain à Livourne, au consul, une personne affidée pour faire reconnaître le tout.

Pour Baya, qui est à huit milles de Naples, le débarquement pour se saisir de la forteresse et de la demi-lune qu'il y a à la marine est un peu éloigné. Le port est bon, mais il n'y peut pas demeurer une armée navale. Il y a trois pétards à faire jouer qui sont faciles, et les murailles sont hors d'escalade. Possollo[1] est voisin. Là, l'on peut fortifier et faire une bonne place : on peut débarquer d'abord sans craindre la forteresse de Baya.

Assiégeant Naples, on peut lui couper l'eau qui vient du côté du levant, et se fortifiant, tenir leurs herbes et la farine, qui y entrent tous les jours du château à la mer, et les mettre à la faim.

Capoue est à quinze milles de Naples; on a fortifié de nouveaux bastions, et bien qu'il y passe une rivière, si est-il facile de s'en saisir.

Sarragousse[2] se peut prendre facilement et s'isoler dans vingt-quatre heures, bien qu'elle ait de bons bastions, mais ils ne sont pas munis d'artillerie, particulièrement du côté des Capucins, où il faudrait débarquer deux mille hommes ou quelque peu moins. Il y a trois pétards à faire jouer en trois portes : une qui s'ouvre et les deux autres qui n'ouvrent point étant terre-plane; le port est fort bon pour l'armée navale tant de galères que vaisseaux, et c'est un lieu bien pourvu de vivres; et l'on a toujours tenu cette place prenable comme chose moins prévue.

A dix-huit milles de là il y a un port appelé l'Agouste[3], qui est très-bon pour vaisseaux et galères : il y a trois forteresses à l'entrée dudit port qui le défendent; il faudrait pour s'en rendre maître mettre en terre du côté de grec[4], où il y a deux pétards à jouer. Ledit château est dégarni d'artillerie et de soldats; du côté des Capucins, il y a des bastions et plates-formes qui sont commencés dès long-temps, mais

[1] *Pouzzol*, tout auprès de Naples, immédiatement en dedans de la pointe du N.-O. de la baie.

[2] *Syracuse*, ville sur la côte E. de Sicile, au N. du cap Panaro. La pointe du N. de l'entrée est par 37° 10′ N. et par 13° 10′ à l'E. de Paris.

[3] *Agosta*, ville et port de Sicile à l'E. de l'île, au S. de Catane.

[4] Du côté du N.-E., appelé *Greco* dans la Méditerranée.

non continués; et on y peut faire une bonne place, et de là battre la première forteresse en entrant dans le port de l'Agouste, qui est la lanterne.

On emportera d'abord Trapano [1]. Il faut donner le pétard du côté de l'Annonciade, où il y a une forteresse de quarante-six palmes de hauteur; le fossé n'empêche point de donner l'escalade, et la forteresse et la ville se peuvent isoler en quinze jours. Du côté des Capucins, il y a une tour qui est dans l'eau qui a une coulevrine au-dessus, de trente livres de balles, la livre n'étant que de douze onces; il n'y a que dix ou douze soldats dedans, et quelques autres pièces de canon, mais c'est peu de chose. La ville a des bastions à l'embouchure du port qui commandent sur la mer, où il y a des canons de batterie d'où l'on peut battre ladite tour, et le port est très-bon pour une armée navale.

La tour du cap de Passaro [2] est à quarante milles de Sarragousse; les vaisseaux peuvent donner fond dehors et dedans le port en un bon temps. Il est découvert et ils peuvent seper [3] quand ils voudront.

Il y a encore Catane [4], en Sicile, à quarante milles de Sarragousse, ville grande d'où il sortira toujours dix mille hommes. Le capitaine Laramée, que vous avez, s'offrira à l'exécution de ces entreprises.

A Finale, terre d'Espagne, au milieu de cette république, sur la marine, petite place de cinq ou six milles de juridiction, d'où le château est un peu éloigné vers la montagne. On a mis garnison; l'occupation de ce château serait un peu malaisée, mais non pas celle du bourg, qui se pourrait retrancher et avoir un poste en ce lieu, près de Vay, sans raisonnable plainte de la république.

On peut savoir aussi l'état où est Loan [5], ville fermée de murailles, du prince Doria, qui est fort beau lieu, où il y a plus de cent Français de ceux que le prince Doria débaucha pour affaiblir le duc de Parme qui le ruine. Ces soldats sont destinés aux îles de Sainte-Marguerite; mais ils

[1] Trapano, ville sur la côte et à la pointe de l'O. de la Sicile dans la Méditerranée, en dedans de la petite île de Levenzo, à l'O. de Palerme et au N. de Mazala. La baie de Trapano est défendue par les îles Levenzo, Favognage et Marefino.

[2] Pointe la plus S.-E. de la Sicile.

[3] *Serper*, virer sur son ancre pour la lever.

[4] *Castagnia*, ville bâtie au pied du mont Etna.

[5] *Lovano*, ville à 2 lieues ½ dans le S.-O de Finale.

s'enfuient, craignant d'y être punis sans miséricorde : si on leur donnait parole de n'être châtiés en Provence, ils s'y en iraient tous, et puisqu'ils sont là et peuvent nuire, peut-être serait-il à propos de leur faire dire qu'ils aillent en Provence servir, et ils seront reçus. Si les vaisseaux et galères ennemis s'arrêtent, comme ils ont coutume, en Vay, qui est un grand port ouvert fait par la nature, ou plutôt une plage assurée, notre armée pourrait bien donner dessus avec grand avantage, partant de nuit et ne souffrant que personne passe par mer ni en terre de quelques jours de Provence; et parce que ceux des îles pourraient avertir, il serait peut-être à propos d'envoyer dans le port de Villefranche quelques galères qui puissent empêcher la communication, pendant le même temps, des îles à Monaco.

Ce que l'on pourra prendre en attaquant les ennemis dans Vay sera la forteresse. Le remède peut-être serait de faire dire à la république que comme elle m'a donné des doutes que nos soldats eussent passé terre-à-terre pour la crainte des galères d'Espagne, ainsi elle ne doit pas avoir désagréable que nous combattions nos ennemis où nous les trouverons, sans aucun dessein d'offenser ni déplaire à la république, moyennant que la forteresse demeure neutre et l'accès libre aux uns comme aux autres dans leurs ports : ce qui ne se devra éventer que lorsque l'armée sera en présence, envoyant ici en même temps, plutôt par civilité que pour attendre les réponses; car les résolutions y sont longues.

Je crains fort que le beau-frère du capitaine Laramée, s'il est allé en Provence, n'ait pas trouvé les vaisseaux en Vay qui en partirent environ le même temps, et ensuite n'ait pu parler aux pilotes et patrons français qui s'y trouvent, lesquels je reçus hier particulier ordre du roi d'employer tous moyens de retenir, avec pouvoir d'offrir les mêmes emplois et payes.

Les galères qui étaient en Vay sont allées en Provence; le porteur pourra découvrir si elles ne sont point arrêtées à Monaco; elles sont dix-huit: deux vinrent il y a quatre jours charger des grenades en cette ville. Il semble qu'elles se hasardent fort d'aller aux îles, et que comme leur défaite serait plus importante que la prise des îles, l'entreprise y serait plus faisable, lesdites galères y étant que si elles n'y étaient pas,

On croit que les vaisseaux ont tiré vers Porto-Longone, où ils craignent et se fortifient; nous en serons avertis par les ordres que j'y ai donnés.

Je n'attends point de résolution sur l'assurance des ports et passages qui soit certaine qu'à la vue d'une puissance, laquelle on recevra toujours plus volontiers amie qu'autrement, encore que j'aie fait entendre aux trois sénateurs qui furent députés pour délibérer avec moi de la forme du passage de huit cents hommes que j'ai fait passer par cet État, que le roi m'avait commandé de leur dire clairement, quoique je l'eusse insinué plus doucement à mon arrivée ici, que sa majesté étant plus amie, plus voisine, plus affectionnée envers cette république, entendait d'avoir la même liberté et pratique des ports et passages d'ycelle que les Espagnols. Il est à considérer que les conseils cheminent extrêmement bien pour le bien et repos de cette république, conservant la balance la plus droite qu'ils peuvent; mais les places ducales et des colléges sont remplies de personnes si intéressées et passionnées pour l'Espagne, qui vont gauchissant les bonnes intentions pour ne lui déplaire, mais enfin ne pourront conclure sans eux, et l'on verra, par la relation de ce que je fis pénétrer dans les conseils il y a dix jours par écrit (après avoir demandé audience, laquelle on me différait pour y faire prendre résolution avant que je fusse entendu), que j'ai rapporté comme les derniers remèdes pour les faire penser à eux et appuyer les intentions de ceux qui aiment la liberté et neutralité, la chose fut levée dans les conseils, et le passage des gens de guerre incontinent résolu.

J'ai oublié de dire que les trois sénateurs qui ont été députés pour convenir avec moi de ce passage me dirent que l'on me priait à l'avenir de n'expliquer point, pour un consentement, leur silence; je leur dis qu'en certains cas les longueurs et irrésolutions ne pouvant être supportées sans ruine, et ne pouvant douter de leur bonne intention envers le roi en des choses justes, je ne pouvais plus favorablement expliquer leur silence que pour un consentement et une tolérance de ce que je désirais; que, s'ils voulaient, je l'expliquerais en un refus, ce qu'ils me prièrent de ne pas faire. Je conclus que, selon la coutume et pour

expliquer toujours les choses plus favorablement, je prendrais le silence pour consentement, afin que quand ils ne le voudraient pas ainsi, ils s'en fissent entendre comme il leur plairait.

Depuis l'arrivée de l'armée navale l'on a tenu force conseils, hâté les affûts de canon, qu'on va porter par tous les lieux éminents de la ville, fait y désigner trente ou quarante capitaines, soit pour la rivière, soit pour la ville.

L'on est ici averti ponctuellement de ce qui se fait en Provence : deux piétons sont arrivés à cette seigneurie en deux jours; outre, les marchands de Marseille, Toulon et Cannes écrivent à Nice, à Monaco ; la pratique de ce dernier lieu et de Menton étant bien suspecte, l'on peut ès extrémités des passages vers Cannes et Antibes arrêter les passagers et ouvrir les lettres et puis les envoyer selon qu'on le jugera à propos, ou défendre que nul écrive de l'état de la guerre et des choses de Provence.

Il plaira à messieurs qui ont charge des affaires de sa majesté en Provence et la conduite de ses armées par mer et terre de faire réflexion sur ce discours, et voir ce qu'ils désireront de mon service, pouvant en discerner de l'intention de ces gens ici, tant par ce que je leur ai envoyé depuis trois jours que par le présent écrit, qui leur sera communiqué.

LETTRE DU DUC DE PARME

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX TOUCHANT LE SECOURS QU'ON LUI DOIT ENVOYER.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre lettre du 15 de ce mois, et bien que je n'aie point vu celle que vous m'avez écrite par la voie du sieur de Sabran, je ne laisse pas d'en recevoir l'obligation, vous assurant que les soins que vous me témoignez d'avoir pour moi trouveront toujours dans mon âme de véritables désirs, avec lesquels je vous ferai voir le sentiment que j'en ai, et l'estime que je fais en outre de votre mérite. Je m'assure que bientôt nos ennemis perdront cette vanité qu'une apparence de quelque bonne fortune leur peut avoir laissée; au moins, c'est

là où buttent toutes nos plus fortes passions, comme aussi de me rendre utile au service du roi et de la France; je comprends dans ce souhait le vôtre, et après vous avoir dit que faute de chiffres, je ne vous parle point d'affaire, et que dans celle que j'écris au comte Fabio Scotti je lui ordonne de vous en participer la teneur, je demeure de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très-affectionné, pour votre serviteur.

A Plaisance, ce 23 septembre 1636.

Dans ces dépêches, M. d'Émery, envoyé de France à Turin, engage très-vivement M. de Sourdis à accorder toute satisfaction à M. le duc de Parme, qui peut être d'un grand secours aux armes du roi.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Turin, le 24 septembre 1636.

MONSIEUR,

Son altesse écrit à M. le marquis de Bagnasque, de loger dans la Turbie les troupes que vous jugerez nécessaires pour l'exécution des desseins que vous aurez; vous trouverez en M. de Savoie les mêmes facilités pour tout ce dont vous aurez besoin quand vous prendrez la peine de m'en écrire; mais je vous supplie, monsieur, de vivre, s'il vous plaît, avec M. le marquis de Bagnasque avec la meilleure intelligence que vous pourrez, et en sorte qu'il soit obligé d'en rendre témoignage à M. de Savoie, qui est un prince qu'il faut ménager, et l'alliance duquel est nécessaire au bien des affaires du roi et de son service, principalement à présent.

J'ai vu le procès-verbal de la prise des vaisseaux qui chargent le sel pour M. de Savoie, que m'a envoyé M. Lequeux; sur quoi je vous dirai, monsieur, que M. de Savoie étant obligé de prendre du sel sur les terres d'Espagne, et n'ayant pas encore obtenu la permission d'en avoir

de France, comme il la poursuit, il faut qu'il se serve des vaisseaux marchands comme sont ceux-là, et qui puissent librement négocier. Il m'a donné d'autres raisons; mais la principale est qu'il faut l'entretenir; c'est pourquoi je vous supplie, monsieur, de lui donner ce contentement, et de ne le pas dégoûter pour peu de chose. Il y a un des miens, nommé Guérapin, lequel vous aura depuis peu apporté des nouvelles de la cour. Vous m'obligerez, s'il y a occasion d'envoyer quelqu'un ici pour résoudre quelque chose sur les affaires de l'armée navale, de le charger de cette commission. Je vous le renverrai avec ses expéditions incontinent après.

Son altesse envoie M. de Saint-Thomas, son secrétaire d'état, à Nice, pour conférer avec M. le comte Fabio Scotti sur les assistances qui sont nécessaires à M. le duc de Parme. L'on nous avait écrit de la cour que ledit comte Fabio passerait par ici, et que nous prendrions ensemble les résolutions qui sont nécessaires pour cet effet; mais l'on nous a donné avis de Lyon qu'il s'allait embarquer en Provence pour aller à Gênes. Ledit sieur de Saint-Thomas, qui vous rendra cette lettre, vous en entretiendra particulièrement et des moyens que nous pouvons pour cela; vous en conférerez, s'il vous plaît, ensemble, et m'en ferez savoir vos sentimens. Mais je pense qu'il est plus important pour la réputation et l'honneur des armes du roi de secourir M. le duc de Parme que de donner contentement à la république de Gênes. Je ne vous mande point des nouvelles de la cour; vous en êtes plus instruit que nous. Je vous supplierai de me croire, s'il vous plaît,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

D'ÉMERY.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Turin, le 24 septembre 1636.

MONSIEUR,

Vous recevrez une autre dépêche que je vous envoie par cette voie, depuis laquelle j'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, sur le sujet de

laquelle j'ai parlé à son altesse, et lui ai remontré qu'elle ferait chose agréable au roi de permettre le logement des troupes que vous voulez mettre dans la tour même de la Turbie; il m'a dit qu'elle ne peut pas tenir quarante hommes de garnison, et que si vous y logiez des troupes, qu'il fallait qu'il en fît sortir les siennes; qu'il ne croyait pas que ce fût l'intention du roi; qu'il ne lui avait pas écrit ni à moi sur ce sujet; que vous pouvez loger dans le bourg tout autant de troupes que vous jugerez nécessaire, et qu'il donnait ordre au marquis de Bagnasque qu'en cas que lesdites troupes fussent pressées par les ennemis, de les faire recevoir dans la tour, où M. le comte d'Harcourt et vous pouviez loger, et lorsque vous y serez y commander et donner le mot; mais qu'il ne croyait que ce fût l'intention du roi que l'on mît hors de la tour sa garnison pour y en loger une autre. Je n'ai pas cru le devoir presser davantage, n'ayant point d'ordre de sa majesté de rompre avec lui sur cette occasion, et ne voyant point que la lettre que le roi vous a écrite porte de loger dans la tour; je lui ai dit néanmoins ce que j'ai pu pour lui faire perdre la créance que l'on demande ce logement pour aucun sujet de défiance. C'est un prince qui est beaucoup nécessaire pour les affaires du roi, et principalement en la conjoncture présente, et sur la foi duquel nous conservons les places que tient sa majesté en Italie. J'envoie copie de cette lettre à la cour, afin que j'aie les ordres du roi sur ce sujet, et je vous supplie cependant, monsieur, de vivre en bonne intelligence avec le marquis de Bagnasque; et en sorte qu'il soit obligé d'en rendre témoignage à M. de Savoie : cela est extrêmement nécessaire au service du roi, et au bien de ses affaires. Je vous envoie une copie de l'instruction que j'ai donnée à un des miens qui est allé à Gênes, afin que vous en confériez, s'il vous plaît, avec M. le comte Fabio Scotti, duquel il est bien nécessaire que vous preniez, s'il vous plaît, la peine de nous faire savoir les résolutions et les moyens que vous jugerez les plus propres pour secourir M. de Parme, sur quoi vous considérerez, monsieur, que nous sommes extrêmement faibles de troupes, et que nous avons une armée sur pied depuis le mois de mai sans avoir été rafraîchie d'aucun régiment, en sorte que nous aurions peine de mettre trois mille hommes de pied et

cinq cents chevaux en campagne, après avoir laissé dans les places ce qui est nécessaire pour la garde d'icelles. Il est, monsieur, bien important que j'aie promptement de vos nouvelles, s'il vous plaît.

Votre très-humble serviteur. D'ÉMERY.

M. de Sabran expose ainsi à M. l'archevêque de Bordeaux les dispositions sinon hostiles, du moins peu bienveillantes de la république de Gênes, dont, selon lui, on n'obtiendra rien que par force.

M. de Sabran donne en outre d'assez grands détails sur les projets ultérieurs des ennemis.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Une fièvre continue qui me travaille depuis douze jours ne me permet pas, ni les ordres des médecins, de dicter cette lettre à mon secrétaire. Quand il l'aura faite, j'emploierai ce qui me reste de forces pour la signer. Il m'a fait voir celles qu'il vous a plu m'écrire des 26 du passé et 2 de ce mois, desquelles je vous rends très-humbles grâces, et du Mémoire joint sur le sujet de la négociation du sieur Jehan Lucca Justinian. Vous avez si judicieusement et si avantageusement procédé, qu'il ne s'y peut rien ajouter pour le bien du service du roi.

Je suis bien aise, monsieur, que vous ayez reconnu entièrement le peu d'affection que cette république a de complaire au roi, ni sur les demandes générales, ni sur les définies que je lui ai faites à diverses fois de la part de sa majesté. Vous pourrez confirmer à la cour que j'y ai écrit, il y a long-temps, qu'en cette conjoncture il ne faut rien espérer de cette république que par la force. M. de Bouthillier, à qui je l'avais ainsi écrit, et le refus où elle s'était portée du passage des recrues de Saint-Paul et Montclar qu'elle m'avait auparavant accordé, me mande qu'il vous enverra, et à M. le comte d'Harcourt, les ordres du

roi nécessaires au cas que la république vous refuse ses ports et passages, et ce que j'aurai à faire sur ce sujet, par un extraordinaire que l'on devait dépêcher à Rome.

Il y a long-temps que les ennemis préparent quelques vaisseaux à Naples, la plupart hollandais, d'où mon secrétaire, pendant mon absence, a envoyé les noms et des capitaines qui les commandent à la cour, mais sans désarmer les galères; ils n'ont pas de la soldatesque pour mettre dessus : je m'en informerai plus particulièrement pour vous en avertir.

Les galères qui étaient allées secourir les îles de vivres et changer les soldats malades à des sains, sont de retour, fors deux, qui sont allées en Espagne, et deux autres qui seront demeurées à Finale : on dit que chaque escadre se retirera dans son port, hors la capitane et la patronne d'Espagne, qui hiverneront à Livourne, et le duc de Ferrandina aussi.

Mon secrétaire a écrit au consul Rabut, suivant vos ordres, le châtiment dont l'on allait user envers ceux qui servent l'Espagne et le grand-duc, afin qu'il leur en donne avis, et l'a prié de reconnaître si on ne pourrait pas débaucher quelques comités [1] des galères de ce prince, qui sont les plus experts qui soient en mer pour dresser une chiourme; et si cela se pouvait, il faudra leur tenir ce qu'on leur promettra, et peut-être avancer quelque argent, mais quand ils seront effectivement hors dudit service.

Je suis averti que le duc de Ferrandina, dans le combat, fait porter l'étendard royal sur une galère des dernières, et arbore celui de Christo et de la Madonna sur la sienne.

Le sieur Nardoin vous va rendre compte de son voyage. Je lui ai ordonné de prendre garde qu'il ne soit surpris en quelque lieu des deux galères qui sont encore par la côte.

J'étais si mal le jour que passa le gentilhomme de M. Fabio Scotti que je ne le vis point; j'estime que celui-là qui lui est dépêché par S. A. de Parme, auquel je donnai des dépêches pour vous, sera arrivé heureusement à l'armée; le premier fut couru des galères d'Espagne, et fut contraint de gagner la terre.

[1] Maîtres d'équipage des galères.

Vous connaîtrez, monsieur, par le mémoire ci-joint que m'envoie M. d'Émery qu'il n'y a pas grande espérance de pouvoir tirer des troupes de Montferrat pour le secours de M. le duc de Parme; on emploiera celles qui y sont à faire une petite diversion pour occuper de ce côté-là le marquis de Leganez, pendant que ledit secours passera d'un autre; et si l'armée navale a à le donner, il faut pour réussir plus facilement que ce soit pour tout ce mois, à cause des neiges; et de quel côté qu'il passe, soit de Borgo-Val-di-Taro, soit de la Spezzia [1] ou de Sarrazano, il faudra que les soldats soient pourvus de pain pour quatre ou cinq jours en se débarquant, n'estimant pas que ces gens ici, ni les princes sur les États desquels on passera, permettent qu'on en prenne de leurs sujets, si ce n'est par force. Vous pourrez, monsieur, s'il vous plaît, communiquer ledit mémoire audit sieur comte Scotti, auquel je n'écris point.

Toute la difficulté sera de la cavalerie, qui est nécessaire en ce secours; si vous ne l'embarquez en Provence, elle ne peut être embarquée qu'en Vay, et en ce cas il faudrait que M. d'Émery fît venir à l'Altare, terre de Montferrat, à cinq ou six milles de Vay, l'escadron qui est destiné pour cela; et lorsque l'armée serait audit Vay, l'y faire descendre à l'impourvu pour l'embarquer. Voilà, monsieur, tout l'éclaircissement que je vous puis donner sur le sujet dudit secours.

Le roi, toujours impatient de reprendre les îles Sainte-Marguerite, engage M. de Sourdis à hâter leur attaque.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR L'ATTAQUE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT.

Le 12 octobre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, le sieur de Loynes, qui arriva hier près de moi, m'a fait savoir comme ensuite du voyage que vous avez

[1] Spezzia ou Especia, golfe situé sur la côte d'Italie, à l'E. de Gênes dans le golfe de Gênes, au N.-O. de Livourne. Le golfe est au N. et à l'E. de l'île du Tiez et de la roche de Vade.

fait vers la côte de Gênes avec mon armée navale, vous avez reconnu qu'il ne se pouvait rien entreprendre de plus avantageux à mon service que l'attaque de mes îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, et jugeant avec vous que c'est le meilleur dessein que mes forces qui sont de ce côté-là puissent entreprendre, je vous dépêche ce courrier en diligence pour vous dire que j'entends que toutes celles de mon armée navale et tous les gens de guerre qui se pourront tirer de mon pays de Provence, même ceux qui y doivent être venus de Languedoc, y soient employés, laissant néanmoins dans les places ce que mon cousin le maréchal de Vitry verra être nécessaire pour leur défense. Et afin de lui donner tout sujet de contribuer, pour la reprise de mesdites îles, tout ce qui dépendra de son gouvernement, j'entends qu'il commande de son côté l'attaque qu'il sera avisé qu'il devra entreprendre, comme mon cousin le comte d'Harcourt fera du sien celle dont il se chargera; et quant aux moyens de conduire et faire réussir cette entreprise, je me remets à vous et à mesdits cousins de les résoudre ensemble dans le conseil de guerre, et m'assure que chacun se portera en une occasion si importante et si considérable pour le bien de mes affaires et la réputation de mes armes, avec tout le zèle et l'union que je saurais désirer, qui est tout ce que je vous manderai pour cette fois, vous assurant que j'ai une satisfaction particulière de toute votre conduite dans ledit voyage de mon armée navale, et que vous ne sauriez me rendre vos services en une occasion qui me soit plus à cœur, et où je les estime davantage qu'en celle qui s'offre du recouvrement de mes îles. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

A M. l'archevêque de Bordeaux, conseiller en mon conseil d'état, chef des conseils de mon armée navale.

Le cardinal de Richelieu, au nom de M. de Noyers, engage pareillement M. de Sourdis à hâter l'attaque des îles.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Amiens, ce 13 octobre 1636.

Monsieur,

Celles dont il vous a plu m'honorer requérant une plus ample réponse, et la résolution des îles étant trop pressée pour perdre un moment, son éminence a été d'avis de vous envoyer par ce courrier les expéditions portées par le mémoire de M. de Loynes. Cette entreprise importe de beaucoup à la France et à la réputation des armes du roi; mais comme elle se doit exécuter par une armée navale, vous savez quelle part y doit prendre son éminence : il faut donc, s'il vous plaît, monsieur, faire l'impossible pour la faire réussir, et que l'on sache partout que cette flotte aura obtenu la fin de son voyage, qui était de rendre à la France ce que les ennemis lui avaient honteusement ravi. Si les régiments destinés pour Parme peuvent arriver à temps, ils feront un aussi bon service en leur passage qu'en leur demeure. Je prie Dieu qu'il conduise le tout à sa gloire, au contentement du roi et de monseigneur le cardinal, et qu'il vous y conserve comme l'en supplie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Noyers.

Malgré les avis de M. d'Émery, qui engageait le gouvernement français à ne pas incommoder M. le duc de Savoie, M. de Sourdis ayant retenu deux de ses vaisseaux, le prince lui écrivit la lettre suivante :

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, ce 14 octobre 1636.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, lorsque j'espérais les effets de l'intention que vous aviez donnée de la restitution des deux navires char-

gés de sel pour la fourniture de mes États et vous en remercier, on me fait savoir que vous montrez n'être plus de cette bonne volonté, prétendant d'avoir le paiement desdits sels, si on les voudra avoir, de quoi je suis bien ébahi; car vous ayant fait assurer par le marquis de Bagnasque que les sels sont pour l'usage de mes États et que le fermier de cette gabelle les a payés, quoi qu'ait dit celui qui fait la poursuite à son nom, qui n'en est pas informé, je n'eusse pas cru que vous l'eussiez mis en doute; je vous en ai encore voulu assurer par celle-ci, et que les deux vaisseaux ne se seraient point avancés dans mes mers ayant appris l'arrivée de l'armée de sa majesté, si ledit marquis de Bagnasque n'eût engagé sa parole aux patrons d'iceux qu'ils ne seraient point arrivés. Considérez, je vous prie, que cette rétention me porte dommage en mes droits et autres dépenses en conséquence, car les mulets de la conduite sont sur la litière sans travailler, et ne plus ne moins il les faut payer, outre que sur cela je serais de pire condition que tous ceux qui sont serviteurs du roi comme moi, si on m'empêchait dans mes États d'y faire venir ce qui est nécessaire pour la subsistance d'iceux; mais si on fait ceci pour nécessiter mes fermiers à prendre des sels d'Hyères, il ne faut sinon me prêter des vaisseaux pour en faire charger et les conduire à Villefranche, et mes fermiers en paieront le prix. Mais que l'on ne retienne pas davantage ceux que l'on a arrêtés, et qui sont payés; ce que j'espère d'autant plus de votre courtoisie que vous m'avez assuré que l'armée de sa majesté est pour favoriser mes intérêts de ce côté-là, et je vous en aurai particulière obligation, comme vous dira de ma part ledit marquis de Bagnasque, avec désir de vous témoigner, en toutes occasions qui s'en présenteront, que je suis,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre très-affectionné à vous servir,

V. Amédée.

M. de Noyers, dans la lettre suivante, annonce à M. de Sourdis que M. de Castellane est chargé de la conduite du secours de Parme.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Amiens, ce 14 octobre 1636.

MONSIEUR,

Le roi ayant choisi M. de Castellane pour remplir la charge de maréchal-de-camp qu'avait feu M. le comte d'Auriac, son éminence, qui l'a pris en sa particulière protection, me commande de vous en donner avis et de vous prier de lui aider en ce que vous pourrez.

Il est destiné avec M. le comte Fabio Scotti pour mener le secours de Parme, de sorte que s'il peut arriver assez à temps pour l'attaque des îles, il vous y servira fort utilement avec les régiments qui viennent de Languedoc, qui paieront par ce moyen leur passage, et de là pourront en peu de jours être portés sur les terres de Gênes, où l'on tient qu'ils peuvent passer mieux qu'en aucun lieu, sans même que la république les en puisse empêcher.

M. de Bullion a promis de donner fond pour la montre [1] qui doit être faite en entrant dans les états de Parme. Pour la nourriture sur les vaisseaux, la Provence, qu'ils vont servir à la reprise des îles, ne leur refusera pas du pain, quand ce ne serait que pour s'en défaire et les éloigner de ses côtes. Je prie Dieu qu'il prospère le tout, et me donne un jour le moyen de vous faire connaître effectivement combien je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

DE NOYERS.

On exigeait tant de conditions onéreuses, de la part de M. le duc de Savoie, que M. d'Émery, commençant de craindre la

[1] La solde des troupes.

défection de ce prince, engageait instamment M. de Sourdis à lui donner satisfaction et avoir confiance en lui.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 14 octobre 1636.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire de Nice, par laquelle vous me parlez de la Turbie, des galères de M. de Savoie, des vaisseaux qui portaient le sel, et du blé, dont on défend le transport au comté de Nice.

Quant à la Turbie, M. de Savoie m'en a fait voir un plan que j'ai envoyé à la cour; il se réserve et la tour et l'enceinte de la muraille qui est ès environs: le surplus du bourg il l'abandonne aux troupes du roi. Je n'ai pas cru, sans ordre exprès de sa majesté, le devoir presser de faire sortir sa garnison pour y mettre la vôtre, parce que je vois de la résistance et de la difficulté, croyant qu'il n'est pas honorable de sortir sa garnison. La sûreté de vos troupes, si vous craignez la tour, se peut rencontrer en retranchant le bourg, outre que je vous dirai, quant à présent, que je n'y vois point lieu de défiance : nous donnons bien plus sur sa foi que les troupes que vous pourrez mettre à la Turbie, et il est impossible de faire la guerre en son pays sans se commettre à sa foi. Vous en userez néanmoins selon les ordres que vous avez de sa majesté, et moi j'attends ici celui qu'elle me donnera sur les difficultés qu'il y a de donner la tour sans l'exprès commandement de sa majesté. Quant aux galères, il m'a dit que le corps de l'une des siennes est fort bon, que si vous en faites venir de Toulon deux, qu'il en fournira trois, tant des forçats qu'il a que de ceux qu'il a sur les lieux, lesquelles galères suivront toujours celles du roi, prendront l'ordre de leur général, et feront tout ce que vous ordonnerez. Vous remarquerez que ce sera à vous d'en payer la dépense. Il m'a fait une autre proposition, et m'a dit qu'il savait de bonne part que les Espagnols faisaient état de se remettre sur mer à la fin de décembre ou au mois de janvier avec vingt galères bien

armées; qu'il estimait être du service du roi, dans ce temps-là, d'en avoir le même nombre qu'eux, et qu'il offrait, si sa majesté lui en voulait soldoyer deux, qu'il en aurait toujours quatre en dessus, en lui fournissant les corps, qui après la guerre demeureront toujours au roi.

Quant aux vaisseaux qui portaient son sel et le sel qui était dessus, je vous en ai écrit amplement et lui aussi; je vous dirai seulement, monsieur, qu'il est important pour le service du roi de lui donner ces petits contentements, et puisque vous l'avez remis en lui et qu'il l'a jugé raisonnable, je vous prie, monsieur, de ne point faire de difficulté à les lui faire rendre. Si vous croyez, monsieur, que c'est le service du roi, comme je le crois, de rompre ce commerce qu'il a avec les Espagnols, faites-lui, je vous prie, permettre de lui faire acheter du sel à Hyères : ce sera de l'argent qui demeurera en France, et comme je sais que vous aimez le service du roi et celui de son éminence, je vous dirai librement que tous ces petits services sont nécessaires. Que si vous vouliez lui prêter quelques unes de vos flûtes pour aller quérir ce sel, si cela ne vous incommode, je pense qu'il serait fort à propos, et je sais bien qu'il sera fort approuvé à la cour.

Quant aux blés qu'il demande pour le comté de Nice et ceux d'Oneille, il m'a dit qu'il fera que tous ceux qui devront être portés pour Oneille se déchargeront à Nice, et que vous voyiez tous les moyens capables d'empêcher les abus, qu'il les fera exécuter sur ce sujet. Je vous dirai qu'il ne faut point que vous croyiez qu'il veuille donner du blé à ceux de Gênes; il est en trop mauvais ménage avec pour leur désirer du bien, et si je suis témoin que s'il eût voulu soixante mille écus d'or pour leur en laisser tirer soixante mille sacs du Piémont, qu'il les eût eus. Je vous prie, monsieur, de donner ordre et tenir la main aux choses ci-dessus. Nous attendons votre réponse sur le sujet du secours de M. le duc de Parme et du voyage de M. le comte Fabio. Nous n'avons point de nouvelles de France, sinon que de très-bonnes; nous attendons la prise de Corbie, dont les dehors sont pris il y a fort longtemps, et la retraite de Galas de la Franche-Comté. Je vous baise très-humblement les mains et suis,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'ÉMERY.

M. de Manty donne les détails suivants sur sa navigation :

LETTRE DE M. DE MANTY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Toulon, le 18 octobre 1636.

MONSEIGNEUR,

Après avoir cherché avec soin et affection de nous acquitter de l'ordre qu'il vous avait plu nous donner, nous fûmes, avec le vent d'est, qui nous prit au sortir de Villefranche, tirant au sud sud-est; mais voyant la grande dérive, et que les courants nous affalaient, par les conseils de nos pilotes, nous gagnâmes les côtes de Corse, où les courants vont à l'est, et de là, attendant les vents propres pour nous jeter dans les côtes de Gênes, nous rencontrâmes les vents d'est nord-est et d'est si forts et violents et la mer si mal, qu'après avoir été quelque temps à la cape le sieur Giron y rompit son mât de bourset et celui de beaupré, qui nous obligea de relâcher pour ne le point abandonner, croyant, à vue d'œil et à tous moments, qu'il devait périr. M. le chevalier de Montigny y perdit son éperon et le devant du vaisseau si fort entr'ouvert et en plusieurs autres endroits qu'à peine pouvait-on fournir à pomper, comme il fait encore de présent, qui sont des marques de grandes réparations. Le reste des autres vaisseaux se trouvèrent en de telles peines que les mieux accommodés et les plus forts n'étaient pas sans souffrir de grandes incommodités et sans avoir beaucoup de soins pour résister au mauvais temps, mais particulièrement celui dudit sieur Giron, qui s'ouvre partout, de telle sorte qu'à l'heure même que je vous écris toutes ses pompes n'ont aucune relâche, et non pas sans appréhension; si bien, monseigneur, que *la Licorne* et *le Saint-Louis* de Saint-Jean-de-Luz sont fort mal, et surtout *le Saint-Louis,* et de plus nous avons perdu nos chaloupes sans avoir perdu aucun soin d'y remédier; mais le mauvais temps a surmonté tous nos soins. Six des navires de l'escadre se sont déroutés, dont nous n'avons appris aucunes nouvelles, lesquels ne pouvaient avoir que Villefranche, Saint-Tropez et les îles sous le vent, n'ayant point touché en aucun de ces

lieux, ils sont pour avoir couru fortune. Il ne reste maintenant, monseigneur, qu'à savoir ce qu'il vous plaira que nous fassions du *Saint-Louis*, ne croyant pas qu'il puisse servir, et du radoub nécessaire à *la Licorne;* si nous eussions eu ici un commissaire, nous eussions fait visiter lesdits vaisseaux; mais nous n'avons pas osé l'entreprendre sans au préalable avoir votre ordre; seulement nous avons cru qu'en vous en donnant avis, vous nous en tiendrez pour déchargés; et sans le calfat qu'il nous faut faire pour rendre nos vaisseaux étanchés et le manquement de chaloupes, nous serions près de partir pour nous rendre où il vous plaira nous commander, ce que ne pouvons faire sans avoir cet honneur que de recevoir vos commandements, à M. de Montigny près, auquel il faut plus de temps qu'aux autres, réservé *le Saint-Louis;* si qu'en attendant l'honneur de vos ordres nous vous assurons que nous sommes,

Monseigneur,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

MANTY.

P. S.

MONSEIGNEUR,

Depuis la présente écrite, nous avons résolu de faire visiter lesdits deux vaisseaux par les maîtres charpentiers de ce lieu et autres, pour en dresser un état afin de vous en informer avec certitude.

De Toulon, ce 14 octobre 1636, jour d'après notre arrivée.

Vaisseaux déroutés.

M. le Commandeur de Miraumont,
M. d'Arpentigny,
M. de Portenoire,
M. de Poincy le jeune,
M. Dumai,
M. le chevalier de Coursan.

Dans cette lettre, M. le duc de Savoie continue ses réclamations auprès de M. l'archevêque de Bordeaux, au sujet des vaisseaux qu'on lui retient.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, ce 18 octobre 1636.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, les agents de ma gabelle du sel ont donné avis ici du peu de disposition qu'ils ont rencontré en vous, touchant le relâchement des deux vaisseaux chargés de sel pour madite gabelle, nonobstant les instances que je vous en ai faites par mes lettres, et les raisons qu'on a envoyées par le mémoire; et quand il n'y en aurait point d'autre que celle de mon intérêt et de la nécessité des sels en ces États-ci, il me semble qu'elle devrait être assez forte pour vous persuader à ladite restitution sans y rapporter tant de difficultés, puisque les capitaines desdits vaisseaux sont venus sur la parole que leur a donnée le marquis de Bagnasque mon gouverneur, sans quoi ils ne se fussent pas hasardés et n'auraient couru le risque de leur détention. Je vous prie donc derechef de faire promptement relâcher le tout, moyennant caution que lesdits capitaines prêteront de parachever les deux autres voyages, qu'ils seront obligés de faire, et de n'aller en après servir à aucuns autres que de sa majesté; et au cas qu'il y eût là trois ou quatre vaisseaux qui voulussent aller charger des sels blancs d'Hyères pour madite gabelle, on l'acceptera, et leur fera-t-on donner l'argent. Et attendant avis de ce relâchement et de cette proposition, je continuerai à me dire,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre affectionné à vous servir,

V. Amédée.

Dans cette lettre, M. de Noyers continue d'engager M. de Sourdis à tout tenter pour s'emparer des îles Sainte-Marguerite.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Amiens, le 20 octobre 1636.

MONSIEUR,

Je réponds à deux des vôtres, et comme un homme bon ménager, en un seul paiement j'acquitte beaucoup de dettes. Celle du 4 octobre veut que je vous dise que le roi pressant le secours de Parme, a dépêché plusieurs courriers et même des personnes de qualité pour hâter et presser les régiments du Languedoc de se rendre à vous pour servir à l'attaque des îles, et de là continuer leur route par la meilleure voie que M. de Parme et ceux de delà aviseront; en quoi je vous avoue qu'il y a beaucoup à considérer, car sans doute les ennemis étant avertis, il y aura bien à se tenir sur ses gardes dans ce passage. Mais, au nom de Dieu, monsieur, prenons les îles et rentrons dans notre héritage, et que les ennemis n'aient pas le pied en France; c'est une affaire si importante, et que son éminence désire si passionnément, que vous ne lui sauriez jamais rendre un service plus agréable; à cette fin, son éminence a résolu de suivre votre avis et ne parlera point présentement de l'entreprise que M. de Vitry a faite sur ce qui est de la charge de la marine, bien résolu, toutefois, de ne rien omettre de ce qui sera à faire pour faire réparer cette faute. Son éminence ne doute pas que vous n'ayez apporté toutes les précautions requises pour que rien ne dépérisse au brigantin, et que si M. de Vitry s'est saisi de quelque chose, qu'au moins il y en ait bon inventaire, afin de répéter le tout en temps et lieu. Son éminence estime que pour ne vous commettre avec M. le maréchal de Vitry sur le sujet de la distribution des cent mille livres de remise, que le roi prétend faire entièrement employer à l'entretenement de l'armée navale, il sera bien à propos de faire que M. de Lanson entre en connaissance de cette affaire et s'en fasse rendre compte bien exactement; je ferai pour ce les dépêches nécessaires.

Son éminence trouve fort à propos de réduire, durant cet hiver, votre armée à vingt-cinq voiles, choisissant les meilleures, tant du levant que du ponant, et que l'on fasse hiverner six galères dans les ports des îles d'Hyères, afin d'y recevoir les ennemis, lorsqu'étant chassés par vos vaisseaux, ils y chercheront leur salut. A cet effet, son éminence en fait écrire à M. le général des galères, et lui mande que c'est l'intention du roi et la sienne.

M. le comte d'Harcourt, comme j'estime, demeurera en mer, y fera son ordinaire moyennant trois mille livres par mois, que son éminence lui fera donner; vous, monsieur, si votre santé ne le permet autrement, demeurerez à terre en tel lieu qu'il vous plaira. La subsistance de l'armée, estimée pour quatre mois à cinq cent mille livres, avec cent mille livres pour les radoubs, calfats et parties imprévues, qui fait en tout six cent mille livres, se pourra prendre trois cent mille livres sur le fonds de Provence, compris les six vingt cinq mille livres égarées, et le reste tant sur les fonds des trois mois du licenciement des matelots et équipages, que sur les assignations de l'année en 1637, où l'on espère prendre cent cinquante ou deux cent mille livres comptant; voilà, monsieur, ce que peut porter la présente, où il ne me reste lieu que pour vous prier de me croire inviolablement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur, DE NOYERS.

A cette lettre de M. de Noyers était jointe la dépêche suivante :

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX ÉCRIVANT AUX VILLES DE MARSEILLE ET ARLES DE CONTRIBUER A L'ATTAQUE DES ÎLES ET ENTRETENEMENT DE L'ARMÉE.

Le 20 octobre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, ayant su comme mes sujets des villes de Marseille et d'Arles n'ont pas contribué, ainsi que les autres de mon pays de Provence, aux frais de l'armement naval, à la subsistance de mes troupes et autres choses nécessaires pour la conservation de la

province et pour le recouvrement des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, je leur écris afin qu'ils aient, à l'exemple de leurs compatriotes, à faire effort dans des occasions si importantes et auxquelles ils sont autant ou plus intéressées que les autres, pour contribuer selon leurs moyens à l'entretenement de madite armée navale, à celui de mesdites troupes et aux autres dépenses à faire pour la reprise de mes îles et la sûreté et défense de ladite province, pour laquelle je fais de ma part tout ce qui m'est possible; et je leur mande que je remets la chose sur les instances que le sieur de Lanson leur en fera de ma part, lesquelles je lui donne charge de concerter avec vous et mon cousin le maréchal de Vitry, et de presser lesdites villes de faire ce que vous jugerez ensemble qu'elles pourront pour mon contentement et service; de quoi j'ai bien voulu vous donner avis par cette lettre, afin que vous avisiez avec ledit sieur de Lanson ce qui sera à faire pour porter lesdits habitants à fournir une bonne somme de deniers pour subvenir aux dépenses susdites, vous y employant de votre part en tout ce qui dépendra de vous. A quoi m'assurant que vous satisferez, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. d'Émery engage M. l'archevêque de Bordeaux à donner satisfaction à M. de Savoie, au sujet des vaisseaux que ce prince réclame.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

M. Duplessis-Besançon, que nous avons retenu jusqu'au retour de M. de Saint-Thomas, afin de répondre plus ponctuellement, s'en retourne si informé de ce qui regarde le secours de M. de Parme, et les volontés de M. de Savoie sur ce qui est des fortifications que vous avez à faire en ses États, qu'il serait inutile de vous en dire le menu.

Afin qu'il n'y ait rien à dire aux assistances que vous doit donner M. le marquis de Bagnasque, M. Duplessis a vu la lettre que son altesse a faite lui-même. Autant que vous pourrez, monsieur, les ménager et les lieux où logeront vos troupes, je pense qu'il est du service du roi de le faire, afin de diminuer les plaintes que je suis obligé de souffrir tous les jours.

Si vous avez besoin de quelque chose de M. de Savoie où je puisse vous servir, il sera à propos que vous m'en donniez bientôt avis, parce que j'espère dans quinze jours pouvoir faire un petit voyage à la cour; je laisserai ici quelqu'un des miens dont je vous donnerai avis pour vous adresser à lui. Je pense que vous y trouverez toutes les facilités que vous pouvez espérer. Cela est étrange que de cette affaire ici sa majesté ne lui en ait rien écrit ni à moi aussi; je n'ai pas laissé d'y faire toutes mes diligences, sans avoir pu obtenir la tour que vous désiriez. Je ne lui avais au commencement demandé que la ville, suivant vos lettres; et de nous résoudre à tirer ses garnisons d'une de ses places, je ne l'estime pas, si le roi ne lui écrit et que sa majesté ne le veuille fermement, et ce serait causer un dégoût à ce prince qui pourrait produire de mauvais effets; et je continue à vous dire, monsieur, qu'il est malaisé de continuer la guerre dans ses États sans se confier en lui.

Pour ce qui regarde le secours de M. de Parme, les considérations qu'il est nécessaire d'apporter en cette exécution, M. de Savoie les a mises par écrit, lesquelles M. Duplessis vous porte. Je vous assure, monsieur, que si vous tenez en bonne humeur M. le comte Fabio Scotti et que vous le rendiez capable des choses et que vous le guérissiez de ses méfiances, ce ne sera pas un petit service. Je n'ai pas été assez heureux, c'est une mauvaise conséquence quand on l'est davantage et plus capable de faire un si bon effet, et la nécessité des affaires de son maître lui donnera plus de confiance. A mon avis, je ne pense pas que Parme et Plaisance courent aucun risque quant à présent, mais vous pouvez lui faire doucement entendre que Sabionette n'est pas en cet état; il y a long-temps que j'en présage quelque chose de mauvais, et c'est ce qui m'a mal mis avec lui. M. de La Tour y a jeté quelques gens, mais ce secours n'étant pas capable de la garantir de perte, j'ai écrit à M. de La

Tuillerye d'y faire jeter par M. de Candalle deux cents soldats français. Je ne sais si cela aura lieu, cependant il est nécessaire qu'il y pense de sa part comme nous faisons de la nôtre.

J'ai fait voir à M. de Savoie les raisons pour ce qui regarde les vaisseaux et le sel; il m'a dit qu'après que vous lui avez remis l'affaire, et qu'il en a donné parole à ces marchands, il espérait de vous cette faveur. M. Duplessis vous en informera particulièrement. Je vous supplie, monsieur, par l'intérêt du service du roi, que toutes les choses que vous pourrez faire pour donner contentement à M. de Savoie, de les faire, et je vous assure que ce ne sera point un petit service. Je ne vous saurais mander des nouvelles de la cour; j'attends M. de Castellane cette semaine. Il n'y en a point en ce pays (de nouvelles) dont M. de Besançon ne vous rende raison. Madame est dans le lit, malade, qui m'a chargé de vous écrire que vous l'excusiez si elle n'a point fait réponse aux lettres que vous lui avez écrites. Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'Émery.

Dans cette lettre, M. le cardinal de Richelieu approuve les projets de M. l'archevêque de Bordeaux, et lui donne ses instructions au sujet de l'hivernage de la flotte.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ARMÉE NAVALE DU LEVANT.

D'Amiens, ce 21 octobre 1636.

Monsieur, j'ai su par le retour de de Loynes tout ce que vous lui avez donné charge de me dire, et le soin extraordinaire que vous prenez de tout ce qui concerne le service du roi et la réputation de ses affaires. Sa majesté en est très-satisfaite, et, en mon particulier, j'en ai plus de contentement que je ne vous puis dire. Je ne réponds point particulièrement à tous les points de vos dépêches; tant parce que l'accablement d'affaires où je suis ne me le permet pas, que parce aussi que M. de

Noyers en prend le soin. Il a envoyé tous les ordres nécessaires pour l'attaque des îles ainsi que vous l'avez désiré; maintenant il vous envoie toutes les autres expéditions que vous avez demandées à de Loynes.

Je trouve fort bon que vous choisissiez dans l'armée navale vingt-cinq vaisseaux pour tenir la mer durant le mois de décembre, et l'année prochaine le temps que nous l'estimerons à propos et nécessaire; mais je ne juge pas que vous deviez partager lesdits vaisseaux cet hiver et en faire différents corps, pour les raisons contenues au mémoire ci-joint.

J'approuve aussi la proposition que vous faites de laisser pendant l'hiver six galères à Porte-Cros pour y attendre celles des ennemis et les combattre en leurs passages; j'en écris à mon neveu le général des galères, afin qu'il ait le soin d'y envoyer lesdites galères lorsqu'il sera temps, et de les y faire subsister. J'ai donné charge à de Loynes de poursuivre auprès de M. de Bullion le paiement du reste de nos assignations pour la marine pour la présente année, et des fonds pour l'année prochaine. J'en ai écrit audit sieur de Bullion et à M. Cornuel. De Loynes m'ayant fait connaître que le commandeur Desgouttes serait bien aise de se retirer et prendre du repos, je lui mande que je trouve fort bon qu'après le temps de l'armement fini, qui sera au dernier novembre, il s'en revienne à Paris ou qu'il aille chez lui, ainsi que bon lui semblera.

Pour ce qui est de M. le commandeur de Poinsy, je serai bien aise qu'il soit continué dans l'armement, et que vous lui fassiez connaître l'estime que je fais de sa personne.

De Loynes m'a dit qu'il avait quelque mécontentement de ce qu'on lui avait ôté la charge de contre-amiral; je crois qu'il est raisonnable de la lui rendre ou quelque autre aussi honorable, ce que je remets à votre prudence. Desgouttes s'en revenant, vous lui pouvez donner sa charge.

Je vous recommande toutes choses dignes de recommandation aux lieux où vous êtes, et d'y faire comme vous avez toujours fait partout ailleurs. Je suis et serai toujours sans changement,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Dans cette dépêche, M. de Guérapin instruit M. l'archevêque de Bordeaux de l'état de l'armée espagnole et de ses desseins.

LETTRE DE M. GUÉRAPIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

A Antibes, ce vendredi matin 21 octobre 1636.

MONSEIGNEUR,

Aussitôt que je fus arrivé en cette ville, je vis M. le marquis de Bagnasque, qui me dit que les galères des ennemis étaient arrivées à Morgues avant-hier au soir. Il envoya à la Turbie pour en apprendre des nouvelles, et moi j'envoyai à Mourgues un espion assez entendu, qui m'a rapporté qu'il était hier au soir à cinq heures sur la galère de Ferrandina, où il apprit que cette nuit devaient partir six ou huit galères avec quelques rafraîchissements et des moutons pour porter aux îles; que la galère de Ferrandina n'était armée que de quatre à cinq (forçats) pour banc et une trentaine de soldats; que toutes les autres sont plus faibles de chiourme et de soldatesque que celle-là, excepté les cinq galères de Florence, la capitane de Naples et celle de Doria; que les soldats et la chiourme ont été réduits à quatorze onces de biscuit par jour, qui fait voir la nécessité qu'ils ont de vivres; que l'on parlait d'envoyer à Gênes une escadre de galères, et que toutes les autres demeureraient à Mourgues pour voir la contenance de l'armée, et qu'il courait un bruit que quatorze barques, polacres et tartanes de Languedoc avaient descendu à Gênes il y a six jours quantité de blé et de vins, et que l'on y attendait dans peu de jours une flotte de Hollande qui porte deux cent mille émines de blé; que l'on ne dit point ce que cette escadre va faire à Gênes, mais qu'il croit que c'est pour prendre des vivres, dont assurément les îles ont besoin. Que l'on ne dit point que les galères doivent prendre de la soldatesque, n'y ayant que cinq cents hommes de garnison à Mourgues. J'y ai envoyé encore un autre espion ce matin, qui m'apportera d'autres nouvelles ce soir.

Pour des bateaux, il ne s'en est trouvé que trente à Villefranche, et

ici en tout; absolument les mariniers n'y veulent point aller et s'en sont fuis aux montagnes, sur ce que M. le marquis de Bagnasque les voulait contraindre d'aller à l'armée, de sorte qu'il a été d'avis que vous envoyiez ici cinquante ou soixante de vos matelots pour prendre et envoyer ces trente bateaux sur la caution que j'ai dit, que vous leur feriez donner de les rendre après l'occasion. J'ai mandé à M. Lequeux de m'envoyer trois ou quatre cents livres pour leur donner quelque contentement et les porter à cette raison. J'attendrai sur le tout l'honneur de vos commandements avec impatience. Si vous vous en pouvez passer, ce serait bien de la peine épargnée, sinon, envoyant des mariniers, vous êtes assuré que nous aurons des bateaux de gré ou de force. Je suis,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GUÉRAPIN.

Observez, s'il vous plaît, les feux des ennemis, parce que ce sont des avertissements qu'il doit entrer tôt après quelque chose aux îles, et faites tenir de bonnes gardes avancées.

P. S. J'ai prié M. de Corbon d'envoyer à Morgues; il me promet de le faire aussitôt qu'il aura parlé à M. le maréchal, qui l'avait mandé et qu'il était en chemin d'aller trouver.

M. Duplessis-Besançon répondit de la sorte au nom du duc de Parme relativement à la note envoyée par M. le cardinal de Richelieu.

POUR LE SECOURS DE M. LE DUC DE PARME.

Pour les mille ou douze cents hommes on procurera de les mettre ensemble pour une occasion si pressante comme celle de secourir les États de M. le duc de Parme, nonobstant que ces troupes soient diminuées au point que l'on a remontré et qu'elles soient grandement nécessaires en ces quartiers; et pour ce qui est de la cavalerie on tâchera aussi de la mettre ensemble, encore qu'il y puisse avoir plus grande difficulté.

Savoir si son altesse royale pourra fournir quelque cavalerie et infanterie jusques au nombre de deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, ou du moins mille ou douze cents hommes de pied?

Ces recrues seront comprises dans le nombre des douze cents hommes ci-dessus spécifié, lesquels seront en l'état nécessaire.

On désire savoir ce que sont devenus les recrues de Montclar et de Saint-Paul? de quel nombre? si elles sont arrivées et si on les pourra mettre en corps avec les troupes que son altesse royale pourra fournir?

Le trajet sur les États des Génois n'est pas si long qu'il ne semble plus à propos de passer sans le demander, comme fait l'armée navale de sa majesté, quand elle entre dans leurs ports, où le bon traitement que les vaisseaux y reçoivent doit faire croire qu'il n'y aura point de difficulté, et qu'il sera bien d'en user de la sorte, de quoi possible ils en seront plus aises que si on le leur demandait.

Savoir de son altesse royale si les susdites troupes pourront passer par le Génevesat? L'armée de sa majesté donnant jalousie dans Gênes même, et en cas que les Génois s'y voulassent opposer, on propose de faire mettre pied à terre aux Français pour les y obliger par force par les dégâts que l'on ferait dans leurs États?

On trouve l'assiette de Vay propre pour les navires comme aussi pour le chemin par où se doivent joindre les troupes qu'on enverra d'ici.

Au cas que l'on ait ordre de donner des troupes de l'armée navale, il est nécessaire de savoir où elles se pourront joindre avec les autres? On propose Vay.

Ce nombre, avec celui qu'on enverra d'ici, semble suffisant pour le secours qui est nécessaire aux États de Parme, pourvu qu'il soit effectif.

Si l'armée navale ayant reçu ses renforts pourra toujours fournir trois ou quatre mille hommes pour envoyer à Parme?

Il faudra embarquer la cavalerie avec l'infanterie, car ils s'aideront les uns les autres, et il est impossible de passer par les autres lieux, attendu les forces des ennemis.

En cas que le roi commandât qu'on embarquât la susdite infanterie, si la cavalerie toute seule ne pourrait pas passer?

CONSIDÉRATIONS.

Il sera nécessaire de savoir le temps précis que les troupes de l'armée navale seront prêtes pour préparer celles que l'on enverra d'ici pour y joindre.

Étant arrivées en Vay, il en faudra donner avis afin que l'on puisse faire marcher celles d'ici.

Il sera nécessaire que l'on aille fort en Vay, pour y faire croire que l'on s'y achemine pour attaquer Finale, afin de ne donner point temps aux ennemis de juger qu'on a dessein de secourir M. de Parme, car comme lesdits ennemis voudront se mettre en état de secourir Finale,

ils diminueront d'autant de troupes les lieux par lesquels on aura à passer, et les ennemis étant incertains de ce que l'on voudra faire, cela les obligera à ne dégarnir plusieurs ports, et facilitera d'autant plus le dessein que l'on aura pour le secours de M. le duc de Parme.

Envoyant ce secours, il sera aussi nécessaire de laisser un bon nombre de vaisseaux en Vay, pour faire croire d'autant plus aux ennemis que l'on a dessein contre Finale, et l'on détachera de ladite armée les vaisseaux que l'on jugera à propos pour embarquer le nombre des troupes que l'on enverra à Parme afin de les débarquer ès lieux que l'on a marqués par le mémoire que l'on a mandé.

Ce pendant que tout ceci se met en état, il faut envoyer des personnes capables pour reconnaître les chemins nécessaires pour un tel dessein, étant le seul moyen de le bien exécuter que d'avoir des personnes pratiques des lieux par où on doit passer;

Comme aussi résoudre la personne qui devra conduire ces troupes et avoir le commandement pour exécuter ce dessein.

Pourvoir aux navires nécessaires ou aux bateaux pour l'embarquement de la cavalerie.

Et penser aussi au temps et aux forces nécessaires pour l'affaire de Monaco et pour le dessein de secourir M. le duc de Parme, afin qu'une entreprise n'empêche l'autre; et discerner le temps qu'on doit agir en l'une et en l'autre, et penser aux personnes qui y doivent être employées.

Il est nécessaire d'envoyer ici quelqu'un avec lequel on puisse traiter de cette entreprise, que l'on estime fort faisable, et son altesse royale a des moyens de la faciliter, comme elle fera entendre.

On désire savoir de son altesse royale si elle jugera à propos d'envoyer deux mille hommes à Finale, sous la conduite d'un bon chef pour en faire l'entreprise, et l'armée navale mettra pied à terre avec trois mille hommes et autant de canon que l'on voudra. On n'estime cette entreprise que de cinq ou six jours, et d'autant plus facile que les ennemis étant du côté du Parmesan, il leur faudra du temps à mettre un corps puissant pour s'opposer à ce dessein.

Dans cette dépêche M. de Manty continue de donner le journal de sa navigation.

LETTRE DE M. DE MANTY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSEIGNEUR,

C'a été avec un extrême regret que nous nous sommes si long-temps détenus, mais je vous ai ci-devant écrit le sujet : nous avons le capitaine Giron, lequel pourtant, s'il se fût rencontré quelque peu de beau temps, je crois qu'il fût venu avec nous; mais n'en ayant eu guères et encore bien rude, je crois qu'il n'eût pas osé hasarder avec son navire, qui ne peut souffrir le tangage, et sa mâture qui ne vaut rien. Je l'avais assisté de tout ce qui m'avait été possible pour l'aider à sortir et crois qu'il n'a pas tenu à lui : vous pouvez, monseigneur, lui mander ce qu'il doit devenir.

Le sieur de Valeins est demeuré fort malade à Toulon ; je fis mettre une partie de son équipage dans l'hôpital, et l'infection est trouvée si grande dans son navire, que depuis ceux que j'en ai ôtés, il est encore rechu quarante ou cinquante, n'étant plus presque en état de lever les ancres.

Je m'en vais assembler tous les capitaines que le calme a un peu séparés. Je leur proposerai vos ordres et crois qu'ils se disposeront à faire tout ce que vous leur commandez. Je dirai par même moyen au sieur Boisjoly qu'il vous rende compte de son voyage, mais je crois qu'il ne nous dira pas grandes nouvelles.

Je crois que vous avez su que les navires qui furent en Espagne furent mouillés à la Ciotat; tant il y a qu'ils n'ont rien vu, à ce qu'ils disent, et ne furent que jusqu'à l'île qui est devant Carthagène; mais étant assez éloignés du lieu où demeuraient les navires, mal aisément peuvent-ils avoir rien vu.

J'approcherai le plus qu'il me sera possible de Villefranche pour voir monseigneur le comte et recevoir ses commandements, car pour moi j'ai été toujours très-content de servir, et vous ferai voir, mon-

seigneur, que je le tiens à une faveur extraordinaire, et que je connais par là que vous me faites l'honneur de me tenir pour votre serviteur. Je vous assure bien que je ne trouverai jamais excuse pour refuser aucun travail ni de hasarder ma vie pour vous témoigner que je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE MANTY.

P. S. S'il vous plaisait, monseigneur, nous remplacer de deux bons navires celui du sieur Biron et *le Saint-Jean*, et de trois ou quatre barques que nous avons ici, nous aurions plus de moyens de faire quelque chose de bon, là où cela ne sert que d'empêchement. Pour les tartanes que vous croyez que nous ayons avec nous, nous n'avons eu que cette frégate que vous nous avez envoyée, qui nous quitta du premier jour, et depuis nous ne l'avons pas vue.

M. l'archevêque de Bordeaux ayant écrit au roi, qu'il croyait enfin le moment opportun pour l'attaque des îles, sa majesté lui répondit la lettre suivante :

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TÉMOIGNANT LA JOIE QU'IL A DE LA RÉSOLUTION DE L'ATTAQUE DES ÎLES, APRÈS LAQUELLE IL FAUDRA SECOURIR PARME, ET CEPENDANT NE TÉMOIGNER AUCUN RESSENTIMENT A GÊNES NI A FLORENCE.

De Chantilly, le 2 novembre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, j'ai reçu un très-grand plaisir d'apprendre comme l'attaque des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat a été absolument résolue, et comme il a été donné ordre, avec toute sorte de promptitude et de prévoyance, aux préparatifs nécessaires pour cette entreprise, qui est à la vérité une des plus hardies qui se puisse faire, mais aussi est-elle la plus importante et la plus glorieuse à laquelle mes armées puissent être à présent employées; et comme je sais que vous avez eu grande part à la résolution, et que je m'assure que vous n'avancez pas moins en l'accomplissement de tout ce dessein,

je veux que vous fassiez état que je considérerai particulièrement les services que vous m'y rendrez.

J'envoie exprès le sieur de Frémicourt, capitaine au régiment de Brézé, pour me rapporter quel en sera le succès, dont je conçois toute bonne espérance, voyant avec combien d'affection et de courage chacun de son côté est prêt à s'y employer, et que les choses qui n'étaient pas encore prêtes le seront à présent, puisque vous aurez eu les expéditions que vous demandiez pour recevoir de l'argent; que le général des galères doit en avoir seize en mer, et qu'il a mandé que les régiments qui venaient de Languedoc allaient entrer en Provence, et que par-dessus tout cela on a arrêté que quelque résistance qui se rencontre à l'entreprise, on ne laissera pas de l'exécuter.

Quant au secours de mon cousin le duc de Parme, j'en reconnais l'importance et le besoin, et je n'y veux épargner aucune chose qui dépende de moi, mais comme le plus utile dessein auquel mes troupes destinées à ce secours puissent servir présentement, est celui du recouvrement des îles, qui rendra ensuite le trajet en Italie, pour le secours de Parme, facile et assuré, et me donnera la liberté d'y agir plus puissamment, j'entends qu'auparavant toutes choses mes forces soient employées à cette exécution, mais aussi qu'incontinent que la réduction des îles en mon obéissance sera faite, ce que j'espère, avec l'aide de Dieu, qui réussira en peu de temps, les régiments de Roussillon, Castrevieille, Cornusson et Clermont-Vertillac soient portés en Italie par mes vaisseaux pour passer en l'État de Parme, et cependant que vous concertiez secrètement avec mondit cousin, par l'entremise du sieur comte Scotti qui est par-delà, en quel lieu il jugera à propos qu'ils fassent leur descente et passage avec sûreté, donnant à entendre audit sieur Scotti la nécessité d'entreprendre fortement ce dessein des îles, en sorte qu'il ait sujet d'en demeurer satisfait et de se contenter d'en attendre l'événement avec impatience.

Pour ce qui est de la république de Gênes et du duc de Florence, je n'estime pas, pour le présent, qu'il soit à propos de faire aucun éclat du juste mécontentement que je puis avoir de leur mauvaise conduite aux choses qui me regardent; mais je trouve bon que l'on empêche que, sous

quelque prétexte que ce puisse être, il ne soit transporté des États de ces princes aucuns blés ni autres vivres et denrées quelconques, soit de Languedoc ou d'ailleurs de mon royaume, sans toutefois passer à aucun acte d'hostilité ni de rupture contre eux, ce que je saurai bien faire lorsque le temps y sera propre, et je verrai à former une résolution convenable sur ce sujet après la reprise des îles. Cependant je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

A cette lettre du roi était jointe une copie de l'édit suivant relatif aux matelots français servant à l'étranger.

DÉFENSE DU ROI

A TOUS MATELOTS DE SORTIR HORS DU ROYAUME.

De Chantilly, le 2 novembre 1636.

DE PAR LE ROI,

Sa majesté étant avertie qu'il y a un grand nombre de matelots français au service des princes étrangers, et même que plusieurs sont dans les pays au service des Espagnols depuis l'ouverture de la guerre contre eux, sadite majesté fait très-expresses défenses à tous matelots et autres gens de marine, ses sujets, d'aller servir aucun prince étranger, à peine de la vie; ordonne et enjoint très-expressément à tous ceux qui sont ès pays étrangers de revenir dans le royaume quinze jours après la publication de la présente, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, et leurs biens acquis et confisqués pour être appliqués aux hôpitaux des lieux de leur naissance ou habitation, ou des plus voisins. Enjoint en outre sadite majesté aux femmes et enfants desdits mariniers et matelots qui manqueront à retourner en France, ledit temps passé, qu'ils aient à se retirer du royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance de sa majesté, sous peine de punition; mandant sa majesté à M. le cardinal duc de Richelieu, pair, grand-maître, chef et surintendant-général

de la navigation et commerce de France, de faire publier et exécuter la présente en toutes les villes, ports de mer et lieux maritimes du royaume, à ce qu'aucun ne prétende cause d'ignorance.

LOUIS.

SUBLET.

Les lettres suivantes de M. de Noyers et de M. le cardinal de Richelieu donnent à M. de Sourdis les plus amples instructions sur la conduite à tenir lors de la reprise des îles, qu'on regardait à la cour comme si prochaine et si assurée que M. le cardinal de Richelieu envoyait à M. de Sourdis le plein pouvoir de nommer les capitaines destinés à commander les garnisons des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Abbeville, le 2 novembre 1636.

MONSIEUR,

J'espère que le bon effet qu'a produit la dépêche du roi, portant la résolution de l'attaque des îles, aura force jusques à la fin d'une entreprise de si haute réputation, et qu'il n'y aura point de démon capable d'en différer l'exécution d'une seule journée. Tous ceux entre les mains desquels le roi en a mis la conduite en ont écrit au roi et à son éminence en termes si précis, que leurs lettres sont des titres qui les obligent et les engagent si étroitement à ne rien omettre pour la faire réussir et à surmonter toutes les difficultés et obstacles qui s'y pourraient rencontrer, que je ne puis douter qu'ils y omettent rien; c'est ce qui a retenu son éminence de vous envoyer les lettres que vous me demandez pour obvier à un mal que nous ne jugeons pas pouvoir naître; et je m'assure que vous seriez d'autres sentimens, si vous aviez vu les dépêches de MM. d'Harcourt et de Vitry principalement. Pour les autres dépêches qui regardent la garde des îles, lors-

que Dieu nous les aura données, vous les aurez par ce gentilhomme, mon cousin, qui a désiré avoir le bonheur de se trouver à cette belle et rare occasion. Je vous le recommande comme portant mon nom : il est capitaine dans le régiment de M. le maréchal de Brézé, où il n'est pas en mauvaise odeur. Son éminence vous mande combien il importe que personne ne sache la destination de la garnison des îles; cela produirait deux mauvais effets : désespérant ceux qui s'en verraient frustrés, et offensant M. le maréchal de Vitry. En ce point, comme en tous les autres de votre dépêche, nous nous trouvons dans les mêmes pensées.

M. le général des galères ayant mandé que le receveur général de Languedoc lui avancerait des fonds pour la subsistance des galères, et que, par ce moyen, il en mettrait douze en mer, et le courrier Frelon m'ayant rapporté que M. le maréchal de Vitry lui avait dit que les régiments de Languedoc étaient arrivés avant son partement, je vois les trois difficultés notées par la vôtre levées, et ainsi nouvelle assurance que rien n'arrêtera le cours de cette entreprise, que Dieu prospère! Pour l'ordonnance des matelots, elle avait été concertée avec aucuns des serviteurs de son éminence, qui avaient estimé que n'ayant aucune adresse, elle ne pouvait blesser l'autorité de monseigneur; néanmoins, puisque vous le jugez autrement, je vous en renvoie un autre avec adresse à son éminence, et prie par même voie M. le maréchal de Vitry de me renvoyer la première.

Pour ce qui est des entreprises sur la charge de son éminence, elle ne trouve pas à propos que l'on insiste après sur ce sujet, et même elle aurait désiré que M. le contrôleur général eût différé l'instance qu'il a faite pour les prisonniers de Saint-Tropez, jusqu'après l'affaire des îles; car il faut entretenir un chacun en bonne humeur, et se bien garder de refroidir l'ardeur que l'on témoigne à ce dessein, par quelqu'ombrage ou prétexte que ce puisse être. Le temps donnera lieu de faire ce qui sera de raison; l'affaire des galères de Savoie sera bonne, lorsque les nôtres étant en état, il nous restera de quoi en entretenir d'autres; mais vous jugerez bien si nous sommes en état de cela. Son éminence approuve que l'on empêche le transport des

blés et autres grains et vivres à Gênes, puisque, comme vous le remontrez fort bien, c'est un entrepôt des ennemis, qui, par ce moyen, se soutiennent et se fortifient contre nous, de notre propre substance. Pour ce qui est de faire acte d'hostilité contre cette république, ni contre Florence, son éminence estime du service du roi d'en différer la résolution jusqu'après la reprise des îles, qui doit être immédiatement suivie du secours de Parme, sans s'arrêter aux autres desseins, quels qu'ils soient, en cas qu'ils le puissent retarder; il importe donc grandement d'avoir cela dans l'esprit, et d'avoir de bonne heure les moyens de l'exécuter, soit pour le choix du lieu de la descente des troupes, de la route et de la sûreté, pour gagner les États de M. de Parme, qui seront d'autant plus difficiles, que l'ennemi a eu du temps pour s'y opposer. M. le comte Scotti n'aura pas manqué d'y veiller et de tenir toutes choses prêtes pour le passage de nos troupes; mais cela mérite bien que vous en fassiez examiner les propositions, non seulement pour ne mettre la réputation des armes du roi en hasard trop évident, mais pour faire que nous ne manquions l'exécution d'une affaire de cette importance et de telle conséquence. Je ne me suis pas contenté d'une recommandation si à nu, que vous me reprochez pour le régiment des îles, puisqu'il y a plus de quinze jours que j'ai mis ès mains de M. de Loynes l'ordonnance de la montre de ce régiment, qui m'est en une très-particulière recommandation à cause de M. le commandeur de la Porte, que j'honore et estime au-delà du commun.

Je m'assure que, considérant ce qu'est M. le général des galères à son éminence, vous lui procurerez le moyen, dans l'attaque, d'acquérir de la gloire et de l'honneur, et il me semble que nous y avons tous intérêt. Voilà, monsieur, ce que l'état des affaires présentes me donne moyen de vous répondre, et je n'ai rien à ajouter que la prière de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

DE NOYERS.

P. S. Vous me permettrez d'ajouter à mes dépêches que l'intention de son émi-

nence est que vous fassiez employer dans la garde des îles ceux qui dans l'occasion se signaleront davantage et que vous connaîtrez en conscience le mieux méritez, n'y ayant rien qui décourage plus les honnêtes gens que de se voir postposer à des personnes qui ne les ont pas précédées dans l'action et dans les périls.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LES AFFAIRES D'ITALIE.

D'Abbeville, le 3 novembre 1636.

MONSIEUR,

J'ai une telle satisfaction de vos soins, de votre procédé et de votre conduite, qu'il est impossible d'y rien ajouter. J'écris à M. le maréchal de Vitry pour le faire persister en chaleur, et M. de Noyers vous envoie des lettres du roi conformes, ensuite desquelles il ne saurait manquer.

Il est bien à propos de mettre quatre compagnies du régiment des Iles dans Sainte-Marguerite et Saint-Honorat lorsqu'elles seront prises; mais je ne crois pas qu'elles y doivent être seules. Il en faut mettre quatre autres, savoir deux de Latour et deux de Vaillac. Les ordres de sa majesté envoyés par M. de Noyers portent tout cela, et on laisse le nom en blanc de ces quatre capitaines, afin que vous choisissiez ceux que vous estimerez plus à propos, sans que personne le sache. Il faut bien vous donner garde de parler de tout ce que dessus qu'après que toutes les îles seront prises, de peur que la raison et la justice de cet établissement dégoûtassent ceux qui peuvent avoir d'autres pensées.

Quand cette exécution sera faite, le secours de Parme presse plus que toutes autres choses.

Si, avec le temps, le Plessis-Besançon vous importune fort, nous pourrons le mander pour vous délivrer de sa froideur.

M. de Noyers vous fait réponse sur le fait des Génois.

Pour ce qui est du déréglement de ma charge, il faudra y penser après que nous serons sortis de ces affaires-ci.

Je vous enverrai au premier jour des congés pour faire la guerre

par mer, ainsi que vous le désirez. Cependant assurez-vous que je suis et serai toujours,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

M. de Guérapin apprend à M. de Sourdis que M. du Pont de Courlay, général des galères, après des lenteurs incroyables, a enfin commencé à réduire le nombre de ses galères, dont les équipages étaient trop faibles, et à en armer douze convenablement. On concevra combien les retards de M. du Pont de Courlay furent fâcheux, lorsqu'on verra par la lettre de M. de Courbon que les galères des ennemis n'ayant rencontré aucun obstacle dans leur navigation, débarquèrent de nouveaux renforts dans les îles Sainte-Marguerite, dont l'attaque fut conséquemment ajournée. Nul doute que l'escadre de M. du Pont de Courlay, si elle eût été mise en mer en temps opportun, ainsi que l'avait demandé M. de Sourdis, n'eût empêché, ou du moins fort entravé cette importante expédition de l'ennemi.

LETTRE DE M. GUÉRAPIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

A Toulon, le 5 novembre 1636.

MONSEIGNEUR,

Jusques ici la résolution que M. le général des galères avait prise d'armer quinze galères, et l'appréhension que tous les capitaines avaient d'être mal armés de chiourmes, nous a retenus dans des longueurs qui eussent été insurmontables si les vents contraires n'eussent pas été de la partie; mais enfin les supplications de tous les officiers de la charge, les raisons de tous ceux qui connaissent les galères et la mer et mille considérations, protestations et exorcismes ont obtenu ce que

j'ai demandé depuis dix ou douze jours, qui est si nécessaire pour le service du roi et l'exécution du dessein des îles. Hier à la nuit seulement, M. le général se laissa vaincre et réduire ce nombre de quinze galères à douze très-renforcées, dont il partira les cinq premières dans vingt-quatre heures, si le temps le permet, et les sept autres dans lundi prochain, ainsi que tous les capitaines le promettent. Quand j'aurai l'honneur d'être près de vous, je vous entretiendrai des cérémonies et précautions qu'il a désirées pour autoriser le changement de ses résolutions, auxquelles chacun s'est rendu facile de part et d'autre, parce qu'en effet j'estime que le service du maître s'y retrouve, et que vous avez dit que vous vous contenteriez de douze, dix, et même de huit galères, pourvu qu'on vous les envoyât promptement et qu'elles fussent bonnes.

Nous n'avons aucune nouvelle des alléges[1] d'Arles ni de Marseille, lesquelles ne peuvent venir tant que le vent s'opiniâtrera où il est, non plus que les tartanes et barques chargées de ce que doit.

Les capitaines du régiment des galères ont ici fait courir un bruit que vous avez remis l'attaque des îles au 25 de ce mois : ce qui avait un peu ralenti l'ardeur de nos capitaines des galères, qui craignent de manger le biscuit inutilement; mais j'ai protesté le contraire, et que si vous aviez en apparence résolu ce retardement, ce n'était que pour amuser les ennemis et les surprendre auparavant qu'ils eussent pensé à rafraîchir les îles; ainsi que cette ruse de guerre obligeait tous ces messieurs à redoubler leurs diligences.

Aussitôt que les cinq galères seront partiés, je me rendrai près de vous pour vous rendre compte de tout ce qu'il vous a plu me commander.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GUÉRAPIN.

[1] Bâtiments de charge et de transport.

LETTRE DE M. DE COURBON

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Cannes, ce 7 novembre 1636, à sept heures du soir.

MONSEIGNEUR,

J'ai cru vous devoir avertir, à l'instant que je l'ai su, comme les galères des ennemis, au nombre de quarante-deux, sont arrivées à Mourgues, à dessein de mettre dans les îles deux mille cinq cents hommes de renfort et cinq mille quintaux de biscuit. L'avis est conforme à celui que je vous fis donner par Ferron; si j'apprends quelque chose de plus particulier, je ne manquerai de vous dépêcher à même temps. Cependant, je vous conjure, monseigneur, de croire que je profiterai de toutes les occasions qui me pourront faire mériter la qualité de,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COURBON.

A Mgr l'archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, commandeur des ordres du roi, et chef du conseil de la marine de France, à Antibes.

M. l'archevêque de Bordeaux, prévoyant l'arrivée des galères espagnoles, et désirant d'y mettre obstacle, avait ordonné à M. le comte d'Harcourt d'envoyer une escadre à Menton, port qui se trouvait sur la route des ennemis, étant situé près de Monaco; mais M. le comte d'Harcourt n'obéit pas à cet ordre, représentant que ce serait trop diviser ses forces, et que d'ailleurs, les galères de M. du Pont de Courlay n'étant pas arrivées, il lui était impossible de réunir des forces suffisantes pour s'opposer au passage des Espagnols. M. d'Harcourt appuya d'ailleurs ses refus de l'avis motivé des capitaines et pilotes de son escadre.

LETTRE DE M. LE COMTE D'HARCOURT

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, SUR L'ATTAQUE DES ÎLES.

De Gourgan, à bord de l'Amiral, le 7 novembre 1636.

MONSIEUR,

Pour répondre à la vôtre, je vous dirai que je viens de voir ce que vous m'avez mandé, qui était de venir ici et envoyer une escadre à Menton.

Vous savez mieux que moi que, en toute l'armée, il n'y a que les deux grands navires, et un qui est au Théoule, de votre avis, avec les flûtes, et l'autre qui est ici; quant aux grands navires de défense, il n'y a que *le Cygne*, *la Sainte-Geneviève* et *le Coq*, *le Saint-Michel*, qui est destiné pour être avec le Baron d'Allemagne : le reste n'est que tous moyens navires et dragons de l'escadre de Provence, qui est du tout inutile, faute d'avoir de bon canon, et que hors *le Galion* et *la Pelicorne*, le reste ne sont que des navires ramassés.

Il était donc impossible à Villefranche de former une escadre (laquelle ne doit être composée au moins que de dix navires, quatre grands et le reste moyens), sans dégarnir toute l'armée, et, de plus, que tous les vaisseaux de l'escadre de Normandie n'ont que pour sept jours de vivres, leur temps étant expiré au 14 de ce mois.

J'ajoute encore à cela, par l'avis de tous les capitaines et pilotes et la vérité même, que le vent a toujours été contraire pour pouvoir aller audit Menton, que si on était à Villefranche à l'heure que nous parlons, il y fait du tout calme et serait impossible d'en sortir. Ma résolution a toujours été que trouvant M. de Manty ici avec quatorze navires qui manquent dans l'armée, partie des plus forts, de tenir conseil et envoyer une escadre telle que l'on aurait jugé à propos; le tout sans ruiner l'attaque des îles, comme il nous est ordonné.

Je n'ai donc point trouvé M. de Manty à mon arrivée, c'est pourquoi cela ne s'est point effectué.

Pour le regard d'empêcher le secours des îles aux galères ennemies, incontinent que j'en ai été averti, j'ai fait assembler les prin-

cipaux capitaines de l'armée avec des pilotes, qui ont signé leur avis, lequel est question, comme il est impossible de lever l'ancre sans aller à vau le vent des îles, abandonner l'escadre qui est en Théoule et se trouver à Hyères ou Toulon comme les autres; le tout par les grands courants que vous-même avez vus.

A cela vous savez bien que les ennemis prendraient un avantage sur nous de dire que nous aurions eu peur de quitter le tout.

Tous ces messieurs sont donc d'avis que nous demeurions sur l'ancre pour les raisons susdites, et sont tous d'opinion même que quand il y aurait du vent la nuit, l'on ne saurait les empêcher d'entrer où elles voudront.

Si mes galères étaient ici avec les tartanes qu'on a procurées pour le secours de l'armée, vous ne doutez point, avec l'assistance de mes compagnons, qui sont tous de bonne volonté, que je ne livrasse bataille aux ennemis par votre avis et bon conseil, que j'ai toujours suivi et suivrai toute ma vie en qualité de,

Monsieur,

Vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs,

HENRY DE LORRAINE, comte D'HARCOURT,
Le chevalier DE POINTES,
Le chevalier DE COPPEANAILLES,
Le chevalier DECANGES,
Le chevalier DE GUERFAUT,
Le chevalier DE CHATELLUS,
DE BEAULIEU,
DUMÉ.

Je vous supplie derechef de venir ici, et vous assurerez que je n'oublierai rien de toutes les choses qui seront possibles pour le service du roi.

M. le comte d'Harcourt et MM. les capitaines de l'armée à Mgr de Bordeaux.

La note suivante, adressée à M. l'archevêque de Bordeaux, donne les détails les plus circonstanciés sur la navigation de la

flotte espagnole qui venait d'apporter aux îles Sainte-Marguerite un secours tellement considérable que l'attaque en fut différée jusqu'au commencement de l'année 1637. On verra combien les dissensions des chefs de l'armée française furent fâcheuses, puisque les Espagnols avouent eux-mêmes *qu'ils étaient perdus si on les eût attaqués lors de l'arrivée de l'armée navale française.*

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN L'ARMÉE NAVALE D'ESPAGNE DEPUIS LE 6 NOVEMBRE JUSQU'AU 26.

Le 6, trente-six galères des escadres d'Espagne, Naples, Sicile, Florence et Doria, partirent de Vay, se rendirent le soir à Monaco, et rencontrèrent les deux galères qui revenaient d'Espagne, chargées de quatre cents caisses de réales, lesquelles étaient allées droit en Corse et de là faire voile vers Gênes.

Le duc de Ferrandina, lequel sans éclat avait fait charger toutes ses hardes et force meubles sur ses dix galères d'Espagne, en intention d'y faire voile des îles, après qu'il y aurait mis quelque ravitaillement, et le nombre de soldats espagnols et napolitains que l'on verra ci-après, et avoir fait continuer les retranchements par toute l'île, reçut grande quantité de lettres du roi d'Espagne avec ordre de demeurer en Italie et toutes les galères unies, et veiller soigneusement à la conservation des îles, puisque l'on avait fait tant de dépenses. Don Melchior Borgia, qui commande les galères de Naples, demeura ou fit le malade à Savone, mécontent du duc de Ferrandina, qu'il croyait s'en aller en Espagne; en son absence, le marquis del Viso, fils du marquis de Sainte-Croix, qui surprit les îles et en fait valoir la réputation en Espagne où il est, commande les galères de Naples et Sicile; Giannetin, fils du duc Doria, l'escadre de son père, et le duc de Ferrandina commande tout; le même, son armée à Monaco. Elles en partirent sans éclat et sans feu, et arrivèrent aux îles après minuit, le

lendemain déchargèrent les provisions dont les îles avaient grand besoin. Tous ceux qui sont dans les galères descendent librement dans les îles et peuvent reconnaître, et si ceux qui ont fait les remarques suivantes eussent été aussi intelligents comme d'accord en leur relation, on en eût pu découvrir davantage.

Sainte-Marguerite. Le grand fort revêtu de pierre avec son fossé et contrescarpe contre le vieux château du côté de terre a une grande place d'armes, environ le milieu de l'île; du côté des vignettes, il y a un autre fort plus petit, appelé de *Monterey;* aux deux bouts de l'île, il y a deux fortins faciles à prendre. Toute l'île est environnée de tranchées et principalement ès lieux où l'on peut débarquer, lesquelles ne sont pas gardées de jour, mais toute la nuit on y fait bonne garde, avec grande incommodité des soldats, qui n'ont touché un sou depuis six mois, et mangent du biscuit fort mauvais et fort noir, et sont tout nus : on leur promet des habits.

Dans l'île Saint-Honorat, il y a un grand fort qui couvre du côté de terre le vieux château, revêtu comme celui de Sainte-Marguerite. A chaque bout de l'île il y a un petit fortin, et toute l'année il est aussi fortifié de tranchées gardées toute la nuit. Michel Perez de Sardaigne a le principal commandement sur tout et particulièrement à Sainte-Marguerite, et un Espagnol à Saint-Honorat; il y a quelques bons chefs qui ont été en Flandre pour faire valoir ces misérables soldats qui n'ont que les os. Ils étaient douze cents hommes dans les deux îles, on les a augmentés de quatre cents Napolitains et deux cents Espagnols, que l'on a pris des moins mauvais qui fussent sur les galères. Dans l'île Sainte-Marguerite, il y a quarante chevaux en piteux état; leurs canonniers ne valent rien; ils avaient conseillé s'ils en prendraient dans leurs galères, lesquelles ont séjourné là quinze jours entre les deux îles, avec grande crainte de l'armée de France, et particulièrement qu'elle ne lâchât quelque brûlot, vu la grande quantité des galères dans un canal assez étroit. Pour ce sujet deux galères du grand-duc, lesquelles sont les plus fatiguées comme les meilleures, font garde toutes les nuits, l'une du côté de ponent, l'autre de levant; l'ordre a été qu'aussitôt que quelques vaisseaux de l'armée navale

feraient mine de s'approcher des îles, de faire une fumade à laquelle la capitane d'Espagne devait répondre avec une pareille, et les galères de Florence aller joindre les autres dans le canal, qui devaient être promptes à la retraite et à la défense. L'alarme y fut chaude une nuit, que l'on s'était imaginé d'avoir vu une fumade à la galère de Florence, et le duc de Ferrandina fut lui-même reconnaître, après avoir crié partout de se mettre en état.

Ils disent que si, à l'arrivée de l'armée navale la première fois, on les eût attaqués, ils étaient perdus, ayant force soldats malades, peu de vivres et les retranchements imparfaits.

Ils croient d'être attaqués du côté des vignettes en l'île Sainte-Marguerite, entre le fort de Monterey et le petit fortin; ils feront le principal effort à empêcher le débarquement, estimant que si une fois les Français ont gagné la terre et peuvent être retranchés (ce qui sera mal aisé), qu'ils se rendront facilement maîtres de Sainte-Marguerite; laquelle prise, ils tiennent Saint-Honorat perdu.

Le 19 au matin, les galères s'en retournèrent à Monaco à la vue de l'armée française, laquelle les Espagnols craignaient fort leur donner de l'empêchement; et à Monaco on avait résolu la nuit d'y envoyer huit galères avec de nouvelles provisions, mais on eut avis que nos galères étaient arrivées vers les galions, ce qui changea le dessein et fit prendre la résolution de partir pour venir vers Vay.

Six galères, le 25, sont venues à Gênes pour prendre les provisions qu'un vaisseau de Naples a apportées, après quoi l'on croit que tout retournera aux îles avec une assurée ruine de toutes les chiourmes, si l'armée française les oblige de demeurer en mer tout l'hiver, comme le nouvel ordre d'Espagne porte de ne se séparer point. L'on prépare néanmoins à Livourne pour hiverner vingt-cinq galères d'Espagne, si les îles s'en peuvent passer, et il y a de grandes plaintes de ce que sur lesdites galères de Florence il y meurt non seulement force soldats, mais des gens de qualité, tellement qu'en toute façon il est important de les tenir en haleine tout l'hiver pour les mettre hors d'état de servir aux autres saisons.

Il semble que l'attaque des îles, laquelle est très-importante et né-

cessaire en son temps, ne peut jamais être plus périlleuse qu'à présent que la garnison est renforcée et la plupart des malades ôtée, les provisions augmentées et dont ils auront besoin bientôt; que si l'on avait quelque autre dessein ou affaire plus pressée, l'on aurait meilleur marché des îles les venant assaillir par surprise lorsqu'on y penserait le moins; car les incommodités que l'on y souffre y augmenteront la maladie incontinent; que si l'on n'a point d'entreprise plus importante et de meilleure réussite, il est de toute nécessité, pour la réputation, de tenter la reprise desdites îles, chacun estimant que les galères ayant la résolution de les défendre, l'exercice continuel de la chiourme et les gardes perpétuelles des tranchées la nuit ruineront entièrement et les chiourmes et la garnison; et la défaite des galères seule faciliterait non seulement la prise des îles, mais toutes entreprises en Italie, pour l'impuissance de les remettre; et il est à croire que l'ordre d'Espagne de ne désunir point les galères est pour veiller à la conservation des places de l'Espagnol en Italie plutôt qu'à celle des îles, parce que l'on craint partout; et de quelle part que les Français aient dessein de descendre ès îles, il est nécessaire qu'ils fassent faux-semblant de tous côtés, ayent provision de gabions et balles de laine pour se couvrir en mauvais terrain contre les retranchements; et s'il y a des pontons, comme l'on dit, on peut faciliter les descentes et ruiner les retranchements à force de coups de canon.

L'Espagnol est continuellement averti de toutes choses par Nice ou Monaco, et l'on doit grandement veiller aux espions et garder le secret.

M. d'Harcourt proposa néanmoins d'attaquer les galères d'Espagne, à la condition de rassembler cinquante tartanes.

LETTRE DE M. LE COMTE D'HARCOURT

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, SUR L'ATTAQUE DES ÎLES.

De Gourjan, le 8 novembre 1636.

MONSIEUR,

Je viens d'avoir avis certain, par M. de Beaulieu-Persac, qu'il n'y a que vingt-cinq galères mal armées dans le Frioul, et tout le monde est d'accord que si nous pouvons armer cinquante tartanes promptement, que nous les pourrons enlever avec facilité. Je vous supplie de vouloir contribuer ce que vous pourrez, et, si vous n'y pouvez venir, d'en mander votre avis, lequel sera toujours, comme je crois, à l'avancement et à la gloire des armes du roi. Je finis et suis avec passion,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'HARCOURT.

M. de Sabran, dans la dépêche suivante, continue de donner à M. de Sourdis des détails circonstanciés sur la politique présente des différents états d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 9 novembre 1636.

MONSIEUR,

L'assurance que j'ai que la galère ira en sûreté me fait épargner le chiffre, et l'emploi de cette journée à suivre et accompagner M. le comte de Noailles et à dépêcher les courriers de la cour et de Rome, seront les excuses de ce qu'à minuit je vous envoie ces lignes d'une autre main, et que j'estime que vous recevrez d'autant plus volontiers qu'elles vous soulageront de la peine que la lecture des miennes vous donne. M. l'abbé de Fiesque a apporté au logis de M. de Noailles une lettre, qu'il assure avoir été écrite du marquis de Fossé de Noue, feudataire

impérial, à un de ses amis, du 6 de ce mois, par laquelle il écrit que don Francisco de Melos et le prince Doria lui ont fait commandement de se mettre en état de s'opposer au secours qui doit passer près de lui. Je vous en envoie la copie, afin que la conférant, comme je crois bien nécessaire, avec M. le comte Scotti et le chevalier Gueste, vous jugiez si les chemins qu'il donne pour faire éviter, ce dit-il, le passage en ses terres, sont les meilleurs, ou si ce n'est point un artifice pour me faire parler des chemins que nous devons tenir, et faire approuver ou non celui de Fossé de Noue; car je doute qu'il n'y ait de l'artifice en ladite lettre; il en faut tirer néanmoins les avantages que nous pourrons, et considérer qu'il semble qu'ils aient pénétré la route qu'on vous avait donnée de Turin, de laquelle vous me fîtes part. A cela j'ai répondu que j'en savais encore davantage; que le duc de Modène avait été sollicité, et se mettait en devoir de s'opposer au passage s'il pouvait découvrir le vrai qu'on doit procéder; mais que tout cela ne nous faisait pas craindre ni pouvait détourner du dessein prémédité par où nous devons passer, étant en état de passer sur le ventre et de ruiner les lieux qui nous donneront de l'obstacle. Vous remarquerez, s'il vous plaît, en ladite lettre, qu'il prie son ami d'en parler à l'abbé Fiesque et lui à d'autres, c'est-à-dire à moi, et qu'il craint ou feint de craindre de s'exposer à beaucoup de périls.

Par une lettre de Plaisance du 15, j'apprends que l'on était après vouloir rendre les prisonniers mutuellement, et que jamais secours ne fut attendu comme les nôtres. Je vous enverrai autre avis, tiré d'une lettre de Valence en Espagne, qui ne se trouve point confirmée d'autre lettre; il a néanmoins du rapport à ce que vous m'aviez écrit il y a quelque temps, mais il me semble fort à l'impossible. Les deux galères attendues d'Espagne sont ici venues avec l'argent, et ont pensé donner d'elles-mêmes dans les filets; car venant de Corse droit ici, elles se trouvèrent enveloppées d'un si grand brouillard vers Arassi et d'un vent contraire, qu'elles pensèrent retourner à Villefranche, et furent sur le point de s'en retourner en Corse. Quelques avis sont venus de Naples pour vérifier qu'enfin l'on y a armé treize vaisseaux et chargé dessus deux mille cinq cents hommes d'infanterie, bons ou mauvais. L'on ne croit pas que le duc de Ferrandina s'éloigne de par-

deçà tant que l'on soupçonnera du secours, et que s'il lui vient des gens, il pourra s'opposer par terre au débarquement dudit secours avec ses galères. M. le comte de Noailles et moi avons eu quelque opinion, comme je vous écrivis par ma précédente, que la seigneurie, laquelle, par sa mauvaise procédure, est en crainte, et on lui ouvrirait quelque moyen de contenter le roi; cet espoir nous fut augmenté le lendemain par la députation extraordinaire de deux sénateurs, lesquels, plus désireux de tenir quelque chose de M. le comte de Noailles que de nous contenter, ne lui parlèrent que des bonnes intentions que la république avait eues toujours pour le roi, des lettres favorables qu'il avait eues de sa majesté sur ce sujet, disant que je les pressais si fort dans mes propositions que je ne leur donnais pas loisir de se résoudre, et concluant toujours que l'ennemi avait dix mille hommes sur *le Plaisantin*, et que si le secours passe sur leur État, l'ennemi le pourrait combattre à la frontière et le jeu s'achever sur leur État; ce qui a fait connaître à M. l'ambassadeur que tout leur cas n'est que galimatias, et dont nous connaissons toujours qu'il se faut méfier d'eux comme d'ennemis assez déclarés et reconnus. Je vous envoie un article de la lettre de M. de Cosy, qui confirme de Constantinople les préparatifs du Turc contre le Transylvain pour être trop confident de l'empereur. Je vous envoie aussi le modèle du tombeau en cire dans une caisse, et remarquerez que les deux pièces de bois sur lesquelles est le modèle seront toutes de marbre; mais ils ne le feront pas à moins de deux mille pièces de huit réales, comme vous verrez par le mémoire, où toutes les pièces sont comprises. Mandez-moi, s'il vous plaît, incontinent votre résolution et les moyens d'y travailler; vous ne m'avez rien mandé touchant *la Notre-Dame* et les apostilles. Votre felouque est ici, que je ferai partir mardi ou mercredi, afin de porter quelqu'autre avis, n'ayant pas voulu qu'il partît avec cette galère, afin d'en tirer quelques services. Je vous demande toujours un commandement, et de me conserver en vos bonnes grâces, parce que je serai éternellement,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE SABRAN.

(En marge est écrit) :

M. le duc de Savoie maudit la légèreté de M. le cardinal son frère, qui s'est

mis du côté des Espagnols ; et proteste de faire connaître, par les effets, qu'il est d'autant plus persévérant dans le service du roi que ses frères y ont été inconstants ; j'ai fait réponse à la faveur des vôtres des 20, 24 et 30, par votre felouquier : il sera bon de les payer par semaine pour n'y être trompé.

Dans les deux dépêches suivantes, M. de Seguiran donne à M. l'archevêque de Bordeaux le détail des ordres qu'il a exécutés, relativement aux embarcations destinées à débarquer les troupes aux îles; il rend aussi compte de son entrevue avec M. du Pont de Courlay, général des galères.

LETTRE DE M. DE SEGUIRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Fréjus, le 12 novembre 1636.

MONSIEUR,

Étant parti ce jourd'hui d'Antibes assez matin, nous sommes arrivés à Cannes à une heure, que M. le maréchal de Vitry, à qui M. Guérapin a rendu votre lettre, n'était point encore levé; pas moins il nous a fait entrer dans sa chambre, et après lui avoir exposé le sujet de mon voyage, je suis descendu aussitôt du château, et, ayant fait venir les consuls et officiers de l'amirauté par-dessus le nombre de trente bateaux, qui étaient déjà préparés par votre ordre, j'ai encore arrêté quatre tartanes, qui pourront bien porter jusqu'à quatre cents hommes, ayant enjoint auxdits consuls et officiers de les faire tenir prêtes, suivant les avances que je leur ai fait donner par cet honnête homme, à qui vous avez ordonné de venir avec moi pour cet effet; et continuant mon chemin pour l'exécution des choses que vous avez résolues, j'ai passé par Saint-Rapheau, distant d'une demi-lieue de Fréjus, où j'ai frété à fort bon compte deux tartanes étrangères que j'y ai rencontrées; et encore une autre qui s'est trouvée dans la rivière d'Argent, lesdites trois tartanes étant pontées, et pouvant bien porter à couvert jusqu'à trois cent trente hommes; en façon que par le moyen

de ces trois tartanes vous pourrez faire passer autant d'hommes dans les îles qu'il en pourrait tenir dans les vingt bateaux que vous y aviez déjà arrêtés, par-dessus lesquels j'en ai encore ajouté cinq et fait trouver des rames pour tous. Et il est important que vous sachiez que toutes les barques et tartanes que j'ai arrêtées en ce lieu seront fournies de six rames de vingt-deux pans chacune; ce qui aidera grandement à les faire aller et venir par toutes sortes de temps, et j'irai commodément, soit dans le frioul, soit partout ailleurs.

J'ai commandé à tous les patrons des bateaux dudit Fréjus de se tenir prêts pour suivre les galères lorsqu'elles passeront à la vue de ladite ville, et leur ai promis de les avertir par un courrier en cas qu'elles passent la nuit, et de se rendre, avec lesdites galères, au port du Théoule.

Je vous dirai aussi comme, conformément aux deux premiers articles de votre mémoire ou instruction, je suis allé reconnaître dans le magasin d'un marchand de cette ville quatre-vingts douzaines de planches d'un pan de largeur et quatre autres douzaines d'un pan et quart, que je lui ai fait payer par le sieur Vitré, en précomptant les deux cents livres que le sieur procureur du roi en l'amirauté lui avait déjà données, résolu de ne point partir d'ici demain que je n'aie vu embarquer le tout; ce que je ferai faire, s'il plaît à Dieu, bien matin sur le port de Saint-Rapheau. Je fais dessein de prendre un vaisseau bien armé et de m'en aller par mer de là à Saint-Tropez, où je trouverai les galères, s'il en faut demeurer à ce que le garde de la tour d'Agay m'en a dit; ledit garde assurant que, sur les quatre heures après midi, il avait découvert huit galères du côté de ponant, lesquelles sont entrées au golfe de Saint-Tropez; qu'il y avait treize vaisseaux à vingt-cinq milles de terre qui tiraient vers les îles de Sainte-Marguerite à la faveur du labesche [1].

Cette relation du garde n'est pas entièrement conforme à celle du patron Sigallon, qui dit n'avoir compté que sept galères qui allaient à la voile du trinquet, dont les six étaient déjà venues en vue du golfe de Fréjus, lorsque *la Sophie*, qui était fort reculée et en arrière des autres, avait tiré un coup de canon, après lequel elles avaient amené le

[1] Du vent de S.-O.

trinquet et prouegé[1] contre le vent pour regagner le golfe de Saint-Tropez; se trouvant d'accord ledit patron avec le garde pour ce qui est des vaisseaux, ledit patron Sigallon ajoute qu'il est à craindre, le vent de labesche ayant cessé entièrement sur les cinq à six heures du soir, que les courants ne reculent lesdits vaisseaux jusqu'au cap de Saint-Tropez.

J'oubliais à vous dire, monsieur, que M. le maréchal m'a donné son ordre en faveur de ces pauvres patrons qui vont à la mer; mais elle ne leur sera pas beaucoup avantageuse, puisqu'il porte seulement exemption de logement durant le temps que lesdits patrons seront à la mer pour le service du roi; le vôtre, monsieur, me sera toujours si cher qu'il ne paraîtra point d'occasion que je n'embrasse avec passion pour vous témoigner que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SEGUIRAN.

P. S. Monsieur, par le compte que vous pouvez faire des quatre tartanes que j'ai arrêtées à Cannes, et de trois autres à Saint-Rapheau, qui portent sept cent trente hommes, et qui ne reviennent pas moins qu'à environ neuf-cents livres, vous trouverez qu'il y a beaucoup à gagner, puisque cinq bateaux ne portent que six cent cinquante hommes et coûtent six fois autant.

LETTRE DE M. DE SEGUIRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

A Saint-Tropez, ce 14 novembre 1636.

MONSIEUR,

Suivant ponctuellement les instructions et la loi que vous m'avez données en partant d'auprès de vous, je vous redirai en passant qu'ayant voulu faire débarquer vos quatre-vingt-quatre douzaines de planches sur deux tartanes de ces trois que j'ai arrêtées à Saint-Rapheau, et qui n'attendent que votre commandement pour partir, je me trouvai obligé de m'arrêter à Fréjus jusques à quatre heures après-midi, n'y ayant trouvé qu'onze bateaux de prêts des vingt-quatre que

[1] Aller au plus près du vent.

j'y ai laissés avec ordre de suivre les galères lorsqu'elles passeront, ayant employé tout ce temps à faire la recherche des patrons et mariniers pour les treize bateaux restants, dont j'ai pris les noms et surnoms, que j'ai laissés au procureur du roi de l'amirauté de ladite ville; et quelque tard qu'il fût lorsque j'en partis, je suis arrivé le même jour en cette ville, distante de cinq lieues de mauvais chemin, où ayant appris que M. le général des galères était sur l'une des huit galères que j'ai trouvées dans le port, je lui ai envoyé un gentilhomme, m'étant déchargé de ce compliment pour ce soir, afin de pouvoir surprendre la nuit dans leurs maisons les patrons des barques, tartanes et bateaux, dont vous en verrez le nombre dans un petit état ci-joint. Je ne sais pas si ce que j'y ai fait vous contentera, mais je sais bien que j'ai déserté d'hommes ce lieu de Saint-Tropez et en ai fait venir des villages voisins de deux à trois lieues; le tout avec l'assistance des officiers de l'amirauté et consuls de la ville, desquels m'étant informé à des autres personnes les plus intelligentes que je connais le long de la côte pour le fait des blés dont vous m'aviez chargé par votre instruction, je prévois qu'il y aura une grande peine d'en trouver, et qu'à moins de faire une visite générale par toutes les maisons des gentilshommes et autres, et de fouiller partout, il sera impossible d'en recouvrer; et pour ce faire, il serait besoin d'une autorité toute puissante, et j'estime qu'il faudrait une commission particulière du roi pour ce sujet. Jusques ici, monsieur, je n'ai rencontré aucun vaisseau ni barque chargés d'aucune sorte de vivres.

J'ai vu M. le bailli de Forbin et ai pris mon temps en façon que pour lui parler premier qu'à M. le général des galères, sans donner jalousie à ce dernier, qui est en possession de s'éveiller assez tard; j'ai été en galère de si bon matin que j'ai eu tout loisir d'entretenir ledit sieur bailli avant que mondit sieur le général ait été en état de voir personne, ni de savoir que je fusse là. Je lui ai donc rendu votre lettre et fait voir comme en trois divers articles de mon instruction vous lui faites assez connaître et à moi que les galères vous sont absolument nécessaires; jusques là que sur les longs raisonnements qu'il me faisait, fondés sur son ordinaire prudence et sage conduite, je ne lui

répondais aucune chose, mais bien, comme vous me le dites souvent, qu'il fallait songer seulement d'aller bientôt aux îles et les reprendre. Ce que j'ai trouvé de plus considérable en sa plainte et discours, c'est que les trois plates étant extrêmement pesantes et lourdes, il sera bien difficile aux galères de les pouvoir remorquer sans rames, et, à dire vrai, je m'étonne de quoi le sieur Cauvin, qui a entrepris l'ouvrage desdites plates, n'en a point fait faire; de quoi m'étant pris à lui à bon escient, il m'a fait voir pour sa décharge une lettre du sieur Luquet, du 13 du mois passé, qui dit que vous lui avez écrit de révoquer l'ordre qu'il avait eu pour faire travailler auxdites rames. La connaissance que vous m'avez donnée et celle que j'ai encore de moi-même du besoin que vous avez desdites galères, pour ôter cet empêchement ou prétexte de ne pouvoir traîner lesdites plates, j'ai commandé cinquante rames de trente pans de longueur, qui seront parachevées partout demain, y ayant trente hommes après, mondit sieur le général des galères m'ayant envoyé quinze de ses rémollats [1], sachant que j'en étais pressé, et offert avec cœur et affection toutes les choses qui sont en son pouvoir.

Comme j'achevais cet article, le sieur de Rochebrune, que vous avez envoyé sur une chaloupe, m'a fait l'honneur de me venir voir et me rendre votre lettre, le commencement de laquelle, pour vous parler dans les franchises qui me sont ordinaires, m'a un peu étonné, pour ne pas dire fâché; car je n'avais garde de vous envoyer les tartanes et bateaux que je puis avoir frétés ès lieux où j'ai passé depuis mon départ d'avec vous, puisque le premier article de vos mémoires porte formellement qu'elles ne doivent partir de leurs ports qu'à mesure que les galères passeront: aussi il est nécessaire, s'il me semble, qu'elles les escortent. Ledit sieur de Rochebrune m'a fait voir l'instruction que vous lui avez donnée, et souffre bien patiemment que dans un article d'icelle vous lui donniez charge de voir M. le général des galères et le sieur bailli de Fourbin et moi, que vous postposez à ce dernier dans l'ordre de l'écriture, mais non pas que vous me croyiez capable d'oubli ou de négligence ès choses qui m'ont été par vous ordonnées ou que je vous ai promises.

[1] Constructeurs de rames.

Comme ma dépêche est assez longue, dans le temps que je parachevais, il est arrivé deux patrons avec leurs tartanes, partis de Toulon depuis deux jours, qui disent avoir laissé audit Toulon dix autres tartanes que les consuls de la ville ont frétées à raison de cent cinquante livres chacune par mois, avec trois mariniers, et se doivent aller rendre à Cannes. Disent encore lesdits patrons qu'on avait aussi arrêté vingt-deux bateaux en ladite ville, et qu'ils sont demeurés là faute d'argent.

Je me suis avisé d'un expédient, qui est que, donnant aux galères les rames que je faisais travailler pour servir aux barques et tartanes que je prends en cette ville, il faudra, s'il vous plaît, que par le retour de celui qui vous rendra celle-ci vous écriviez à M. le chevalier des Roches, qui est ici, de me faire délivrer les rames de son brigantin qui est à Toulon, pour remplacer au lieu d'icelles que je fais donner pour servir auxdites plates, et que ledit sieur des Roches en écrive à Toulon; c'est chose qu'il ne doit pas refuser, puisqu'il a eu de son éminence ledit brigantin en pur don et qu'elles sont tout-à-fait nécessaires pour l'usage desdites barques. C'est ce que je vous puis dire présentement, vous assurant que je n'omettrai aucune chose de celles qui seront en mon pouvoir pour vous donner satisfaction de toutes celles que vous m'avez ordonnées comme étant, monsieur, etc., etc.

Depuis ma lettre écrite, il m'a été fait une proposition par des personnes fort zélées au service du roi, dont je tairai ici les noms, pour les considérations que je vous dirai à la première vue, qui est que dans la nécessité présente on se pourrait servir de la marchandise et barque du patron Jean-Baptiste Saylon prise en ces mers, avec les Portugais et Napolitains qui sont ici prisonniers; et si bien parmi les premiers il se rencontre que le sieur Gasqui, qui est gentilhomme d'honneur, et qui sert fort fidèlement sa majesté en cette province, se trouve intéressé en cela. Je ne suis pas si scrupuleux quand il s'agit de servir le roi, que mettant comme je fais tous les jours mon plus liquide quand il en est besoin, je ne fusse aussi d'avis de prendre et le servir en cette rencontre de tous les deniers qui pourront devenir bons de ladite prise. Mais encore que les premiers, qui ont coopéré à ce bien,

n'aient pas fait grands frais pour ce sujet, la raison veut néanmoins qu'ils en aient la meilleure partie : ce partant, il me semble que pendant que la chose est indécise, et avant le jugement qui s'en peut ensuivre, il serait bon de traiter avec les procureurs si vous le trouvez à propos, me faisant fort principalement pour ce qui est du sieur Gasqui, qui est fort mon ami, de le faire consentir avec les autres pour la moitié, et de l'autre moitié restante, sa majesté en pourrait retirer six ou sept mille livres, suivant la commune estimation du total par gens à ce connaissant, même des marchands de Saint-Tropez, qui la mettent à douze ou treize mille livres, et qui m'ont assuré que les draps de Barcelone qui sont de ladite prise ne sont pas fins comme on croyait. Celui qui m'a fait ladite proposition offre de vous faire tenir dans le port où vous désirerez deux cents charges de blé et quatre cent cinquante millerolles de vin, en lui faisant délivrer en même temps ladite barque et marchandises de ladite prise. J'ai communiqué cette proposition au lieutenant de l'amirauté, chez qui je loge, qui m'a d'autant plus agréé que, l'ayant trouvé avantageux pour sa majesté, il m'a aussi dit que ladite prise pouvait valoir la somme de 13,000 fr. J'attendrai votre ordre à ce sujet, afin que, passant à Brigançon, j'en puisse résoudre avec ledit sieur Gasqui, et traiter par après avec celui qui offre ces blés et ces vins, en repassant à Saint-Tropez. Je vous renvoie l'archer qui était venu avec M. de Rochebrune, pour ne m'être aucunement utile.

Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

SEGUIRAN.

P. S. Monsieur, vous savez par le sieur de Rochebrune comme j'ai été contraint de faire refaire les apostilz [1] et ouvertures des plates qui n'avaient pas assez de force ni de talus pour y passer les avirons. Cette besogne, aussi bien que celle des avirons, pouvant être achevée partout demain, toutes les claies sont embarquées dans les plates, en assez mauvais ordre, mais j'ai trouvé l'affaire faite par les forçats à mon arrivée.

[1] *Apostis*, espèce de poutre carrée qui, régnant de chaque côté de ces sortes de bâtiments de transport, et sur toute leur longueur, terminent la largeur de l'œuvre morte c'est-à-dire de la muraille, située hors de la flottaison.

Dans cette lettre, M. le comte Fabio Scotti, envoyé de Parme, supplie les chefs de l'expédition des îles Sainte-Marguerite d'en retarder l'attaque, et de s'occuper avant toute chose de faire parvenir à M. le duc de Parme les troupes qu'on lui promet depuis si long-temps, ce prince, faute de ce secours, pouvant être forcé de se joindre aux ennemis de la France. (Prévision qui d'ailleurs se réalisa, ainsi qu'on le verra plus tard.)

DISCOURS DU SIEUR FABIO SCOTTI

TOUCHANT LE SECOURS DE PARME.

Messieurs,

Je vois que vous vous préparez à l'entreprise des îles, laquelle, à cause que les ennemis sont si pourvus, non seulement réussira très-difficile, mais presqu'impossible : sans doute dans cette entreprise mourront les meilleurs de vos soldats et officiers; c'est pourquoi l'obligation que j'ai envers sa majesté et le service de M. le duc de Parme, mon maître, me contraint, messieurs, à vous supplier de considérer quel préjudice cela apportera aux armes de sa majesté, si, hasardant une telle entreprise, elle ne vous réussit bien, et que quand même elle vous réussirait, le secours de son altesse de Parme demeurera entièrement empêché à cause du dommage que vos troupes recevront nécessairement. L'empêchement de ce secours contraindra son altesse de céder à la force et violence des ennemis, et sa chute rendra odieux à toute l'Italie le nom français, pour avoir abandonné un prince si zélé à cette couronne, et qui, si généreusement méprisant les offres des autres, s'est jeté entre les bras du roi. En ce trouble, rien ne me console, sinon la grande prévoyance de vous autres, messieurs, laquelle me fait espérer que vous embrasserez le parti le plus assuré, et me conduirez promptement pour débarquer, afin de secourir M. le duc de Parme, lequel je vous déclare, messieurs, ne peut plus résister, sinon peu de jours, où l'entreprise des îles se peut remettre en un meilleur temps avec notre plus grand avantage.

Dans les dépêches suivantes, le roi, M. le cardinal de Richelieu et M. de Noyers continuent d'engager M. de Sourdis à s'occuper efficacement de l'attaque des îles. Le gouvernement français attachait avec raison à cette entreprise une telle importance que les trois lettres suivantes sont écrites pour ainsi dire coup sur coup, à vingt-quatre heures de distance.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ATTAQUE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT.

De Corbie, ce 19 novembre 1636.

MONSIEUR,

A présent que Dieu a remis Corbie dans l'obéissance du roi, et que M. le cardinal de la Valette a mis en déroute une bonne partie de l'armée de Gallasse, le contraignant de repasser toutes les rivières, avec grande perte d'hommes, de munitions et de canons, et de se sauver dans la Franche-Comté, il n'y a plus rien tant à désirer pour le bien des affaires du roi que la prise des îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, dont bien que je sache que vous connaissez la conséquence, l'importance de l'affaire m'oblige néanmoins à vous dépêcher exprès M. de Baumes, duquel vous savez l'estime que je fais, afin d'insister et presser tout de nouveau l'attaque desdites îles, et vous donner avis que, comme M. de Nantes ayant été rappelé, vous êtes seul chargé des soins de l'armement naval, tant du levant que du ponant. Il vous importe extrêmement d'empêcher, par votre diligence accoutumée, que ces messieurs qui commandent les forces du roi ne puissent prendre aucun prétexte de retardement sur le défaut des vaisseaux, galères, tartanes, et généralement sur tout ce qui dépend du fait de la marine.

Je ne vous recommande point l'union et la bonne intelligence avec un chacun, puisque, comme vous savez que la division est la ruine des meilleures résolutions, je suis assuré que vous n'épargnerez rien pour

l'empêcher, considérant que, bien que le succès de cette affaire regarde en général la réputation des armes du roi, comme c'est une entreprise qui se doit exécuter par l'armée navale, il y va plus particulièrement de celle de vos amis; témoignez-moi donc en ce rencontre combien elle vous est chère, et, sans vous arrêter aux frais ni à la dépense, faites l'impossible pour la faire réussir, puisque de là dépend une partie de la satisfaction,

Monsieur,

De votre très-affectionné, comme frère, à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

P. S. Je vous conjure encore de faire en sorte que l'attaque des îles ne manque point faute de ce qui peut dépendre de ma charge et de vos soins. On a fait pourvoir à tout ce que le Picard a pu désirer. Je vous prie, en attendant, et sur l'assurance que je vous donne, qu'il porte les fonds nécessaires pour toutes les dépenses requises : je ferai en sorte que rien ne manque. Vous ne me sauriez obliger en une occasion qui me soit si sensible que celle-ci ni qui m'oblige plus à vous servir.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR LE PRESSER DE FAIRE ATTAQUER LES ÎLES.

De Chantilly, le 20 novembre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, ne recevant point de nouvelles que vous ayez commencé l'attaque de mes ennemis dans les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, et ayant cette affaire grandement à cœur, comme la plus considérable que je puisse entreprendre pour la réputation de mes armes et l'avantage de mon État, je vous dépêche le sieur de Baumes, premier capitaine au régiment de la Marine, pour presser cette attaque et y être présent, avec charge de vous témoigner de nouveau, comme j'ai déjà fait, par le sieur de Frémicourt, que vous ne sauriez me rendre de service plus agréable et plus important que de lever toutes les difficultés qui peuvent retarder l'exécution de cette entreprise, du succès de laquelle attendant des nouvelles avec impatience, je me remets sur le sieur de Baumes de ce que je pourrais ajouter ici

sur ce sujet, désirant que vous lui donniez entière créance; et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Corbie, le 21 novembre 1636.

MONSIEUR,

Je ne vous puis dire combien son éminence porte impatiemment le délai de l'exécution du dessein des îles. Le dernier courrier avait rapporté que c'était pour le 10 de ce mois, et à présent l'on nous dit que tout est prêt, excepté ce qui est des galères et de partie du reste des vaisseaux ou plates. De grâce, monsieur, pourvoyez-y de sorte que l'on ne se puisse excuser sur nous, et faites que rien n'y manque, quand vous devriez emprunter de toutes parts; faites que rien ne retarde cette si importante entreprise, et ne doutez que de çà son éminence ne fasse valoir vos services comme d'une personne qui lui est extrêmement chère.

J'envoie la dépêche qu'avez désirée à M. d'Alluin, et lui fais sentir que l'on ne peut pas approuver sa procédure; et en vérité, monsieur, il est insupportable de voir un gouverneur mettre par surprise toute l'armée en hasard de périr.

J'ai à vous dire que deux cents charges de blé saisies par le sieur Foucault ayant été réclamées par le commis de M. d'Argencourt, son éminence n'a pas voulu lui tenir la rigueur, comme vous le verrez par l'arrêt du conseil de la marine. Je vous prie aussi, monsieur, de vous y rendre facile en faveur du profit.

Au reste, si vous ne nous mandez de bonnes nouvelles des îles, tout est perdu, et il restera quelque chose à désirer à notre joie : Dieu vous en donne les moyens, et me faites l'honneur de me croire,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

Dans cette dépêche, M. le cardinal de Richelieu exprime de nouveau tout son étonnement et son mécontentement à M. de Sourdis sur les retards apportés à l'attaque des îles. Il lui enjoint expressément, dans le cas où cette attaque serait impossible, de s'occuper sans délai de faire embarquer les troupes destinées à M. le duc de Parme.

LETTRE DE Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ATTAQUE DES ÎLES.

De Ruel, ce 3 décembre 1636.

MONSIEUR,

Le capitaine du régiment des Iles s'en retournant avec le fonds de la montre dudit régiment qu'il était venu poursuivre, je ne l'ai pas voulu laisser partir sans vous faire cette lettre pour vous dire que je suis extrêmement étonné du retardement que l'on apporte à exécuter les ordres du roi touchant l'attaque des îles de Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, vu qu'il y a plus d'un mois que vous avez mandé de deçà que tout ce qui était nécessaire pour cela était prêt, et que l'on n'attendait rien pour commencer que les galères qui n'avaient pas encore joint le corps de l'armée navale. J'ai su depuis que lesdites galères sont arrivées, mais que tous ceux qui doivent conduire et servir en cette occasion s'excusent les uns sur les autres, et consument ainsi le temps inutilement sans rien faire, ce qui apporte un très-grand préjudice au service de sa majesté et à la réputation de ses affaires. Vous m'aviez écrit que vous aviez pourvu de telle sorte à toutes les choses que l'on pouvait désirer du côté de la mer pour faire ladite attaque, que rien ne manquerait, et que si on ne l'entreprenait pas, le défaut ne viendrait pas de vous, mais des autres. Je vous conjure encore de vous y employer soigneusement, afin que si cette affaire vient à manquer, que tout le monde connaisse ceux qui en seront cause, et que l'on ne rejette pas le blâme sur vous, comme je prévois que l'on fera, si toutes choses ne sont bien prêtes.

Vous savez aussi bien que personne de quelle importance est la reprise des îles, la réputation qu'une telle action donnerait aux armes du roi, combien sa majesté la désire, et avec quelle passion je l'ai toujours souhaitée. Si c'est chose qui se puisse encore, comme je le veux croire, vous me ferez tous les plaisirs imaginables d'y porter ces messieurs avec chaleur et d'y travailler de votre côté avec votre zèle ordinaire, n'étant pas maintenant question de chercher des excuses de n'avoir pas entrepris ladite attaque, mais bien de trouver les moyens non seulement de la faire, mais aussi de la faire réussir au contentement de sa majesté. Cependant, si vous jugez tous ensemble ne pouvoir pas venir à bout de cette entreprise (ce que vous devez examiner bien particulièrement), le roi désire en ce cas, que, sans perdre davantage de temps, vous entrepreniez le secours de M. de Parme, qui presse extrêmement, afin que si on manque à reprendre les îles, on puisse au moins conserver les États de ce prince, que sa majesté désire assister en tout ce qui lui sera possible et lui faire connaître que ses intérêts ne lui sont pas moins chers que les siens propres.

Ces deux mots sont pour vous dire que vous m'obligerez autant de faire réussir l'affaire des îles que si vous me donniez la vie. Je vous conjure de le croire, et que je serai toujours,

Monsieur, votre affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Cette lettre de M. de Noyers a pour but les mêmes instructions, et entre dans quelques détails au sujet de la réunion des troupes destinées à M. le duc de Parme.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, ce 4 décembre 1636.

MONSIEUR,

Enfin la longue attente de l'attaque des îles nous fait perdre patience, et oblige sa majesté, pour ne laisser entièrement écouler le temps et

l'occasion du secours de M. le duc de Parme, un des principaux alliés de la couronne, à vous mander que si huit jours après la réception de la présente, vous ne voyez lieu de terminer cette affaire, l'on remette à un autre temps plus commode et où les esprits soient plus prompts et plus disposés à recouvrer cette parcelle de la France qui importe tant à sa réputation.

Que, pour parvenir efficacement au secours de mondit sieur de Parme, l'intention de sa majesté est que l'on embarque au plus tôt quatre mille bons hommes effectifs, composés tant des régiments de Languedoc que de ceux qui sont en Provence, qui seront conduits par M. le comte Fabio Scotti, et M. de Castellane sur les flûtes et vaisseaux du roi, ainsi que M. le comte d'Harcourt et vous le jugerez pour le mieux.

Et, à quelque prix que ce soit, l'on leur donne leur subsistance et qu'ils soient mis en état de faire le service pour lequel ils sont destinés. Son éminence espère ce service de votre affection et du zèle que vous avez pour les choses que savez lui être en particulière recommandation. Vous me croirez aussi, s'il vous plaît,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

Malgré tant de lenteurs ou d'impossibilités, l'attaque des îles avait enfin été résolue, et le conseil de guerre réuni au château de Cannes délibérait sur le plan de l'expédition, lorsqu'en suite d'une vive discussion qui s'éleva entre M. l'archevêque de Bordeaux et M. le maréchal de Vitry, ce dernier s'oublia jusqu'à donner un coup de canne à ce prélat [1]. Le conseil se sépara

[1] Les troupes du maréchal de Vitry, les vaisseaux du comte d'Harcourt et du marquis du Pont de Courlay se préparèrent à l'attaque des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, défendues par deux mille Espagnols. Le 6 décembre, les généraux, réunis en conseil de guerre au château de Cannes, délibéraient pour assurer le succès de cette entreprise. M. l'archevêque de Bordeaux y assistait. Une contestation s'éleva entre le maréchal de Vitry et le comte d'Harcourt, malheureusement divisés par cet esprit de jalousie et de rivalité, si funeste en tout lieu, mais surtout dans les camps. L'archevêque

aussitôt, et la plupart des gentilshommes voulant donner au gouverneur, M. de Vitry, une marque éclatante de mécontentement, abandonnèrent les drapeaux, les milices se débandèrent, et l'expédition fut encore remise.

Instruit de l'emportement de M. le maréchal de Vitry par M. de Loynes, M. le cardinal de Richelieu lui écrivit aussitôt.

De Ruel, ce 9 décembre 1636.

MONSIEUR,

Il est si peu croyable qu'un homme de votre profession ait voulu offenser une personne de la qualité et de la condition de M. l'archevêque de Bordeaux, comme on dit que vous avez fait, que si je vous avais vu commettre cette faute actuellement, je ne me la pourrais persuader. Si ce malheur vous est arrivé, il n'y a sorte de voie par laquelle vous ne deviez tâcher de vous en purger. Vous ne sauriez trouver au-

de Bordeaux voulut prendre part à la querelle, et peut-être le fit-il avec une chaleur déplacée. Quoi qu'il en soit, Vitry, toujours irascible et brutal, traita le prélat de *cagot* [1], et le frappa d'un coup de canne. Le conseil se sépara aussitôt saisi d'étonnement et de douleur. La plupart des gentilshommes, voulant donner au gouverneur une marque éclatante de mécontentement, abandonnèrent les drapeaux. Les milices se débandèrent, et l'expédition, qui s'annonçait d'abord sous de brillants auspices, fut renvoyée à des temps plus heureux. [2]

En parlant de la première origine de la mésintelligence du gouverneur avec le premier président du Bernet, J. Scholastique Piton donne pareillement les détails suivants sur cette malheureuse dispute :

« Joseph du Bernet baron du Sérin, de la ville de Bordeaux, fut fait premier président au parlement d'Aix le 10 novembre de 1636. C'était un homme d'une profonde érudition, grand justicier, en présence duquel les avocats ne pouvaient déguiser les affaires, et traîner les plaidoyers en longueur par leurs paroles bien rangées ; il était pourtant haut à la main, et de l'humeur qui accompagne toujours ceux de sa nation. Il trouva à son arrivée le parlement divisé : le maréchal de Vitry, pour lors gouverneur, voulait fouler aux pieds l'autorité de cet illustre corps, comme il avait fait celle des procureurs du pays ; il avait attiré quelques officiers à son parti, et en avait fait citer en cour quelques uns qui faisaient le plus d'obstacle à ses volontés, entre lesquels furent Jean-Baptiste de Forbin, président de la Roque, Jean-Baptiste de Boyer, qui est mort doyen d'Arnaud, et Pierre de Connis, avocat général ; le prétexte fut que ceux-ci n'avaient pas condamné à mort les capitaines qui avaient abandonné les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat aux Espagnols ; mais la véritable cause fut pour

[1] Piton.

[2] Boucle, tome II.

cun qui puisse excuser une telle action, quelque bonne volonté qu'il ait pour vous; j'en suis plus affligé que je ne le vous saurais dire, et pour la personne de M. de Bordeaux, que j'affectionne particulièrement, et pour la vôtre, de qui je suis le très-affectionné serviteur.

Le Cardinal DE RICHELIEU.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je ne vous saurais assez représenter le déplaisir qu'a reçu son éminence d'apprendre ce qui s'est passé entre vous et M. de Vitry; la chose est si extraordinaire qu'il faut une foi plus que vulgaire pour croire ce que l'on en écrit. Il n'y a que l'attaque des îles qui puisse en

les éloigner, car dès qu'ils furent en cour personne ne leur dit mot.

Le premier président, jaloux de cet injuste pouvoir du gouverneur, en voulut secouer le joug, et fit si bien par les intrigues d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, une des créatures du grand cardinal, qu'il vint à bout du maréchal, qui acheva de se perdre, par la violence qu'il commit contre la personne de ce prélat, plus propre pour les armes que pour les ames, et duquel un grand écrivain [1] dit dans ses Annales de 1628 : *Vir acris ingenii magnorum spirituum.* Cet archevêque fut fait chef du conseil de la marine, et eut la conduite des vaisseaux de l'armée navale qu'on dressa l'an 1637 pour forcer les Espagnols qui s'étaient fortifiés dans les îles de Lérins, et le comte d'Harcourt fut fait généralissime de l'armée, où toute la noblesse de Provence avec le comte de Carces signala son courage. Cet emploi piqua si vivement le maréchal de Vitry, homme de cœur et hardi pour une entreprise, qu'il eut des démêlés dans l'assemblée tenue pour le sujet de cette guerre avec l'archevêque [2], qu'il traita de cagot et de bréviaire, en lui portant un coup de canne d'Inde.

Ces coups et ces paroles firent rappeler le maréchal de Vitry, qui fut mis dans la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du cardinal de Richelieu, qui nous envoya, comme nous avons dit, Louis-Emmanuel de Valois comte d'Alais, colonel-général de la cavalerie française, fils de Charles duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, roi de France, prince achevé de toutes les perfections qui peuvent composer un grand de la terre, pieux et craignant Dieu, parfaitement bon, savant aux langues et à toutes les belles lettres, bon philosophe, éclairé théologien, ayant été élevé dans ses premières années pour l'église, et même pourvu de l'évêché d'Agde dans le Languedoc, duquel on ne peut blâmer la mémoire quelques envieux qui en puissent parler. (*Histoire de la ville d'Aix.* — Aix, 1666, in-folio.)

[1] Spondanus.

[2] 1636.

retarder l'information, que son éminence désire être faite par M. de Lanson, aussitôt que l'affaire des îles sera faite ou faillie; je vous conjure de vous commander jusques-là et de vous assurer que *non morieris inultus*.

Favorisez cependant, s'il vous plaît, monsieur, le passage du secours de Parme, afin qu'au moins nous remportions ce fruit de notre armée navale et de nos troupes, et je vous puis dire qu'il ne sera pas petit.

Monsieur est toujours à Blois, M. le comte à Sedan; M. de Chavigny va au premier et M. de Liancourt au second. Le roi se porte mieux que jamais; je prie Dieu qu'il soit ainsi de vous et que me croyiez,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

DE NOYERS.

M. de Vitry répondit de la sorte à M. le cardinal de Richelieu, en joignant à sa lettre, qui n'est pas toujours intelligible, deux mémoires apologétiques de sa conduite.

RÉPONSE DE M. LE MARÉCHAL DE VITRY.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que votre éminence m'a fait l'honneur de m'écrire; et il est vrai que ce qui est arrivé entre M. de Bordeaux et moi ne serait pas croyable, si je n'avais été forcé de faire ce que je fis pour repousser l'un et l'autre et empêcher une violence dont il n'y a point d'exemple semblable en personne de ma condition, ni de celle dudit archevêque, dans le royaume, ni ailleurs dans aucun État. Ce qui est fondé (sans préjudice de la religion et du respect sacré dû à ceux de sa profession) sur un fondement si véritable que quand je mourrai je n'aurai point l'âme blessée de cette action en la défense légitime, à quoi tous les hommes sont obligés, et avoués devant Dieu, et lui-même et ceux de ma condition surtout, pour celle de la réputation, étant pour cela que l'on meurt et que l'on vit et qu'on sert bien le roi, et qu'on a le ressentiment que l'on doit aux obligations de ses bienfaiteurs comme j'ai

aux vôtres, monseigneur; tout homme qui a de l'honneur ne voulant et ne pouvant jamais rien faire indigne d'un homme de bien. Je supplie donc très-humblement votre éminence, pour ces considérations qui sont au-dessus de la vie, et au-dessous desquelles toutes choses sont aussi, si ledit sieur archevêque veut faire passer une supercherie qu'il me voulait venir faire accompagné en mon logis et une demande injurieuse en ma maison, à sept heures du matin, étant encore au lit, et une agression violente pour un homme offensé, et ce par ses artifices; qu'il me soit, de ma part, permis de remettre devant vos yeux, s'il vous plaît, monseigneur, comme à moi qui suis un officier de la couronne : J'ai servi le roi depuis trente-cinq ans avec toute la fidélité possible et respect pour la religion, autant qu'un homme qui en quelque façon craint Dieu le peut et le doit, et à qui jamais, tant jeune qu'il a été, on ne peut reprocher chose quelconque désavantageuse ou mal séante à un homme de sa naissance, et de mettre la vérité de ses déposemens en quelque considération, et de croire, s'il vous plaît, monseigneur, que si vous affectionnez ledit archevêque pour l'opinion que votre éminence peut avoir qu'il est, et qu'il est utile à lui témoigner, et, pour le premier, je le devancerai d'autant que je suis homme de bien et de parole, et qu'il est, et par la vérité et par la créance générale, le plus artificieux et le plus déloyal qui vive; et pour le second, qu'en termes de service, je crois bien, monseigneur, que par la passion que j'ai à celui de votre éminence, que les miens le pourraient bien égaler et quelque chose de plus, si vous me commandez, comme je me promets qu'elle verra par la teneur de mes actions. Ainsi, monseigneur, me faisant la faveur de partager votre protection, soit par raison de justice ou des intérêts de votre éminence, je m'assure qu'elle me conservera cette bonté en cette occasion, de laquelle je tiens déjà tant de bienfaits, et qu'elle m'obligera de cette créance, pour fin que ce que ledit sieur de Bordeaux, à l'honneur de sa bonne grâce, est tout ce qui me touche en ceci, et qui fera, qu'offensé même du souvenir de son insolence, je ferai, s'il vous plaît, ainsi comme si je l'avais désobligé, afin de faire voir à votre éminence que, toutes choses cessantes de mon honneur et de mes ressentiments, je n'ai loi que ses

volontés, ni but que de lui faire connaître toujours, au prix de ce qui est plus difficile, que je suis véritablement,

Monseigneur, etc.

De Vitry.

JUSTIFICATION DU MARÉCHAL DE VITRY.

M. le maréchal de Vitry, ne pouvant lui-même attaquer les îles sans contrevenir à l'ordre qu'il avait reçu de ne s'en pas mêler, contribua pourtant à l'effet de ce dessein de ses soins, de ses conseils et de tout le pouvoir de sa charge, avec tant de franchise qu'il fut enfin prié par monseigneur l'archevêque de Bordeaux d'être de la partie; ce qu'il accepta d'autant plus volontiers qu'il l'avait toujours extrêmement désiré, et qu'il fut assuré que ce serait avec le consentement et le bon plaisir du roi et de monseigneur le cardinal; pour cet effet, il demanda les choses absolument nécessaires à cette entreprise, et en fit délivrer un état-audit sieur archevêque tout conforme à celui que ledit sieur maréchal avait envoyé au roi dès le mois de février 1636, et qu'il avait donné audit sieur archevêque dès son arrivée en Provence. Ledit sieur archevêque accepta, et promit de faire remettre promptement au pouvoir dudit sieur maréchal tout ce qui était contenu audit état, et sur le compte des cinquante mille livres que ledit sieur archevêque avait déjà touchées de M. l'évêque de Nantes des deniers qui avaient été destinés à ce dessein et levés sur la province; ensuite de quoi ledit sieur maréchal résolut, avec M. le comte d'Harcourt, de la forme de l'attaque, du commandement et des logements, en présence et du consentement dudit sieur archevêque.

Ces résolutions ayant été approuvées par sa majesté et par son éminence, ledit sieur maréchal tira au sort avec M. le comte d'Harcourt pour l'attaque de l'une des pointes, et celle du levant lui étant échue, il prit jour pour l'exécution au 10 novembre, et, attendant l'effet de la promesse dudit sieur archevêque, il retira les régiments de la Tour, Vaillac et Saint-André des places de leurs garnisons, lesquelles il remplit de dix-huit cents hommes qui avaient été fournis par la province;

outre cela il assembla tous ses amis, convoqua la noblesse, attira par la considération d'honneur tous ceux qui faisaient ou avaient jamais fait profession des armes, et agit en cet endroit avec tant de soin, de promptitude et de prévoyance que, dès le 6 de novembre, il logea à trois lieues de Cannes (lieu destiné pour l'embarquement) cent trente-sept compagnies de gens de pied, six cents gentilshommes et plus de cinq cents volontaires, tous lestes et bien armés, et prêts à bien faire.

Il était absolument nécessaire d'avoir des bateaux pour passer aux îles, des huttes pour s'y loger, et du canon pour forcer les ennemis; tout cela était compris dans l'état susdit présenté au roi et audit sieur archevêque, dont il avait accordé tout le contenu, outre qu'il avait promis dès le mois d'août à M. l'évêque de Nantes, lorsqu'il en reçut les cinquante mille livres susdites, de tenir prêt tout ce qui serait nécessaire à l'exécution de ce dessein pour le 15 de septembre; mais rien ne s'étant trouvé en état, non pas même à ce jour destiné pour l'attaque, c'est-à-dire au 10 de novembre, ledit sieur maréchal en conçut un regret qui ne se peut imaginer que par les gens de cœur, qui savent combien souffre un courage passionné, quand il se voit dans l'impossibilité de joindre l'ennemi, alors même qu'il est prêt de l'attaquer et qu'il se voit assez fort pour le défaire; et voyant le sensible déplaisir qu'en témoignaient aussi la noblesse et toutes les troupes assemblées, après avoir pressé jusqu'à l'importunité, et fait presser inutilement par ses amis ledit sieur archevêque de satisfaire à sa promesse, il s'avisa d'un nouveau moyen pour faire subsister ce dessein : il retrancha, pour plus de facilité, le tiers du contenu dans l'état susdit, et fournit du sien propre les poudres et autres munitions de guerre. Tout cela ne put émouvoir ledit sieur archevêque, ni l'obliger à faire ce qu'il devait. Les bateaux sur lesquels il avait le commandement, et qui devaient venir par la mer, n'arrivèrent pas, et ledit sieur maréchal n'obtint de tant de soins, de dépenses et de pressantes poursuites que le déplaisir de se voir prêt à combattre l'ennemi sans pouvoir l'approcher, et le regret extrême de perdre; non sans un notable intérêt de la Provence et de toute la France (dans l'avantage du beau temps et de la saison), la plus favorable occasion qu'on pût espérer pour l'exécution de cette entreprise.

Cependant ce retardement fit du bruit et produisit des murmures et des plaintes, qui obligèrent ledit sieur archevêque d'avoir recours aux artifices, dans lesquels faisant l'empressé, comme s'il n'eût été coupable d'aucune faute, il s'emporta contre ledit sieur maréchal avec des violences et des paroles si peu supportables, qu'encore que ledit sieur maréchal n'ait pas été tout-à-fait insensible à cette injure, il s'en est pourtant défendu avec tant de modération qu'il a bien montré que la patience faisait une partie de sa générosité, et que lorsqu'il faut servir le roi, il ne voit et ne ressent que fort peu le mal qu'on fait à sa personne. Il dissimula donc cette injure, et continuant toujours dans la passion qu'il avait de rendre service au roi en l'attaque de ses îles, il fit offre de partager ses troupes et son logement, pour fortifier l'attaque de M. le comte d'Harcourt, pour assurer par ce moyen l'entreprise au péril de sa propre personne, et pour suppléer, encore un coup, au défaut dudit sieur archevêque; et de ses propres deniers, il se pourvut de bateaux, de tartanes, de planches et de toutes les choses qui lui pouvaient être nécessaires; en quoi il a employé jusqu'à trente mille livres du sien, ledit sieur archevêque n'en ayant pas fourni sept mille des cinquante mille qu'il avait touchées de M. l'évêque de Nantes.

Enfin, la prévoyance dudit sieur maréchal et son zèle au service du roi ayant mis toutes choses en état, l'attaque fut résolue pour le 6 de décembre; des bateaux et tartanes furent donnés aux majors des régiments dès le 5, les bateaux et tartanes que devait fournir ledit sieur archevêque n'arrivèrent que ce jour-là, encore n'y en avait-il pas pour faire passer la moitié des troupes dudit sieur maréchal, qui fussent restées à terre, si ledit sieur maréchal ne s'en fût pourvu à ses dépens. Les vivres et munitions leur furent délivrés et embarqués; et les ordres et commandements furent arrêtés entre les généraux par des billets réciproques; mais l'injure du temps et la tempête en ayant retardé l'exécution, ils se rassemblèrent le 9 du même mois, arrêtèrent entre eux de faire l'attaque le lendemain 10, de mettre dès la nuit les vaisseaux en place, de commencer la batterie dès le point du jour, et d'agir en sorte que la descente pût être faite avant trois heures après midi; et après ces résolutions ledit sieur maréchal s'étant retiré en son

quartier, fit publier ses ordres à Cannes et à Antibes pour l'embarquement des mariniers, visita lui-même les bateaux et munitions, et pourvut à tout avec une diligence incroyable, attendant avec impatience le jour auquel il espérait signaler son courage dans une occasion si importante.

Mais lorsqu'il croyait l'affaire la plus assurée, il vit son contentement traversé et son espérance morte par la mauvaise nouvelle qu'il apprit de M. le comte de Carces, maréchal-de-camp, et de M. de Lanson, intendant de la justice en Provence, lesquels revenant vers les sept heures du soir du bord de l'amiral, lui rapportèrent que les galères n'avaient plus de pain; qu'elles ne pouvaient demeurer plus longtemps dans leurs postes, et que l'attaque ne pouvant être faite sans elles, l'entreprise en est par conséquent rompue. Sur quoi ils le prièrent de donner aux galères susdites dix mille rations de pain de celui dont il avait fait provision pour la nourriture des troupes qu'il commandait pour le dessein de l'attaque des îles.

A cette proposition, ledit sieur maréchal se représenta qu'il ne pouvait, sans préjudice du service du roi, donner aux uns ce qui était absolument nécessaire aux autres; que ledit sieur archevêque avait grand tort d'avoir laissé tomber les galères dans cette nécessité; qu'il n'avait tenu qu'à lui d'y pourvoir, puisqu'il avait été averti par M. le général que les galères susdites n'avaient du pain que pour jusqu'à ce jour; que lui sieur maréchal avait fait offrir audit sieur archevêque de lui en faire fournir encore deux mille charges, s'il voulait seulement donner sa rescription sur les deux cent mille livres dues par la province à la fin de novembre, ce que ledit sieur archevêque avait premièrement accepté, et depuis négligé, suivant ses inégalités ordinaires; que n'ayant que vingt-quatre mille rations de pain, qui n'étaient que pour trois ou quatre jours; il n'en pouvait donner la moitié sans faire un grand tort à ses troupes, et sans les mettre au hasard de ne pouvoir servir conformément à ce qu'on pouvait espérer d'elles; qu'après tout, si on lui eût donné avis plus tôt de cette nécessité, il y eût pourvu au péril de tout son bien, et qu'il eût bien empêché que l'entreprise fût rompue. Et pour relever ce troisième défaut, et ne plus retarder de la

en avant le service du roi, il proposa cet expédient, qu'il faudrait retenir seulement douze gros vaisseaux dans l'armée navale, lesquels suffiraient à l'attaque, et renvoyant les autres dans leurs ports, départir leurs munitions aux galères; que par ce moyen elles subsisteraient beaucoup plus long-temps, et l'attaque en serait beaucoup plus assurée, et qu'enfin, si on ne leur donnait du pain que pour deux jours, ce serait abandonner à la discrétion des ennemis les troupes qui avaient fait la descente.

Toutes ces propositions et raisonnements méritaient au moins une conférence pour le jour suivant; mais ledit sieur maréchal fut bien étonné quand on lui vint dire que ledit sieur archevêque, sans vouloir entrer en considération de ce qui se pouvait faire, avait fait publier la rupture du dessein de l'attaque, et qu'ensuite il avait fait partir vingt-cinq vaisseaux, qu'il suivit dans une chaloupe sans avertir les galères, lesquelles se voyant abandonnées partirent dès le matin du 10, après la première garde. Ainsi fut rompu le dessein de l'attaque par l'imprévoyance dudit sieur archevêque, lorsque ledit sieur maréchal pensait encore le remettre, comme il eût fait, si ledit sieur archevêque eût écouté ses propositions, ou qu'il eût eu une volonté efficace de consentir au moins à l'exécution de cette entreprise. Des retardements, dont ledit sieur archevêque a été la seule cause, laissent à croire qu'il n'eut jamais intention de faire mal aux ennemis; en effet, les bateaux ne furent assemblés que le 28 de novembre, encore étaient-ils dégarnis de rames, et si ledit sieur maréchal ne leur en eût fait fournir à l'instant, ils n'eussent pas été en état de servir. Les tartanes ne furent en état que le 5 décembre, et au même jour elles furent consignées aux majors des régiments. L'ordre pour avoir des coulevrines ne fut délivré par ledit sieur archevêque que le 29 novembre, et l'exécution n'en fut faite que le 3 décembre. L'amiral n'arriva au port de Théoule, lieu de son attaque, que le 1er de décembre, et encore qu'il y eût du côté de M. le maréchal plus de six mille hommes, il n'y avait de bateaux que pour deux mille six cents; de sorte que, sans les tartanes dont M. le maréchal s'était pourvu de ses propres deniers, les troupes eussent été contraintes de demeurer à terre.

Quant à cette dernière nécessité des galères, à laquelle ledit sieur archevêque n'a pas voulu pourvoir, ni par la considération du service du roi, ni par celle de M. le général, neveu de monseigneur le cardinal, son bienfaiteur, il y a grande apparence que c'a été une pièce affectée, d'autant que ledit sieur général fit signifier audit sieur archevêque, dès qu'il fut arrivé dans le port de Théoule, qu'il n'avait du pain pour les galères que pour un mois, et l'a toujours pressé d'y pourvoir; mais tant s'en faut que ledit sieur archevêque en ait tenu compte, qu'au contraire il a laissé tout défaillir, ledit sieur général n'ayant pu obtenir de lui que des mépris et des paroles outrageuses. Et de fait quantité d'honnêtes gens savent bien que ledit sieur archevêque dit tout haut que les galères devinssent ce qu'elles pourraient devenir; que s'il ne leur fallait qu'un teston ou un biscuit, il ne leur donnerait pas, et qu'elles lui étaient indifférentes; procédé bien contraire à celui de M. le maréchal, qui avait fait la promesse à M. le général que, pour six mille livres en argent, il lui ferait donner deux cents charges de blé, afin qu'en cette occasion les galères fussent en état de rendre service, comme elles eussent fait si ledit sieur archevêque eût fait de son côté ce qu'il était obligé de faire. Certes, on peut accuser ledit sieur archevêque ou de peu de vérité en ses paroles, ou de peu de fidélité en ses services, puisque lui-même ayant fait savoir dès le premier de décembre qu'il avait soixante-dix mille rations de pain à Nice ou à Antibes, mille charges de blé à Cannes, Saint-Tropez, Fréjus et Toulon, sans celui qu'il attendait de Marseille et du Languedoc, et qu'ayant enfin déclaré dans le conseil de guerre du jour précédent qu'il avait des vivres pour toute l'armée navale, dont les galères font partie, pour l'espace de vingt jours après la descente, ou il n'a pas dit vrai quand il a fait cette déclaration, ou il a voulu rompre le dessein de l'attaque quand il a refusé d'assister les galères.

Enfin, trois raisons peuvent avoir porté ledit sieur archevêque à ruiner le dessein de l'attaque des îles : les deux premières sont des effets que la haine produit partout, et la troisième en est un de son intérêt particulier.

La première est qu'ayant maltraité M. le général en toutes ren-

contres, il a laissé tout défaillir afin de rejeter ce manquement sur lui, et, pour satisfaire à sa passion, il a oublié ce qu'il devait au roi et à son éminence.

La seconde est l'animosité que ledit sieur archevêque a toujours eue contre ledit sieur maréchal, de laquelle il a rendu des témoignages si évidents qu'il n'a laissé aucun lieu d'en douter, n'y ayant personne qui ne sache qu'il ne lui a jamais fait faire ni ancres ni câbles qui fussent proportionnés aux plates dudit sieur maréchal, en suite de quoi il s'en perdit une dont ledit sieur archevêque témoigna une joie pareille à celle qu'aurait un bon Français de la perte de quelque vaisseau des ennemis; et outre que ledit sieur maréchal a été contraint de faire venir à ses dépens des officiers de l'artillerie du Languedoc, ledit sieur archevêque ne lui a jamais voulu donner des moules à faire des balles de mousquet, quoique les officiers de l'artillerie de l'armée navale en eussent quantité, en sorte que ledit sieur maréchal fut contraint d'employer tous les ouvriers de la province jour et nuit, à force d'argent, pour en faire préparer la quantité nécessaire à cette entreprise, et se délivrer de la tyrannie dudit sieur archevêque, dont l'animosité et envie prouvée en plusieurs rencontres pareilles fait croire qu'il ne voulait qu'on attaquât les îles, de peur que ledit sieur maréchal n'accrût sa gloire, ajoutant cette belle action à tant d'autres services qu'il a rendus au roi en divers emplois dont sa majesté l'a honoré.

Et la troisième, c'est que ledit sieur archevêque, par la mauvaise conduite qu'il a fait paraître par mer et par terre, ayant laissé la plupart des vaisseaux de l'armée navale dégarnis de vivres, il savait que la descente étant faite il serait absolument nécessaire que les vaisseaux susdits, n'ayant plus de vivres, retournassent dans leurs ports, et que les troupes qui avaient fait la descente, ne pouvant subsister sans leur secours, pour ce que les galères ennemies les eussent empêché de tirer leurs subsistances de la terre, l'armée navale du roi n'y étant plus, demeureraient par conséquent abandonnées à la discrétion des ennemis, et que ledit sieur archevêque serait effectivement coupable de cet événement.

C'est pourquoi il a mieux aimé trouver des artifices pour ruiner ce dessein de l'attaque que de mettre sa mauvaise conduite en évidence,

et se voir convaincu d'être cause de la perte des troupes qui auraient fait la descente.

Cette autre pièce, évidemment dictée par un esprit d'animosité contre M. l'archevêque de Bordeaux, mais rédigée avec des formes beaucoup moins acerbes que la précédente, offre un résumé complet des opérations de la flotte française dans la Méditerranée, et signale plusieurs fautes qui auraient été commises par M. de Sourdis.

RELATION VÉRITABLE

DU MANQUEMENT DE L'ATTAQUE DES ÎLES DE SAINTE-MARGUERITE ET DE SAINT-HONORAT EN LA CÔTE DE PROVENCE. — 1636.

Vers la fin du mois de juillet de l'année 1636, l'armée navale qui était partie de Belle-Ile vint mouiller l'ancre à la plage d'Hières, et comme elle arriva par un mistral[1], et que ce même vent était favorable pour passer outre, on donna aussitôt avis à M. de Bordeaux qu'il y avait vingt-deux galions d'Espagne en Vaye, près Savone, lesquels n'étant nullement en état de défense, il était très-facile de s'en saisir; mais ledit sieur de Bordeaux s'excusa sur ce qu'il avait, dit-il, ordre de ne partir point des mers de Provence que l'escadre que M. de Nantes faisait préparer à Marseille n'eût joint la flotte de ponant; et, tant sous prétexte de faire aiguade que pour attendre l'escadre susdite, ladite flotte leva l'ancre et s'en alla dans le golfe de Toulon, où elle fit de l'eau et où quelques vaisseaux s'accommodèrent des choses dont ils avaient besoin.

Pendant le séjour de ladite flotte de ponant, tant au golfe de Toulon qu'à la plage d'Hières, M. de Bordeaux vint voir deux fois M. le maréchal de Vitry, à Cuers, où il était lors, à cause d'une assemblée de communautés qui s'y tenait pour le service du roi. Et faisant semblant d'ajuster la manière dont ledit sieur maréchal et M. le comte d'Harcourt se pourraient entrevoir, il agissait de sorte que

[1] Vent du N.-O.

cette entrevue se rendait toujours plus difficile, bien que ledit sieur comte d'Harcourt et ledit sieur maréchal fussent en parfaite intelligence, et que le dernier se fût résolu d'abord avec une franchise tout entière d'aller voir l'autre sur l'amiral, accompagné de trois ou quatre des siens seulement, et sans autres témoins; mais ledit sieur de Bordeaux ayant voulu traiter cette entrevue comme une affaire d'importance et la mettre en négociation, chacun se tint ferme dans l'intérêt de la dignité de sa charge; il n'y eut depuis aucun moyen de les rajuster que par des compliments et des visites qu'ils se faisaient faire l'un l'autre, jusques à ce que l'armée navale étant partie du Gourgean pour aller à Gênes, ledit sieur maréchal alla voir M. le comte d'Harcourt sur l'amiral, dans le port de Villefranche, après plusieurs civilités réciproques, ayant jugé que le service du roi le requérait ainsi.

Durant que les choses passaient de la sorte entre MM. d'Harcourt et de Bordeaux, voyant qu'ils ne trouvaient pas le nombre de vaisseaux, les tartanes arrivées, ni les quatre mille hommes qu'on leur avait fait espérer de trouver tout prêts pour joindre à leur flotte, et delà passer à l'exécution de quelque entreprise de conséquence, résolurent d'envoyer quelqu'un vers M. de Savoie pour lui faire leurs compliments, lui rendre une dépêche du roi, et, en lui offrant tout ce qui dépendait de l'armée navale, lui demander ses avis de ce qu'elle pourrait plus utilement entreprendre pour le service de sa majesté. Le sieur Duplessis-Besançon fut nommé pour cela; M. le maréchal de Vitry le trouva bon, et lui donna des dépêches et l'instruction nécessaire pour cet effet; mais étant arrivé vers ledit sieur maréchal pour prendre les siennes et recevoir ses commandements, il arriva qu'en ce même temps les divers et pressants avis que ledit sieur maréchal reçut des desseins des ennemis du côté de l'embouchure du Rhône l'obligèrent d'y envoyer en diligence ledit sieur Duplessis pour voir les moyens qu'il y aurait de s'y opposer, et faire travailler au plus tôt où il jugerait qu'il en serait besoin, lui en donnant un commandement par écrit, pour le décharger envers lesdits sieurs d'Harcourt et de Bordeaux du voyage dont il avait été chargé par eux, et qui fut fait depuis par le sieur Lequeux, contrôleur général de la

marine, après que ledit sieur Duplessis eut renvoyé dès le jour même par ledit sieur Lequeux toute la dépêche qui lui avait été donnée; et ce fut de là que ledit sieur de Bordeaux prit occasion de commencer à vouloir mal audit sieur Duplessis, comme s'il eût pu refuser d'obéir audit sieur maréchal, sous lequel il faisait les charges d'intendant de bataille et d'intendant des fortifications de la province.

Il faut noter ici que jamais le maréchal de Vitry n'eut avis de la part du roi que l'armée navale de sa majesté dût passer en Provence, tant s'en faut qu'il eût pu tenir quatre mille hommes prêts pour embarquer dessus, et d'autant moins que ce nombre n'était pas seulement dans toutes les troupes qui s'y trouvaient pour lors, où vingt-deux places de garnison en demandaient davantage pour la sûreté de la province.

Environ le 12 ou le 15 d'août, la susdite armée navale fit voile et s'en alla mouiller au Gourgean, à la vue des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, où, le même jour et les deux suivants, l'escadre de Provence, composée de douze vaisseaux, se rendit aussi, ne faisant plus qu'un corps d'armée avec la flotte du ponant, et où le tout séjourna jusques à la fin du susdit mois d'août.

Durant ce temps, il fut proposé d'attaquer les îles, comme étant la chose que sa majesté avait le plus à cœur, et pour laquelle apparemment toute cette dépense de mer avait été faite; et parce qu'il y avait quantité de préparatifs à faire auparavant, on envoya en diligence le sieur Duplessis-Besançon pour en donner les mémoires. Il arrive, il les donne, M. de Bordeaux se charge de les faire exécuter, moyennant 5,000 livres, que M. de Nantes s'engagea de lui faire fournir dans le 15 septembre suivant; et pour cet effet ledit sieur de Bordeaux envoie un commissaire de la marine et quelques autres personnes en divers lieux de la côte, mais avec si peu d'argent et des ordres si souvent changés et rechangés qu'au lieu que tout devait être prêt au 15 du mois susdit, et que dans cette précipitation de temps il ne voulut jamais que ledit sieur Duplessis fît travailler à certaines pièces très-utiles à ce dessein, parce que les entrepreneurs ne les pouvaient rendre qu'au 20 du même mois, il est arrivé néanmoins que le dernier

octobre tout ce qui avait été commencé n'était pas encore en état d'être embarqué seulement.

Le 29 d'août, toute l'armée fit voile du côté de la rivière de Gênes, où ce qu'elle fit est si public qu'il serait inutile d'en parler, tant ce voyage fut fait hors de propos et avec peu d'avantage et de fondement.

Or, comme il avait été proposé quelquefois au maréchal de Vitry d'entrer en part avec le comte d'Harcourt pour l'attaque des îles, tant pour prétendre que cette entreprise ne pouvait regarder que lui seul pour se devoir exécuter dans l'étendue de son gouvernement, que parce qu'il n'y avait encore aucun ordre du roi, il ne fut rien résolu du particulier de cette attaque; mais afin d'être assuré des intentions de sa majesté sur une affaire de cette conséquence, en attendant le retour de l'armée navale pendant qu'on travaillerait aux préparatifs de ce dessein, ledit sieur maréchal dépêcha ledit sieur Duplessis à la cour, chargé d'une instruction signée de lui, les deux principaux articles de laquelle contenaient en substance la difficulté de cette attaque, attendu le grand nombre de galères ennemies qui étaient nouvellement arrivées dans le frioul qui sépare les deux îles, contre tout plein d'autres empêchements essentiels, et la proposition de faire un fort auprès de Mourgues pour ôter l'usage de son port aux ennemis, et par ce moyen, en leur ôtant l'aisance et la commodité de rafraîchir lesdites îles, s'ouvrir le chemin de s'en saisir indubitablement.

Ledit sieur Duplessis fait son voyage; l'attaque des îles n'est point jugée faisable en ce temps-là pour plusieurs raisons; on résout le fort de Mourgues comme très-utile et très-important, et ledit sieur Duplessis s'en revient avec un fonds de cent mille livres pour cet effet, ordre à M. le comte d'Harcourt d'en faire exécuter le dessein, et à M. le maréchal de Vitry de l'assister de troupes et de tout ce qui pourrait dépendre de lui, sans se mêler d'autre chose que de la conservation de son gouvernement pendant qu'on serait attaché à la construction dudit fort.

Le sieur Duplessis étant de retour environ le 24 septembre, il donne au maréchal de Vitry les dépêches qu'il avait pour lui; et ledit sieur

maréchal s'étant aussitôt mis en devoir d'y obéir, ledit sieur Duplessis s'avance à Nice dès le lendemain avec le sieur Ferrault, accompagné duquel il était retourné de la cour. Sept ou huit jours après, l'armée navale arrive à Villefranche, où les ordres qu'ils avaient apportés pour M. le comte d'Harcourt et de Bordeaux leur ayant été rendus, et l'intention du roi paraissant, pour faire le fort de Mourgues avec plus de sûreté, que M. de Savoie déposât la Turbie entre les mains des troupes de sa majesté, le sieur Duplessis fut envoyé pour ce sujet vers M. le marquis de Bagnasco, gouverneur du comté de Nice; mais ledit sieur marquis n'ayant ordre de son maître que de recevoir lesdites troupes dans un petit village qui est tout joignant à la Turbie, et de contribuer au surplus en payant toutes les commodités nécessaires à la construction dudit fort qui se pourraient rencontrer dans l'étendue de sa charge, MM. d'Harcourt et de Bordeaux estimèrent à propos que ledit sieur Duplessis fît un voyage auprès de M. de Savoie pour traiter doucement avec lui cette affaire de la Turbie par l'entremise de M. d'Émery; mais la dépêche étant faite, et lui prêt à partir, son voyage fut interrompu par ledit sieur de Bordeaux, et fut trouvé bon de n'y envoyer en sa place qu'un des gardes de M. le comte d'Harcourt seulement, auquel il fut commandé de ne s'adresser qu'audit sieur d'Émery. Ledit garde fait le voyage, chargé des lettres qui parlaient de l'envoi dudit sieur Duplessis, lequel ne paraissait point. Cette procédure fut trouvée fort mauvaise de son altesse.

En attendant le retour dudit garde, comme les dépêches du roi témoignaient toujours que le but principal de sa majesté était l'attaque des îles, en cas qu'il se trouvât occasion de l'exécuter, et que la construction du fort de Mourgues, quoique jugée très-importante, n'était pas positivement commandée, mais seulement comme un acheminement à ladite attaque, M. de Bordeaux, sans considérer autrement que l'effet dudit fort, qui se pouvait faire en moins d'un mois, était la sûreté du succès d'icelle, au lieu de commencer par ledit fort, tourna toutes ses pensées sur les îles, et, soit pour en faire mieux réussir le dessein, ou pour avoir plus de matière de suivre son animosité dans celui-ci que dans l'autre, étant maître des préparatifs des bateaux et de toutes les

assistances maritimes, il se propose d'y engager le maréchal de Vitry, duquel la passion et l'affection pour cette entreprise étant connues audit sieur de Bordeaux, il ne doute point à venir à bout de cette pensée; pour cet effet, il part d'Antibes à l'entrée de la nuit et va trouver ledit sieur maréchal à Cannes, accompagné des sieurs Duplessis, Ferrault et Loynes, l'un des secrétaires de son éminence, et, lui ayant demandé son avis de ce qu'il y avait à faire en cette conjoncture pour le service de sa majesté, ne répondant pas à sa fantaisie, il lui déclare que la principale volonté du roi étant l'attaque des îles, et le fort de Mourgues seulement un moyen pour y parvenir, le premier dessein étant jugé de plusieurs aussi facile que l'autre, qu'il fallait s'attacher au plus important. Le maréchal de Vitry applaudit à cette pensée (sans toutefois s'expliquer au regard de la facilité), si tant est que le roi l'approuve; et M. de Bordeaux, pour lui confirmer davantage et le prendre par le faible commun à tous les honnêtes gens, lui dit que tout ce qui serait facile, s'il était de la partie, se trouverait impossible sans lui; que des deux attaques qu'il faudrait faire, on lui en offrait une, et que M. le comte d'Harcourt même l'en viendrait prier, s'il voulait, tant il le jugeait nécessaire à cette action, et pour le besoin qu'on avait de son interposition, et pour l'estime qu'il faisait avec tout le monde de son expérience et de sa conduite; que pour cet effet ils en écriraient tous à la cour par le sieur de Loynes, afin que le commandement lui en fût envoyé, puisqu'il témoignait ne s'en pouvoir mêler autrement après les ordres qu'il avait reçus par le sieur Duplessis. Le maréchal de Vitry accepte non seulement avec joie, mais encore avec chaleur, cette proposition, pour laquelle il avait déjà fait tant d'instance, écrit au roi et à son éminence en conformité d'icelle, et ledit sieur de Loynes part deux jours après pour cela.

Peu de jours après, M. de Nantes, auquel on a écrit de la cour de s'en retourner auprès du roi et de son éminence, en prend aussi le chemin, et le garde qu'on avait envoyé à Turin retourne, mais non pas avec une réponse décisive sur le sujet de son voyage. Ce qui fut cause qu'on prit nouvelle résolution d'y envoyer le sieur Duplessis, après avoir été reconnaître pour la seconde fois (mais plus exactement que la première,

suivant l'ordre qu'il en avait eu de M. de Nantes, avant l'arrivée de l'armée navale) la situation des environs de Mourgues, et de l'éminence sur laquelle se devait faire le fort dont était question : ce qu'il fit avec une satisfaction tout entière, par le moyen que lui en donna le marquis de Bagnasco, accompagné du sieur de Saint-Étienne, lieutenant-colonel du régiment des Iles.

Ledit sieur Duplessis fait donc le voyage de Turin et revient au bout de dix ou douze jours, et, par l'entremise de M. d'Émery, sa négociation fut si heureuse qu'il en rapporta des ordres au susdit marquis très-favorables sur tout ce qu'on pouvait désirer de son maître avec raison, tant pour la sûreté des troupes du roi que pour faciliter l'exécution du fort susdit; mais, arrivant à Nice, ledit sieur marquis de Bagnasco lui dit qu'on avait changé de dessein, et que les ordres du roi (que M. de Bordeaux lui avait montrés) étaient venus le jour précédent exprès et positifs pour l'attaque des îles, concurremment entre MM. le comte d'Harcourt et maréchal de Vitry; qu'ils avaient déjà tiré au sort pour les divers lieux de leurs attaques, et que la pointe de levant de l'île Sainte-Marguerite était échue audit sieur maréchal, duquel ledit sieur Duplessis reçut en même temps une lettre portant de se rendre en diligence près de lui.

Le lendemain, ledit sieur Duplessis vint trouver MM. le comte d'Harcourt et de Bordeaux, qui étaient à Antibes, où il leur rendit compte de son voyage, et puis s'en alla trouver M. le maréchal de Vitry à Cannes.

Quelques jours auparavant le voyage du sieur Duplessis à Turin, l'affaire du fort de Mourgues étant pour lors la première sur le tapis, et ledit sieur maréchal ayant ordre d'assister de troupes mondit sieur le comte d'Harcourt, il commanda audit sieur Duplessis de l'aller voir de sa part et lui offrir vingt compagnies de gens de pied des meilleurs corps qui fussent dans la province, la subsistance et vivres qui leur seraient nécessaires rendus à Nice ou à Villefranche, ce qui fut exécuté par ledit sieur Duplessis en présence de M. de Bordeaux et de plusieurs autres, bien que ledit sieur maréchal eût déjà donné neuf cents hommes effectifs à M. de Nantes pour les vaisseaux de l'escadre de

Provence, et six compagnies pour ceux de la flotte de ponant, avant que l'armée partît du Gourgean pour le voyage de la rivière de Gênes.

Environ la fin d'octobre, M. de Bordeaux donne ordre audit sieur Duplessis de s'en aller à Saint-Tropez, où l'on travaillait à diverses choses pour l'attaque des îles : il s'y en va; il y trouve assez de besogne commencée, mais rien d'achevé, faute d'intelligence et d'argent; néanmoins on lui mande qu'il fasse tout embarquer en l'état qu'il est sur partie des cinquante-deux tartanes que le maréchal de Vitry avait fait fournir sous ses ordres aux places maritimes de son gouvernement, pour servir dans l'armée navale, et même pour faire remorquer au Gourgean ou au Théoule les deux plates qui avaient été faites audit Saint-Tropez (car, pour la troisième aussi bien qu'une semblable qui se faisait à Antibes, elles se commençaient seulement); mais il était hors de moyen d'exécuter l'un ni l'autre, tant parce qu'il n'y avait presque rien de prêt à embarquer qui ne fût imparfait, qu'à cause que le temps était contraire.

Le lendemain ledit sieur Duplessis reçoit des lettres desdits sieurs comte d'Harcourt et de Bordeaux, portant de les venir trouver en diligence à Antibes, pour affaires très-importantes au service du roi; ce qu'il fit tout à l'heure en compagnie du sieur Lequeux; mais étant arrivé près d'eux et leur ayant rendu compte de ce qu'il avait vu à Saint-Tropez, voyant qu'ils n'avaient autre chose à lui dire, il en prit congé pour s'en retourner vers M. le maréchal de Vitry à Cannes.

Depuis le retour du sieur Duplessis de Turin jusques au commencement de novembre, on s'était assemblé souvent en divers lieux pour conférer des affaires, mais toujours sans en parler que généralement, sans proposer ni mettre en délibération rien de particulier, sans prendre les avis de personne, et enfin plutôt pour la forme et pour l'éclat que pour en tirer aucune bonne résolution; aussi les principaux officiers tant de terre que de mer n'y étaient point appelés, excepté une seule fois à Antibes, où il ne fut parlé que de la force où les régiments étaient pour lors (méthode bien éloignée de celle qui se

doit pratiquer en un conseil bien réglé). Cependant M. le maréchal de Vitry allait de deux jours l'un audit Antibes, tant pour presser M. de Bordeaux de faire embarquer le peu de préparatifs, à quoi il était restreint pour abréger, voyant qu'il n'en pouvait tirer autre chose, que pour en faire achever quantité des plus importantes, lesquelles fort inutilement, et comme si ce n'eût été que pour les étaler en public, y avaient été apportées la plupart imparfaites, pour montrer la confusion et la mauvaise conduite de ceux qui s'en étaient mêlés.

Enfin, M. de Bordeaux se voyant tous les jours pressé de plus par les continuelles instances dudit sieur maréchal, ordonne cinq ou six tartanes des plus petites pour embarquer ses préparatifs, l'une desquelles se trouve si bonne que d'elle-même on la vit couler à fond dans le port aussitôt qu'elle fut chargée; ledit sieur maréchal lui en fait des reproches, et le jour auparavant ledit sieur Duplessis étant allé voir de sa part ledit sieur de Bordeaux en compagnie de M. de Castelan pour concerter avec lui de la façon de recevoir les préparatifs susdits, et se voyant par ce moyen au bout de ses affaires, il lui dit que c'était lui qui empêchait que ledit sieur maréchal n'en passât par le biais qu'il eût bien voulu; et que pour témoigner ce qu'il en croyait il avait déjà écrit à son éminence que si les îles n'étaient point attaquées, ledit sieur Duplessis en serait la cause. A quoi ledit sieur répondit qu'il était bien marri qu'il eût cette créance de lui sans sujet; mais que servant le roi comme il devait, il n'en avait pas beaucoup d'appréhender ses mauvais offices, et que tout cela n'était qu'une suite de l'animosité qu'il avait conçue contre lui pour avoir vu trop clair en sa conduite.

Or comme ledit sieur de Bordeaux publiait incessamment que tout ce qui était commis à son soin était prêt, et qu'il ne tenait plus qu'au retour des galères du roi et aux gens de guerre qu'il ne se fît quelque chose, le maréchal de Vitry, afin qu'il ne défaillît rien de sa part, fit aussitôt avancer les troupes en des quartiers si proches de la mer qu'en quatre heures elles pouvaient être mandées et arrivées au lieu de leur embarquement, bien qu'il fût néanmoins très-vrai qu'il n'y eût encore rien d'embarqué des préparatifs ni pour une attaque ni pour l'autre.

Cependant on fait venir au Gourgean et au Théoule l'armée navale, qui n'avait bougé de Villefranche depuis son retour de la rivière de Gênes, et cela contre l'opinion des plus avisés, notamment du maréchal de Vitry : chacun jugeant que tant qu'elle serait là, les ennemis qui avaient jalousie pour le dessein du fort de Mourgues, pour Mourgues même, et pour le secours de Parme, dont il se parlait déjà, ne feraient aucun effet au regard des îles, craignant de se mettre à dos une si dangereuse suite ; mais qu'elle ne serait pas plus tôt arrivée aux ports susdits, que, par cette action, le masque entièrement levé pour l'attaque des îles, leurs galères n'y vinssent aussitôt jeter un nouveau rafraîchissement d'hommes et de vivres : ce qui arriva trois jours après comme il avait été prévu, lesdites galères y étant venues au nombre de trente-trois, où elles séjournèrent quatorze ou quinze jours.

Cela vu, chacun tient l'attaque pour échouée ; mais le maréchal de Vitry seul, qui avait de bons avis de leurs nécessités et comme il était impossible qu'elles y pussent demeurer long-temps, sachant d'ailleurs que le retour de celles du roi s'approchait, presse plus que jamais M. de Bordeaux d'envoyer en diligence le long de la côte, afin que les bateaux et tartanes nécessaires pour l'embarquement des gens de guerre pussent venir avec elles ; donne ordre qu'on lui en loue jusques à trente-deux de l'une et de l'autre espèce à ses dépens, pour n'y manquer pas d'une chose sans laquelle tout le reste était inutile. Là-dessus M. de Bordeaux assure qu'on ne manquera de rien, mais que ledit sieur maréchal ne s'y voulant pas autrement fier, continue de l'aller voir de deux jours l'un à Antibes, étant bien averti que tout allait fort lentement, que le peu de préparatifs qu'on lui devait donner pour le premier besoin de la descente n'était encore demi-embarqué (quoiqu'il eût commis le sieur de Bonnefous, ingénieur du roi audit Antibes, pour en tenir conseil), et que toutes les promesses dudit sieur de Bordeaux ne produisaient que des paroles sans effet, il commence à lui témoigner que ce retardement le fâche pour le service du roi, et lui dit nettement, en présence de M. le comte d'Harcourt et du sieur de Castelan, que si les choses ne s'avancent d'autre façon il sera con-

traint de dépêcher en diligence vers sa majesté pour l'informer des véritables causes du manquement qui en pourrait arriver. Enfin tout s'accommode, et ils se séparent aucunement satisfaits l'un de l'autre en apparence, bien que dans le fond il en fût tout autrement, et qu'il y eût bien plus d'un mois que ledit sieur maréchal commençât à se plaindre des lenteurs, délais et confusions dans lesquels il voyait que les affaires étaient menées.

Les galères des ennemis ayant demeuré, comme dit est, quatorze ou quinze jours dans le frioul des îles, elles font voile du côté de Mourgues, et celles du roi paraissant en même temps vers Cap-Roux [1] avec les trois plates de Saint-Tropez et quantité de bateaux. Le lendemain le sieur Duplessis se trouvant dans la chambre de l'amiral, M. de Bordeaux lui tint ce discours : « Voici le temps arrivé que nous avons si long-temps attendu; je vous envoyais chercher pour vous dire que vous donniez ordre qu'il y ait dès aujourd'hui des mariniers prêts pour conduire ici vos trois plates d'Antibes, parce que tous les nôtres disent que n'en ayant jamais vu de la sorte, ils ne s'en veulent pas mêler, » ajoutant que le temps était beau pour les faire venir, et qu'il y avait des galères pour les remorquer. Ledit sieur Duplessis lui répond que la nouveauté des plates n'empêchait pas le service qu'on en devait espérer, mais qu'il le priait de considérer qu'étant vaisseaux faits pour le beau temps, comme il fallait nécessairement que fût celui de l'attaque des îles, il lui semblait qu'il n'était pas à propos de les tirer d'un bon port pour les faire venir au Gourgean que tout n'y fût prêt, craignant qu'elles ne se perdissent si quelque bourrasque les y surprenait, joint que n'ayant ni câbles ni ancres depuis un mois, puisqu'il en avait demandé pour leur sûreté, il serait à désirer qu'elles en fussent pourvues dès Antibes. Qu'il savait bien que les choses n'étaient pas encore en état de rien faire de plus de huit jours, et que pendant ce terme elles pourraient courir fortune. Là-dessus M. de Bordeaux insiste qu'il faut les envoyer querir dès le jour même, et qu'en étant l'auteur, c'est à lui de se pourvoir de mariniers pour les gouverner. Ledit sieur Duplessis lui répond que M. le maréchal de Vitry,

[1] Cap-Roux sur la côte O. de l'île de Corse.

et non lui, ayant l'autorité nécessaire pour cet effet, y donnerait ordre au plus tôt; ce qui fut fait dès le lendemain, et lesdites plates furent menées au Gourgean par les galères, où elles demeurèrent sans câbles ni ancres durant vingt-quatre heures à la merci de la mer, au bout desquelles M. le maréchal de Vitry ayant prié M. de Lanson d'en écrire à M. le comte d'Harcourt en l'absence dudit sieur de Bordeaux, le dernier y donna si bon ordre et les équipa si bien que quelques jours après un orage de labesche étant survenu, il s'en perdit une des grandes, et les deux autres ayant couru la même fortune furent enfin sauvées par les soins et diligence dudit sieur maréchal de Vitry.

Un jour après que les galères du roi furent arrivées, M. leur général fut trouver M. de Bordeaux et lui protesta publiquement qu'il avait apporté des vivres pour trente-six jours, mais qu'en ayant demeuré sept ou huit à venir à cause du mauvais temps et de ce qu'il avait eu à faire en chemin, et lui en fallant quatre ou cinq pour son retour, il donnât ordre de se servir d'elles pendant le reste du temps, ou qu'il pourvût de bonne heure à lui donner moyen de demeurer plus longuement à la mer : que d'ailleurs il faisait fort beau pour attaquer les îles, et qu'il ne pourrait plus dire qu'il ne tenait qu'aux galères qu'on ne les attaquât. Là-dessus M. de Bordeaux assure plus que jamais que tout est prêt, et que dans deux jours pour le plus tard les bateaux et tartanes nécessaires à l'embarquement des troupes seraient à leur rendez-vous.

Cependant il arrivait souvent des courriers du côté de la cour pour presser l'affaire ; M. de Frémicourt était arrivé nouvellement pour cela, et toutefois, jusques au 24 de novembre, les bateaux et tartanes susdites ne paraissaient point; enfin, comme M. le maréchal de Vitry pressait toujours davantage afin de se servir des beaux jours qu'il faisait, qui avaient duré depuis le 25 et qui duraient encore, craignant les injures du temps et de la saison où l'on commençait d'entrer, M. de Lanson l'assura de la part de M. de Bordeaux que ceux qui étaient destinés pour son attaque étaient arrivés au Gourgean. Aussitôt, et ce fut le 26, ledit maréchal y envoie M. le comte de Carces et le sieur Duplessis pour en faire la visite : ils y vont, ils y trouvent nonante-sept bateaux et dix qu'on leur assure y devoir être le lendemain, mais

presque tous dépourvus de la moitié des rames qui leur faisaient besoin. Quant aux tartanes, elles sont invisibles, excepté neuf qui étaient chargées des préparatifs qu'on avait donnés audit sieur maréchal et des munitions de guerre et de bouche dont il s'était pourvu.

M. de Bordeaux devait aussi fournir quatre coulevrines avec leur équipage audit sieur maréchal pour son attaque; on le presse d'y satisfaire, mais quelque diligence que pussent apporter les officiers de l'artillerie, jamais on ne put rien avoir pour ce regard avant le 4 décembre, quoiqu'il y eût plus de trois semaines qu'ils fussent après pour cela.

Le 29 de novembre, M. le maréchal envoie le sieur Prévôt-Dumas pour faire la revue des bateaux et tartanes qu'on disait être sur le lieu de l'embarquement sans qu'il en manquât une seule; mais il trouva que desdites tartanes il défaillait encore celles qui avaient été promises par M. de Bordeaux pour porter quatre cent cinquante hommes en la place de la plate qui s'était perdue au Gourgean; néanmoins, pour ne différer plus long-temps l'attaque des îles, ledit sieur maréchal se résolut de laisser plutôt sept ou huit cents hommes en terre; et voyant que lesdits bateaux manquaient toujours de rames, quelques instances qu'il fît de les en faire pourvoir, il ordonne aux consuls d'Antibes d'en chercher dans les maisons des particuliers; lesdits consuls en trouvent, et on les donne à ceux qui en avaient la conduite, faisant en même temps la répartition des tartanes et bateaux aux troupes suivant le nombre des hommes qu'on en pourrait prendre; et arrivé le premier ou second de décembre, on les fait distribuer à leurs majors, ensemble les outils, les échelles et les autres choses plus pressantes, avec ordre d'y poser des gardes. Cela fait dès le 3, le jour de l'attaque est résolu entre MM. les comte d'Harcourt et maréchal de Vitry pour le 6 en suivant, qui était le jour de la Saint-Nicolas; le tout en présence des sieurs de Lanson, de Frémicourt et de Baume (qui était arrivé depuis peu de la cour) et de tous les officiers de l'armée. Pour cet effet, ledit sieur de Baume apporta le lendemain matin, le 4 décembre, au maréchal de Vitry le mot de M. le comte d'Harcourt, pour jusques au 20 à commencer du samedi 6 dudit mois, et

ledit sieur maréchal lui envoya le sien pour pareil temps. Là-dessus chacun se prépare tout de bon; les derniers ordres de l'attaque sont donnés, quelques vaisseaux qui devaient passer du Gourgean au Théoule et au contraire font en diligence la navigation nécessaire à ce changement avec l'assistance des galères, et les troupes sont mandées sur le bord de la mer pour s'embarquer; mais un orage de labesche s'étant levé dans la nuit du 6 au 7 avec de très-grandes pluies, il fallut différer nécessairement, renvoyer lesdites troupes en leurs quartiers et remettre la partie jusqu'au premier beau temps.

La nuit du 7 au 8 le beau temps étant revenu, M. de Baume vint trouver M. le maréchal de Vitry le matin ensuivant de la part de M. le comte d'Harcourt, afin qu'ils se pussent voir le matin même sur le bord de la mer, entre Cannes et le port de Théoule, pour y convenir derechef du jour de l'attaque. Ils s'y trouvent tous deux sur les neuf heures, accompagnés de MM. de Lanson, de Baume, de Frémicourt et de tous les officiers de l'armée, où, après plusieurs témoignages d'amitié reçus et donnés de part et d'autre, il fut enfin résolu que dès le soir tous les vaisseaux qui étaient audit port de Théoule commenceraient de passer du côté du Gourgean, afin qu'avant le jour tous les postes qu'ils devaient prendre pour favoriser l'action fussent occupés; qu'il ne se ferait qu'une seule attaque, et que toutes les troupes, tant de l'un que de l'autre, feraient leur descente ensemble à la pointe de levant de l'île Sainte-Marguerite avec le commandement absolu de la part des généraux et des officiers publics, ainsi que ledit sieur maréchal l'avait toujours estimé fort à propos, tant pour être plus puissants en un seul endroit que divisés, que pour avoir plus de moyens de s'opposer à l'effort des galères ennemies, tous les vaisseaux se trouvant unis, et garder plus facilement l'entrée du Gourgean.

La chose ainsi résolue, M. le comte de Carces et M. de Lanson furent commis par M. le comte d'Harcourt d'aller avec lui sur l'amiral pour savoir de M. de Bordeaux l'état de la subsistance des vaisseaux, des galères et des troupes qui avaient été premièrement destinées à l'attaque dudit sieur comte d'Harcourt, dont la plupart étaient venues de Languedoc un mois auparavant (car pour celles du maréchal de Vitry,

ledit sieur maréchal y avait donné bon ordre à l'avance, pour empêcher que le service du roi ne reçût aucun retardement de sa part). Ils vont donc sur l'amiral, où, après avoir assemblé les capitaines de l'armée navale, M. le général des galères et M. le bailli de Fourbin, M. de Bordeaux, font voir par extrait de ses provisions, qu'il avait de quoi faire subsister ladite armée, partie jusqu'au mois de mars, partie jusqu'à la fin de l'année, et du pain pour huit ou dix jours aux troupes de M. le comte d'Harcourt; mais les galères n'en ayant plus que pour le lendemain 9, et ledit sieur de Bordeaux protestant ne les en pouvoir assister que de cent cinquante quintaux pour le plus (qui n'était que pour deux jours auxdites galères, et qu'encore les faudrait-il prendre sur celui qu'il avait destiné pour lesdites troupes), on prie MM. de Lanson, de Baume, de Frémicourt, de voir le soir même M. le maréchal de Vitry, pour savoir de lui, s'il ne pouvait point les en accommoder, d'envoyer quatre cent cinquante quintaux pour faire aller lesdites galères jusqu'au 16 ou 17, pendant lequel temps l'on en faisait à Fréjus, à Saint-Tropez, de quoi les faire vivre du jour à la journée, ainsi que les avis du sieur président Seguiran le faisaient espérer.

Ils vont donc trouver ledit sieur maréchal, auquel ayant fait la proposition et demandes susdites, il leur répondit que tout ce qu'il avait de pain pour ses troupes, tant pour faire un peu de provision dans les îles que pour leur distribuer à l'embarquement, ne montait pas à ce nombre; il leur offre ensuite de leur faire ouvrir les magasins pour en voir la vérité, leur témoignant au surplus que la passion qu'il a pour cette affaire était cause qu'il avait déjà fait donner à Fréjus deux cents charges de blé pour lesdites galères, et une promesse pure et simple de deux mille écus à M. leur général pour trouver de l'argent dessus; que, pour son regard, ses moyens présents ni ses provisions ne pouvaient s'étendre à davantage, mais qu'il lui semblait que le meilleur expédient qu'il y eût à prendre en cette nécessité, était que puisque l'armée navale avait encore beaucoup de vivres, il ne fallait que retirer quinze ou vingt des plus grands vaisseaux, et laissant auxdits de quoi s'en retourner à Toulon, prendre le reste de leurs victuailles pour les galères; et que par ce moyen

elles en seraient pourvues pour plus de temps qu'on n'aurait besoin de leur présence.

Avec cette réponse, MM. de Baume et de Frémicourt s'en retournent aussitôt à l'amiral, et reviennent le lendemain matin avec une offre par écrit de M. de Bordeaux, qui portait que si M. le maréchal de Vitry lui voulait sincèrement remettre toutes ses provisions, les fours et les moulins qui étaient en sa puissance, il s'engageait de faire subsister les vaisseaux, les galères et généralement toutes les troupes dudit sieur maréchal et de M. le comte d'Harcourt, jusqu'à la fin de l'année. Mais comme cette proposition n'était qu'une chimère incapable de produire aucun bon effet, tant pour le temps qu'il y fallait perdre que pour l'impossibilité de la chose, et que d'ailleurs ce qui s'était passé entre ledit sieur maréchal et M. de Bordeaux ne permettant pas au premier de prendre aucune confiance à l'autre, ledit sieur maréchal ne jugea pas aussi la devoir accepter et commettre son honneur et la sûreté des troupes qui étaient sous sa charge entre les mains de son ennemi, puisque c'était à lui de répondre de tout ce qui en pouvait arriver au préjudice du service du roi et repos de son gouvernement, et que le blâme ou plutôt le crime qu'en pourrait encourir M. de Bordeaux ne l'en pourrait pas garantir; enfin, après avoir proposé de ne garder tantôt que huit galères, tantôt que six, lesdits sieurs de Baume et de Frémicourt s'en retournèrent à l'amiral sans résolution, et les galères furent contraintes le 11 ensuivant de s'en aller du côté de Toulon, où elles arrivèrent le jour même, et par leur absence rompirent entièrement le dessein d'attaque des îles.

Voilà comment une entreprise si expressément commandée du côté de la cour, si ardemment souhaitée de la part de ceux qui en devaient être, si impatiemment attendue de toutes parts, et pour laquelle on s'était si publiquement et si ouvertement déclaré durant près de quatre mois, manqua tout d'un coup, en apparence faute de quatre cent cinquante quintaux de biscuit, mais en effet par l'extrême nécessité des vaisseaux, ceux des escadres de Provence et de Normandie étant à bout de leurs victuailles et ne vivant que du pain frais qu'ils faisaient faire en terre il y avait plus de quinze jours, et des autres la plupart ne pou-

vant aller jusqu'au 20 décembre seulement; de sorte que M. de Bordeaux, qui avait la direction de tout, jugeant bien que l'attaque des îles n'était pas une affaire de huit jours, que la présence de l'armée navale y était nécessaire pour se conserver la communication de la terre ferme, qu'il n'avait pas de quoi faire subsister les troupes de M. le comte d'Harcourt, et qu'il serait justement chargé envers le roi de l'événement de tous ces défauts, les galères étant arrivées contre son attente, il fit artificieusement couler le temps des vivres qu'elles avaient apportés, tantôt pour le manque de bateaux et tantôt faisant jouer aux barres quantité de vaisseaux qu'il faisait passer et repasser du Gourgean au Théoule, et du Théoule au Gourgean, pour arriver à cette fin de rejeter sur leur général le manquement de l'attaque, vu que la vigilance et l'affection du maréchal de Vitry lui ôtaient le moyen de lui pouvoir endosser cette pièce. C'est ainsi que la malice, imprudence et mouvements déréglés d'une personne qui devait agir avec franchise, bonne conduite et sans passion, comme la charge qu'il en avait, sa profession, et l'importance de la chose le voulaient par toutes sortes de raisons, ont ôté à tant de gens d'honneur le moyen de se signaler et bien souvent; mais celui qui ne fit jamais bien ne pouvait pas mieux faire en ce rencontre, puisque les vieilles et mauvaises habitudes ne se peuvent changer sans une métamorphose sans exemple de celui qui les a contractées.

Maintenant, pour détromper les esprits prévenus des artifices de la calomnie des méchants contre les gens de bien, il sera bon d'éclaircir un peu les choses en faveur de la vérité, afin que par leurs diverses façons d'agir on puisse mieux juger de ceux qui sont capables de louange ou de blâme, et qui méritent le châtiment ou la bienveillance du maître.

En cette affaire, il n'y a que M. le maréchal de Vitry et M. de Bordeaux à considérer, à cause des diverses fonctions de leurs pouvoirs et de leurs charges : voyons succinctement ce qu'ils ont fait, car pour les autres, ils ne peuvent avoir contribué que leur consentement à ce qui était bien conduit, ou une répugnance inutile à ce qu'ils voyaient aller autrement.

Quant au maréchal de Vitry, la subsistance des gens de guerre, les faire approcher quand il serait temps, l'entremise de son autorité selon le besoin et le courage dans l'exécution, sont proprement les choses qui dépendaient de lui; tout le reste pour arriver à cette fin, comme les bateaux, les préparatifs et la prévoyance pour faire subsister l'armée navale, ou n'engager pas si avant les affaires s'il y avait de l'impuissance, était absolument du fait et de la disposition de M. de Bordeaux. Il faut voir si le premier a manqué à quelqu'une des obligations qui le regardaient, et si l'autre a fait dans le temps et avec jugement ce qu'il avait à faire.

Pour le premier et second point de l'article précédent, il a été visible à toute la province que le maréchal de Vitry a pleinement satisfait à ce qui le pouvait concerner pour ce regard, ayant fait subsister les troupes aux termes qu'il fallait, et simplement selon leur nombre, pour ne désespérer pas un petit canton de pays accablé de la multitude de plus de cent trente compagnies de pied, de cent maîtres effectifs et de la plupart de la noblesse de Provence durant un mois ou cinq semaines, et qui avait d'ailleurs été continuellement foulé depuis que les ennemis sont dans les îles. Quant à la situation des quartiers, elle était telle qu'en quatre heures toutes les troupes pouvaient être sur les lieux de leur embarquement. Or, comme les logements voisins desdits lieux devaient être soigneusement gardés et conservés pour servir seulement dans le véritable temps de l'attaque, ledit sieur maréchal avait toujours été d'avis de tenir les gens de guerre dans un juste éloignement pour cet effet, et ne les faire avancer que deux ou trois jours auparavant; mais il fut contraint de se rendre aux pressantes instances de M. de Bordeaux, qui assurait que tout était prêt, ne voulant pas lui donner prétexte de dire qu'il manquât rien de sa part.

Quant au troisième point du susdit article, M. de Lanson et quantité de gens d'honneur sont témoins que le maréchal de Vitry non seulement n'a jamais refusé ses ordres, ses gardes ni autre chose qui pût dépendre de lui pour gagner temps ou autoriser ceux qui devaient agir, mais qu'il a toujours été au-devant par ses offres, jusques à proposer à M. de Bordeaux, en présence du sieur de Lanson, que s'il voulait

envoyer quelqu'un de sa part aux lieux circonvoisins dans la montagne, pour y prendre jusques à trois mille charges de blé, qu'il le ferait accompagner par deux ou trois de ses gardes, et qu'il était prêt de s'obliger avec lui de dix mille écus, toutes les fois qu'il en serait besoin pour le service du roi, bien loin d'avoir fait fermer les greniers pour empêcher que ledit sieur de Bordeaux n'y trouvât de quoi faire subsister l'armée navale; et faut mettre que cette dernière offre lui fut faite par ledit sieur maréchal à Antibes, plus d'un mois avant la rupture de l'attaque des îles.

On ne dit rien ici du quatrième point, vu que le maréchal de Vitry n'a pas été en point d'en venir là, et que son affection passionnée au service du roi, ceux qu'il a rendus en tant de rencontres importantes, la chaleur avec laquelle il se porte à tout ce qu'affectionne M. le cardinal, et une dépense de trente-trois mille livres qu'il a faite de son argent en moins d'un mois pour se fournir de poudres, mèches, plombs, tartanes, bateaux, officiers d'artillerie, feux d'artifice, planches à se hutter dans les îles, bois de plates-formes et autres choses absolument nécessaires que les chicaneries et la mauvaise volonté de M. de Bordeaux lui refusaient, ont été des marques visibles à tout le monde si le violent désir qu'il avait d'obéir aux commandements de sa majesté, surtout en cette attaque, n'a pas toujours été jusques au point de l'excès en lui. J'ajoute à ceci la prévoyance dudit sieur maréchal à faire construire aux dépens du pays les quatre grandes plates qui devaient servir pour ladite attaque, contre lesquelles ledit sieur de Bordeaux n'a rien oublié pour les décrier, afin que les gens de guerre refusassent de s'embarquer dessus, et pour les faire périr, comme il est arrivé d'une, en refusant les ancres et les câbles proportionnés qui leur faisaient besoin, voyant que par l'épreuve qui avait été faite au Gourgean elles tournaient aussi prestement et faisaient autant de diligence qu'un bateau bien armé de voyageurs, et que les personnes de bon sens et entendues au métier non seulement les approuvaient, mais les tenaient pour les plus utiles pièces de la descente qu'on avait à faire; mais ledit sieur de Bordeaux, dans la haine qu'il portait au maréchal de Vitry, parce qu'il le pressait continuellement de faire ce

qu'il fallait pour y parvenir, et au sieur Duplessis-Besançon, qui en était l'inventeur, pour avoir reconnu qu'il avait les yeux trop ouverts à ses artifices, contre sa propre connaissance et pour suivre l'injustice de ses animosités, aimait mieux tout hasarder que de laisser arriver aucun genre de malice; il est donc assez bien justifié jusqu'ici que ledit sieur maréchal n'a rien omis des choses qui pouvaient dépendre de lui pour mettre à fin l'entreprise d'attaquer les îles. Voyons si M. de Bordeaux a fait de même, et si les préparatifs, les bateaux et tartanes pour l'embarquement des troupes et la subsistance de l'armée navale ont été prêts à temps et en la quantité nécessaire.

Premièrement, quant aux préparatifs consistant en fort peu de choses, suivant le contrôle qui en a été envoyé à la cour avec le prix de chacune et la certification du sieur de Bonnefous, ingénieur du roi, qui en faisait la réception pour M. le maréchal de Vitry, il est certain qu'ils ne montent pas à huit mille livres et qu'ils ne sont arrivés au Gourgean sur neuf petites tartanes qu'environ le 24 de novembre, quelques sollicitations et instances réitérées que ledit sieur maréchal en ait faites et fait faire à M. de Bordeaux, qu'il se fût réduit presque à rien au regard de l'importance et difficulté de l'affaire, que ledit sieur de Bordeaux eût effectivement touché cinquante mille livres pour cet effet dès le quinzième de septembre, et qu'il eût promis qu'il y aurait abondance de tout dans ledit temps, même au-delà du mémoire qu'en avait dressé ledit sieur Duplessis-Besançon remis entre les mains du sieur Leroi, commissaire de la marine, dès le 23 août auparavant, et dont ledit sieur Duplessis a retenu copie signée dudit Leroi.

Il est aussi très-certain que les quatre coulevrines ou bâtardes avec leur équipage que ledit sieur de Bordeaux devait fournir au maréchal de Vitry pour son attaque ne furent livrées au sieur de Belleville, commissaire de l'artillerie, qui les devait commander, que le 4 décembre, bien qu'il eût fait plusieurs voyages et diligences pour cela; mais outre que les ordres qu'on lui donnait étaient toujours conditionnels ou ambigus, on le renvoyait, comme on dit, de Caïphe à Pilate, sans qu'il eût jamais pu sortir de ce labyrinthe, si M. de

Lanson ne s'en fût mêlé, comme il est vérifié par le rapport que ledit sieur de Belleville a fait par écrit et par l'original de quelqu'un desdits ordres signés du sieur de Bordeaux. Que s'il faut considérer la conduite du sieur de Bordeaux pour l'exécution du mémoire des susdits préparatifs, on la trouvera défectueuse de tous points : premièrement dans l'insuffisance et au peu de personnes qu'il commit pour cela; secondement, à l'irrésolution et changement de ses ordres, au manque d'argent et au peu de jugement qu'il fit paraître de les faire embarquer imparfaits, pour les débarquer à Antibes, sans néanmoins faire presque rien achever depuis qu'à toute force; en quoi il se perdit beaucoup de temps, au lieu qu'il ne fallait rien charger qui ne fût en état de servir, pour être bon ménager d'une chose si précieuse, et ne rien décharger que dans les îles; mais comme ce personnage fait son idole de la vanité, qu'il n'est capable que de la superficie des choses, et qu'il donne plus à l'apparence qu'à l'effet, son principal but est le faste et de faire une vaine montre de ce qui peut représenter l'étendue de ses emplois, pour trancher du grand directeur et du premier mobile des affaires; dans ce défaut, le secret est incompatible avec sa langue, et quelque fins qu'il pense être, pourvu qu'on l'écoute avec applaudissement et déférence, il ne saurait rien taire, non pas même ce qui peut tourner contre lui; témoin ce qu'il dit à certaines personnes, il y a quelque temps, qu'il voudrait que tous les desseins de l'armée navale aboutissent à rien, moyennant qu'il en pût attribuer la faute à ceux que son ambition et son humeur malfaisante lui font tenir pour ennemis. Voilà comme ses passions et sa haine prévalent par-dessus son devoir, et comme dans la suite, en ruine des affaires, il a fait réussir ses souhaits, mais à moitié seulement, puisque le blâme lui en demeure, et qu'à l'imitation de ceux qui crachent contre le ciel, tout lui retourne sur le visage.

Maintenant, pour ce qui est des bateaux et tartanes nécessaires à l'embarquement des troupes, il est constant, par quantité de pièces qui le justifient, qu'il n'a fourni que nonante-sept des premiers en tout, et cinq des secondes capables de porter seize à dix-sept cents hommes (car pour celles qui devaient remplacer la plate qui se perdit au Gour-

gean, quelque diligence qu'on y ait faite, on ne les a jamais eues; de façon que si le maréchal de Vitry n'eût pourvu de bonne heure au manquement, et n'y eût pourvu, une bonne partie des gens de guerre qu'il devait commander demeurait à terre; mais il y avait donné si bon ordre aux dépens de sa bourse qu'il eût embarqué deux mille cinq cents hommes pour le moins, sans compter la noblesse et la cavalerie, si l'affaire eût été longue. Quant au temps que lesdits bateaux et tartanes arrivèrent au Gourgean, les mêmes pièces dont il est parlé ci-dessus font aussi voir clairement que ce ne fut que le 25 novembre que M. le comte de Carces et le sieur Duplessis-Besançon en furent faire la visite et le dénombrement de leur port dès le lendemain, et que le 29 le sieur Prévôt-Dumas en fit la distribution aux majors des troupes, selon la répartition qui en avait été faite dans le conseil de guerre; de sorte que jusqu'à ce temps, pour le regard d'une chose si essentielle, et jusqu'au quatrième décembre de suivant pour celui de l'artillerie, on ne saurait dire avec aucune apparence de vérité qu'il ait tenu au maréchal de Vitry que les îles n'aient été attaquées; joint que M. le comte d'Harcourt était pour le moins aussi nécessiteux, tant des préparatifs et vaisseaux propres à les porter, que des tartanes et bateaux pour ses troupes, ainsi que M. de Castelan le protestait hautement tous les jours, et que l'amiral même ne passa du côté du Théoule que le 2 ou 3 décembre.

Quant à la subsistance de tous les vaisseaux et des gens de guerre destinés à l'attaque de M. le comte d'Harcourt : pour les premiers, tout le monde a vu que dès novembre les escadres de Provence et de Normandie ayant fait leur temps, les équipages ne vivent que de machemourre, qui est la poussière du biscuit qui demeure au fond du lieu où on le met, et du pain frais que les capitaines faisaient faire en terre; et pour les seconds, qu'ils n'avaient que pour huit ou dix jours de fort mauvais pain, sans qu'il fût possible de remédier à une nécessité si générale, qu'avec beaucoup de temps, pendant lequel il fallait que tout se disposât de s'en aller nécessairement, puisque les grands vaisseaux et les mieux fournis de vivres n'ont pas seulement pu demeurer à la mer jusqu'au 20 décembre, comme l'expérience le fait voir; de sorte que si le mistral, qui leur était contraire pour aller à Toulon, eût encore duré

cinq ou six jours, il eût fallu mettre la plus grande partie des mariniers à terre pour les empêcher de mourir de faim sur les vaisseaux. Que ceux donc qui essaient de rejeter sur M. le maréchal de Vitry le manquement de l'attaque des îles confessent que leur imprudence, ou leur malice, ou tous les deux ensemble, en ont été les seules causes : leur imprudence d'avoir si mal pourvu aux moyens nécessaires, et leur malice d'avoir porté si avant une entreprise de telle conséquence à la réputation des armes du roi, au repos de la province et à l'honneur particulier de tant de gens de bien qui s'étaient si généreusement résolus d'y mettre la vie, pour la voir honteusement faillir à la veille de l'exécution, faute de quatre cent cinquante quintaux de biscuit.

Et si l'on veut ajouter à ceci quelques exemples particuliers de la bonne conduite de M. de Bordeaux, après avoir regardé les belles choses que l'armée navale a faites sous sa direction, au grand regret et contre les sentiments des plus braves et expérimentés capitaines, et la passion de M. le comte d'Harcourt à l'occuper dignement, il ne faut pas voir de quelle sorte ledit sieur de Bordeaux expliqua les intentions du roi pour le regard du fort de Mourgues et comme il s'est gouverné avec M. de Savoie et le sieur marquis de Bagnasco, tant sur ce sujet que sur celui des vaisseaux flamands que son altesse avait nolisés pour la voiture du sel qui lui fait besoin pour ses États, lesquels ledit sieur de Bordeaux arrêta contre le droit des gens, et sans les vouloir jamais relâcher, bien qu'il s'y fût engagé de paroles, ensuite des instances que son altesse lui en envoya faire jusqu'à Villefranche par ledit sieur de Saint-Thomas, l'un de ses secrétaires, au lieu de pratiquer toutes sortes de moyens et de déférence pour se rendre favorable une personne de cette condition, dont les assistances étaient si nécessaires aux desseins du roi, que même il n'avait pas eu la justice de son côté, puisque rien d'important ne l'obligeait d'en user autrement.

Reste, tant pour la confirmation et pour l'épilogue de cette pièce que pour connaître le bon jugement, la prudence et la sincérité de M. de Bordeaux, à considérer deux choses : la première, l'émotion arrivée dans Marseille par son injustice pour suivre ses animosités, ayant fait licencier l'escadre de Provence (parce que M. de Nantes l'avait fait

équiper) sans lui donner aucun paiement, espérance ni satisfaction ; chose qui porta les mariniers et soldats de ladite escadre à tel désespoir qu'après avoir cherché partout les commissaires et courriers que ledit sieur de Bordeaux y avait envoyés, à faute de les trouver pour les mettre en pièces, ils pillèrent l'hôtellerie du Faucon, où ils étaient logés, et de là passèrent à une sédition si violente et si générale qu'ayant appris de suite le décri des liards, sans la hardiesse et bonne conduite des consuls, toute la ville courait fortune d'être pillée. Maintenant, pour passer à la deuxième des choses susdites, il ne faut que savoir l'état auquel est aujourd'hui l'armée navale, pour l'avoir fait entrer dans le port de Toulon au lieu de l'avoir fait tenir dans la plage d'Hyères, excepté les vaisseaux qui sont destinés pour le service de Parme. Cette faute est bien de telle conséquence que n'ayant point d'argent à donner aux mariniers, les plus modérés se débandent à troupes et les autres se mutinent tous les jours contre leurs officiers ; et se voyant plusieurs à terre également pauvres, éloignés de leurs maisons et maltraités, passent jusqu'à des émeutes qui menacent de pis que ce qui est arrivé à Marseille, au grand scandale de la réputation et de la puissance du roi et de ses armes parmi les étrangers, outre le mauvais exemple qui est aux peuples, en un temps où leurs misères augmentent de jour à autre dans les foules qu'ils reçoivent par la multitude des affaires.

Quant à la façon dont ledit sieur de Bordeaux traite généralement ceux qui sont en quelque sorte sous sa charge, et à l'opinion qu'ils ont et que l'on doit avoir de ses bonnes conditions, il ne faut que les entendre sur ce chapitre. On le pratique un peu pour cela, et l'on trouvera que de tout le reste des hommes il n'y en a pas un plus insupportable pour son arrogance, plus méprisable pour ses irrésolutions et légèretés, plus ridicule pour ses actions, plus dangereux pour ses artifices, plus haïssable pour ses mauvaises qualités, plus incapable d'affaire par une fausse présomption qu'il a de sa suffisance, ni mieux méritant la Bastille pour les manquements qu'il a faits au grand désavantage du service du roi depuis qu'il est en Provence, si par l'extravagance de ses déportements (la considération de son caractère mise à part) on ne le juge plutôt digne de l'empire des petites maisons, pour ne lui ôter

pas entièrement le moyen de donner quelque nourriture à son ambition.

Les dépêches suivantes de MM. Fabio Scotti et de Noyers à M. l'archevêque de Bordeaux, sont relatives au secours de Parme.

LETTRE DE M. FABIO SCOTTI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE SECOURS DE PARME.

D'Antibes, le 20 décembre 1636.

MONSIEUR,

Ayant eu avis de Gênes que les Espagnols tiraient de l'artillerie de divers endroits pour attaquer Plaisance, je vous en ai voulu donner incontinent avis, vous priant, monsieur, très-instamment que les vaisseaux et autres choses nécessaires pour ce secours soient prêtes sans aucun délai, afin que nous n'allions si tard qu'il soit inutile. M. le maréchal de Vitry dit qu'il sera prêt avec ses troupes, toutes et quantes fois que seront prêts les vaisseaux pour les embarquer; c'est pourquoi, monsieur, je vous supplie me faire savoir le lieu et le temps que se devra faire ledit embarquement, et surtout me faire la faveur de tenir ceci bien secret et de vous assurer que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

FABIO SCOTTI.

P. S. Je vous supplie de faire avoir les ci-jointes à M. le comte d'Harcourt et à M. de Castelan, auxquels j'écris touchant les mêmes affaires; et si M. le chevalier de La Guette est encore auprès de vous, de me faire l'honneur de lui faire avoir celle-ci, et n'y étant plus, de me la renvoyer.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Rueil, ce 21 décembre 1636.

MONSIEUR,

Vous êtes assez sensible aux intérêts de l'État pour juger combien l'anéantissement du dessein des îles aura vivement touché le roi et son éminence; la nouvelle en a été d'autant plus rude que toutes les précédentes, depuis trois mois, ne repaissaient la cour que de hautes espérances de cette entreprise, seul fruit de ce grand armement naval qui tenait tout le monde aux écoutes par sa première entrée dans les mers du Levant; mais vous connaissez trop bien ce sujet extrême de douleur pour qu'il faille employer ce papier à le vous exagérer, puisqu'après tout, c'est un malheur sans remède.

A présent le roi vous mande à tous de vous appliquer au secours de Parme, qui, venant à réussir, réparera aucunement la honte du premier. A cette fin, sa majesté ordonne à M. le maréchal de Vitry de fournir les hommes portés par l'état ci-inclus, aux procureurs du pays, de donner le pain nécessaire pour le passage et pour six jours de trajet par terre, avec les munitions requises pour la sûreté, ayant à passer à travers les ennemis; et l'intention de sa majesté est que l'armée navale serve au port desdits quatre mille hommes, et que M. d'Harcourt et vous les conduisiez et favorisiez leur descente aux lieux et autant de temps que vous en priera M. le comte Fabio Scotti. Il reste à toute cette cour cette seule ressource de consolation, et à l'armée navale cette seule matière d'honneur d'avoir le plus contribué au secours d'un des principaux alliés de la France, en un temps où la difficulté du secours et la nécessité très-urgente le rendent d'autant plus considérable. Son éminence vous prie d'y apporter tout ce qui dépendra de vous et de votre crédit, afin qu'aussitôt la présente reçue l'on embarque les soldats et l'on s'achemine à ce voyage. Elle a été un peu étonnée de voir, dans un des mémoires que vous m'avez envoyés, en dépense le fret des vaisseaux qui passeront les troupes destinées audit secours, comme si une si grande flotte ne pouvait pas

seulement rendre ce service. La cavalerie n'y sera pas en si grand nombre que les flûtes que vous avez ne puissent y suffire. Ainsi, on espère que sans aucun retardement l'on exécutera le dessein de ce secours, et afin que les troupes y aillent de meilleur courage, l'intention du roi est que l'on leur paie une montre en entrant dans le Parmesan, en envoyant à cet effet le fonds des troupes qui ne l'ont pas de là. Achevez, s'il vous plaît, le reste, et me croyez, bien que dans une extrême amertume et blessé au vif de la maladie du bien public,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

ORDRE DU ROI

DES TROUPES QU'IL FAUT EMBARQUER POUR MENER AU SECOURS DE PARME; ET ÉTAT DES TROUPES QUE LE ROI A COMMANDÉ ÊTRE TIRÉES DE PROVENCE POUR ÊTRE EMBARQUÉES SUR LES VAISSEAUX EMPLOYÉS AU SECOURS DE M. LE DUC DE PARME.

Fait à Noisy, le 22 décembre 1636.

Du régiment des Iles, mille hommes effectifs. . .	1,000 hommes.
De ceux de Latour et Vaillac, cinq cents hommes effectifs commandés par chaque cent hommes par un capitaine, un lieutenant et un enseigne.	500
De celui de Vitry, mille hommes.	1,000
Le régiment de Saint-André, estimé de	400
Celui de Roussillon, à.	400
Celui de Cornusson.	300
Celui de Castrevieille.	400
Total. . . .	4,000 hommes.

Si les deux cents chevaux que sa majesté fait passer de son armée qui est en Piémont à l'effet dudit secours n'arrivent aussitôt que l'infanterie sera prête à s'embarquer, l'intention de sa majesté est que si les compagnies de chevau-légers de Boissac, Cornon, Vitry, Valavoire, Cabris et autres sont en Provence, elles passent avec ladite infanterie au lieu de la cavalerie de Piémont, jusqu'au nombre de deux cents, et

que les vivres nécessaires aux gens de cheval et de pied pendant qu'ils pourront être en mer, et durant six jours qu'ils auront à marcher pour se rendre à Parme, ensemble les munitions de guerre qu'il leur faudra pour leur défense en cas qu'ils fussent attaqués, leur soient fournis par les ordres et les soins du sieur maréchal de Vitry.

LOUIS.

SUBLET.

Les dépêches suivantes du roi, de M. le cardinal de Richelieu, de M. de Noyers et du comte Fabio Scotti, sont relatives au secours de Parme et à l'attaque des îles. Ces deux expéditions furent, ainsi qu'on le dit, remises à l'année 1637.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TÉMOIGNANT SON DÉPLAISIR QUE LES ÎLES N'ONT PAS ÉTÉ ATTAQUÉES, ET DÉSIRANT QUE L'ON AILLE SECOURIR PARME.

De Noisy, ce 22 décembre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je ne pouvais recevoir un plus sensible déplaisir que d'apprendre, comme j'ai fait par le retour du sieur de Frémicourt, qu'il ne faut plus rien espérer de l'entreprise des îles. Le manquement est si éloigné de ce que je m'étais promis de votre vigilance et affection, et de la grande opinion que chacun avait conçue de ce dessein sur le bruit et l'éclat que vous et tous ceux qui s'y devaient employer en avaient fait, et est si contraire aux assurances que vous m'aviez tous données depuis trois mois de l'exécution, que je ne puis vous celer le mécontentement que j'ai, après cela, de voir mes armées et ces préparatifs demeurer sans effet, et que tout le monde sache que ceux auxquels je confie de si imposants desseins, aient consommé le temps en querelles et contestations pour des intérêts particuliers et pour des avantages imaginaires de charges, où il n'y en a point de véritables et de solides que dans le service, et aient employé inutilement

des sommes immenses de deniers en armement depuis six mois, sans aucun effet, et une des plus belles armées navales qui aient jamais été sur la mer Méditerranée ; en quoi il n'y a point d'excuse recevable, puisque, si l'on n'a pu faire réussir les choses à souhait, du moins l'on a été en pouvoir de les entreprendre glorieusement. Néanmoins, je veux réserver d'y donner mon jugement jusqu'à ce que je sois particulièrement éclairci de tout ce qui s'est passé par-delà ; et ce que je vois à présent de plus nécessaire et de plus pressé pour réparer en quelque sorte le temps et l'honneur qui s'est perdu dans cette vaine attente, est de porter un prompt et puissant secours à mon cousin le duc de Parme, qui est grandement pressé par les ennemis, et qui, faute d'avoir eu à temps les troupes que je lui avais destinées et que j'avais fait passer exprès en Provence, a souffert d'extrêmes ruines, les ennemis l'ayant trouvé dépourvu de forces. Je renvoie donc sur-le-champ le sieur de Frémicourt pour vous dire que vous ayez à faire recevoir sur les vaisseaux de mon armée navale, et à passer en terre ferme du côté des États de mondit cousin, quatre mille hommes d'infanterie choisis des régiments dont je vous envoie l'état et toute la cavalerie qui se trouvera en Provence ; mandant à mon cousin le maréchal de Vitry de remettre incontinent toutes ces troupes ès mains de mon cousin le comte d'Harcourt, et de leur faire fournir les vivres nécessaires pendant le temps qu'elles seront en mer et pour six jours qu'elles auront à marcher pour gagner l'État de Parme, après qu'elles auront été débarquées, comme aussi les pics, pelles et autres choses qui leur seront nécessaires pour passer ; à quoi je désire que vous contribuiez de votre côté ce qui sera de vos soins et de votre pouvoir sans avoir autre considération que celle de mon contentement et service, et qu'ensuite de cela lesdites troupes soient portées et conduites par mon armée navale en toute diligence et sûreté, en Italie, aux lieux qui seront indiqués par le sieur comte Fabio Scotti, sous la conduite particulière duquel et du sieur de Castelan, en qualité de maréchaux-de-camp, elles seront laissées en les descendant à terre, faisant paraître que ce dessein a toujours été le principal, et que l'on n'a pensé à celui des îles que par occasion ; et afin qu'elles puissent faire leur passage d'autant plus sûrement dans les États de mondit cou-

sin, mon intention est que mon armée navale s'arrête autant de temps et aux lieux qu'il faudra, selon ce qui vous sera proposé par ledit sieur comte Scotti, pour favoriser et assurer leur descente et acheminement dans ledit pays, ayant au surplus donné ordre pour leur faire payer une montre à leur arrivée dans le Parmesan; et pour finir, vous recommande très-expressément d'apporter tout ce qui dépendra de vous pour l'effet de ce qui est en cela ma volonté, et pour tout ce qui regardera la satisfaction dudit comte Scotti. Sur quoi, attendant avec impatience de savoir comme toutes choses auront été exécutées, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, ce 24 décembre 1636.

MONSIEUR,

J'ajoute à ma première dépêche que le roi, estimant que le secours de Parme serait difficile avec de la seule infanterie dont fait instance M. le comte Scotti, sa majesté a dépêché quant et ce courrier vers son altesse de Savoie pour faire passer deux cents bons chevaux droit à vous, afin que, par ce moyen, ladite infanterie étant soutenue elle fasse son effet; vous fassiez, s'il vous plaît, tenir vos flûtes prêtes et les vaisseaux à ce nécessaires.

M. de Loynes m'assure que vous devez avoir les mandements de l'Espagne, faute desquels vous nous mandez n'avoir pu rien tirer des procureurs du pays; et l'on travaille par-deçà à faire valoir toutes les assignations de la marine et à satisfaire à tout ce que vous demandez par votre mémoire; mais il faut faire quelque effort pour le secours de Parme afin de réparer notre honneur.

L'on envoie des lettres de change pour cent mille livres, pour donner une montre aux troupes en arrivant dans le Parmesan, et l'on en a envoyé neuf mille pour le passage de la cavalerie qui vient à vous de

Piémont. Au nom de Dieu, monsieur, autant que je suis votre serviteur, surmontez les difficultés que vous rencontrerez en cette occasion, afin de donner contentement à son éminence, et de fermer la bouche à ceux qui ne vous aiment point, et me croyez,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, ce 26 décembre 1636.

Monsieur,

Le retour de M. de Baume n'a rien changé à la résolution que le roi a prise de préférer à tous autres desseins celui du secours de Parme. Ce n'est pas que sa majesté n'estime qu'il y ait bien à profiter par la construction du fort de la Turbie; mais comme il arrive souvent que la variété des entreprises les détruit toutes, l'on a résolu de s'attacher à celle-là seule, afin que l'on en puisse plus facilement venir à chef. Les moyens d'exécution seront désormais en vos mains, puisque sa majesté envoie tout ce que vous avez désiré; il n'y a que l'article du fret des vaisseaux pour passer l'infanterie qui a étonné son éminence, comme je le vous ai mandé, ne croyant pas que tant de vaisseaux que le roi entretient ne soient suffisants de lui rendre ce service sans en mander d'autres; néanmoins, comme le roi ne veut pas que rien retarde cette entreprise, son éminence a assuré sa majesté qu'elle vous avait fait donner 60,000 livres pour les dépenses imprévues, sur lesquelles l'on prendra cette dépense en toute extrémité; mais elle ne croit pas qu'il en soit besoin, puisque les barques que le pays avait données pour l'attaque des îles n'étant pas quittées du service, encore que le dessein n'ait réussi, elles pourront rendre cette assistance aux troupes de sa majesté, qui ne leur en saura moindre gré que s'ils l'avaient fait à l'attaque des îles.

La dépêche du roi vous donnant assez au long les intentions de sa majesté sur tout le contenu en vos dépêches, que j'ai vues et fait voir

très-soigneusement comme toutes celles que j'ai reçues ci-devant, vous me permettrez de ne vous être importun par redites, et me ferez l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR LE SECOURS DE PARME.

De Saint-Germain-en-Laye, le 26 décembre 1636.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, après avoir considéré tout ce que vous avez mandé par le sieur de Baumes, et ce qu'il a représenté sur les choses qui se peuvent entreprendre de delà, je n'en ai point trouvé de plus importante et plus nécessaire pour la réputation de mes armes et le bien de mon service que le secours de mon cousin le duc de Parme, de manière que je n'ai rien à ajouter à ma première lettre qui sera ci-jointe, si ce n'est que je veux que l'on emploie tous les soins et tous les efforts possibles pour l'exécuter promptement, remettant à une autre saison l'entreprise des îles et celle du fort proposé près de la Turbie, quoique je les tienne toutes deux très-importantes et nécessaires; mais présentement j'estime qu'il faut préférer le secours de mon cousin le duc de Parme, et la prudence veut que l'on s'attache plutôt fortement à un seul dessein que de porter ses pensées à plusieurs et n'en assurer aucun, comme il est arrivé jusqu'ici de mon armée navale.

Afin donc de retrancher toutes les difficultés et longueurs que vous avez mises en avant sur le sujet de ce secours, j'envoie mes ordres très-précis à mon cousin le maréchal de Vitry de fournir incontinent et effectivement les troupes mentionnées en l'état que je vous envoie, et pour leur faire délivrer le pain et le biscuit nécessaire pour un mois, que vous jugez qu'elles pourront être en mer, et pour six jours qu'elles auront à marcher; ensemble, les munitions de guerre dont ils auront besoin pour se défendre à leur passage, conformément au mémoire que vous en avez envoyé.

Je vous donnerai avis, outre cela, que je prie mon frère le duc de Savoie, et mande à mon cousin le duc de Créquy, d'envoyer au port de Villefranche deux cents chevaux d'élite de mon armée d'Italie, pour les embarquer sur mes vaisseaux et servir à soutenir l'infanterie lorsqu'elle sera à terre; vous aurez donc à les prendre à votre passage, et à vous fournir des vaisseaux nécessaires à cette fin.

Pour ce qui est du nombre des vaisseaux dont vous avez besoin pour ce passage, je ne vois pas d'apparence qu'en comptant ceux de mon armée navale qui ont été équipés en Provence ainsi que ceux qui sont passés du ponant, il ne s'en trouve suffisamment pour le trajet de quatre mille hommes de pied et de deux cents chevaux, qui est le nombre de cavalerie qui pourra être embarqué, vu même qu'il y a eu nombre de flûtes d'Hollande frétées; et néanmoins, s'il ne s'en trouvait assez pour cela, j'estime que les mêmes barques que le pays avait fournies pour l'attaque des îles pourront suppléer à ce défaut, ne doutant point que les communautés qui s'étaient disposées à en supporter la dépense ne continuent volontiers pour un mois encore, si tant dure ce passage, lorsqu'elles seront informées par vous combien il importe à mon contentement et à mon service qu'elles me rendent encore ce témoignage de leur bonne volonté. Je vous adresse des traites en avance sur vous pour chacune des îles, afin que vous en ménagiez et receviez l'effet.

Par ce moyen, chacun sachant expressément ce qu'il y aura en sa charge, ce sera à vous à faire qu'il ne manque rien aux vaisseaux nécessaires pour ce trajet, et qu'ils soient prêts aussitôt que mon cousin le maréchal de Vitry fera fournir les troupes et les munitions, et de bouche et de guerre. En me promettant que de votre part il n'y aura aucun manquement, je n'ajouterai rien à cette lettre, que pour vous recommander que l'on apporte plus de secours en cette affaire que l'on n'a fait en celle des îles, et pour prier Dieu qu'il vous ait, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DU ROI

AUX CONSULS ET HABITANTS DE HYÈRES, POUR ASSISTER DE LEURS BARQUES M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De par le Roi, comte de Provence.

Chers et bien-amés, prévoyant que l'on pourra avoir besoin pour quelque temps des barques que vous avez fournies pour porter de nos gens de guerre sur la mer, et les employer en ce qui s'offrira à faire dans les occasions présentes, nous avons bien voulu vous témoigner, par cette lettre, que nous vous savons beaucoup de gré de l'affection que vous avez fait connaître en cela pour notre service, et vous dire que nous avons à plaisir et désirons que vous continuiez pour quelque temps l'entretenement desdites barques, suivant ce que le sieur archevêque de Bordeaux vous fera plus particulièrement entendre du besoin que nous en avons; de quoi nous remettant sur lui, nous ne vous ferons celle-ci plus expresse, ni plus longue, que pour vous dire que vous ayez à lui donner entière créance sur tout ce qu'il vous dira en ce sujet; si n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 26 décembre 1636.

LOUIS.

Sublet.

LETTRE DU SIEUR FABIO SCOTTI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE SECOURS DE PARME.

De Cannes, le 26 décembre 1636.

Monsieur,

Avec le retour de M. le chevalier de La Guette, j'ai reçu votre lettre du 22, par laquelle j'ai été grandement fâché, ayant vu la difficulté que vous mettez en avant, tout-à-fait contraire à ce que nous concertâmes ensemble à l'amiral; c'est pourquoi je renvoie le même sieur chevalier de La Guette, vous suppliant, monsieur, de tout mon cœur, comme il

vous sera encore de ma part, de vouloir nous faire pourvoir de pain, munitions et autres choses nécessaires, afin que le secours de son altesse mon maître ne pâtisse point; car ayant parlé à M. le maréchal de Vitry, il assure de ne pouvoir en façon du monde faire cette provision; mais j'espère qu'il sera ce qu'il pourra afin que la province vous satisfasse, monsieur, en argent pour le coût du pain des soldats. Je m'arrête ici pour tirer ce que je pourrai de M. le maréchal, et dans deux jours je serai auprès de vous, vous suppliant, monsieur, de me délivrer de la nécessité d'aller à la cour, puisque mon âge me le permet difficilement. Le même sieur chevalier vous donnera une lettre de son altesse mon maître, et pour ce qui regarde ce que son altesse me recommande, c'est de vous prier, monsieur, de le favoriser en sorte qu'il soit promptement secouru, ne pouvant plus soutenir plus long-temps; c'est là où je finis, vous suppliant m'honorer de votre faveur, et de me croire,

Votre très-humble serviteur,

FABIO SCOTTI.

LIVRE DEUXIÈME.

1637.

CHAPITRE III.

M. de Sabran insiste de nouveau sur l'importance du secours de Parme, et donne à M. l'archevêque de Bordeaux de nouveaux détails sur l'armée espagnole. — M. Fabio Scotti, envoyé de M. le duc de Parme, réclame le secours promis à son maître, qui refuse tout accommodement avec l'Espagne pour rester fidèle aux intérêts de la France. — Le roi mande à M. l'archevêque de Bordeaux, qu'étonné de pas voir s'effectuer le départ des troupes destinées à M. le duc de Parme, il envoie M. de Baume à M. l'archevêque pour lui en témoigner son déplaisir. — M. le duc de Savoie écrit à M. l'archevêque de Bordeaux qu'on a publié à Turin que si M. le duc de Parme n'était pas bientôt secouru, il serait forcé de s'accommoder avec les Espagnols, ce qui serait fâcheux pour les intérêts de la France. — Le roi ordonne à M. l'archevêque de Bordeaux de faire immédiatement embarquer les quatre mille hommes de pied et les deux cents chevaux destinés pour le duché de Parme. — M. de Sabran annonce à M. l'archevêque de Bordeaux que M. le duc de Parme, obligé par la nécessité, et ne voyant pas arriver le secours qu'il attend depuis si long-temps, s'est accommodé avec l'Espagne. — Déclaration et réclamation du chevalier Fabio Scotti, envoyé de M. le duc de Parme, sur ce qu'on le veut retenir à Toulon. — Ordre du roi de laisser partir le comte Fabio Scotti. — Lettre de M. le duc de Savoie à M. l'archevêque de Bordeaux, au sujet de l'accommodement de M. le duc de Parme. — Le roi ordonne d'employer les troupes à l'attaque des îles. — Dépêche de M. l'archevêque de Bordeaux à M. de Noyers sur l'armée navale. — Lettre de M. l'archevêque de Bordeaux au roi sur le voyage que la flotte a fait en Sardaigne. — Lettre de M. l'archevêque de Bordeaux à M. le cardinal de Richelieu sur ses démêlés avec MM. de Vitry et d'Harcourt. — Le roi envoie un courrier à M. l'archevêque de Bordeaux pour lui ordonner d'attaquer les îles. — Le roi à M. de Bordeaux sur la descente en Sardaigne. — Etat des vaisseaux et galères restant en ponant. — M. l'archevêque de Bordeaux écrit à M. le cardinal de Richelieu la relation de ce qui s'est

passé au voyage de Sardaigne. — Le roi à M. l'archevêque de Bordeaux sur les affaires de Sardaigne. — Attaque des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. — Relation de l'attaque par M. l'archevêque de Bordeaux. — Lettre du roi à ce sujet. — Le siége continue. — Le roi annonce à M. l'archevêque de Bordeaux qu'il envoie M. le prince de Condé commander en Provence. — Lettre de M. le duc d'Halluin à M. le cardinal de Richelieu au sujet des îles. — Réponse de M. le cardinal.

(*Janvier — Avril* 1637.)

Le fait le plus grave du commencement de l'année 1637 fut l'accommodement que M. le duc de Parme fut obligé de conclure avec les Espagnols. On a vu avec quelle vivacité le roi, M. le cardinal de Richelieu et M. de Noyers engageaient incessamment M. de Sourdis à hâter l'envoi du secours qu'on avait promis à ce prince; ces instances furent vaines : victime de circonstances impérieuses, M. le duc de Parme consentit à traiter avec les Espagnols; et, après avoir été un instant inquiété, M. Fabio Scotti, son envoyé, fut libre de quitter la France. Voulant sans doute sortir de l'état d'inaction où il restait depuis si longtemps, M. l'archevêque de Bordeaux tenta sur Oristan, ville et port de Sardaigne, une entreprise qui eut quelque succès. Enfin, à son retour de cette expédition, il commença le siége des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, qui fut conduit avec beaucoup de vigueur. A cette époque, le roi envoya M. le prince de Condé commander en Provence.

Dans cette longue dépêche, M. de Sabran donne un résumé de la situation politique des différents États d'Italie au commencement de l'année 1637.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS CONSIDÉRABLE EN ITALIE, ET QUE J'AI ENVOYÉE A MONDIT SIEUR DE BOUTHILLIER, AVEC LA LETTRE DU 10 JANVIER 1637.

Encore que l'on croie que l'on n'ait rien oublié par-deçà pour y avancer le service du roi, selon les moyens qu'on a donnés à son altesse de Savoie, laquelle ayant toujours eu des ministres de sa majesté près d'elle qui n'ont pas manqué de prévoyance et de reconnaître son intention, et que la conjoncture nécessite à l'avoir pour amie intéressée, et qu'on en aurait quelque scrupule de le dissimuler, l'obligeant à produire à bon escient des effets plus visibles de sa bonne intention depuis la défection de M. le cardinal son frère, je croirais faillir si, pendant que M. d'Émery et le père Monot sont à la cour, et peut-être sur les expédients de faire mieux réussir le service du roi en Italie, je n'envoyais en même temps tout ce que j'ai pu recueillir des avis qui m'ont été donnés et à des personnes confidentes, encore qu'il y peut bien avoir quelques artifices de la part des ennemis, et de ceux mêmes qui ont fait ces remarques, pour rendre suspecte la foi de son altesse, car je l'ai persuadé, la France n'a nul sujet de douter de sa sincérité; mais laissant à qui je dois toutes ces considérations, je n'ai qu'à déclarer les conséquences qu'on en tire.

L'on veut que lorsque le roi fit traiter avec son altesse, elle ait dépêché pendant les longueurs des résolutions à l'empereur et en Espagne, que l'impuissance de s'opposer ni assurer ses États contre leurs armes l'obligeait à en prendre le commandement, qui lui était offert; et qu'il lui fut répondu de rendre les choses difficiles, néanmoins, à ne s'attacher à aucune entreprise importante sur le Milanais qui nous y pût maintenir; que dès-lors il s'est contenté d'une médiocre puissance pour travailler le Milanais, donnant espoir que n'assiégeant

point, elle s'y pourrait entretenir et des petites prises y faire subsister le soldat, et ruiner ainsi l'armée par des grandes fatigues, allant toujours sans regarder derrière, depuis le passage du Thésin, les munitions ayant manqué, ou n'ayant pu suivre, le passage des vivres ayant été difficile. L'Espagnol s'est contenté de parer au premier coup des Français, prévoyant leur défaite d'eux-mêmes. Le marquis Spinola et don Francisco de Melos ayant écrit du mois de juillet ici (pendant que les avantages de la bataille du Tésin étaient suivis de la ruine du Nauille et au plus fort des progrès de notre armée vers Como, et que la terreur était si grande à Milan que l'on s'y croyait perdu, si M. le duc de Rohan se joignait) que dans le mois d'août il n'y aurait aucun Français dans le Milanais, ce que l'on croit qu'ils n'auraient pu prévoir sans une précédente connaissance, non seulement de la ruine voisine de notre armée, mais que si le duc de Rohan s'y joignait l'une et l'autre armée s'y dissiperaient faute de vivres, avec péril des passages des Grisons et Valteline, où il y avait déjà quelques semence de révolte, et qu'après l'État de Parme servirait de retraite et curée à l'armée espagnole.

On a soupçonné grandement le séjour que fit le cardinal de Savoie chez le duc de Modène son neveu, déjà partial d'Espagne, quoique M. le duc de Savoie eût fait bien espérer de lui, et l'on dit qu'encore qu'il donnât quelque assistance aux Espagnols, ils ne l'avaient néanmoins pu produire à une manifeste déclaration, en assaillant le duc de Parme, tant pour la parenté que pour ne s'exposer entre le duc de Mantoue et lui, qui pourraient être appuyés de France.

On explique l'envoi de la cavalerie de Piémont sur les États du duc de Modène, sous prétexte de soulager ceux de Parme, à un dessein couvert pour attirer sur lesdits États les armes de Modène, en son absence, et que pendant que la France ne voudra que porter la main dans le Milanais, sans y arrêter le pied, son altesse de Savoie, ne voyant point d'utilité pour lui, agira lentement sans hasarder rien; et que si nous y voulions faire des assurés progrès jusques à la conquête de la ville ou duché de Milan, la raison de la sûreté de son altesse répugne d'en procurer la prise, si ce n'est pour lui, à cause de Pigne-

rol, se trouvant entre deux fers et sans ressource; et le Milanais entre les mains de la France ne serait pas si odieux à toute l'Italie qu'aux siennes.

Et on conclut que sans une puissante armée de France, dont son altesse craigne le retour chez soi si on soupçonnait sa sincérité, on ne peut être assuré qu'il agisse tout de bon. Mais il semble que, sous prétexte de sa santé et des incommodités, on lui pourra faire agréer de ne sortir point en personne, mais de joindre seulement les forces d'où l'on serait d'accord, laissant les exécutions aux généraux français, lesquelles ne seraient point pénétrées des Espagnols à cause du secret, lequel, encore qu'il faut croire que son altesse ait toujours bien gardé, il est néanmoins fort douteux que ceux qui sont autour de lui ne l'aient pas fait, dont la plupart peuvent avoir des anciennes inclinations ailleurs que vers la France; et on m'a assuré que du Piémont on a écrit à Gênes que nul se devait persuader que la conquête du Milanais dût être ni poursuivie ni agréable à son altesse; et l'on a écrit d'ici, il y a longtemps, à la cour et à M. d'Émery, et le père Gabriel Lefebure même lui en porta l'avis, que M. de Vermes, évêque de la Scalca, en qui son altesse avait particulière confiance, traitait continuellement avec les ministres du roi d'Espagne, dont il dépend. M. d'Émery ne jugea pas à propos que la chose fût déclarée à son altesse, à ce qu'a dit ledit père Gabriel, espérant peut-être de pouvoir éloigner de sadite altesse ledit sieur de Vermes, qui fit passer ici un paquet d'importance au duc d'Arcala par les mains du sieur Stefano Rivarola, gentilhomme génois.

L'on assure que les Espagnols ne fussent jamais entrés en Picardie s'ils n'eussent bien su que les Hollandais étaient moins dans l'intention qu'en état de les travailler, et le peu de réussite de la grande armée qu'on joignit à eux persuade que quelque jalousie les empêcha de la seconder puissamment, et qu'ils occuperont plus les armes d'Autriche étant aidés de quelques secours des nôtres et d'argent, sous leur propre commandement et avec moins de frais pour la France, que quand les armées et le commandement sera distingué. L'on s'étonne de la liberté de leur trafic en Espagne, et que leurs vaisseaux se nolisent aussi en guerre si facilement pour elle; leur ambassadeur, passant ici de

Venise pour aller résider en France, me promit d'y faire remédier par MM. les États. Il a su que tous les blés qui doivent venir aux Espagnols et aux Génois doivent venir, sous prétexte de Gênes, d'Amsterdam et ailleurs.

L'Espagnol redoute fort la ligue d'Angleterre, particulièrement pour les difficultés du trafic de son argent. Et on assure que l'électeur de Bavière a tiré un écrit de l'empereur, de contribuer toutes les forces de l'empire en toutes occasions pour lui conserver le Palatinat et l'électorat, moyennant quoi, il a donné sa voix pour l'élection du roi des Romains, contre laquelle on dit que le marquis de Brandebourg a protesté de nullité.

Sur le sujet de la république de Gênes) qui est en crainte que ses refus ne la rendent coupable de ce que souffre le duc de Parme, mais ne s'en peut repentir, parce que si les demandes du passage lui étaient renouvelées elle n'y peut jamais consentir), il est nécessaire de tenir pour maxime qu'il se faut présenter et prendre les passages en même temps qu'on l'en avertit, comme je l'ai toujours fait entendre et pratiquer en huit cents hommes que je fis passer à Plaisance, dont la ville s'est conservée; étant chose vérifiée qu'ils ne rapporteront non plus d'opposition au passage que de consentement. L'instance desquels, au lieu de servir, comme peut-être on a désiré, des marques de secourir promptement le duc de Parme, a augmenté l'empêchement de le pouvoir faire, et pressé les ennemis à la ruine du pays.

Il est certain que la procédure trop partiale de la république a été réputée ici de grand préjudice et de grand péril; ce qui est cause qu'assez généreusement on a ôté des conseils à ce renouvellement d'année ceux à qui l'Espagnol avait par préférence réservé les rentes, avec un vœu solennel de mettre sur les portes une Notre-Dame avec les clefs de la ville, la prenant pour protectrice, faisant couler insensiblement dans le peuple de ne vouloir aucun protecteur en terre; licencier, comme ils ont fait, toutes levées d'étrangers, afin de n'avoir non plus de moyen que de volonté de résister à aucun amiable passage. Sur ce qu'ils m'en ont fait entendre, je leur ai témoigné qu'une procédure qu'ils ont tenue si mauvaise et de préjudice au duc de Parme et à la ré-

putation du roi, ne se pourrait effacer que par de bons effets, et que la crainte de vengeance les obligeait peut-être à venir au-devant par un semblant de mieux faire. Ils assurent néanmoins qu'ils aspirent désormais à une véritable liberté, et de se conserver en l'amitié de tous.

Il est certain qu'à Naples et Sicile, il ne s'y peut plus rien faire malgré leurs subsides, et à mesure qu'ils y ont levé des gens de guerre misérables, le grand-duc a envoyé cinq cents soldats, sans doute pour retirer des garnisons ceux que l'Espagnol y a, n'y ayant point de prince qui ait si hardiment levé le masque contre le roi que celui-là, lequel, au bruit de notre secours, a renvoyé gens et provisions en toutes les places qu'il a au voisinage de la rivière de Magra pour s'y opposer, si on y passait, et avec les Espagnols, sollicite le duc de Modène et les marquis impériaux qui y ont des fiefs, pour faire le même. J'en ai écrit à un ami à Florence, et de peur que des marques de ma déclaration trop ouvertes pourraient être ressenties, j'ai depuis employé l'entremise d'un nommé le sieur de Bédoin du comté d'Avignon, que je connais de longue main partial néanmoins du grand-duc et de la maison de Guise, pour faire pénétrer audit duc, comme de moi, que nul prince d'Italie s'était porté par-dessus l'habitude de ses prédécesseurs contre la France; que ses galères en étaient ruinées, mais qu'il pouvait avoir assurance de bonne heure que si, sous prétexte de la religion de Saint-Etienne, ou d'être entièrement hors de combat, il me faisait assurer qu'il ne les donnerait plus, je pourrais adoucir la rigueur des ressentiments qu'on en peut avoir, disant que les gens qu'il a mis vers la rivière de Magra ne sont que pour la sûreté des places qu'il y a, sans prévision d'assaillir personne, et qu'ayant eu quelque obligation de donner les galères cette année passée, ce sera une marque de neutralité de trouver des excuses qu'il a très-légitimes de ne les donner plus.

Ledit sieur de Bédoin m'a dit qu'il avait eu commission du grand-duc pour lever un régiment vers Avignon, qu'il n'avait accepté qu'à condition que le pape le permît, et qu'à Rome il lui avait été prescrit; ce qui obligera de prendre garde qu'il ne se fasse des levées au voisinage dudit Avignon.

Le grand-duc envoya secours d'hommes et munitions de guerre dans

la Sardaigne sitôt qu'il sut l'arrivée de notre armée navale en cette mer, cette île-là étant plus prête à se rendre qu'à combattre si elle y fût abordée.

L'on avait eu une terreur, qui avait été générale par toute l'Italie, de la puissance de cette armée : plus elle a été proche, moins elle a été crainte, n'ayant resté que de l'étonnement que les effets aient si peu répondu à l'appareil, néanmoins que les galères d'Espagne et de France en sont délivrées, et que les fautes, s'il y en a, serviront d'instruction pour une meilleure conduite et plus grande entreprise.

On ne découvre rien d'assuré de l'accommodement du duc de Parme, pour lequel le grand-duc sera le plus puissant promoteur et plutôt dépositaire de ses places que le pape, si le loisir qu'il a donné n'a suffi pour les secourir.

La reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat paraissait toujours si importante à M. le cardinal de Richelieu, qu'il donna ordre à M. de Noyers de s'occuper de former la compagnie des gardes de M. de Guitault, leur futur gouverneur.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite, son éminence a jugé du service du roi de faire donner une compagnie de deux cents hommes à M. le chevalier de Guitault, pour la garde des îles, en qualité de compagnie du gouverneur. Le reste sera pris du régiment des Iles et autres, ainsi que je vous ai ci-devant mandé. Vous trouverez ici l'ordre de la subsistance. Son éminence désire avec impatience que vous viviez bien avec M. d'Harcourt pour le temps qu'il restera en levant, car vous repasserez seul en ponant. Vous verrez par la dépêche de monseigneur, le sujet qui l'invite à retenir en levant une armée; il est si important qu'il faut tâcher à se mettre en bon état et s'y faire voir. J'espère

qu'avec le secours que nous vous envoyons comptant, vous sortirez d'une partie de vos nécessités et que la calomnie aura la bouche fermée quand l'on saura ce que j'écris à M. de Frémicourt.

Nous savons mille pauvretés auxquelles nous ne remédions point par impuissance : Bergançon est de cette nature, et vous avez découvert de si longue main ce que les ennemis y trament que je n'ai pas douté que n'y apportassiez le remède convenable. Son éminence vous en écrit ses pensées, que vous suivrez, s'il vous plaît. Ce qu'a rapporté le religieux mériterait bien qu'il eût pris la lettre dont il dit que l'on a voulu le charger, et que l'on en eût éclairci les suites.

J'écris à M. d'Harcourt touchant les cuirs et peaux de buffle, son éminence n'ayant jugé que cela méritât sa main.

Il y a bien de l'apparence à ce qu'on vous a mandé de la prise ou plutôt livraison des deux vaisseaux hollandais, et il importe que vous preniez la peine d'en éclaircir son éminence aux fins que vous marquez par la vôtre. Il importe que vous avertissiez, s'il vous plaît, messieurs du Parlement de ne pas entreprendre davantage contre l'autorité du gouverneur de la province, puisque leurs arrêts sont opposites au réglement du conseil fait en l'année 1635, sur la fonction et jurisdiction des serviteurs du roi dans la province. J'ai chargé de leur en écrire en ce sens pour que la bonne intelligence, qui est l'âme du service du roi, ne s'altère pas davantage.

De Noyers.

M. de Sabran donne à M. de Bordeaux les premiers avis touchant l'accommodement de M. le duc de Parme avec l'Espagne, accommodement prévu depuis si long-temps. M. de Sabran entre aussi dans de grands détails sur les armements maritimes des Espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 7 janvier 1637.

MONSIEUR,

Je vous écrirai encore celle-ci, encore que, faute d'avoir eu depuis le 24 novembre aucune de vos lettres, je suis en incertitude si vous êtes encore en Provence; mais comme je croirais le secours pour son altesse de Parme désespéré si vous n'y aidez, je hasarde celle-ci pour vous donner avis, comme je fais à M. le comte d'Harcourt, que l'on fait ici courre de divers bruits de l'accommodement de M. le duc de Parme, dont je n'ai aucune nouvelle, et la diversité persuade qu'il n'y en a point; car, hors ce que les ministres d'Espagne en font couler sous main, il ne s'en sait rien, et ce qu'ils disent n'est ni probable ni dommageable et préjudiciable à nous; car ils allèguent que le seul Pandolfini traite de la part du grand-duc, le comte de Carpegno ayant cessé de la part du pape, et que les Espagnols remettront les places qu'ils tiennent au grand-duc en dépôt, et le duc de Parme, Plaisance et Sabionnette, et se retirera dans trois mois de l'adhérence et protection de France, s'il n'est secouru, ce qui ne serait pas une grande perte; et je persiste à croire que ce prince résiste généreusement au parti, pour avantageux qu'il soit, pour l'espoir qu'il a en la protection de sa majesté, que tout le monde regarde; et je crois que le pape et le grand-duc ne sont pas d'accord sur les négociations, et qu'il n'est pas satisfait des Espagnols ni d'autres, et connaît que son autorité, la dépense de ses troupes et des levées sur les terres de l'église donnent jalousie à l'Espagnol, au grand-duc et au duc de Parme. Je crois que M. le comte Scotti est si informé des passages et de l'état où ils sont, qu'il ne manquera pas de choisir le meilleur. Le secours devra d'autant être plus puissant et bien considéré qu'il sera plus prompt, et chacun se persuade que la bonne résolution de son altesse sera forcée par la nécessité, si on retarde plus. Je sais que de chez le prince Doria on n'a pu assurer aucune forme de traité; mais que Pandolfini, qui est retourné à Plaisance, a laissé opinion à Milan qu'il y réussira.

Le duc de Ferrandina se prépare pour aller en Espagne avec ses galères, et de celles de Doria il en a r'habillé six, comme je vous ai mandé, pour l'accompagner au retour d'Espagne, ou plutôt arriveront par-deçà force caisses de réales, que les mêmes galères, qui seront renforcées, accompagneront; et j'estime que le duc de Ferrandina de Monaco fera voile vers la Corse, encore qu'en ce temps les galères ne s'exposent pas facilement en pleine mer. Dieu veuille que l'avis vous puisse être si heureux que vous en produisiez quelque bon effet, vous souhaitant, comme je le fais, accroissement de gloire et de prospérité, et à moi vos bonnes grâces, étant de tout mon cœur, de devoir et d'inclination,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur, SABRAN.

L'on me vient d'assurer de bonne main que les vaisseaux qui sont à Roses, au nombre de dix-neuf, sont chargés de l'argent, et je sais qu'ils promettent partir au premier beau temps. A Naples, il n'y a que quatre vaisseaux; rien n'y bouge. Je vous ai écrit trois fois depuis moins de quinze ou seize jours par la voie des felouques de M. Scotti.

Il est arrivé ici, du ponant, quinze ou seize vaisseaux d'Hollande ou français chargés de blé, que les Espagnols ou ceux de Gênes pour les deux ont procuré il y a long-temps; mais l'on trouve ici qu'ils coûtent plus du tiers que celui de Provence et Languedoc, et il vaut le tiers moins; cela n'empêche pas de désirer les nôtres, et comme il est très-nécessaire que sans ordre du roi il n'en vienne point, il sera bon aussi de voir si, en cas d'abondance au pays, il ne sera point à propos de faire de l'argent selon que ces gens-ci, et les Espagnols ensuite, en trouvent. D'ailleurs, l'on tient l'élection du roi des Romains faite par les démonstrations que les Espagnols ont faites, il y a plus de six jours; mais cette seigneurie n'en a point fait encore, et de Rome l'on n'en avait point avis le 29 du passé.

J'envoie présentement Nardoyn en cour pour mes intérêts. Je vous supplie, si vous écrivez à son éminence, faire quelque chose pour votre serviteur, lequel, s'il faut qu'il envoie plus tôt ses assi-

gnations, et les avoir mauvaises, ne peut survenir à toutes les nécessités d'ici.

M. Fabio Scotti se plaint dans cette lettre des lenteurs que les divisions élevées entre MM. de Bordeaux et de Vitry apportent à l'envoi du secours de Parme.

LETTRE DU SIEUR FABIO SCOTTI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE SECOURS DE PARME.

De Toulon, ce 7 janvier 1637.

MONSIEUR,

Plusieurs capitaines m'ont rapporté que vous leur avez dit que ce n'est pas à vous à fournir de vivres et de munitions de guerre (l'embarquement est pour si peu de temps, qu'il faudra cheminer par terre auparavant que d'arriver à Parme) aux troupes qui doivent secourir son altesse mon maître, disant que c'est à faire à M. le maréchal de Vitry; et bien que je ne devrais pas croire ceci, vu ce que nous avons traité ensemble, toutefois, pour ne rien négliger en chose de telle importance, j'ai recours à vous, monsieur, vous suppliant de me déclarer votre volonté, et de considérer que le roi devant faire les frais nécessaires pour ce passage, il importe peu à sa majesté que l'argent sorte de la bourse que vous gouvernez ou de celle d'un autre; M. le maréchal de Vitry n'ayant pas les provisions prêtes pour cette subsistance, elles ne peuvent venir que de vous, monsieur; et que quand sa majesté voudra que les frais vous soient remboursés, il suffit un sien commandement à M. le maréchal de Vitry afin qu'il le fasse ou le fasse faire à la province.

De plus, les mêmes capitaines rapportent qu'ils ont appris de vous, monsieur, que vous ne leur devez pas donner commodité pour embarquer leurs chevaux, alléguant que cela touche à mondit sieur le maréchal; mais parce qu'il n'est pas préparé pour ceci, et Dieu sait quand il pourra l'être, je vous prie de vouloir donner quatre flûtes, qui suffiront pour embarquer lesdits chevaux. J'ai telle confiance en votre prudence et bonté, monsieur, qu'il vous plaira d'exécuter les susdites

choses, afin que la bonne volonté de sa majesté et de son éminence ne soit pas vaine pour ce qui concerne de porter le secours à M. le duc de Parme, qui a si vivement témoigné sa dévotion envers cette couronne, et la perte duquel apporterait beaucoup de préjudice à la France. J'attendrai votre réponse pour savoir comme je me devrai gouverner, et demeure pour toute ma vie,

Monsieur, votre très-humble et très-obligé serviteur,

FABIO SCOTTI.

M. d'Émery prévient M. l'archevêque de Bordeaux que les deux cents cavaliers demandés par le roi à M. le duc de Savoie arriveront bientôt.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSEIGNEUR,

Il est arrivé ici, ce matin, un courrier avec les ordres du roi, à M. le duc de Savoie, d'envoyer promptement deux cents chevaux de cette armée, qui arrivent à Cannes dix jours après l'arrivée de ce courrier précisément, ce qu'il a effectué; et en même temps à choisir ce nombre dans les troupes qui sont ici, auxquelles il a fait commandement de partir le 8 de ce mois, qui est après-demain. Ce d'autant, monseigneur, que le col de Tende est à présent fermé par les neiges et qu'il n'y a point d'étapes établies par cette route, son altesse a jugé à propos de les faire passer par Barcelonette, jusqu'où il leur fait fournir l'étape. C'est pourquoi il est nécessaire, s'il vous plaît, monseigneur, que M. le maréchal de Vitry ordonne à la communauté de Seynes et aux autres ensuite, jusques à Cannes, par la route qu'il jugera la plus courte, de recevoir ce nombre de cavalerie, qu'il renverra, s'il lui plaît, en cas qu'elle n'arrivât à temps, et qu'elle ne fût plus nécessaire à l'exécution pour laquelle elle est envoyée. L'on fait en sorte néanmoins qu'elle arrivera au lieu du rendez-vous le 18

ou le 19 de ce mois, et son altesse vous envoie ce courrier exprès pour vous en donner avis, de quoi j'ai cru être obligé de vous faire part et vous assurer qu'il n'y a personne qui soit plus véritablement que moi,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHABENAT [1].

A Turin, ce sixième jour de l'année.

M. le duc de Savoie apprend à M. de Bordeaux que les Espagnols se sont mis en campagne, et le prie conséquemment de hâter l'envoi des troupes qu'on promet à M. le duc de Parme depuis si long-temps.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 12 janvier 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, j'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois, où j'ai vu que vous me faites espérer de l'affection qu'auront les soldats de l'armée navale à servir le roi par deçà quand ils en auront su la volonté de sa majesté, sur quoi je vous dirai que M. de la Grave étant allé par commandement de sa majesté en tous les lieux où il y a des troupes destinées pour l'Italie, afin de presser leur départ, j'estime qu'il sera allé en vos quartiers, avec les ordres nécessaires, en conformité desquels je veux aussi me promettre que vous contribuerez de votre côté tout ce qui se pourra pour le prompt acheminement desdites troupes, qui nous sont extrêmement nécessaires ici, où les ennemis se sont mis en campagne bien forts, ayant investi, dès le 10 du courant, Nice-de-la-Paille, et étant après à vouloir exécuter quelque plus grand dessein. Nous tâchons de remédier à tout le mieux qui nous est possible, en attendant les assistances de France.

[1] Secrétaire de M. d'Émery.

Je vous remercie cependant que vous ayez donné lieu à mon gabellier de se servir du vaisseau flamand, vous assurant que je correspondrai toujours, de mon côté, à toutes les courtoisies que vous exercerez en mon endroit, et que je serai parfaitement aise de vous témoigner en toutes sortes de rencontres que je suis,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, votre affectionné à vous servir,

V. Amédée.

La lettre suivante du roi est relative à l'hivernage de la flotte tant en levant qu'en ponant.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 15 janvier 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, voulant vous faire savoir de bonne heure mes intentions touchant mon armée navale, je vous fais cette lettre pour vous dire comme j'ai résolu de laisser pendant cet hiver dans mes ports et mers de Provence une partie des vaisseaux de madite armée et à faire repasser l'autre, sous votre conduite, dans les mers de ponant, pour les faire radouber suivant le rôle ci-joint, auquel vous aurez à vous conformer et à mener avec vous les vaisseaux que j'ai destinés pour ces mers de deçà, aussitôt que vous aurez mis à terre le secours de troupes que j'envoie à mon cousin le duc de Parme, lequel je veux être fait auparavant qu'aucun des vaisseaux de mon armée se sépare. Et m'assurant que vous satisferez à ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous ferai cette lettre plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait,

Monsieur l'archevêque, en sa sainte garde,

LOUIS.

Sublet.

Des difficultés réelles ou simulées, mais toujours renaissantes, retardèrent encore l'envoi du secours de Parme. Le roi, désespérant de voir l'accomplissement de cette mesure si politique et si urgente, écrivit et fit écrire par M. de Noyers les lettres suivantes à M. de Bordeaux.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, le 17 janvier 1637.

MONSIEUR,

Il y a tant de donneurs d'avis dans les provinces que cela nous met en une extrême peine. Voilà que tout présentement l'on mande qu'il en ira du secours de Parme comme de l'entreprise des îles : que l'on dit que tout est prêt, et que quand ce vient à l'exécution il ne se trouve rien; que vous demandez paiement de la poudre, plomb et mèche que vous donnez aux soldats, et que comme avant l'arrivée du sieur de Frémicourt il n'y avait point de fonds, c'était le moyen d'échouer l'affaire; que vous voulez que l'on donne le fonds des montres du régiment de Vitry, la Tour et Vaillac, et que comme on leur a donné espérance de cela, qu'ils disent hautement qu'ils ne partiront point que cela ne soit; que c'est encore cabrer de Vitry et empêcher que ni les uns ni les autres ne marchent. Il y a été remédié par les ordres que porte ledit sieur de Frémicourt, et à quantité d'autres inconvénients que l'on cote par les avis de delà, auxquels nous ne donnons pas plus de croyance que de raison; mais comme le secours de Parme presse extraordinairement, le roi, pour ne rien omettre de ce qui y peut aider, envoie encore M. de Baume, avec ordre d'en solliciter l'exécution sans relâche. Je m'assure que comme il est très-brave homme, vous serez bien aise de le revoir et de lui donner moyen de s'acquitter heureusement de sa commission, comme je vous en prie, et de me croire,

Monsieur, etc.

DE NOYERS.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Paris, le 20 janvier 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, ne voyant pas que le secours de mon cousin le duc de Parme s'avance autant qu'il importe et que je le désire, je renvoie le sieur de Baume en Provence pour en presser incessamment l'exécution, et faire cesser toutes les longueurs et toutes les difficultés qui s'y pourraient rencontrer; sur quoi, comme sur tout ce qu'il vous dira de ma part, même pour les choses qui vous touchent, et particulièrement sur ce qui concerne votre accommodement avec mon cousin le maréchal de Vitry, je veux que vous lui donniez tout entière créance; et comme il a une particulière intelligence en tout ce qui peut contribuer au succès du dessein dudit secours, mon intention est que vous fassiez cas de ses avis, et le considérerez en tout ce qui s'offrira par-delà comme une personne en qui j'ai toute confiance. En me remettant sur lui de ce que je pourrais vous écrire, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

Les dépêches suivantes de M. de Sabran à MM. de Bouthillier, le comte d'Harcourt et de Bordeaux, sont relatives aux affaires d'Italie, et principalement de l'État de Parme, que les troupes espagnoles pressaient vivement, ce qui faisait craindre que le duc de Parme ne pût différer plus long-temps son accommodement avec l'Espagne.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. DE BOUTHILLIER.

Du 18 janvier 1637.

J'ai reçu enfin, par les lettres de MM. le comte d'Harcourt et de Bordeaux, l'avis des ordres que vous me mandez aussi pour le secours de M. le duc de Parme; mais je vois toujours par leurs lettres et celles de M. le maréchal de Vitry, qu'il y a de la crainte que ce dessein n'évanouisse, comme celui des îles, ou, pour le moins, que le nerf de guerre qui y est destiné ne s'affaiblisse par les nécessités que peut produire le retardement. M. le duc de Créquy me mande que les deux cents chevaux qui se doivent rendre aux quatre cents de M. le duc de Rohan doivent être à présent en Provence, ce qui pourra faciliter ce passage, pour lequel le débarquement sera malaisé, et auquel néanmoins l'on ne trouvera point d'obstacles de la part de cette république, qui n'en sera avertie qu'en le prenant; cependant, pour détourner l'opinion qu'on en a par le bruit des nouveaux préparatifs de l'armée navale, je persuade à ceux qui en recherchent la cause que l'attaque des îles ou de Monaco en est le sujet. Pendant la retraite des galères ennemies, le duc de Ferrandina ne se pouvant *engoulfer* [1] avec ses galères pour Barcelone, a été contraint de retourner en Vay. Tout cela n'empêchera pas que l'exécution dudit secours ne soit aussi pénible que glorieuse; mais il y aurait plus de blâme de ne la tenter pas que de l'exposer à tout péril, en une nécessité de seconder la constance de ce prince des effets de ce qu'on lui a promis, que toute l'Italie considère.

Une lettre m'a été montrée en confiance, qu'un secrétaire d'état de Florence a écrite ici à celui qui tient avec lui correspondance, par laquelle il lui mande que ledit sieur duc de Parme n'est point encore accommodé, et qu'il serait fort nécessaire pour le bien de l'Italie que ledit duc et quelques autres princes s'accommodassent avec l'Espagne. De là vous connaissez, monsieur, la vérité de ce que je vous ai écrit par ma précédente, que le grand-duc se rend le plus grand solliciteur

[1] Entrer dans le golfe.

de tous, pour rendre avantageuse la réputation et les affaires d'Espagne en Italie, pour y assurer les siennes, ce que peut-être vous ne jugerez pas mal à propos de faire connaître à son résident; car je sais d'ailleurs que c'est avec crainte de rendre la France trop offensée par des pratiques si éloignées de l'apparence, qu'il feint néanmoins quelque neutralité, l'Espagnol se servant de tout ce qu'il a, et de ses soldats, non seulement en ce qui touche le Milanais, mais en Sicile, Sardaigne et Naples, et par tout où il en peut avoir besoin.

Pandolfini, pour la quatre ou cinquième fois, est revenu à Milan et retourné à Plaisance, sans que le comte de Carpegno, non plus que nul autre (à ce que m'écrit le résident de Venise), ait pu rien pénétrer de ses négociations, ni de lui, ni des ministres d'Espagne qui servent par-deçà le roi avec union, secret et réussite. Ledit comte, dégoûté de cette défiance des deux parts, s'est inopinément licencié du marquis de Leganes et de don Francisco de Melos et retiré à Bologne, après avoir été sollicité par les Espagnols de faire quelque proposition, et qu'elle serait bien reçue, et répondu qu'il ne pouvait traiter sans savoir en quel état étaient les choses et sans nouvel ordre de sa sainteté.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux me manda qu'il m'enverrait l'abolition imprimée en faveur des pilotes, patrons et capitaines qui sont au service étranger : je l'attends, monsieur, de vous ou de lui, pour incontinent envoyer quelqu'un exprès à Livourne, Porto-Longone et Naples, qui sans éclat en fasse voir le contenu aux intéressés, afin que pendant que les vaisseaux ne sont point préparés, ni les galères, on les puisse soustraire de l'ennemi, qui en a un extrême besoin; vous assurant que presque tous les chefs des galères du grand-duc, qui s'étaient sauvés des débris, sont morts après leur retraite. Si chacun travaille mieux par-deçà, avec plus de cœur et de sincérité que l'on n'a fait l'année passée, le service du roi y est encore pour réussir fort bien, et si le duc de Parme est secouru (auquel je donne avis par duplicata de l'état présent de son secours). Je n'oublierai rien de ce qui peut être espéré par tous de mes soins, affection et fidélité; sur quoi je finis avec l'espoir de sentir bientôt l'effet de votre protection et moyens de subsister ici, et demeure éternellement, etc.

A M. LE COMTE D'HARCOURT, GÉNÉRAL DE L'ARMÉE NAVALE.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu, il y a cinq jours, l'honneur de la vôtre du 7, qui m'a soulagé de l'anxiété et relevé de l'incertitude des bruits divers que mon ignorance de ce qui s'était passé en Provence et de l'état de votre armée avait autorisées; mais je suis marri qu'ils ne se soient trouvés trop véritables des désunions, des excès et des désordres ensuivis, dont le service et réputation du roi et de ses armes souffrent beaucoup, qui devaient servir de frein à la passion des animosités particulières, et en arrêter le cours pendant la nécessité d'exécuter promptement l'entreprise des îles, puisque de propos délibéré, et au préjudice des autres, que le temps fera toujours connaître avoir été plus nécessaires, on s'y était attaché. J'ai plaint, après le dommage qu'en reçoit l'État, l'atteinte qu'en a reçue votre générosité, après n'avoir pu, selon son désir, s'employer aux autres exécutions que l'importance de sauver les États de M. le duc de Parme vous avait persuadées, pour le seul objet de celle des îles, à laquelle la surprise, au retour de tout autre dessein, facilitait la réussite, qui en toute façon n'étaient de cette nécessité ni de cette conséquence. Et votre déférence et concours de tous vos désirs à pouvoir produire quelque effet pour faciliter cette entreprise, a paru par votre modération d'attendre que vous en ayez perdu tout-à-fait l'espoir par le malheur d'autrui, à faire reconnaître la part que vous preniez au juste ressentiment de ce qui s'est passé, par le désir d'en rechercher de la satisfaction à votre courage, puisque le service du roi n'en pouvait recevoir. Il est à craindre, monseigneur, que si l'aigreur qui en reste dans les esprits de tous ne s'adoucit, l'on ne puisse concourir avec une égale affection au dessein de faire réussir plus utilement cet appareil, dont l'inutilité n'a rien rabattu de ce qu'il en coûte au roi et à ses provinces, et que nos ennemis ne s'en prévalent; ce qui me fait prendre la hardiesse (sous l'espoir qu'elle ne vous sera pas désagréable) de dire qu'il est de toute nécessité d'étouffer tous les ressentiments particuliers, ou en différer les ressentiments, en sorte

que le service du roi puisse être fait et sa réputation garantie par le délivrement de M. le duc de Parme, et que les fautes passées, les manquements de subsistance des vaisseaux et des galères (dont toutefois il s'en est consommé sans effet assez depuis six mois pour en employer un bon en exécution), servent au moins pour n'en souffrir plus la dépense inutilement et réunir les cœurs et les forces pour de meilleurs effets; que vous devez cependant vous consoler et satisfaire en ce que la vérité et la voix publique vous exemptent de tout le blâme qui en peut revenir sur autrui, et qu'il a été à propos qu'un tiers parmi l'excès, qui se trouve grand, soit trouvé de votre qualité et générosité. J'ai reçu des lettres de M. le duc de Parme du 13. Je le vois si peu ému, quoique si menacé et si pressé, qu'il semble que la seule confiance au secours qu'il attend le rassure.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Il y a un mois que je ne suis point honoré de vos lettres et plus aussi; mais, pourvu que les miennes soient arrivées à vous en sûreté, il me suffit, et je vous supplie, quand vous m'écrirez, me marquer celles que vous aurez reçues, pour me sortir de peine. Je vous ai écrit quatre fois ce mois-ci. Depuis ce lieutenant déguisé qui a porté mes dernières lettres, le sieur de Santa-Cecilia a passé ici de la part de son altesse de Parme, avant-hier, dépêché à M. le comte Scotti; mais il ne me vit point, et je crois que à cette heure j'ai perdu mon crédit en promettant le secours. M. Scotti m'écrit sur ce que Sabran lui avait mandé des difficultés que le retardement avait produites de la saison et des ennemis, qu'il semble que Sabran veuille encore profiter du délai, que M. de Parme n'en peut plus souffrir aucun, qu'il sait qu'il y a dans Plaisance et Parme du blé à suffisance pour ceux qui y sont et pour le secours, et sait où en avoir encore ailleurs. Sabran lui mande que ce qu'il a écrit pour une puissante diversion et pour soutenir

l'espérance de ce que l'on pourrait juger impossible à cette heure, comme Sabran n'a aucun avis du duc de Parme il y a plus d'un mois, que c'est à lui à faire valoir ceux qu'il a et poursuivre l'effet de secours selon la nécessité du duc de Parme et les moyens qu'il doit savoir mieux que nul autre de le porter et le faire subsister, y ayant bien de l'apparence que de la façon que ceux d'Espagne pressent ce qui reste de l'État de Parme, il ne puisse se donner loisir d'attendre une autre saison. Rivalta a été prise avec beaucoup moins de résistance qu'on ne croyait, et les 174 Français qui étaient dedans n'ont pu obtenir d'être conduits dans Plaisance, qu'ils menacent de presser fort; et s'ils ont pris certaine île auprès des moulins, je crois bien que la nécessité de farine y serait bientôt; mais j'estime difficile qu'ils puissent ruiner ces moulins sans s'exposer à la coulevrine du château sous la protection duquel sont lesdits moulins; si bien que comme ledit Scotti doit être mieux informé, c'est à lui à se faire entendre. Sabran lui fait considérer que s'il n'y va avec le secours de la cavalerie, il sera maltraité dans la plaine; mais il est vrai que toutes incommodités seront toujours plus grandes par le délai, et je crois que M. de Parme n'attend que l'heure d'être secouru pour se résoudre et renvoyer la nécessité de son accommodement sur l'impuissance ou faute de le vouloir secourir, étant hors de toute croyance que quand M. de Parme aurait le désir de temporiser pour attendre le temps d'une diversion, l'impatience et aversion de ceux de Plaisance est trop grande; et n'est pas croyable que Plaisance et Parme, depuis le temps qu'elles souffrent, puissent demeurer sans nécessité ni encore cinq ou six mois : ce que ledit Scotti doit le mieux savoir.

Les galères de Naples et Sicile se sont arrêtées quelques jours ici pour avoir le vent favorable, sans lequel leur chiourme ne les peut porter en leurs secours ordinaires. Le duc de Ferrandina avec dix galères d'Espagne assez misérables est à Savone et Vay, et l'on tient assuré que ne pouvant aller en Espagne qu'avec peine, il réduit les chiourmes de douze galères de Doria à six renforcées, pour l'y accompagner; et les desseins sont si secrets que l'on n'en peut rien pénétrer, mais enfin ils ne se trouveront en cette mer aucun appui puissant de long-temps.

Le fils du comte d'Ognate, ambassadeur d'Espagne vers l'empereur, est ici depuis dix jours, et dit qu'il attend l'élection du roi des Romains pour la porter en Espagne; mais si le duc de Saxe a rappelé, comme l'on dit, ses députés, je doute que son séjour ici ou son voyage sera long.

Don Francesco de Melos n'est pas encore parti pour aller à Cologne : à Naples, on ne parle point d'armement.

Il y a long-temps que je ne me trouve point honoré de vos commandements, la dernière ayant été du 24 du mois passé; ce que je dis afin que vous voyiez si quelque lettre ne se serait pas égarée. Je vous continue à souhaiter cette nouvelle année prospère, et à moi l'honneur de vos bonnes grâces comme étant sans réserve,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

L'on dit ici, monsieur, force nouvelles différentes de notre armée et de ses desseins, que les galères et tartanes s'en sont allées à Toulon et partie des vaisseaux; on a voulu aussi que vous, l'Honneur et M. le maréchal fussiez allés à la cour. A tous bruits je n'ai su que répondre, faute d'avis. On vient de dire que quatorze de vos galères étaient en Arassi.

M. le duc de Savoie donne le premier avis des bruits répandus sur l'accommodement conventionnel de M. le duc de Parme avec l'Espagne.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE DUC DE PARME.

De Turin, le 23 janvier 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, vous ne me pouviez pas donner une meilleure nouvelle que de m'avertir des soins que vous prenez pour l'embarquement du secours qu'on doit envoyer à Parme. Le temps est si cher en l'exécution de cette entreprise, qu'on peut dire que le tout

dépend de la diligence qu'on y apportera. On a publié ici quelques nouvelles que M. le duc de Parme avait convenu avec les Espagnols, que n'étant secouru dans un terme préfix qu'il s'accommoderait avec eux. J'espère que l'on pressera si fort une action de telle importance que celle de l'embarquement, que l'on ne laissera pas réduire ce prince en une telle nécessité, qui serait si désavantageuse à la réputation des armées de sa majesté. Je me promets donc par vos premières lettres d'apprendre quelque bonne nouvelle sur ce sujet, et cependant je me dirai,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre très-affectionné à vous servir,

V. Amédée.

Dans cette note, M. le comte Fabio Scotti proteste formellement et officiellement sur les lenteurs apportées à l'envoi du secours de Parme, et prend à témoin de cette protestation qu'il fait au nom du prince son maître, MM. de Castellan, de Frémicourt et Lequeux.

LETTRE DE M. LE COMTE FABIO SCOTTI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Toulon, le 24 janvier 1637.

Monsieur,

Ayant plu au roi d'ordonner que son altesse de Parme, mon maître, soit promptement secourue, enjoignant et commandant pour cet effet la provision de toutes les choses nécessaires pour ce passage, pour lequel vous m'assurez, monsieur, que les vaisseaux sont prêts, espérant qu'ainsi soit des troupes, et voyant que rien ne peut empêcher ce secours que le manquement de vivres et de la munition de guerre; vu que M. le maréchal de Vitry ne la peut faire fournir, puisque les procureurs de la province diffèrent tant de pourvoir aux susdites choses qu'on ne les saurait avoir à temps; vu l'avis que j'ai de son altesse par lequel il m'assure de ne se pouvoir plus tenir que peu de jours, comme vous

pouvez avoir vu par la copie de la lettre de sadite altesse, traduite en français, laquelle je vous ai envoyée montrer par M. de Frémicourt: c'est pourquoi je vous supplie qu'il vous plaise de pourvoir aux vivres des gens de guerre et chevaux pour un mois à la mer, et six jours à terre, ainsi qu'il est posé par l'ordre du roi, comme aussi aux munitions de guerre nécessaires; et puisque personne que vous, monsieur, ne le peut faire, M. le maréchal de Vitry disant n'avoir point de munitions de guerre pour pouvoir donner, vous protestant que si ceci ne se fait promptement, son altesse sera contrainte de s'accommoder à la volonté des Espagnols, au grand détriment de la gloire de France, du service de sa majesté et ruine totale des intérêts de son altesse. Pourquoi j'ai prié M. de Castellan, maréchal des camps et armées du roi, et M. de Frémicourt, capitaine au régiment de Brézé et aide-de-camp envoyé par sa majesté pour hâter ce secours, et M. Lequeux, contrôleur général de la marine, de rendre témoignage en temps et lieu de cette mienne protestation, et de m'aider auprès de vous, monsieur, pour parvenir à cet effet tant désiré de sa majesté.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FABIO SCOTTI.

M. de Sabran annonce à M. de Bordeaux que Gênes ayant eu avis de l'envoi du secours de Parme ne s'opposera pas au passage des troupes; M. de Sabran donne de plus quelques détails sur les armements des Espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 4 février 1637.

MONSIEUR,

J'ai répondu depuis peu de jours à la faveur des vôtres, du 7, par le patron Rotto, Génois, et ces lignes sont pour vous dire que Spinola a d'ici écrit à Milan, sur les avis qui sont venus de Provence et de

Monaco, que l'on embarquait sur les vaisseaux six mille hommes et cinq cents chevaux pour le secours. Sur cet avis, Gênes a tenu deux conseils secrets, et enfin destiné un commissaire au golfe de la Spezia, où Spinola a écrit et eu avis que le secours doit passer. Sabran dissimule de savoir rien de l'assemblée de Gênes et dit n'avoir aucun avis ni même opinion que secours aille par là, mais a fait l'étonné que Gênes s'en mette en peine, ne pouvant pas imaginer que ce soit pour y aider, après ce que Sabran a vu, et ne croyant pas aussi, quand Gênes pourrait, qu'elle osât attirer sur soi ce qui est destiné ailleurs et à son avantage. Et la crainte que l'on a eue que Sabran n'entrât en des soupçons d'opposition, soit que ce ne soit pas, comme il y a apparence, le dessein de Gênes, ou que, en cas que le secours passât ailleurs, Gênes en doute et le souhaiterait, Gênes ne craigne qu'il ne reste dans l'esprit du roi une impression si mauvaise : c'est cause que l'on a fait dire à Sabran que Gênes fermerait les yeux, et qu'il ne faut l'avertir du débarquement que lorsque le secours débarquera, et n'en demander point de licence, suffisant de témoigner que le roi, ne doutant point que Gênes n'appuie plutôt que de nuire à une action où elle a tant d'intérêt avec toute l'Italie, mettant à terre en tel lieu ce qu'il a destiné pour le délivrement du duc de Parme. Et encore que Sabran en veuille user ainsi et qu'on l'ait assuré de toute facilité, il a néanmoins dit que le secours passera comme ami, où il y trouvera de la disposition; le roi n'en voulant qu'à l'Espagne, qui opprime le duc de Parme avec visible ruine de l'Italie; que je voulais bien croire ce que l'on me faisait entendre, mais que vu les choses qui s'étaient si mal à propos passées, et dont la plaie saignait si fort ici autour, j'attendrais les effets et la réussite pour sortir de défiance. Il n'y a néanmoins nul lieu de douter, car en ne demandant point passage ni débarquement, mais avertissant seulement Sabran, fort de l'affirmative, pour laquelle il faut trois quarts ou quatre quints des vœux pour l'obtenir, on demeure dans la négative; car ceux qui voudraient faire délibérer en faveur de l'opposition se trouveront en l'affirmative, et Gênes, qui a grand'peur, sera bien aise de persuader au roi que si l'on en eût usé de même ci-devant, de se présenter au lieu de presser un consentement de Gênes, on en eût usé de

même qu'à présent; outre que Gênes n'aura eu le loisir de délibérer, ni de faire ce qu'elle désire aussi. Le duc de Mantoue m'a prié de vous écrire et à M. de Savoie, pour en faire part aux directeurs de secours, que si le secours va au golfe de la Spesia, et que l'on désire de passer par la Valdemacora vers la Lunegiana, il prie que l'on conserve ou donne sauvegarde s'il est possible aux terres du marquis Gaspard Malaspina, qui consistent en trois fiefs impériaux, nommés Treschieto, Vic et Iera; ce qui me fait connaître que, de ce côté-là, il n'y a point d'ordre pour s'opposer, ni préparatif. J'en écris au comte Scotti, et peut-être trouverez-vous à propos d'en conférer, et en promettant à Mantoue d'en écrire, je ne voyais pas que l'on eût pensé de ce côté-là, et que néanmoins je ne doutais pas qu'en ce cas l'on ne satisfît son désir, et qu'aussi l'intéressé ne fît toutes caresses aux passagers. Le duc Malaspina s'est rendu comme sujet du duc de Mantoue, et a épousé une de Mantoue, et s'y est rendu habitant, n'y ayant que sa mère et sœur ès susdits lieux.

Je vous donne avis que, par les six galères Doria qui ont accompagné le duc de Ferrandina, l'on attend ici bientôt huit cents caisses de réaux, et qu'elles passeront vers la Sardaigne, encore qu'elles touchent aux îles; et ce serait un coup d'état que les vaisseaux en petit nombre, mais en bon état, courussent par là, et que les galères, avec quelques vaisseaux, se fissent un peu sentir, et qu'il y eût près Antibes de quoi veiller à ce que les îles ne soient pas rafraîchies de vivres, ou vers Villafranca; car je suis bien averti qu'on y est en nécessité, et qu'une galère de Doria se prépare seule pour y aller porter ce qu'une barque de Naples a apporté chez Gênes pour cet effet; et qu'il n'y aura jamais de vivres pour deux ou trois mois, du jour qu'ils y en auront porté jusqu'à la récolte; à quoi il faudra prendre garde, si l'on y a encore quelques desseins. Et l'on s'étonne que les îles agissent impunément avec deux brigantins et aient pris une de nos barques et quelques autres choses et armé comme en mer.

Croyez, monsieur, que je crains fort que les nouveaux délais pour le secours, qui préjudicient fort au secret, ne le fassent encore bien fort à l'effet et ne donnent un loisir à l'Espagne qui se pourrait éviter. Et

encore que l'on explique que ceux d'Espagne semblent presser moins le duc de Parme, il y a une opinion d'accord. Croyez, néanmoins, que c'est à un dessein d'être mieux en état de s'opposer au secours, ne désirant que de gagner le temps qui a été sans doute compté pour cela; et enfin la longueur ne peut qu'être en toute façon préjudiciable. L'on n'eût jamais cru qu'il eût dû faire un si beau mois de février, tout étant sec et chaud : profitons de ce temps s'il est possible, et je n'en tiendrai jamais de mieux employé que celui qui produira des effets véritables, qu'on tient.

Je suis, monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

P. S. Il y a trente vaisseaux à Roses, où l'on avait fait rentrer bon nombre d'infanterie, dont les deux tiers sont morts de maladie. Et le peu de succès de notre armée persuade néanmoins que, ne pouvant être guère plus faibles qu'ils ont été, ils se garantiront bien encore cette année.

M. le duc de Parme, enfin obligé de s'accommoder avec l'Espagne, chargea M. Morandi d'annoncer *oralement* cette mesure à M. de Sabran; la note suivante, confiée au sieur de Morandi par le prince, devait lui servir de lettre d'introduction et de créance auprès du résident de France à Gênes.

LETTRE DU DUC DE PARME

A M. DE SABRAN.

Le 4 février 1637.

MONSIEUR,

J'ai donné ordre à Morandi de vous présenter cette lettre, et ensuite d'icelle de vous dire de sa vive voix ce que vous entendrez de lui. Je vous prie de lui donner la même créance que vous prêteriez à mes propres paroles, puisqu'il vous expliquera mes sentiments, tout tels qu'ils sont en effet. J'espère de vous faire encore mieux connaître

la vérité qu'il vous dira, quand les occasions s'en présenteront, dans lesquelles j'aurai toujours une ambition très-particulière de passer pour un véritable serviteur du roi et de la France, comme je suis en effet, puisque je ne saurais effacer de mon âme une passion qui lui est naturelle, et laquelle me porte entièrement à l'affection vers la France. Pour votre particulier, je vous estime infiniment, et me ressouviendrai toujours des bons témoignages que vous m'avez donnés de votre amitié. Vous assurant que, soit pour votre regard, ou pour celui de tous ceux qui vous appartiennent, je serai toujours le même, c'est-à-dire,

Monsieur,

A votre service, etc., etc.

M. de Sabran répond de la sorte à M. le duc de Parme, au sujet de la communication que le sieur de Morandi lui avait faite de la part de son altesse.

RÉPONSE

A M. LE DUC DE PARME.

Le 6 février 1637.

MONSEIGNEUR,

La réserve que votre altesse me témoigne de son affection, toujours entière envers le roi et la France, et les grâces dont elle me favorise, encore qu'elles fassent grand effort sur moi, ont peine de remettre mes esprits éperdus, en la surprise où je me trouve, par l'honneur de la vôtre du 4 de ce mois, que votre altesse a commandé au sieur Morandi de me présenter de sa part, en créance sur lui, me conviant de lui donner la même foi qu'à ses propres paroles, y apprenant plus tôt votre accommodement avec l'Espagne que d'avoir vu aucune marque de sa disposition et nécessité à si soudaine résolution. Je croyais bien avec plus de raison de voir ès mains de votre altesse puissamment les moyens de tirer raison de vos ennemis, puisque les ordres de sa majesté, au-delà de ce que M. le comte Scotti a désiré de votre part, étaient

en état d'être si bien exécutés, les gens de guerre à pied et à cheval, les armes, munitions et appareils nécessaires à cet effet embarqués à Toulon, et le jour nommé pour faire voile.

Ledit sieur Morandi ne m'a témoigné autre chose par sa créance, sinon, qu'étant pressé, et le secours retardant par-dessus son espérance, elle avait été contrainte de s'accommoder avec les Espagnols, à deux conditions seulement: du licenciement des troupes françaises que sa majesté a eu agréable qui la servent, et de l'entière restitution des places et terres qu'on lui occupait, tant au royaume de Naples que sur ses États, sans vouloir jamais entendre à aucun parti ou dessein qui fût contraire au roi ou préjudiciable à son service. Votre altesse aura agréable que je lui représente (encore qu'aux choses faites, les conseils en soient pris) que les Espagnols n'avaient garde de refuser à votre altesse, comme je l'avais bien prévu et me suis donné l'honneur de lui écrire, aucune restitution et contentement, pour se mettre à couvert, par un consentement, de la justice de vos ressentiments et d'une vengeance que les préparatifs si grands et si pressants leur rendaient si fort redoutable. L'on pourra de là tirer conséquence que les urgentes sollicitations de secours n'ont été que pour faciliter à votre altesse un accommodement plus favorable, puisqu'en l'état qu'on le voit, prêt à combattre, il ne lui a plu s'en prévaloir qu'en cela; mais il en réussit au moins cette satisfaction à sa majesté, que l'appareil en ait été utile à votre altesse, encore qu'elle n'ait pas désiré d'en tirer plus, outre le service que l'on se portait de si bon cœur à lui rendre, après que la terreur d'un secours si entier avait ouvert les passages et descentes de cette seigneurie, qu'elle avait fermés ci-devant à des troupes médiocres que sa majesté ne voulait faire passer alors que proportionnées à votre besoin et avec le moins de foule pour votre État.

Mais puisque le but de ses armes n'a tendu qu'au recouvrement et satisfaction de votre altesse, je m'assure que sa majesté chérira toujours votre contentement, qu'elle se persuadera devoir être bien entier sur les sujets de plainte et de ressentiment que les Espagnols lui avaient donnés. Dieu veuille que ceux qui ont si travaillé pour ébranler sa constance, et fermer la porte à son recouvrement par ses propres mains

et par les moyens dont le roi avait satisfait à ses désirs (en quoi ils ont, à mon avis, fait plus pour l'Espagnol que pour elle), soient assez bons garants de la réputation et de l'intérêt en un traité dont le consentement a plus tôt paru que les offres.

Quant à l'honneur que votre altesse me fait, au ressentiment qu'elle me témoigne des services que je me suis efforcé de lui rendre, c'est un excès de sa bonté, car j'aurais très-mal suivi les commandements du roi et la sincère disposition de sa majesté vers tout ce qui regardait vos intérêts, si j'avais perdu une heure de ce que j'aurais pu rapporter au bien de votre service et avancement de vos désirs; ce que je continuerai toujours avec obligation pour la persévérance qu'il a plu à votre altesse me témoigner par sa lettre en son affection vers le roi, et pour mériter, en la servant, la part qu'elle promet toujours en ses bonnes grâces, etc., etc.

Le roi n'étant pas encore instruit de l'accommodement du duc de Parme ordonnait à M. de Bordeaux non seulement de hâter l'envoi du secours, mais encore de s'embarquer sur un des vaisseaux qui transportaient les troupes, pour diriger lui-même l'expédition.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Orléans, le 6 février 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, j'ai appris comme vous avez préparé avec diligence les vaisseaux pour l'embarquement des troupes que je veux faire passer au secours de mon cousin le duc de Parme; mais comme il est inutile d'avoir fait une partie de ce qu'il faut pour ce dessein si l'on ne pourvoit au reste, je mande à mon cousin le maréchal de Vitry que je veux absolument qu'il fasse embarquer les quatre mille hommes de pied et deux cents chevaux que j'ai résolu d'employer audit secours, les prenant et choisissant de toutes les troupes que j'ai en Pro-

vence, à la réserve seulement de ce qui est nécessaire dans les places de la côte et des îles pour leur sûreté. Et puisque personne ne saurait s'employer si utilement ni si bien que vous à toutes ces choses qui peuvent faire réussir le passage de ces troupes, et que même vous avez offert de leur faire donner les vivres nécessaires pour le temps qu'elles pourront être en mer et pour les six jours qu'elles marcheront à terre, j'ai bien voulu vous témoigner que vous ne sauriez me rendre un service plus agréable que de vous charger de ce soin, comme de tout ce qui concerne l'embarquement et le passage desdites troupes jusqu'à terre, et que jugeant que votre présence y est absolument nécessaire, je désire et entends que vous fassiez ce voyage, vous mettant pour cet effet sur tel des vaisseaux de madite armée que vous estimerez plus à propos. Vous assurant que, comme vous aurez les principales peines de l'embarquement, de la nourriture, subsistance et passage des troupes, je vous saurai aussi particulièrement gré de ce qui en réussira. Cependant je ne vous en dirai point davantage, que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. de Noyers, dans cette lettre, fait de graves et sévères remontrances à M. de Bordeaux, au sujet des discussions qui paralysent depuis si long-temps l'exécution des volontés du roi.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

D'Orléans, le 7 février 1637.

MONSIEUR,

J'ai un extrême regret que je ne puisse écrire en Provence sans mander des plaintes. Tout l'été s'est passé dans les douleurs de l'inexécution du dessein des îles, et voilà que l'automne et l'hiver n'ont autre entretien que la plainte du retardement de celui du secours de Parme. Je sais

bien que personne n'avouera jamais en être la cause, mais aussi ne puis-je douter que le roi et ceux qu'il honore de son service n'aient grande raison de se douloir, puisque, à qui que ce soit qu'il tienne enfin, il est constant que ses commandements ne s'exécutent point, que la réputation de ses armes, son argent et le temps se perdent en une saison où tout cela est bien cher, et que cela ne se peut faire que la faute n'en retombe sur quelqu'un. Je prie Dieu au moins que le mal ne continue pas, et que ceux qui vous honorent comme moi ne soient éternellement en silence ou en excuse quand le roi et tout le monde parle de Provence, tant par mer que par terre; que l'intérêt n'arrête pas le cours et l'exécution des affaires dans lesquelles toute la chrétienté ayant part, les conséquences du bien et du mal en sont infinies. Puisque vous avez vos victuailles, que vos vaisseaux sont prêts, que M. de Vitry mande que ce qui dépend de lui l'est aussi, au nom de Dieu, monsieur, terminez l'affaire une bonne fois, et vous disculpez envers le public; et donnez cette consolation à son éminence qu'enfin les choses qui sont sous ses ordres aient autant de bons services et d'effets comme Dieu en fait voir à tout ce qu'il entreprend sous sa vue. La Rochelle, Suze, Pignerol et Corbie ne permettent pas qu'on démente cette vérité: pourquoi n'y ajouter et les îles et Parme? Son éminence vous en écrit avec tant d'amour, que je ne puis croire que rien soit capable d'empêcher ni retarder l'effet de ce qu'elle désire de vous.

Après cela, son éminence ci-devant vous a fait mander par M. de Loynes que son intention était qu'au retour de ce voyage vous revinssiez avec vingt vaisseaux dont elle a arrêté l'état, pour commander seul l'armée navale du ponant, M. d'Harcourt demeurant en Provence. L'exécution de cela dépend de l'état des affaires de delà, et de celui des vaisseaux que je ne sais point. Ce sera à vous, monsieur, à y apporter la disposition requise, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous facilite le moyen de satisfaire à ce que le public attend de vous, et à ce que son éminence en désire.

Monsieur est venu aujourd'hui se jeter aux pieds du roi avec tous les témoignages imaginables et désirables de reconnaissance de sa faute et de sincérité et confiance fraternelle plus grande que jamais pour

l'avenir; faites-en, s'il vous plaît, part à tout le monde par delà, et me faites l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

Dans cette dépêche, M. de Sabran donne officiellement avis à M. de Bordeaux de l'accommodement de M. le duc de Parme.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 7 février 1637.

Monsieur,

Cette lettre va être d'un style bien différent à celle ci-jointe, que le mauvais temps a retardée bien à propos deux jours entre mes mains. M. le duc de Parme s'est enfin accommodé avec les Espagnols, et ce brusquement, après tant de négociations qui semblaient ne l'avoir pu ébranler; et le tout s'est achevé le 4 de ce mois. Son altesse me mande par le sieur Morandi une lettre du même jour en créance sur lui, dont je n'ai tiré autre chose sinon que son altesse, pressée et voyant le retardement du secours au-delà de ses espérances, s'était accommodée avec les Espagnols, à la condition seulement du licenciement des troupes françaises qu'il avait en garnison et de la restitution de ses terres et places, tant au royaume de Naples qu'en ses États, sans se vouloir jamais départir de l'affection qu'il doit au service du roi. Je me rapporte à ce que vous m'en croirez. En substance, j'ai répondu à son altesse que jamais rien ne m'avait tant surpris que d'apprendre plus tôt son accommodement que sa disposition et nécessité à cela, après que le puissant armement que sa majesté avait fait pour son secourement et lui mettre en main les moyens de vengeance, et de faire faire raison par ses propres mains, avait ouvert les descentes et passages que cette seigneurie avait ci-devant refusés à des troupes médiocres que sa ma-

jesté envoyait, proportionnées alors à son besoin et avec la moindre foule de ses États; car l'on tirerait conséquence que son altesse n'aurait désiré cet appareil si grand que pour faciliter son accommodement plus favorable, en quoi sa majesté aurait encore cette satisfaction de voir que l'appareil lui aurait été utile à cela, puisque son altesse ne s'en était voulu prévaloir plus outre, selon les désirs du roi et disposition de ceux qui le venaient non-seulement secourir, mais mettre en main les moyens de se satisfaire, les gens de pied et de cheval étant embarqués, les munitions et toutes choses nécessaires à cet effet, et le jour nommé pour faire voile. Que je ne doutais point que puisque les armes de sa majesté n'avaient autre but que son recouvrement et satisfaction, elle ne chérît et prît part au contentement de son altesse, qu'elle croyait devoir être bien entier sur le sujet que les Espagnols lui avaient donné des plaintes et des ressentiments. Qu'il n'y avait (en une chose faite, où les conseils sont pris) autre chose à désirer, sinon que ceux qui avaient tant contribué à ébranler sa constance et fermer la porte à son plus entier et plus glorieux recouvrement (en quoi ils auraient fait plus pour l'Espagnol que pour elle), fussent des assez bons garants de sa réputation et de son intérêt, en un traité où le consentement nous a plus tôt paru que la disposition et nécessité à cela.

Voilà où nos longueurs l'ont contraint. Et quoique le duc de Parme demeure dans des marques de respect, s'il semble et proteste de n'entendre jamais à chose qui soit contre le service du roi, néanmoins il y a de notre réputation qu'il faut couvrir et prendre d'un mauvais payeur ce qui se peut, et n'altérer pas davantage son esprit, laissant au roi ce qu'il lui plaira que l'on en dise davantage. Je crois que l'Espagnol avait été rétif d'accorder ce que son altesse de Parme désirait jusqu'à ce qu'il vît si ce secours venait en effet, et que messieurs de cette seigneurie, après s'être assemblés, furent admis il y a huit jours, ayant dépêché au marquis de Leganez, et qu'ils ne pouvaient tirer de leurs assemblées une résolution d'empêcher les descentes à un si grand effort qui leur tomberait dessus. Le marquis de Leganez, profitant de l'avis, aura donné à son altesse de Parme tout ce qu'elle a désiré; en quoi l'honneur demeure à sa majesté que la terreur de ses armes lui ait causé satisfaction,

même du tort que les Espagnols lui faisaient avant cette querelle, lui ayant rendu les jouissances de ses terres à Naples ; et chacun voit bien qu'en gros et en détail sa majesté n'a rien épargné pour l'aider. Ainsi, ces messieurs ici, qui ont dû empêcher que son altesse n'ait été ci-devant secourue en détail, ont encore été cause de la précipitation du traité pour éviter de voir passer le secours chez eux. Vous pourrez reconnaître le reste du comte Scotti, et faire, si vous le trouvez à propos, tous efforts qu'il voie état d'exécution où le tout était, l'excès de dépense et de résolution, et la facilité qui en était par-deçà et par là, et qu'il parte avec entière satisfaction, afin de conserver neutre celui que l'on ne peut plus avoir pour déclaré : c'est tout ce que je vous peux dire, que je vous supplie faire participant M. le comte d'Harcourt, et me croire sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Sabran.

P. S.

Monsieur,

Je vous supplie de considérer le billet que je vous envoie. Jamais je n'ai pu faire faire un exemple de ceux qui ont apporté ici du blé impunément : les nommés Abellies, de Martigues, dont je vous écrivis à tous, n'ont point été châtiés ; et à cette heure les capitaines de vaisseau d'Olonne laissent ici une mauvaise impression de l'autorité du roi, en connivence des ministres, ayant porté ici les blés qu'il leur est défendu par les passeports de porter en lieu défendu, mais en Provence. Ils sont allés chargés d'huile et autres choses en Provence pour prendre une descente d'y avoir été et charger des blés s'ils peuvent. Je ne sais plus quoi rapporter de ma part à cela.

Instruit de l'accommodement de M. le duc de Parme avec l'Espagne, M. Fabio Scotti ayant voulu aller rejoindre ce prince, et M. d'Harcourt s'étant opposé à son départ de Toulon, il adressa la protestation suivante au conseil de l'armée navale.

M. le comte d'Harcourt, général de l'armée navale de sa majesté,
M. l'archevêque de Bordeaux, chef du conseil de ladite armée,
M. de Castellan, maréchal des camps et armées du roi,
M. de Baume,
M. de Frémicourt,
M. de Guérapin et autres, s'il y en a qui entrent au conseil,

Je vous fais savoir à tous comme, voulant sortir de Toulon, pour aller trouver monseigneur le duc de Parme, mon maître, suivant son ordre, l'on m'a fermé les portes, et m'a empêché la sortie; sur quoi j'ai envoyé chercher monsieur le gouverneur, lequel ne s'est point trouvé; c'est pourquoi j'ai envoyé vers monsieur le comte d'Harcourt, le faisant prier qu'il donnât ordre qu'on me laissât sortir. Il ne l'a pas voulu faire, d'où, me trouvant ici arrêté sans en avoir donné aucune occasion, je vous supplie, messieurs, de donner ordre qu'on me laisse aller, et de ne vouloir pas violer le droit des gens, qui rend assurés tous les ambassadeurs et ministres des princes, même entre les ennemis, et vous proteste que cette violence est contre toutes les lois divines et humaines et contre le service de sa majesté, à la bonté de laquelle je m'assure qu'il trouvera mauvais le procédé dont l'on use en mon endroit, et que son altesse de Parme, qui s'est ruinée à son service, soit si mal traitée en ma personne.

Donné à Toulon, le 10 février 1637.

FABIO SCOTTI.

Instruit des dispositions de M. Fabio Scotti, mais ignorant encore l'accommodement de M. le duc de Parme, M. de Bordeaux avait fait enfin embarquer toutes les troupes, et officiellement supplié M. de Scotti de monter à bord d'un des vaisseaux de la flotte. Mais alors, ainsi qu'on le verra par les dépêches suivantes, le résident du prince déclara que son maître avait traité avec l'Espagne, que le secours était inutile et qu'il désirait retourner

en Piémont. Avant de partir, M. le comte de Fabio Scotti signa néanmoins une note par laquelle il reconnaissait que l'escadre était prête à mettre sous voile avec les troupes de débarquement, lorsque l'avis de l'accommodement de son maître avec l'Espagne était arrivé.

MÉMOIRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN L'EMBARQUEMENT DES TROUPES POUR LE SECOURS DE PARME.

Ayant reçu commandement du roi d'embarquer quatre mille hommes effectifs et deux cents chevaux avec les vivres nécessaires pour leur subsistance, pour aller secourir monsieur le duc de Parme par les chemins et voies qui étaient indiqués par monsieur le comte de Fabio Scotti, maréchal-de-camp des armées de sa majesté, dont ledit sieur comte Scotti aurait fait instance, à M. l'archevêque de Bordeaux, par écrit, le 23 janvier, ayant même désiré que l'argent que le roi avait destiné pour être payé dans le Parmesan fût avancé dès l'embarquement, afin de faire embarquer les soldats avec plus de gaîté; ce qui a été exécuté si ponctuellement et avec telle diligence que, depuis le 23 janvier, jusqu'au 4 février, toutes les troupes, tant d'infanterie que de cavalerie avec tous les vivres et munitions de guerre, outils et autres choses nécessaires pour ledit secours ont été embarqués et eussent parti le 5 s'il eût plu à M. le comte Scotti s'embarquer; et voyant qu'il délayait toujours, l'armée a mis à la voile le 7; et comme M. le général a vu qu'il ne s'embarquait point, a été obligé de faire mouiller l'ancre à deux lieues du port de Toulon.

C'est pourquoi le sieur comte Scotti est supplié de s'embarquer présentement, dans le vaisseau qui lui a été préparé, afin de conduire les secours au lieu qu'il nous indiquera, et tirer son altesse de Parme de l'oppression des Espagnols, suivant les ordres qui nous ont été donnés par sa majesté, et que le sieur comte Scotti nous a mis ès mains.

LETTRE DE M. LE COMTE FABIO SCOTTI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Toulon, le 10 février 1637.

MONSIEUR,

Puisque son altesse de Parme, mon maître, n'a plus besoin du secours que lui avait destiné sa majesté, pour les raisons que je vous ai dit de vive voix, je pars; et, montant à cheval, j'ai voulu de nouveau vous supplier de me conserver vos bonnes grâces et de croire que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FABIO SCOTTI.

DÉCLARATION

DONNÉE PAR M. LE COMTE FABIO SCOTTI.

A Toulon, le 10 février 1637.

A la requête que m'a fait monsieur l'archevêque de Bordeaux, présents : M. de Castellan, maréchal-de-camp, M. de Baume, M. de Frémicourt et M. de Guérapin, je réponds qu'il est vrai que le huitième février 1637 j'étais chez mondit sieur de Bordeaux prenant congé pour m'en aller embarquer, et ayant vu embarquer premièrement trois mille hommes de pied, et m'ayant dit mesdits sieurs que les vaisseaux étaient partis pour embarquer le régiment de M. le marquis de Vitry, et m'assurant mondit sieur de Bordeaux qu'il avait pourvu de tout les vaisseaux, et que tout était prêt, lorsqu'arriva un courrier de son altesse mon maître, lequel m'apporta avis comme ladite altesse, accablée de la nécessité des vivres et de plusieurs autres incommodités et dangers et autres raisons, desquelles son altesse a envoyé rendre compte au roi, a été contraint de s'accommoder avec les Espagnols, conservant toutefois sa même dévotion envers sa majesté : c'est pourquoi, vous remerciant tous des peines qu'avez prises touchant ce secours, je vous déclare, messieurs, que son altesse n'en a plus de besoin : partant, je vous prie de

disposer de l'armée comme vous verrez bon être, sans passer sur les États de son altesse. En foi de quoi j'ai fait écrire la présente, signée de ma main.

FABIO SCOTTI.

Je certifie encore qu'il est vrai que M. le comte d'Harcourt, général de l'armée navale, était embarqué il y a trois jours, et qu'il était prêt, pour ce qui dépendait de lui, pour la conduite de ce secours.

FABIO SCOTTI.

M. le duc de Savoie écrit à M. de Bordeaux, à propos des troupes destinées au secours de Parme, qui, selon le prince, pourraient être utiles en Savoie dans les circonstances présentes.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 10 février 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, quoique je vous aie écrit par la voie de Nice, si est que je ne laisserai pas partir ce courrier que vous dépêche M. le président de la cour, sans vous dire que nous avons reçu les nouvelles de l'accommodement de M. de Parme avec les Espagnols; et comme ce succès fera surseoir l'embarquement résolu ci-devant, et dont les remises ont facilement porté M. de Parme à ce qu'il a fait, je vous ai voulu dire qu'il sera nécessaire de tenir en état les troupes qui étaient destinées pour le secours afin qu'elles puissent passer ici si nous en avons affaire. J'ai écrit à la cour afin que l'on envoie par delà les ordres à ce nécessaires, et j'espère qu'ils ne tarderont pas à vous arriver; c'est sur quoi je finis, vous assurant que je suis, monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre affectionné à vous servir.

J. AMÉDÉE.

M. de Bordeaux donne à M. de Sabran le détail des raisons

qui ont d'abord décidé M. le comte d'Harcourt à s'opposer au départ de M. Fabio Scotti.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE SABRAN.

De Toulon, le 11 février 1637.

Dès le 24 janvier, que M. le comte Scotti demanda que les gens, munitions et vivres, cavalerie et infanterie et outils nécessaires pour le secours de son altesse de Parme fussent embarqués, les vaisseaux furent mis hors du port de Toulon, et le tout si promptement embarqué que l'armée était à la voile dès le 7 février. Mais ledit comte Scotti accrocha le départ, étant ou feignant d'être malade, et fit perdre trois jours, que l'on croyait partir, toujours sans découvrir son dessein; de sorte qu'ayant été découvert qu'il se préparait pour s'en aller, une personne principale fut le trouver, pour en apprendre la cause, et l'ayant un peu pressé, il lui déclara qu'il avait ordre de M. le duc de Parme de se retirer, et que s'étant accommodé avec l'Espagne il n'avait plus besoin de secours, sans en donner autre connaissance à ceux qui commandaient l'armée.

Cette nouveauté, procédant d'une personne qui avait si pressé le secours, surprit les esprits. Il fut prié le même jour, 10 du mois, de donner temps que M. le comte d'Harcourt, qui n'était qu'à trois lieues de là, en fût averti; il le refusa et dit hardiment qu'il voulait partir. Le seigneur qui lui avait fait cette prière, et qui l'avait visité chez lui à cet effet, en sortit pour en donner avis à M. le comte d'Harcourt, et au même instant ledit comte Scotti lui envoya un mot de lettre par lequel il prenait congé, et s'en allait. Il renvoya chez lui, pour lui dire qu'il s'en allait le trouver, et qu'il avait quelque chose à lui dire; le comte Scotti ne lui en donna pas le temps, car il le vint trouver aussitôt.

Il fut de nouveau supplié d'attendre que l'on eût des nouvelles de M. le comte d'Harcourt, et pendant ces allées et venues, il arriva. Le

conseil fut assemblé le 10, et là fut résolu qu'on prierait ledit comte Scotti de ne point partir de Toulon pour trois raisons :

La première, qu'étant maréchal-de-camp des armées du roi, il n'en pouvait sortir sans le congé de sa majesté, à laquelle on allait dépêcher.

La seconde, qu'il ne faisait voir aucune chose par écrit de l'accommodement qu'il disait avoir été fait par M. le duc de Parme, et que l'on ne saurait pas, leur faisant ce discours, s'il était des amis ou non, ni ce que pouvaient être devenues les troupes françaises dans le Parmesan.

La troisième, que lui, maréchal-de-camp, avait assisté et participé à tous les conseils et délibérations de l'armée, dont il avait une singulière connaissance, des forces, desseins et états des choses, joint au bruit qui courait qu'il s'en allait en Espagne ; qu'il n'était pas raisonnable qu'il s'en allât faire participants sitôt les ennemis là ou ailleurs, et en profiter où bon lui eût semblé ; qu'au moins il attendît des nouvelles du roi. Mais comme ces raisons ne le pouvaient arrêter, s'étant présenté à la porte pour sortir, s'il ne l'eût trouvée fermée par un petit rencontre qui arriva ce jour-là dans la ville, on l'a prié d'attendre le retour de celui qu'on a dépêché au roi sur ce sujet, etc., etc.

Dans les lettres suivantes à M. de Noyers et à M. le cardinal de Richelieu, M. de Bordeaux annonce le départ de M. Scotti, et en même temps que les vivres manquant pour entretenir l'armée navale sur les côtes de Provence, il s'en va en Sardaigne, où il compte trouver des blés à meilleur marché et où il pourra peut-être tenter une expédition utile au service du roi.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A. M. DE NOYERS.

A Toulon, le 12 février 1637.

Le 23 janvier, nous avons su que M. de Vitry et les procureurs du pays ne voulaient pas fournir la subsistance des gens de guerre, à pied et à cheval, pour le passage de Parme. Le 24, je commençai à la faire

fournir, et elle a été à bord de tous les vaisseaux trois jours après. Depuis cela nous avons attendu les troupes, qui sont venues les unes après les autres, et ont été embarquées à mesure qu'elles venaient.

Il y a trois jours que l'armée a fait voile; mais comme M. d'Harcourt sait que M. le comte de Scotti ne s'embarque pas, il a été contraint de mouiller pour l'attendre; enfin, après plusieurs sollicitations de s'embarquer, il nous a déclaré qu'il ne le voulait pas, parce qu'il avait reçu un courrier de la part de son maître qui lui commandait de ne pas mener le secours, étant accommodé avec le roi d'Espagne. Nous lui demandâmes s'il vous voulait faire part de cette nouvelle; il nous dit qu'il vous avait dépêché, il y avait un jour et demi, un courrier; de sorte que nous nous trouvâmes extrêmement étonnés, plus encore quand nous sûmes que, sans dire adieu à personne, il s'en voulait aller. Ce qu'ayant appris, nous l'allâmes prier de vouloir donner part au roi de sa retraite; qu'étant officier de l'armée il n'en pouvait sortir sans congé, et d'autant plus que nous étions avertis qu'il s'en voulait aller en Espagne. Ces diverses agitations nous firent résoudre à assembler tout ce qu'il y avait ici de gens de la part du roi; où étant assemblés, il fut fait l'arrêt dont on vous envoie copie, et à l'instant tous, les uns après les autres, l'allâmes voir et le trouvâmes fort en colère et résolu de s'en aller quelque peine qu'on lui pût faire; mais allant à la porte pour sortir, il la trouva fermée. Cet embarras nous a conduits en un encore plus grand, d'autant que voyant les vaisseaux qu'on avait tant eu de peine à remettre à la mer, et tous les gens de guerre inutiles qui mangeaient les vivres, sans qu'on pût espérer de savoir la volonté du roi de trois semaines : on s'est résolu de l'aller attendre en Sardaigne, où l'on peut être en trois jours, afin de tâcher à trouver là des blés de quoi faire subsister le tout. Que si on y trouve commodité d'y prendre racine, on attendra là les commandements du roi, sinon on reviendra ici pour les y rencontrer, ne voyant que ce milieu-là entre voir périr l'armée et attendre dans un port les volontés de sa majesté.

Monsieur le comte d'Harcourt et tous ces messieurs qui sont ici de la part du roi ont désiré que je fisse le voyage avec eux, quoique ma santé et la permission que m'avait donnée son éminence de ne pas re-

tourner à la mer m'en dispensassent suffisamment; mais je ne pus refuser ce voyage aux protestations qu'ils faisaient qu'il était utile au service du roi. Cela n'empêchera pas, s'il vous plaît, que vous ne m'envoyiez la permission de m'aller reposer et sortir de ce labyrinthe qui n'a point de fin.

Je vous envoie les ordres que vous aviez envoyés pour les vivres de ce secours, et la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire, afin que vous voyiez le rapport qu'il y a entre eux. Quoi que ce soit, on a obéi à vos intentions et non à vos ordres; de quoi vous travaillerez, s'il vous plaît, à me faire rembourser, ayant emprunté de tout côté pour cet effet, la dépense montant à plus de vingt-trois ou quatre mille écus, le pays n'ayant rien voulu faire, ni les villes donner aucune barque par nos ordres, ayant été empêchés de l'un et de l'autre comme vous saurez.

Je ne vous dis rien de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de la part du roi, en croyance sur monsieur de Baume pour le fait du maréchal de Vitry, ne pouvant m'imaginer que vous me teniez assez infâme pour y consentir. Je ne demande au roi ni punition, ni vengeance de l'assassinat qu'on a commis en ma personne, mais je le supplie de ne me point commander de voir l'assassin.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Mgr LE CARDINAL, PAR M. DE CAEN, TOUCHANT LE VOYAGE QUE LES VAISSEAUX DU ROI ONT FAIT EN SARDAIGNE.

Du 12 février 1637.

MONSEIGNEUR,

Votre éminence saura que personne de ceux à qui vous aviez ordonné de fournir des vivres ne l'a voulu faire, et que j'ai été obligé d'emprunter de tout côté, comme vous me l'avez commandé, pour faire non seulement ce qui était de mon soin, mais aussi de celui des autres. Tout était parti en état lorsque le comte Scotti nous a déclaré qu'il n'y voulait pas aller; ce qui a fait prendre la résolution de le prier de ne pas partir qu'il n'eût reçu les commandements du roi et de votre éminence, comme

aussi de ne pas laisser dépérir les gens de guerre qui étaient embarqués, d'autant que si on les eût laissés à bord attendant les commandements de votre éminence, ils eussent consommé les vivres, en sorte qu'on n'eût plus été en état de rien faire quand ils fussent arrivés; que si on les eût mis à terre, on a appréhendé qu'ils se dissipassent: de sorte que, entre ces deux extrémités, on a résolu de passer en Sardaigne, tant pour faire vivre les troupes, voir si l'on s'y pourrait établir, que pour donner à penser aux troupes qui sortiront du Parmesan (lesquelles on espère qui demeureront en suspens attendant les ordres d'Espagne) s'ils devront secourir leur Sardaigne ou s'occuper à quelque autre dessein. Quoi qu'il en soit, on sera en état de se rembarquer toutes fois et quantes on en recevra le commandement, pour aller où votre éminence ordonnera. Ma santé et la permission que vous m'aviez donnée de demeurer à terre, joint à ce que j'avais appris que vous désiriez que je vous servisse ailleurs, me faisaient désirer de demeurer en ce lieu pour y attendre l'honneur de vos commandements; mais, comme je sus que personne ne voulait marcher sans moi, je me suis embarqué, laissant ici tout mon équipage pour m'y rendre au premier commandement qui me viendra de votre éminence, et cependant je laisse M. Lequeux en ce lieu pour faire radouber le vaisseau du roi et le galion de Guise, et quelques autres qui y restent, qui seront prêts au premier commandement d'aller où vous l'ordonnerez. Les vaisseaux d'Espagne sont toujours au golfe de Roses en état d'être incommodés quand votre éminence le jugera à propos; la maladie y est grande, et ceux de terre ne veulent pas souffrir qu'ils aient aucun commerce avec eux.

Durant qu'on radoubait nos vaisseaux, j'ai envoyé une barque à la Guerre, qui a pris un courrier dont j'envoie les paquets. J'espère que je trouverai où je vais moins de contradictions qu'en ce pays pour y servir le roi, ne pensant pas qu'en Barbarie j'y en puisse trouver d'égales.

Je rends compte à M. de Noyers des artifices dont on a usé pour empêcher que le pays ne fournît des vivres, et les ports de mer des barques pour porter les gens de guerre.

M. Lequeux avertit M. de Bordeaux que MM. de Castelan et de Guérapin ont écrit à la cour, pour blâmer le voyage de la flotte française aux côtes de Sardaigne.

LETTRE DE M. LEQUEUX

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, ETC., ETC., A LA RADE.

De Toulon, le 14 février 1637.

MONSEIGNEUR,

Je viens d'apprendre que MM. de Castelan et Guérapin ont écrit à la cour, par M. Duplèssis, qui est parti tout présentement, que le voyage que va faire l'armée navale ne se faisait que par votre mouvement; qu'ils avaient protesté que ce n'était point leur sentiment, et choses semblables. Je croyais, par le même courrier, écrire à monseigneur de Noyers le détail de la résolution de ce voyage et ce qui s'y passa avant-hier chez ***, où on m'a dit que vous étiez en résolution de contre-mander votre dépêche, mais j'ai trouvé le sieur Duplessis à cheval, qui ne m'a donné loisir d'écrire. Je vous ai cependant voulu donner cet avis, afin que vous sachiez de quels mets on vous sert, et que vous m'ordonniez, sur ce sujet et sur tout autre occurrence, ce qu'il vous plaira, assuré d'être obéi et servi avec un zèle sans exemple par

Votre très-humble et très-obéissant et obligé serviteur,

LEQUEUX.

M. le cardinal de Richelieu engage M. de Bordeaux à s'occuper de l'attaque des îles, puisque les troupes destinées au secours de Parme sont devenues inutiles.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ATTAQUE DES ÎLES.

De Paris, le 15 février 1637.

MONSIEUR,

Les lettres que vous recevrez du roi touchant ce qu'il estime qu'on peut faire en suite de l'accord que M. le duc de Parme a fait avec les

Espagnols vous feront connaître si particulièrement ses sentiments sur ce sujet, que j'estimerais superflu d'y ajouter aucune chose. Je me contenterai seulement de vous dire que, si vous pouvez maintenant faire l'attaque des îles selon qu'il vous a été proposé, vous ferez l'action la plus glorieuse du monde, et rendrez un service si signalé à sa majesté qu'il sera capable de lui faire oublier tout le passé. En mon particulier, je vous conjure de contribuer à cette fin tout ce qui vous sera possible, vous assurant que je lui ferai valoir la façon avec laquelle vous vous comporterez en cette occasion, ainsi que vous le sauriez désirer de celui qui est,

Monsieur, votre affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

P. S. Maintenant que les troupes de Parme sont embarquées, M. le comte d'Harcourt et vous, avez la plus belle occasion du monde d'acquérir de l'honneur, vu que vous êtes maîtres absolus des gens de guerre qui sont en votre embarquement, sans que vous puissiez dire que personne vous trouble en vos desseins. Souvenez-vous que si après qu'on vous aura présenté l'esteuf [1] plusieurs fois, vous ne jouiez point du tout, vous serez tenu incapable de tout emploi de conséquence. Je vous ai écrit avec tant de chaleur plusieurs fois pour vous porter à faire quelque chose que je fais conscience de vous en dire davantage.

M. de Bordeaux instruit M. le cardinal de Richelieu des légers différends qui ont eu lieu entre lui et M. d'Harcourt, et lui apprend que ce dernier avait d'ailleurs été si outré de la conduite de M. de Vitry, qu'il avait voulu appeler le maréchal en duel lorsqu'il avait osé lever sa canne sur le prélat.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Des îles d'Hyères, le 15 février 1637.

Jamais il n'y a eu autre colère ni autre division entre monsieur d'Harcourt et moi que celle d'être quelquefois de différents avis, dont les

[1] La balle, terme de jeu de paume. Ce *P. S.* est de la main du cardinal.

aigreurs n'ont jamais été autres que se faire plus de révérences qu'à l'ordinaire; et de fait, nous n'avons jamais eu deux logis ni deux tables, quoique depuis le premier jour de janvier je lui aie toujours fait donner par avance les trois mille francs qu'il a plu à votre éminence lui ordonner pour sa table.

Il est bien vrai qu'ayant amené l'armée dans le port de Toulon, contre la résolution que nous avions prise par écrit, et qui pouvait produire un fort mauvais effet, j'en témoignai mécontentement, comme aussi de l'appel qu'il avait fait faire à monsieur de Vitry contre la parole qu'il m'avait donnée, n'estimant que je dusse espérer de lui la réparation de l'outrage qui m'avait été fait, et ne voulant pas qu'on imputât à cette cause le manquement du service; comme aussi de son côté il a eu quelque mécontentement de moi, de quoi je n'ai pas voulu consentir qu'il disposât des vaisseaux, donnant congé aux capitaines que votre éminence avait établis, sans m'en parler, pour y en mettre d'autres, comme Saint-Amand, son frère et quelques autres; mais jamais ces mécontentements n'ont sorti de notre chambre; et, hors ceux qui étaient ici de la part du roi, lesquels nous prenions pour arbitres de nos différends, personne n'en a eu connaissance si ce n'est par eux.

Je me persuade que quand vous me ferez l'honneur de m'entendre, que vous agréerez ma procédure en tout, et que vous me plaindrez plutôt que me blâmer; mais je remets à quand j'aurai l'honneur d'être auprès de vous à faire entendre à votre éminence que pour ne lui vouloir pas déplaire, j'ai eu plus de mal et de souffrance qu'on ne se le peut imaginer, étant, à l'heure que je vous parle, encore en cet état; monsieur de Castelan ayant voulu le voyage de Sardaigne avec des violences inimaginables, et maintenant qu'on est parti et qu'on en a donné avis au roi et à vous, parce que monsieur de Savoie lui mande qu'il le désire auprès de lui, il veut qu'on rompe le voyage. Pour moi, je n'ai autre volonté que de vous servir, et tâcher par mes services et obéissances à vous témoigner que je suis, etc., etc.

J'oubliais à dire à son éminence que dès le jour que Saint-Etienne et autres officiers du régiment des Iles partirent, je ne manquai pas

d'en envoyer le mémoire à mon frère, afin qu'il vous en informât bien au long et qu'il sût de son éminence quel ordre elle désire y apporter.

Ces deux lettres du roi à M. de Bordeaux sont relatives aux projets de la campagne qui allait s'ouvrir et au départ de M. Fabio Scotti.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Paris, le 15 février 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, encore que je n'aie jamais rien souhaité avec plus de passion que de secourir à temps mon cousin le duc de Parme, comme vous l'avez assez vu par les commandements réitérés que je vous ai faits sur ce sujet et à tous ceux qui y devaient agir avec vous, néanmoins, ayant eu avis que mondit cousin, pressé par les nécessités de ses places, a fait un accommodement avec les Espagnols, par lequel ils lui doivent rendre ce qu'ils ont occupé dans son État, moyennant cela, il s'oblige à la neutralité, j'ai jugé que je n'avais pas sujet d'être mal satisfait de ce traité, puisque mondit cousin en particulier y trouve son compte, et que cependant les préparatifs qui ont été faits pour son secours ne pouvant désormais y servir, il fallait penser à les employer utilement et à profiter de l'occasion d'entreprendre le recouvrement des îles, qui semble se rendre favorable par la diminution que j'apprends que le duc de Fernandine y a faite des garnisons, s'en retournant en Espagne, par les incommodités extrêmes qu'elles souffrent, par la confiance dans laquelle il y a apparence qu'elles sont qu'on ne les attaquera pas après que l'entreprise qu'on y avait faite a manqué et le bruit qui a couru que l'embarquement qui était fait était pour Parme, et par l'éloignement du secours qu'elles pouvaient attendre. C'est pourquoi je vous dépêche ce courrier en diligence pour vous témoigner comme la réputation de mes armes et le bien de mon service me font désirer que vous avisiez, avec mon cousin le comte d'Harcourt, ce qui se pourra entreprendre sur les îles, où je vois d'autant plus d'es-

pérances de succès que les ennemis, croyant les desseins précédents rompus, ne penseront présentement qu'à s'opposer à la descente de mes troupes dans la côte d'Italie. Je sais bien que si l'on s'arrête à ne vouloir pas tenter cette entreprise sans avoir toutes les commodités que l'on y peut souhaiter, elle ne sera pas trouvée sans difficultés; mais il semble que la surprise, exécutée avec diligence, union et conduite, peut en suppléer les manquements; et bien que je ne vous veuille rien prescrire déterminément pour cette attaque, toutefois, je vous dirai que, si elle est possible, je désire extrêmement que vous la fassiez avec mondit cousin, comme chose très-avantageuse à mon service, vous y employant en ce qui dépendra de vous; vu même que le plus mauvais événement que l'on en puisse craindre est de ne point prendre ce que l'on attaquera, sans qu'il en arrive beaucoup de perte. J'ajouterai à cela que si vous exécutez cette entreprise, mon intention est que le sieur de Castelan y fasse la charge de maréchal-de-camp, et que le sieur de Baume y ait tel emploi honorable où l'on jugera qu'il pourra mieux servir. Au surplus, je serai bien aise qu'après cette occasion vous me reveniez trouver et rameniez avec vous les vaisseaux que je vous ai ordonné, par l'ordre de mes précédentes, ramener en ces mers de deçà, après que le secours de Parme serait fait. C'est ce que je vous dirai par cette lettre, me promettant bien qu'au sujet dont je vous écris vous me donnerez tous les effets que je puis attendre de votre affection à mon service. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, monsieur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Versailles, le 19 février 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, vous aurez déjà reçu une dépêche de moi sur les premiers avis du traité de neutralité qu'a fait mon cousin le duc de Parme avec les Espagnols. Maintenant que cette nouvelle m'a

été suffisamment confirmée et même par ce qu'en a écrit le sieur comte Fabio Scotti, et qu'il ajoute à cela que sur cette occasion l'on a voulu l'empêcher de sortir de ma ville de Toulon, je vous fais cette lettre pour vous dire que ledit sieur comte Scotti demeure en pleine et entière liberté d'aller et venir où il voudra, et particulièrement d'aller trouver son maître quand et ainsi qu'il estimera le devoir faire; voulant même que vous l'assistiez pour cet effet en tout ce qui pourra dépendre de vous, n'ayant pas de mécontentement du procédé de mondit cousin en cet accommodement, auquel il montre ne s'être porté que par la nécessité de ses places, et sans aucune mauvaise volonté contre mon service. Et quant à mes sentiments sur l'emploi de mon armée navale, n'ayant rien à vous dire de plus que ce que vous aurez vu par ma précédente, je ne vous ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu vous avoir, monsieur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde. LOUIS.

SUBLET.

Cette dépêche de M. de Sabran est relative à la situation particulière de différents États de l'Italie depuis l'accommodement de M. le duc de Parme.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 19 février 1637.

MONSIEUR,

J'ai reçu le 16 la faveur des vôtres du 8 de ce mois, l'une desquelles, pour m'en servir au besoin, sur le sujet du secours, n'était point datée, et ensemble les copies de l'abolition; et je suis sur le point, après en avoir envoyé deux à Livourne, de trouver moyen d'y envoyer exprès un homme assuré, et qui sache jouer son jeu, et à Naples, qui sans éclat fasse pénétrer de l'un à l'autre aux capitaines, patrons et mariniers, et reconnaisse leurs dispositions. Je vous écris ce que Laramée m'a mandé et la réponse que je lui ai faite pour empêcher qu'il ne s'en aille à Malte faute de moyens de servir et subsister par delà,

parce que ce ne sera pas un bon expédient pour retirer les autres, que de voir le repentir et le retour d'un, qui semblait être intelligent, capable, de la langue et du pays, et de service. Je crois que si M. le maréchal de Vitry ne l'eût arrêté comme il a fait, il aurait plus eu de quoi être satisfait. Depuis, j'ai reçu deux lettres de ***, qui se plaint bien fort qu'il n'ait pas eu un sou, et dépense son argent au cabaret sans espoir de servir, ni de satisfaction, ni pouvoir revenir; après ce, dit-il, avait témoigné d'être utile et passionné de servir; et se plaint de moi de ne l'avoir envoyé à la cour tout droit, et dit qu'il n'attend qu'une réponse de moi pour s'en revenir. Dans son paquet il y avait des lettres pour Livourne que j'ai ouvertes, et dedans j'ai vu qu'il écrivait que, s'en allant à Paris pour avoir certain pardon ou grâce, il avait été arrêté et pris de messieurs de l'armée navale, et que, comme Français, il ne peut moins qu'y servir si on le lui commande; témoigne que ladite armée se va mettre en état tel qu'on aura sujet de la redouter, que la soldatesque, canons et marinerie est tel qu'il n'a jamais rien vu de semblable; et le tout plein de bonne volonté et pouvoir de bien faire, et que les voyant bien forts il lèur en dira davantage. J'ai cru de là qu'il n'a point de mauvais dessein, mais de se rendre utile pour retourner en France, et j'estime qu'il est de bonne condition, mais que quelque mauvaise affaire l'a porté dehors. Je crois, monsieur, qu'il sera à propos, ne l'employant point, de le traiter au moins avec satisfaction, et il me semble qu'on pourrait lui en donner une médiocre, et lui en faire espérer une grande et emploi, à condition de bien exécuter ce que vous lui ferez entendre, par delà, pour exécuter deçà: Reconnaître l'état et dessein de l'armement naval du grand-duc et de Naples, et doucement retirer de tous les services, tant des galères-vaisseaux, les Français; car s'il le veut, il le pourra mieux que nul autre, étant reconnu avoir toujours servi Paris; et étant à Livourne, il pourrait trouver mille prétextes et avoir passeport pour aller à Porto-Longone et Parme pendant que les capitaines, patrons et mariniers sont plus en terre que sur les galères-vaisseaux. Faisant cela fidèlement, il méritera contentement, et ne le faisant pas, il n'aura pas sujet de se plaindre de la médiocre satisfaction qu'il aura

eue, la récompense ayant été réservée après quelques effets de service; lui témoignant grande confiance sur le bien que je vous ai dit de lui. Et ainsi il faudrait lui payer seulement ce qu'il a pu dépenser en son voyage et secours et lui donner quelque chose pour entreprendre ce dessein, mais peu, réservant le tout à la réussite. Et encore pourrait-il reconnaître tous les lieux qu'il verra; mais je ne voudrais pas lui confier que parmi plusieurs autres ceux sur qui vous auriez dessein. En tout cas, on hasarde peu, et difficilement peut-on faire pénétrer l'abolition à tous et sans connaissance l'un des autres, sans exposer celui qui l'entreprendra, qui ne sera pas à couvert comme celui-ci, qu'il semble que vous ne pouvez plus retenir ni licencier sans quelque contentement; et je crois qu'il sera bien aise de retourner à Livourne en tirer ce qu'il y a pour se retirer en France. Je sais que M. de Bordeaux fait plus qu'il ne peut pour la subsistance de tout ce qui touche l'armée, et qu'il lui est malaisé de remédier à tout et contenter tous; mais si ceux que Sabran envoie avec peine revenaient mal satisfaits, ils gâteront plus en un jour que Sabran n'avancera en cent. A cette heure, je crois que vous aurez reçu les deux miennes : l'une du 6, l'autre du 8, s'il me semble; l'une par une barque, l'autre par une felouque, sur l'inopiné accommodement du duc de Parme pendant qu'il faisait solliciter de toute part le secours, et que selon les bons ordres du roi et au-delà de ce que le comte Scotti avait demandé pour lui, comme je lui ai mandé, il était en si bon état embarqué prêt à faire voile. Depuis, l'on dit ici que le comte Scotti étant embarqué avec toutes choses nécessaires et ses hardes même, reçut l'avis de l'accommodement et aussitôt débarqua sa vaisselle, qui est venue, et s'en venait aussi, si on ne l'eût arrêté jusques à l'ordre du roi, à qui j'ai envoyé la lettre de son altesse et ma réponse. J'ai fait voir ici que je croyais bien que, après un si puissant armement à qui il n'y avait rien à désirer que de combattre, et à qui rien ne pouvait être malaisé, non tant pour le nombre qui était suffisant, comme pour le choix des troupes, il y avait peu d'apparence que le comte Scotti dût revenir sans rendre compte au roi de ce changement, et que peut-être personne n'avouerait que son altesse eût du consentir à chose si éloignée de ce que il pro-

mettait, sans en avoir le consentement du roi. Je vous assure, comme je vous l'ai écrit, que tous ceux qui ont passé de sa part en Provence et de là ici, l'ont fait sans me voir, et qu'un nommé Castellina, maître d'hôtel de son altesse, est ici envoyé du comte Scotti depuis six semaines sans me voir; il l'a voulu faire depuis quatre jours : je lui ai fait dire que s'il n'a des lettres de son altesse ou à me dire quelque chose de sa part, je ne le voulais point voir, en ayant eu assez de loisir. Et si dès lors son altesse et le comte Scotti n'étaient point encore disposés à un accommodement, je ne sais comment expliquer cette procédure, après que, depuis deux ans, personne n'est venu, de quelle qualité qu'il soit, à Gênes, de sa part, que je ne les aie traités et logés jusques aux coursiers et piétons, pour rendre leur affaire et passages plus secrets.

Les Espagnols publient fort peu les conditions, soit qu'elles soient trop avantageuses, soit qu'ils aient dessein, comme ils ont accoutumé, à les interpréter, ou ne tenir pas : ce que la teneur de ratification d'Espagne nous apprendra.

Mais cependant les Français sont hors de son État, et la garnison, quoique italienne ou florentine, payée des deniers de l'Espagne. Les loups mangèrent les brebis quand ils eurent convenu avec elles de les chasser. Je suis averti de bonne part que on lui rend tout, et aussi les biens de Naples; et les arrérages, qu'on lui permet de les rendre au grand-duc, et que les Espagnols effacent l'obligation qu'ils prétendaient du duc de Parme, de ne mettre point de gouverneur au château de Plaisance sans l'agrément de celui de Milan; que l'Espagnol paie 8,000 écus le mois pour deux ans, ou tant que la guerre durera, pour l'entretenement de 2,000 hommes en ses places, à condition que nul chef ni soldat soit suspect à l'Espagne, qui a déclaré que nul soldat italien ni chef florentin sera suspect; et que son altesse n'a jamais voulu consentir à aucun parti ni emploi contre la France, mais que, par l'article secret, il a promis de donner tous passages à l'Espagne pour la défense de ses terres en Italie et le refuser à ceux qui les voudront assaillir. J'y puis être trompé, mais voilà ce que j'en sais d'un lieu qui le doit savoir; et l'Espagnol le pressait, tant pour la crainte du secours

que pour rendre le roi mal satisfait de son altesse d'un consentement si prompt, si hors de temps, et qui fait tort à sa générosité, puisqu'il avait des armes si redoutables en main. Je vous assure que toute la nécessité consistait en un peu de cherté au bois et au vin, et néanmoins le meilleur ne coûtait que neuf sous de France le pot. Voyez s'il y a de la nécessité de se presser ainsi; et l'on dit ici que son altesse montra une lettre de M. Scotti à M. de Saint-Paul par laquelle il mandait que, en six régiments, il n'y avait pas 1,500 hommes, mais elle devait être bien sèche ou bien fausse. S'il est encore là, vous pourrez savoir de lui mieux le détail, car je ne lui écris plus, et lui fais entendre, si vous l'avez agréable, ce que je vous écris, vous assurant que si son altesse y a de l'utilité, qui sera bien douteuse, il y a peu de gloire, laquelle on donne tout entière à sa majesté d'une sincère protection. Sur ce, le papier me fait finir et vous accuser d'être sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

P. S. J'ai donné mes dépêches à Francesco Framura, qui m'est venu demander un passeport pour aller sûrement en Provence porter, dit-il, des dépêches à M. le comte Scotti. Je le lui ai donné à condition de le faire viser à Antibes, Toulon et Cannes.: il va trouver, s'il peut, le comte Scotti, auquel M. de Sabran n'écrit plus, car le commerce doit, il me semble, être rompu. On m'écrit de Milan que ceux d'Espagne ne veulent point publier les conditions que la ratification ne soit venue. Souvenez-vous que le duc de Parme sera trompé, et qu'il aura besoin du roi.

Je vous ai donné avis, par mes deux précédentes, que l'on attendait ici, à la fin de ce mois infailliblement, six ou sept cents caisses de réaux sur les six galères de Doria qui sont allées en Espagne; et je vous assure que, en quelque état que soit l'armée navale, on ne s'en effraiera que par des effets, et si les vaisseaux ont à exécuter, l'absence des galères y aidera.

J'attendrai vos commodités et vos ordres pour le sépulcre que vous désirez et étoffes, et vous servirai partout de tout mon cœur et puissance. On ne m'a pas mandé de la cour que de l'armée navale on leur ait écrit que son altesse de Parme ne pouvait être secourue que par diversion; mais on m'a écrit que je ne le devais pas écrire. Vous savez ce que j'ai écrit.

Je n'écris que deux lignes à M. le comte d'Harcourt, que l'on me dit ici être parti

pour la cour; si cela n'est pas, je vous supplie, comme je le lui écris, lui faire part des nouvelles. Les Espagnols menacent à cette heure la Valteline, et promettent aux Grisons la leur rendre, et ne désirer que la liberté des passages à toute l'Italie, qu'ils disent que nous voulons seuls. M. le duc de Créquy est rappelé en cour. Je ne crois pas qu'il y retourne.

Le roi engage M. de Bordeaux à tenter de nouveau l'attaque des îles, après son retour des côtes de Sardaigne, si les circonstances le permettent; et il lui envoie en même temps l'état des vaisseaux et galères qui doivent rester en levant ou repasser en ponant.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Paris, le 23 février 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je veux espérer qu'enfin le bonheur de mes armes vous mettra en main quelque occasion pour les employer plus utilement qu'elles ne l'ont été jusques ici, de sorte que si la résolution que vous avez prise de descendre en Sardaigne est suivie de quelque bon succès, je m'assure que vous n'oublierez rien pour en tirer tout l'avantage possible; et, bien que je ne doute pas qu'avant d'entreprendre ce voyage, vous n'ayez pourvu à ce qui vous pouvait être nécessaire pour le faire réussir, soit par le moyen du fonds que j'avais ordonné pour le secours de mon cousin le duc de Parme, soit par celui des vivres que les procureurs de mon pays de Provence ont enfin résolu de donner aux troupes que j'avais destinées au service de mondit cousin, je vous dirai d'abondant : que je trouve bon que vous vous serviez du nouveau fonds que je vous ai fait naguères porter, prévoyant que s'il arrivait changement au dessein du voyage de Parme, le voisinage et l'objet présent des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, joint aux avis de la faiblesse de ceux qui en ont la garde, vous pourraient porter à employer les troupes embarquées et toutes préparées au combat, à en tenter la conquête, que vous savez importer

plus que toute autre chose à la réputation de mes affaires et à mon contentement, ainsi que je le vous ai fait savoir plusieurs fois, et particulièrement par ma dernière dépêche touchant l'attaque des îles, dont je laisse l'exécution à ce que vous trouverez dans le conseil de guerre être plus avantageux au bien de mon service, soit que vous vous arrêtiez en Sardaigne, ou que vous reveniez dans mes côtes de Provence. Après quoi, si vous jugez que votre séjour par-delà ne soit plus nécessaire, je désire que vous repassiez dans les mers du ponant avec le nombre de vaisseaux porté par l'état que je vous envoie, ne doutant pas qu'avant votre départ vous n'établissiez un si bon ordre pour l'entretenement de mon armée navale dont je laisse la conduite à mon cousin le comte d'Harcourt, que j'aurai tout sujet de croire que, connaissant comme vous faites que mon service est également intéressé dans la subsistance, tant des vaisseaux qui restent en levant que de ceux que vous commanderez dans l'armée du couchant, vous n'aurez pas moins d'affection pour la conservation des uns que des autres; ce que j'ai bien voulu vous coter par exprès, afin qu'étant bien averti de mes intentions, j'aie dans cette rencontre la satisfaction de vos soins que je m'en suis toujours promise. Sur quoi je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

ÉTAT DES VAISSEAUX QUI DOIVENT DEMEURER EN LEVANT.

Le Galion de Guise	1000 tonx.	sera amiral.
L'Europe	500	M. de Manty.
La Licorne	500	M. de Montigny.
Le Saint-Michel	500	M. de Caen, sergent-major-gén.
Le Saint-Louis de Saint-Jean-de-Luz	500	M. Guron.
La Pélerine	600	M. de Saint-Maure.
La Sainte-Geneviève	500	M. Beaulieu l'aîné.
L'Intendant	300	M. Furant.
Le Lion d'or	300	M. de Beaulieu-Pressac.
Le	300	M. de Miraumont.
L'Hermine	250	M. de Coursan.
La Perle	300	M. de Boisjoly.

La Madeleine du Havre	300	M. Du Metz.
Le Saint-Jean	300	M. .....
La Sainte-Marie	200	M. Portenoire.
La Lionne	200	M. de Beaulieu jeune.
La Marguerite	200	M. .....
La Sainte-Anne	200	Le chevalier de Pontrincourt.
L'Aigle	200	M. de Senantes.
Le Neptune	200	M. Duquesne.
La Levrette	200	M. Daniel.
La Cardinale	100	M. de Larivière d'Auray.
La Grande Frégate	80	M. de Razé.
La Petite Frégate	60	M. .....

Les vaisseaux pris sur les Turcs au cap d'Ortigny.

Fait à Paris, le 24 février 1637.

LOUIS.

Sublet.

ÉTAT DES VAISSEAUX QUI DOIVENT REPASSER DE LEVANT EN PONANT.

L'Amiral	1000 ton^x.	M. Desgouttes.
La Fortune	500	M. de Poincy.
Le Coral	500	M. de Guitaud.
Le Coq	500	M. de Chastellux.
Le Cygne	500	M. de Cangé.
La Madeleine	300	M. de Treillebois.
La Renommée	300	M. de Coupauville.
Le Saint-Louis de Hollande	300	M. de La Bretonnière.
L'Espérance en Dieu	200	M. d'Arrierac.
La Salamandre	200	M. de Cazenac.
Le Griffon	200	M. de La Chesnaye.
Le Saint-Jean	120	M. .....
La Royale	100	M. Poincy le jeune.

GALÈRES.

La Guisarde, Capitane	
La Patrone	Chevalier de Geurs.
La Cardinale	Chevalier des Roches.
La Richelieu	Baron de Termes.
L'Éguilly	Baron d'Éguilly.

La Vinceguerre	Chevalier de Vinceguerre.
La Centine	Chevalier de Valence.
La Ballibaude	Ballibaud.
La Maréchale	Antoine Pavon.
La Peronne	Chevalier du Puget.
L'Aiguebonne	Chevalier de Ris.

Fait à Paris, le 24 février 1637.

LOUIS.

Sublet.

M. le duc de Savoie blâme indirectement l'expédition sur les côtes de Sardaigne, que M. de Bordeaux avait tentée sans l'autorisation préalable du roi.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Turin, le 23 février 1637.

Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, je vois, par les lettres que vous m'avez écrites des 9, 10 et 15 du courant, comme quoi l'embarquement s'est fait et comme mes compagnies de dragons sont arrivées complètes à la marine; de quoi j'ai été bien aise pour la satisfaction que je crois aussi que vous en aurez reçue. J'y ai remarqué pareillement comme vous aviez déjà eu connaissance de l'accommodement de M. le duc de Parme avec les Espagnols, dont vous aurez su les particularités par les avis que l'on a envoyés. Quant à moi, j'aurais cru que vous n'auriez rien voulu résoudre avant que d'avoir reçu les commandements du roi; mais, ayant appris que vous avez fait tout le contraire, j'attendrai le succès de votre voyage avant que d'en faire jugement; cependant, je vous ai auguré tout bonheur et contentement, me remettant à ce que j'écris de plus à M. de Castelan, ainsi que vous m'avez écrit aussi de vous être rapporté à lui pour toutes les particularités de l'embarquement; et sur ce je suis,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre affectionné à vous servir, V. Amedeo.

M. de Noyers engage M. de Bordeaux à essayer de surprendre, par un hardi coup de main, les garnisons espagnoles des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, qui, d'après les avis reçus, ne s'attendent pas à une attaque.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Paris, le 26 février 1637.

MONSIEUR,

Si le devoir de ma charge ne m'obligeait d'écrire et de recevoir des lettres de tous ceux qui sont employés pour le service du roi, je vous supplie de croire que ce me serait une grande décharge de n'avoir à recevoir des avis de ce qui se passe en Provence que de vous seul, et de vous ôter, par mon silence, le sujet de m'écrire que j'en recevrai des nouvelles par d'autres auxquels j'ai plus de créance qu'en vous. Dieu vous le pardonne, monsieur, mais en vérité j'ose vous dire que je ne vois point sur quoi vous avez pu fonder ce jugement; car de croire que vous vouliez entendre monsieur de Vitry, je ne le puis seulement penser; que ce soit M. de Frémicourt ou de Baume, cela me tombe aussi peu dans l'esprit, vu que vous savez la différence trop grande de vos conditions pour qu'il puisse y avoir ou comparaison ou compétence. Ce que je n'ai pu m'empêcher de vous écrire, vu que je ne vois point dans ma conduite ce qui aurait donné matière à cette pensée, et que je me suis toujours tenu dans une si grande égalité qu'il m'est insupportable que vous ayez pris des impressions contraires. Cette dépêche vous devrait bien confirmer dans cette créance si j'avais quelque part dans les résolutions que le roi me commande de vous envoyer, et si plutôt je n'étais que la plume qui énonce les volontés de mon maître et un faible instrument de la signification de ses intentions, vous verrez par icelle comme sa majesté vous remet en main la conduite d'une des plus belles occasions de gloire qui se soient présentées depuis que vous êtes employé pour son service sous les ordres de son éminence dans le levant, occasion que vous jugerez comme nous

très-capable de remettre en honneur les armes de sa majesté, que le manquement de la première entreprise et inutilité de celle du secours de Parme avaient beaucoup ravisé dans les esprits de toutes ces contrées, qui en attendaient tout autre chose. L'ouverture en a été faite sur l'avis que sa majesté a reçu du traité de Parme avec les Espagnols; et véritablement j'estimerais facilement que Dieu, qui a toujours assisté le roi et son éminence dans toutes les plus grandes affaires de cet État, nous l'a mise en main pour un excellent moyen de faciliter la paix universelle, à laquelle tout le monde aspire. Et parce que sa majesté, par sa lettre, vous instruit assez particulièrement de ses desseins en cette rencontre, vous trouverez bon que, me remettant à ce qu'en apprendrez par la lecture de ladite dépêche, je vous dise seulement que son éminence a une grande espérance en vos soins et dans les efforts que votre zèle et affection pour son contentement vous feront faire dans cette occasion. Le pays, qui croira toujours que vous continuez dans le secours de Parme, ayant une fois résolu de donner aux troupes la subsistance que le roi avait désirée d'eux, ne pourra pas faire difficulté de la fournir; et s'il arrivait que manque de secret votre entreprise, ou plutôt surprise, vînt à être divulguée, d'autant plus volontiers y contribueront-ils que l'affaire touche de plus près la Provence que celle du secours de Parme. Enfin, monsieur, c'est un coup de résolution, de cœur et de générosité qui se doit exécuter brusquement; car si l'on s'amuse tant soit peu à vouloir amasser tout ce qui semblerait nécessaire pour faire une attaque réglée, perdant les avantages que la surprise vous donne, l'affaire retombera dans l'impossibilité. J'en écris à M. le comte d'Harcourt et à M. de Baume, qui en feront part à M. de Frémicourt. J'envoie aussi une lettre de créance sur ledit sieur de Baume pour M. le maréchal de Vitry, n'ayant pas été jugé à propos, vu ce qui s'est passé, de vous les adresser ni à M. le comte d'Harcourt. Que si toutes vos troupes étant embarquées vous pouvez vider l'affaire comme un dessein pris sur-le-champ, sur quelque avis de la faiblesse des garnisons ennemies, et que vous puissiez vous passer de ce qui est à terre, la gloire sera d'autant plus grande qu'elle sera moins partagée; si vous ne jugez pas le pouvoir faire, vous en userez selon que la nécessité vous

y obligera. Cette expédition se doit faire par la voie des surprises, pétards, échelles, haches, grenades, soutenues par toutes vos forces, comme si c'était une attaque régulière. Ce que je dis par avis, ne pouvant pas deviner de si loin ce que le lieu, le temps et l'ennemi vous permettront de faire. J'en écris aussi à M. Guérapin et l'oblige au secret, en sorte que je m'assure qu'il ne le violera pas. On a jugé qu'il y aurait mille petites choses qui ne se pourraient faire que par une personne qui ait ses habitudes dans le pays, comme lui. Dieu conduise la barque s'il lui plaît! Après cela, nous vous attendrons en ponant, où, étant maître de la flotte, son éminence croit que vous aurez plus de champ et plus de facilité à exécuter vos bonnes volontés et à faire agir tout ce monde, qui ne reconnaîtra que vous. Les douze vaisseaux que vous avez ordre de ramener étant joints à ceux que son éminence fait préparer dans les mers de deçà, vous formeront un corps d'armée assez puissant pour vous donner moyen d'entreprendre quelque chose de considérable; mais, avant que partir, il vous plaira, pour l'amour de son éminence, de laisser de bonnes instructions à M. de Lançon et à M. Lequeux de tout ce qu'ils auront à faire pour la conservation de la flotte qui reste dans le levant sous les ordres de M. d'Harcourt; car vous savez que l'une et l'autre étant au roi et dans la direction de son éminence, vous devez avoir un amour égal pour le bien commun de toutes ces flottes. Je m'imagine que si Dieu donne succès à cette dernière entreprise, il sera bien à propos que, devant que vous fassiez voile pour le retour, vous en attendiez un nouvel ordre, vu que cela changeant l'état des affaires, il pourrait aussi apporter changement dans la résolution d'un voyage qui a été prise avant que l'on eût pensé de cette dernière proposition, pour l'heureuse exécution de laquelle je prie Dieu de tout mon cœur, et qu'il vous continue avec autant de santé et de satisfaction que vous en souhaite,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

M. de Sabran rend compte à M. de Bordeaux de l'impression causée en Italie par l'arrestation de M. le comte Fabio Scotti; il ajoute ensuite quelques détails sur la destination des armements espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Du dernier de février 1637.

MONSIEUR,

L'opinion que vous êtes en mer et que j'aurai loisir de vous écrire plus d'une fois, fait que je suis court et vous accuse seulement, comme j'ai déjà fait, la faveur des vôtres du 8 et depuis de celle du 11, où j'ai vu avec étonnement que le personnage que vous savez ait été de si peu de prudence à ménager l'avis qu'il avait eu de son maître, lequel, quand il ne lui eût mandé de procéder envers le roi et envers M. le comte d'Harcourt avec les respects convenables, il y aurait dû suppléer au défaut, étant croyable que si son maître ne le lui avait enjoint, que il aurait cru qu'il s'en saurait bien démêler convenablement au devoir et aux témoignages qu'il m'avait donnés de sa reconnaissance de tenir du puissant appareil et de la favorable protection du roi tous ses avantages, de demeurer dans un perpétuel ressentiment de l'obligation et son serviteur. Je ne crois pas que vous ayez rien pu ajouter à la civilité dont vous avez usé, et je m'étonne que la connaissance du respect dû, et de l'obligation où le tenait sa charge de maréchal-de-camp, ne lui ait persuadé de faire allègrement ce qu'il ne pouvait éviter de faire, et d'autant plus qu'il est de grande importance à son maître que l'Espagnol ne croie pas qu'il ait donné sujet au roi de plus de satisfaction ni qu'il soit hors d'espoir d'en être protégé toujours, au besoin, comme trop d'éclat d'être toujours avec le roi en bonne intelligence pourrait produire une jalousie qui servît d'excuse aux inexécutions que j'estime que nous verrons, puisque l'Espagnol tient si secret les astuces, ou pour la honte de les publier si avantageux, pour fuir de combattre

avec le secours, ou pour se garder de publier des choses auxquelles ils ont dessein de rapporter de la restriction ou de les mal exécuter, sous prétexte de la ratification que l'on attend d'Espagne, qui présuppose que le tout est conditionné au consentement du roi d'Espagne.

L'on a fort parlé ici de la rétention de la personne dont vous m'écrivez, mais toute la faute lui en est imputée, et que vous n'en avez pu user autrement; mais parce que l'on en peut tirer des conséquences que le roi ne soit pas bien satisfait de son maître, dont l'opinion lui serait préjudiciable, j'ai fait connaître qu'il avait bien lui-même désiré, selon les ordres qu'il en pouvait avoir eus, dépêcher à la cour avec plus de diligence que son âge ne lui permettait de faire, tant pour donner avis de ce à quoi la nécessité et l'offre de grands avantages avait astreint son maître, comme pour en rendre au roi les très-humbles grâces et lui demander congé comme maréchal-de-camp de son armée, dont il attendait les réponses, afin d'adoucir sa faute.

Je vois par celles que j'ai reçues de la cour, du 8 août, les avis de l'accommodement de Monsieur, qu'on y avait pris opinion, ou de mes lettres ou de celles de Plaisance, que les négociations y étaient fortes et les nécessités urgentes; car on m'écrit qu'on croit le secours dès-lors prêt à partir comme il était, et que quand ce prince, pressé de quelque nécessité, aurait pris la voie de négociation pour sortir des affaires, le roi ne lui en saurait pas mauvais gré, croyant bien que ce serait avec toute la bienséance requise; ce qui me persuade que le roi avait rendu ce prince libre de tirer du secours et de son appareil ses avantages, ou par les armes, ou par la négociation, et que l'un et l'autre, s'il a bien fait ses affaires, ne lui sera pas désagréable. Dieu veuille que j'apprenne bientôt quelque bon exploit de l'armée navale, ce qui fera d'autant plus éclater l'effort qu'y eût fait ce secours, me réjouissant du secret qui est observé au dessein que l'on peut avoir, qui est de toute nécessité; car, au milieu de la province et partout vous ne manquez pas d'espions, et nul ne vient ni écrit ici qui n'en dise plus qu'il n'en sait. Si, à votre retour, le reste de l'armée et les galères pouvaient être en état d'entreprendre, et que ce fût avant l'envoi des galères ennemies, que la fin de mars hâtera, il y aurait bien de la facilité à toute exécution, et

même pour celle que l'on a manquée, où la surprise est avantageuse et où il n'y a jamais provision pour trois mois, du jour même qu'on les ravitaille. Le grand-duc se presse de mettre en état ses galères : le prétexte est d'aller en Levant, pour abuser les mariniers et les soldats français; le but est pour servir l'Espagne. J'ai envoyé partout les copies des abolitions que vous m'avez envoyées; j'en tirerai toute l'utilité qu'il me sera possible pour le service, et en toutes occasions rechercherai les moyens de vous témoigner combien je suis de toute obligation,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SABRAN.

Gênes, ce 28 février 1637.

P. S. Monsieur, je vous supplie avoir agréable que ce coin soit réservé pour les assurances de mon très-humble service à M. le comte d'Harcourt. L'Espagnol a cru le surprendre par trahison, ayant, par traité signé du marquis de Leganez, le 17, fait offrir à M. de Montgaillard, gouverneur, 30,000 livres, 6,000 de pension, charge de maître-de-camp de cinq cents chevaux et une abbaye au moine qui traitait, une compagnie de chevau-légers à son frère. M. de Montgaillard a fait saisir le moine. Je voudrais que l'on eût été en état d'achever le jeu en attrapant les mille chevaux et quatre mille hommes qui s'étaient avancés vers Mortara pour cet effet, vu que l'argent eût été touché.

M. de Coigny est parti pour la cour le 18 février 1637.

A son retour de Sardaigne, M. de Bordeaux envoya à la cour la relation suivante de l'attaque d'Oristan, faisant toutefois remarquer que l'ordre d'abandonner puis de piller la ville, a été donné sans sa participation.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ AU VOYAGE DE SARDAIGNE, ENVOYÉE A MGR LE CARDINAL LE 28 FÉVRIER 1637.

Tous les navires ayant été amenés dans le port de Toulon, où tous les équipages se défaisaient à vue d'œil, l'on s'est efforcé de les re-

mettre à la mer pour le secours de Parme. On les a envictuaillés pour deux mois, mis des vivres pour quatre mille hommes pendant trente-six jours et embarqué tous les gens que sa majesté avait ordonné.

Tout ce que dessus ayant été exécuté dès le 6 de février, le comte Fabio Scotti a différé jusques au 9 février, sous prétexte de maladie, à s'embarquer, auquel jour il déclara l'accommodement de son maître.

Ce qui ne donna pas moins de peine à prendre la résolution de ce que l'on avait à faire que de déplaisir de voir ses travaux inutiles, voyant que d'un côté les troupes se perdaient si on les mettait à terre, et les équipages qui se dissipaient dans le port, et de l'autre, que si on les éloignait des ports, que tous leurs vivres se consommeraient inutilement; ce qui a fait résoudre d'entreprendre un petit voyage jusqu'à Oristan, auquel lieu on est arrivé le 22 de février. Le 23, à la pointe du jour, la tour qui commandait la rade avec quatre pièces de canons, savoir deux de fonte et deux de fer; la tour qui a vingt-quatre toises de diamètre, et les murailles de trois toises d'épaisseur par en haut et élevées jusqu'à vingt-quatre pieds de haut, se rendit, après quelques coups de canon, qui lui furent tirés par un vaisseau du roi, commandé par le sieur Portenoire.

Le même jour, l'armée marche droit à la ville principale de cette contrée, qui se nomme Oristan, dans laquelle est l'archevêché de la Sardaigne, qui est composée d'environ deux mille maisons et de quelque quinze ou vingt mille âmes, compris ses faubourgs. Sur le soir de ce même jour, on entre dedans la ville, on défend le pillage.

Le lendemain, 24, M. d'Harcourt y entre avec le reste de l'armée.

L'on traite avec tous les habitants, qui avaient abandonné, pour les obliger de revenir à leurs maisons. Comme l'on était sur ce traité, quelques soldats insolents pillèrent quelques maisons, et, depuis ce temps-là, quoi que l'on pût faire, soit pour cette raison, soit par la défense du vice-roi, on n'entendit plus parler de ce traité.

Le 25, le comte d'Harcourt, avec toute son armée, s'en alla à la campagne voir ce que c'était de quelque cavalerie qui paraissait; il y eut quelques escarmouches où MM. de Castelan et Lagenac se mêlèrent parmi les ennemis. M. d'Harcourt coucha à Cabri, qui est à deux lieues

de la ville, et M. de Bordeaux coucha dans la ville avec deux ou trois cents hommes du régiment de Vaillac, et cent cinquante soldats des vaisseaux commandés par les sieurs de Cangé et de Guitaud.

Le 26, le sieur archevêque de Bordeaux prit lesdits cent cinquante hommes des vaisseaux et pareil nombre du régiment de la Tour, qui était à la garde d'un pont, pour s'en aller trouver le sieur d'Harcourt, et conférer de ce qu'ils avaient à faire.

Il fut résolu que l'archevêque de Bordéaux s'en irait aux vaisseaux pour s'en revenir à terre le lendemain matin, avec tout ce qu'il y avait de bateaux et de chaloupes dans l'armée pour monter jusqu'au port, et que, pour tenir la rivière assurée, on enverrait mille hommes tout le long des bords, et deux cents hommes du côté de la ville.

M. l'archevêque de Bordeaux ne manqua point, à la pointe du jour, de se rendre audit lieu. Comme quelques chaloupes marchèrent devant lui, elles furent chargées par les ennemis, qui occupaient le lieu que devait tenir le régiment qu'on y devait envoyer, où il fut tué douze ou quinze matelots, et quelques chaloupes enfoncées, ce qui obligea M. de Bordeaux de s'en retourner à la tour, où étant, sur le soir, il vit arriver M. d'Harcourt avec son armée, laquelle campa au pied de la tour, et le lendemain, 27, se rembarqua.

Le conseil de quitter la ville, de la piller, et de se rembarquer, a été résolu sans M. de Bordeaux.

Par cette lettre, M. le cardinal de Richelieu autorisait M. de Bordeaux à poursuivre l'entreprise de Sardaigne, bien qu'elle eût été commencée sans l'avis du roi.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT L'ENTREPRISE SUR LA SARDAIGNE.

De Ruel, le 1er mars 1637.

MONSIEUR,

Le roi laisse libre à M. d'Harcourt et à vous de vous gouverner en l'affaire que vous avez entreprise en Sardaigne ainsi que vous l'estimerez

à propos, sans vous prescrire aucune chose; partant, ce sera à vous à prendre vos mesures selon que la facilité ou difficulté que vous trouverez sur les lieux vous y obligeront.

Le sieur de Caen m'ayant dit qu'il y avait trois ou quatre vaisseaux qui difficilement pourraient repasser le Détroit, je remets à votre jugement à prendre en cela le parti qui sera le plus expédient. Il dit qu'ils ne valent rien qu'à brûler pour en tirer le fer; je ne sais s'il dit vrai, aussi estimé-je plus à propos, pour le service du roi, m'en remettre à vous que d'en faire une plus grande enquête. Si on est contraint d'en user comme il le propose, il faut avoir soin des agrès, et surtout des canons, qu'il faut rapporter soigneusement pour en armer d'autres.

Si les ordres du roi fussent arrivés avant le partement de l'armée pour la Sardaigne, on croit qu'il eût été plus à propos de s'attacher à l'attaque des îles en l'état auquel on représente qu'elles sont; mais il ne reste maintenant qu'à tirer l'avantage qu'on pourra du voyage que l'on fait, auquel il faut bien prendre garde à ne s'embarquer pas en un dessein pareil à celui que les ennemis ont fait aux îles, qui les embarrasse et leur coûte beaucoup plus qu'il ne leur apporte de profits et d'utilité. J'espère, par la grâce de Dieu, que tout ira bien. Cependant je vous prie de croire que je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné confrère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

M. de Sabran annonce à M. de Chavigny que les Espagnols mettent de grandes lenteurs à exécuter le traité qu'ils ont conclu avec M. le duc de Parme, et que la descente des troupes françaises à Oristan en Sardaigne a causé une profonde sensation en Italie.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. DE CHAVIGNY.

Du 5 mars 1637.

MONSIEUR,

Don Francesco de Melos n'était pas encore de retour de Plaisance, où il ne peut apaiser les ressentiments du duc de Parme des ravages que l'ennemi a faits sur son État depuis sa paix, procédant si lentement à la restitution de ses places qu'il semblait qu'on attendît quelque avis d'Espagne qui retardât les exécutions. Pandolfini est toujours retiré dans sa maison à Milan, qui donne sujet à des grands discours, qui enfin aboutissent tous à une créance générale que l'Espagnol veut tromper, et que le grand-duc n'en peut celer son ressentiment, mais n'osera ou pourra garantir les événements. La princesse de Stillian mère est morte, et l'on prévoit que l'Espagnol, de gré ou de force, voudra que Sabionette soit remise ès mains de la fille, mariée au duc de Medina de las Torrès; ce qui n'est pas de petite conséquence aux princes qui en sont voisins, et servira de prétexte aux ministres d'Espagne de nouveauté. La même personne qui m'avait apporté la lettre de M. le duc de Parme m'a vu encore de sa part en s'en retournant, et confirmé ce qu'il m'avait déjà fait entendre de la persévérance de son altesse en son affection envers le roi, et de la connaissance de ses obligations, et que la nécessité qui le pressait était encore considérable, en ce que, quand le secours aurait surmonté toutes difficultés, elle se trouverait augmentée (ce qui en eût causé l'entière ruine), n'y ayant pas dans son État pour le faire subsister, et n'ayant de quoi se pourvoir ailleurs par la force ni par argent. Que le bruit était grand de la rétention du comte Scotti en Provence, qui affligerait son altesse, tant pour la crainte d'avoir déplu au roi que pour l'avantage que l'Espagnol en voudrait tirer. Je lui ai dit que je m'étais toujours promis de la constance et générosité de son altesse ce qu'il m'en faisait entendre, et que le comte Scotti n'avait pas été retenu, mais avait peut-être donné avis à la cour de l'accommodement de son altesse,

et y attendait, sans doute, les réponses des grâces qu'il en avait rendues au roi, et son congé; et que j'écrirais à son altesse, ce que j'ai fait en la manière que vous trouverez jointe, pour lui faire espérer que le roi n'aura pas désagréable son accord, voyant sa nécessité et protestations, afin qu'il résiste à tous partis qui lui seraient offerts pour rendre Sabionette, de la restitution de laquelle je crains fort que son accommodement ne soit conditionné, ou que la mort de la vieille princesse de Stillian n'autorise les prétentions du duc de Medina de las Torrès, son beau-fils. Et pour adoucir la rétention bien juste du comte Scotti, selon ce que messieurs de l'armée navale m'en ont donné avis, que j'ai voulu feindre à son altesse d'ignorer, en lui faisant connaître, sans le lui dire, que s'il y avait de la faute, elle venait d'elle ou du comte Scotti, lui persuadant que je m'imaginais son secours fondé sur des raisons que je lui représente. J'ai semé ici ce même bruit, qu'il n'est pas retenu, et l'en ai voulu avertir, afin qu'il s'y tienne.

Depuis quatre jours, nous avons l'avis de la descente que l'armée navale a faite avec les troupes qui devaient secourir M. le duc de Parme, la prise de la tour et port d'Oristan, et de trois ou quatre autres lieux, avec frayeur générale de toute l'île, et la grande risque de Caillery, principale ville, dont le gouverneur dépêcha à Livourne, implorant le secours, comme j'ai su par le rapport de deux Français qui en partirent le 2 de ce mois; mais les galères du grand-duc ne sont pas encore en état, et n'iront pas se présenter en un port où nous sommes. Quoi que c'en soit, ce sera un coup de grande réputation, si nous y pouvons maintenir en la possession de quelque place ou port qui rendra périlleux l'aller et le venir des galères d'Espagne également en pleine mer et terre à terre. On dit aussi que vingt vaisseaux des nôtres s'étaient séparés, ce que l'on craint plus ici à cause de l'argent que l'on attend; cet effet augmente l'estime du secours que sa majesté donnait à M. le duc de Parme, et chacun voit que si l'Espagnol a payé chèrement pour s'en mettre à couvert sur le Parmesan, il n'en a pas évité l'affront ailleurs, et se persuade que l'armée navale pourra bien seconder à l'avenir les entreprises en Italie, si nos galères (comme j'en ai donné avis à M. le général) sont en état d'exé-

cution à la fin de ce mois, ou avant que les galères de l'ennemi soient unies, et que le dessein des îles soit encore sur pied, au retour de l'armée navale, l'entreprise en serait plus aisée, et la surprise en la descente fort avantageuse, étant chose assurée qu'il n'y a jamais des vivres pour trois mois.

J'ai envoyé par celui qui était allé des îles vers notre armée navale de ma part et par un autre séparément, à l'insu l'un de l'autre, les abolitions pour retirer nos patrons mariniers et soldats; ce qu'il faut qu'ils exécutent avec secret, et y ai joint que passé le mois d'avril la grâce n'aurait plus d'effet, et que s'il survenait trève ou paix, la porte sera fermée pour jamais à leur retour, et qu'au contraire ils seront tous exécutés en effigie.

Outre ce j'ai fait la même dépêche au sieur Robert, consul de Livourne, sans lui donner connaissance des autres, parce que je crains que comme consul on ne le veille et lui impute le rappel des Français. J'envoie un de ceux qui est réfugié à Naples et n'y sera point soupçonné, pour essayer d'avertir discrètement ceux qui y sont et les assurer qu'arrivés ici je leur donnerai toute facilité et moyen d'aller en Provence.

M. le duc de Parme, ignorant encore l'élargissement de M. Fabio Scotti, prie instamment M. de Sabran de réclamer auprès de la cour de France la liberté de son ministre.

LETTRE DE M. LE DUC DE PARME

A M. DE SABRAN (TRANSMISE PAR M. DE SABRAN A LA COUR).

Du 9 mars 1637.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre dernière lettre, sur laquelle je vous dirai qu'il est très-véritable que le comte Fabio Scotti a été arrêté et détenu dans Toulon, ce qui a bien surpris mon espérance, comme une chose qui est tout-à-fait au-delà de ce que j'en devais attendre. Je m'as-

sure néanmoins que cet ordre n'est point venu de la cour, puisque tant de service que j'ai rendu à la France, tant d'honneur qu'il a plu à la bonté du roi de me faire, et les faveurs mêmes que j'ai toujours reçues de M. le cardinal, ne me sauraient jamais persuader que cette détention vienne du roi, à qui j'ai même voulu donner de nouveaux témoignages de ma très-humble affection envers sa majesté, dans mon accommodement avec le roi d'Espagne, y ayant procédé de la façon qui est notoire à tout le monde. C'est ce qui me fait croire comme une chose indubitable que le roi et M. le cardinal n'auront pas plus tôt appris la nouvelle de cette détention qu'ils ordonneront, même avecquelque ressentiment, qu'on me lâche mon ministre, pour témoigner au monde non seulement la justice et l'équité de sa majesté, mais encore la bonne affection que la France doit conserver envers moi, qui ne sache l'avoir jamais désobligée. J'ai donné ordre à M. Morandi de vous rendre cette lettre, et de vous dire encore quelque autre particularité. Je vous prie de lui croire, et de vous assurer que pour ce qui vous regarde je conserverai toujours entière l'amitié que je dois à votre mérite et l'affection que vous m'avez toujours grandement témoignée. Sur quoi je demeure de fort bon cœur, etc.

(Et puis de la propre main dudit prince) :

Je me réjouis des prospérités de la France, desquelles vous me faites part, et puisque ceux qui ont trahi le roi et ses bons serviteurs m'ont empêché de servir dans les affaires présentes, je l'accompagnerai avec mes souhaits, et je demeure, etc.

M. de Sabran envoie à la cour une copie de la note qu'il a adressée au conseil de Gênes au sujet des pontons qui avaient été confiés à un Génois; celui-ci devant les porter à Cannes et à Antibes les avait au contraire déposés à Monaco, puis sachant les poursuites qu'on se disposait à faire, il avait jeté les pontons à la mer.

COPIE DE CE QUE LE SIEUR DE SABRAN ENVOYA EN FORME DE LETTRE DANS LES CONSEILS DE CETTE RÉPUBLIQUE, ASSEMBLÉS POUR EN PROFITER L'OCCASION, SUR LE SUJET D'UNE LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, ET DES PROPRES TERMES DE LADITE LETTRE DU 20 MARS.

SERENISSIMI SIGNORI,

Or ora ricevo ordine dagli illustrissimi ed eccellentissimi signori conte d'Harcourt ed arcivescovo di Bordeaux, per lamentarme in nome del Re, mio signore, della più indegna ed ostile azione che possa cascare nell'animo più traditore, perpetrata da un suddito di questa reppublica di San Remo nominato *Geronimo*, dell'età di anni 22, il quale, dopo di aver portato delle frutta e citroni in Marsiglia ed esserli stata concessa come Genovese ogni commodità di pratica e commercio per tutta la Provenza, ha poi caricato in Nizza su la sua barca pontoni ed altri legnami fatti far a posta da detti serenissimi signori, ed in vece di tragettarli in Antibo, li ha transferiti vituperosamente in Monaco, ed altri dicono haverli gettati in mare e retiratosi in San Remo. Richiedo dunque da vostre Signorie serenissime pronta giustizia, e tale che basti per loro soddisfazione, acciò non abbia Sua Maestà sog-

SÉRÉNISSIMES SEIGNEURS,

Je viens présentement de recevoir ordre de MM. le comte d'Harcourt et archevêque de Bordeaux de me présenter devant vous pour me plaindre de la plus insigne et lâche action qui puisse tomber dans le cœur le plus perfide, perpétrée par un sujet de cette république de Saint-Rémo, nommé *Geronimo*, âgé de 22 ans, lequel, ayant porté sur sa barque ou tartane des fruits et citrons dans Marseille avec toute commodité de passage, pratique et commerce par toute la Provence, comme sujet de cette république, étant revenu à Nice et ayant chargé sur sa tartane des pontons que les susdits seigneurs avaient fait faire exprès, au lieu de les porter dans Antibes et Cannes, les a transportés malicieusement dans Monaco. Je requiers, en leur nom, de vos seigneuries sérénissimes, une prompte justice, et qui suffise pour leur satisfaction, afin que le roi n'ait pas sujet de s'en plaindre et son armée navale de s'en res-

getto di dolersene e l'armata navale di vindicarsene; e perchè mentre restarà sospesa la giustizia e soddisfazione, si è presa risoluzione di fermare e sequestrare nelle mari del rè le barche, roba e persone di San Remo. Le prego, con la loro prudenza ordinaria, prevenire con il dovuto castigo il danno che ne possa seguire. E siccome per schivare gli ostacoli che ogni volta ritardano le mie udienze nelli più gran bisogni, ed usare la diligenza ordinatami, io mi vaglio della giunzione loro in mandar con questa carta mio segretario: così saranno servite di prendere pronta risoluzione e convenevole al bisogno, acciò avvisati detti signori del buon ordine posto da Vostre Signorie serenissime abbianno cagione di moderare il risentimento che mostrano di tal offesa, con che faccio riverenza,

Di V.V. S.S. Serenissime
Devotissimo servitore,

SABRAN.

Di casa, li 26 di marzo 1637.

sentir. Et parce que pendant que la justice et satisfaction en sera suspendue, ils ont pris résolution d'arrêter les barques, marchandises et personnes de Saint-Rémo dans les mers du roi, je vous prie de prévenir, par votre prudence et le châtiment convenable, le dommage qui s'en peut ensuivre. Et comme pour éviter les obstacles qui retardent ordinairement mes plus nécessaires audiences et pour user de la diligence qui m'est commandée, je me prévaux de votre assemblée, y envoyant mon secrétaire avec cette lettre, aussi, vous aurez s'il vous plaît agréable de prendre prompte résolution et convenable au besoin, afin que ces messieurs, avertis du bon ordre que vous y aurez mis, aient sujet de modérer le ressentiment qu'ils ont de cette offense. Sur quoi je vous baise les mains, etc., etc.

Ce 26 mars 1637.

Cette lettre leur ayant été envoyée à deux heures de nuit, ayant agité l'affaire, ils mandèrent audit sieur de Sabran par sondit secrétaire que l'on essayât, s'il était possible, d'avoir plus de particularités du nom et de la personne criminelle, attendant que le lendemain qu'ils envoyèrent une lettre au podestat du lieu pour faire les diligences

requises et s'en saisir, et que, s'il désirait, la lettre lui serait mise en mains. Cependant le sieur de Sabran fut averti que ce galant avait changé de nom et s'appelait Jean-André Massa, et avait jeté en mer les pontons et s'était retiré à Saint-Rémo; sur quoi il renvoya le matin sondit secrétaire en avertir le duc et le sénat, et leur dire qu'il ne voulait point que la lettre du podestat lui fût mise en mains, se remettant à eux d'y mettre les ordres selon l'exigence du cas; ce qu'ils promirent faire et dépêcher à l'heure même à Saint-Rémo, dont ledit sieur de Sabran donna incontinent avis à MM. le comte d'Harcourt et de Bordeaux, comme il se voit en une lettre précédente.

Dans les dépêches suivantes, M. de Sabran, en félicitant M. de Bordeaux sur l'entreprise de Sardaigne, continue de le renseigner sur les forces navales et les projets maritimes des Espagnols, et sur la politique présente des différents États d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 11 mars 1637.

MONSIEUR,

Je me réjouis avec vous que le bruit de vos conquêtes dans la Sardaigne soit si public, et que l'on ne vous donne rien moins que la conquête de l'île entière si vous êtes un peu renforcé de gens; quoi qu'il en réussisse, les ennemis n'en tireront pas leur revanche par le moyen de nos îles. La terreur va partout; et un certain qui, avec l'aide du grand-duc, a voulu faire cinq cents hommes en Livourne, n'a pu faire que cent et dix misérables pour aller en Sardaigne. Le grand-duc arme tant qu'il peut de galères, et, de plus, on croit qu'il veut mettre en état ses galéasses; mais il a prou peine, et si Dieu lui donnait une rencontre de nos vaisseaux, il aurait peine d'être bien assuré chez lui-même.

L'avis de vos exploits est ici il y a plus de huit jours, et fut aussitôt

à Livourne, où le gouverneur manda crier au secours. Il y a peu ou point de munitions en l'île, la frayeur générale, peu de soldats; l'Espagnol fait dire ici que de ceux du pays quatre mille chevaux sont en campagne, et je dis que vous avez fait porter des selles, car ils n'en ont point. Les quatre galères d'Espagne chargées d'argent vous ont heureusement manqué; elles ont passé en haute mer à cinquante milles de Sardaigne et gagné Capo-Corso, où, étant averties de votre descente, elles n'arrêtèrent guère. J'attends bien impatiemment les nouvelles que vous m'avez promises, et crois que je suis le premier qui aie donné avis à la cour de Turin de votre heureuse descente.

Le comte Scotti a passé vers Sestri en haute mer sans me voir ni m'envoyer. Je vois par les lettres de la cour que l'on n'y a pas trouvé mauvais l'accord de son altesse de Parme, puisqu'il est si content et feignait de l'être, et qu'il proteste tant de vivre serviteur du roi; mais s'il n'a conditionné ses restitutions et tous les avantages de la relaxation de Sabionette ès mains des Espagnols, ce qui n'a dû être, selon ce qu'il en a témoigné. L'Espagnol, comme je l'avais prévu, garde sa foi; ayant fait paraître quelque lenteur à démolir et rendre, procédait de son intention de retirer Sabionette, ce que don Francisco de Melos a enfin fait à cause que la vieille princesse de Stilliano est morte et sa fille a épousé le duc de Medina de las Torrès, et a mis deux cents Italiens avec un chef napolitain nommé Tiberio Brancaccio. Voilà comme les loups ne craignent rien quand ils ne voient plus les chiens. Messieurs de Venise, qui ont tant fermé les yeux, sentiront à loisir ce coup.

Il y a douze vaisseaux les plus gros et plus pourvus de Naples à Bayes, à six milles de Naples, mal gardés, c'est fort aisé à brûler, et une forteresse voisine qui se peut tenter. Deux de ces vaisseaux se chargent de biscuit, vin, blé, munitions, pour les îles, et l'on craint fort la rencontre des nôtres. Le grand-duc envoie des munitions en Sardaigne, à ce que l'on dit; et parce que le tour de l'île est grand, on croit qu'il y soit facile. J'ai bien fait valoir les abolitions, vous en verrez bientôt les effets; et si Sainte-Marguerite et Saint-Honorat vous tentent, et que les vaisseaux soient en état, ce sera un coup d'état de prévenir l'arrivée des vaisseaux et galères d'Espagne. J'ai reçu une vieille lettre de M. le

comte d'Harcourt et de vous, monsieur, pour la sollicitation d'une barque; je m'y emploie de toute ma puissance, et m'assure qu'après tant de restitutions des barques de Gênes, nous serons obligés bien sûr à les prendre, s'ils n'en font raison comme ils doivent. L'on dit que vous avez pris soixante mille sacs de blé à l'Oristan, vous en pourrez envoyer aisément si cela est. Honorez, s'il vous plaît, de vos commandements et de vos bonnes grâces,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

SABRAN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 12 mars 1637.

J'ai eu, par M. le cardinal Bicchi, avis de votre retour et de notre petite et victorieuse flotte; je m'en réjouis avec vous. On a fait ici courre le bruit que la cavalerie du roi et vous aviez pensé être tous taillés en pièces, et que l'on s'est retiré aux vaisseaux avec désordre et perte de six cents soldats ou mariniers. M. Bicchi m'a dit que quatre cents matelots y étaient demeurés et cent soldats, et que force capitaines avouaient que l'on pouvait avoir force blessés dans l'armée, et que l'on croyait que M. d'Harcourt et M. de Bordeaux voulaient attaquer les îles; mais que les chefs avaient témoigné qu'ils n'y entendraient pas (de quoi j'ai cru vous devoir avertir), afin que M. de Bordeaux se trouvât abandonné et empêché par les contradictions.

J'ai écrit partout votre retour à Cannes après des grands butins, amas de blé, prisonniers et autres; et que l'armée avait justement fait ce qui lui avait été possible, déchargé son courroux sur la Sardaigne; que l'Espagnol était entré sur le Parmesan, pris, et porté plus de dommage à l'Espagnol qu'il ne nous en fera par les îles en cent ans, et que vous n'avez garde, avec le nombre de gens que vous aviez, de prétendre de vous établir là, et que vous avez bien de meilleurs desseins.

C'est aussi ainsi que M. le cardinal Bicchi et toute sa suite, véritablement amie, en a parlé ici. Mais le susdit seigneur m'a assuré qu'il n'y a pas union ni intelligence; c'est avec tant de respect et de passion que Sabran honore monsieur de Bordeaux, qu'il aurait cru fallir de lui celer rien.

Votre très-humble et obéissant serviteur.

SABRAN.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je n'ai point été honoré de la faveur de votre souvenir depuis votre départ de Provence en Sardaigne, ce que je vous dis afin que si vous m'avez écrit vous puissiez savoir que je ne les ai pas reçues. Le capitaine Labarre vous va revoir; il m'a dit qu'il a dit adieu, et il croit, s'il est vrai que vous alliez attaquer les îles, y devoir être utile, et que pourvu qu'il puisse vivre en servant, il ne désire que cela. Il avait porté, et deux autres sans lui, les abolitions à Livourne; il vous dira qu'elles font quelque opération bien lente, car on veille les mariniers, et il vous dira que cinq qui s'en allaient de Livourne à Pise ont été arrêtés et couraient péril des galères; ce que j'ai fait entendre ici à celui qui fut autrefois envoyé vers vous par Gênes, qui a grande correspondance vers le grand-duc, et que s'il ne les sauvait, ils périclitaient.

Le prince de Monaco a dépêché ici et de là ailleurs, que l'on va attaquer les îles, c'est-à-dire que les galères et vaisseaux se hâteront du grand-duché, de Naples et de Sicile. Je vous écrivis que M. Bicchi m'avait dit que ce dessein était su, et qu'il avait reconnu grande aversion des capitaines et peu d'union, chacun s'essayant plus d'exagérer les raisons des événements bons ou mauvais que de se laisser aller sans curiosité à ce qui se doit résoudre et savoir par peu de têtes. Je crois vous le devoir écrire, vous honorant comme je le fais.

Le duc de Parme a relâché enfin Sabionette, et en a écrit à Sabran; mais s'il a touché, comme il écrit, les frais qu'il a faits à la garder, il a

mieux pourvu à sa satisfaction particulière qu'à celle de ses voisins et à leur sécurité, encore qu'il prétexte d'avoir remis la place pour la princesse de Stilliano ès mains d'un Italien. Il proteste plus que jamais de sa passion vers le roi et la France; et que sa disgrâce l'ayant mis hors de tout moyen de servir le roi en cette conjoncture par l'extrémité où il était réduit, il n'avait point d'autre moyen de se mettre en état pour le servir en un autre que par un traité dans lequel, si on a réservé qu'il ne servirait le roi à ce coup, aussi-bien ne le pouvait-il, et le pourra comme il le désire en un autre.

Don Francisco de Melos et le chancelier de Milan partent enfin le 22 pour Cologne et leurs gens sont partis; je crois que ceux du roi et de l'empereur sont à cette heure en campagne, puisque tous passeports réformés sont venus.

L'on se donne une grande créance que l'on fera encore la paix; et veut-on qu'il y ait quelque traité de trève moyenne avec industrie entre M. le cardinal Olivarès? Cela est fort à deviner. Les gens qui voient clair croient que l'empereur étant mort, l'espoir de se prévaloir de mécontentement de Monsieur et de M. le comte Otés, le nouveau roi souhaitera fort se soulager par une paix, quoiqu'on la juge bien difficile. Je ne sais si je vous ai écrit que les ennemis avaient eu dessein sur Brême par la recherche d'une intelligence avec le gouverneur. M. le duc de Rohan a fait du ravage, et me mande qu'il est prêt à recevoir les ennemis à son accoutumée. M. d'Émery se rend, a-t-on dit, garant à la cour des succès en Piémont, moyennant le nombre de gens de guerre et moyen d'entretenement qu'on lui donne, selon que S. A. de Savoie et lui désirent. C'est où je finis et demeure sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

Gênes, ce 21 mars 1637.

P. S. L'on m'écrit que M. le comte d'Harcourt est sur le tapis pour venir commander l'armée d'Italie sous M. le duc de Savoie en place de M. le duc de Créqui.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 27 mars 1637.

MONSIEUR,

J'étais en grande impatience de n'avoir point de vos nouvelles pour l'incertitude de votre santé, et que mes lettres vous eussent été toutes fidèlement rendues, comme je le vois par la faveur des vôtres des 10 et 12 mars, que je reçus au soir, pour le sujet desquelles, laissant de part ce qui s'est passé en Sardaigne, que l'on racontait par ici différemment de la vérité, je me réjouirai que vous en soyez revenu en santé, et vous trouviez en état de réussir en l'attaque des îles et de vos généreux desseins, que je vous souhaite fortunée. Le vaisseau du chevalier Gentile, qui a été brûlé, laisse par ici grande appréhension s'il se sera et les siens sauvé. L'on dit qu'il y avait quantité de marchandises considérables qui allaient en Espagne; les îles souffriraient beaucoup de cet accident, s'il eût prévenu le déchargement des provisions qu'il y aurait apportées de Naples.

Quant à ce que vous m'écrivez de ce patron Geronimo de San-Remo, qui si perfidement, restant chargé des pontons que vous avez fait faire à Nice, les a portés sur la tartane dans Monaco, j'ai exécuté avec la chaleur que vous m'ordonnez le contenu en l'une de vos lettres, ayant incontinent, et pour ne perdre temps, envoyé à deux heures de nuit mon secrétaire dans le conseil assemblé avec une lettre cachetée de ma part, telle que vous la trouverez ci-jointe, pour y être ouverte en public, afin que les longueurs qu'eût causées la remise de l'audience que j'eusse demandée aujourd'hui, joint aussi qu'ils ne s'assemblent point le samedi et le dimanche pour délibérer, eût pu donner loisir au criminel de s'enfuir, ou à ces messieurs de le faire évader, s'ils en eussent eu la volonté.

Leurs réponses, après avoir traité de l'affaire une heure, a été qu'ils étaient extrêmement marris de cet accident et feraient toute diligence

pour s'en saisir, et en rendre toute la justice et satisfaction que méritait cette lâcheté, offrant à mondit secrétaire de lui donner la lettre qu'ils écrivaient au podestat de San-Remo pour l'envoyer ici et en faire le châtiment.

Depuis, j'ai été mieux informé et su que ce galant avait changé de nom et s'appelait Jean-André Massa, et qu'il avait jeté en mer vos pontons et ce dont il était chargé et s'était retiré à San-Remo; aussitôt j'ai envoyé mon secrétaire au palais les informer mieux et témoigner combien ce traître était préparé à mal faire, puisqu'il avait à l'abord déguisé son nom. Aussitôt messieurs ont ordonné que le secrétaire fît une nouvelle lettre au podestat, et je leur donne avis de la commodité de la felouque par laquelle je vous écris, afin que, avec plus de diligence et moins d'éclat, celui qui porte la lettre s'en aille. Nous verrons par l'effet leurs intentions.

J'ajouterai que le secrétaire de la seigneurie dit au mien que ces messieurs eussent désiré que la lettre que je leur ai écrite n'eût pas été si pressante. Je leur ai fait dire que je crois les avoir servis en ne déguisant rien et les avertissant de prévenir par un châtiment convenable le juste ressentiment d'une offense considérable pour la conjoncture.

Je vous rends très-humbles grâces, monsieur, de la part que vous me faites des ordres de la cour, dont il est bien à propos que j'aie été averti pour m'en servir ès occasions et ruiner les sinistres interprétations que nos ennemis donnent à toutes nos actions, me réjouissant aussi des moyens de subsistance que vous avez reçus pour l'armée, que votre prévoyance et crédit a bien aidée.

Pour nouvelle, je crois vous avoir écrit que M. le duc de Parme a mis sous une garde italienne et un capitaine napolitain Sabionette ès mains de la princesse de Stilliano, moyennant le remboursement de ses frais. Les uns croient que c'a été par un article secret de l'accommodement qui le rendait moins excusable d'avoir eu si peu d'égards à la sûreté des princes voisins; les autres estiment que son intention était que le grand-duc en fût dépositaire, comme il eût été convenable, et le prétexte de suspendre la relaxation légitime jusques à ce que les droits du prince de Bossolo eussent été liquidés.

Je n'apprends rien des préparatifs des galères de Naples et Sicile; celles du grand-duc et ses trois galions sont prêts et bien armés, et dedans force Français du débris de Parme. Je crois que vous aurez su que pour trois passeports que l'on attendait de l'empereur, comme la France en avait donné autant, il n'en est venu qu'un d'Allemagne, et icelui signé seulement du nouveau roi prétendu des Romains, sans doute pour tirer approbation de son élection par l'acceptation des passeports, qui semblaient n'avoir pas été jugés recevables à la cour, à cause de cette unité et de la forme, ce qui va éloigner l'assemblée de Cologne, laquelle, pour l'avancement de la saison, ne peut plus souffrir de délai, y ayant aussi de l'apparence que les succès des armes cette année rendront la condition des uns ou des autres bien avantageuse, à quoi il semble que nous ayons plus d'espoir que nos ennemis, par la nouvelle défaite des impériaux et prise de Leipsig et autres lieux par les Suédois.

C'est tout ce dont je vous puis entretenir attendant l'honneur que vous me promettez de vos commandements, étant plus que personne du monde,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

M. de Bordeaux envoya à M. le cardinal de Richelieu les relations suivantes de l'attaque des îles, coup de main qui fut tenté par M. de Bordeaux à son retour de Sardaigne, selon les instructions de M. de Noyers.

PREMIÈRE RELATION

DE L'ATTAQUE DE L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE.

L'armée navale du roi étant arrivée au Gourgean le 6 mars 1637 à son retour de Sardaigne, M. de Baume fit rendre dès le lendemain de bon matin les dépêches du roi à M. le comte d'Harcourt, afin que par icelles il pût être informé des volontés de sa majesté et de mon-

seigneur le cardinal ; et au même instant M. de Bordeaux alla trouver M. le comte à son bord, où ayant rencontré le sieur de Castelan, il se proposa plusieurs difficultés qui se rencontraient en ce dessein.

Le lendemain, M. de Bordeaux ayant proposé, en présence de MM. de Baume et de Frémicourt, d'exécuter les commandements du roi et de son éminence en la forme que M. de Noyers le prescrivait (qui était à dire d'aller aux îles par surprise de quelque fort, sans s'arrêter à tant de précaution qui faisait perdre un grand temps et ruiner le dessein par la longueur qui donnait temps aux ennemis de se préparer), ce qui ne fut pas jugé à propos ; mais quand ils auraient bien tous les préparatifs qu'on estimait nécessaires pour donner. Ce qui obligea M. de Bordeaux à faire des efforts extraordinaires pour les recouvrer ; ce qui a été fait si heureusement que tout le monde en était content, et de telle sorte que tous ces préparatifs ont été prêts et distribués à toute l'armée le sixième jour après qu'ils avaient été demandés, qui était le treizième de mars. Auquel jour on s'assembla à Cannes au logis de M. de Baume, en présence de tous les principaux officiers de l'armée, où il fut résolu que l'on donnerait le lendemain par deux attaques, savoir : l'une par M. le comte d'Harcourt et M. le comte de Carces avec toutes les troupes qui avaient été embarquées pour Parme, et l'autre par M. de Bordeaux et M. de Castelan sans autres soldats que ce qu'ils pourraient tirer des vaisseaux, qui pouvait aller à cinq ou six cents hommes ; et cette résolution fut remise à exécuter le quinzième, auquel jour il se leva des vents de levant si furieux, qu'à peine pouvait-on empêcher les vaisseaux d'aller à la côte, ce qui dura jusqu'au dimanche 22, qu'il commença à permettre aux chaloupes d'aller de leurs vaisseaux à terre.

Dès le matin de ce même jour, M. de Bordeaux envoya apprendre des nouvelles de M. le comte d'Harcourt, et le supplier de commander aux vaisseaux d'aller à leur mouillage, comme il avait été résolu, pour favoriser les deux attaques, et même d'envoyer les deux frégates le long de l'île donner quelques canonnades aux forts et reconnaître la contenance des ennemis.

M. le comte ayant reçu cette lettre et témoigné ne désirer que l'exé-

cution de ce qui avait été résolu, s'en alla à Cannes, d'où il apporta des résolutions contraires, revenant le soir pour tenir un nouveau conseil, où MM. de Castrevieille et quelques autres assistèrent. En ce conseil on proposa de ne faire qu'une attaque, et avant qu'ils en vinssent aux opinions, M. de Bordeaux leur représenta le tort qu'ils se faisaient de ne pas diviser les forces des ennemis par deux attaques, qui avaient été tant de fois concertées et dont tout le monde demeurait d'accord du succès; mais toutes ces remontrances ne servirent de rien, puisque M. le comte dit tout haut qu'il ne voulait faire qu'une attaque à la pointe de l'île Sainte-Marguerite qui s'appelle le Fortin. Le sieur de Castelan refusa d'opiner, de peur, à ce qu'il dit, qu'on ne crût qu'il affectionnait diverses attaques pour sa vanité; quelques autres opinèrent, mais soutinrent la première résolution; d'autres au contraire.

Pour M. de Bordeaux, il leur déclara tout net et en présence du sieur Guérapin, qu'il n'en pouvait, en façon de monde, être d'avis, puisqu'il ne jugeait pas que ce fût le service du roi de ne faire qu'une attaque en confusion et au lieu qu'ils marquaient, d'où ils pouvaient être repoussés pour les raisons qu'il leur allégua sur l'heure, auxquelles ils ne purent lui en opposer aucune contraire, sinon qu'ils ne voulaient qu'une attaque. Aussi leur dit-il qu'encore qu'il souhaitât de tout son cœur que leur dessein réussît, qu'il ne voulait néanmoins prendre aucune part à leur gloire; mais qu'il les suppliait de se souvenir, s'ils ne réussissaient pas, que pour le moins ce n'avait été par son avis, et qu'il ne désirait pas aussi porter sa part du blâme.

M. le comte s'en va coucher à l'amiral pour envoyer dès la nuit l'ordre aux vaisseaux d'aller mouiller, afin qu'on pût descendre le jour même.

M. de Bordeaux se rend le lendemain 23 à la pointe du jour à l'armée, où il trouva que les vaisseaux ne commencèrent à mettre à la voile qu'à une heure de soleil, de sorte que la matinée du jour s'étant passée sans mouiller, les vaisseaux furent obligés de remettre la partie au lendemain deux heures devant jour, d'autant que le vent de terre qui les pouvait servir commence ordinairement une heure avant le soleil levé et dure une heure après. M. de Bordeaux s'employa tout ce

jour-là à voir s'il manquait encore quelque chose aux troupes, qui étaient divisées en six corps compris la marine, soit pour leurs bateaux, soit pour leurs préparatifs et munitions de bouche et de guerre, tout leur ayant été ordonné dès le 13; et lors tout le monde témoignant être satisfait et de bateaux et de quoi que ce soit qu'ils eussent demandé.

Sur les quatre heures de ce même jour il arrive des *alléges* de Saint-Tropez qui portent chacune deux cents hommes, et on en donna encore à tous ces corps chacun une, outre leurs bateaux, bien qu'ils n'en eussent pas de besoin si ce n'était pour être plus au large, eux et leurs préparatifs.

Le lendemain 24, M. de Bordeaux envoya deux hommes devant jour avertir l'amiral de faire le signal de partance et dire à quelques vaisseaux qu'ils allassent donc mouiller selon l'ordre de M. le comte, celui qu'on avait résolu dans le conseil ayant été changé.

Ce qu'ayant fait au même instant et s'étant avancés plus qu'à la portée du mousquet, ils ruinèrent non seulement les parapets des forts qu'ils battaient, mais emportèrent toute une face de muraille du fort appelé le Fortin.

Toutes les troupes étant embarquées dès le matin, et tous s'étant acheminés proche l'amiral, pour attendre leurs ordres de ce qu'ils avaient à faire en donnant, ils y furent depuis les deux heures après midi jusque sur les six et sept du soir, sans en recevoir aucun.

A laquelle heure M. le comte vint chercher M. de Bordeaux, qui était au bord de Dumé, mouillé à la demi-portée du mousquet du fort dont l'on avait abattu les parapets, pour voir comme tout se passerait, n'ayant plus de part en l'affaire, où il lui dit qu'il remettait au lendemain matin l'attaque, attendu que tous leurs corps n'étaient pas ensemble, et que les alléges qui portaient une partie de leurs préparatifs ne les avaient pas encore joints, et qu'il serait tout aussi bon le lendemain.

M. de Bordeaux lui répondit lors, en présence de MM. de Carces, de Castelan et de la plupart des officiers de l'armée, que, s'il remettait encore une fois la partie au lendemain, qu'il ne ferait jamais rien, et qu'il ne fallait plus rien espérer des îles;

Que le moindre temps dissiperait les plates, les alléges et les autres préparatifs, qui ne pouvaient, en façon du monde, soutenir la lame de la mer tant soit peu émue, et que l'infanterie se débanderait ; que, pour la raison qu'ils apportaient que les alléges n'étaient pas dans leurs corps, qu'ils n'étaient pas à une portée de mousquet, là autour ; que les plates que le chevalier Desroches avait amenées avec ses brigantins et beaucoup de peine, étaient présentes, que le reste, depuis qu'il avait été confié entre les mains des sergents-majors des corps, je n'en avais pas ouï parler.

On allégua après qu'il était trop tard ; à quoi il fut répliqué qu'on devait avoir prévu cela de meilleure heure, puisqu'on avait résolu de ne donner qu'à l'entrée de la nuit, pour marque de quoi on avait pris pour signal de mettre des fanaux aux haubans.

Mais toutes ces raisons ne purent empêcher la résolution prise de remettre au lendemain.

Au commencement de la nuit, il s'éleva du vent, et une pluie qui fit l'effet prévu, jetant des bateaux à la côte et obligeant l'infanterie de s'en aller dans ses petits bateaux, les uns à Cannes, les autres au Gourgean.

Toute la nuit les ennemis ont réparé les ruines du canon autant qu'ils ont pu, et fait une batterie à fleur-d'eau, qui incommodait extrêmement les vaisseaux : le vent grand les empêchant de pouvoir tirer leurs canons, donnait jour aux ennemis de leur donner plusieurs coups à l'eau. De sorte qu'ils ont eu beaucoup de peine de s'élever de la côte. Les deux plates qui étaient mouillées à la portée d'un demi-mousquet des ennemis, étant abandonnées de tous les vaisseaux, les hommes qui étaient dedans, après avoir demandé plusieurs fois secours à l'amiral, enfin envoyèrent dire à M. de Bordeaux qu'ils étaient prêts à se perdre, de la mer et des ennemis, qui leur tiraient incessamment, sans avoir aucune espérance d'être secourus. M. de Bordeaux envoya querir lesdits brigantins, auxquels on promit tout ce qu'ils voudraient s'ils voulaient les aller remorquer ; mais ils dirent qu'ils n'iraient pas pour tous les biens du monde, qu'en élevant l'amiral de la côte, ils avaient eu des coups de canon à l'eau et des hommes tués ; si bien que M. de

Bordeaux dit à ceux qui étaient dans lesdites plates, qu'ils tinssent tant qu'ils pourraient, leur promettant aussi tout ce qu'ils voudraient, mais qu'à l'extrémité, plutôt qu'aller entre les mains des ennemis, ils les brûlassent. Quelque temps après, trois brigantins des ennemis (à ce que rapportent ceux qui étaient dans les plates) venant pour les prendre, ils y mirent le feu, et se sauvèrent dans leurs petits bateaux, disant qu'ils avaient eu peine d'échapper desdits brigantins, lesquels, en leur présence, avaient coupé les câbles auxdites plates pour les mener à la côte; mais le feu y étant déjà fort en flamme ils ne les y purent faire aller qu'à moitié brûlées, et où elles achevèrent de se consumer aussitôt entre les mains des ennemis.

SECONDE RELATION

DE L'ATTAQUE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT. — 1637.

Le mardi 24 mars, partie de l'armée navale du roi ayant mouillé à la portée du demi-mousquet de la pointe de l'île Sainte-Marguerite, et tout le long d'icelle, battirent depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir les forts des ennemis et leurs retranchements; de sorte qu'ils firent brèche au fort de la pointe appelé le Fortin, et rasèrent la plupart de leurs retranchements. Les troupes embarquées avec tous leurs préparatifs, prêtes à donner, en furent empêchées par un vent et une pluie qui s'éleva si grande que la plupart des petits vaisseaux furent envoyés à la côte en différents lieux, et les préparatifs la plupart perdus. Les vaisseaux, qui passèrent sur l'ancre toute la nuit, eurent grande peine à se lever le matin, et deux grandes plates chargées de fascines, tonneaux, paniers, furent brûlées, la houle empêchant qu'on ne les pût amener à la côte et étant si près qu'on ne les pouvait conserver sans grande perte de gens. Les mercredi, jeudi et vendredi, s'employèrent à ramasser les débris de la tourmente, et, le samedi matin, le sieur de Cangé fut commandé avec le sieur de Coupauville et huit autres vaisseaux de retourner aux postes d'où étaient partis les vaisseaux le mardi; ce qui fut fait par le moyen du sieur Desroches, avec ses bri-

gantins, à cause du calme, sans lequel nul vaisseau n'eût pu se rendre au poste, quoique le canon et les mousquets lui tuassent force gens. Et à l'instant, les sieurs commandants de Montigny et de Chastelux arrivèrent de la mer, lesquels prirent leurs postes si heureusement, qu'avec les autres déjà mouillés, ils ruinèrent en peu de temps ce que les ennemis avaient réparé depuis la première attaque, et même deux batteries que les ennemis avaient faites auprès de la tour.

Sur les quatre heures et demie, tous les corps étant disposés par escadre de bateaux, selon qu'ils devaient former les bataillons, leurs enfants perdus détachés de leurs corps, dans de petits bateaux légers à l'abri des vaisseaux, qui tiraient des salves de canonnade comme les meilleurs Espagnols font de mousquetades, au signal qui fut fait de donner, mirent pied à terre avec telle promptitude que les ennemis n'eurent loisir que de faire leurs premières salves. Dès lors, les mousquets des nôtres furent inutiles, ayant mis l'épée à la main pour suivre les ennemis l'épée dans les reins jusque dans leurs forts. Les régiments de Vaillac et de la Tour y firent tout ce que l'imagination se peut former de mieux. Le comte de Vaillac fut blessé de deux ou trois coups d'épée, et quinze de ses officiers, dont il y avait cinq capitaines en chef, tués ou mis hors de combat.

Les sieurs de Castrevieille à la tête de son régiment et de Rilly de celui de Roussillon firent tout ce qui se peut. Ceux de Cornusson et de Saint-André de même; celui des Iles et Vitry ne s'épargnant pas, de sorte que celui qui commandait celui des Iles fut fort blessé et un capitaine tué; le sieur de Lions, commandant celui de Vitry, tué. Le corps de la marine, commandé par les sieurs de Miramont, Guitault, Dumex, Coursan et Senantes, a pris pour sa bonne fortune un corps d'Espagnols naturels à combattre, où ils firent voir qu'ils étaient aussi capables de commander l'infanterie que les vaisseaux du roi. Le commandeur de Guitault et le chevalier de Senantes, commandant les enfants perdus, eurent, pour leur partagé, deux capitaines espagnols, d'ont l'un s'appelle don Juan Ralès, fort estimé parmi eux, lesquels de coups de main demeurèrent sur la place. Les volontaires qui étaient avec M. le comte de Carces furent toujours parmi les

enfants perdus. Le frère du président Séguiran y a été tué; le sieur de Vins blessé à la jambe; Baptiste, la jambe rompue en deux endroits, et Rochebrune blessé à la joue. Un vieux gentilhomme, nommé le sieur de Remous, âgé de 79 ans, a été pris prisonnier s'étant avancé pour secourir son gendre, qui y a été tué.

Le sieur de Castelan, qui avait donné avec les enfants perdus de la Tour, fit voir qu'il était autant soldat que capitaine, dont il se servit bien après en retranchant l'armée dans la nuit, de sorte que toutes les armées espagnoles n'eussent pas délogé nos gens le lendemain matin. Les sieurs de Frémicourt et de Sagny, aides-de-camp, firent paraître leur cœur et leur activité en cette occasion, portant les divers ordres, soit en mer, soit en terre, avec une merveilleuse diligence et au lieu où il faisait le plus chaud. Le sieur de Beaufort, qui arriva de la part du roi comme l'armée marchait pour aller au combat, y a été blessé d'une mousquetade au-dessus de l'œil; le Plessis-Besançon, au pied; les sieurs de Bonyer, Lac, Garon et quelques autres volontaires firent merveilleusement bien, entre autres Bonyer, qui, sortant des rangs avec six mousquetaires, alla abattre celui qui commandait la cavalerie à la tête de son escadron. Le sieur de Charmeil fit paraître qu'il venait de la part du roi plutôt pour chasser les ennemis que pour des querelles particulières. Le sieur de la Roullerie, commandant le train de l'artillerie, fut si diligent à descendre à terre, et si prompt à exécuter les pièces des ennemis, qu'on eût cru que c'étaient encore leurs officiers, sans que les boulets commencèrent à séparer leurs bataillons et escadrons. Le sieur de Manty, qui avait commandé le premier jour avec le commandant de Poincy la batterie des vaisseaux, oublia, aussi bien que le commandeur Desgoutes, la nécessité que le roi a de leurs services sur la mer, pour se faire enfants perdus en cette attaque, où le chevalier de Pointrincourt et plusieurs autres capitaines de l'armée navale, à l'imitation de leurs chefs d'escadre, mirent pied à terre avec les enfants perdus.

M. le comte d'Harcourt, *auquel seul l'honneur de ce combat est dû*, s'étant trouvé infinies difficultés en l'exécution qu'il a surmontées, a fait voir qu'il était autant soldat que désireux de servir le roi. La des-

cente étant heureusement faite, et avec tel concert qu'il semblait que ce fût un ballet répété. Les tonneaux, fascines, paniers, outils de toutes sortes, arrivèrent en telle abondance que dans la nuit tout le camp fut retranché et deux batteries faites du canon des ennemis. Quelques Napolitains, Italiens et Savoyards commencèrent à se rendre, et le dimanche, à trois heures après midi, voyant que les travaux commençaient à s'avancer et que l'artillerie se mettait à force à terre, les hommes qui étaient dans le fort se sont retirés au fort Sainte-Marguerite, laissant leur fort garni de pain, vin, viande, poudre, sur lesquelles ils avaient laissé des mèches allumées, et de quatre pièces de canon qu'à l'instant on a tournées contre les ennemis. La nuit, on avancera les travaux vers Saint-Martin, par où se fait la communication de Saint-Honorat et où il y a un fort bon puits, et de là au fort de Ragon, qui est devers le ponant, et puis à la tour de Batignère, afin d'enclore la grande forteresse, devant laquelle on se propose de mettre cinquante canons en batterie.

TROISIÈME RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN L'ATTAQUE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT.

Du 24 mars 1637.

L'armée navale de sa majesté étant mouillée le long de Sainte-Marguerite et à la pointe de levant, plus près qu'à la demi-portée de mousquet du fort appelé le Fortin, ayant premièrement disposé deux escadres des vaisseaux, savoir : l'une un peu avancée hors le golfe et pour être plus parés d'aller aux vaisseaux ou autres secours qui eût pu se présenter, et l'autre au Théoule pour entrer dans le frioul, s'il venait des galères ennemies, et pour battre les forts en ruine au même instant que le corps des vaisseaux canonnerait le fort du fortin Monterrey, forcer redoutes et logements, et pour forcer Sainte-Marguerite, et par ainsi tous d'un même accord favoriser la descente.

Les vaisseaux s'attachèrent donc à battre les forts, et particulièrement les sieurs de Manty et de Poincy, qui pointèrent eux-mêmes si heureusement ce fortin, qu'il reçut pour sa part plus de deux mille

coups de canon depuis le matin jusques au soleil couché; aussi fut-il réduit en tel état, que de pierre dont il était revêtu, avec de bons parapets et deux ou trois batteries, qu'il ne paraissait plus que talus de terre éboulée, tous ces parapets ruinés et la face du côté de la marine emportée et les batteries presque démontées. Toutes les troupes étaient embarquées comme pour le secours de Parme, c'est-à-dire les mêmes, s'ajoutant encore un corps pris sur les vaisseaux du roi, dont la tête n'était pas moins à estimer que le cœur des capitaines qui les commandaient : on devait faire deux attaques, mais un nouveau conseil les changea.

L'autre embarquement était si parfait, aussi bien que l'abondance de nos préparatifs, qu'il semblait plutôt que ce fût une hyperbole qu'une vérité. Les bateaux y étaient en si grand nombre, que, tout embarqué, il en demeura encore pour porter plus de cent cinquante hommes, les ponts, les échelles, les tentes, les pics, les pelles, toutes sortes d'outils à travailler, ruiner, miner et saper, les sacs pleins de terre, les fascines et tonneaux, et généralement tout ce que l'on se peut imaginer. Des artilleurs y étaient en une si grande quantité que j'oserais en faire la comparaison de notre embarquement à l'arche de Noé, mais il ne plut pas à Dieu que nous recueillissions de cette journée ce qu'il nous gardait pour trois jours après; car étant prêt à descendre, sur les six heures du soir, le ciel un peu ombrageux, des nues menacent de quelque mauvais temps; si bien que dans la résolution donnée par ce temps suspect, ce peu de jour qui nous restait manqua, et le vent se leva de telle force à deux ou trois heures de là, que d'un bel ordre où nous étions, il se fit un étrange désordre, nos bateaux s'en allant d'un côté et d'autre, les plates qui portaient nos préparatifs à la côte : bref, il nous a fallu recommencer. Les vaisseaux eurent bien de la peine même à se lever de leurs postes pour prendre un mouillage plus assuré, si bien que les 25, 26 et 27 ne s'employèrent à autre chose qu'à amasser tous nos préparatifs et réparer ce qui nous manquait.

Mais le samedi 28, le sieur de Langue de Loupeville, avec neuf ou dix autres vaisseaux, ayant été commandés de reprendre le poste des

mêmes vaisseaux qui avaient battu le 24, ils y allèrent de si bon cœur qu'à moins de donner leur éperon dans les rochers qui sont en la descente ils ne pouvaient pas s'en approcher ; aussi la mousqueterie des ennemis les incommoda de telle sorte qu'ils furent obligés de se tirer sur leurs ancres un peu plus au large auparavant que de pouvoir tirer un seul coup de canon.

Les sieurs de Montigny et de Chastelux, qui revenaient de la mer, y prirent aussi un poste si avantageux qu'ils faisaient sur les ennemis des salves de mousquetades et salves de canonnades.

Pour le chevalier Desroches, le service qu'il y a rendu en cette rencontre avec ses deux galiotes est si considérable, que pas un de nos vaisseaux n'eût pu aller ni se retirer de son poste sans lui. Aussi, il y a perdu beaucoup des mariniers par le canon et la mousqueterie des ennemis.

Nos vaisseaux ayant donc bien battu et ruiné non seulement ce que les ennemis y avaient réparé, fait force brèches, tous nos corps étant disposés, et les enfants perdus détachés de chacun par escadre de bateaux, en même ordre que s'ils eussent été à pied ferme, sur les trois à quatre heures après midi, le signal de donner n'a pas sitôt paru que les enfants perdus sont descendus avec une joie indicible, fait leur salve et essuyé celle des canons et mousquets des ennemis, emporté d'emblée le fortin, allé droit aux ennemis, l'épée à la main, dans leurs tranchées, lesquelles ils leur ont fait abandonner et poursuivis l'épée dans les reins jusques dans leurs forts.

Les régiments de Vaillac et La Tour y firent à l'ordinaire des merveilles. Le mestre-de-camp du premier fut blessé à la tête de son régiment de deux ou trois coups d'épée, et l'escarmouche fut si chaude pour les deux régiments, qu'il leur demeura dix ou douze officiers blessés ou tués, comme les sieurs de Fraissinet, Gongounat, Miranne tués, Busquat blessé, Dessource blessé.

Le corps de l'armée, commandé par les sieurs de Guitaud, Miraumont, Coursan, Dumé et Senantes, fit voir qu'il était capable de rendre service aussi bien en terre qu'en mer; pour preuve de quoi il ne céda à qui que ce fût sa part de l'honneur qu'il y avait à acquérir, ayant

défait un bataillon d'Espagnols commandé par don Jean Realles, qui fut une, et un autre dont on ne sait pas le nom.

Le régiment des Iles a si bien fait qu'on s'est confirmé en la bonne opinion qu'on avait d'eux, le sieur d'Hérisson y ayant été fort blessé, d'autres tués.

Roussillon, Castrevieille et Saint-André ont rendu aussi des marques de leur bonne conduite et affection au service du roi aussi bien que Cornusson.

Bref, le régiment de Vitry a donné sujet de se louer de lui, le sieur de Lieux, qui le commandait, y ayant été tué et autres officiers blessés.

Le sieur de la Roullerie, commandant l'artillerie, a été plus tôt à terre avec son train pour exécuter le canon des ennemis qu'on eût eu peine à juger qui les exécutait si on n'eût vu leurs bataillons et escadrons renversés par le feu.

M. le comte de Carces, auprès duquel la plupart des volontaires se sont rendus, a non seulement témoigné la part qu'il prenait en cette occasion comme lieutenant de roi en la Provence, mais fait sa charge de maréchal-de-camp avec autant de vigueur que se peut imaginer.

Les volontaires sont beaucoup estimés, ayant repoussé une fois les ennemis jusques au pied de Monterey, et le sieur Bonyer s'étant détaché de leur corps avec six mousquetaires pour aller attaquer la cavalerie, dont il en a fait tomber quelques uns par terre.

Le frère du président Séguiran y a été tué, les sieurs des Lerdetz et de Vinces blessés à la jambe.

Le sieur de Baptiste y a eu la jambe rompue, et le sieur de Rochebrune blessé à la joue.

Le sieur de Clermont-Versillart y a aussi été blessé, et le sieur Duplessis-Besançon..

Les sieurs de Frémicourt et de Sagny, aides-de-camp, ont fait paraître par leur diligence à porter les ordres de part et d'autre, qu'ils entendaient leur charge et qu'il n'y avait point de lieu trop chaud pour eux.

Le sieur de Beaufort, arrivé de la part du roi comme on allait donner, reçut aussi un coup de mousquet au-dessus de l'œil.

M. de Charmeil, enseigne des gardes-du-corps, envoyé par sa majesté, a fait connaître en cette occasion qu'il était plutôt venu pour chasser les ennemis de la Provence que non pas pour une querelle particulière.

Le sieur de Castellan, maréchal-de-camp, s'est bientôt jeté aux enfants perdus, et a témoigné être autant soldat que capitaine; aussi s'en est-il servi, car il a fait retrancher l'armée toute la nuit, de sorte que tous les Espagnols ensemble eussent eu bien de la peine à la déloger le lendemain matin.

Pour M. le comte d'Harcourt, auquel l'honneur de ce combat appartient seul, il faut avouer qu'il s'y est comporté avec autant de fermeté, s'étant rencontré plusieurs difficultés en ce dessein qu'il a surmontées, que de générosité et d'affection au service du roi, faisant des actions dignes de sa naissance et d'exemple pour un bon soldat.

La nuit se passa à se retrancher presque sur la contrescarpe de Monterrey et à faire une plate-forme pour mettre en batterie le canon pour tirer sur les ennemis, si bien qu'à la pointe du jour ils furent salués de deux et trois, et si civilement que enfin il se sauva sur le midi plusieurs Napolitains et Savoyards, ce qui obligea à continuer jusques sur les quatre heures après midi, qu'on eut avis qu'on voulait parlementer. Ils rendaient le fort, mais ils ne se donnèrent pas ce loisir-là, puisque dès qu'ils virent que quelques troupes allaient droit au fort, ils s'enfuirent et gagnèrent Sainte-Marguerite, laissant le canon avec les munitions de guerre et de bouche, des poudres et des mèches allumées en plusieurs endroits, ce qui fit croire qu'ils avaient eu grand hâte de s'enfuir.

On se logea à Saint-Martin, et se délibérait-on d'aller tout chaudement à Ragon et de Ragon au Balaguier, qui ne pourront pas beaucoup tenir; et par ainsi, faisant notre circonvallation, nous enfermerons Sainte-Marguerite et lui ôterons tout-à-fait la communication de Saint-Honorat et mettrons cinquante pièces de canon en batterie devant ce fort, en leur déclarant que s'ils y laissent mettre le feu à un seul, qu'ils n'espèrent jamais de quartier.

De quatre mille que nous avions fait descendre, nous n'en fîmes

mettre d'abord pied à terre que neuf ou huit cents hommes, lesquels gagnèrent le retranchement de mille cinq cents qu'on dit être dedans; après nous y mîmes jusques à quatre mille hommes et ces deux autres mille que nous réservions dans nos vaisseaux de peur qu'étant à terre le canon et incommodité du logement ne nous les mît hors de service.

On fait avancer quatre mille hommes sur la côte et on a mandé aux troupes qui cheminaient vers le Piémont de prendre cette route.

L'on rassemble notre armée, n'ayant ici que vingt-cinq vaisseaux avec les vaisseaux qui arrivent devant le combat; les grands galions du roi, de M. de Guise et autres arriveront au premier vent avec douze de nos galères, qui seront plus en état d'aller chercher les ennemis, s'ils sortent hors de leurs ports, que de craindre qu'ils les viennent voir pour apporter du secours à des gens qui n'en peuvent espérer que de Dieu.

M. de Sabran prévient M. de Bordeaux des différentes dispositions de l'Espagne au sujet des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, depuis que l'armée navale y a effectué sa descente, et lui donne aussi avis que M. de Cesy a rompu le traité précédemment conclu entre le sultan et le roi d'Espagne.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 31 mars, de nuit, 1637.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit aujourd'hui par un canonnier qui a servi M. le chevalier de Rasilly, M. de Monsigny et autres, à qui j'ai donné un passeport, et j'use de redite par celle-ci afin de pouvoir vous avertir de tout. Il est arrivé ici, de la part du prince de Monaco, une felouque qui assure que vous tombâtes bien aux îles, et ne dit point si vous y avez encore pu descendre, mais qu'il n'y a pas de la poudre et autres munitions à suffisance dans les îles, ni des gens; et l'on a donné avis au grand-duc et sollicité qu'il envoie ses galères, et le duc Doria prépare quatre des siennes pour lever six cents soldats à Final et les aller

porter aux îles. Ce serait un coup d'état d'attraper ces galères; ce que je crois infaillible, si vous avez des vaisseaux près de là qui se tiennent à Villefranche et Cannes. L'on se promet que le grand-duc enverra ses galères pour l'opinion que les nôtres ne sont pas prêtes; et à Naples et Sicile l'on fait tous efforts pour mettre en mer les galères et quinze vaisseaux; mais il leur manque bien des mariniers. J'attends avec impatience que l'entrée des mers et îles ait été heureuse et qu'il y ait moins de sang que l'on ne s'imagine. Ils sont quatorze à quinze cents, mais je suis bien averti qu'il y a plus de six cents malades et impuissants de combattre. Je vous supplie par toutes occasions m'écrire afin que je soulage nos amis en Italie, et quoique vous m'écriviez confidemment, je le ménagerai selon le besoin, et vous baisant très-humblement les mains, je demeure sans fin,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

J'ai eu avis de M. de Cesy qu'il avait rompu un traité que les Espagnols faisaient avec le Turc par l'ambassadeur de l'empereur, et que le Turc offre cent galères équipées au roi à toutes les occasions qu'il voudra contre ses ennemis Vous saurez que M. le duc de Rohan a été retenu à Coire par les Grisons, qui, ensemble avec les Espagnols, conspirent ce que nous ferons à la Valteline. Il y a long-temps que j'ai averti la cour et lui de cette menée; je crains qu'une diversion n'affaiblisse cet effort, qu'il ne soit bien grand, les places sont bien munies.

M. de Sabran annonce la révolte des Grisons et le premier essai d'un des brûlots français qui a incendié complétement un vaisseau assuré par le vice-roi de Naples.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. DE CHAVIGNY.

Du 1er avril 1637.

MONSIEUR,

J'avais envoyé à Turin, il y a quatre jours, les avis que j'avais eus de la révolte des Grisons; et par crainte que le sieur Morel, qui passa le lendemain, ne pût retirer la dépêche que je vous faisais, je lui en donnai le duplicata; à cette heure, je vous donnerai de meilleures nouvelles, que le résident de Venise m'écrit de Milan que M. de Rohan a trompé la vigilance de ses gardes, s'est sauvé dans le fort de Ragazzo, avec huit cents Suisses qu'il y a introduits; mais on dit que le convoi de blé n'y a pu entrer. Cette action n'est pas de petite conséquence, parce que l'on m'a assuré que les Espagnols n'avaient point voulu se mettre en campagne pour les Grisons, qu'ils n'eussent en effet rompu les premiers avec nous, et offensé le roi par la détention de M. le duc de Rohan, leur figurant, comme ils ont fait par-deçà, que sans la personne de M. de Rohan, les armes du roi ne pouvaient faire longue résistance, désirant se dépêcher de cette affaire, avant que la nécessité les oblige à revenir sur le Milanais. Le prince de Monaco a dépêché ici en diligence une felouque au duc Doria, pour solliciter des gens et de la poudre, qui manquent aux îles, n'y ayant que quatorze cents hommes, dont six cents sont malades et sans défense.

Aussitôt l'on a dépêché au grand-duc pour faire avancer ses galères, attendant celles de Naples et de Sicile, et vingt-cinq galions que l'on y apprête, mais où il y a grande faute de mariniers et chiourme, et dont le soldat ne vaut rien. L'on se promet que celles du grand-duc se mettront en mer, sur l'opinion que nos galères n'étant pas vers les îles, les vaisseaux ne leur empêcheront pas leurs fonctions, ni de décharger ce qu'elles porteront, et se retirer toujours à voiles et rames dans Monaco. Je crois, néanmoins, que ce prince ne voudra pas exposer à si grand péril ce dont il peut avoir besoin pour sa sûreté, si les escadres des galères d'Espagne ne le joignent, ce que j'estime fai-

sable dans le 15 de ce mois, que celle d'Espagne est attendue avec plus d'un million d'or.

Cependant le duc Doria prépare diligemment quatre galères des siennes renforcées, pour porter des poudres et six cents hommes jusqu'à Monaco, et là prendre son temps pour les aller décharger ès îles. J'en ai dépêché double avis à MM. de l'armée navale, lesquels ont, à mon avis, fait leur descente dans les îles, où s'étant couverts, on ne doute plus de la perte des forts; mais ce sera un grand effet de notre bonne fortune si le débarquement n'est fort sanglant, encore qu'il semble que ceux de dedans sont si fort désespérés qu'ils ne sont guère animés à cette défense.

Vous aurez su, monsieur, comme un de nos brûlots consuma, en deux heures, le grand vaisseau de Gentile entre les deux îles. Le sieur Gentile s'en est sauvé avec une vingtaine seulement; tout le reste y est péri. Il y avait en marchandise, blé ou biscuit que l'on devait apporter à Gênes aux galères Doria, quatre-vingt mille écus vaillant; Gentile n'a perdu que le blé, ayant refusé à Naples d'aller aux îles que le vice-roi ne lui eût fait assurer son vaisseau, où il y avait quarante-sept pièces de canon. La crainte est incroyable de nos brûlots, dont j'ai assuré partout que nous en avons douze en état, et l'artifice en est admiré.

M. de Noyers apprend à M. de Bordeaux toute la joie qu'a causée à la cour la nouvelle de l'attaque des îles, et l'engage à en presser vivement le siége.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, le 5 avril 1637.

Monsieur,

Si la nouvelle que M. le premier président d'Aix a envoyée à la cour de la descente dans les îles y a tant apporté de joie que je ne la vous

puis écrire, que sera-ce lorsque Dieu vous donnera moyen d'en mander la prise! Certainement, vous ne pourrez jamais rencontrer occasion qui vous acquière et plus de gloire et plus de réputation que celle-là; car l'on voit bien d'ici quelle part vous y aurez eue et combien vous y aurez contribué en toutes manières. Le roi et son éminence écrivent à M. le maréchal de Vitry en termes si forts que je ne puis douter qu'il ne vous assiste, et jusques à donner son cœur, après les invitations puissantes qui lui en sont faites. Toute la France, qui est en cause en cette affaire, demandera justice de ceux qui n'y auront servi et travaillé selon leur devoir.

Je vous envoie un certificat signé du sieur Le Picard de la somme de 280,000 livres que vous devez avoir à cette heure et assurance de 320,000 livres pour la fin de ce mois. Outre cela, je vous envoie une lettre du sieur Julianet aux sieurs procureurs du pays pour faire compter les six vingt mille livres restant des quatre cents. Cela s'exécutant, j'estime qu'il aura été abondamment satisfait au mémoire que vous m'avez envoyé pour la subsistance des vaisseaux et autres dépenses de l'armée navale jusques à la fin de septembre. Pour les ordres et instructions du retour de l'escadre qui revient en ponant, M. de Chavigny y a travaillé et vous les enverra.

Nous avons été bien étonnés d'apprendre le peu de devoir et d'assistance que rendent en ces occasions MM. vos intendants de la justice en Provence. Son éminence leur en mande ses sentiments, et je n'omets rien de ce que je dois leur écrire sur ce sujet. Vous aurez encore de nos nouvelles avant de partir de Provence, et nous tâcherons de faire en sorte qu'il ne vous manque rien de ce qui dépendra des soins,

Monsieur,

De votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

M. de Sabran félicite M. de Bordeaux sur la descente des troupes françaises aux îles, et donne de nouveaux détails sur les armements des Espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 5 avril 1637.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier la faveur de la vôtre du dernier de mars, avec la relation des heureux succès en la descente et attaque des îles. Chacun est dans l'étonnement que vous en soyez quitte à si bon marché, car on s'assurait qu'à gagner seulement les retranchements et fortifications qui étaient à bord de mer, vous perdriez plus de la moitié de votre armée; je me réjouis avec vous, monsieur, que le tout succède si heureusement et avec tant de gloire à M. le comte d'Harcourt, de vous, et enfin de tous. J'ai envoyé à Livourne, Milan, Mantoue, Venise et Parme, copie de cette relation, dont il en est venu ici en même temps une en italien qui ne dit rien de la vôtre. L'on est ravi que MM. de Manty et de Poincy se soient mis entre les îles, et les aient canonnées de cette furie, chacun disant que M. de Manty croit d'être dans une citadelle, et que ses canons portent plus loin que ceux des îles; et l'on dit que l'amiral a tiré en un jour ou deux onze cents coups de canon, et que chacun des vaisseaux et les hommes de commandement et commandés ont si généralement bien fait qu'il y a peine de discerner selon sa portée qui a fait le mieux. Je ne flatte point, j'ai coutume de dire la vérité. M. de Beaufort pourra assurer en se présentant que si l'ennemi eût pu il eût ôté les yeux pour ne pouvoir être témoin oculaire, puisqu'ils y visaient en le blessant de si près. J'en ai aussi envoyé copie à M. le duc de Rohan.

Je vous ai écrit deux fois la semaine passée que le prince de Monaco avait député ici, et de là à Florence et Naples, pour avoir des poudres et renforts, et que quatre galères de Doria préparaient pour porter des poudres et six cents hommes qu'elles trouveraient à Final, et qu'on sollicitait les galères de Naples et celles du grand-duc de s'avancer.

A cette heure, je vous dirai que les galères de Doria n'étant pas bien pressées, l'on chargera des poudres sur un brigantin et galiote puis-

samment armés d'hommes et de rames, afin qu'avec moins d'éclat et plus de promptitude, le tout pût débarquer à Sainte-Marguerite et à Saint-Honorat; mais on a écrit de Monaco que la chose a été tentée sans réussir, et aucuns croient qu'ils ne s'en sont guère approchés.

Depuis, une galère Doria bien renforcée et légère est allée à Monaco pour essayer de faire mieux, et s'il était possible d'avoir un peu de valeurs ou quelque autre chose à Villefranche. On pourrait faire un bon coup, ou en toute façon empêcher ce secours.

Je ne vois pas que le grand-duc se presse pour ses galères, et de Naples et de Sicile, je ne découvre pas que quoi que l'on presse rien soit en état, mais si quelque chose arrive, ce sera tout à coup, et avec tous galères et vaisseaux qui manquent surtout de mariniers. Et j'ai vers Naples qui me doit avertir et vers Livourne. L'on m'assure qu'ils n'ont pas de quoi tirer de Final des soldats qui vaillent; et tantôt ils disent qu'on les tire de Milanais et tantôt de Naples; que l'on croit en avoir eu de tout prêts et les avoir envoyés en Sardaigne, où n'y en ayant pas besoin, quatre ou six galères les avaient portés à Sainte-Marguerite; mais l'on n'a du tout rien découvert de tout cela.

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

Dans les dépêches suivantes, le roi, M. le cardinal de Richelieu et M. de Noyers félicitent M. de Bordeaux sur la descente des îles, et lui donnent des instructions ultérieures.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LA DESCENTE DES TROUPES DANS L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE.

De Ruel, le 5 avril 1637.

MONSIEUR,

Le bruit s'étant répandu de deçà que les troupes du roi sont heureusement descendues dans l'île Sainte-Marguerite, et qu'elles y ont eu

d'abord des avantages assez considérables, je n'ai pu différer plus longtemps à vous témoigner la joie que je ressens d'un si favorable commencement, espérant de la continuation de vos soins, de votre prudence et de votre conduite, que la fin n'en sera pas moins glorieuse aux armes de sa majesté. C'est à quoi je vous conjure de n'oublier rien de ce qui se pourra humainement, et de surmonter pour cela toutes sortes de difficultés ; vous assurant que je ferai valoir de telle sorte les services que vous rendrez au roi en cette occasion, que vous n'aurez pas lieu de douter de mon affection envers vous, qui sera toujours telle que vous la pouvez désirer.

J'ai appris confusément la résolution et le courage avec lequel plusieurs personnes se sont portées en cette occasion pour le service du roi, dont on ne saurait assez les louer. Si j'en savais particulièrement les noms, je leur témoignerais le gré que sa majesté et ses plus confidents serviteurs leur en savent. Je remets cela après avoir vu la relation que vous nous enverrez de tout ce qui se fera en cette occasion. Cependant vous leur pourrez dire que le roi ne perdra pas la mémoire de leurs services.

J'écris à M. le maréchal de Vitry, premier président d'Aix et de Lançon, de contribuer en tout ce qui dépendra d'eux pour vous secourir de toutes les choses dont vous aurez besoin pour faire réussir votre entreprise : je ne crois pas qu'ils y manquent.

Le Picard a envoyé depuis trois semaines deux cent quatre-vingt mille livres en Provence, et promet d'y envoyer encore, entre ici et la fin du présent mois, trois cent vingt mille livres, ainsi que vous saurez plus particulièrement par la dépêche de M. de Noyers, à laquelle me remettant pour cela et pour le reste des affaires, je finirai cette lettre en vous priant de croire que je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné confrère à vous rendre service,

Le Cardinal de Richelieu.

P. S. Ce gentilhomme s'en va de la part du roi pour faire exécuter toutes les choses que vous désirerez pour son service en l'occasion présente.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Germain-en-Laye, le 5 avril 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, la nouvelle que vous avez donnée du brûlement d'un grand vaisseau des ennemis chargé de munitions pour les îles, et du beau temps qui se préparait avec toutes choses pour les attaquer, avait commencé de me donner beaucoup de bonne espérance du succès, et depuis, quelques avis qui sont venus de là par des lettres particulières ayant assuré de votre descente faite heureusement, j'ai voulu vous dépêcher ce courrier exprès pour vous témoigner par avance l'extrême joie que j'en ai, en attendant que l'on puisse savoir les particularités de votre part, pour lesquelles il est vrai que j'ai de l'impatience. Avec cela, j'ai cru à propos de mander, comme je fais très-expressément à mon cousin le maréchal de Vitry, qu'il vous assiste d'hommes, de vivres et de munitions de guerre, et particulièrement de ces derniers, pour ce que vous pourrez en avoir le plus besoin. Je m'assure qu'il y satisfera suivant mes ordres et selon l'importance de l'affaire, et que chacun se comportera avec toute sorte de zèle et valeur en une occasion si honorable et glorieuse pour mes armées. Quant à vous, je ne désire pas m'arrêter à vous exhorter de presser vivement les ennemis et d'achever votre dessein avec tant de chaleur, qu'ils n'aient pas loisir de se reconnaître ni d'attendre un secours, parce que je crois très-certainement que vous y ferez tout ce que je puis souhaiter de votre générosité, prudence et affection à mon service; mais je veux bien vous dire que le service que vous m'y rendrez me touchera plus au cœur, et demeurera plus avant dans mon souvenir, qu'aucun que vous me puissiez faire. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, monsieur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, ce 6 avril 1637.

MONSIEUR,

Que Dieu vous bénisse tous et mette le comble à la gloire que vous méritez, d'avoir rétabli l'honneur et la réputation des armes du roi et de votre patrie! Comme je ne puis vous représenter assez efficacement le récit qu'a fait au roi et à son éminence de votre conduite, valeur et vigilance, le sieur de Frémicourt, aussi ne saurais-je vous écrire l'estime, l'honneur et la réputation que cela a adjoint à celle qui vous était déjà acquise. Le roi et son éminence vous le témoignant par la même lettre, je n'y ajouterai rien par celle-ci, et vous remercierai seulement de la faveur qu'il vous a plu me faire du butin de Sardaigne, et de celle que son éminence ensuite m'a faite de la moitié de celui des îles que vous lui aviez envoyé. Le roi dépêche M. d'Ozinville, l'un de ses ordinaires, par-delà, afin d'être témoin du devoir et de l'assistance effective qu'un chacun vous donnera dans la perfection de cette glorieuse entreprise. L'on estime qu'il la faut achever chaudement, comme elle a été commencée, et nous faisons par-deçà ce qui se peut pour qu'il ne vous manque rien. Vous aurez présentement les deux cent quatre-vingt mille livres du sieur Le Picart, et dans tout le mois trois cent vingt-deux mille livres, tant restant des six cent mille livres qu'ils vous doivent avancer (les six cent mille livres des procureurs du pays), tant des neuf mille livres d'une lettre de change qu'a M. Guérapin; le secours d'Aix, les poudres de guerre qui vont selon vos ordres aux villes comme vous les avez demandés; mais il faut donner à M. le général de quoi mettre trois galères en mer, car sans cela celles des ennemis vous incommoderaient. Enfin, monsieur, vous devez être assuré que nous n'omettons rien par-deçà de ce qui est en la puissance humaine, pour ne vous pas manquer en une affaire que vous avez si heureusement et si généreusement commencée; espérant que Dieu, qui a toujours favorisé les actions du roi,

donnera sa bénédiction à celle-ci, et vous couronnant tous de gloire comblera de joie le cœur de celui qui sera toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

M. de Bordeaux fait part à M. le cardinal de Richelieu des entraves qui arrêtent le bon succès de la descente des troupes dans les îles.

LETTRE DE M. DE SOURDIS

A Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Du 6 avril 1637.

Monseigneur,

Le déplaisir que j'ai de voir que nous n'avançons rien depuis le jour que nous sommes descendus a fait que j'ai désiré qu'on vous envoyât un courrier pour vous avertir de l'état où nous sommes, afin que votre éminence sût qu'il ne tient pas à moi qu'on ne fasse quelque chose davantage. L'on a voulu vous envoyer le sieur Ycart, qui était à feu monsieur de Montmorency, et qui est un des principaux de l'armée, et qui a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher la descente; mais comme j'ai eu appréhension qu'il ne déguisât les affaires pour justifier notre retardement, je vous ai dépêché le présent porteur, qui a été à tout avec grand cœur, et qui a eu son drapeau percé de mousquetades, afin que, par son rapport naïf, vous puissiez juger de la créance à donner aux diverses opinions.

Pour l'avis de M. d'Harcourt, je ne vous en parlerai point, non plus que de celui de M. de Carces qui a été de même; mais pour celui du sieur de Castelan, il a toujours été que c'était une folie d'attaquer les îles, qu'elles étaient imprenables, que le canon ne pouvait rien faire au fortin, que des gens derrière des retranchements ne pouvaient pas être délogés; en un mot, que Monterey était une place régulière, fortifiée de contrescarpes, palissades et fraises : depuis que nous avons pris le

tout, qu'il se fallait arrêter là, faire des batteries sur le frioul, se retrancher et partager l'île avec les ennemis. Pourquoi j'ai été toujours d'avis qu'il fallait attaquer, que le fortin se ruinerait par les vaisseaux, comme il est arrivé; que les retranchements étant de pierre, notre canon les rendrait plus préjudiciables aux ennemis qu'utiles; que le fort de Monterey n'était que de boue et de crachat, que la palissade n'était que de méchants bouts de bois de trois pieds de haut, qu'il n'y avait point de fraise; qu'en un mot, avec un pétard ou un canon de six livres, on jetterait les murailles à terre, qui n'étaient point terrassées, si ce n'était un peu dans les bastions, qui n'ont pas quatre toises de face, le flanc une toise et la courtine six toises. Tout ce que j'ai dit s'est trouvé véritable, et les ennemis nous ont abandonné ce fort comme insoutenable, sans que nous les ayons envoyés sommer. Depuis ce temps-là nous n'avons pas avancé un pas, et nous sommes amusés a nous fortifier contre Sainte-Marguerite, comme si nous avions peur qu'ils nous vinssent attaquer, et à faire des batteries sur le frioul, sans songer que nous leur laissons deux portes ouvertes aux ennemis, qui est Ragon et le Balignères, par où ils entreront quand ils voudront en l'île; et par conséquent, qu'il est inutile de fermer avec beaucoup de soin trois portes quand on en laisse deux ouvertes. On a pris excuse qu'on ne pourrait aller sans que les batteries qu'on avait faites fussent garnies de canons, et qu'on en eût pour mener. J'ai fait mettre cinq pièces de vingt-quatre en chaque batterie, et six sur des hauts affûts pour aller à Ragon. Depuis, on a dit qu'on voulait que les retranchements fussent assurés, et les batteries fortifiées, afin d'avoir une retraite assurée en cas d'un puissant secours. Quand cela a été fait, on a dit qu'on voulait faire une redoute assurée; elle est faite. On a alors dit qu'on n'avait pas assez de monde; ils ont fait une revue dont j'envoie l'extrait signé, à votre éminence, sans y comprendre les malades, ceux qui s'en sont allés depuis que nous sommes entrés dans l'île, trois cents hommes des vaisseaux, qu'on y a renvoyés, et force volontaires qui se sont retirés.

Les raisons de M. de Castelan sont qu'il faut marcher à l'Espagnol, de travail en travail, et par ainsi aller sûrement à son but.

Les miennes sont que les ennemis étaient effrayés, qu'ils avaient quitté le fort de Monterey sans que nous leur disions rien, qu'ils avaient brûlé tous les corps-de-garde qu'ils avaient dans l'île, même jusqu'à leur fontaine qui est sous leurs bastions; que nous étions assurés qu'ils étaient en grande discorde, parmi les Italiens et Espagnols; qu'ils n'étaient point plus de six ou sept cents hommes, dont il y en avait cent de blessés, cent de malades et cent dans Ragon, et par conséquent, qu'ils ne pouvaient pas faire de corps pour venir à nous, d'autant que s'ils sortaient, des Italiens se venaient rendre à nous, comme avaient déjà fait plusieurs; que s'ils les laissaient les plus forts dans la place, qu'ils craignaient qu'ils ne s'en rendissent maîtres; en un mot, qu'on ne devait rien appréhender d'eux. C'est pourquoi il fallait, sans toutes ces précautions, aller à Ragon pour fermer la porte du secours; car, en la prenant, on prenait Balignères, et qu'on leur ôtait la battue; et puis à loisir qu'on ferait les batteries sur le frioul, et l'on ferait la circonvallation de Sainte-Marguerite, et lors, le secours ne pouvant entrer, qu'on demanderait des forces pour la forcer; que si nous laissions entrer du secours et que nous nous retranchassions seulement, que cela obligerait les ennemis de la secourir quand même ils ne le voudraient pas, et obligerait le roi à tenir toujours une puissante armée par mer et par terre pour ce dessein. Toutes ces raisons n'ont pu faire jusqu'à ce jour qu'on ait avancé d'un pas.

J'ai envoyé le sieur de Quesnel à M. de Vitry pour le prier de nous donner des plates, lesquelles, sous prétexte de garder les côtes, il nous a ôtées, M. le comte de Carces nous les faisant venir; il m'a fait une réponse de galimatias à laquelle j'ai répondu ce que votre éminence verra s'il lui plait.

J'ai envoyé à M. le général des galères pour le prier de venir, et ai conjuré ceux de Marseille de l'assister, ce qu'ils ont fait, de dix mille écus, pour lesquels il ne veut amener que trois galères, comme votre éminence verra par sa lettre. J'ai envoyé trois mille écus pour faire venir les deux vôtres et celle de Fourbin. La dépense d'un mois ne monte qu'à cela, comme votre éminence verra par le mémoire que je lui envoie.

J'ai envoyé aussi un courrier pour prier Argencourt de venir ici.

A tous ces désordres trois mots de lettre remédieront :

Le premier, un commandement à Argencourt de venir, et à M. d'Harcourt de le croire;

A M. de Vitry, de laisser MM. de Carces et de Lançon, avec autorité de faire fournir, par la Provence, ce qui nous est nécessaire sans qu'il s'en mêle;

A M. le général, qu'il amène dix galères armées, selon l'état que j'envoie à votre éminence,

Et à M. de Castelan, pour le convier d'avancer, parce que votre éminence a affaire de lui ailleurs.

Et quand elle témoignera au sieur Ycart, qui est intime du sieur de Castelan, qu'elle s'étonne un peu de notre flegme, j'estime que ce sera un petit coup d'espoir.

J'ai offert trois choses : si on me voulait laisser dans les retranchements avec huit cents hommes, de les garder sur ma tête, et qu'ils iront avec le reste à Ragon. Sinon, s'ils me veulent donner quinze cents hommes, que j'offrais sur ma tête de le prendre en deux fois vingt-quatre heures, ou bien, s'ils aimaient mieux se loger devant Sainte-Marguerite, que j'offrais sur ma tête, en trois fois vingt-quatre heures, d'en faire la circonvallation, et par conséquent, qu'on prenait Ragon étant détaché de la place et de l'eau, et qu'on empêchait le secours et l'eau aux ennemis, la porte étant séparée du corps de la place de trois cents pas.

Il reste à vous parler de vos vaisseaux : j'en ai fait raccommoder une partie; il en reste quelques uns dont les mâts ont été coupés à coups de canon. J'avais envie de les envoyer radouber à Toulon, où j'ai laissé M. Lequeux, mais je n'en dispose pas comme je veux. S'il vous plaît, témoignez à M. d'Harcourt que, pourvu que je laisse ici vingt-cinq vaisseaux, qu'il me laisse envoyer les uns après les autres raccommoder; autrement, il arrivera qu'au sortir d'ici il nous faudra tout rentrer dans le port, nos équipages se déferont, et nous ne remettrons à la mer ni l'escadre de Provence ni celle de Levant.

J'ai aussi avis que quinze galions de Naples sont dans un port nommé

Manfredonia, à trois lieues de Naples, qui attendent que don Antonio d'Oqueido se vienne joindre à eux. Si vous aviez agréable, durant que l'on nous croit ici fort occupés, que j'allasse à Arazzo avec les treize vaisseaux que vous m'avez commandé de vous mener et les six brûlots, ayant mis ordre qui ne manque rien ici, je me promets que vous en auriez du contentement, ayant deux hommes de delà qui, de temps en temps, nous viennent dire des nouvelles; mais si cela passe par plusieurs mains, je ne réponds de rien. Que, si vous agréez cette proposition, il faut un mot à M. d'Harcourt pour qu'il agrée que je fasse un tour de huit jours avec les vaisseaux destinés pour le ponant et les brûlots.

Il faut aussi, s'il vous plaît, songer à de la poudre et des boulets, car nous en sommes bien dépourvus.

Le parlement a fait des efforts extraordinaires; il a ordonné que toutes les communautés nous aideront de leur bourse (ils nous font espérer vingt-quatre mille livres), la chambre des comptes de douze; tout ce qui sera reçû, le trésorier de la marine en faisant dépense comme venant de l'épargne. Les seuls procureurs du pays ne font rien, et ne veulent pas payer les six mille francs qu'ils doivent pour l'entretien de nos vaisseaux des mois passés.

Le roi félicite M. de Bordeaux sur la descente des îles, et l'engage à en activer le siége.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Germain-en-Laye, le 6 avril 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, depuis mon autre lettre écrite, M. de Frémicourt est arrivé, et j'ai appris par lui les particularités que j'attendais de votre descente dans l'île de Sainte-Marguerite, et de la prise de deux des principaux forts des ennemis, lesquelles m'ont fait voir comme elle a été judicieusement ordonnée, conduite vaillamment,

heureusement exécutée et chaudement poursuivie, dont véritablement j'ai une très-parfaite satisfaction, et je ressens une joie indicible de l'heureux commencement de cette difficile et glorieuse entreprise. Je sais comme vous vous êtes trouvé à la descente en personne, et avez fait paraître en toute la suite de cette action toute la conduite et la passion possible, et je ne doute point que vous n'acheviez de la même sorte, et, Dieu aidant, avec un heureux succès. Je donne ordre de tout côté à vous envoyer de l'argent et des poudres, et vous faire assister d'hommes et de vivres, et j'apprends que chacun est si bien disposé en Provence à vous aider à chasser les ennemis, que je m'assure que vous ne manquerez de rien. Le principal est de les presser chaudement et incessamment par de fortes batteries, et par tous les moyens que vous jugerez propres à cet effet. Cependant je vous envoie le sieur d'Oynville, l'un de mes ordinaires, pour vous témoigner combien je suis content de vous et de ceux qui m'ont servi en cette occasion, et pour me rapporter de vos nouvelles, lesquelles je me promets bonnes avec l'aide de Dieu, et je le prie de bon cœur qu'il vous tienne, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. le duc d'Haluin envoie à M. de Bordeaux les troupes dont il peut disposer, pour aider à l'attaque des îles.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Montpellier, le 7 avril 1637.

MONSIEUR,

Dès l'heure présente, j'envoie à Frontignan et Agde pour vous faire trouver du vin. Vous aurez dans deux jours, si le vent est bon, deux mille setiers de blé, de sorte que c'est la plus grande part de ce que vous me demandez. Pour M. d'Argencourt, M. de Termes vous dira qu'il a cette fois mal de la gravelle, la colique l'a encore repris

depuis trois jours et eut hier une fièvre; il s'est levé lorsque je l'ai envoyé quérir, et m'est venu parler devant le garde de M. le comte d'Harcourt; il est encore faible à cause de la fièvre qu'il a eue, mais il espère dans quelques jours être sur pied et partir pour vous aller trouver. J'espère aussi, après la fête, donner un coup d'éperon jusque-là, et être avec vous trois ou quatre jours. Je vous envoie, outre cela, quatre compagnies de mon régiment; si je pouvais faire mieux, je le ferais, et croyez que s'il y avait d'autres forces dans cette Provence pour la garde que ce seul régiment, je vous l'enverrais tout; mais, par le dernier ordre, j'eus ordre de le tenir prêt pour le faire passer en Guienne, c'est pourquoi, sans ordre contraire, je ne l'ose envoyer en Provence, quoique je sois certain qu'il y joue bien son jeu et que vous en avez grande nécessité, selon que ledit garde m'a représenté. Je voudrais fort que vous tinssiez le fort de Ragon, car si les ennemis venaient dans peu de jours, selon le plan que j'ai vu des îles, ils peuvent descendre là à la faveur de ce fort, et jeter dans Sainte-Marguerite des gens suffisant pour vous réduire dans vos retranchements; mais par les nouvelles que j'ai d'ici, je n'apprends pas qu'ils aient ni galères ni guère de vaisseaux en état de se mettre en mer. Enfin, monsieur, la chose a été si heureusement commencée, que j'espère que vous en viendrez à bout. M. d'Harcourt est le vrai homme qu'il faut pour cela; il les pressera assurément tout autant que ses forces le pourront permettre. Je vous demande pardon de vous faire une si longue lettre; mais la joie de ce succès me touche si fort que je ne m'en puis taire ni quitter ce dessein que pour vous assurer que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

P. S. Si je trouve la difficulté que je crains à faire résoudre les patrons à porter leur blé aux îles, par le hasard qu'ils croient qu'il y a à faire, je ferai prendre les barques chargées, et vous les ferai mener par force avec des soldats; car il n'y a point de sûreté à ces canailles de patrons.

M. de Sabran continue de renseigner M. de Bordeaux sur la position politique et sur les projets des différents États d'Italie, ainsi que sur les plans de campagne des Espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 9 avril 1637.

Monsieur,

Il y a quatre ou cinq jours que je me suis donné l'honneur de répondre à la faveur de la vôtre du 31 de mars par celui que vous m'avez envoyé avec la relation de l'heureux succès du débarquement et prise des forts de Sainte-Marguerite à un près, dès le mois passé. Vous ne sauriez assez croire de quelle réputation est cette action et de quelle terreur est ici la manière dont chacun a combattu. Je vous envoie un piéton génois dont je me fie, afin qu'il apprenne cette route, ou je donnerai cette lettre à un Français de Normandie qui servait par nécessité le grand-duc et contre son cœur, n'osant paraître chez soi pour ses dettes, et sur l'avis qu'il pourra être compris en la grâce. Quand j'aurai écrit, je verrai ce qui sera le plus sûr, et n'épargnerai pas la dépense d'un piéton puisque vous me l'ordonnez. Ainsi je vous donnai aussi avis le 2 de ce mois, par deux lettres données à des Français qui peut-être auront débarqué vers Toulon ou Marseille, que le duc Doria préparait quatre galères, mais on en avait auparavant dépêché de Savone une, laquelle était partie sur les alarmes que le prince de Monaco avait données; et hier est arrivée ici avec bruit qu'elle a semé d'avoir mis dans l'île de Saint-Honorat de la poudre et de la mèche qu'ils avaient mis sur un brigantin du prince de Monaco; et ce, trois heures devant le jour, sans aucun péril, parce que nulle de nos galères n'était en notre armée. Ils ont dit qu'ils n'ont pas voulu débarquer de soldats, parce que ceux de Saint-Honorat ont dit qu'ils n'en avaient pas besoin, et qu'on y en avait envoyé de Monaco vingt-cinq des meilleurs, et qu'il n'y a manquement que de bois, auquel on pour-

voira par les galères de Doria. Il semble qu'il est malaisé qu'ils aient mis quelque chose à Saint-Honorat, où la galère dit avoir demeuré deux heures de soleil; et ne crois pas qu'on y eût refusé de soldats si on en y eût pu mettre, et en tous cas, comme je réponds, ils n'ont pu mettre poudre, ni biscuit, ni hommes à Sainte-Marguerite, qui en a besoin le plus, et laquelle gagnée, Saint-Honorat ne peut tenir; et crois que tout ce qu'ils ont dit soit un artifice.

Il y a trois jours que cinq galères Doria, outre celle qui revient des îles et une qui est à Savone, sont espalmées [1]. On a coutume de se servir à cet effet de barques qui se tiennent voisines. Un officier espagnol desdites galères voulut se servir d'une des miennes, et arrogamment l'a voulu contraindre en ce port; ceux de la barque m'avertirent. Je mandai aussitôt que la barque tirât sur ladite galère et sur ce brigantin s'il ne se désistait, et à deux vaisseaux d'Olonne d'en faire autant, et en envoyai l'avis au palais, qui, pour éviter ce désordre, dépêcha à cette galère de n'employer aucune barque française, puisqu'il faisait entendre que nous n'étions pas en temps de courtoisie entre Français et Espagnols. Cependant six sont espalmées et prêtes à partir, dès au soir, pour charger cinq cents Espagnols naturels que l'on attend de Milan. — L'on me vient de donner avis que la moitié s'en est fuie vers Seravalle, et on assure qu'elles vont droit aux îles, sur l'assurance que nos galères n'y étant, elles ne sauraient être empêchées d'y débarquer l'infanterie et toutes choses nécessaires. Je vous puis assurer que l'on dit que les galères ne sont pas en état, et que cette seule créance donnera courage de tenter le secours, et diminue grandement l'opinion de votre succès à l'avenir.

La galère de Spinola, qui sur les avis de Monaco était allée vers Naples pour hâter secours, est à Livourne; et Sabran, par l'intelligence qu'il s'est procurée de nouveau avec une personne de la maison des ministres d'Espagne, a su que ledit Spinola mande que chez Naples on met en ordre soixante galères, et envoie ordre en Sicile d'en faire autant, et que deux galères avaient été destinées pour Sardaigne; mais que l'avis de

[1] Prêtes à mettre en mer.

la retraite les avait arrêtées, et que le vice-roi l'avait chargé de repasser vers le grand-duc, lequel joindrait quatre galères à celles d'Espagne quand toutes les escadres seraient jointes, parce que, ayant envoyé ses trois vaisseaux en une entreprise secrète en levant, il était contraint d'y envoyer deux de ses galères. Et encore que l'on dise que les six de Doria aillent pour porter secours, je n'en crois rien depuis qu'il est arrivé tout à cette heure une felouque qui assure que la galère qui a été aux îles n'en approcha que de huit milles, et que seulement elle a envoyé une Coraline[1] à Saint-Honorat y jeter mèches et poudres inutilement, car il est assuré qu'il y a fort peu d'hommes en Saint-Honorat, et que si on croyait que cette île se pût défendre on y aurait jeté quelques hommes : c'était possible.

Il faut donc croire que les six voudront attendre celles de Naples et de Sicile qui doivent prendre celles du grand-duc, et qu'elles veulent se trouver prêtes pour ne faire retarder les autres; néanmoins, si le retour de cette galère de Sicile n'y apporte du changement, elle devait partir aujourd'hui et prendre près d'ici des soldats du Milanais; et l'on croit que c'est plus pour renforcer Monaco, que pour le secours des îles; mais si une escadre de vos vaisseaux les pouvait rencontrer en faisant une revue par cette côte jusques dans Vaye, ce serait une bonne affaire, et qui donnerait à penser à d'autres. Enfin tenez assuré, selon ce que le susdit a écrit, que les galères du grand-duc ont ordre d'être espalmées le lendemain des fêtes, et qu'il est aisé à juger que celles de Naples et peut-être d'Espagne ne devront pas être loin de Livourne et peut-être les vaisseaux de Naples; car, pour les vaisseaux de Caillary, Sabran a reçu l'avis que l'Espagne n'y espère rien, car les deux tiers des mariniers étaient morts ou hors de service.

Je viens d'apprendre par un qui m'a rendu une lettre de M. de Vitry que m'a rendue un Français qui va à Livourne, que quatre de nos galères étaient en l'armée et six de plus y arrivaient; je veux croire que toutes y seront à cette heure, car il est nécessaire que vous soyez fort en mer et que rien ne puisse secourir les îles, qui sans doute manquent de plomb, de poudre et d'hommes. Toute la plus grande

[1] Bâtiment léger servant à la pêche du corail.

crainte est par-deçà de perdre Monaco, et c'est là que, si l'on ne peut mieux, on veut jeter les soldats qu'ils ont choisis.

Le porteur m'apportera vos commandements s'il vous plaît, et me croyez sans réserve,

Monsieur, votre, etc.

SABRAN.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, le 13 avril 1637.

MONSIEUR,

Depuis mes réponses par votre piéton, je vous ai dépêché avant-hier un autre piéton avec deux des miennes, et parce qu'il y peut avoir des accidents, je vous en envoie le duplicata par cette commodité, et vous donne avis que deux galères de Doria sont seulement parties la nuit de la veille de Pâques; qu'elles ont embarqué seulement trois cents soldats de neuf cents, moitié espagnols, moitié italiens, qui venaient de Milan, les autres s'en étant fuis sur le bruit que c'était pour aller aux îles, où ils ont tant souffert: elles sont allées à Monaco, pour de là espérer occasion de décharger aux îles cette soldatesque, les munitions et bois. Et le sujet pourquoi les quatre galères avaient tant tardé à partir, c'est que l'on était après rallier ces soldats fuis, et que toutes les munitions s'étant perdues sur la galère qui se brûla, il y a fallu avec peine en chercher d'autres. La chiourme de quatre galères était sur cette galère-là, et tout s'y est perdu avec quelques mariniers et officiers et toutes les munitions; et si le feu n'eût donné par le bas et que deux barils seulement prirent le feu et firent ouvrir la galère, toutes les galères de Gênes et autres étaient perdues. L'on attend les galères de Naples qui sont venues de Sardaigne à Porto-Longone, et ne doutez point qu'ils n'épargnent rien pour porter des secours, publiant ici que le fort de Sainte-Marguerite tiendra deux mois et que nos galères ne sont pas en état, et quand elles le seront, pas toutes ni pour long-temps. Si j'ai loisir, j'écrirai un mot à M. le comte d'Harcourt et à M. le géné-

ral des galères, sinon, monsieur, il suffit que vous soyez averti du tout. Quant aux galions qui étaient à Roses, il est assuré qu'ils ont perdu les trois quarts de la soldatesque, mariniers et officiers, et que Oqueido doit être allé à Majorque pour essayer de la secourir de gens et de mariniers.

Quant à la Valteline, les nôtres qui tenaient les forts de la Valteline ont refusé de les rendre dans le temps que M. le duc de Rohan a promis, qui est le 5 mai, s'il n'y a ordre exprès du roi, disant que M. de Rohan n'étant pas libre, ils ne peuvent recevoir ses ordres que contraints. L'Espagnol en est au désespoir, et surtout du terme qui nous donne loisir; cependant les Vénitiens se remuent et nous nous fortifions de gens et de tout, et M. Lequeux se prépare à faire merveilles.

Je vous baise très-humblement les mains et reste sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Gênes, ce 13 avril 1637.

MONSIEUR,

J'ai retenu la lettre ci-jointe et ce piéton jusqu'à ce jourd'hui, pour vous éclaircir mieux de toutes choses, parce que la plus grande partie de ceux que l'on envoyait de Milan s'en étant fuis, et la galère qui est venue des îles ayant donné sujet de retardement aux quatre de Doria qui devaient aller joindre la cinquième qui est à Savone, soit parce que ladite galère a mis des poudres ès îles, ou qu'elle a rapporté qu'il est difficile d'y jeter du secours sans une puissance plus grande, ou à cause que dans celle qui s'est brûlée ici, tout ce qui était dessus de munitions et autres choses pour partir le lendemain, j'ai vu que l'on se pressait moins pour le départ desdites galères.

Il est arrivé aujourd'hui un courrier d'Espagne parti le 28 mars de Madrid, et est venu ici en six jours de Barcelone, sur le sujet duquel on

a persuadé que les galères d'Espagne et le duc de Ferrandina étaient prêts à faire voile de Barcelone, pour être en cette mer à la fin de ce mois. Je suis néanmoins très-assuré que ledit duc n'y est pas et que ces galères ne sont pas si prêtes; ce qui se peut conjecturer de ce que deux desdites galères se sont avancées à l'Arrache[1] chargées de quatre cents caisses de réales pour apporter ici au premier beau temps, lesquelles par toutes raisons attendaient les autres pour venir plus sûrement, si elles étaient prêtes. Néanmoins il est à croire qu'on les diligente tant que l'on peut, et que Ferrandina peut en peu de jours les joindre pendant qu'on les espalme.

Cependant dix galères de Naples qui avaient été envoyées en Sardaigne avec munitions et environ quinze cents hommes, n'y ont déchargé que quatre ou cinq cents hommes depuis la retraite de nos troupes, et n'osant s'en aller aux îles ni retourner à Naples pour revenir sans nouvel ordre du vice-roi, s'en sont venues à Porto-Longone et à l'île de l'Elbe, où elles sont à présent avec plus de mille hommes attendant avec les galères de Sicile ou l'ordre de se rallier avec celles du grand-duc et de Doria, lesquelles, sur l'avis que quelques unes de nos galères sont à Cannes, n'osent pas aller vers vous toutes seules, encore que l'on croie qu'elles s'y veulent hasarder.

Je suis averti par celui qui a correspondance avec l'amiral du grand-duc qu'il lui a mandé que les galères étaient en état, et lui tout prêt, mais pour aller en levant, où ses vaisseaux sont déjà allés. Peut-être que ce que j'ai écrit à un ami que j'ai à Florence et au sieur Rabut à Livourne, témoignant que je ne croyais pas que le grand-duc, qui avait passé les limites de ses obligations l'année passée, voulût procéder si ouvertement contre le roi que d'aider à assaillir les troupes du roi chez lui, et ensuite la France, aura pu opérer une résolution de s'abstenir d'une action si déclaratoire; mais enfin, quand il n'y aurait que les galères de Naples avec mille hommes et les six de Doria avec six cents, sans même celles de Sicile ni d'Espagne, il est à croire que s'il y a aucune apparence que l'ennemi qui est dans les îles en puisse donner

[1] Arazzio.

loisir, on portera le secours, et d'autant plus s'il est vrai qu'il n'y a que trois galères de France près de vous et que sept autres aient peine de venir, encore que Marseille ait avancé dix mille écus pour en faciliter l'appareil ; car on estime par-deçà la conquête des îles ou le port du secours facile ou malaisé selon que l'on apprend l'état de nos galères, que celles de l'ennemi redoutent plus que les vaisseaux ; et pour ce, il est de toute nécessité, tant pour un bon effet que pour la réputation, que toutes nos galères soient en état ; car on assure ici (quoique j'aie publié par toute l'Italie que l'ennemi s'offre de se rendre si on voulait donner la vie aux Français qui combattent pour lui) que le fort de Sainte-Marguerite tiendra tout le mois qui vient, et qu'étant de cinq bastions il ne se rendra point aisément, encore que l'on doute que l'eau, la poudre et le bois, dont il y en a vingt-quatre charges sur les galères, y donnent grande incommodité. Il est assuré que d'Oquendo a écrit à un sien ami qu'il a eu ordre de passer en Italie avec les vaisseaux qu'il avait à Roses, et que la maladie ayant ruiné les deux tiers de ses matelots et soldats, il va, et croit-on qu'il est déjà à Majorque pour s'y raccommoder ; et l'on se persuade ici que l'on ait jeté dans l'île de Sainte-Marguerite de la poudre par le brigantin, ce que je tiens à vanité. Voilà ce que j'ai pu pénétrer par tous expédients et qui me fait croire que vous ne sauriez être assez tôt en état et trop veiller pour empêcher tout secours, qui sera puissant et qui peut arriver à toute heure. Il est important que je sois souvent averti pour ménager les avis.

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

M. de Noyers écrit à M. de Bordeaux que le roi s'attendait chaque jour à apprendre la prise des îles, et que sa majesté et M. le cardinal s'étonnent fort de ce qu'une vive attaque n'ait pas suivi la descente des troupes.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, le 15 avril 1637.

MONSIEUR,

Votre courrier est venu six heures devant celui de M. d'Harcourt, et le roi s'étant rencontré à Ruel, il lui a fait voir toutes les dépêches. Le sieur Jean est venu à Paris, où j'étais, et en vérité m'a fort surpris et déçu mon espérance, croyant à son abord qu'il apportât la prise des îles, vu qu'il n'y avait rien qui la pût empêcher si l'on eût suivi la première chaleur de nos gens, et que l'on se fût prévalu de l'étonnement que cette glorieuse descente avait donné aux ennemis. Il a dit ses raisons, et s'est beaucoup plaint du peu d'assistance qu'ils reçoivent et du peu d'hommes qu'ils ont pour un tel dessein. Je lui ai dit par avance que vous leur aviez jeté de la poudre aux yeux, leur ayant offert, contre votre profession, d'aller où ils refusaient d'avancer, et que dans ce rencontre vous auriez joué le personnage de général et de capitaine et eux celui de chef de conseil. Le roi lui a dit la même chose, et lui a témoigné qu'il s'était chargé d'un fâcheux message et contraire au métier qu'il fait dans l'armée. Je lui ai dit en présence du roi qu'il avait tort de s'excuser sur le peu d'hommes, vu que, par la revue, il s'en trouve plus de trois mille. Il l'a nié absolument, et a dit qu'il était bien vrai que l'on distribuait chaque jour trois mille trois cents rations, mais qu'il n'y en avait que dix-sept cents pour les soldats, et que le reste était pour les officiers. Il a fait grande instance sur ce que, faute de foin et d'avoine, ils avaient été contraints de renvoyer leur cavalerie à terre, et que le soldat tombait malade à troupe pour n'avoir un ais ni une fascine pour faire huttes et mettre à couvert. Le roi lui a reparti que ceux du siége de Corbie avaient bien trouvé moyen de se retirer et de couvrir leurs cabanes de gazon en un pays bien plus froid que celui des îles. Bref, le tout bien débattu et bien agité en présence du roi, il a été conclu qu'il eût été à désirer que votre avis eût été suivi, et que celui de ces messieurs était plein de beaucoup de

considérations pour les gens de guerre, vu que l'exemple de la descente, de la prise du fortin et du fort de Monterey avait déjà condamné leurs opinions et fait voir que, dans la guerre, qui attaque, gagne la victoire. Le roi a jugé de tout ceci qu'il fallait qu'il y eût de la mésintelligence mêlée et de la division, et m'a commandé de vous conjurer de sa part de faire en sorte que l'on ne vous en pût rien imputer; que cette occasion était de telle conséquence à la France, qu'il fallait que tous ceux qui ont amour pour son service et affection pour le public le fissent paraître par bons effets; qu'il saura bien en temps et lieu faire justice à un chacun. Je sais bien qu'il n'y a rien que ne fassiez sur ces paroles, et que vous vous conduirez en sorte que vous rendrez les ennemis muets.

Monsieur le cardinal a été malade de cette dernière nouvelle; et je m'assure que, comme vous l'aimez, il n'y a rien que ne fassiez pour lui procurer de la satisfaction en cette occasion. Son éminence vous en prie et de ne rien épargner, lorsque vous aurez reçu l'argent que le Picart vous a envoyé, pour que cette entreprise, qui touche extrêmement son éminence, réussisse sans distinction de ce qui regardera les dépenses de la mer ou celles de la terre, puisque sa satisfaction doit venir également des uns comme des autres. L'on envoie M. de Launai, lieutenant des gardes, vers M. de Vitry pour le faire agir selon que le besoin le requerre.

M. le général des galères aura maintenant reçu cent mille livres, outre tout ce que nous avons su qu'il a eu d'assistance de vous et du pays; ainsi j'espère que vous avez toutes les galères. Le sergent qui est en exercice ayant encore un commis avec une lettre de change de cent mille livres, l'on envoie audit sieur général l'ordre que vous avez demandé.

Le même à M. d'Argencourt, à M. de Castelan. La lettre du roi à M. de Vitry porte qu'il fasse exécuter par la province tout ce qui sera demandé par MM. de Lançon et comte de Carces.

Le sieur Jean a eu admonition conforme à ce qui est par votre dépêche à son éminence.

Son éminence m'a recommandé d'écrire à M. d'Harcourt ce que

vous proposez pour activer le radoub des vaisseaux, selon que l'occasion le permettra et que la nécessité le requerra.

Le roi a remercié le parlement des témoignages de bonne volonté qu'il a fait paraître en cette occasion, et l'on a fait une décharge aux procureurs du pays. Enfin, monsieur, je vous assure que cette affaire est tellement considérée par-deçà qu'il n'y a rien que le roi ne fasse pour la conduire à sa perfection. Et comme les gens de guerre n'ont insisté sur aucune chose plus fortement que sur le nombre d'hommes et des forces qu'ils disent leur manquer et être absolument nécessaires, le roi mande à M. le comte de Sault d'envoyer jusques à deux mille six cents hommes, effectif des régiments qui sont en Dauphiné, et à M. de Vitry d'y faire aller aussi en même temps le régiment de Forbin, qui fait son assemblée en Provence, afin que cela, joint à ce qu'ils ont présentement, leur donne les quatre mille hommes avec lesquels le sieur Jean a répondu au roi qu'ils prendraient dans un mois et Sainte-Marguerite et Ragon. Et nous presserons le sieur de Rambouillet, qui doit avec le sieur le Picart vous fournir jusques à six cent mille livres dans la fin de ce mois, d'y donner si bon ordre que vous n'y manquiez point d'argent. Son éminence vous envoie M. d'Espenan, passant pour aller en Guienne, afin qu'il voie l'état de cette attaque et y aide en ce qu'il pourra. Il est homme plein de feu et de vigueur, qui se rangera volontiers du côté de ceux qui veulent aller aux ennemis, et du moins fera savoir au roi à qui il a tenu que l'on n'ait davantage avancé l'affaire, et vous aidera à exécuter les bonnes pensées que vous avez eues pour la perfection de cet ouvrage, que je prie Dieu conduire au point que nous avons tous espéré, au contentement du roi et à la satisfaction de son éminence, dans laquelle nous sommes tous intéressés et surtout celui qui lui doit le plus, et qui est,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

Les dépêches suivantes du roi et de M. de Noyers confirment la lettre précédente.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Versailles, le 15 avril 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, le retardement que reçoit l'entreprise du recouvrement de mes îles par des manquements que je n'eusse jamais pensé pouvoir arriver en un dessein préparé depuis huit mois, et en un lieu où les assistances de la terre sont si voisines, fait que j'envoie encore le sieur d'Espenan sur les lieux, tant pour servir en ce qui se pourra offrir en cette occasion, tandis qu'il sera par-delà, que pour faire avancer le secours de toutes les choses qui y sont nécessaires. Il vous dira le déplaisir que j'ai de voir demeurer cette entreprise si importante en un si beau chemin, et ce que j'attends de vous pour faire qu'elle réussisse. A quoi je n'ajouterai rien que pour vous dire que vous lui donniez entière créance, et vous assurer que j'attends avec des impatiences extraordinaires de savoir ce qui s'avancera en l'exécution; et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, ce 16 avril 1637.

MONSIEUR,

J'ai vu la lettre que Mondon m'a rendue de votre part, sur le sujet de laquelle je ne puis que je ne vous die que je compâtis grandement au déplaisir que je sais que vous avez de voir que les choses ne vont pas avec la diligence que vous souhaitez, et qu'il serait à désirer pour le bien du service du roi. Aussitôt que sa majesté sut l'attaque des îles,

elle envoya le sieur d'Oynville en poste sur les lieux pour convier un chacun à faire son devoir en cette occasion. Maintenant elle y dépêche de nouveau le sieur d'Espenan, en qui elle a confiance, avec tous les ordres nécessaires pour la même fin. Je l'ai prié de conférer particulièrement avec vous sur le sujet de votre entreprise, et de faire connaître à tous ceux qui y ont part, que si on ne la continue comme elle a été commencée, c'est-à-dire avec chaleur et fermeté, il est à craindre que le succès n'en soit pas tel qu'on se l'est promis d'abord ; ce qui apporterait un tel préjudice aux affaires du roi, et diminuerait de telle sorte la gloire de ses armes, que ceux qui les commandent se doivent cacher à jamais si un tel malheur arrivait faute de n'avoir pas fait tout ce qu'ils pouvaient.

L'argent ne vous peut manquer par le soin qu'on prend de deçà de vous en envoyer. On donne ordre pour vous envoyer des gens de guerre; enfin on n'oublie rien de ce qui se peut pour vous mettre en état de faire réussir votre dessein ; c'est à vous autres à surmonter les difficultés qui se pourraient rencontrer, et se souvenir que rien ne met à bout la finesse des Espagnols que la résolution des Français. Je me promets que vous n'oublierez rien de ce qui dépend de vos soins pour faire qu'elle ne leur manque pas en ce rencontre.

Vous vous souviendrez aussi, s'il vous plaît, d'envoyer radouber les vaisseaux de l'armée navale les uns après les autres sitôt que le service du roi le pourra permettre, parce qu'autrement il serait à craindre qu'ils vinssent à manquer tout à la fois faute de radoubs, ce qui serait préjudiciable. Assurez-vous que je suis véritablement et serai toujours,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal de Richelieu.

Le roi annonce à M. de Bordeaux qu'il envoie Mgr le prince de Condé pour commander en Provence et remplacer M. le maréchal de Vitry.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 16 avril 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, outre la lettre par laquelle je vous fais savoir l'ordre que je donne à mon cousin le prince de Condé d'aller en Provence pour y commander pendant les occasions présentes, j'ai bien voulu vous écrire celle-ci pour vous dire que mon intention est que vous rendiez toutes sortes de déférences à son avis et à ses ordres pendant tout le temps qu'il sera en madite province. A quoi m'assurant que vous satisferez, je ne vous ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu, mons. l'archevêque de Bordeaux, vous avoir en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Versailles, le 16 avril 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, j'ai été tellement touché de voir comme l'entreprise de l'attaque de mes îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins s'est trouvée arrêtée au milieu de son progrès, que je ne veux omettre aucun moyen pour la faire réussir; et parce que chacun juge combien la mauvaise intelligence qui est entre vous et mon cousin le maréchal de Vitry y est préjudiciable, j'ai désiré envoyer mon cousin le prince de Condé en Provence pour faire cesser par sa présence toutes ces divisions, et commander dans la province, faisant venir près de moi mondit cousin le maréchal de Vitry pendant la continuation de cette entreprise à laquelle vous êtes attaché ; ce que j'ai bien voulu vous faire savoir par cette lettre, et vous dire que vous ayez à établir et entretenir avec mondit cousin le prince de Condé la bonne intelligence et correspondance nécessaires pour mon service, sachant bien que de sa part il vous obligera à ce procédé, et que, sui-

vant les ordres que je lui envoie, il vous assistera puissamment et promptement de tout ce qui dépendra de lui, pour continuer à achever le glorieux dessein auquel vous êtes occupé. A quoi j'ajouterai seulement que, comme maintenant vous ne pouvez pas manquer de recevoir ponctuellement ce dont vous avez besoin dans les îles, je me promets aussi que l'on ne vous pourra pas imputer d'avoir rien omis de ce qui aura été en votre pouvoir pour en chasser les ennemis; ce que souhaitant de l'assistance de Dieu que vous exécutiez heureusement, je le prie de vous tenir en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. le cardinal de Richelieu engage M. le duc d'Haluin à contribuer de tout son secours à la reprise des îles.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. LE DUC D'HALUIN.

MONSIEUR,

J'ai été très-aise de voir, par la lettre qu'il vous a plu m'écrire du 14 de ce mois, le secours que par avance vous avez donné aux îles. Sa majesté trouve bon que vous y fassiez un tour comme vous le désirez, pour ajuster avec ces messieurs qui ont la charge de son armée navale ce que le Languedoc peut fournir de vivres et de munitions pour leur subsistance, ainsi que vous verrez plus particulièrement par la lettre qu'elle vous écrit sur ce sujet. Il me reste à vous assurer que donnant votre parole, comme vous me mandez que vous ferez, aux marchands qui avanceront ces fournitures, pour certitude de leur paiement, on donnera tel ordre à y faire pourvoir, que vous ne serez point en peine pour ce regard. Cependant, assurez-vous, s'il vous plaît, de la continuation de notre affection en votre endroit, et qu'il ne s'offrira point d'occasion de vous en donner des preuves, que vous ne connaissiez que je suis, etc.

De Charonne, ce 24 avril 1637.

Outre que le roi désire que vous fassiez un tour en Provence, pour le sujet contenu

en ma lettre, je vous en conjure encore en mon particulier de contribuer, en cette occasion, tout ce qui dépendra de vous, vous assurant que vous ne sauriez faire autre chose qui soit plus agréable à sa majesté, ni dont j'aie plus de ressentiment en votre endroit.

M. le duc d'Haluin rend compte à M. de Bordeaux des moyens de violence qu'il a été obligé d'employer pour pouvoir lui envoyer les vivres qu'il désirait.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Agde, le 26 avril 1637.

MONSIEUR,

Je vous envoie un petit secours que je croyais devoir être plus grand d'une compagnie, mais le mestre-de-camp de mon régiment, qui s'embarque à présent pour venir en Agde où j'ai embarqué tout ce que j'envoie aux îles, s'est écarté, en sorte que je n'ai point de nouvelles de celui qui la commande. J'en suis au désespoir, car j'estime que cette compagnie n'était pas la moindre. Je ne sais si vous trouverez le reste à votre gré, mais je suis certain qu'il y a d'assez bons hommes. J'ai été long-temps à vous envoyer vos munitions de bouche, mais j'ai voulu tout faire partir ensemble, et cependant j'ai cru que vous ne pourriez pas pâtir, puisqu'il est allé du blé à Marseille et Toulon. Il y a quatre jours que vous auriez tout ce que vous recevrez à cette heure, n'était le vent et la peine qu'il y a de résoudre les maudits soldats à s'embarquer pour les îles. Il y en a de cette province qui y ont été, et qui ont tant décrié ces lieux-là, qu'il semble qu'on les mène pendre quand on leur parle d'y aller; et la dernière desdites compagnies que vous verrez vient, depuis cinq ou six jours qu'ils savent leur départ, de perdre trente-deux hommes. Je n'ai que les frais, et on ne nous paie qu'à raison de soixante hommes par compagnie, à quoi j'ai consenti pour le soulagement de tout l'hiver; et maintenant que je

suis sur le point de rendre ces dernières compagnies complètes, j'ai été obligé de vous faire passer celles-ci, sans avoir eu le temps de les mettre en l'état que j'eusse désiré; néanmoins, telles qu'elles sont, je vous les envoie. La seule chose qui vous doit faire agréer ce petit secours, c'est que je le fais par la pure passion que j'ai au service du roi, et sans ordre de lui. Je vous envoie cinq à six mille setiers de blé, qui est plus que vous ne me demanderez de beaucoup, et tout le vin qui s'est trouvé chargé, qui certes est en petite quantité; néanmoins il y en a encore deux barques qui vous seront portées par ma compagnie, si elle ne se perd. Et la chose dont j'ai à vous supplier le plus passionnément est de faire payer le blé et le vin; car je leur ai donné ma parole et montré votre lettre. Je n'ai point voulu faire de prix avec les marchands et patrons, de peur de n'être pas assez bon ménager de l'argent du roi; mais je vous dirai seulement, monsieur, que le blé ne coûte plus ici que six livres dix sols, et le vin quarante-deux livres le muid. Vous considérerez, s'il vous plaît, là-dessus, monsieur, les frais et la valeur du blé. Je vous supplie donc très-humblement de les vouloir faire satisfaire; si cela est, ces marchands iront volontairement; et s'ils sont mal payés, tout fuira, et je n'aurai pas moyen de vous servir. Mais j'estime qu'il faudra, quand vous voudrez désormais des blés, qu'il vous plaise envoyer un homme avec argent et des barques pour charger. Ainsi, du jour au lendemain, vous serez assisté. Autrement, je vous proteste que j'ai été contraint de faire arrêter tous les blés prêts à partir et de faire embarquer les patrons à coups de bâton; c'est pourquoi, monsieur, je vous supplie encore une fois très-instamment de vouloir faire ponctuellement payer tout le blé que je vous envoie. Que si vous trouvez qu'il y ait trop de blé à proportion de ce que vous en demandâtes, vous pourrez renvoyer les dernières barques le vendre à Toulon et Marseille, et prendre garde qu'elles ne se coulent vers Gênes. Je n'ai point encore eu réponse des contrôles des certificats que je vous ai envoyés pour justifier si, du blé sorti de Languedoc, il y en a passé audit Gênes. Je vous supplie, monsieur, que j'en aie un mot de réponse de vous; qu'il vous plaira favoriser pour sa subsistance ce petit

corps du régiment de Languedoc, et me faire l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'HALUIN.

P. S. Je vous supplie très-humblement, écrivant à la cour, de vouloir rendre témoignage de la sorte que je vous ai désiré servir en ce rencontre. Au moins l'embarquement ne coûte rien à la province ni au roi, et quoique les frais soient fort peu considérables, si c'eût été quelque chose de plus, je les eusse faits d'aussi bon cœur.

CHAPITRE IV.

Lettre de M. le cardinal de Richelieu à M. de Guitaud, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. — Trève accordée au commandant des îles pour l'Espagne. — Capitulation de l'île Sainte-Marguerite. — Exécution de la capitulation de l'île Sainte-Marguerite. — Relation de l'attaque et de la prise des îles. — Articles accordés à la garnison espagnole sortant de Saint-Honorat. — Dépêche de M. de Bordeaux concernant l'organisation militaire et le gouvernement des îles. — Lettre de M. le cardinal de Richelieu à M. de Bordeaux sur l'heureux succès de la reprise des îles. — Lettre de M. de Bordeaux à M. le cardinal de Richelieu sur le traité fait avec le gouverneur espagnol de Saint-Honorat. — Le roi à M. de Bordeaux sur la fortification des îles. — Lettre de M. le cardinal de Richelieu au sujet de l'armée navale et des garnisons qu'il faut laisser en Provence. — Mémoire de M. l'archevêque de Bordeaux sur ce qu'il faut faire pour mettre la côte de Provence en sûreté. — M. le cardinal de Richelieu engage M. de Bordeaux à rester dans le Levant. — Les Espagnols tentent une descente à Saint-Tropez et à Fréjus, et sont repoussés. — Lettres de M. de Bordeaux à M. Justinian sur son voyage aux côtes de Barbarie; — à M. de Sabran sur l'armée navale d'Espagne; — et à M. de Noyers sur ce que la multiplicité des commandements paralyse l'action de son autorité et nuit au service de sa majesté. — Le cardinal de Richelieu à M. le comte d'Harcourt; — et à M. de Bordeaux, touchant le rappel de M. d'Harcourt. — Le roi à M. de Bordeaux sur l'armée navale. — M. le duc d'Haluin à M. de Bordeaux. — Mémoire du roi à M. de Bordeaux sur les moyens à prendre pour s'opposer à la descente des Espagnols en Languedoc.

Mai — Août 1637.

Le siége des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat étant conduit avec la plus grande vigueur, et le gouverneur espagnol de Sainte-Marguerite ayant d'ailleurs conclu un traité secret avec M. de Bordeaux, traité par lequel il consentait à laisser débarquer les troupes françaises sans les inquiéter, moyennant deux mille pistoles, les îles retombèrent au pouvoir du roi.

On voit par une autre note de M. de Bordeaux à M. le car-

dinal de Richelieu, qu'ayant aussi gagné le confesseur du gouverneur de Sainte-Marguerite, non seulement il avait appris par lui les dispositions des ennemis pour la défense des îles, mais encore leurs projets ultérieurs, et entre autres celui d'une attaque sur Toulon. Ce prêtre, Sarde de nation, devait de plus continuer de donner les mêmes renseignements, moyennant un présent annuel de mille pistoles.

Une fois maître des îles, M. de Bordeaux, convaincu de toute leur importance maritime, militaire et commerciale, adressa de longs mémoires à M. le cardinal de Richelieu sur le moyen de mettre désormais ces possessions à l'abri d'un coup de main. Dans une autre dépêche fort étendue, M. de Bordeaux proposa aussi de nouvelles et grandes améliorations à introduire dans la fortification et le gouvernement de la Provence. L'idée dominante de ce prélat était surtout de centraliser les différents pouvoirs, dont l'action rivale avait si souvent et si dangereusement nui au service du roi; en outre, M. de Bordeaux donne, dans cette dépêche, un curieux tableau de l'organisation civile et politique de la Provence comparée au génie de ses habitants. Il est évident que les ouvertures faites par le confesseur du gouverneur de Sainte-Marguerite touchant les projets des Espagnols sur Toulon, engagèrent surtout M. de Bordeaux à s'occuper si particulièrement de cette province, et à signaler à M. le cardinal de Richelieu le mauvais vouloir des gentilshommes du pays, qui avaient presque tous refusé de se rendre au siége des îles, tandis qu'au contraire le parlement de Provence avait prêté au service du roi le meilleur concours, en rendant des arrêts souvent opposés aux ordres de M. le maréchal de Vitry, qui prétendait gouverner militairement cette cour souveraine, et ménageait peu les vrais intérêts du pays.

Depuis la reprise des îles jusqu'à la fin du mois d'août, il ne se passa qu'un fait maritime considérable, à savoir, la descente que les Espagnols tentèrent en vain à Saint-Tropez, car ils furent vigoureusement repoussés, et l'armée navale resta dans le levant.

Malheureusement les divisions et les rivalités qui avaient eu l'année précédente de si funestes résultats, se réveillèrent avec plus de force que jamais, entre MM. d'Harcourt, de Vitry et de Bordeaux. Les deux premiers se liguèrent contre le prélat, et entravèrent à tel point son autorité qu'il demanda formellement au roi de quitter son service et de revenir en France. Mais, sur la nouvelle que les Espagnols devaient effectuer une descente sur les côtes du Languedoc, le roi ordonna à M. de Bordeaux de garder le commandement de sa flotte, et engagea M. d'Harcourt à demeurer dans les limites de ses fonctions, sans rien prétendre sur celles de M. de Bordeaux.

Instruit de l'heureuse attaque des îles, le roi nomma M. le chevalier Guitaud gouverneur de ces possessions.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, comme il semble que je me doive promettre l'assistance de Dieu, après qu'il a favorisé, comme il a fait, votre descente dans mon île de Sainte-Marguerite, et que vous avez conduit l'entreprise au point qu'elle est, voyant, par les avis qui viennent de ce pays-là, que l'on avait réduit les ennemis dans le circuit du dernier fort de ladite île, et que l'on avait commencé de le battre si puissamment dès le 27 du mois passé, qu'il y avait apparence que vous les obligeriez bien à se rendre, j'ai estimé nécessaire de penser à une personne capable de commander dans ces îles lorsqu'elles seront

réduites en mon obéissance, et j'ai jeté les yeux pour cet effet sur le sieur chevalier de Guitaud; désirant qu'après qu'il aura plu à Dieu donner ce succès à votre entreprise, mon cousin le comte d'Harcourt établisse ledit chevalier de Guitaud, tant en ladite île de Sainte-Marguerite qu'en celle de Saint-Honorat, pour y commander sans dépendre d'autre que de moi, et ce en attendant que je lui envoie les commissions nécessaires pour s'y établir comme il sera convenable; mon intention étant que qui que ce soit, que vous et mon cousin le comte d'Harcourt, n'ait connaissance de cette résolution jusques à ce que vous ayez entièrement chassé les ennemis desdites îles. En m'assurant que vous satisferez à ce qui est en cela de ma volonté, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 6 mai 1637.

LOUIS.

SUBLET.

Le gouverneur espagnol de l'île Sainte-Marguerite ayant demandé une trève, elle lui fut accordée aux conditions suivantes:

TRÈVE ACCORDÉE AU GOUVERNEUR DE SAINTE-MARGUERITE.

ARTICLES ACCORDÉS POUR LA TRÈVE AU GOUVERNEUR DU FORT RÉAL DE SAINTE-MARGUERITE.

Premièrement.

Ladite trève sera observée ponctuellement de part et d'autre depuis cejourd'hui, 6 de mai, jusques au mardi 12 du même mois, à cinq heures après midi, pendant lequel temps on n'avancera aucun travail du côté de la mer et ne sera réparé aucune brèche de la part des assiégés; et ce faisant, chacun demeurera en l'état où il se trouve à présent; et pour cet effet deux officiers de l'armée visiteront tous les jours les brèches de la place dedans et dehors, et pareillement deux des assiégés visiteront tous les jours les batteries, afin qu'il ne se puisse rien *innover*.

Il sera permis aux assiégés d'*envoyer* deux hommes où ils voudront, et pour cet effet leur sera donné une felouque, sans que la reddition puisse être retardée par leur retour ou par les nouvelles qu'ils apporteront.

Pendant qu'il y aura de l'eau dans la place, il ne sera pas permis aux assiégés d'en prendre plus d'un bocal de celle du puits pour les malades et blessés, et lorsque celle de la place manquera, les assiégés en pourront venir boire à la fontaine qui est sous leurs retranchements, sans qu'ils en puissent emporter; et pour cet effet les assiégeants tiendront un corps-de-garde à ladite fontaine avec un capitaine pour empêcher qu'il ne s'y fasse de désordre, et que l'on en abuse au préjudice du présent traité.

Pour sûreté de l'exécution des précédents articles, il sera donné deux otages de la part des assiégés; savoir, deux capitaines, l'un espagnol, l'autre italien, lesquels demeureront en l'armée.

Si pendant la trève il arrive quelque secours pour les assiégés, ils ne pourront le favoriser en quelque façon que ce soit, ni tirer sur les vaisseaux, galères, barques ou felouques, encore qu'elles soient proches du fort, ni moins sur les soldats de l'armée de terre, si ce n'est en cas qu'ils voulussent aller dans leurs contrescarpes ou que ceux de la mer voulussent descendre à terre.

La place ne pourra être tenue pour secourue s'il n'y entre mille hommes avec leurs vivres et munitions de guerre pour un mois.

Si le secours n'est arrivé dedans la place dans le 12 de ce mois, à cinq heures après midi, les assiégés seront obligés d'en sortir et de la remettre entre les mains du roi, encore que le secours fût en présence, conformément à la capitulation faite cejourd'hui.

Arrêté au camp devant le fort Sainte-Marguerite, le 6 mai 1637.

M. de Noyers donne les instructions de M. le cardinal de Richelieu à M. de Bordeaux, au sujet de la garnison des îles.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Nous différions de jour à autre le renvoi de ce courrier dans l'attente du succès de l'attaque du fort de Sainte-Marguerite; mais comme il est fâcheux à des personnes attachées à une entreprise de si haute importance, périlleuse et difficile comme celle-là, de rester si longtemps sans avoir des nouvelles de la cour, son éminence le vous renvoie pour vous assurer de la haute estime en laquelle cette action met tous ceux qui en ont la conduite et qui en pressent l'exécution. Il vous sera d'autant plus aisé de le croire que vous en voyez la cause, et le mérite de bien prier. Dieu, par sa bonté, mettra à chef les travaux et donnera à vos soins le résultat que toute la France en espère; après quoi son éminence a fait trouver bon au roi ce qui a été proposé au sujet du chevalier de Guitaud, dont je donne avis à M. de Vitry et à MM. de Courcelles et de Champigny, par les lettres y jointes, que vous ne leur rendrez qu'après que l'action sera faite. J'ai toujours oublié à vous remercier de l'avis qu'il vous a plu me donner de ce que mandait par-delà le secrétaire de M. le maréchal de Vitry, vous assurant, monsieur, que le jour précédent votre avis, un de mes commis l'avait querellé pour ne vouloir sortir du bureau où mes gens travaillaient, sur quelque pareil soupçon, et depuis je vous assure qu'il ne regarde ma porte que pour me donner mes dépêches.

Je n'ai pas omis de remercier de la part du roi M. le duc d'Haluin des assistances qu'il donne à l'armée navale, et l'ai convié par les plus pressants motifs qui touchent les gens de cœur à les continuer. Son éminence l'a fait puissamment, et en mon particulier je lui ai dit tout ce qui se pouvait sur ce sujet. J'ai redoublé les ordres à MM. de Sault

et de Vitry de vous envoyer des hommes et du secours; ce qu'il nous ont promis de faire de toute leur puissance.

Ainsi il ne me reste qu'à prier Dieu pour votre heureux succès, et qu'il vous plaira me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

De Charonne, ce 9 mai 1637.

Malgré la trève qu'on leur avait accordée, les îles, obligées de se rendre, capitulèrent. Les pièces suivantes donnent tous les détails de ce fait important, et de son exécution immédiate.

CAPITULATION DE SAINTE-MARGUERITE.

ARTICLES ACCORDÉS POUR LA CAPITULATION DU FORT RÉAL DE SAINTE-MARGUERITE.

Premièrement.

Le mardi, 12 de ce mois, à cinq heures après midi, le gouverneur sergent-major, capitaine de cavalerie, capitaine et officiers tant à pied qu'à cheval, seront obligés de sortir en la forme que les gens de guerre ont accoutumé de sortir des places assiégées, avec leurs armes et bagages, enseignes déployées, balles en bouche, mèche allumée des deux bouts, tambour battant et leurs fourniments pleins de poudre; et pourront emporter les armes de leurs soldats morts ou blessés, mais non pas celles qui sont pour la garde ordinaire de la place, ou qu'ils y ont trouvées lorsqu'ils sont entrés dedans.

Pourront emporter avec eux leurs blessés, malades, femmes, meubles, hardes, armes, chevaux, chariots et généralement tout ce qui appartiendra aux particuliers.

Comme aussi d'emmener tous leurs canonniers et soldats de quelque nation qu'ils soient, excepté les Français.

Qu'il leur sera donné vaisseaux, galères, tartanes et felouques pour

les porter avec leurs bagages, et les vivres nécessaires pour leur nourriture durant leur passage.

Le sieur don Michel Peyrès, gouverneur, sera obligé de s'en aller avec les siens à Final, sans que, pour quelque raison que ce soit, il puisse entrer dans Saint-Honorat.

Qu'il leur sera permis d'emmener avec eux deux pièces d'artillerie avec leurs affûts et munitions pour tirer six fois chacun; pour quoi faire leur sera fourni d'équipages pour les traîner jusques à l'eau, et des vaisseaux pour les porter par mer.

Si, pour leurs blessés ou malades embarqués, ils ont besoin de chirurgiens, onguents et médicaments, il leur en sera fourni jusques au jour de leur débarquement.

Que, durant le temps de la trève, il ne se pourra recevoir de part et d'autre les soldats qui se voudraient rendre.

Les prisonniers qui auront été pris depuis la descente et qui sont maintenant dans les forts seront rendus de part et d'autre sans aucune rançon.

Qu'il ne sera fait aucun mal par l'armée aux assiégés, ni par les assiégés à aucun soldat de l'armée, sans toutefois que ceux de l'armée puissent aller dans les contrescarpes et fossés de la place, ni les assiégés approcher des travaux des assiégeants.

Il sera donné passeport de part et d'autre jusques à ce que les vaisseaux qui porteront la garnison soient revenus, et pour cet effet les otages demeureront jusques à ce que les galères (si on en donne) soient revenues, et en ce cas on donnera une felouque aux deux capitaines pour les porter à Final.

Et pour l'exécution des articles ci-dessus, il sera envoyé dans le fort deux otages de l'armée trois heures devant que la trève finisse.

Arrêté au camp devant le fort de Sainte-Marguerite, le 6 mai 1637.

EXÉCUTION

DE LA CAPITULATION DE SAINTE-MARGUERITE.

Ensuite de la capitulation faite le mardi douzième de mai, les barques et vivres, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, étant préparées et amenées à l'île, les assiégés ont commencé à faire embarquer leurs bagages, les chevaux et les deux pièces de canon qu'on leur a permis d'emmener, puis ils se sont embarqués au nombre de six cents combattants, deux cent dix blessés, cinquante cavaliers et leurs valets, et cinquante canonniers, chirurgiens et autres officiers de la place, sans compter les femmes, valets et autres canailles qui suivaient ces équipages (sans lesquels ils ont laissé dix-huit pièces d'artillerie des forts, trente-deux barils de poudre pour chaque pièce, du biscuit environ pour trois semaines, trois pieds d'eau dans la citerne qui en a quinze en carré, assez d'outils pour travailler, et quelque peu d'autres commodités), force officiers tant espagnols que napolitains, entre lesquels le gouverneur, nommé Miguel Peyrès, Sarde, n'était pas des moins estimés; le seigneur Crespe de Gayette, sergent-major commandant après lui, et seigneur don Francisco Alvarès, commandant la cavalerie, étaient les principaux officiers. Il est sorti vingt-cinq chevaux, le surplus de septante-cinq ayant été tué à la descente et aux diverses sorties qu'ils ont faites. Leurs grandes incommodités consistaient en trois choses principalement :

La première, au ravage que faisait le canon dans la place, n'y ayant plus ni logements ni tour où seulement on pût habiter, auprès desquels il fût possible de demeurer; tant de ruines incommodaient, sans parler de la brèche qui était presque en état qu'on y pouvait aller, n'y ayant plus qu'un peu de terre qui empêchait, laquelle en cinquante volées de canon eût été tout éboulée. Cette brèche était aussi étendue que la face du bastion, qui était de trente ou trente-cinq toises; et de quatre canons qu'ils avaient sur ce bastion, trois étaient démontés, de sorte qu'on ne put jamais en raccommoder les affûts, et le quatrième embouché.

Leur seconde incommodité était que les deux divers logements qui étaient à cinquante pas des contrescarpes de chaque côté, et les deux batteries qui en étaient à quelque cent pas, les incommodaient de telle sorte que ce qui échappait du canon et des ruines qu'il causait était souvent attrapé des balles de mousquet qui tombaient en la place d'armes.

La troisième incommodité, l'eau de la fontaine leur ayant été ôtée, il ne s'en restait qu'un petit trou dans le rocher du côté de la mer, d'où ils tiraient un peu d'eau saumâtre, laquelle ne se pouvait boire qu'avec de grandes incommodités et qu'autant qu'on y mettait du vinaigre dedans, et environ trois pieds d'eau dans leur citerne, qui était si troublée par le canon qu'il semblait que ce fût de l'encre.

Je ne parle point des incommodités des vivres, les soldats ne mangeant plus qu'un peu de biscuit, et ne buvant que de cette méchante eau; non plus que du logement, n'y ayant plus de couverts qui pussent être habités, les soldats étant toujours sous les armes, à cause des diverses attaques et des approches d'icelle; mais je vous dirai une chose assez remarquable, qui est que depuis deux ans que ces troupes sont en garnison dans l'île, où ils ont perdu, par leur propre confession, plus de trois cents hommes par les extrêmes incommodités qu'ils ont reçues, tant des vivres que du coucher, n'ayant point de couvert pour les soldats, c'est que toute l'abondance d'Espagne, ni toutes les flottes des Indes, ne leur ont su produire qu'une seule montre en deux ans; et avec cela les officiers et soldats n'ont pas laissé de faire tous leurs efforts pour empêcher que les îles, qu'ils pillaient, joyaux inconnus de la France, ne leur fussent ravies. Comme le principal est déjà passé dans l'armée du roi, on espère que le reste suivra avant qu'il soit peu de temps.

Cette dépêche de M. de Bordeaux offre une sorte de journal de l'attaque et de la prise de l'île Saint-Honorat.

ATTAQUE DE SAINT-HONORAT.

La capitulation du fort de Sainte-Marguerite étant exécutée, durant qu'on préparait des bateaux pour emporter la garnison et les équipages qui en sortirent, l'on en amassait aussi pour faire la descente de Saint-Honorat ; de sorte que comme la garnison de Sainte-Marguerite s'en allait d'un côté, les vaisseaux et les galères qui étaient disposés aux différentes gardes pour empêcher le secours de Sainte-Marguerite, se réunirent tous dans le frioul pour y faire deux attaques, savoir : l'amiral avec sept ou huit vaisseaux et douze galères du côté de ponant, les sieurs de Manty et Poincy avec leurs escadres du côté de levant. Les choses disposées de la sorte, on envoya sommer celui qui commandait dans Saint-Honorat, nommé don Jean Tamayo, vers lequel le commandeur de Guitaud fut envoyé pour lui dire que s'il voulait accepter la composition de Sainte-Marguerite, on la lui offrait, pourvu qu'il voulût s'en aller avec eux et toute sa garnison, et que s'il retardait tant soit peu, et permettait que l'armée descendît dans son île, il n'y avait plus de quartier pour lui.

Ledit gouverneur de Saint-Honorat envoya un capitaine de la garnison pour dire qu'il ne pouvait en façon du monde traiter, qu'il n'eût ordre des gouverneurs qui lui commandaient, ou pour le moins qu'il eût quelques nouvelles d'un des conseillers d'état d'Espagne demeurant à Gênes.

Sa demande ne lui pouvant être accordée, le commandement fut envoyé aux vaisseaux de tirer, ce qu'ils firent avec tant de joie et de diligence, qu'incontinent ils eurent démonté les canons qui étaient sur les coins de ponant et levant, et abattu les parapets, qui voyaient en ruine une partie d'icelles, de telle sorte qu'ils eussent été bientôt raz pied raz terre, sans que la nuit, qui fit discontinuer leurs batteries, empêcha aussi de faire la descente au jour, le 13 de mai.

Les vaisseaux étant demeurés à leurs postes pour continuer leur tra-

vail commencé de bon matin, furent néanmoins surpris avec la pointe du jour par les canonnades qui leur furent envoyées du fort, auxquelles étant répondu comme aux jours précédents. Une partie de l'armée embarquée en de petits bateaux, et quantité de matériaux pour les logements qu'on avait préparés durant la trève, on marcha droit aux ennemis après les avoir encore envoyé sommer par le commandeur de Guitaud de se rendre ou de leur déclarer qu'il n'y aura point de quartier pour eux, auquel le gouverneur répondit qu'il s'estimait bien heureux de mourir sur le bord de la brèche avec ses compagnons, et qu'il attendait l'armée en grande dévotion.

Cette réponse, apportée sur les huit heures de ce jour, on donna donc en huit corps, savoir : Vaillac, Cornusson, La Tour, les Iles, Vitry, Saint-André, Roussillon, Castrevieille-les-Galères, et ce qui était ici du régiment de Languedoc en un corps de noblesse de cent cinquante commandé par le marquis de Janson, sans compter plusieurs volontaires qui s'étaient mis dans des différents corps. Cette attaque fut faite avec telle chaleur par les huit corps à la pointe de ponant, qu'ils furent plus tôt descendus que les ennemis n'eurent pensé à y faire résistance; de sorte que tout ce qu'ils purent faire, ce fut de gagner leurs contrescarpes, la fumée des canons et mousquetades obscurcissant l'air de sorte que l'île ne paraissait presque pas.

Vaillac et le sieur de Cornusson, à la tête de ce qui donnait de leurs régiments, firent plutôt le métier de sergent que de mestre-de-camp, se saisirent de la tour en batterie de ponant avec tous les retranchements qui y étaient, et allèrent former leur bataillon à la portée du pistolet de la place.

Le régiment de La Tour, commandé par le sieur de Sailly, le sieur de Corbeil ne l'ayant pu faire à cause d'un coup de canon qu'il reçut au pied à l'attaque Sainte-Marguerite, et le sieur Dallard, exempt des gardes-du-corps du roi, ainsi que les capitaines et le sergent-major dudit régiment, se logèrent avec grande diligence dans les retranchements qu'avaient faits les ennemis entre leur place et le frioul, si avantageusement que la place en recevait des grandes incommodités; ils y perdirent le sieur d'Aubigny, lieutenant de la compagnie mestre-

de-camp, homme de grand cœur, et le sieur de Saint-Pierre avec quelques soldats. Le régiment des Iles, commandé par le sieur de la Vallade-Bussac, et celui de Saint-André, par son mestre-de-camp, se logèrent en une chapelle en des retranchements qu'avaient faits les ennemis du côté du frioul, qui ne les incommodaient pas moins que les autres.

Vitry, commandé par le sieur de Vinezac son lieutenant-colonel, descendit avec même promptitude que les autres.

Les régiments de Roussillon et Castrevieille, commandés par le comte de Roussillon fils du comte de Tournon, avec les sieurs de Tagenac, premier capitaine de ce corps, et le baron de l'Estrange, premier capitaine du régiment de Castrevieille, se logèrent aussi diligemment et avantageusement que les autres, là où ils perdirent le sergent-major de Castrevieille.

Le régiment des galères, commandé par le marquis de Montpezac frère du marquis de Tavane, se logea sur la main droite du côté de la mer avec telle promptitude et si près de la place, que le sieur Sagny, aide-de-camp, l'ayant fait retirer pour être trop près, reçut une grande mousquetade à l'épaule. Il y eut aussi un capitaine du régiment des galères nommé d'Offémont, fort blessé.

Ce qu'il y avait du régiment de Languedoc, commandé par le chevalier d'Uzès, se logea avec même diligence et même incommodité pour les ennemis que les autres. La noblesse, entre lesquels le sieur de la Barben, Rochefort, Boyer, chevalier de Paris, et plusieurs autres de condition, le baron de Saint-Tropez et ses frères, le sieur de Corbon, son frère, et quelques autres du pays, firent leur descente en même temps que les régiments formèrent leurs bataillons, et se logèrent aussi avantageusement que tous les autres. Les sieurs de Poinsy et d'Aillan, et quelques autres, y furent blessés : le sieur de Vallavoire, capitaine de chevau-légers; Rocquetaillade, lieutenant; de Boissac, et Lamotte-de-Cornaux. Sans ordre que de servir le roi, les volontaires quittèrent leurs chevaux dans Sainte-Marguerite pour s'en aller former des escadrons à pied à la portée de pistolet de la place.

Le comte de Clermont, mestre-de-camp, dont le régiment est en garnison à la Croisette et aux îles d'Hyères, et son premier capitaine

nommé Borgnac, étaient dans cette occasion, où ledit comte fit paraître avec le même cœur le désir qu'il avait de servir le roi, qu'il fit à la descente de Sainte-Marguerite et autres lieux où il s'est rencontré, mais plus heureusement pour lui, n'y ayant pas été blessé.

M. le comte d'Harcourt ayant fait avancer sa chaloupe, se trouva le premier à terre avec le sieur de Beaufort, lequel fut aussitôt suivi du sieur d'Espenan, et Bellay, son capitaine des gardes; MM. les comtes de Carces et de Castellan, maréchaux-de-camp, oubliant ce qu'ils étaient, disputèrent avec les enfants perdus, et entre eux-mêmes, à qui descendrait le premier.

Les sieurs de Frémicourt, Sagny, Levernon et Icard n'eurent pas peu d'occupation à courir de tous côtés pour faire retirer ceux des divers corps, tant des régiments, de noblesse que de chevau-légers, qui s'allaient jeter jusque sur la contrescarpe.

Le sieur d'Espenan ne s'endormait non plus en cette occasion qu'il a accoutumé de faire en toutes celles où il s'est rencontré pour le service du roi, où le sieur de Sade, aide-major de son régiment, fit des diligences incroyables, pareilles à celles qu'il a faites dans le siége de Sainte-Marguerite à tous les travaux avancés.

Le sieur de Beaufort a été plus heureux en cette attaque qu'à celle de Sainte-Marguerite, quoiqu'il dût plus craindre, ayant été blessé à l'œil lors de la descente Sainte-Marguerite, et au pied durant le siége.

Durant que les divers logements se faisaient du côté du ponant, et que tout le monde travaillait à l'envi, quelqu'un de l'armée voyant les ennemis entièrement maltraités du canon des vaisseaux du côté du levant, se résolut de prendre vingt-cinq mousquetaires du vaisseau du commandeur de Guitaud, vingt-cinq de celui du commandeur de Chastelus, vingt-cinq du bord de Pétonnière, pour aller, sous la charge de la Chausse, lieutenant de Guitaud, mettre pied à terre à la pointe du levant et se saisir de la tour et des retranchements; ce qui fut fait si heureusement, que les ennemis l'ayant abandonnée aussi bien que celle du ponant, qu'à l'instant on vit le pavillon du roi arboré sur cette tour. Le sieur de Montigny, qui, étant prié de soutenir ce lieutenant

avec ce qu'il pourrait tirer des mousquetaires de son bord et du capitaine Dumet, le suivit et arriva en même temps. M. de Manty, commandant l'escadre, voyant qu'il ne pouvait plus rien faire de son canon, s'en alla servir de son épée et commander à ceux qui étaient des vaisseaux à terre, où il fut bientôt suivi de la plupart des capitaines. Le même qui avait eu soin de prendre ces mousquetaires des vaisseaux pour descendre à la pointe du levant, en prit aussi vingt-cinq pour mettre dans un petit vaisseau de Marseille, ci-devant pris par les ennemis, dans lequel il fit entrer le sieur Denes, commissaire-général des vivres, pour faire inventaire des marchandises et vivres qui y étaient, les ennemis n'ayant osé les prendre à cause des batteries qu'on avait dans le frioul.

Les forts étant pris tout autour de l'île, et les logements des gens de guerre faits durant un feu perpétuel des courtines et des contrescarpes et de plusieurs coups de canon, il se fit une trève, que les ennemis demandèrent, tant par plusieurs fumées qu'ils firent dans leur fort que par un drapeau blanc qu'ils mirent sur le coin d'un de leurs bastions, et par un religieux Augustin qu'ils firent sortir dehors, lequel demanda à parler au commandeur de Guitaud, auquel les ennemis ayant demandé à se rendre aux mêmes compositions qu'on leur avait faites le jour précédent, il leur répliqua qu'on n'était plus en cet état, et par conséquent qu'il ne croyait pas qu'ils pussent obtenir une telle grâce que celle qu'on leur avait voulu faire. Plusieurs allées et venues furent faites par ledit commandeur, lesquelles aboutirent enfin aux articles ci-joints, pour l'exécution desquels M. de Castellan, maréchal-de-camp, demeura pour faire entrer le régiment de Vaillac dans la place et recevoir les drapeaux des ennemis. Le sieur de la Roullerie, lieutenant de l'artillerie, entra pour prendre possession des pièces, qui se trouvèrent au nombre de trente-quatre, savoir : vingt-quatre de fonte et dix de fer, sans celles des tours. Le sieur Lequeux, contrôleur général de la marine, entra pour mener avec lui les commissaires et gardes-magasins de la marine, pour prendre possession de ce qui était en la place. Le reste de la capitulation a été exécuté le soir ou le lendemain matin quinzième, et on donna liberté aux ennemis de s'en aller, lesquels étaient au nombre de cent trente-cinq.

M. le général des galères ne se contenta pas d'avoir battu tout autant de temps que les vaisseaux et aussi proche, mais il n'a point parti d'autour de l'île pendant tous les traités, se tenant toujours en état de repousser un secours, s'il se fût présenté.

Suivent les conditions de la capitulation accordée à la garnison espagnole.

ARTICLES ACCORDÉS A LA GARNISON ESPAGNOLE SORTANT DE SAINT-HONORAT.

Premièrement.

Les retranchements, tours, redoutes et forts de l'île de Saint-Honorat ayant été battus par les armes du roi avec grande perte des assiégés, la descente faite et la place investie de toutes parts, et réduite à telle extrémité qu'elle ne pouvait tenir durant six heures, néanmoins, de grâce il leur a été accordé qu'ils sortiront présentement la vie sauve avec leurs armes et bagages;

Qu'ils emmèneront leurs femmes et enfants avec tout ce qui leur appartient en propriété, sans pouvoir emporter aucun canon, munitions de guerre ou de bouche, drapeaux, ni autres armes que celles que porteront les soldats;

Que les bateaux, marchandises et autres denrées prises sur les Français, demeureront en ladite place, si elles sont reconnues;

Que les meubles, tant de l'église que des religieux, seront laissés dans leurs maisons;

Et qu'il leur sera donné des barques et bateaux pour les mener à Porto-Hercules, avec les vivres nécessaires pour leur passage.

Fait au camp de Saint-Honorat, le 14 de mai 1637.

Signé,

HENRY DE LORRAINE, comte d'Harcourt;
SOURDIS, archevêque de Bordeaux;
DE CARCES, CASTELLAN, et don JEAN TAMAYE, gouverneur de ladite île.

Dans ce mémoire, M. de Bordeaux expose toute l'importance de la position politique, maritime, militaire et commerciale des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

RAISONS

POUR ÉTABLIR UN GOUVERNEUR AUX ÎLES, ENVOYÉES A LA COUR, LE 12 MAI, PAR M. DE BORDEAUX.

La situation des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat est telle qu'elle est à la tête du royaume, couverte du mauvais temps des deux caps qui s'appellent, l'un le cap Roux, du côté de ponant, et l'autre le cap de la Garoupe, du côté de levant.

Ces deux caps forment une grande baie qui a quatre lieues d'entrée et trois lieues de profondeur, où il y a mouillage partout; et du côté de levant, sous le cap de la Garoupe, il y a un abri qui forme un port qui s'appelle le Gouvrai.

Et du côté de ponant, qui est sous le cap Roux, il y a un autre port qui se nomme le Théoule; lesquels ports sont à l'abri de tout mauvais temps, et où le mouillage est excellent, et auprès desquels il y a des ruisseaux d'eau douce pour les équipages, et quantité de bois à brûler.

Au milieu de cette baie sont les deux îles de Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, à l'abri desquelles, quelque temps qu'il fasse, il y a des mouillages assurés. Au-dessus du cap de la Garoupe, dans une grande anse qui rentre dans les terres, est la ville d'Antibes, située dans un assez beau pays; la fortification, en l'état qu'elle est, ne vaut rien, non plus que le port, mais l'une et l'autre se peuvent accommoder facilement.

Au-dessus de ce cap, il y a une église bâtie qui s'appelle Notre-Dame-de-la-Garde, qui sert de marque à tous les vaisseaux qui sont à la mer pour venir reconnaître les terres, tant pour fuir le large où les Turcs piratent incessamment, que pour se tirer des courants, qui sont fort grands et qui mènent droit dans le golfe de Lyon.

Il faut absolument que tous les marchands viennent à un de ces

deux caps, et que tout ce qui y passe d'Espagne et d'Italie les vienne aussi reconnaître, soit vaisseaux, soit galères.

L'on n'est qu'à quatre lieues des terres de son altesse de Savoie, et à six lieues de Morgues, et huit de toute la côte de Gênes, et à trente lieues de la Corse, et à cinquante de Sardaigne; en un mot, comme c'est la tête du royaume, c'est aussi la plus belle situation qu'on puisse jamais voir, puisque de là toutes les partances sont excellentes, et que de toutes les navigations qu'on fait à la mer on est obligé de les reconnaître.

Si l'on veut faire la guerre aux Turcs, l'on ne peut jamais aller au large sans en trouver, parce que ce sont les hauteurs qu'ils gardent toujours: la Corse, la Sardaigne et le cap Roux.

S'il y a guerre avec l'Espagne, Gênes ou Savoie, ils n'oseraient sortir de leurs ports ni faire aucune navigation sans les venir reconnaître.

S'il y a paix universelle, c'est le plus bel entrepôt pour la marchandise qui ait jamais été; et de fait, les Romains en faisaient leurs greniers pour les blés qu'ils tiraient de tous ces quartiers.

Le Languedoc, la Provence et le Rhône fournissent de blé, de vin toute l'Italie, et l'Italie envoie toutes les marchandises qui se consomment dans les douanes de Lyon; et le tout se peut faire en sûreté par l'entrepôt de ces deux îles.

Le roi donnant l'entretien de six galères, sans qu'il lui en coûtât un sol que ce qu'il donne, à celui qui aurait le gouvernement, et l'entretien de douze vaisseaux aux mêmes conditions, toute l'Italie tremblerait toujours, parce que ce serait un corps pour exécuter tout ce que l'on voudrait en tout temps; et aucun Turc n'oserait approcher de toute cette côte, car allant seuls comme ils font, de peur d'être découverts, il y aurait un corps toujours tout prêt à leur tomber sur les bras et dont l'on se servirait en tout temps.

Les marchands trouveraient leur sûreté, et celui qui commanderait son établissement, pourvu qu'Antibes, comme j'ai déjà mandé, avec la juridiction de Grasse fussent joints au gouvernement non dépendant, ou gouvernement général de la province; car comme vous êtes néces-

sités de tirer votre vivre et les choses nécessaires, tant pour les fabriques et radoubs de vos vaisseaux, de la terre, si on dépendait de quelqu'un, on ne les pourrait pas aider commodément, et par ainsi on ne se pourrait pas préparer à tout ce que l'on aurait à faire selon les diverses occurrences.

La garnison de ces îles, si on les veut garder, doit être pour le moins de douze cents hommes, avec ce qu'on entretiendrait sur les galères et sur les vaisseaux, outre ce que le roi donnerait. On aurait toujours ici trois mille hommes en état d'entreprendre tout ce que désirerait sa majesté, sans qu'il en coûtât rien au roi, parce que les douze cents hommes de garnison dont l'on parle seraient maintenant composés de ce qui est dans Antibes, la Croisette, Cannes; ce que la province paierait avec grande joie.

Et pour les galères et vaisseaux, on ne demanderait pas un sol davantage que ce que le roi donne présentement, et on s'obligerait à les entretenir à la mer douze mois de l'année; moyennant ce, les Espagnols ne pourraient naviguer qu'ils n'eussent toujours un corps d'armée pour passer d'Espagne en Italie, et en ce faisant, seraient obligés de tenir toujours toutes leurs galères ensemble; ce qui leur causerait une grande incommodité, car chaque escadre de galères serait toujours battue par nos vaisseaux et nos galères.

Les places de Morgues, Final et autres lieux seraient obligées de tenir leurs garnisons extrêmement fortes, parce que l'on aurait toujours trois mille hommes prêts à porter partout; ce que l'on pourrait faire facilement, pourvu qu'on eût quelqu'autorité dans la grande terre pour faire venir quand il serait besoin quelque compagnie de milice garder les îles cependant que l'on emploierait les autres troupes en quelqu'entreprise.

Les Espagnols seraient aussi obligés de tenir une armée en Sardaigne, parce qu'on serait toujours en état d'aller descendre dans une ville, les unes après les autres; ce qui les incommoderait de telle sorte, qu'une armée de vingt mille hommes ne serait pas capable de rendre un service pareil à celui-là.

Leur seconde incommodité était que les deux divers logements qui étaient à cinquante pas des contrescarpes de chaque côté, et les deux batteries qui en étaient à quelque cent pas, les incommodaient de telle sorte que ce qui échappait du canon et des ruines qu'il causait était souvent attrapé des balles de mousquet qui tombaient en la place d'armes.

La troisième incommodité, l'eau de la fontaine leur ayant été ôtée, il ne s'en restait qu'un petit trou dans le rocher du côté de la mer, d'où ils tiraient un peu d'eau saumâtre, laquelle ne se pouvait boire qu'avec de grandes incommodités et qu'autant qu'on y mettait du vinaigre dedans, et environ trois pieds d'eau dans leur citerne, qui était si troublée par le canon qu'il semblait que ce fût de l'encre.

Je ne parle point des incommodités des vivres, les soldats ne mangeant plus qu'un peu de biscuit, et ne buvant que de cette méchante eau; non plus que du logement, n'y ayant plus de couverts qui pussent être habités, les soldats étant toujours sous les armes, à cause des diverses attaques et des approches d'icelle; mais je vous dirai une chose assez remarquable, qui est que depuis deux ans que ces troupes sont en garnison dans l'île, où ils ont perdu, par leur propre confession, plus de trois cents hommes par les extrêmes incommodités qu'ils ont reçues, tant des vivres que du coucher, n'ayant point de couvert pour les soldats, c'est que toute l'abondance d'Espagne, ni toutes les flottes des Indes, ne leur ont su produire qu'une seule montre en deux ans; et avec cela les officiers et soldats n'ont pas laissé de faire tous leurs efforts pour empêcher que les îles, qu'ils pillaient, joyaux inconnus de la France, ne leur fussent ravies. Comme le principal est déjà passé dans l'armée du roi, on espère que le reste suivra avant qu'il soit peu de temps.

Cette dépêche de M. de Bordeaux offre une sorte de journal de l'attaque et de la prise de l'île Saint-Honorat.

ATTAQUE DE SAINT-HONORAT.

La capitulation du fort de Sainte-Marguerite étant exécutée, durant qu'on préparait des bateaux pour emporter la garnison et les équipages qui en sortirent, l'on en amassait aussi pour faire la descente de Saint-Honorat ; de sorte que comme la garnison de Sainte-Marguerite s'en allait d'un côté, les vaisseaux et les galères qui étaient disposés aux différentes gardes pour empêcher le secours de Sainte-Marguerite, se réunirent tous dans le frioul pour y faire deux attaques, savoir : l'amiral avec sept ou huit vaisseaux et douze galères du côté de ponant, les sieurs de Manty et Poincy avec leurs escadres du côté de levant. Les choses disposées de la sorte, on envoya sommer celui qui commandait dans Saint-Honorat, nommé don Jean Tamayo, vers lequel le commandeur de Guitaud fut envoyé pour lui dire que s'il voulait accepter la composition de Sainte-Marguerite, on la lui offrait, pourvu qu'il voulût s'en aller avec eux et toute sa garnison, et que s'il retardait tant soit peu, et permettait que l'armée descendît dans son île, il n'y avait plus de quartier pour lui.

Ledit gouverneur de Saint-Honorat envoya un capitaine de la garnison pour dire qu'il ne pouvait en façon du monde traiter, qu'il n'eût ordre des gouverneurs qui lui commandaient, ou pour le moins qu'il eût quelques nouvelles d'un des conseillers d'état d'Espagne demeurant à Gênes.

Sa demande ne lui pouvant être accordée, le commandement fut envoyé aux vaisseaux de tirer, ce qu'ils firent avec tant de joie et de diligence, qu'incontinent ils eurent démonté les canons qui étaient sur les coins de ponant et levant, et abattu les parapets, qui voyaient en ruine une partie d'icelles, de telle sorte qu'ils eussent été bientôt raz pied raz terre, sans que la nuit, qui fit discontinuer leurs batteries, empêcha aussi de faire la descente au jour, le 13 de mai.

Les vaisseaux étant demeurés à leurs postes pour continuer leur tra-

vail commencé de bon matin, furent néanmoins surpris avec la pointe du jour par les canonnades qui leur furent envoyées du fort, auxquelles étant répondu comme aux jours précédents. Une partie de l'armée embarquée en de petits bateaux, et quantité de matériaux pour les logements qu'on avait préparés durant la trève, on marcha droit aux ennemis après les avoir encore envoyé sommer par le commandeur de Guitaud de se rendre ou de leur déclarer qu'il n'y aura point de quartier pour eux, auquel le gouverneur répondit qu'il s'estimait bien heureux de mourir sur le bord de la brèche avec ses compagnons, et qu'il attendait l'armée en grande dévotion.

Cette réponse, apportée sur les huit heures de ce jour, on donna donc en huit corps, savoir : Vaillac, Cornusson, La Tour, les Iles, Vitry, Saint-André, Roussillon, Castrevieille-les-Galères, et ce qui était ici du régiment de Languedoc en un corps de noblesse de cent cinquante commandé par le marquis de Janson, sans compter plusieurs volontaires qui s'étaient mis dans des différents corps. Cette attaque fut faite avec telle chaleur par les huit corps à la pointe de ponant, qu'ils furent plus tôt descendus que les ennemis n'eurent pensé à y faire résistance; de sorte que tout ce qu'ils purent faire, ce fut de gagner leurs contrescarpes, la fumée des canons et mousquetades obscurcissant l'air de sorte que l'île ne paraissait presque pas.

Vaillac et le sieur de Cornusson, à la tête de ce qui donnait de leurs régiments, firent plutôt le métier de sergent que de mestre-de-camp, se saisirent de la tour en batterie de ponant avec tous les retranchements qui y étaient, et allèrent former leur bataillon à la portée du pistolet de la place.

Le régiment de La Tour, commandé par le sieur de Sailly, le sieur de Corbeil ne l'ayant pu faire à cause d'un coup de canon qu'il reçut au pied à l'attaque Sainte-Marguerite, et le sieur Dallard, exempt des gardes-du-corps du roi, ainsi que les capitaines et le sergent-major dudit régiment, se logèrent avec grande diligence dans les retranchements qu'avaient faits les ennemis entre leur place et le frioul, si avantageusement que la place en recevait des grandes incommodités; ils y perdirent le sieur d'Aubigny, lieutenant de la compagnie mestre-

de-camp, homme de grand cœur, et le sieur de Saint-Pierre avec quelques soldats. Le régiment des Iles, commandé par le sieur de la Vallade-Bussac, et celui de Saint-André, par son mestre-de-camp, se logèrent en une chapelle en des retranchements qu'avaient faits les ennemis du côté du frioul, qui ne les incommodaient pas moins que les autres.

Vitry, commandé par le sieur de Vinazac son lieutenant-colonel, descendit avec même promptitude que les autres.

Les régiments de Roussillon et Castrevieille, commandés par le comte de Roussillon fils du comte de Tournon, avec les sieurs de Tagenac, premier capitaine de ce corps, et le baron de l'Estrange, premier capitaine du régiment de Castrevieille, se logèrent aussi diligemment et avantageusement que les autres, là où ils perdirent le sergent-major de Castrevieille.

Le régiment des galères, commandé par le marquis de Montpezac frère du marquis de Tavane, se logea sur la main droite du côté de la mer avec telle promptitude et si près de la place, que le sieur Sagny, aide-de-camp, l'ayant fait retirer pour être trop près, reçut une grande mousquetade à l'épaule. Il y eut aussi un capitaine du régiment des galères nommé d'Offémont, fort blessé.

Ce qu'il y avait du régiment de Languedoc, commandé par le chevalier d'Uzès, se logea avec même diligence et même incommodité pour les ennemis que les autres. La noblesse, entre lesquels le sieur de la Barben, Rochefort, Boyer, chevalier de Paris, et plusieurs autres de condition, le baron de Saint-Tropez et ses frères, le sieur de Corbon, son frère, et quelques autres du pays, firent leur descente en même temps que les régiments formèrent leurs bataillons, et se logèrent aussi avantageusement que tous les autres. Les sieurs de Poinsy et d'Aillan, et quelques autres, y furent blessés : le sieur de Vallavoire, capitaine de chevau-légers ; Rocquetaillade, lieutenant; de Boissac, et Lamotte-de-Cornaux. Sans ordre que de servir le roi, les volontaires quittèrent leurs chevaux dans Sainte-Marguerite pour s'en aller former des escadrons à pied à la portée de pistolet de la place.

Le comte de Clermont, mestre-de-camp, dont le régiment est en garnison à la Croisette et aux îles d'Hyères, et son premier capitaine

nommé Borgnac, étaient dans cette occasion, où ledit comte fit paraître avec le même coeur le désir qu'il avait de servir le roi, qu'il fit à la descente de Sainte-Marguerite et autres lieux où il s'est rencontré, mais plus heureusement pour lui, n'y ayant pas été blessé.

M. le comte d'Harcourt ayant fait avancer sa chaloupe, se trouva le premier à terre avec le sieur de Beaufort, lequel fut aussitôt suivi du sieur d'Espenan, et Bellay, son capitaine des gardes; MM. les comtes de Carces et de Castellan, maréchaux-de-camp, oubliant ce qu'ils étaient, disputèrent avec les enfants perdus, et entre eux-mêmes, à qui descendrait le premier.

Les sieurs de Frémicourt, Sagny, Levernon et Icard n'eurent pas peu d'occupation à courir de tous côtés pour faire retirer ceux des divers corps, tant des régiments, de noblesse que de chevau-légers, qui s'allaient jeter jusque sur la contrescarpe.

Le sieur d'Espenan ne s'endormait non plus en cette occasion qu'il a accoutumé de faire en toutes celles où il s'est rencontré pour le service du roi, où le sieur de Sade, aide-major de son régiment, fit des diligences incroyables, pareilles à celles qu'il a faites dans le siége de Sainte-Marguerite à tous les travaux avancés.

Le sieur de Beaufort a été plus heureux en cette attaque qu'à celle de Sainte-Marguerite, quoiqu'il dût plus craindre, ayant été blessé à l'œil lors de la descente Sainte-Marguerite, et au pied durant le siége.

Durant que les divers logements se faisaient du côté du ponant, et que tout le monde travaillait à l'envi, quelqu'un de l'armée voyant les ennemis entièrement maltraités du canon des vaisseaux du côté du levant, se résolut de prendre vingt-cinq mousquetaires du vaisseau du commandeur de Guitaud, vingt-cinq de celui du commandeur de Chastelus, vingt-cinq du bord de Pétonnière, pour aller, sous la charge de la Chausse, lieutenant de Guitaud, mettre pied à terre à la pointe du levant et se saisir de la tour et des retranchements; ce qui fut fait si heureusement, que les ennemis l'ayant abandonnée aussi bien que celle du ponant, qu'à l'instant on vit le pavillon du roi arboré sur cette tour. Le sieur de Montigny, qui, étant prié de soutenir ce lieutenant

avec ce qu'il pourrait tirer des mousquetaires de son bord et du capitaine Dumet, le suivit et arriva en même temps. M. de Manty, commandant l'escadre, voyant qu'il ne pouvait plus rien faire de son canon, s'en alla servir de son épée et commander à ceux qui étaient des vaisseaux à terre, où il fut bientôt suivi de la plupart des capitaines. Le même qui avait eu soin de prendre ces mousquetaires des vaisseaux pour descendre à la pointe du levant, en prit aussi vingt-cinq pour mettre dans un petit vaisseau de Marseille, ci-devant pris par les ennemis, dans lequel il fit entrer le sieur Denes, commissaire-général des vivres, pour faire inventaire des marchandises et vivres qui y étaient, les ennemis n'ayant osé les prendre à cause des batteries qu'on avait dans le frioul.

Les forts étant pris tout autour de l'île, et les logements des gens de guerre faits durant un feu perpétuel des courtines et des contrescarpes et de plusieurs coups de canon, il se fit une trève, que les ennemis demandèrent, tant par plusieurs fumées qu'ils firent dans leur fort que par un drapeau blanc qu'ils mirent sur le coin d'un de leurs bastions, et par un religieux Augustin qu'ils firent sortir dehors, lequel demanda à parler au commandeur de Guitaud, auquel les ennemis ayant demandé à se rendre aux mêmes compositions qu'on leur avait faites le jour précédent, il leur répliqua qu'on n'était plus en cet état, et par conséquent qu'il ne croyait pas qu'ils pussent obtenir une telle grâce que celle qu'on leur avait voulu faire. Plusieurs allées et venues furent faites par ledit commandeur, lesquelles aboutirent enfin aux articles ci-joints, pour l'exécution desquels M. de Castellan, maréchal-de-camp, demeura pour faire entrer le régiment de Vaillac dans la place et recevoir les drapeaux des ennemis. Le sieur de la Roullerie, lieutenant de l'artillerie, entra pour prendre possession des pièces, qui se trouvèrent au nombre de trente-quatre, savoir : vingt-quatre de fonte et dix de fer, sans celles des tours. Le sieur Lequeux, contrôleur général de la marine, entra pour mener avec lui les commissaires et gardes-magasins de la marine, pour prendre possession de ce qui était en la place. Le reste de la capitulation a été exécuté le soir ou le lendemain matin quinzième, et on donna liberté aux ennemis de s'en aller, lesquels étaient au nombre de cent trente-cinq.

M. le général des galères ne se contenta pas d'avoir battu tout autant de temps que les vaisseaux et aussi proche, mais il n'a point parti d'autour de l'île pendant tous les traités, se tenant toujours en état de repousser un secours, s'il se fût présenté.

Suivent les conditions de la capitulation accordée à la garnison espagnole.

ARTICLES ACCORDÉS A LA GARNISON ESPAGNOLE SORTANT DE SAINT-HONORAT.

Premièrement.

Les retranchements, tours, redoutes et forts de l'île de Saint-Honorat ayant été battus par les armes du roi avec grande perte des assiégés, la descente faite et la place investie de toutes parts, et réduite à telle extrémité qu'elle ne pouvait tenir durant six heures, néanmoins, de grâce il leur a été accordé qu'ils sortiront présentement la vie sauve avec leurs armes et bagages;

Qu'ils emmèneront leurs femmes et enfants avec tout ce qui leur appartient en propriété, sans pouvoir emporter aucun canon, munitions de guerre ou de bouche, drapeaux, ni autres armes que celles que porteront les soldats;

Que les bateaux, marchandises et autres denrées prises sur les Français, demeureront en ladite place, si elles sont reconnues;

Que les meubles, tant de l'église que des religieux, seront laissés dans leurs maisons;

Et qu'il leur sera donné des barques et bateaux pour les mener à Porto-Hercules, avec les vivres nécessaires pour leur passage.

Fait au camp de Saint-Honorat, le 14 de mai 1637.

Signé,

HENRY DE LORRAINE, comte d'Harcourt;
SOURDIS, archevêque de Bordeaux;
DE CARCES, CASTELLAN, et don JEAN TAMAYE, gouverneur de ladite île.

Dans ce mémoire, M. de Bordeaux expose toute l'importance de la position politique, maritime, militaire et commerciale des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.

RAISONS

POUR ÉTABLIR UN GOUVERNEUR AUX ÎLES, ENVOYÉES A LA COUR, LE 12 MAI, PAR M. DE BORDEAUX.

La situation des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat est telle qu'elle est à la tête du royaume, couverte du mauvais temps des deux caps qui s'appellent, l'un le cap Roux, du côté de ponant, et l'autre le cap de la Garoupe, du côté de levant.

Ces deux caps forment une grande baie qui a quatre lieues d'entrée et trois lieues de profondeur, où il y a mouillage partout; et du côté de levant, sous le cap de la Garoupe, il y a un abri qui forme un port qui s'appelle le Gouvrai.

Et du côté de ponant, qui est sous le cap Roux, il y a un autre port qui se nomme le Théoule; lesquels ports sont à l'abri de tout mauvais temps, et où le mouillage est excellent, et auprès desquels il y a des ruisseaux d'eau douce pour les équipages, et quantité de bois à brûler.

Au milieu de cette baie sont les deux îles de Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, à l'abri desquelles, quelque temps qu'il fasse, il y a des mouillages assurés. Au-dessus du cap de la Garoupe, dans une grande anse qui rentre dans les terres, est la ville d'Antibes, située dans un assez beau pays; la fortification, en l'état qu'elle est, ne vaut rien, non plus que le port, mais l'une et l'autre se peuvent accommoder facilement.

Au-dessus de ce cap, il y a une église bâtie qui s'appelle Notre-Dame-de-la-Garde, qui sert de marque à tous les vaisseaux qui sont à la mer pour venir reconnaître les terres, tant pour fuir le large où les Turcs piratent incessamment, que pour se tirer des courants, qui sont fort grands et qui mènent droit dans le golfe de Lyon.

Il faut absolument que tous les marchands viennent à un de ces

deux caps, et que tout ce qui y passe d'Espagne et d'Italie les vienne aussi reconnaître, soit vaisseaux, soit galères.

L'on n'est qu'à quatre lieues des terres de son altesse de Savoie, et à six lieues de Morgues, et huit de toute la côte de Gênes, et à trente lieues de la Corse, et à cinquante de Sardaigne; en un mot, comme c'est la tête du royaume, c'est aussi la plus belle situation qu'on puisse jamais voir, puisque de là toutes les partances sont excellentes, et que de toutes les navigations qu'on fait à la mer on est obligé de les reconnaître.

Si l'on veut faire la guerre aux Turcs, l'on ne peut jamais aller au large sans en trouver, parce que ce sont les hauteurs qu'ils gardent toujours : la Corse, la Sardaigne et le cap Roux.

S'il y a guerre avec l'Espagne, Gênes ou Savoie, ils n'oseraient sortir de leurs ports ni faire aucune navigation sans les venir reconnaître.

S'il y a paix universelle, c'est le plus bel entrepôt pour la marchandise qui ait jamais été; et de fait, les Romains en faisaient leurs greniers pour les blés qu'ils tiraient de tous ces quartiers.

Le Languedoc, la Provence et le Rhône fournissent de blé, de vin toute l'Italie, et l'Italie envoie toutes les marchandises qui se consomment dans les douanes de Lyon; et le tout se peut faire en sûreté par l'entrepôt de ces deux îles.

Le roi donnant l'entretien de six galères, sans qu'il lui en coûtât un sol que ce qu'il donne, à celui qui aurait le gouvernement, et l'entretien de douze vaisseaux aux mêmes conditions, toute l'Italie tremblerait toujours, parce que ce serait un corps pour exécuter tout ce que l'on voudrait en tout temps; et aucun Turc n'oserait approcher de toute cette côte, car allant seuls comme ils font, de peur d'être découverts, il y aurait un corps toujours tout prêt à leur tomber sur les bras et dont l'on se servirait en tout temps.

Les marchands trouveraient leur sûreté, et celui qui commanderait son établissement, pourvu qu'Antibes, comme j'ai déjà mandé, avec la juridiction de Grasse fussent joints au gouvernement non dépendant, ou gouvernement général de la province; car comme vous êtes néces-

sités de tirer votre vivre et les choses nécessaires, tant pour les fabriques et radoubs de vos vaisseaux, de la terre, si on dépendait de quelqu'un, on ne les pourrait pas aider commodément, et par ainsi on ne se pourrait pas préparer à tout ce que l'on aurait à faire selon les diverses occurrences.

La garnison de ces îles, si on les veut garder, doit être pour le moins de douze cents hommes, avec ce qu'on entretiendrait sur les galères et sur les vaisseaux, outre ce que le roi donnerait. On aurait toujours ici trois mille hommes en état d'entreprendre tout ce que désirerait sa majesté, sans qu'il en coûtât rien au roi, parce que les douze cents hommes de garnison dont l'on parle seraient maintenant composés de ce qui est dans Antibes, la Croisette, Cannes; ce que la province paierait avec grande joie.

Et pour les galères et vaisseaux, on ne demanderait pas un sol davantage que ce que le roi donne présentement, et on s'obligerait à les entretenir à la mer douze mois de l'année; moyennant ce, les Espagnols ne pourraient naviguer qu'ils n'eussent toujours un corps d'armée pour passer d'Espagne en Italie, et en ce faisant, seraient obligés de tenir toujours toutes leurs galères ensemble; ce qui leur causerait une grande incommodité, car chaque escadre de galères serait toujours battue par nos vaisseaux et nos galères.

Les places de Morgues, Final et autres lieux seraient obligées de tenir leurs garnisons extrêmement fortes, parce que l'on aurait toujours trois mille hommes prêts à porter partout; ce que l'on pourrait faire facilement, pourvu qu'on eût quelqu'autorité dans la grande terre pour faire venir quand il serait besoin quelque compagnie de milice garder les îles cependant que l'on emploierait les autres troupes en quelqu'entreprise.

Les Espagnols seraient aussi obligés de tenir une armée en Sardaigne, parce qu'on serait toujours en état d'aller descendre dans une ville, les unes après les autres; ce qui les incommoderait de telle sorte, qu'une armée de vingt mille hommes ne serait pas capable de rendre un service pareil à celui-là.

M. de Sabran donne à M. de Bordeaux des renseignements importants sur les projets des Espagnols.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

J'espère que celle que je vous envoyai en espagnol par M. Dublanc, maître des postes d'Avignon, vous aura été rendue avant que vous ayez pris résolution de faire descente dans Saint-Honorat, dans laquelle, comme il y a du péril de perdre des braves hommes, étant la seule chose où il y peut avoir de la difficulté et de la résistance, peut-être l'avis vous aura fourni l'espoir de les avoir à moins que cela. M. Rabutin, consul des Français à Livourne, et qui s'est toujours si affectionnément employé en tout ce qu'il a pu rapporter au service du roi, s'en va à la cour, appelé par delà par M. de Chavigny, et ramener quant et soi vers vous le Saint-André Gautier, très-expert canonnier, lequel servant son altesse de Toscane depuis quatre ans, il a retiré de ce service sous les assurances que je lui avais mandé de lui donner qu'il jouirait du fruit de l'abolition[1]. Il ne lui reste que de se voir confirmer en cette assurance de votre bouche pour être content, et d'être employé selon qu'il vous plaira dans l'armée du roi, auquel il espère faire paraître et son zèle et son industrie.

Quant aux nouvelles, vous m'aurez trouvé bien informé et véritable. Je vous dirai à cette heure que tout de bon le vice-roi de Naples a fait des efforts nompareils pour mettre en état les quinze vaisseaux, dont il n'y en a eu encore que trois en mer, chargés de toutes munitions et provisions, pour le secours des îles et maintien des galères; mais le 22 se passait encore, et trois mille misérables enfants avec quelque reste des garnisons espagnoles pour les instruire, se mettaient dessus; et si l'avis de la chute des îles ne les retient, ils se produiront encore; mais ils sont mal en mariniers, en soldats et chiourmes. Le

[1] Amnistie accordée aux Français servant à l'étranger.

vice-roi cherche les derniers moyens pour de l'argent; il ne les peut mettre en exécution sans violence, et l'on croit que celle-ci sera suivie de révolution. Les galères de Sicile, dont deux sont venues ici prendre la duchesse d'Alcala, n'étaient point encore à Naples; elles sont boiteuses, n'ayant pas assez de chiourmes, et l'on a pris à Naples les enfants des particuliers pour y arrimer[1] les trois galères qui y sont.

Celles qui étaient à Monaco passèrent ci devant il y a trois jours, sans tirer et comme fuyards qui délogent sans tambour ni trompette: les Génois criaient qu'elles emportaient les îles à Naples.

Don Michel Peyrès arriva ici il y a quatre jours sur une galère chez Doria; il ne cesse de se louer également de la courtoisie qu'il a rencontrée.

M. le cardinal de Richelieu félicite M. de Bordeaux sur le succès de l'attaque des îles.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, SUR L'HEUREUX SUCCÈS DE L'ENTREPRISE DES ÎLES SAINTE-MARGUERITE.

De Paris, le 15 mai 1637.

MONSIEUR,

Le gentilhomme est tellement pressé de partir pour retourner aux lieux où vous êtes, que je n'ai loisir que de vous faire ces trois mots qui vous témoigneront la joie que j'ai de l'heureux succès de l'entreprise de l'île Sainte-Marguerite, dont le sieur d'Oynville nous apporta hier la nouvelle. Je vous puis assurer qu'il ne pouvait nous en arriver une plus agréable, ni qui me causât plus de contentement en mon particulier pour toutes sortes de considérations. Quand j'aurais eu plus de temps de vous écrire que je n'en ai, je ne pourrais pas faire réponse à la lettre que ledit sieur d'Oynville m'a rendue de votre part, attendu que nous n'avons pu trouver le chiffre pour la déchiffrer, le père Joseph ne l'ayant pas. Mandez-moi avec celui que je vous ai donné ce

[1] Armer, mettre en état de prendre la mer.

qui est dans ladite lettre, afin que je puisse vous faire savoir les intentions du roi sur ce sujet. Ce qu'attendant je vous conjure de croire que mon affection envers vous est et sera toujours telle que vous la pouvez désirer de celui qui est comme moi,

Monsieur, votre très-affectionné comme frère à vous servir,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

Dans cette lettre, M. de Bordeaux donne de nouveaux détails sur les moyens de corruption qu'il a employés pour gagner le gouverneur des îles.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU, TOUCHANT LE TRAITÉ SECRET QU'IL AVAIT FAIT AVEC LE GOUVERNEUR DE L'ÎLE SAINT-HONORAT.

Du 25 mai 1637.

MONSEIGNEUR,

J'ai un extrême déplaisir de ce que votre éminence n'a pu être informée de ce que je lui mandais par deux dépêches en chiffres. La première portait comme je traitais avec le gouverneur de Saint-Honorat par le moyen du sergent-major de Sainte-Marguerite, *de se rendre avant la descente dans son île, moyennant deux mille pistoles*, ou du moins de ne pas s'opposer à la descente, auquel cas il en aurait encore mille. Par la deuxième, j'assurais votre éminence comme il semblait que ce traité devait avoir lieu, et que j'en avais toutes les bonnes espérances. Ils m'ont en quelque façon tenu leur parole, et il est vrai qu'ils ne pouvaient pas moins s'opposer à la descente des troupes ; aussi leur ai-je fait connaître que j'étais ponctuel à ce que je promettais, c'est-à-dire de les avoir traités comme votre éminence l'aura appris par les articles, soit en leur faisant grâce pour avoir souffert une descente, soit de leur donner ce que j'avais promis, pour ne s'être pas présentés pour empêcher à mettre pied à terre à nos gens dans l'île. Je ne me suis pas contenté de cette négociation, car j'en ai ménagé

une autre avec ledit sergent maître de Sainte-Marguerite, et le confesseur du gouverneur de Sainte-Marguerite; de nation sarde, par le moyen de laquelle j'ai découvert une partie des desseins des ennemis et espère apprendre tout ce qu'ils désireront faire à l'avenir, au moins ils s'y sont engagés moyennant le petit présent annuel de mille pistoles; c'est pourquoi votre éminence me fera l'honneur de me mander si elle a agréable que je continue ces négociations. Le dessein qu'ils ont à présent le plus en recommandation est celui de Toulon; mais il est vrai, et ils me l'ont avoué aussi, qu'ils n'étaient pas en état d'en venir à bout.

Le sieur d'Espenan aura informé votre éminence de tout ce qui s'est passé dans le détail de Saint-Honorat, mais non pas ce que nous avons résolu avec le confesseur de Miguel Peyrès pour l'avenir, d'autant qu'il n'en a aucune connaissance.

Je suis arrivé en cette ville avec l'armée navale pour donner ordre à son radoub, pour lequel faire avec plus de diligence j'ai envoyé les vaisseaux en différents ports, et puis assurer votre éminence que j'y apporterai tant de soin qu'ils pourront retourner à la mer en corps avant qu'il soit peu de temps, pourvu qu'il plaise aussi à votre éminence donner ordre au remplacement du fonds qui a été diverti pour le siége des îles, comme je lui ai déjà mandé trois ou quatre fois; car autrement il ne faut pas espérer que les matelots sortent sans faire leurs montres; comme aussi pour avoir d'autres poudres et boulets, les vaisseaux ayant pour le moins tiré vingt mille coups de canon.

Auparavant de partir des îles, j'y ai établi la garnison de mille hommes, sans les officiers, avec leur subsistance pour quinze jours, en attendant vos ordres, comme votre éminence verra par l'état que je lui en envoie, qui est tout ce que j'ai cru pouvoir faire. On m'a dit qu'il s'y commettait quelques désordres, M. le comte d'Harcourt permettant la ruine et le pillage de toutes les huttes et plates-formes faites avec beaucoup de dépense et qui nous pourraient servir.

Votre éminence aura su l'assistance que nous avons reçue du parlement, et comme il a rendu deux arrêts nécessaires et importants en ce rencontre: le premier contre les procureurs du pays pour les obliger à donner la subsistance aux troupes, puisque, comme dépendant de

M. de Vitry, il n'était pas au pouvoir de toutes les semonces de les porter à bailler un sol; si bien que s'il plaisait à votre éminence de faire écrire au parlement comme elle approuve ces arrêts et qu'elle en désire l'exécution, ce nous serait un moyen de nous rembourser d'une partie de nos frais.

L'autre arrêt contre la noblesse, pour l'obliger de venir au siége, s'étant commencé et achevé sans que nous y ayons eu douze gentilshommes, encore étaient-ce de ceux qui y étaient venus pour leurs amis particuliers.

Un petit mot de lettre au parlement ou au premier président portant l'agrément de cet arrêt donnera la vie à cette cour souveraine, que M. de Vitry menace de faire bien danser, et la portera à rendre les mêmes services lorsque les occasions s'en présenteront.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Je vous expose si ponctuellement les volontés du roi par la dépêche de sa majesté que je vous envoie, que je ne répéterai rien ici du contenu en icelle, et m'arrêterai à vous répondre à quelques articles particuliers du soin desquels vous m'avez voulu charger, ce que je tiens à faveur, pour le désir extrême que j'ai de servir des personnes si bien méritées de l'état, et qui nous ont rendu la réputation que nous avions perdue si malheureusement.

Je vous dirai donc, monsieur, que, nonobstant les brigues contraires, nous avons conservé le petit gouvernement de Villeneuve de Bèze au fils de M. de Castrevieille, joint son régiment à celui de Roussillon, et supprimé celui de Cornusson pour encore aider à fortifier celui-là. Nous avons fait donner cinq cents écus de pension à ce bon vieillard, que vous ferez, s'il vous plaît, payer par-delà du fonds que la province a donné au roi dans l'occasion de la reprise des îles. Nous avions deux cent quarante-huit mille livres pour remplacer la

dépense des îles, mais comme nous n'avons pu tirer de fonds pour les recrues des régiments qui y ont si bien servi, l'on a estimé qu'il valait mieux vous demeurer redevable de cette somme que de laisser en péril ce qui nous a tant coûté à reprendre, et faire repasser l'armée navale sans forces convenables pour la défendre si elle était attaquée, à quoi il faut obvier de tout notre pouvoir. Son éminence vous en mande ses sentiments si particulièrement qu'il n'y a rien à ajouter; vous obligerez donc M. le chevalier de Clermont-Versillac à faire en toute diligence sa recrue, afin de fortifier son corps et de le faire repasser dans les vaisseaux, si ainsi vous estimez qu'il se puisse faire et que ce corps soit propre à l'effet auquel on le destine; sinon, pour ne point perdre de temps, il faudra choisir quelque corps qui soit et plus prêt et plus propre à cela; mais surtout, monsieur, son éminence vous conjure de prendre soin du rétablissement des îles, et que vous instruisiez bien particulièrement M. Lequeux de ce qui sera à faire quand vous en serez parti, en sorte que la victoire ne nous échappe des mains.

Vous ne sauriez croire combien d'honneur et de louange chacun vous donne à tous, et à vous particulièrement, de qui les soins sont connus à tout le monde.

Le roi commandera M. de Frémicourt de se rendre près de lui : je vous prie de le faire partir aussitôt la présente reçue et de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

A Ruel, ce 26 mai 1637.

Le roi donne les instructions les plus détaillées à M. de Bordeaux sur la manière dont il entend que les îles soient fortifiées, et lui recommande la plus grande surveillance, dans la crainte que les Espagnols ne fassent quelque tentative sur le littoral de Provence.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Versailles, le 27 mai 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, ce que je veux principalement faire par cette lettre est de vous témoigner la parfaite satisfaction que j'ai des services signalés que vous m'avez rendus en la reprise de mes îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré de Lérins, reconnaissant bien par tous les avis que j'ai eus et par les rapports qui m'ont été faits de la sorte que ce glorieux succès a été obtenu par mes armes, que votre vigueur, générosité, prudence et affection, qui ont paru extrêmes en toute cette occasion, vous y ont donné très-grande part, et je vous assure qu'il ne s'offrira jamais de sujets de vous en reconnaître dignement que je ne le fasse de tout mon cœur.

Cependant, comme je vois que vos soins sont nécessaires pour affermir cette victoire, et pour mettre les choses en état auxdites îles et en la côte de Provence, que si le dépit qu'auront les Espagnols d'avoir reçu cette honte les portait à quelque entreprise de ce côté-là, elle ne leur puisse réussir, je désire qu'avant de partir de Provence vous fassiez renvictuailler et munir les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honoré de tout ce qui sera nécessaire pour leur défense; que vous voyiez établir en la première le sieur chevalier de Guitaud pour y commander, et avec lui six compagnies du régiment des Iles, et en celle de Saint-Honoré, le lieutenant-colonel du régiment des galères, ou en son absence le premier capitaine avec quatre ou cinq compagnies de ce régiment, les faisant toutes rendre complètes de cent hommes chacune, et prenant pour cet effet les soldats des compagnies restantes des mêmes corps, avec ordre aux capitaines et officiers de ces compagnies réformées de les remettre sur pied. Et en cas que par ce moyen il n'y eût une garnison suffisante pour la garde de ces îles, je trouve bon que l'on retienne des compagnies des autres régiments qui sont à présent dans lesdites îles au nombre qui sera nécessaire. Sur quoi je fais

aussi savoir mes intentions à mon cousin le comte d'Harcourt, afin qu'il fasse cet établissement avant que de partir pour me venir trouver, suivant l'ordre que je lui en ai donné.

Avec cela, j'estime à propos de faire démolir en diligence tout ce qu'il y a de fortifié dans lesdites îles, excepté, en celle de Sainte-Marguerite, le Fort-Royal et celui de Ragon pour garder le frioul; et en celle de Saint-Honorat, la tour et le fort qui la défend, en faisant réparer ce qui aura été ruiné ou qui défaudra à ces places; mais je remets à vous aviser avec ceux qui sont par delà, qui ont connaissance particulière de ce fait des îles et des fortifications, ce qui sera pour le mieux et de le faire promptement exécuter.

Quant aux canons que vous écrivez être demeurés dans le frioul, du vaisseau des ennemis qui a été brûlé, vous les ferez retirer, et me ferez savoir ce que vous en aurez trouvé, afin que sur cela je vous en mande mon intention, comme aussi pour ceux qui ont été pris sur les ennemis dans les îles.

Afin qu'il ne vous manque rien pour faire travailler en toute diligence au renvictuaillement et au radoub de tous les vaisseaux de mon armée navale, je vous fais envoyer un fonds de deux cent vingt-deux mille huit cents livres pour remplacer ce qui a été diverti du fonds des dépenses de cette armée pour celle de la reprise des îles, et en même temps vingt-cinq mille deux cents livres pour les revues des régiments des galères, de ceux de Clermont-Vereillac et de Saint-André, désirant que lorsque vous partirez de Provence, vous fassiez embarquer avec vous celui de ces deux régiments qui se trouvera en meilleur état, et que vous rameniez les chefs et officiers du régiment des Iles, pour refaire leurs compagnies dans le Poitou et le pays d'Aunis, de quoi je leur ferai aussi donner moyen. J'ajouterai que j'ai fait donner à La Tour et à Vaillac le fonds de leurs revues, et à raison, comme pour tous ces régiments, de trois cents livres pour compagnie. J'ai aussi donné ordre pour vous faire tenir par delà cinquante mille livres pour employer aux munitions et réparations desdites îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honoré, sur le sujet desquelles vous établirez un si bon ordre avec le sieur Lequeux, que vous laissez par delà pour y servir, qu'en partant

vous puissiez être assuré que tout ce qui sera nécessaire sera ponctuellement effectué.

Après avoir pourvu à ces choses, vous laisserez en la côte de Provence une escadre de huit vaisseaux qui seront nommés dans le mémoire ci-joint, sous la conduite du sieur de Manty, chargeant ledit sieur Lequeux de prendre soin de leur subsistance ; et ferez savoir audit sieur de Manty que mon intention est qu'il les joigne aux galères, toutefois que l'occasion se présentera d'entreprendre quelque chose conjointement, et que lorsqu'ils y seront joints, ils obéissent au sieur Dupont de Courlay, général de mes galères ; s'employant les uns et les autres principalement à conserver et défendre le frioul qui est entre lesdites îles, où ils feront leur séjour plus ordinaire, et garder les autres îles et toute la côte de Provence, comme encore à assurer la liberté du commerce dans les mers du Levant à mes sujets et à ceux de mes amis et alliés, et à faire la guerre aux ennemis et aux pirates, entreprenant pour cet effet les desseins dont ils verront être capables.

Et pour le surplus des vaisseaux de mon armée navale, vous les reconduirez dans mes mers de ponant, apportant la vigilance et le bon ordre nécessaires pour les ramener tous à bon port ; et lorsque vous serez en l'île de Ré, vous apprendrez mes volontés de ce que vous aurez à faire.

En cas que dans votre voyage vous rencontriez les ennemis en mer, et que vous jugiez les pouvoir combattre avec avantage, je trouve bon et désire que vous le fassiez, et même que vous fassiez brûler leurs vaisseaux, s'il y a lieu de l'entreprendre avec apparence de bon succès ; le tout suivant les propositions que vous en avez faites ; vous assurant que les services que vous continuerez de me rendre en madite armée me seront en toute la bonne considération qu'ils sauraient mériter. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. le cardinal de Richelieu donne à M. de Bordeaux les instructions les plus étendues sur les opérations navales de Provence.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, SUR LA PRISE DE L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE.

De Ruel, le 28 mai 1637.

MONSIEUR,

Je ne vous saurais dire le contentement que je ressens de la reprise des îles.

Vous verrez par la dépêche du roi ce que vous aurez à faire ; à quoi je m'assure que vous travaillerez avec tout le soin et la diligence possible.

M. de Manty demeure en Provence avec huit vaisseaux de guerre pour joindre aux galères lorsque les occasions se présenteront de faire quelque chose conjointement, auquel cas ledit sieur de Manty obéira à mon neveu. Je vous envoie le nom desdits vaisseaux.

Le chevalier de Guitaud demeurera dans Sainte-Marguerite, et quelqu'un des meilleurs capitaines du régiment des galères dans Saint-Honorat, avec quatre ou cinq compagnies dudit régiment en garnison dans la place.

Vous laisserez avec ledit sieur de Guitaud, dans Sainte-Marguerite, six compagnies du régiment des Iles, lesquelles vous remplirez de soldats des autres compagnies dudit régiment dont vous ramènerez les officiers avec vous pour refaire leurs dites compagnies en Aunis, selon les ordres qu'ils en recevront, et si ladite garnison de Sainte-Marguerite n'est pas assez forte, vous y ajouterez quelques compagnies de La Tour et de Vaillac.

On estime de deçà qu'il ne faut garder en Sainte-Marguerite que le grand fort raccommodé, et celui de Ragon pour être maître du frioul, et dans Saint-Honorat, la tour et le fort. Tout est remis au jugement que vous ferez de delà avec gens à ce connaissant.

Le sieur Lequeux demeurera aux îles, tant pour les faire munir et réparer que pour faire subsister les huit vaisseaux qu'on laisse sous la charge de M. de Manty. On envoie pour lesdites munitions et réparations des îles cinquante mille francs, que vous recommanderez audit sieur Lequeux d'employer si utilement, et de faire avec lui, devant que de partir pour vous en revenir, un si bon état de toutes choses, qu'on puisse par après avoir l'esprit à repos.

Je vous envoie un ordre de M. de la Melleraie pour prendre cent milliers de poudre du sieur Luguet à Marseille, lequel en doit la fourniture de pareille quantité pour 1637, outre les cent milliers qu'il a fournis pour 1636.

Quant à des boulets, c'est à vous d'en chercher pour de l'argent.

On satisfait à ce que vous désirez pour les vaisseaux, selon que vous verrez par la lettre de M. de Noyers et ce que vous en écrit l'aîné des Sourdis.

Nous sommes d'avis que vous fassiez remettre le régiment de Clermont-Versillac qui le demande, et que vous l'embarquiez avec vous. Pour cet effet, vous lui ferez donner l'argent de sa recrue sur les fonds qu'on vous envoie.

J'accorde au sieur d'Espenan les cuirs et les lins que vous me mandez s'être trouvés dans la tour Saint-Honorat, que les Espagnols avaient pris sur les Français, et trouve aussi fort bon que vous restituiez aux habitants de Marseille la barque et les marchandises que lesdits Espagnols avaient pris sur eux, ainsi que vous me l'écrivez.

Je vous prie de voir soigneusement ce qui se peut faire pour les droits de ma charge, tant en Provence qu'en Languedoc, où j'ai su qu'il se commet de grands abus, et y établir un si bon ordre à l'avenir qu'on ne puisse plus m'en frustrer ainsi qu'on a fait par le passé. Le sieur Luguet vous en dira quelque chose.

Si, en revenant, vous pouvez faire quelque chose pour r'avoir nos esclaves de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire; et j'estime, ainsi que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen pour cela est d'essayer de leur faire peur et de prendre autant de leurs vaisseaux qu'on pourra, après quoi on viendra à restitution de part et d'autre.

Si vous rencontrez aussi les forces ennemies en mer et que vous les puissiez combattre avec avantage, le roi vous le permet, comme aussi de brûler leurs vaisseaux, si vous le pouvez faire; le tout selon que vous l'avez proposé.

Je désire grandement qu'en votre passage, où vous serez seul à commander les vaisseaux, vous puissiez faire quelque action qui signale le nom de Sourdis.

Lorsque vous serez en l'île de Ré, vous saurez les résolutions du roi sur ce qu'on estimera se pouvoir faire contre l'Espagne. Cependant vous pouvez consulter avec les plus habiles gens de ceux qui sont avec vous, ce qu'on y pourrait plus apparemment entreprendre; mais, à vous parler en secret entre vous et moi, il y faut faire quelque bonne entreprise dans l'automne; c'est pourquoi vous ne vous amuserez pas qu'avec bon sujet dans votre voyage. J'envoie ordre au sieur de Launay-Vazilly, qui est à Brest, de faire acheter des chairs en Bretagne pour les vaisseaux et le reste des victuailles à l'île de Ré et à La Rochelle.

J'ai un extrême déplaisir des divisions qui sont entre M. le comte d'Harcourt et vous. De là viennent tout plein de mauvais bruits qui se sèment de part et d'autre, dans lesquels je voudrais de bon cœur me trouver seul intéressé, ou que tous ceux qui y sont mêlés en fissent aussi peu d'état que moi. Il y a plus de six mois que M. le marquis de Sourdis vous eût pu témoigner que je dis vrai, si je ne l'eusse empêché de vous en avertir. Il faut se moquer de pareils discours, et faire si bien chacun de son côté, que les actions parlent.

Je me promets que Dieu bénira votre voyage; je l'en prie de tout mon cœur, et vous de croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

P. S. Ayant vu, par ce que vous avez écrit à M. de Noyers, que les canons du vaisseau des ennemis qui fut brûlé par les nôtres dans le Frioul se peuvent aisément retirer de la mer, je vous prie d'y faire travailler aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche, et après que lesdits canons seront retirés, si vous jugez qu'ils soient assez bons

pour munir et défendre les îles, en ce cas vous les y ferez mettre, et ferez embarquer sur vos vaisseaux ceux que les Espagnols y ont laissés, c'est-à-dire ceux de fonte verte. On m'a dit que ceux qui étaient sur ledit vaisseau brûlé sont aussi de fonte; vous me manderez ce qui en est.

M. le duc de Savoie apprend à M. de Bordeaux l'arrivée de l'armée espagnole à la rade de Livourne.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, je viens de recevoir une nouvelle importante et qui vous peut donner lieu de faire quelque entreprise considérable pour le service du roi, c'est pourquoi je vous en ai voulu écrire incontinent, et vous dire comme l'armée navale des Espagnols est arrivée en la mer de Livourne, composée d'un bon nombre de vaisseaux et de quelques polaques chargées de six cents hommes environ, lesquels toutefois comme soldats qu'on fait aller à la guerre par force et ne sont pas en état de faire grande défense. Il y a aussi force galères venues de Sicile et de Naples, dont une partie est à Gênes et l'autre à Porto-Ferrajo. J'estime que si on profite de cette occasion, on pourra prendre quelque avantage considérable sur ledit armement, et qui sera de très-grande conséquence aux desseins de sa majesté. Il faut seulement se mettre en état, afin de se prévaloir de la conjoncture, que je dois croire que vous saurez ménager utilement pour le service de sa majesté. J'attendrai donc de vos nouvelles au plus tôt, et me dirai cependant,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,
Votre affectionné à vous servir,

V. Amédée.

De Turin, ce 29 mai 1637.

M. de Noyers prie M. de Bordeaux de lui donner ses avis sur les améliorations à apporter dans l'organisation militaire de la Provence et des îles.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Si les effets suivaient la parole et les promesses, vous auriez déjà le remplacement de partie de vos fonds; mais quoi que nous ayons pu faire, nous sommes encore dans la poursuite de nos lettres de change. Vous croyez bien qu'il ne tient pas à nous ni à nos sollicitations, et que nous ne les quitterons que votre fonds ne soit parti.

Son éminence jugeant à propos d'apporter quelque meilleur ordre qu'il n'a été fait par le passé aux affaires de Provence, m'a commandé de vous écrire que, *procul ab odio et gratia*, vous nous en mandiez vos sentiments, et que tout présentement au moins, vous m'envoyiez par le présent ordinaire quel nombre de gens de guerre vous estimez devoir être entretenu tant dans les places et les ports que dans les îles.

L'on estime par deçà que trois mille hommes effectifs suffiront, savoir : six cents à Sainte-Marguerite, quatre cents à Saint-Honorat, six cents aux divers forts des îles d'Hyères et autres qui ne sont des garnisons entretenues par la province; six cents à Antibes; quatre cents à Toulon; cent au fort de la Croix; trois cents pour être où besoin sera, selon l'avis de M. le gouverneur; que l'on pourrait trouver ce nombre d'hommes en deux régiments de vingt compagnies, et à celui de Saint-André, qui est de douze.

Son éminence demande encore votre avis pour savoir à qui nous pourrions donner les capitaineries des tours et forts des îles d'Hyères, et s'il ne vaudrait pas mieux y mettre des garnisons réglées et ordinaires, qui, étant assurées d'y demeurer toujours, auraient soin par leur propre intérêt de conserver en bon état les bâtiments, les meubles et les

magasins ; au lieu que lorsque l'on y met des compagnies tirées des régiments, elles y vivent avec une licence de tout insupportable, parce qu'elles espèrent toujours d'en sortir, ne se souciant pas de ceux qui y seront après eux.

Il importe extrêmement, monsieur, que vous recommandiez avec soin aux régiments auxquels le roi a ordonné des recrues, de les faire bonnes et au plus tôt, afin que nous en puissions faire état. Vous ferez, s'il vous plaît, visiter tous les forts et magasins des îles d'Hyères par M. Guérapin, afin que l'on les remette en si bon état que ceux qui seront pourvus de la capitainerie d'iceux les puissent conserver avec facilité et plaisir, et y défendre leur honneur et leur vie en gens de bien; ce que beaucoup n'ont pas le courage de faire quand ils se voient dépourvus de ce que raisonnablement l'on peut désirer pour cet effet.

J'attendrai, s'il vous plaît, une réponse au premier ordinaire afin que, tandis que vous êtes sur les lieux, vous nous puissiez aider à l'exécution de ce qui sera résolu par deçà sur vos avis ; le mien ira toujours à votre contentement et à rester toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

De Ruel, ce 1er juin 1637.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, DEMANDANT AVIS DES GARNISONS QU'IL FAUT LAISSER EN PROVENCE.

De Ruel, le 1er juin 1637.

Monsieur,

Lorsque je vous écrivis la lettre que le capitaine des gardes de M. le comte d'Harcourt vous a portée, j'avais tant de choses à vous faire savoir que je ne me souvins pas lors d'une fort importante, qui est de vous prier de me mander, devant que de partir de Provence, ce que vous estimez qu'il faille laisser de garnison dans la province, tant aux

îles d'Hyères, Sainte-Marguerite, Saint-Honorat, Toulon, Antibes, qu'autres petits lieux de la côte que vous jugerez nécessaire de garder, entre lesquels le fort de la Croix est un des principaux.

Nous estimons de deçà que pour toutes ces garnisons trois mille hommes effectifs peuvent suffire.

Savoir : Cinq cents hommes aux îles d'Hyères ;

Six cents hommes dans l'île Sainte-Marguerite, conservant le grand fort et le fort d'Aragon, où il faudra envoyer tous les jours du grand fort vingt-cinq ou trente hommes en garde ;

Quatre cents hommes dans l'île Saint-Honorat ;

Huit cents hommes à Antibes ;

Cinq cents hommes à Toulon,

Et deux cents hommes au fort de la Croix et autres lieux semblables.

Nous estimons que ces trois mille hommes doivent être composés : Premièrement, de six compagnies du régiment des Iles, lesquelles, ne comptant que soixante hommes chacune, font trois cent soixante hommes ;

De vingt compagnies du régiment des galères, qui, sur le même pied, font douze cents hommes ;

De vingt compagnies du régiment de la Tour, qui feront encore, sur le même pied de soixante hommes par compagnie, douze cents hommes,

Et de douze compagnies du régiment de Saint-André, qui feront aussi six cent vingt hommes.

Nous pensons qu'on pourrait mettre dix compagnies de la Tour dans les îles d'Hyères ;

Dans l'île Sainte-Marguerite, les six compagnies des Iles, et quatre de la Tour ;

Dans Saint-Honorat, huit des galères ;

Dans Antibes, dix des galères ;

Dans Toulon, sept de la Tour et deux des galères ;

Et qu'ainsi on pourrait mettre tout Vaillac et Vitry à la campagne, et peut-être Saint-André, si on s'en peut passer pour lesdites garnisons.

Tout ce que dessus n'est qu'un faux-projet que je vous envoie afin que vous me mandiez, sur la connaissance que vous avez de la province, ce que vous estimerez qu'il faille faire.

On dit que le changement que l'on fait des garnisons dans les îles d'Hyères empêche qu'on ne puisse conserver les forts en bon état, parce que ceux qui s'en vont ne se soucient pas de tout rompre, et qu'ainsi il vaut mieux y mettre des gens qui n'en bougent, et qui y soient établis pour y demeurer, en leur donnant des appointements si raisonnables et si bien payés qu'ils aient sujet de s'y arrêter.

Vous me manderez, s'il vous plaît, votre avis et, qui plus est, quelles personnes vous estimerez qui seront propres pour commander en chaque lieu.

Je vous prie de ne point faire courir les rues à cette dépêche, la nature des affaires requérant qu'on les tienne secrètes, encore que quelquefois leur matière particulière ne semble pas le mériter. Ce que me promettant de votre prudence, je ne vous en dirai davantage, sinon que je suis,

Monsieur,

Votre affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

M. le duc d'Haluin, déjà instruit des tentatives futures des Espagnols sur le Languedoc, en donne avis à M. de Bordeaux, et l'engage à mettre l'armée de mer en état de concourir à la défense du littoral de cette province.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

J'attends maintenant le paiement avec usure du peu de service que je vous ai rendu aux îles, et le roi me fait l'honneur de m'écrire qu'il vous envoie un ordre de tenir les vaisseaux prêts pour notre dessein,

sur l'avis très-certain qu'il a que les ennemis doivent tenter d'entrer en cette province au 15 de ce mois précisément, par mer et par terre; mais comme je suis très-mauvais homme de mer et très-mal informé de l'état où vous êtes maintenant, j'attends de vous les ordres de ce que je vous dois préparer instamment, non pas toutefois que vous puissiez facilement approcher de nos côtes, vu que nous n'avons point de lieu assuré, et que le fort d'Agde n'est pas en état de vous recevoir. Je crois que si les galères avaient ce commandement aussi bien que les vaisseaux, elles pourraient demeurer en sûreté audit fort; néanmoins il nous sera toujours très-utile que les ennemis sachent que vous êtes en mer, et que s'ils n'y viennent extrêmement forts, ils n'y trouveront pas leur compte. Je vous supplie très-humblement de me faire savoir particulièrement de vos nouvelles, et ce que nous pourrons attendre de votre secours, et en quoi je vous pourrai rendre le très-humble service que vous doit,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

De Montpellier, ce 3 juin 1637.

M. de Sabran donne connaissance à M. de Bordeaux du combat naval soutenu par les Hollandais contre les Espagnols, et continue de lui communiquer plusieurs renseignements sur les affaires d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je n'ai point voulu mettre de nouvelles à mon autre lettre, qui est toute sur vos commissions, et par celle-ci je ne vous en donnerai guère, sinon du grand combat que vous aurez appris des galères d'Espagne et de leurs vingt-quatre vaisseaux remorqués, contre dix vais-

seaux hollandais. Ils étaient tous nolisés, chargés de grains et de marchandises et assurés des Génois, sur lesquels toute la perte tombe; et encore la ruine de leur liberté, qu'ils n'ont pu donner assurée en leur côte et, s'il faut dire, dans leur mer et pour leurs propres intérêts, les travaillait fort.

Force conseils se sont tenus, et un ambassadeur envoie d'ici vers leur armée : il y a quarante mille charges de blé et force marchandises, où un seul des Spinola est intéressé de cinquante mille. Le blé appartient presque tout au magistrat public de l'abondance, et je ne crois pas que l'Espagnol rende rien; mais le besoin qu'il a de toutes pièces l'obligera à promettre en papier le dégrèvement pour l'avenir. Toute cette seigneurie est fort émue; je ne sais quelle résolution on y prendra. Ceux qui sont assez mal satisfaits des poudres de Gênes, disent que cette poudre de Gênes a servi à l'Espagne pour cet effet, puisqu'elle n'entra pas en Sainte-Marguerite.

La seigneurie m'a fait répondre, sur le sujet de la felouque dont vous demandez restitution, qu'elle a été relâchée et renvoyée au même lieu d'Oneille où elle fut prise, sitôt que l'on eut avis de l'accident; et que quant à celui de San-Remo, ils ont donné ordre à la rote criminelle de le juger, et qu'ils me priaient de faire solliciter à ladite rote, par le conseil, le jugement. J'ai dit que je le ferais, mais qu'ils ne crussent pas être à couvert de rendre justice, en disant que ce corps souverain laisse les jugements criminels à la rote, car cette action était de crime d'état, et que je n'avais à solliciter le châtiment que vers le souverain.

Les Espagnols se préparent pour entrer dans le Piémont; la lenteur de nos troupes leur en donne le loisir. MM. de Créquy et de Rohan y sont attendus en grande dévotion. Dieu veuille que tout y réussisse mieux que ci-devant.

On avait cru que c'était M. de Manty que l'ennemi combattait, et si une escadre de nos vaisseaux, seulement de douze, pouvait être vers Antibes en bon état, l'ennemi ne se promènerait guère près de là; ce qu'ils feront pendant qu'ils verront, comme ils publient, que nos galères sont tout-à-fait retirées et nos vaisseaux aussi, et que vous

allez en cour, dont ils tirent des conséquences qu'il y avait peu de subsistance pour notre armée navale.

Je demeure de tout mon cœur et sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

De Gênes, ce 5 juin 1637.

Dans ce long mémoire, M. de Bordeaux donne à M. le cardinal de Richelieu les détails les plus minutieux sur la position statistique, politique et militaire de la Provence, de ses côtes et de ses places fortes; il jette un coup d'œil rapide sur l'administration civile et militaire, sur les améliorations qu'on pourrait y apporter, sur le caractère du peuple, ses ressources, ses rapports avec les gens de guerre, son commerce et son industrie. Il finit enfin par exposer à M. le cardinal son plan de réforme, de fortification, de garnison et défense applicable aux principales positions militaires et maritimes de cette province.

MÉMOIRE DE L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

DES PLACES, GARNISONS DE LA PROVENCE, ET CE QU'IL FAUT FAIRE POUR METTRE LA CÔTE EN SÛRETÉ.

A Toulon, le 12 juin 1637.

Sur le commandement qui m'a été fait par son éminence de lui dire ce qui me semble des places et des garnisons de la province, et du nombre qu'il y faudrait pour mettre la côte en sûreté, je commencerai par la qualité des places, la qualité des gens de guerre et leur subsistance, puis je continuerai par le nombre.

Pour les places, je prendrai la liberté de dire qu'il y en a cinq dans la province de très-grande conséquence, et trente petites qu'il serait à désirer qui ne fussent point; et de toutes celles qui sont,

tant grandes que petites, il n'y en a pas une en état de tenir deux jours devant une armée qui les voudra attaquer, excepté Sainte-Marguerite.

Celles de conséquence sont Antibes, avec Notre-Dame-de-la-Garde et le fort du port; les îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat avec les tours du Gourjan et du Balaguet, et la croisette Briganson, qui est à la tête des îles d'Hyères.

Toulon avec les deux tours qui sont dans la baie, et celle des Ambières.

Pour toutes les autres fortifications, qui consistent en méchantes tours faites depuis peu tout le long de la côte ou dans les îles d'Hyères, elles sont toutes commandées de quelque éminence ou sur des lieux qui n'empêchent en façon du monde les descentes dans les îles ou les lieux où elles sont construites pour la garde desquels elles sont faites; et quand l'on est à terre, une tour ne peut pas faire grande résistance: si bien que celui qui sera maître de la mer sera maître de toutes ces petites fortifications, qui ne donneront pas pour cela un grand avantage à ceux qui les auront, car elles ne gardent en façon du monde ni les ports ni les rades des grands vaisseaux, mais seulement des petits trous où des barques ou quelques pirates ou des galères particulières ont accoutumé de se cacher. Si bien que je n'estime pas qu'on doive faire grande dépense pour la garde de petites fortifications, puisqu'elles ne portent pas grande commodité à ceux qui les gagnent ni grand dommage à ceux qui les perdent; mais seulement en faire état contre les pirates et quelques galères particulières, et pour tenir la côte avertie de tout.

Est à noter que si on les veut conserver, il faut faire un fonds pour leur entretien; car outre les ruines qu'ont fait et font tous les jours les garnisons changeantes, c'est qu'elles ont été fort légèrement faites et fort légèrement reçues; si bien que la plupart tombent, à ce qu'on m'a rapporté.

Entre toutes ces places, il y en a une qui est Saint-Tropez, laquelle consiste en un donjon environné de fossés, qu'on m'a dit n'être pas mauvais pour coup de main, et une fortification tout autour,

laquelle est fort grande, étant d'une seule muraille de trois pieds d'épais sans aucun rempart que celui que la nature fait en des endroits; la muraille faite en forme de tenaille qui environne toute l'éminence de la montagne sur laquelle est bâti le donjon. Cette montagne ne commande que fort peu dans une darse qui est à la ville et presque point à la rade qui est à l'entrée du golfe de Grimaud.

Pour revenir aux cinq places de conséquence, je commencerai par Antibes, laquelle est en tel état qu'elle ne peut se garder deux heures devant une armée qui la voudra attaquer, la fortification qui y a été faite à un tiers de la ville étant la moitié commandée et l'autre moitié qui aboutit au port sans aucun rempart ni lieu d'où on puisse tirer ni canon ni mousquet.

Pour l'autre tiers qui est le long du port, c'est une muraille de huit à dix pieds de haut, et de deux pieds d'épaisseur sans flanc.

Pour l'autre tiers qui est depuis le port jusques à la citadelle, il n'y a autre fortification que les maisons qui sont bâties sur les rochers, dont les fenêtres regardent sur l'eau. L'on a cru que parce que ce sont des rochers, qu'on n'en pouvait approcher; mais en cette mer cela n'est pas considérable, car la plupart du temps, et j'oserais dire plus des deux tiers des jours de l'année, la bonace est telle, que les rochers facilitent plutôt les descentes qu'ils ne les empêchent, parce que les bateaux abordant trouvent les pierres inégales qui servent de degrés. Ce côté néanmoins n'est à craindre que pour les surprises. Si bien qu'il ne faut espérer sûreté pour cette place en l'état qu'elle est, que par le petit carré qui est sur les rochers devant le port, et par le petit réduit qui est dans un des bastions de la ville au plus éminent lieu de toute la fortification, et il se rencontre que l'un et l'autre sont en très-mauvais état. Le premier, à savoir le carré, est parfait, et il n'y manque rien en soi, étant assez bon, mais il n'y a point de fossés, de contrescarpes ni fausse-braie, de sorte que l'on vient au pied sans aucune défense. Il n'y a pas un canon dans la place qui ait affût, ni de garnison que trois ou quatre sauvetiers qui gardent leurs nids comme ils peuvent, n'y ayant point de gouverneur; le fils de feu M. de la Barbinais y prétendant et n'en étant pas pourvu, et n'y ayant point de fonds ni état pour

la garnison ; la fortification qu'on a commencée du côté de la grande terre étant en état de pouvoir servir de logement aux ennemis et non de défense à la place, n'étant qu'un quart de faite.

Si l'on veut conserver ce petit fort, dont dépend la sûreté de la ville et du port (qui ne vaut rien pour galères ni vaisseaux si on n'y travaille, mais que pour dix mille écus on peut faire bon), il faut de nécessité achever l'ouvrage commencé par M. de Méri ; faire autour de la place un corridor avec son parapet qui forme un fossé à la place ; et si l'on la veut rendre imprenable, faire aux descentes qu'il y a autour du rocher, de petits parapets pour faire tirer des mousquetaires à couvert; mettre un homme à qui on se fie dans la place avec cent hommes et fonds pour leur subsistance, remonter les canons, dont il y a suffisamment, et y mettre des munitions, que M. de Vitry a toutes tirées.

Pour le réduit de la ville, je le voudrais aussi achever et le donner à celui qu'on voudrait mettre gouverneur à la ville avec cent hommes de garnison qui auraient soin d'une tour qui est au port et de tenir dix hommes à chaque porte, avec une garde d'habitants lorsqu'il n'y aurait point de troupe en garnison dans la province.

Les gros canons qui sont dans la ville, je les mettrais au fort carré pour garder le port, et voudrais que deux eussent ces deux places, un seul étant trop voisin des étrangers, qui n'oublient pas à sonder les hommes et connaître leurs défauts quand ils ont quelque intérêt, qui est assez commun en cette province.

Pour Notre-Dame-de-la-Garde, elle est sur un haut presque inaccessible de tous côtés, tant à cause de sa pente que des rochers qui y sont. Il y a de grands couverts et une citerne : un fort petit travail rendrait le lieu de fort difficile accès ; mais il ne commande à rien, si bien que cela ne peut servir que pour la sûreté d'Antibes, si les ennemis s'en étaient saisis, afin d'en rendre la reprise plus difficile; car pour le roi, je n'estime pas qu'il y doive faire travailler, mais bien aux deux forts d'Antibes.

Pour les îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, j'estime, comme j'ai déjà mandé à votre éminence, qu'il faut raser le fort de Monterey, et laisser le Ragon et le fortin, parce qu'ils commandent aux deux bouts du

frioul ; faire des cornes avec une demi-lune devant la porte du grand fort, un travail pour garder la fontaine, et une demi-lune tenaillée pour garder l'éminence du côté du Gourjan, où on a fait les dernières batteries; parce que, de ce côté-là, il y a une éminence qui couvre un rideau où l'on peut du premier jour loger dix mille hommes à la demi-portée du mousquet de la place, à couvert de tout. Et d'autant que ces dehors ne seraient pas commandés de la place si elle demeurait en l'état qu'elle est, j'estime qu'il faut hausser toute la fortification de six pieds, ce qui sera facile de la vidange des fossés, où on trouvera pierres et terres; ce que j'estime que les ennemis voulaient faire, n'y ayant point de cordon à la place. Et la place, en l'état que je la dis, quatre cents hommes effectifs sont suffisants pour la garde ordinaire, et six mille pour un siége.

Pour Saint-Honorat, j'estime qu'il faudrait non-seulement abattre les petits forts qui sont autour de l'île, mais aussi toute la fortification faite, excepté la tour, devant la porte de laquelle je voudrais faire un petit travail. Les raisons de mon opinion sont trois principales : la première, que la fortification en l'état qu'elle est n'est pas soutenable, les deux côtés de la tour qui regardent la mer du côté du sud n'ayant de fortification, et on en peut approcher par un calme avec galères et petits bateaux, et tout le reste de la fortification est imparfait, étant basse et de terre seulement avec fort peu de talus, si bien qu'il est difficile de se hausser.

La seconde raison, c'est que n'ayant que la tour avec un travail devant la porte, il faut du canon pour l'avoir, et il est malaisé d'en mettre en batterie Sainte-Marguerite étant contraire, qui domine absolument ladite île.

La troisième raison est que ces îles sont inutiles s'il n'y a mouillage auprès ; or est-il qu'à Saint-Honorat, il n'y est que dans le frioul, qui est dominé de Sainte-Marguerite et autour de laquelle il y a mouillage partout aussi bien que dans le frioul ; et par ce moyen il ne faudrait que cent hommes de garnison dans ladite tour, au lieu qu'il en faut, dans l'état qu'elle est, plus qu'à Sainte-Marguerite, la place étant de plus grande garde et de plus facile surprise.

Pour les trois tours qui sont autour de la baie du Gourjan, la première qui est du côté d'Antibes, qui se nomme la tour du Galion, est presqu'inutile, ne commandant en façon du monde à la rade; mais seulement à un petit abri où quelques barques ou deux ou trois galères se peuvent mettre à couvert du vent d'est qui règne fort en cette mer.

La seconde, qui est celle de la Croix, est absolument nécessaire, tant pour le secours des îles si elles étaient attaquées, que parce que le port de Sainte-Marguerite, où peuvent tenir les vaisseaux, est aussi bien sous le canon de la tour de la Croix que de celui de Sainte-Marguerite.

Mais je ne serais pas d'avis de garder la grande fortification qu'on a commencée autour; car, outre qu'il faudrait cinq ou six cents hommes pour la garder si elle était parfaite, c'est qu'il faut cinquante mille écus pour la mettre en état; et la tour seule, avec un médiocre travail proportionné à une garde de cinquante hommes qui dépendraient de celui qui serait dans Sainte-Marguerite, ferait le même effet. La raison de la dépendance est que l'un et l'autre se secourraient, rien n'en pouvant empêcher la communication, tant qu'elles seront sous même chef.

Pour celle du Théoule, j'estime qu'elle doit aussi être entre les mains de celui qui sera dans les îles, parce que c'est le seul port assuré qui est dans toute cette baie.

Il faut vingt ou trente hommes de garnison, avec cette assurance que l'on la prendra toutes fois et quantes que dix vaisseaux la voudront battre, car on peut mouiller au pied, ou que l'on mette deux canons à terre, ladite tour étant commandée, ce qui n'est pas à celle de la Croix, ni pour le mouillage ni pour le commandement; mais elle est utile pour tenir en sûreté des vaisseaux et des galères qui seraient contraints par un mauvais temps de lever l'ancre du frioul; or, en ce cas, il serait malaisé d'attaquer la tour et eux de leur faire mal.

La seconde place de conséquence, c'est Briganson, qui est un rocher séparé de la grande terre d'environ cent toises, la mer passant tout autour, mais du côté de la grande terre il n'y a qu'environ deux ou trois pieds d'eau. La place est irrégulière, n'étant qu'un rocher revêtu ou escarpé tout autour par diverses fausses-baies les unes sur les autres,

sans flancs, hormis à la tête, où il y en a quelque peu. Elle peut être battue de la grande terre; mais comme il y a de la terre dedans et des revers de rocher qui ne sont pas vus, je n'estime pas que cela pût obliger des gens de guerre à se rendre. On ne saurait empêcher le secours; il y a bonne eau dedans et un petit môle où quelques galères et infinies barques peuvent tenir. La place vaut beaucoup mieux que Morgues pour les ennemis, car étant maître de cette place, on le sera facilement de toutes les îles d'Hyères.

En l'état qu'est la place elle ne vaut rien, y ayant un pan de muraille du côté de la grande terre tombé, tous les canons démontés, et un gouverneur qui n'a reçu aucun appointement pour lui ni ses gens depuis dix ans, si bien qu'il ne vit que de quelques pilleries qu'il fait sur la mer et sur son port.

Depuis quelque temps, sur les avis que j'ai fait donner à M. de Vitry, il y a fait mettre quinze ou vingt hommes de La Tour ou des galères.

Il faut pour cette place deux mille écus pour l'ôter du péril imminent où elle est, et quatre mille pour la mettre en perfection, la garde ordinaire de cinquante hommes effectifs, et de cent hommes même en présence des ennemis : c'est la clef des îles.

La quatrième place est Toulon, avec les trois tours voisines, dont deux commandent le port devant la darse de Toulon, et l'autre est située sur une grande baie de grande conséquence tout proche le port dudit Toulon.

La première de ces tours est la plus importante : c'est une vieille tour où il y a deux batteries l'une sur l'autre, dans laquelle on pourrait mettre cinquante canons en batterie, dont les murailles sont de dix-huit à vingt pieds d'épaisseur; elle a de diamètre trente-six toises, il y a dedans une source pour abreuver toute une armée, et elle peut contenir cinq cents hommes de combat; il y a de bon canon dedans, mais il est tout démonté, et nulles munitions que celles qui y ont été mises par l'ordre de son éminence depuis quinze jours. Un bon homme de gouverneur qui n'a pour toute garnison que sa femme et sa servante y est, y ayant vingt ans qu'il n'a reçu un denier, à ce qu'il dit. Maintenant il y entre quatre hommes de Saint-André par ordre de M. de

Vitry. La place est de conséquence; elle commande tout-à-fait au port; mais elle est commandée par la grande terre. Il y faut pour l'ordinaire trente hommes de garnison, maintenant il en faut bien cinquante, et un homme à qui on se fie, celui qui y est étant un bourgeois nommé Martin, qui y est de père en fils.

Vis-à-vis de cette tour, dans le même port de Toulon, on a fait une tour nouvelle extrêmement commandée, où il y a deux canons. J'estime qu'il faut bien vingt hommes; mais quand elle dépendrait de celui qui est dans la grosse tour, il y faudrait moins de gens; car elles se pourraient secourir l'une l'autre.

Dans la baie d'auprès où est le port Cifours, il y a une autre tour qui est de plus grande conséquence que la dernière, parce qu'il n'y a rien dans toute cette baie que cette tour, laquelle ne commande pas à la dixième partie de la baie; mais comme il n'y a défense du monde que cette tour, elle semble de conséquence. J'estime qu'il faut vingt hommes pour la garder, mais je la voudrais mettre en la charge de celui qui commanderait ceux du port de Toulon, afin que le corps des trois garnisons pût s'opposer à celle des trois qui serait attaquée plus puissamment, les trois ne le pouvant être en même temps.

Pour la ville de Toulon, sa fortification consiste en de fort bons bastions bien réguliers du côté de la grande terre, où il reste seulement à faire deux demi-lunes pour la perfection, afin de couvrir les portes qui ne le sont pas, et d'élargir le fossé pour former les remparts, qui ne sont pas du tout.

Du côté de la mer, il y a une petite jetée de pierres perdues sur laquelle on a fait une muraille qui forme la darse. La muraille n'a que neuf pieds d'épaisseur, douze de haut du rez-de-chaussée, et les flancs qu'on y a faits avec les embrasures, si mal, que le canon ne peut tirer sans étonner la muraille, de sorte qu'elle est déjà toute crevée.

Il faudrait, pour la mettre en état, faire un contre-mur de six pieds, et à tous les angles saillants et rentrants faire un carré sur lequel on fît une batterie de six canons; et lors le canon allant tout autour de la darse, et fortifiant les deux têtes qui sont des deux côtés de la passe, il n'y aurait plus rien à craindre du côté de la mer.

Le peuple y est fort rude et insolent, pauvre et qui ne peut souffrir domination. Un réduit y serait bien nécessaire, et je voudrais accommoder les deux côtés de l'entrée de la darse de sorte que quand les bourgeois feraient les séditieux, ce qui arrive souvent, prenant les armes contre les garnisons, qu'on pût leur montrer quelques canons de cette entrée. Et en ce cas, quatre ou cinq cents hommes effectifs sont plus que suffisants pour la garde ordinaire.

Pour la tour de Bone, je ne l'ai pas vue ; mais l'on m'a rapporté qu'elle est de très-grande conséquence. Il y a un pan de muraille de quarante pieds de face du côté de la mer abattu depuis deux ans sans que personne l'ait voulu faire refaire.

Pour les îles de Marseille, je n'en dis point la conséquence à votre éminence, parce qu'elle le sait mieux que moi, et quand j'aurai l'honneur de la voir je lui en dirai mon avis.

Voilà ce que je sais pour l'état des places ; il reste à parler de la qualité des gens de guerre et de leur subsistance ; sur quoi je dirai deux choses principales : la première, que tant qu'il y aura un régiment des gouverneurs dans une province, on doit faire état d'aucun autre, parce que étant payé réglement il en donne les places à ses créatures et non à ceux qui sont capables de servir, de sorte que les autres perdent patience de n'être pas payés et de faire toutes les corvées.

La seconde, que toutes fois et quantes on mettra des compagnies dans des petites places où il n'y a pas de gens résidant ordinairement chargés des magasins et des réparations, tout sera toujours à l'abandon. Si bien que je conclus à mettre des gouverneurs particuliers qui aient assez d'emploi pour ne se pas ennuyer, et assez de gain pour prendre plaisir en ces demeures, qui sont extrêmement rudes ; et surtout, en choisir le moins du pays qu'on pourra, car ils sont légers, intéressés et peu fidèles.

Pour la subsistance, il la faut prendre dans la province, et obliger les corps principaux, comme le parlement et la chambre des comptes, à la faire donner sans retardement, et le gouverneur à faire tenir le nombre en donnant les deniers revenant-bons à ceux qui en laisse-

ront faire, le fonds le permettant; pour cet effet, de mettre des contrôleurs.

Pour la qualité des personnes à mettre dans les petites places, je voudrais prendre de vieux soldats de fortune qui ont toujours suivi les armées, et en soumettre les uns aux autres en certains endroits, afin que chacun servît de surveillant à son compagnon.

Vous avez deux ou trois hommes dans le régiment de La Tour, et deux ou trois dans Vaillac qui ne se pourraient payer pour cela. J'écris d'un nommé Fontène, premier capitaine de La Tour, lequel, pour avoir le soin sur deux ou trois petites places, ne se pourrait payer. Il y faudrait envoyer quelques-uns sous lui, choisis des gardes du roi et de son éminence.

Il y a un autre capitaine nommé Source, qui a été nourri page du roi, à qui un coup de fauconneau a emporté la moitié du visage aux îles, de sorte qu'il fait peur à voir; mais c'est un des plus vaillants du monde : les trois tours de Toulon avec quatre-vingts hommes seraient son fait. Il y en a un autre nommé Daguerre, en Vaillac, de cette sorte, et aussi plusieurs autres de qui on connaît le cœur, qui n'ont autres maisons que la guerre, ni autres revenus que leurs épées; et en ce cas il ne faudrait pas plus de deux mille hommes effectifs, y ayant quelques tours que je voudrais laisser à la garde des communautés les plus prochaines.

Pour le nombre dans Antibes, quatre cents hommes effectifs suffiront trop pour qu'il y en ait cent au fort carré et cinquante au réduit, attendant qu'on les ait mis en état; mais je voudrais que les garnisons de ces deux petits forts fussent sur la province en qualité de moitié paie : la province Grasse et Saint-Pol les pourrait entretenir et les quatre cents hommes du corps des troupes qu'ils entretiennent; qui en un besoin se joindraient au corps.

Il faudrait d'Antibes envoyer vingt hommes à la tour de Galion; mais le gouverneur d'Antibes y aurait toujours quatre hommes de la garnison pour avoir soin des réparations et munitions.

Saint-Honorat rasé et la Croisette réformée comme j'ai dit ci-dessus,

il ne faudrait pour Sainte-Marguerite, Latour, Saint-Honorat, la Croisette et le Théoule, que six cents hommes payés de dix montres. Que si on laisse les fortifications de Saint-Honorat et celles de la Croisette, il en faut plus de douze cents et cent mille écus de dépenses pour bâtir et fournir les magasins.

Après on va à la tour de Nagal, qui ne peut faire ni bien ni mal; vingt hommes entretenus par la ville de Fréjus est son fait. Leroux en est gouverneur.

La tour de Cavalier. — Il y faudrait mettre un gouverneur avec vingt hommes, et que Saint-Tropez, qui ne participe point aux charges du pays, l'entretînt.

Briganson. — Cinquante hommes en temps de paix, cent en temps de guerre, un gouverneur fort assuré, et récompenser celui qui y est, lequel a réputation de fort homme de bien. Le viguériat de Draguignan suffit jusques à cette heure pour l'entretenir.

La tour du Rapeau. — Vingt hommes, quelques misérables pour les commander, et le viguériat d'Hyères pour son entretien.

A Porte-Croz. — Deux autres tours qui sont dans la même île, avec le soin de l'île de levant et celui de la tour d'amont; deux cents hommes en tout, y comprenant les vingt du Rapeau; Brignoles pour son entretien.

Autour de Ribaudas, petit et grand Langoustin, Porquerolles et la Lecastre, cent cinquante hommes ou deux cents au plus. Listeron et Tarascon pour son entretien.

Pour la grosse tour de Toulon, celle du Balaguier et les Ambiers, quatre-vingts hommes ou cent tout au plus. Le viguériat de Toulon doit entretenir cela.

Pour Toulon, quatre cents hommes avec les habitants, dont on peut tirer deux mille bons hommes; mais il est, comme j'estime, nécessaire de fortifier la darse.

Par ce moyen, les communautés particulières entretenant ces petites garnisons, qui peuvent aller à quelque mille quarante hommes, et un bon régiment qui ferait deux mille hommes, ayant pour leur entretien la paie du régiment que lève la province, tout serait en bon état;

mais il faudrait disposer la ville d'Arles et le pays, qui ne contribuent pas aux charges du pays, d'entretenir la garnison des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, si on la faisait particulière, ou bien une partie de ces mille à onze cents hommes.

Cet établissement fait, le parlement et chambre des comptes tenant la main au paiement, et le gouverneur ayant soin de la discipline et du maintien des gens de guerre dans les places, ne donnant plus de logement qu'en payant, tous vivraient en joie et sûreté.

Ces deux mille hommes effectifs, avec les mille quarante hommes de morte-paie, seraient payés ainsi qu'il s'ensuit.

Et pour une récapitulation de toutes ces garnisons, mon avis serait le département suivant :

GARNISONS GÉNÉRALES DES RÉGIMENTS, DE DEUX MILLE HOMMES.		GARNISONS ORDINAIRES, DE MILLE A ONZE CENTS HOMMES, QUI PEUVENT ÊTRE ENTRETENUS PAR LES DIVERS VIGUÉRIATS.	
Savoir :		Savoir :	
Dans Antibes..... ..... dont on en enverrait 20 hommes à la tour de Gragnon.	400	Dans le fort carré qui est devant Antibes.....	100
		et dans le réduit de la citadelle, dont on en enverrait 4 hommes dans Gragnon prendre le soin des munitions et fortifications.	50
Aux îles de la Croisette et le Théoule, si on réduit les fortifications au point qu'il est porté ci-dessus, il suffira de..... hommes, mais si on les laisse dans l'état qu'elles sont, il faut 1000 hommes.	500	Hommes de garnison ordinaire à la disposition du gouverneur, pour départir et pour employer et prendre garde que les autres troupes ne fassent aucun désordre.....	100
A Gaye.....		Si on veut y mettre une garnison ordinaire.	20
A Fréjus.....	300		
Les trois cents hommes serviront plutôt pour troupes de réserve que			
A reporter	1200	*A reporter*.....	270

Report.....	1200	*Report*.....	270
pour la garnison de Fréjus, n'y ayant aucune fortification qui vaille.			
A Saint-Tropez.....	200	De garnison ordinaire.....	30
A Cavallaire.....		De garnison ordinaire.....	20
A Briganson..... ...		De garnison ordinaire.....	50
A Porte-Croz, deux tours, le Rapeau et île de levant.....		De garnison ordinaire.....	150
A la Lecastre, petit et grand Langoustin, Ribaudas Porquerolles.....		De garnison ordinaire.....	150
Pour la grosse tour de Toulon, celle du Balaguier et les Ambiers.		De garnison ordinaire	80
Toulon.....	400		
Les îles de Marseille.....		De garnison ordinaire.....	200
La tour de Bone.....	200	De garnison ordinaire.....	100
TOTAL.....	2000	TOTAL.....	1050

M. de Sabran apprend à M. de Bordeaux qu'il a prononcé un discours devant le sénat de Gênes, afin d'exciter cette république à se déclarer contre l'Espagne.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Depuis l'honneur des vôtres des 2 et 3 juin, j'ai reçu celles dont vous m'avez honoré par ce porteur du 10. Je vous en rends très-humbles grâces et vous envoie le discours que j'ai laissé par écrit à ces messieurs, après les avoir entretenus un peu plus au long dans le palais, et leur avoir lu l'article de votre lettre qui les concerne, et fait connaître une généreuse résolution et bonne intention tout ensemble. Cette offre a été si bien reçue que je ne vous le puis exprimer, et depuis force noblesse qui m'est venu voir a désiré savoir les particularités de ce que j'ai traité avec le corps souverain, mais je m'en suis

excusé disant que c'est chose que je ne puis dire qu'une fois et à ceux qui gouvernent, encore qu'elle regarde le bien et salut de tous. Ce que je fais afin que le secret en augmente la curiosité, aussi que comme je ne crois pas que Gênes ait jamais assez de résolution pour se jeter, comme en ce cas Gênes ferait, ès mains du roi, encore que tous les conseils et le public y concourent. Mais le sénat va bien lentement, et enfin il me fut répondu que s'agissant d'une grande extrémité et de *summa rerum*, il fallait procéder avec une mûre et longue délibération, et attendre les intentions du roi d'Espagne sur ce qui s'est passé contre Gênes par ses galères et vaisseaux, estimant qu'il ne l'approuvera pas, et que le mal ne procède que de ceux qui sont sur les vaisseaux et galères; que cependant ils conjurent le roi et M. de Bordeaux de conserver cette bonne volonté qu'ils acceptent. Je leur dis que le roi n'avait jamais eu dessein d'engager Gênes contre le roi d'Espagne, sachant le risque de ses intérêts, et n'ayant jamais désiré chose aucune de Gênes que pour son bien particulier, si Gênes le veut considérer; mais que voyant lesdits biens et intérêts si visiblement perdus et la liberté attaquée, sa bonté passe par-dessus les raisons que le roi a de se plaindre des actions de la république, et ne veut pas laisser Gênes sans appui en cette occasion, son intention étant toujours à l'excuser autant qu'il peut des fautes, et à procurer le bien public.

Ainsi le remède a été trouvé à ce que ceux du sénat s'excusaient sur l'état présent et le désir de pourvoir à l'impuissance bientôt, et aussi en cas que les vaisseaux du roi repassent le Détroit, et que Gênes en eût besoin, on ne se prendra qu'à ceux qui gouvernent; outre que Sabran n'a en rien engagé le roi, puisque c'est sous son plaisir, et en cas que Gênes le recherche avec le respect convenable. Chacun va publiant par la ville que Sabran a offert merveille de la part du roi, et Sabran est grand cousin avec tous. Mais il ne sait que s'en promettre, encore que l'on balance d'envoyer en ambassade vers le roi, qui serait une bonne affaire. Sabran ne voulut point mêler pour ce coup les plaintes et désirs des réparations, mais fit voir en sortant au secrétaire la stale des poudres et de chaume de Saint-Remo, afin qu'ils y pourvoient; celui-ci est toujours prisonnier. Je leur ai fait connaître que

l'Espagne est comme le diable, qui plus on lui donne de pouvoir et fait-on pour lui, plus en abuse et tyrannise; ainsi, qu'il n'y avait plus d'espoir à sauver leur liberté et intérêts que par l'appui du roi et la force. Si l'Espagne vient à faire raison à Gênes, Gênes le connaîtra du roi, et cette action mettra l'Espagne en jalousie; en sorte qu'en tous événements l'affaire va bien, et Gênes le reconnaît de M. de Bordeaux, qui, sans se flatter, doit être aussi satisfait de sa grande réputation ici, à Rome et partout, que de sa propre conscience, ayant soutenu tout le faix de ce qui s'est passé avec beaucoup de gloire pour le roi et de profit.

Don Antonio d'Oquèdo, sur l'avis d'Espagne que à Fernambouc et autres lieux des Indes tout va être perdu, est venu ici pour lui-même faire passer les meilleurs vaisseaux de cette armée vers l'Océan en grande hâte, les siens étant mal armés et faibles et sans mariniers; et l'on ne parle point des galères d'Espagne de Ferrandina : celles-ci exercent tant qu'elles peuvent la piratique et se fient plus des plages que des ports de Gênes, que leur conscience leur rend suspects. L'on me vient d'avertir que lesdites galères sont aussi passées en haute mer vers levant, mais je ne le crois pas; le porteur vous en éclairera, et il faut avoir l'œil ouvert à ce passage de ses vaisseaux, s'il ne ferait point en passant vers Provence et Languedoc quelque descente; et cependant j'enverrai, si je puis, la felouque dernière venue vers Porto-Longone pour être mieux éclairci et savoir ce que deviennent les brûlots; car je suis bien averti et on les veut hasarder pour brûler galères et vaisseaux; car si elles se séparent, tout est évanoui. Et je tiens pour article de foi que sitôt qu'on saura que les galères et vaisseaux du roi sont en état, les galères d'Espagne se sauveront, après avoir bien ordonné tout dans Final et Monaco; et je doute si Savoie voudra laisser jouer tout de bon le jeu sur celui-ci ni sur celui-là, car, entre nous, je prévois tant de finesses, que je doute si le roi réussira mieux de ce côté cette année que l'autre.

Nice du Montferrat, place médiocre, a été prise par l'Espagnol; l'espèce de neutralité qu'il observait avec M. le duc de Mantoue lui en a donné plus de facilité que de droit. Il avait partagé son

armée en trois : là, vers Brême et Bieille; son altesse de Savoie m'en a donné avis, et d'avoir jeté des gens partout. Il y a long-temps que j'ai écrit partout d'avoir égard aux surprises ès lieux médiocres, car l'ennemi ne se voulait engager sous des places qui le puissent affaiblir.

Il prendra tous les avantages des postes et rivières et s'y établira, et fera courre fortune à Casal ou Brême, s'il y a des défauts. Je suis averti de ceux qui sont des maisons de ceux de l'Espagne, de même que de Provence : tous avis vont à Nice et Monaco, et de là aux Espagnols, et surtout d'un particulier de La Ciotat. Si on voulait, on ferait, un jour qu'un piéton en partirait, ouvrir toutes les lettres en campagne (il y a peu d'importance pour les lettres), cela les ferait abstenir d'écrire des nouvelles; car votre armée navale, les galères et vaisseaux, et toutes vos actions sont épiées et l'état de toutes choses, et le tout bien su par eux.

L'on me dit que *César* est allé vers le roi, ce qui me fait croire que *Théodore* ne bougera. Je vous supplie de me tenir averti de tout et de ceux qui demeurent, afin que je sache à qui m'adresser, et me faire connaître en chiffre le véritable état des choses, et me mander ou laisser faire valoir ce que je dois dire; car, selon vos desseins, je disposerai les choses.

Les Grisons et Valtelins sont toujours fort mal, et tous deux mécontents des Espagnols, surtout les Grisons, qui veulent se maintenir leurs forts et se repentiront trop tard. Je m'informerai des felouques de soies; et pour celle d'Oneille je vous en ai écrit, et du porteur vous apprendrez le reste. L'Espagnol a plus de quatorze mille hommes et quatre mille chevaux, et tout bonnes gens, en campagne. Nos troupes viennent lentement; Dieu veuille tout prospérer! Vous verrez en mon autre lettre vos affaires particulières, et je vous conjure me croire plus que personne du monde et de tout mon cœur, comme de toute obligation,

Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

De Gênes, ce 18 juin 1637.

M. de Sabran avait joint, à ses dépêches à M. de Bordeaux, cette copie de son discours.

DISCOURS

QUE M. DE SABRAN A FAIT A MM. DE LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES LE 15 JUIN 1637.

SÉRÉNISSIMES SEIGNEURS,

Depuis la violence de l'armée navale d'Espagne faite à votre autorité et juridiction, combattant et prenant dans vos mers les vaisseaux frétés et assurés par des Génois, et chargés de leurs marchandises, sans que l'instance de vos ambassadeurs en ait pu obtenir la restitution, j'ai cru que rien au monde que l'impuissance ne pouvait arrêter le cours d'un juste ressentiment, ne pouvant vous mettre sitôt en état d'en tirer raison, pour n'avoir pu prévoir ni ensuite être préparés à une telle offense, que vous n'avez jamais dû craindre de ceux pour le service desquels vous avez tant contribué, même avec le risque de vous attirer sur les bras les malheurs dont leurs États gémissent, et lesquels ils ont essayé de partager avec vous pour se soulager d'autant, si la bonté du roi n'eût surpassé leurs artifices.

Dès lors, j'ai toujours été disposé de vous faire connaître que si vous n'aviez besoin que de puissance pour produire des effets tels que l'oppression de la liberté mérite, vous en aviez toujours au besoin une assez voisine pour mettre cet ennemi commun à la raison; mais comme le roi a toujours eu les bras ouverts à la protection de l'Italie, et que cette république en a eu pour elle des assurances si fréquentes, sans que cela l'ait pu divertir des choses en faveur d'Espagne, au préjudice du service de sa majesté, j'ai pensé que vous sauriez bien y avoir recours par des respects convenables sans en être sollicités, si vous aviez assez de résolution pour ne souffrir la brèche si ouvertement faite en votre liberté, après y avoir fait tant d'embûches dès si long-temps et si maltraité les particuliers en leurs intérêts, et pendant que les Espagnols, hors d'espoir de pouvoir, par l'usurpation des biens des particuliers, venir à

l'oppression de la liberté publique, la veulent combattre ouvertement, comme seule espérance de votre recouvrement, par le moyen d'une généreuse résolution et de la force.

Mais puisque messieurs qui commandent l'armée navale de sa majesté, et qui ont toujours cru que le temps éclaircirait la différence des intentions des Français et Espagnols, offrent, sous le bon plaisir du roi, l'armée victorieuse de sa majesté pour la vengeance de cette injure, et de l'amener à votre secours où vous voudrez, pour votre protection ou représailles, avec cinquante galions commandés d'autant de capitaines desquels l'ennemi a déjà éprouvé la générosité, j'ai enfin cru devoir prévenir votre désir qu'une injure si grande et la mémoire de la valeur génoise invite à la vengeance, afin que si le délai ne procède que de ce que la république n'est pas en état de force auquel je la vois disposée de se mettre bientôt, vous comptiez les offres que je vous fais pour tout ce qui vous peut être présentement nécessaire au recouvrement de vos intérêts et maintien de votre liberté; vous ressouvenant que l'armée ennemie ne s'emploie aujourd'hui à aucune guerre que d'exercer la piratique en vos mers, et empêcher votre commerce sans se soucier de vos ports, lesquels ils soupçonnent avec raison.

Ce sera de votre prudence de vous savoir servir du temps et de la conjoncture, et de prendre garde que le délai ne vous nuise et vous fasse revenir en arrière par les désirs à la recherche de l'occasion que vous aurez perdue.

Dans ces dépêches, le roi, M. le cardinal de Richelieu et M. de Noyers donnent à M. de Bordeaux les instructions suivantes sur le séjour de l'armée navale en levant.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR NE PAS REPASSER SI PROMPTEMENT EN PONANT.

De Ruel, le 18 juin 1637.

MONSIEUR,

Je vous fais cette lettre pour vous dire que la saison étant avancée comme elle est, et le roi jugeant que vous ne pourriez repasser à temps avec les vaisseaux dans la mer de ponant pour y entreprendre quelque chose de considérable, sa majesté estime que vous ne devez pas précipiter votre retour, mais demeurer un peu davantage au lieu où vous êtes, pour voir ce que feront les Espagnols. Joint que je ne veux pas vous celer que le pape s'étant trouvé indisposé depuis quelque temps, on sera bien aise de laisser l'armée navale dans la mer du levant jusqu'à ce que le mois de juillet soit passé, pour voir ce qui arrivera de sa santé, et empêcher que les Espagnols ne se prévalussent de sa mort, si un tel malheur arrivait, pour contraindre le consistoire en sa liberté.

Je vous prie de bien vivre avec M. le comte d'Harcourt jusqu'à ce que vous vous sépariez pour venir en ponant, où, par après, vous n'aurez plus à servir ensemble. Pendant que l'armée demeurera dans la mer du levant, M. le comte d'Harcourt et vous, pourrez faire ce que vous estimerez le plus à propos, soit en entreprenant contre l'armée navale des Espagnols si vous en trouvez l'occasion, soit contre ceux d'Alger, y envoyant une si bonne brigade qu'elle soit capable de prendre quantité de leurs vaisseaux et quantité de Turcs pour nos galères.

On renvoie le sieur chevalier de Guitaud avec commission de lever deux cents hommes pour mettre dans Sainte-Marguerite, dont il composera une compagnie qui sera celle de gouverneur, outre laquelle vous établirez dans la place des compagnies du régiment des Iles, ainsi qu'on vous l'a déjà mandé.

Je suis bien étonné que vous n'ayez point reçu de mes lettres, y ayant fort long-temps qu'on vous a dépêché le courrier de M. le comte

d'Harcourt, et depuis le sieur de Bauve, qui vous a porté 300,000 livres, tant pour le remplacement des fonds de l'armée navale, que pour munir et réparer les îles. On vous a mandé, par lui, tout ce qu'on estime de deçà pour la conservation de toutes les îles; sur quoi nous attendons votre réponse.

Je vous prie de bien pourvoir Briançon. Je suis bien fâché que le minime dont vous m'avez envoyé la lettre n'en a pris du prince de Morgues pour les personnes de qualité dont vous m'écrivez, afin qu'on pût connaître clairement ce dont il est impossible de faire un jugement certain sur un simple rapport. Si Miraumont et Coursan s'en veulent revenir, il les faut laisser faire plutôt que de les obliger à servir contre leur gré. En me mandant à qui vous estimerez à propos de donner leurs vaisseaux, je vous enverrai les commissions.

Votre très-affectionné, comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, ayant appris comme la flotte des ennemis a paru proche de mes îles et fait contenance d'avoir quelque dessein à exécuter de ce côté-là ou d'attendre de nouvelles forces pour cet effet, en voyant qu'à présent la saison est trop avancée pour se promettre de rien faire de considérable dans les mers de ponant, j'estime qu'il est à propos et nécessaire pour mon service que vous différiez votre retour avec mon armée navale en ces mers, du moins jusqu'à la fin de juillet, et alors je vous enverrai mes ordres plus exprès de ce que vous aurez à faire. Cependant, ce que je désire de vous est que vous apportiez toute la diligence possible à faire radouber tous mes vaisseaux et à les remettre en état de servir au plus tôt à la mer, soit pour s'opposer aux ennemis s'ils tentent quelque entreprise, soit pour les combattre si vous le pouvez faire avec avantage, et empêcher qu'ils ne demeurent en lieu et en état de menacer mes côtes et d'écumer ces

mers-là, comme ils feront si on les laisse libres, ou pour aller ailleurs entreprendre quelque chose de considérable contre les ennemis ou contre les pirates d'Alger et de Tunis, envoyant une bonne escadre de vaisseaux pour prendre ou couler à fond les leurs et enlever le plus grand nombre des leurs qu'il sera possible afin d'en remplir la chiourme de mes galères; me remettant entièrement à mon cousin le comte d'Harcourt et à vous d'employer mon armée navale ou une partie d'icelle à ce que vous jugerez ensemble plus honorable à mes armes et plus utile et plus avantageux à mon service; désirant avec toute l'affection que le bien de mes affaires et de mon service m'y obligent, que vous viviez bien ensemble et agissiez en toutes choses de concert et en bonne intelligence. La disposition avec laquelle je m'assure que vous contribuerez de votre part à me satisfaire en cela m'empêchera de vous en dire davantage, vous assurant que vous ne sauriez jamais rien faire qui me soit plus agréable. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Fontainebleau, le 17 juin 1637.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Son éminence ne prévoyant pas que votre retour en ponant apporte grand avantage aux affaires du roi, elle me commande de vous écrire de ne le précipiter, mais plutôt de faire radouber les vaisseaux à loisir et tenir toute l'armée en état de combattre encore une fois en levant si l'occasion s'en présente, et mesurer tellement votre temps qu'ayant fait ce qui se pourra en Alger et Tunis vous repassiez en ponant pour remettre l'armée dans les ports, où s'étant reposée le long de l'hiver, elle se trouve en état de servir au printemps.

Vous ne sauriez, pour cette fois, tirer de nous plus que les 300,000 livres que M. de Bullion nous a données par extraordinaire, savoir

225,000 pour partie du remplacement du fonds de la marine, 25,000 pour les recrues de vos troupes et 50,000 pour le renvitaillement et réparations des îles.

Quant aux troupes nécessaires pour la garde, vous en avez ci-devant reçu les ordres, de sorte que je n'ai rien à ajouter.

Vous tiendrez, s'il vous plaît, la main à ce que ceux auxquels le roi ordonne des recrues les fassent en toute diligence, sa majesté ayant résolu de les employer en des occasions où ils seront très aises de se trouver en état d'y acquérir de l'honneur.

Si MM. de Lanson et de Champigny, qui sont tous deux mes parents, manquent en quelque chose, je vous prie par charité leur en vouloir donner avis, m'assurant qu'ils ne le feront jamais par malice.

Je ne sais si je n'ai point oublié à vous remercier de l'avis qu'il vous plut me donner il y a quelque temps de ce que l'on mandait par delà des nouvelles avant que vous eussiez reçu vos dépêches; car, bien que je n'aie trouvé aucun des miens en faute, cela n'a pas laissé de servir à faire éloigner de certains écumeurs de nouvelles qui peuvent avoir donné lieu à ce qu'il vous a plu m'écrire, dont je me ressens votre obligé et reste,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

A Ruel, ce 17 juin 1637.

Dans les dépêches suivantes, adressées à MM. de Justinian et de Sabran, M. de Bordeaux donne d'assez longs détails sur les vaines tentatives des Espagnols contre Saint-Tropez et quatre bâtiments français qui s'y radoubaient. Averti des desseins de l'ennemi par l'intermédiaire du confesseur Sarde, M. de Bordeaux avait recommandé la plus grande vigilance aux capitaines des vaisseaux qui avaient convoyé les navires alors désarmés dans le port; aussi l'ennemi fut-il vivement repoussé, et ses machines incendiaires coulées à fond. En quittant Saint-Tropez,

l'escadre espagnole voulut essayer une autre attaque sur Fréjus, mais elle eut une issue aussi fâcheuse que la première, grâce à la vigoureuse défense de M. le comte d'Harcourt.

Dans ces dépêches, M. de Bordeaux prie aussi M. de Sabran d'offrir aux Génois le secours des armes du roi pour les venger d'une insulte faite par les Espagnols à leur pavillon, et de proposer au sénat d'accorder, pour ce faire, l'entrée du port aux vaisseaux français, disant qu'il sera dans huit jours à la mer pour faire la guerre à l'armée espagnole, s'il la peut trouver, sinon aller à la côte de Barbarie.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. JUSTINIAN.

Du 22 juin 1637.

Vos bonnes volontés sont trop considérables et le désir que vous témoignez de servir le roi trop louable pour que je ne vous en rende pas les grâces et remerciments que je dois, et que je ne tâche pas par toute sorte de voies à vous en témoigner ma reconnaissance.

J'ai écrit à M. de Sabran pour offrir à messieurs de la république l'armée du roi pour la venger de l'insulte et du tort que lui ont faits les Espagnols, lesquels ne sont bons qu'à piller des marchands, quatre petits vaisseaux que j'avais envoyés à Saint-Tropez pour les raccommoder ayant battu vingt galères qui étaient venues pour les enlever; de sorte qu'ils y ont laissé force gens et force bois dont M. de Sabran vous dira le détail.

Je croyais avoir mon congé pour m'en aller à la cour, et que M. d'Harcourt demeurerait ici; mais l'affaire a changé : l'on le rappelle et on m'a commandé demeurer pour faire la guerre à Tunis et Alger si les Espagnols ne paraissent en campagne.

J'ai fait faire quatre montres à toute l'armée, et leur ai donné de quoi faire des victuailles pour six mois, et dans le 8 du mois prochain je serai à la voile sans faute. Si vous me voulez faire la grâce de me donner

moyen d'employer utilement l'armée pour le service du roi ou l'assistance de ses alliés, vous m'obligerez parfaitement et de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE SABRAN.

Le 22 juin 1637.

J'ai différé à répondre aux dépêches que m'ont apportées le chevalier du Tillage, le piéton à Avignon, et autres, jusqu'à ce que je visse un peu l'état de nos affaires établi, tant du côté des ennemis que de la cour.

Pour les ennemis, vous saurez qu'après avoir rôdé avec leurs vaisseaux et galères autour des îles, et vu faire les établissements nécessaires pour la garde des îles, ils se sont résolus d'entreprendre sur Saint-Tropez, où ils ont ouï dire que j'avais envoyé quatre vaisseaux pour les radouber. Le malheur a voulu qu'ils ont trouvé nos vaisseaux comme doivent être des vaisseaux de guerre, c'est-à-dire les uns en état de défendre ceux auxquels on travaillait. Ils les ont voulu aborder avec des chaloupes à feu tandis que d'autres chaloupes débarquaient de l'infanterie et que leurs galères faisaient jouer leurs canons le plus qu'ils pouvaient; mais le tout a été inutile, les vaisseaux ayant de leurs canons incommodé les galères, de sorte qu'ils y ont laissé force bois et force rames et des hommes morts à la côte. Les feux d'artifice n'ont pas approché fort près, les mousquetades les en empêchaient. Pour ceux qui avaient mis pied à terre, ils furent repoussés si rudement par les soldats des vaisseaux commandés, par un frère de M. de Saint-Tropez et un lieutenant de vaisseau, que je ne crois pas qu'ils aient envie d'y revenir. Ils se retirèrent sur leur perte, et s'en allèrent à Fréjus, où ils trouvèrent M. d'Harcourt qui s'embarquait, lequel, avec les troupes qui étaient en ces quartiers, les reçut comme ils méritaient. Enfin, ils se sont retirés comme des larrons pris en flagrant délit, avec perte, à ce que l'on

nous a rapporté de Morgues, de cent cinquante hommes et d'un homme de condition enterré à Morgues, qu'on dit être le neveu de Borgia.

J'attends avec grande impatience de savoir où se sont retirés les vaisseaux, quelle résolution ils prennent, et surtout une bonne figure du lieu où ils sont, et des forteresses qui les commandent.

Pour nos îles, je m'y en vais pour y mettre le dernier établissement, faire raser tous ces petits forts et fortifier Sainte-Marguerite et la Croisette à perfection, y établir Guitaud, et mettre le tout en état que l'espérance même ne reste pas aux Espagnols, dont les canons vont à Paris trouver leurs drapeaux, pendant que nous garnissons les places des armées de France.

Pour ce qui est du général, M. d'Harcourt a été commandé de s'en retourner à la cour, et moi de demeurer à l'armée, laquelle a ordre, si celle d'Espagne ne paraît point, d'aller à Tunis et à Alger pour leur faire connaître le pavillon de France par la bouche de ses canons.

Je vous ai écrit sur le mécontentement que vous m'avez mandé que témoignent ceux de Gênes de la prise des vaisseaux hollandais qui leur appartenaient par les Espagnols. S'ils en veulent tirer raison, vous leur pouvez offrir l'armée du roi, qui les ira chercher jusque dans leurs ports; et pour cet effet, je serai à la mer au 8 de ce mois avec toute l'armée, que je mènerai dans leurs ports, s'ils le désirent, pour leur offrir toutes sortes de protection, assistance et service. J'ai peur que ces messieurs-là n'aient pas assez de résolution pour s'en servir ni de fermeté pour refuser leurs ports à ceux qui les ruinent.

Je suis bien en impatience de savoir des nouvelles de la santé du pape et ce que vous savez de l'escadre de don Antonio d'Oquèdo, où elle est, et ce qu'elle fait, comme aussi celle de Fernandine.

Le duc de Savoie engage M. de Bordeaux à tenter, avec la flotte, une diversion sur les côtes de Naples ou de Sicile.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, j'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois, où j'ai appris avec contentement les résolutions que vous m'écrivez de vouloir exécuter le 13 ou 20 dudit mois, qui seront véritablement fort avantageuses pour le service du roi; le tout consiste à se hâter, afin de pouvoir attaquer l'armée des ennemis avant qu'elle soit jointe à celle qu'ils attendent d'Espagne. Je suis certain que vous savez trop bien ménager les bonnes occasions d'acquérir de la réputation aux armes de sa majesté pour perdre celle-ci.

Pour ce qui est des nouvelles de ce pays, je vous dirai que les ennemis, après la reddition de Nice, dont les habitants se soulevèrent contre la garnison française et troupes que j'y avais retirées, ont attaqué depuis le 17 du courant un mien château, nommé Aglian, où ils ont déjà donné plusieurs assauts; mais jusques ici ils n'y ont perdu que de la réputation et force soldats et officiers, comme vous entendrez plus particulièrement par le marquis de Bagnasco, sur qui je me remets, vous assurant que je suis,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre affectionné à vous servir,

V. Amédée.

De Turin, ce 23 juin 1637.

J'ajoute qu'il est d'autant plus nécessaire que vous sortiez le plus tôt qu'il se pourra avec les vaisseaux, puisque cela vous servira ici d'une puissante diversion contre les ennemis, auxquels vous donnerez aussi par ce moyen de telles jalousies du côté de Naples et de Sicile, que vous les obligerez à y laisser les forces qu'ils pourraient appeler pour nous faire du mal ici, où ils sont déjà trop puissants; et c'est tout ce que nous pourrons faire avec les troupes qui nous viendront de France

que de nous opposer à leurs effets, car ils attendent encore six mille Allemands.

M. de Bordeaux, fatigué des nouvelles contradictions que M. de Vitry et M. le comte d'Harcourt continuaient d'apporter à ses ordres, supplie, dans les lettres suivantes, M. de Noyers et M. le cardinal de Richelieu de lui accorder la permission de revenir en France, ou de s'en aller à Rome. Il se démettrait alors de son commandement en faveur de M. le comte d'Harcourt. Néanmoins M. de Bordeaux envoie à son éminence le plan détaillé des expéditions qu'il voulait tenter, pendant la campagne de 1637, sur Gênes, Porto-Longone, Baïa, Naples, Gaëte, Tunis, Alger, Port-Mahon, Alicante, Carthagène et Vigo.

M. de Bordeaux termine en se plaignant de n'avoir aucun pouvoir dans l'armée navale, grâce aux perpétuels conflits d'autorité élevés par les prétentions de M. le comte d'Harcourt et de M. de Vitry, et pourtant d'être responsable de tous les faits aux yeux du roi.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A. M. DE NOYERS, PAR LAQUELLE IL S'EXCUSE DE NE POUVOIR AGIR EN PROVENCE, A CAUSE DE LA JALOUSIE DE LA MULTIPLICITÉ DES COMMANDANTS, JOINT AUSSI QUE SA SANTÉ DEVIENT MAUVAISE.

Le 25 juin 1637.

Monsieur,

J'ai reçu quatre dépêches en même temps dont vous m'avez honoré sur différents sujets; mais comme il n'y en a qu'une qui porte nouveaux ordres, je m'attacherai à répondre seulement à celle-là :

C'est de demeurer ici dans le service avec M. d'Harcourt pour un temps, et puis vous me donnerez ordre de repasser le Détroit; à quoi je vous répondrai, s'il vous plaît, que quoique je n'aie jamais trouvé

aucun commandement du roi difficile, j'ai trouvé celui-ci de telle nature qu'il est hors de mon pouvoir de l'exécuter.

La première raison est que vous me rendez garant de tous les mauvais événements, comme vous avez fait au premier dessein des îles, à celui d'Oristan et plusieurs autres, et je ne puis rien contribuer à détourner les mauvaises résolutions, ni à en procurer de bonnes, puisque, quoi qui ait été résolu, on le change à la première fantaisie qui prend, et quand on n'aurait point cette humeur, étant à la mer, on ne peut pas concerter étant en différents vaisseaux; si bien que toutes les résolutions viennent de celui qui porte le pavillon, et d'aller en même il n'y a nulle apparence.

La seconde, c'est qu'ayant contribué tous mes soins et toute mon industrie à remettre l'armée en même état qu'elle était quand nous sommes partis de ponant, j'en prévois la dissipation dans un mois, par la facilité de M. le comte d'Harcourt et par le mépris qu'il a fait de tous les capitaines de marine, qui auront peine de servir sous lui.

La troisième, c'est que vous me faites l'honneur de me mander que dans quelque temps vous me commanderez de repasser. Vous me pardonnerez si je vous dis qu'après que l'armée sera dissipée et que les vivres seront consommés au mois de septembre, je ne serai plus en état de le pouvoir faire, et vous peut-être ne serez pas en puissance de m'en redonner.

La quatrième, c'est que ma santé est devenue si fragile, que d'ajouter à la peine et aux soins de la mer les autres diverses considérations que je mande à son éminence qui me traversent, je ne le puis sans y succomber, outre que tous les médecins m'ordonnent les eaux, sous de grandes peines.

J'ajouterai encore, entre vous et moi, un petit mal domestique dont je vous supplie ne faire part à personne, qui est qu'en partant de Paris, son éminence m'avait fait faire un don de dix mille écus que M. de Bullion n'a pas voulu qui eût effet qu'au mois de janvier, et elle me commanda de faire le tour de toutes les mers du roi en ponant avec les officiers de la marine, sans que j'en aie rien demandé; que depuis le mois de mai jusqu'à la fin de décembre, elle m'a com-

mandé de défrayer M. le comte d'Harcourt, sa maison et ses gardes, qui faisaient quatre-vingts ou cent bouches, sans que j'aie rien touché; que depuis le 1er janvier jusques à aujourd'hui, il a fallu, dans les incommodités de la guerre qui m'empêchent de rien recevoir de la Picardie, ni de la Gascogne, où est mon principal bien, trouver moyen de subsister. Ce qui me réduit à tel point que je ne puis plus trouver d'amis qui m'assistent, et principalement dans une perte infaillible des bonnes grâces de son éminence, puisque je ne puis manquer de tomber dans ces inconvénients par la perte sans fruit de l'armée, qui infailliblement arrivera.

Tout ce que je puis faire, c'est de vous dire les desseins que j'avais lorsque vous me commandiez d'agir seul, afin que si vous les approuvez, vous ordonniez à M. d'Harcourt de les exécuter, comme il le fera beaucoup mieux que moi. Mais, en ces desseins, il ne faut perdre ni heure ni jour, puisque la nécessité, la saison et la lassitude des matelots, qui sont depuis quinze mois à bord, y obligent.

C'était donc de partir du 6 au 8 juillet et d'aller à Gênes offrir à la république la protection du roi, s'ils la lui demandaient, pour venger l'injure qu'ils disaient que les Espagnols leur avaient faite à la vue de leur port; et de là prendre la résolution que la conjoncture présente m'aurait offerte, ce voyage me faisant connaître la vérité de mon doute en les faisant rompre avec l'Espagne.

Que si cela ne réussissait point, j'étais résolu d'aller à Porto-Longone ou dans Baye chercher cette armée qui s'était venue présenter, et dans lequel de ces deux ports qu'elle eût été, la combattre; et si elle était dans la darse de Naples, j'aurais tâché d'entrer par le feu.

Que si durant ces entrefaites la mort de sa sainteté arrivait, et que le vice-roi de Naples y allât avec forces, comme il se vantait, de m'en aller droit à Naples canonner la ville, ou à Gaëte, où j'ai quelqu'intelligence, pour tâcher par la présence de rappeler cet excommunié ou de prendre pied dans les terres.

Après ces choses faites ou manquées, j'espérais passer par Tunis et Alger, pour refaire la paix en changeant deux ou trois articles indignes

du nom du roi qui sont dans le traité fait, ou bien leur déclarer la guerre avec plus de fruit que j'eusse pu.

De là je me proposais de passer par le Port-Mahon en l'île de Minorque, où l'escadre de don Antoine d'Oquèdo est, pour voir si les hommes ou le feu ne pourraient rien exécuter.

De là m'en aller à Salé si la saison me le permettait, et en passant visiter Alicante, Carthagène et la rivière de Vigues, où un pétard bien exécuté peut faire effet pour la réputation et le butin, mais non pour la conservation.

Ces choses faites ou faillies, il n'y a rien qu'à chercher les ports de France; ce qu'il faut faire de nécessité, d'autant que les vers et le vent mettront nos vaisseaux hors d'état de servir jamais s'ils hivernent ici sans être radoubés, et toute la Provence ne saurait fournir de planches pour le faire ici à toute l'armée. Quant à venir passé le mois d'octobre ou novembre, c'est à tout rompre les grands vaisseaux dans nos côtes de ponant, c'est infailliblement perdre les hommes et les vaisseaux.

Et parce que tous les régiments que vous m'ordonniez de prendre ne sont qu'en imagination, ou tels gens qui font plus de pitié que d'envie de s'en servir, je levais cinq cents hommes à mes dépens pour mettre sur les divers bords par-dessus le nombre qu'étaient obligés les capitaines de me fournir, et aurais emprunté de quoi porter du pain et quelque peu d'autres victuailles, pour en assister l'armée après le mois de septembre, que celles du roi finissaient.

En ce petit récit consiste toute la connaissance que j'ai pu prendre en ces mers de l'état des ennemis, et en ces exécutions tous les avantages que j'estime que le roi peut espérer de la conjoncture du temps et de l'état présent de son armée; si bien que l'exécution dépendant de M. d'Harcourt, j'ai fait tout ce qui est de ma charge quand je vous ai dit mes pensées, de sorte qu'il ne me reste qu'à vous supplier très-humblement de procurer mon retour en passant par les eaux, et que si je suis si malheureux que mes petits soins n'aient pas agréé à sa majesté ou à son éminence par le passé, de m'en obtenir le pardon, avec la permission de me retirer chez moi; si l'embarras de M. d'Eper-

non touche tant soit peu, me permettre d'aller à Rome un jour, où je n'ai jamais été. Aussi bien, les émotions présentes me rendent inutile en mon archevêché; mais de me remettre en état de recevoir un pareil déplaisir de celui de M. de Vitry, qui en fait des trophées et dont l'impunité me rend méprisable par tout le monde, ou bien par ma complaisance attirer une ruine infaillible de l'armée, qui entraînera avec soi la dépense de sa majesté et la perte des bonnes grâces de son éminence, comme je m'en suis vu menacé par vos dépêches et par les siennes, je vous proteste que la Bastille, voire même un gibet, me serait plus doux.

Pour ce qui est des côtes de Provence, je vous en ai mandé tout ce que j'en savais et tous les remèdes que je m'imaginais pour les îles de Sainte-Marguerite et pour Briganson. J'en crains et en prévois la perte, la subsistance dépendant de M. de Vitry, et le fonds que vous aviez envoyé l'année passée pour les fortifications ayant été employé à payer les gages des officiers que vous aviez préposés à ces travaux, sans qu'ils aient en toute l'année fait remuer une pierre, ou à payer des restes d'ouvrages dont les prix de la toise en la plupart des lieux est assez cher, les pièces se trouvant sur place et la chaux ne coûtant que cinquante sols ou un écu la pipe.

Cette note était jointe à la dépêche précédente de M. de Bordeaux.

INCONVÉNIENTS ET AVANTAGES

QUI SE TROUVENT A ROMPRE AVEC LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

ENVOYÉ PAR M. FARET.

Le premier inconvénient est que l'on multiplie le nombre des ennemis, et que dans les républiques les outrages une fois reçus ne s'oublient jamais, ni les haines ne meurent point, ce qui ne se rencontre pas dans les états monarchiques, où chaque règne étant animé de différents projets, et par conséquent poussé de différents intérêts, les

haines et les amitiés s'étouffent et se réveillent selon la diversité des temps et des occurrences.

Le second, que l'on augmente la puissance des Espagnols dans Gênes, où la seule considération des Français amis de la république leur a jusqu'à présent servi comme de bride pour leur empêcher de plus entreprendre qu'ils n'ont fait, et a servi de prétexte aux Génois de leur refuser des choses qu'ils prétendront désormais d'autorité si nous rompons la neutralité.

Le troisième, que les particuliers de Gênes, qui maintenant n'assistent le roi d'Espagne qu'autant qu'ils le peuvent sans en recevoir de notable incommodité, se trouveront alors nécessités par leur propre intérêt de lui faire de grandes avances de deniers, et s'imaginant n'avoir plus de salut que la protection des Espagnols, forceront même jusques à leurs hommes d'aller à son service, au lieu qu'à présent ils n'y vont que volontairement.

Le quatrième, que le nombre des galères d'Espagne, qui de soi est déjà assez grand, sera encore augmenté de celles de Gênes.

Le cinquième, que les passages pour secourir mons. le duc de Parme seront non seulement fermés, mais gardés contre nous comme contre des ennemis.

Le sixième, que la Provence et le Languedoc seront ruinés par la rupture du commerce avec Gênes, qui leur enlève tous leurs blés et leurs vins.

Le septième, et pour dernière et plus considérable raison, on peut dire que si en rompant l'on ne produit quelque effet avantageux pour le roi, ce sera non seulement diminuer beaucoup de la réputation de cette armée, mais encore de celle des forces de l'État, que l'on jugera ne pouvoir fournir d'hommes pour un tel dessein.

AVANTAGES QUI SE RENCONTRENT POUR LA FRANCE A ROMPRE AVEC LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

Le premier est que, bien loin d'augmenter le nombre des ennemis, l'on se décharge de faux amis, qui, sous prétexte de la neutralité qu'ils

ont avec nous, apportent plus de préjudice à la France qu'ils ne pourraient faire s'ils étaient ennemis déclarés.

Le second, que l'autorité des Espagnols, bien loin de se rendre plus grande dans cette république, pourra diminuer par cette rupture; car à présent tirant d'elle tous les services et les avantages qu'on saurait désirer d'un peuple libre, ils ne manqueront pas de prétendre encore dans cette conjoncture quelque chose au-delà, qui jettera des défiances et des soupçons dans ces âmes timides et jalouses tout ensemble de leur liberté, lesquelles peut-être se trouveront forcées de recourir à notre protection contre la tyrannie dont elles croiront qu'on les veuille opprimer.

Le troisième, qu'après la rupture, le corps de la république ne pourra pas assister l'Espagne de ses deniers, pour ce qu'elle en aura besoin pour les dépenses nécessaires à sa conservation.

Le quatrième, que les particuliers ne pourront pas aussi l'assister de leurs bourses, pour ce que leur commerce de banque et de mer venant à cesser, et la source du profit se trouvant tarie, chacun gardera ses réserves pour soi-même, tant pour les dernières nécessités que pour ce qu'en même temps les vivres enchériront et les dépenses dont ils seront chargés par la république augmenteront.

Le cinquième, que cette république ne pourra plus assister de ses hommes les galères ni les vaisseaux d'Espagne, comme elle fait maintenant, pour ce qu'elle en aura besoin pour sa propre conservation dans ses villes et dans ses places, et pour la garde des rades et plages qui sont le long de sa rivière.

Le sixième, que les six galères de la république n'augmenteront pas le nombre de celles d'Espagne, puisqu'elle aura même besoin d'en avoir davantage pour sa propre défense et pour entretenir la communication entre Gênes et ses autres places.

Le septième, que les passages ne sauraient pas être après la rupture autrement refusés qu'ils le sont, puisque, durant la neutralité, elle ne veut point les accorder, mais seulement les souffrir si nous sommes les plus forts pour les prendre.

Le huitième, que le débit des vins et des blés de Languedoc et de

Provence n'est nullement considérable, pour ce que, supposé même que l'on ne voulût pas nuire à Gênes en lui en empêchant les traites qu'elle fait servir pour le Milanais, il faudrait toujours en défendre la sortie pour l'entretien des troupes qui attaqueront les îles, et ensemble pour celui de l'armée navale et des galères, si l'on veut qu'elles subsistent en Provence, où déjà le pain coûte deux sols six deniers la livre et le vin trois sols du plus mauvais.

MOYENS D'ENTREPRENDRE CONTRE GÊNES.

On le peut en deux façons qui leur donneront d'extrêmes incommodités :

La première, empêchant le trafic qui se fait tant des Génois que d'Espagne, Sicile, Sardaigne, Pouille et Naples, et le font sous le nom de Génois; et des blés qui viennent sous leur même nom, de ces pays, pour l'entretien du Milanais, où le dégât a rendu les vivres bien rares.

La seconde, en brûlant toute leur rivière, et par ce moyen les obliger à retirer dans leurs villes toutes les femmes, vieillards et petits enfants, s'ils veulent tirer du service de ceux qui seront capables de leur en rendre; ce qui augmentera extraordinairement la cherté des vivres.

De ces misères et des grandes impositions qu'ils seront obligés de faire sur les particuliers pour l'entretien des garnisons dans leurs places et pour les autres dépenses publiques, il pourrait bien s'émouvoir sédition par le peuple, lequel n'est déjà guère affectionné à la république, comme il paraît par les corps-de-garde qu'elle tient par toutes ses rues.

Tout le revenu de la république se monte environ à sept ou huit cent mille écus, provenant partie des domaines et droits qu'elle a dans sa rivière, et partie des impôts qui se prennent sur l'entrée et sortie des blés, des vins et autres marchandises, qui n'auront plus de cours durant la guerre; sur lequel revenu y ayant six cent mille écus affectés au mont Saint-Georges, il se trouverait que non seulement ils n'auraient plus rien pour fournir à leurs charges, mais aussi qu'ils n'auraient pas moyen d'acquitter les rentes de Saint-Georges, ce qui pourrait bien encore exciter sédition.

De sorte qu'ils se trouveront obligés de faire non seulement banqueroute aux particuliers, mais encore de lever sur eux pour leur subsistance un pour cent, comme ils ont accoutumé de le pratiquer dans les grandes nécessités.

M. de Bordeaux fait observer à M. le cardinal de Richelieu qu'il lui est impossible de bien servir le roi, s'il est continuellement traversé dans ses vues par M. le comte d'Harcourt.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Mgr LE CARDINAL DE RICHELIEU.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai jamais hésité en l'exécution d'aucun de vos commandements; mais dans celui qu'il plaît à votre éminence de me faire maintenant de servir avec M. le comte d'Harcourt, je suis contraint de lui représenter les raisons qui me font la supplier très-humblement de ne me le pas commander absolument.

La première, c'est qu'il y a une union très-étroite avec M. de Vitry pareille à celle qu'il avait avant que ledit sieur de Vitry m'eût assassiné en sa présence, par laquelle ils avaient résolu de me perdre auprès du roi et de votre éminence, comme je puis justifier par M. de Champigny et plusieurs autres.

Secondement, c'est que ledit sieur comte d'Harcourt a dit tout haut que M. de Vitry n'avait que commencé ce qu'il achèverait; après m'avoir mille fois accusé d'avoir volé les montres des soldats et celles des matelots, comme il a dit à M. Lequeux et à tous les capitaines de marine, dont il a failli à avoir plusieurs fois des séditions contre moi, où j'ai couru risque de ma vie.

Tiercement, c'est que votre éminence se prend à moi de tous les mauvais événements, quoique je n'y aie non plus de part que le dernier goujat de l'armée, ne fais que servir de prétexte lorsqu'il faut exécuter quelque dessein par le défaut des choses impossibles qu'ils demandent.

En quatrième lieu, c'est qu'ayant mis l'armée en état que du 6 au 8 juillet elle doit être à la voile, tous les capitaines s'étant obligés sur leur tête à avoir pareil nombre de gens qu'ils avaient quand nous partîmes de ponant, je ne puis pas en répondre quand cela ne dépendra pas de moi, étant impossible de garder aucune discipline, M. d'Harcourt donnant indifféremment congé à tous ceux qui lui demandent, et ne pouvant châtier pour quelque faute que ce soit.

C'est pourquoi je supplie très-humblement votre éminence, si elle a quelque petite satisfaction du désir que j'ai eu de la servir, de ne me pas mettre en état de perdre ce bonheur en un instant, de voir dépérir l'armée sans y pouvoir remédier, de la voir inutile sans la pouvoir faire agir, et être toujours en état de craindre d'être assassiné comme je l'ai été, voyant deux ennemis unis dont je sais l'intention, et qui peuvent en tout temps et à toute heure exciter des séditions dont je ne pourrais pas être le maître.

Ces raisons me font très-humblement supplier votre éminence de me vouloir tirer d'ici, où je vois ma perte assurée, étant impossible, quand il s'agirait de ma vie, de pouvoir répondre des défauts qui peuvent arriver.

D'envoyer une escadre à la guerre, sur le dessein de repasser en ponant, il ne se peut, car elle serait peut-être trois mois sans se réunir au corps, et les marchands, quand ils passent le Détroit, prennent trois mois de vivres pour le moins : voyez ce que doit faire une armée comme la vôtre maintenant qui n'en a que pour ce temps-là.

En conséquence des lettres précédentes de M. de Bordeaux, M. le cardinal de Richelieu engagea très-expressément M. le comte d'Harcourt à vivre en bonne intelligence avec le prélat, et à ne rien prétendre sur sa charge.

Le 4 juillet 1637.

MONSIEUR,

Le sieur Faret va vous trouver pour vous représenter les raisons qui vous doivent convier à une bonne intelligence avec M. l'archevêque

de Bordeaux, duquel je ne puis, en aucune façon, abandonner les intérêts. Il y va du service du roi, de votre honneur et de mon contentement particulier. Ces considérations me font croire que vous vous porterez en cette occasion à ce que sa majesté attend de vous, à ce que vous devez à vous-même, et à ce que j'en espère certainement. J'écris à mondit sieur de Bordeaux, à ce qu'il y corresponde de sa part ainsi que vous le pouvez désirer. Je me promets qu'il ne manquera pas d'apporter tout ce qui dépendra de lui à une si bonne fin, qui sera sans doute très-avantageuse aux affaires du roi et glorieuse à l'un et à l'autre, au lieu que la continuation de la froideur qui a été entre vous par le passé produirait des effets du tout contraires. Je ne puis aussi que je ne vous prie de ne toucher point aux droits de ma charge, et que je ne vous témoigne être étonné que vous m'ayez donné lieu de vous faire cette prière, ensuite de laquelle je finis en vous assurant que je suis, etc., etc.

Croyant la présence de M. le comte d'Harcourt utile au service du roi, M. le cardinal de Richelieu, tout en regrettant de ne pouvoir rappeler ce général, engagea M. de Bordeaux à calmer les divisions qui se pourraient élever entre eux, et lui donne avis que les Espagnols voulant tenter une descente en Languedoc, il est nécessaire de mettre l'armée du roi en état de s'y opposer, et aussi d'aller à Tunis et à Alger, pour réclamer l'exécution d'un traité depuis long-temps consenti par les Barbaresques.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE RETOUR DE M. LE COMTE D'HARCOURT EN PROVENCE.

De Ruel, le 4 juillet 1637.

MONSIEUR,

Je ne doute point que le retour de M. le comte d'Harcourt auprès de vous ne vous ait déplu; mais, n'étant que pour un temps et pour vous

décharger de l'envie et des mauvais événements qui pourraient arriver, si, pendant que vous êtes en un lieu dont le gouverneur et vous, êtes en très-mauvaise intelligence, vous y demeuriez seul, vous devez croire avec vos amis que ce retour vous est avantageux et non pas préjudiciable. Je fais retourner exprès le sieur Faret pour vous entretenir, M. d'Harcourt et vous, en bonne intelligence. Je lui ai parlé comme il faut, et fait connaître que je prendrais une entière part aux offenses que vous en recevrez. J'écris une lettre audit sieur d'Harcourt dont je vous envoie la copie. Je vous prie de contribuer de votre part ce que vous devez pour conserver autant d'union qu'il est nécessaire pour le service du roi.

Nous avons avis certain que les Espagnols préparent une armée de terre pour entrer dans le Languedoc, qui doit être commandée par Cerbellon, qui est déjà repassé d'Italie en Espagne, et même qu'ils se veulent servir de leur armée navale. C'est pourquoi il est besoin de mettre celle du roi en état de les bien frotter, comme vous avez déjà bien commencé. Pour cet effet, on envoie deux cent mille livres comptant aux galères, afin qu'on en mette le plus grand nombre qui se pourra en mer avec l'armée navale. Si les chiourmes étaient assez fortes, l'intention du roi serait qu'elles y allassent toutes.

Ce sera à vous autres, messieurs, d'avoir de si bons avis que vous jugiez où vous pouvez rencontrer l'armée ennemie, au cas que vous la puissiez combattre et battre en lieu commode.

Il serait bon de négocier avec messieurs de Gênes s'ils voudraient être assistés du roi en l'offense qu'ils ont reçue, et leur offrir, pour cet effet, toutes sortes d'assistances de la part de sa majesté; mais il n'est pas à propos d'aller mouiller à leur rade sans qu'ils en soient premièrement d'accord, parce qu'outre qu'ils pourraient avoir de la crainte de l'armée du roi, il est certain que cela pourrait porter les Espagnols à condescendre à de meilleures conditions pour eux, et ainsi nous aurions l'affront d'être refusés et moyennerions un accord entre ceux avec qui nous voudrions entretenir la dissension.

Je voudrais bien que, sans rompre le dessein que vous devez avoir de vous opposer aux ennemis, au cas qu'ils veuillent attaquer le Lan-

guedoc, vous puissiez prendre un temps d'envoyer une escadre de vaisseaux à Alger et Tunis pour leur offrir l'exécution du premier traité de paix fait avec eux, et au cas qu'ils ne le veuillent pas, leur prendre le plus de vaisseaux et Turcs que vous pourrez pour mettre à nos galères.

Si l'occasion se présente de prendre quelques vaisseaux marchands de Florence, j'en serai bien aise, pour représailles de la prise qu'ils ont fait du capitaine Garel, et en ce cas, vous empêcherez qu'on ne touche aux marchandises qui y seront, lesquelles vous ferez mettre en dépôt.

Je vous prie de faire exécuter le jugement de la marine rendu contre le capitaine Giron, que je vous envoie : si pareilles insolences à celles qu'il a commises étaient souffertes, il ne faudrait plus parler de l'amirauté. Vous pouvez établir un autre capitaine dans son vaisseau.

Je ferai réponse, par le premier courrier, à la dépêche que vous m'avez envoyée touchant les garnisons des îles.

Je mande à mon neveu le général des galères, que si vous avez besoin des Turcs et autres esclaves qui sont sur les galères pour mener ou envoyer à Alger afin de les échanger avec des chrétiens, qu'il ne fasse point de difficulté de vous les faire délivrer. Assurez-vous de mon affection pour toujours, et que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal de Richelieu.

Le roi, jugeant le séjour de l'archevêque de Bordeaux en Provence utile à son service, lui refuse la permission de revenir en France, et lui donne dans cette dépêche les instructions les plus étendues sur ce qu'il doit faire pour s'opposer aux desseins de l'ennemi, qui semble vouloir tenter une descente sur la côte du Languedoc.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Fontainebleau, le 4 juillet 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je sais bien qu'après m'avoir servi si dignement et assidûment que vous avez fait dans ces occasions de la reprise de mes îles, vous mériteriez bien que je vous permisse de venir recevoir en personne les témoignages du gré que je vous sais de vos services, et de prendre quelque relâche du travail continuel dans lequel vous êtes; et il est vrai que si la nécessité de mon service ne requérait votre présence en madite armée, j'aurais à plaisir de vous donner ce consentement, auquel vous avez bien vu par mes précédentes lettres que j'avais une entière disposition, si la saison et les occasions ne m'eussent obligé à changer mes ordres. Je continuerai par celle-ci à vous confirmer ceux que vous avez reçus par ma dernière, de faire promptement radouber, envictuailler, munir et armer tous les vaisseaux de mon armée navale, si vous n'y avez déjà entièrement pourvu, comme vous marquiez par vos dernières que vous auriez fait dans le huitième de ce mois, pour, avec mon cousin le comte d'Harcourt, vous mettre le plus tôt que vous pourrez à la mer. A quoi j'ajouterai maintenant que l'avis que j'ai reçu, de divers endroits, des desseins du roi d'Espagne sur Narbonne et autres places de ma côte de Languedoc, me fait désirer que vous vous teniez prêt à faire voile au plus tôt de ce côté-là, avec toute madite armée navale, pour vous opposer à ce que mes ennemis y pourraient entreprendre, et y employer madite armée ainsi que vous verrez, avec mondit cousin le comte d'Harcourt, qu'il sera plus utile et avantageux à mon service, et selon que vous pourrez savoir avec plus de certitude ce que feront les ennemis, lesquels il importe principalement d'empêcher d'exécuter leurs entreprises sur mes côtes. Et afin que vous soyez d'autant plus forts pour cela, je mande au sieur du Pont de Courlay, général de mes galères, de se mettre en mer en même temps avec le plus grand nombre de galères qu'il pourra, pour se joindre à vous selon qu'il sera nécessaire, et agir tous unanimement pour le

bien et avantage de mon service. Et je m'assure que quand vous considérerez que mon cousin le comte d'Harcourt s'est porté avec vous, en toutes ces occasions, avec beaucoup de zèle et de valeur, et que, comme il a vu que je désirais continuer à me servir de lui en madite armée, il s'est aussitôt rendu en sa charge, vous serez bien aise que, dans ces rencontres où il semble qu'il se prépare encore plus à faire que par le passé, vous ayez lieu de concourir avec lui au bien de mon service et à l'avantage de mes armes. Je vous exhorte donc et vous recommande autant qu'il m'est possible de faire que toutes choses passent de concert et en bonne intelligence, tant entre mondit cousin et vous qu'à l'égard du général de mes galères ; m'assurant bien qu'ils déféreront tous deux comme ils doivent au commandement très-exprès que je leur donne d'y contribuer en ce qui sera de leur pouvoir. Et puisque vous avez toujours la direction et l'administration principale des affaires de toute madite armée, il n'y a pas d'apparence que personne ait intention de vivre avec vous qu'avec la bonne intelligence et l'union que chacun sait être si nécessaire entre ceux qui sont employés à mon service.

Je vous envoie les dépêches nécessaires pour faire faire les recrues des régiments de La Tour et de Saint-André en Languedoc, de ceux de Vaillac et de Clermont-Vertillac en Guienne, et de celui des galères en Provence ; et puisque le fonds que je leur ai ordonné pour cet effet sera maintenant par-delà, je m'assure qu'ils y feront toute diligence et que vous ne manquerez pas de les en presser : à quoi je désire que vous employiez particulièrement vos soins et votre crédit vers les chefs et officiers. Et afin de pourvoir cependant en diligence à la sûreté du Languedoc, je donne ordre à mon cousin le maréchal de Vitry d'y envoyer son régiment et de le faire partir complet, ayant résolu de réserver seulement en Provence deux régiments de vingt compagnies chacun, qui seront entretenus par la province du fonds qu'elle fournissait pour ledit régiment de Vitry ; et s'il y arrivait quelque occasion où l'on eût besoin de troupes, je mande à mon cousin le maréchal de Vitry qu'il fasse lever la milice en attendant que ces régiments soient fortifiés, et qu'il y laisse ce qui s'y trouvera des soldats desdits régiments pour en conserver le corps tandis que les officiers nécessaires iront faire les

recrues. Je serai bien aise que vous me donniez vos avis sur tout cela de l'exécution de mes ordres, et particulièrement du temps auquel mon armée navale sera en état de faire voile. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Le roi engage M. de Bordeaux à mettre la flotte en mer pour s'opposer aux desseins des Espagnols sur le Languedoc.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je ne doute point que par votre affection accoutumée vous n'ayez redoublé vos soins à l'arrivée du courrier génois que je vous ai dépêché il y a cinq jours pour faire mettre en toute diligence mon armée navale en état de faire voile; néanmoins, la chose est si importante à mon service que j'ai voulu encore vous en faire cette recharge, mon intention étant que vous et mon cousin le comte d'Harcourt vous mettiez au plus tôt en mer pour vous porter du côté de Languedoc si les ennemis y paraissent et si vous reconnaissez que l'avis des desseins qu'ils y ont formés soit véritable, ou pour aller où vous croirez avec mondit cousin pouvoir agir plus utilement. Sur quoi vous ayant plus particulièrement écrit mes volontés par ledit courrier, je n'y ajouterai rien par cette lettre que pour vous assurer qu'en les effectuant vous me rendrez un service qui me sera de très-grande considération et me donnera un particulier contentement. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

• Ecrit à Versailles, ce 10 juillet 1637.

Dans les lettres suivantes, M. le duc d'Haluin, commandant en Languedoc, fait connaître à M. de Bordeaux de quel secours lui serait une division de galères et de tartanes pour s'opposer à la descente des ennemis. Dans cette dépêche, il est pour la première fois question du fameux capitaine Paul, un des marins les plus intrépides et les plus expérimentés du XVIIe siècle.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Béziers, le 10 juillet 1637.

MONSIEUR,

Quoique j'honore beaucoup M. d'Harcourt, je ne souhaite pas son retour, puisqu'il nous privera du secours des vaisseaux et de l'honneur de votre présence. J'ai à vous remercier très-humblement des offres qu'il vous plaît me faire, mais je serais très-marry qu'une personne de votre considération descendît de ce beau et merveilleux vaisseau du roi pour monter une méchante tartane : c'est un excès de votre cœur et de zèle au service du roi qui vous ferait résoudre à cela, à quoi je ne puis consentir, quoique cette assistance ne nous pût produire que de très-avantageux effets. M. le chevalier Paul verra dès aujourd'hui tous nos abords, qui ne se peuvent pas dire forts : le capitaine de mes gardes le conduit partout. Pour ce qui regarde les galères, j'estime, monsieur, puisqu'il faut parler franchement, que M. le général aurait jalousie avec juste sujet de ce que vous feriez sans doute si vous aviez les six galères avec les tartanes et autres barques que vous pourriez armer. Je crois, monsieur, que le bruit seul et l'arrivée des vaisseaux devant le château d'If fera un bon effet; c'est ce qui me fait croire que s'ils étaient de deçà, que les ennemis se garderaient bien d'entreprendre quelque chose par mer. Que M. d'Harcourt ne revienne pas et que vous soyez prêt avec votre armée, je vous conjure et vous supplie très-humblement de vouloir partir, et après avoir appris par ledit sieur de Paul les lieux où vous pourriez être en sûreté dans ces côtes, d'y venir pa-

raître pour empêcher qu'on ne nous fasse au moins une diversion par mer. Nous sommes en si mauvais état, et les ennemis se rendent si puissants de cavalerie principalement, qu'en ayant fort peu, il nous sera difficile de faire bien tout ce que je voudrais. Néanmoins, il faudra faire ce que ferait un plus honnête homme que moi qui serait à ma place; et comme je ne suis ici que pour aller à eux, je crois, fort ou faible, qu'ils nous trouveront à leur chemin. Je vous supplie encore une fois très-humblement, monsieur, de vous tenir prêt, afin qu'il vous plaise partir, si M. d'Harcourt ne vient point, avec une armée bien équipée de petits vaisseaux, puisque dans nos côtes c'est ce qui sera du plus grand service. Je me sens si redevable à vos bontés et à vos courtoisies extraordinaires qu'une lettre est trop peu de chose pour vous en rendre les très-humbles grâces que je vous dois. Le roi, qui reconnaît votre vertu et vos services, mettra, s'il lui plaît, celui que vos offres honorent, à même de vous rendre maintenant autant de services signalés qu'il en a reçu de vous en tant d'occasions, et moi, soit que vous ameniez votre armée ou non, je demeurerai toujours très-extrêmement engagé à être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'HALUIN.

P. S. Le maréchal de Vitry me mande qu'il ne me peut envoyer son régiment, parce qu'il garde cinq lieues de la côte, et je crois qu'après ces occasions il sera si petit qu'il ne pourrait guère servir. Je vous demande très-instamment cette grâce, qu'il vous plaise me faire savoir quand M. d'Harcourt sera arrivé, s'il vient.

Les lettres suivantes, de M. de Noyers et de M. d'Émery, sont relatives à une expédition secrète que la France voulait tenter sur Final, place forte d'Italie.

JUILLET 1637.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Sol non occidat super iracundiam vestram. Je m'assure que vous pratiquerez ce précepte, et que vous resterez en Provence tant que la nécessité des affaires et du service du roi le réquerra, et je m'assure que maintenant, que M. Faret sera près de M. le comte d'Harcourt, vous y vivrez avec toute sorte de satisfaction. Ayant fait rapport au roi et à son éminence de tout ce qu'il vous a plu m'écrire sur le sujet de la place que vous savez, il a été résolu que vous en auriez la conduite tout entière.

L'intention du roi est qu'à quelque prix que ce soit, vous vous rendiez maître de la place, soit en y coulant des gens de guerre ou autrement; en sorte que, quand bien le gouverneur ne le voudrait, vous vous en rendiez maître, ainsi que le verrez par les lettres du roi.

Je vous envoie l'état pour la garnison des îles, et suis,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

De Chaillot, le 13 juillet 1637.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Il y a long-temps que je plains tous ceux qui agissent avec affection, car leur chaleur ne sert qu'à les rendre garants des événements bien souvent qui ne dépendent pas d'eux; mais, monsieur, il suffit pour sa satisfaction de bien faire. La note que vous avez écrite à M. le duc de Savoie que l'armée navale est au même état qu'elle était quand elle passa de ponant, l'a extrêmement réjoui, et obligé à faire un des-

sein pour l'occuper, pour l'exécution duquel il envoie Guérapin à la cour, qui part demain, pour, si elle est approuvée par son éminence, vous en porter lui-même les ordres. Je pense, monsieur, qu'il est à propos de le tenir sûr et de mettre les choses en état que l'on puisse mettre vingt pièces de canon et trente et faire un siége d'un mois. Je sais bien que la plus grande difficulté que nous y trouverons est celle d'avoir des troupes, car il y a long-temps que je sais comme l'on agit en Provence et de quelle façon on y vit. Je suis un des premiers qui aient passé en cette province : aussi mandai-je à la cour que c'est le plus grand obstacle que peut-être ce dessein-ci rencontrera; car, de votre côté, je suis assuré qu'il n'y manquera aucune chose. Sachez que je dis en terre ferme, non pas à la côte d'Italie, car les Espagnols sont trop sur leurs gardes de ce côté-là; il vaut mieux tenter ailleurs où il n'y a nulle défiance. Guérapin vous dira tout, et je ne pense pas même qu'il soit nécessaire que, dès à présent, on sache rien de ce qu'il espère bientôt se mettre en mer.

Les ennemis, qui avaient au Milanais une si puissante armée, sont si fort affaiblis à présent, que nous ne craignons plus leurs entreprises; et cette armée a été dissipée par les troupes seules et par les seuls soins de M. de Savoie. Nos troupes ne sont pas encore toutes ici, et il y en a si peu que nous ne sommes pas capables de grands exploits; ceux de votre armée seraient peut-être extrêmement utiles au bien général des affaires. Vous avez plus de nouvelles des progrès que font les armes du roi en la Comté et en Flandre que moi, c'est pourquoi je ne vous écris.

Je suis, monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'Émery.

D'Ast, le 15 juillet 1637.

Pour la première fois, le roi donne ordre à M. de Bordeaux de faire écrire un journal détaillé de toutes les opérations de la

campagne; ainsi l'habitude de tenir à bord les journaux de navigation remonterait à cette époque.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, étant très-important à la réputation de mes armes, à l'honneur et au bien de ceux qui me servent dans mes armées et à mon contentement et service que je sache ponctuellement ce qui s'y passe, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à faire écrire un journal de tout ce qui se fera en mon armée navale, par qui et comment, sans qu'il y soit omis aucune chose, soit pour le général ou pour le particulier, qui mérite quelque considération, et que les jours auxquels il ne se sera rien passé y soient marqués comme les autres; en sorte que je sache, jour par jour, le progrès et l'état de mes forces. Et parce qu'il n'est pas possible qu'étant chargé d'une infinité d'autres soins plus importants et considérables, vous preniez celui-là, je trouve bon que vous vous en déchargiez sur le secrétaire de l'armée ou telle autre personne capable, fidèle et diligente que vous voudrez choisir. De quoi me remettant sur vous, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Écrit en mon château de Madrid, le 20 juillet 1637.

M. de Sabran continue de renseigner M. de Bordeaux sur les affaires d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Vous ne sauriez croire de quelle importance et préjudice aux affaires du roi et de toute l'Italie était généralement estimé le rappel de M. le

décharger de l'envie et des mauvais événements qui pourraient arriver, si, pendant que vous êtes en un lieu dont le gouverneur et vous, êtes en très-mauvaise intelligence, vous y demeuriez seul, vous devez croire avec vos amis que ce retour vous est avantageux et non pas préjudiciable. Je fais retourner exprès le sieur Faret pour vous entretenir, M. d'Harcourt et vous, en bonne intelligence. Je lui ai parlé comme il faut, et fait connaître que je prendrais une entière part aux offenses que vous en recevrez. J'écris une lettre audit sieur d'Harcourt dont je vous envoie la copie. Je vous prie de contribuer de votre part ce que vous devez pour conserver autant d'union qu'il est nécessaire pour le service du roi.

Nous avons avis certain que les Espagnols préparent une armée de terre pour entrer dans le Languedoc, qui doit être commandée par Cerbellon, qui est déjà repassé d'Italie en Espagne, et même qu'ils se veulent servir de leur armée navale. C'est pourquoi il est besoin de mettre celle du roi en état de les bien frotter, comme vous avez déjà bien commencé. Pour cet effet, on envoie deux cent mille livres comptant aux galères, afin qu'on en mette le plus grand nombre qui se pourra en mer avec l'armée navale. Si les chiourmes étaient assez fortes, l'intention du roi serait qu'elles y allassent toutes.

Ce sera à vous autres, messieurs, d'avoir de si bons avis que vous jugiez où vous pouvez rencontrer l'armée ennemie, au cas que vous la puissiez combattre et battre en lieu commode.

Il serait bon de négocier avec messieurs de Gênes s'ils voudraient être assistés du roi en l'offense qu'ils ont reçue, et leur offrir, pour cet effet, toutes sortes d'assistances de la part de sa majesté; mais il n'est pas à propos d'aller mouiller à leur rade sans qu'ils en soient premièrement d'accord, parce qu'outre qu'ils pourraient avoir de la crainte de l'armée du roi, il est certain que cela pourrait porter les Espagnols à condescendre à de meilleures conditions pour eux, et ainsi nous aurions l'affront d'être refusés et moyennerions un accord entre ceux avec qui nous voudrions entretenir la dissension.

Je voudrais bien que, sans rompre le dessein que vous devez avoir de vous opposer aux ennemis, au cas qu'ils veuillent attaquer le Lan-

guedoc, vous puissiez prendre un temps d'envoyer une escadre de vaisseaux à Alger et Tunis pour leur offrir l'exécution du premier traité de paix fait avec eux, et au cas qu'ils ne le veuillent pas, leur prendre le plus de vaisseaux et Turcs que vous pourrez pour mettre à nos galères.

Si l'occasion se présente de prendre quelques vaisseaux marchands de Florence, j'en serai bien aise, pour représailles de la prise qu'ils ont fait du capitaine Garel, et en ce cas, vous empêcherez qu'on ne touche aux marchandises qui y seront, lesquelles vous ferez mettre en dépôt.

Je vous prie de faire exécuter le jugement de la marine rendu contre le capitaine Giron, que je vous envoie : si pareilles insolences à celles qu'il a commises étaient souffertes, il ne faudrait plus parler de l'amirauté. Vous pouvez établir un autre capitaine dans son vaisseau.

Je ferai réponse, par le premier courrier, à la dépêche que vous m'avez envoyée touchant les garnisons des îles.

Je mande à mon neveu le général des galères, que si vous avez besoin des Turcs et autres esclaves qui sont sur les galères pour mener ou envoyer à Alger afin de les échanger avec des chrétiens, qu'il ne fasse point de difficulté de vous les faire délivrer. Assurez-vous de mon affection pour toujours, et que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal de Richelieu.

Le roi, jugeant le séjour de l'archevêque de Bordeaux en Provence utile à son service, lui refuse la permission de revenir en France, et lui donne dans cette dépêche les instructions les plus étendues sur ce qu'il doit faire pour s'opposer aux desseins de l'ennemi, qui semble vouloir tenter une descente sur la côte du Languedoc.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Fontainebleau, le 4 juillet 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je sais bien qu'après m'avoir servi si dignement et assidûment que vous avez fait dans ces occasions de la reprise de mes îles, vous mériteriez bien que je vous permisse de venir recevoir en personne les témoignages du gré que je vous sais de vos services, et de prendre quelque relâche du travail continuel dans lequel vous êtes; et il est vrai que si la nécessité de mon service ne requérait votre présence en madite armée, j'aurais à plaisir de vous donner ce consentement, auquel vous avez bien vu par mes précédentes lettres que j'avais une entière disposition, si la saison et les occasions ne m'eussent obligé à changer mes ordres. Je continuerai par celle-ci à vous confirmer ceux que vous avez reçus par ma dernière, de faire promptement radouber, envictuailler, munir et armer tous les vaisseaux de mon armée navale, si vous n'y avez déjà entièrement pourvu, comme vous marquiez par vos dernières que vous auriez fait dans le huitième de ce mois, pour, avec mon cousin le comte d'Harcourt, vous mettre le plus tôt que vous pourrez à la mer. A quoi j'ajouterai maintenant que l'avis que j'ai reçu, de divers endroits, des desseins du roi d'Espagne sur Narbonne et autres places de ma côte de Languedoc, me fait désirer que vous vous teniez prêt à faire voile au plus tôt de ce côté-là, avec toute madite armée navale, pour vous opposer à ce que mes ennemis y pourraient entreprendre, et y employer madite armée ainsi que vous verrez, avec mondit cousin le comte d'Harcourt, qu'il sera plus utile et avantageux à mon service, et selon que vous pourrez savoir avec plus de certitude ce que feront les ennemis, lesquels il importe principalement d'empêcher d'exécuter leurs entreprises sur mes côtes. Et afin que vous soyez d'autant plus forts pour cela, je mande au sieur du Pont de Courlay, général de mes galères, de se mettre en mer en même temps avec le plus grand nombre de galères qu'il pourra, pour se joindre à vous selon qu'il sera nécessaire, et agir tous unanimement pour le

bien et avantage de mon service. Et je m'assure que quand vous considérerez que mon cousin le comte d'Harcourt s'est porté avec vous, en toutes ces occasions, avec beaucoup de zèle et de valeur, et que, comme il a vu que je désirais continuer à me servir de lui en madite armée, il s'est aussitôt rendu en sa charge, vous serez bien aise que, dans ces rencontres où il semble qu'il se prépare encore plus à faire que par le passé, vous ayez lieu de concourir avec lui au bien de mon service et à l'avantage de mes armes. Je vous exhorte donc et vous recommande autant qu'il m'est possible de faire que toutes choses passent de concert et en bonne intelligence, tant entre mondit cousin et vous qu'à l'égard du général de mes galères ; m'assurant bien qu'ils déféreront tous deux comme ils doivent au commandement très-exprès que je leur donne d'y contribuer en ce qui sera de leur pouvoir. Et puisque vous avez toujours la direction et l'administration principale des affaires de toute madite armée, il n'y a pas d'apparence que personne ait intention de vivre avec vous qu'avec la bonne intelligence et l'union que chacun sait être si nécessaire entre ceux qui sont employés à mon service.

Je vous envoie les dépêches nécessaires pour faire faire les recrues des régiments de La Tour et de Saint-André en Languedoc, de ceux de Vaillac et de Clermont-Vertillac en Guienne, et de celui des galères en Provence ; et puisque le fonds que je leur ai ordonné pour cet effet sera maintenant par-delà, je m'assure qu'ils y feront toute diligence et que vous ne manquerez pas de les en presser : à quoi je désire que vous employiez particulièrement vos soins et votre crédit vers les chefs et officiers. Et afin de pourvoir cependant en diligence à la sûreté du Languedoc, je donne ordre à mon cousin le maréchal de Vitry d'y envoyer son régiment et de le faire partir complet, ayant résolu de réserver seulement en Provence deux régiments de vingt compagnies chacun, qui seront entretenus par la province du fonds qu'elle fournissait pour ledit régiment de Vitry ; et s'il y arrivait quelque occasion où l'on eût besoin de troupes, je mande à mon cousin le maréchal de Vitry qu'il fasse lever la milice en attendant que ces régiments soient fortifiés, et qu'il y laisse ce qui s'y trouvera des soldats desdits régiments pour en conserver le corps tandis que les officiers nécessaires iront faire les

recrues. Je serai bien aise que vous me donniez vos avis sur tout cela de l'exécution de mes ordres, et particulièrement du temps auquel mon armée navale sera en état de faire voile. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Le roi engage M. de Bordeaux à mettre la flotte en mer pour s'opposer aux desseins des Espagnols sur le Languedoc.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je ne doute point que par votre affection accoutumée vous n'ayez redoublé vos soins à l'arrivée du courrier génois que je vous ai dépêché il y a cinq jours pour faire mettre en toute diligence mon armée navale en état de faire voile; néanmoins, la chose est si importante à mon service que j'ai voulu encore vous en faire cette recharge, mon intention étant que vous et mon cousin le comte d'Harcourt vous mettiez au plus tôt en mer pour vous porter du côté de Languedoc si les ennemis y paraissent et si vous reconnaissez que l'avis des desseins qu'ils y ont formés soit véritable, ou pour aller où vous croirez avec mondit cousin pouvoir agir plus utilement. Sur quoi vous ayant plus particulièrement écrit mes volontés par ledit courrier, je n'y ajouterai rien par cette lettre que pour vous assurer qu'en les effectuant vous me rendrez un service qui me sera de très-grande considération et me donnera un particulier contentement. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Ecrit à Versailles, ce 10 juillet 1637.

Dans les lettres suivantes, M. le duc d'Haluin, commandant en Languedoc, fait connaître à M. de Bordeaux de quel secours lui serait une division de galères et de tartanes pour s'opposer à la descente des ennemis. Dans cette dépêche, il est pour la première fois question du fameux capitaine Paul, un des marins les plus intrépides et les plus expérimentés du XVIIe siècle.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Béziers, le 10 juillet 1637.

MONSIEUR,

Quoique j'honore beaucoup M. d'Harcourt, je ne souhaite pas son retour, puisqu'il nous privera du secours des vaisseaux et de l'honneur de votre présence. J'ai à vous remercier très-humblement des offres qu'il vous plaît me faire, mais je serais très-marry qu'une personne de votre considération descendît de ce beau et merveilleux vaisseau du roi pour monter une méchante tartane : c'est un excès de votre cœur et de zèle au service du roi qui vous ferait résoudre à cela, à quoi je ne puis consentir, quoique cette assistance ne nous pût produire que de très-avantageux effets. M. le chevalier Paul verra dès aujourd'hui tous nos abords, qui ne se peuvent pas dire forts : le capitaine de mes gardes le conduit partout. Pour ce qui regarde les galères, j'estime, monsieur, puisqu'il faut parler franchement, que M. le général aurait jalousie avec juste sujet de ce que vous feriez sans doute si vous aviez les six galères avec les tartanes et autres barques que vous pourriez armer. Je crois, monsieur, que le bruit seul et l'arrivée des vaisseaux devant le château d'If fera un bon effet; c'est ce qui me fait croire que s'ils étaient de deçà, que les ennemis se garderaient bien d'entreprendre quelque chose par mer. Que M. d'Harcourt ne revienne pas et que vous soyez prêt avec votre armée, je vous conjure et vous supplie très-humblement de vouloir partir, et après avoir appris par ledit sieur de Paul les lieux où vous pourriez être en sûreté dans ces côtes, d'y venir pa-

raître pour empêcher qu'on ne nous fasse au moins une diversion par mer. Nous sommes en si mauvais état, et les ennemis se rendent si puissants de cavalerie principalement, qu'en ayant fort peu, il nous sera difficile de faire bien tout ce que je voudrais. Néanmoins, il faudra faire ce que ferait un plus honnête homme que moi qui serait à ma place; et comme je ne suis ici que pour aller à eux, je crois, fort ou faible, qu'ils nous trouveront à leur chemin. Je vous supplie encore une fois très-humblement, monsieur, de vous tenir prêt, afin qu'il vous plaise partir, si M. d'Harcourt ne vient point, avec une armée bien équipée de petits vaisseaux, puisque dans nos côtes c'est ce qui sera du plus grand service. Je me sens si redevable à vos bontés et à vos courtoisies extraordinaires qu'une lettre est trop peu de chose pour vous en rendre les très-humbles grâces que je vous dois. Le roi, qui reconnaît votre vertu et vos services, mettra, s'il lui plaît, celui que vos offres honorent, à même de vous rendre maintenant autant de services signalés qu'il en a reçu de vous en tant d'occasions, et moi, soit que vous ameniez votre armée ou non, je demeurerai toujours très-extrêmement engagé à être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'HALUIN.

P. S. Le maréchal de Vitry me mande qu'il ne me peut envoyer son régiment, parce qu'il garde cinq lieues de la côte, et je crois qu'après ces occasions il sera si petit qu'il ne pourrait guère servir. Je vous demande très-instamment cette grâce, qu'il vous plaise me faire savoir quand M. d'Harcourt sera arrivé, s'il vient.

Les lettres suivantes, de M. de Noyers et de M. d'Émery, sont relatives à une expédition secrète que la France voulait tenter sur Final, place forte d'Italie.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Sol non occidat super iracundiam vestram. Je m'assure que vous pratiquerez ce précepte, et que vous resterez en Provence tant que la nécessité des affaires et du service du roi le réquerra, et je m'assure que maintenant, que M. Faret sera près de M. le comte d'Harcourt, vous y vivrez avec toute sorte de satisfaction. Ayant fait rapport au roi et à son éminence de tout ce qu'il vous a plu m'écrire sur le sujet de la place que vous savez, il a été résolu que vous en auriez la conduite tout entière.

L'intention du roi est qu'à quelque prix que ce soit, vous vous rendiez maître de la place, soit en y coulant des gens de guerre ou autrement; en sorte que, quand bien le gouverneur ne le voudrait, vous vous en rendiez maître, ainsi que le verrez par les lettres du roi.

Je vous envoie l'état pour la garnison des îles, et suis,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

De Chaillot, le 13 juillet 1637.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Il y a long-temps que je plains tous ceux qui agissent avec affection, car leur chaleur ne sert qu'à les rendre garants des événements bien souvent qui ne dépendent pas d'eux; mais, monsieur, il suffit pour sa satisfaction de bien faire. La note que vous avez écrite à M. le duc de Savoie que l'armée navale est au même état qu'elle était quand elle passa de ponant, l'a extrêmement réjoui, et obligé à faire un des-

sein pour l'occuper, pour l'exécution duquel il envoie Guérapin à la cour, qui part demain, pour, si elle est approuvée par son éminence, vous en porter lui-même les ordres. Je pense, monsieur, qu'il est à propos de le tenir sûr et de mettre les choses en état que l'on puisse mettre vingt pièces de canon et trente et faire un siége d'un mois. Je sais bien que la plus grande difficulté que nous y trouverons est celle d'avoir des troupes, car il y a long-temps que je sais comme l'on agit en Provence et de quelle façon on y vit. Je suis un des premiers qui aient passé en cette province : aussi mandai-je à la cour que c'est le plus grand obstacle que peut-être ce dessein-ci rencontrera ; car, de votre côté, je suis assuré qu'il n'y manquera aucune chose. Sachez que je dis en terre ferme, non pas à la côte d'Italie, car les Espagnols sont trop sur leurs gardes de ce côté-là ; il vaut mieux tenter ailleurs où il n'y a nulle défiance. Guérapin vous dira tout, et je ne pense pas même qu'il soit nécessaire que, dès à présent, on sache rien de ce qu'il espère bientôt se mettre en mer.

Les ennemis, qui avaient au Milanais une si puissante armée, sont si fort affaiblis à présent, que nous ne craignons plus leurs entreprises; et cette armée a été dissipée par les troupes seules et par les seuls soins de M. de Savoie. Nos troupes ne sont pas encore toutes ici, et il y en a si peu que nous ne sommes pas capables de grands exploits; ceux de votre armée seraient peut-être extrêmement utiles au bien général des affaires. Vous avez plus de nouvelles des progrès que font les armes du roi en la Comté et en Flandre que moi, c'est pourquoi je ne vous écris.

Je suis, monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

D'Émery.

D'Ast, le 15 juillet 1637.

Pour la première fois, le roi donne ordre à M. de Bordeaux de faire écrire un journal détaillé de toutes les opérations de la

campagne; ainsi l'habitude de tenir à bord les journaux de navigation remonterait à cette époque.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, étant très-important à la réputation de mes armes, à l'honneur et au bien de ceux qui me servent dans mes armées et à mon contentement et service que je sache ponctuellement ce qui s'y passe, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à faire écrire un journal de tout ce qui se fera en mon armée navale, par qui et comment, sans qu'il y soit omis aucune chose, soit pour le général ou pour le particulier, qui mérite quelque considération, et que les jours auxquels il ne se sera rien passé y soient marqués comme les autres; en sorte que je sache, jour par jour, le progrès et l'état de mes forces. Et parce qu'il n'est pas possible qu'étant chargé d'une infinité d'autres soins plus importants et considérables, vous preniez celui-là, je trouve bon que vous vous en déchargiez sur le secrétaire de l'armée ou telle autre personne capable, fidèle et diligente que vous voudrez choisir. De quoi me remettant sur vous, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Écrit en mon château de Madrid, le 20 juillet 1637.

M. de Sabran continue de renseigner M. de Bordeaux sur les affaires d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Vous ne sauriez croire de quelle importance et préjudice aux affaires du roi et de toute l'Italie était généralement estimé le rappel de M. le

comte d'Harcourt, et principalement votre départ avec les vaisseaux et meilleurs galions vers l'Océan en cette conjoncture où l'Espagne a troublé le conclave du côté de Naples; le cardinal de Florence était parti à même fin devers le grand-duc, dont le pape et Rome se sont scandalisés, avec plus de deux mille hommes, et même a été à Rome avec trois cents entre lesquels on sait qu'il y en a soixante qu'ils nomment *déterminés*, et ne voit-on aucun moyen que le pape puisse appuyer la liberté du conclave, ses armes étant si faibles et si éloignées, que par le moyen de ses vaisseaux et galères, qui, en un instant, peuvent partout porter tout secours à la moustache de l'ennemi, même à Civita-Vecchia. Et si j'osais dire ma pensée, je m'imagine que les troupes dont vous m'écrivez du Languedoc et ce corps séparé qu'il me semble que M. de Bordeaux va commander sont à cet effet et pour le plus glorieux dessein qui puisse arriver à M. de Bordeaux. Si vous me témoignez que ma pensée ait lieu ou non, vous m'obligerez, vous assurant que je publierai seulement ce qui se devra, et que je tâcherai de vous bien informer sur les choses que vous me témoignez devoir être secrètes, pour travailler de tout mon possible à la réussite de ce que vous entreprendrez, ne désirant néanmoins rien savoir que en tant que j'y puisse être utile. Car, encore que le pape semble encore pouvoir tirer de longueur, croyez que la canicule l'emportera ou le mettra bien bas; car du ventre en bas il est sans mouvement, comme deux religieux qui vont avec cette felouque et qui en viennent vous le diront; enfin, les ambassadeurs n'agissaient plus, depuis trois mois il ne se parlait point d'affaires, et celui d'Espagne a rendu l'hommage de Naples en sa chambre sans rien traiter. Pour profiter de tout, Sabran a mis en appétit Gênes, et la seigneurie de Gênes éloignant depuis six mois tant qu'elle peut du gouvernement ceux qui ont été découverts plus partisans d'Espagne que de la liberté, a fait doge le seigneur Augustin Palavicini que l'on avait éloigné de cette dignité par les brigues, à laquelle sa probité et générosité l'avaient appelé il y a long-temps. Il a eu toutes les bulles, hors quinze; il en a eu cent vingt-quatre par-dessus tous les concurrents; il a été dans la bouche de tous avant que d'être nommé par les formes; il a été porté comme par les épaules de toute la répu-

blique. Il fut envoyé ambassadeur extraordinaire vers le roi, à Suze, quand sa majesté m'envoya ici la première fois.

Je l'ai fait visiter de la part du roi, il y a trois jours. Je leur fis savoir par la ligne de votre lettre que sa majesté ayant su le tort qu'ils avaient reçu en cette mer, la violence faite à leur liberté, leur ressentiment et mes offres, avait incontinent contremandé M. le comte d'Harcourt, et que vous avez ordre de faire arrêter les galions qui allaient sous votre commandement à l'Océan. Les ambassadeurs pour France et Espagne se préparent; celui-ci va partir incontinent, et le député pour Hollande et Rome. Les Espagnols ne peuvent digérer ces ambassades. Et lorsque la seigneurie a espéré de recevoir d'Espagne quelqu'espoir de bon succès et de réparation, elle a su que ledit Melchior Borgia, qui avait été déposé pour n'avoir secouru les îles, a été rétabli à cause de la prise des vaisseaux hollandais en cette mer, avec ordre de poursuivre les ennemis d'Espagne jusques ès ports de Gênes.

Les galères de Naples étant dix-huit en nombre, ont enfin passé avant-hier au soir vers Monaco. La pratique de la terre de ses ports leur est toujours interdite. Ils avaient des nouveaux desseins sur notre côte, sur la créance de votre éloignement et des vaisseaux; les leurs, bons ou mauvais, doivent aller quand ils pourront de là le Détroit.

Ferrandina est à Cadagne avec ses galères et l'argent; je crois que celles-ci se sont avancées pour faciliter son trajet, qui sera à l'accoutumée.

L'Espagnol, pour se passer de Gênes, minute un port et fort sur la marine à Final; la chose est malaisée et de grands frais.

L'assemblée de Prague est séparée sans qu'on ait eu aucun espoir de traité particulier avec les Suédois.

Le cardinal-infant ne peut recevoir l'argent pour Flandre; et si les Hollandais sont, comme je le crois, sortis, le retardement de Picolomini le met hors de moyen de soutenir l'effort de leur armée et des nôtres, et il craint de succomber non-seulement par faiblesse, mais par une mutinerie générale faute de l'argent. Il se repent d'avoir affaibli son armée de cinq mille hommes qu'il entretient pour soutenir ceux qui travaillent au fort de Gravelines : j'ai su hier cela par une lettre fraîche et de

bonne main, de Flandre. Michel Peyrès est avec les galères et celui qui anime plus à quelque entreprise sur nous. Les Grisons sont plus mal que jamais avec les Valtelins et Espagnols, et ceux qui ont été les auteurs de tourner casaque sont exposés à de grands risques, et les tient-on perdus.

A Naples, on a déchargé les malades des galères et vaisseaux, et deux commissaires qui apportaient à Naples les deniers de la campagne ont été tués et les deniers pris.

Quant au Piémont, je crois que vous en êtes mieux informé; je vous envoie néanmoins ce que son altesse de Savoie m'en a envoyé il y a cinq jours; mais depuis l'on me vient d'avertir que le même a quitté les retranchements près d'Ast. Je ne vous puis dire rien davantage, mais je crois qu'il se retire peu à peu parce que M. le duc de Créqui ou ceux de Brême ont fait une raffle générale par toute la Lomellina pour châtier ceux qui, à la faveur de l'armée ennemie, se tenaient quittes des contributions qu'ils avaient promis; et je tiens que ceux que l'ennemi avait détachés de son armée pour aller ravager vers les frontières du Piémont auront été malmenés depuis le secours que son altesse y a envoyé, puisque les paysans seuls, se prévalant de l'assiette et intelligence du pays, envoyaient tous les jours force chevaux en Ast. Son altesse a fait une fort généreuse résistance et a fermé la bouche aux médisants. Je suis en une opinion que nul que vous me peut ôter, que vous nous allez quitter et que M. de Bordeaux emmène les vaisseaux en ponant, et que M. d'Harcourt ne retourne au reste des vaisseaux afin que l'on ne croie pas que le roi abandonne cette mer, aussi qu'il ne le faut pas entièrement. Et si M. de Bordeaux a une fois passé de là, Sabran perd cette opinion que le roi veuille ni puisse assister Rome et y contrecarrer les préparatifs que les autres y font; et à Gênes, Sabran lui impute ce départ des vaisseaux faute de les avoir su arrêter par les moyens convenables après avoir été si bien offerts. Si M. de Bordeaux part, je croirai qu'il veut, de ce qui aura bien peine à succéder en son absence, faire souvenir combien l'on a dû à sa présence et généreuses fatigues.

SABRAN.

De Gênes, ce 21 juillet 1637.

Le roi autorise M. de Bordeaux à nommer les capitaines des places fortes de Provence, selon la proposition que ce prélat en avait fait à M. de Noyers.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, reconnaissant qu'il est beaucoup plus avantageux à mon service qu'il y ait des gouverneurs particuliers dans les tours et places de mes îles et de ma côte de Provence nouvellement construites que de les laisser comme elles sont entre les mains de capitaines particuliers de compagnies qui n'ont aucun intérêt à la conservation des places ni des munitions et autres choses nécessaires pour leur sûreté, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous commettiez, en toutes lesdites tours et places nouvelles, des personnes que vous saurez bien certainement être capables et fidèles pour y commander et en répondre. Et en attendant que sur les avis que vous me donnerez bien particulièrement des personnes et des qualités de ceux que vous choisirez, je leur envoie mes lettres de provision; ce que je vous recommande de faire le plus diligemment que vous pourrez et avec tous les soins et la considération nécessaires. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

Écrit à Chantilly, le 25 juillet 1637.

SUBLET.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Nous vous envoyons M. Lesergent, que vous jugez, comme il faut, aussi absolument nécessaire par-delà, pour se justifier du retardement des deniers destinés à toutes vos dépenses.

Il me semble que je suis hors de mon sens quand j'entends que vous n'avez encore ni le fonds du remplacement de la marine, ni celui

de ceux destinés à la réparation et fortification des îles. Je pense qu'il y donnera si bon ordre en passant à Lyon qu'il vous en rendra bon compte. Les ordres pour la subsistance de la garnison des îles et pour la recrue des compagnies du régiment des Iles vous seront encore portés par ce courrier, bien qu'ils l'aient déjà été par deux précédents; et le député de Provence qui y est, m'a assuré que rien n'y manquerait de leur part.

Nous attendrons l'issue et l'événement des ordres du roi, touchant Briançon. J'ai vu la lettre de M. Lequeux, qui assure qu'il n'y a plus que la tour à payer, et j'en ai dit tant à Charron que je m'assure qu'il y pourvoira, et de bonne sorte. Je vous envoie le passeport pour les blés que vous désirerez de tirer du Languedoc.

Je ne doute nullement que n'exécutiez très-fidèlement et très-assurément tout ce que son éminence vous priera de faire; celui qui en douterait aurait perdu le sens. Je ne doute pas que son éminence n'approuve entièrement la destination du canon de la tour de Bone.

Monseigneur le comte d'Harcourt ne me mande autre chose que la bonne intelligence qui est maintenant entre vous, qui est bien une des meilleures nouvelles que je pouvais apprendre, et des plus utiles au service du roi et au contentement de son éminence. Il ne m'envoie aucun état de la recette et dépense de la marine, aussi sait-il bien que c'est de vous que son éminence l'attend.

Je vous ai déjà mandé plusieurs fois que son éminence désirait que vous prissiez la peine de faire une exacte recherche de quelques braves gens, bien capables de servir et de commander dans vos forts et tours des îles, le nombre d'hommes qu'il faudra mettre à la garde de chaque lieu, et que, sur vos avis, sa majesté pourvoirait définitivement, et j'attends encore le fruit de vos diligences, qui n'ont point de semblables. Il est impossible que l'on fasse des choix de si loin, et sur les mémoires de ceux qui sont sur les lieux et ainsi *magis scire possunt*. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous comble de bénédictions, et que me croyiez,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

De Ruel, ce 30 juillet 1637.

J'ajoute à ma dépêche que son éminence n'a eu aucune nouvelle

de celui que vous aviez chargé du traité de la reddition de Sardaigne par le gouverneur de la principale place, ni le reste de sa dépêche ; et, de plus, que le roi a dessein d'exécuter une entreprise dans les côtes de vos mers, pour laquelle il faudra que l'armée navale soit en mer, et fortifiée de trois mille soldats que l'on tirera des régiments destinés pour le rafraîchissement de l'armée d'Italie qui se recrute en Languedoc et en Dauphiné. Il faut donc, s'il vous plaît, tenir vos vaisseaux prêts pour les embarquer et porter à ladite entreprise.

Le fonds de l'entretien et subsistance desdits hommes a été fourni.

Les munitions pour l'attaque le seront pareillement.

Bref, l'on ne vous demande que vos vaisseaux et douze galères au 26 d'août.

Son éminence n'a pas jugé à propos de remplir la place de sergent-major des îles que de quelque personne de votre vertu, parce que cet office est l'âme de la police. Il faudra, s'il vous plaît, nommer à son éminence celui que vous en jugerez digne, et le mander à son éminence.

De Noyers.

Instruit des préparatifs des ennemis sur le Languedoc, et voulant concourir à la défense de cette province, M. de Bordeaux envoie les notes suivantes à M. le duc d'Haluin.

MÉMOIRE POUR L'ARTILLERIE.

1°. L'on désire savoir si on peut mettre vingt pièces de canon en campagne ;

Savoir : huit de 33, huit de 24, et quatre de 16 ;

2°. Si toutes ces pièces auront de hauts affûts ;

Ou si ne pouvant fournir les canons pour ne pas démunir toutes les places, si on pourrait fournir la quantité d'affûts ci-dessus spécifiés, avec ce que l'on pourra de canon ;

3°. Si on trouvera force poudres et force boulets de ces calibres ;

4°. Si dans la Provence il y a force bois pour faire des remontages

pour ces calibres, et, s'il y en a, faire faire des flasques le plus diligemment que l'on pourra pour ces pièces et pour des rouages;

5°. S'il y a quantité de chevaux et de charrettes pour transporter le canon et pour porter les munitions;

6°. S'il y a force officiers, et si M. de Ponselm peut fournir assez d'officiers pour ce train.

La soupe des gueux se trouve bonne quand tous les coquins assemblent leurs bribes, si bien que je puis espérer que nous ferons quelque chose de bon, si vous fournissant de fonds, vous nous pouvez fournir le reste.

Que j'aie de vos nouvelles en diligence, s'il vous plaît, sur ce sujet, et que personne n'ait connaissance de ce mémoire que ceux que vous estimerez qui pourront garder le secret.

M. le duc d'Haluin répondit à M. de Bordeaux par les dépêches suivantes.

RÉPONSE DU DUC D'HALUIN

AU MÉMOIRE DE L'ARTILLERIE, ARTICLE PAR ARTICLE.

1°. Il ne faut point espérer des canons de nos places, puisqu'elles n'en ont pas même suffisamment pour leur défense, et qu'il ne s'en rencontrerait aussi bien que trois ou quatre au plus pour la campagne, *surtout* approchant des calibres que vous les voulez;

2°. Pour des affûts, j'ai pourvu au besoin que vous en pourriez avoir dès le commencement de l'année, et fait couper des plus beaux ormes qu'il se peut; si bien que nous avons du bois coupé en bonne saison, tout sec et tout prêt à mettre en œuvre pour monter *vingt-cinq* pièces et davantage sur hauts affûts de campagne; et si l'occasion tirait de longueur, quand il en faudra encore une fois autant, je sais où les trouver, mais ils sont encore sur le pied;

3°. Quant aux poudres, nos places garnies, nous en avons peu et comme point à proportion du train d'artillerie que vous me désignez.

Pour des boulets, nous n'en avons que de calibre de coulevrines. Faites votre compte là-dessus, s'il vous plaît, car nous n'en avons point d'autres du calibre de 24, et je ne sais s'il y en a dans tout le reste de la France, mais je suis très-certain qu'il n'y en a point en Languedoc, vu que ce calibre n'est pas français. Mais pour éclaircir nettement ce qui regarde lesdits calibres, où une ligne plus ou moins fait grande différence, s'il vous plaisait faire faire des calebasses de bois, vous n'en avez de faite de chaque calibre; et en prenant la peine de me les envoyer, en deux jours j'aurai calibré tous les boulets de nos places;

4°. Sur le quatrième article, où vous demandez s'il y a du bois en ce pays par le second, je vous réponds que nous en avons suffisamment, et demain même je m'en vais faire travailler à faire des flasques et des rouages. Mandez-moi si nous ferons des ferrures, et si vous avez fonds pour finir ces frais, car le nôtre n'est que dans ma bourse, et par conséquent fort court;

5°. Pour ce qui est des attelages pour traîner le canon et munitions, je puis dire qu'en France il n'y en a point de meilleur, d'autant que ce sont toutes mules qui vivent de rien, ne sont jamais malades et fatiguent beaucoup plus que les chevaux, outre qu'en subsistance et en remboursement, quand elles se tuent, elles coûtent moins que les chevaux. Il est vrai qu'il y a un taux général pour cela à l'artillerie;

6°. Quant aux officiers, je n'en ai point parlé au sieur de Baume, mais je sais toutefois que vous trouverez vingt pointeurs qui sont ici dans nos troupes, et dès aujourd'hui je donne ordonnance pour les en retirer. Ce nombre suffira pour exécuter *vingt* pièces, mais nous n'avons point d'autres officiers, sinon des déchargeurs et des conducteurs de charrois fort entendus. Pour des gens pour le service commun de l'artillerie, comme pour dresser et changer les plates-formes, manier les leviers, transporter les munitions et autres services du parc, vous savez mieux que moi, monsieur, que pourvu qu'on trouve des gens forts, quels qu'ils soient, ils sont tous propres à ce métier. Nous aurons bien aussi quelques commissaires et autres officiers, mais non

pas à peu près ce qu'il en faut pour un tel train. Prenez, s'il vous plaît, monsieur, votre projet sur ce que je vous mande; et selon les ordres que vous avez, je reçoive les vôtres sur la réponse que dessus.

Que si les gueux assemblent leurs bribes, je vous réponds que je mangerai de leur soupe avec les quatre doigts et le pouce, et d'aussi bon cœur, sans vanité, qu'homme qui soit en France.

Je vous aurais donné de mes nouvelles dès le jour même, mais j'ai été obligé à faire un petit voyage, comme je vous écris, et à fournir à mille choses fort pressées, ce qui m'a retardé d'un jour, dont je vous demande pardon.

Depuis mon mémoire écrit, j'ai vu Poncerve, qui m'a confirmé tout ce que dessus.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Vous me permettrez de répondre à vos deux lettres par une seule des miennes, à cause de l'empressement où je suis pour me mettre en état d'aller faire un tour à notre frontière. Je commencerai par vous demander très-humblement pardon, monsieur, d'une faute que je n'ai néanmoins pas faite : c'est de ce que M. le chevalier Paul, à qui j'avais envoyé ma lettre à Vendres, partit pour s'en retourner vous trouver sans la prendre.

Je sais, par le rapport même dudit sieur chevalier qu'il fit au capitaine de mes gardes, qu'il ne faut pas espérer secours des grands vaisseaux dans nos côtes; mais des barques, des tartanes et autres petits vaisseaux bien armés; et joints avec les galères, empêcheraient bien sans doute la diversion que les ennemis veulent faire, et les rechasseraient sans doute bien glorieusement, mais je ne sais si les galères ont reçu ce commandement aussi bien que de l'argent.

Vous me faites l'honneur de m'offrir six bâtardes [1] pour m'en

[1] Pièces d'artillerie des galères.

servir à la tête de l'infanterie, à la mode des Suédois: j'accepte avec honneur très-particulier cette grâce, et par le retour de celui qu'il vous plaira m'envoyer, il vous plaira me faire savoir si leur attirail de cordage y est aussi, afin que j'y pourvoie. J'ai donné des quartiers pour la tour, et quoique j'eusse prétexté de n'en plus donner, vu qu'il s'est levé cinquante et un mille hommes de pied en cette province, néanmoins, votre commandement me résoudra à surmonter ce que j'avais déterminé là-dessus, et je prétends me servir d'eux bien utilement si l'ennemi vient.

Je vois, monsieur, par votre seconde lettre, que vous avez eu des ordres pour de grands apprêts d'artillerie; je vous envoie le mémoire que j'ai fait en réponse du vôtre sur ce sujet, et vous supplie très-humblement de m'éclaircir un peu davantage, s'il se peut, ces mots *d'attaquer ou défendre*, car je vous avoue qu'ils m'ont mis dans une inquiétude bien pleine de curiosité, protestant néanmoins que je ne vous fais cette supplication qu'en tant que vous pourrez vous en expliquer davantage sans passer les bornes qu'on vous a prescrites et sans violer le secret que sa majesté et son éminence vous ont confié; et je ne voudrais pas que vous eussiez si mauvaise opinion de moi que de vous persuader que mon désir sur ce sujet me fît sortir de mon devoir. Si l'escadron de Borsac nous était destiné, je serais ravi, et je ne doute pas qu'avec cela nous ne fussions bien glorieux, puisque c'est, à mon gré, un des meilleurs corps de cavalerie qui soit en France, et des mieux commandés.

Il ne me reste plus maintenant, après avoir répondu et satisfait à tout ce qu'il vous a plu m'ordonner, que vous rendre les très-humbles grâces que je dois à tant de témoignages de bonne volonté qu'il vous plaît me départir en toutes occasions; mais cela est bien plus malaisé à faire que tout le reste, et comme il faut malgré moi que je demeure de ce côté-là dans une ingratitude forcée, je vous supplie très-humblement de croire, monsieur, que je ne manque pas de ressentiment, et que, ne méritant pas tant de faveurs par moi-même, je les réfère à l'affection que vous avez au service du roi et de son éminence, desquels vous savez que j'ai particulièrement l'honneur

d'être la créature. Je ferai toujours gloire extrême de joindre à cette qualité celle,

Monsieur,

De votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

Cette dépêche de M. de Sabran est relative aux affaires politiques d'Italie.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit par une barque de Cette qui allait à Toulon, dont le sieur Daniel me donna l'avis, il y a deux jours; je vous y ai donné avis de la fuite du prince de Modène, le long des frontières de cet État et du Piémont, qu'il ravageait. Les troupes françaises et de son altesse, qu'elle y avait envoyées, l'ayant bien étrillé et pris les dépendances et le dehors des ville et château de Final, dont l'Espagnol effrayé a débarqué plus de mille hommes en la marine de Final, et que les galères ennemies n'ont en aucun lieu de la côte pouvoir de débarquer ni recevoir rafraîchissements, eau ni aucune communication, ce qui ne sera pas ainsi des nôtres. A cette heure, je vous dirai que j'attends aujourd'hui les particularités d'un grand combat près de Verceil, où l'ennemi ayant voulu faire une attaque en un lieu détaché de la ville, de quoi nous étions avertis, ils ont trouvé une embuscade préparée qui leur a défait grand nombre de gens et pris force prisonniers, entre autres, Spadin, capitaine de cavalerie, qui est celui qui, après avoir servi vingt ans de sergent-major à Casal les ducs précédents de M. le duc de Mantoue, y étant confirmé par son altesse, avait promis de remettre la ville à don Gonzalès ou la citadelle, et fut cause du premier siége : on le devrait donner pour curée aux Casalasques. Don Francisco de Sylva y a été tué. La cavalerie ennemie est toute ruinée et l'infanterie

italienne, et le Milanais craint fort. Celui qui est nommé en mon passeport avait été refusé de Sabran faute de déclarer ce qu'il allait faire, et enfin il y va pour les affaires de Carlo Servago, qui est à présent sénateur, mais est celui qui procura de Gênes les poudres pour les îles quand vous y eûtes descendu. Il va en cette felouque et ne reviendra pas avec elle, et a dit à Sabran qu'il attendra à Toulon le retour de la galère qui portera l'ambassadeur de Gênes vers Cette. Sabran croit qu'il veut devancer la galère de celui qui part demain pour aller vers le roi d'Espagne. Sabran a fait dire à Carlo Servago qu'il lui a bien voulu accorder passeport pour son homme, à présent qu'il est sénateur, mais que premièrement Sabran ne l'envoie, parce que les ministres du roi en Provence savent qu'il procura poudre pour les îles; mais en effet il a des affaires et intérêt à Toulon, car il y a long-temps qu'il en a parlé à mon secrétaire, tellement qu'il n'en faut pas, à mon avis, avoir scrupule; mais il sera fort à propos, comme Sabran l'écrit à M. de Vitry, que si M. de Bordeaux voit le passeport, il lui dise que n'eût été que Sabran nomme Carlo Servago sénateur et que l'on croit que le corps souverain de Gênes n'est pas ennemi du roi, l'on tiendrait fort suspect celui qui viendrait de sa part, à cause de l'action si partiale susdite et si visiblement contre le roi, afin que Gênes connaisse que l'on a remarqué les partisans et que l'on distingue, de la personne privée, un sénateur d'une république que le roi croit amie et respectueuse envers le roi : ce qui, su par deçà, sera utile.

J'attends impatiemment de vos nouvelles et reste sans fin,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant et obligé serviteur,

SABRAN.

De Gênes, le 4 août, au soir, 1637.

Ces lettres du roi et de M. de Chavigny à M. de Bordeaux sont relatives aux Barbaresques. On trouvera plus loin tous les

développements de cette importante expédition, qui eut lieu plus tard.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, lorsque vous partîtes de deçà pour aller en mon armée navale, vous fûtes informé de mon intention touchant la paix, que je désire être faite s'il se peut entre mes sujets et ceux d'Alger, afin de rendre la navigation et le commerce sur la mer Méditerranée d'autant plus libres à mesdits sujets, comme aussi touchant la délivrance des Français qu'ils détiennent esclaves, moyennant celle des Turcs et Maures dudit Alger qui sont dans mes galères. A quoi jugeant que la conjoncture est propre, maintenant que mon armée navale est par-delà, et dans la réputation que la réduction des îles lui a donnée, j'y dépêche le capitaine Sanson-le-Page, qui vous rendra la présente avec un mémoire par lequel vous apprendrez ce que je crois qu'il est à propos de faire pour ce regard. Vous donnerez ordre en ce qui dépendra de vous à ce que le contenu audit mémoire puisse être exécuté, y apportant tout le soin, affection et diligence que l'affaire pourra requérir. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

Écrit au château du bois de Boulogne-lès-Paris, le 5e jour d'août 1637.

LETTRE DE M. DE CHAVIGNY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Quand vous partîtes d'ici pour aller en l'armée navale, l'on mit entre vos mains tous les mémoires concernant l'affaire dont le roi vous écrit présentement, afin que vous prissiez le temps d'y servir sa majesté,

si l'occasion s'y rencontrait propre ; elle croit que l'on pourrait maintenant faire venir messieurs d'Alger à la raison, ce qui la fait résoudre à dépêcher par-delà le sieur Sanson-le-Page, qui avait autrefois été destiné pour être employé en cette affaire. Si vous n'avez les mémoires susdits sous votre main lorsqu'il arrivera, il vous fera voir ceux qui lui ont été donnés long-temps y a, afin que vous jugiez de quelle sorte il aura à agir en cette affaire, selon la connaissance que vous pouvez avoir sur les lieux de l'état de celles de là, et l'apparence qu'il y a que ceux d'Alger se rendront plus faciles à ce que l'on désirera d'eux, voyant l'armée navale de sa majesté si proche de leurs côtes. Sur quoi ledit sieur Sanson recevra vos ordres et s'y conduira conformément ; et en tout cas, sa majesté se contente que le traité soit passé selon le projet que vous avez. Quant à l'affaire de Salé, qui est presque de même nature que celle-ci, et dont vous eûtes aussi mémoire lors de votre partement, monseigneur le cardinal trouve à propos de la différer jusqu'à votre retour en l'Océan avec les vaisseaux du roi. Sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je suis véritablement,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

CHAVIGNY.

A Paris, ce 6 août 1637.

M. le duc d'Haluin demande à M. de Bordeaux quelques pièces d'artillerie et lui donne de nouveaux détails sur ses projets de défense.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je vous rends mille très-humbles grâces des surchages de civilités dont il vous plaît me combler : la différence qu'il y a des vôtres à celles des autres, c'est qu'elles sont effectives et que vos compliments sont bientôt suivis des effets, qui surpassent encore ce que vous promettez.

Pour les six bâtardes, vous ne pouvez trop tôt me faire cette grâce de me les envoyer avec leur équipage. Envoyez-moi, s'il vous plaît, les carabinées, d'autant plus qu'elles sont plus légères. J'ai répondu votre mémoire article par article au côté, et garde l'autre pour faire travailler dessus et épargner toujours autant de temps et de besogne, parce que vous avez déjà de rouages et d'affûts.

Je vous ai déjà protesté que, pour ce dessein, je n'en avais point de curiosité, mais il faut que je sois employé à quelque chose ; si faudra-t-il ou que vous me donniez les ordres s'il faut tenir des troupes sous prétexte de l'entrée des Espagnols, ou s'il se faut pourvoir d'autre chose. En un mot, un homme qui ne sait point ce qu'il a à faire se peut trouver dépourvu. Au reste, je serais ravi, je vous l'avoue, d'avoir à servir le roi avec vous ; car je pense que avec vous l'on ne peut mal faire.

Il est bien à propos que les vaisseaux soient en état, sur cette conjoncture que les ennemis attendent leurs forces de mer ; et je crois qu'avec vos petits vaisseaux et quelques galères vous leur empêcherez bien de rien entreprendre qu'à leur confusion. Dès que je saurai des nouvelles certaines de l'arrivée de l'armée navale ennemie dans leurs ports de Catalogne, je ne manquerai à vous écrire à fond. Je ne puis que répondre aux compliments qu'il vous plaît me faire, sinon que vous ne pouvez rendre personne votre redevable qui soit si passionnément que je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

A Saint-Paul de Fenouille, sur la frontière, ce 9 août 1637.

Ces différentes dépêches, du roi, de M. de Noyers et de M. de Bordeaux sont relatives à l'entreprise sur la place forte de Final, que M. de Savoie se proposait d'enlever.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, m'ayant été proposé par mon frère le duc de Savoie d'employer les forces de mon armée navale à un dessein dont l'exécution peut apporter de grands avantages à mon service et à la réputation de mes armées, et auquel mondit frère emploiera les siennes et prendra soin de la conduite de l'entreprise, je vous fais cette dépêche pour vous dire que vous ayez à vous mettre en mer avec mon armée navale aussitôt que mondit frère vous mandera que vous le devrez faire, pour vous rendre ensuite ponctuellement au lieu et au temps qu'il vous prescrira, désirant que vous receviez ses ordres en cette occasion, et lui obéissiez comme aux miens propres.

Or, comme l'affaire presse et qu'il y faut aller avec quelque infanterie, vous choisirez et ferez embarquer sur mes vaisseaux jusques à 1,500 bons hommes, tant des troupes qui sont en Provence que des régiments que j'y envoie à cette fin. Ayant égard néanmoins à ne point dégarnir les places des îles et de la côte de Provence des gens nécessaires pour leur garde, si vous ne les pouvez remplir de milice ou autrement, en sorte qu'elles ne demeurent exposées à aucun péril pendant votre voyage.

Mon intention est aussi que vous lui fassiez fournir le nombre de canons de batterie dont il pourra avoir besoin, employant le nombre de matelots, charpentiers et officiers qu'il faudra pour les débarquer et servir, et que, pour les exploiter, vous fassiez tirer de chacun des grands vaisseaux trois ou quatre quintaux de poudre; et s'il n'y a assez de boulets, vous en tiriez de Marseille, Toulon et Antibes, où j'apprends qu'il y en a en quantité d'inutiles, à cause que l'on a tiré de ces lieux-là les canons du calibre dont ils sont, pour armer le galion de Guise,

Pour la nourriture de ces hommes et pour la munition du lieu sur lequel je fais l'entreprise, en cas qu'il plaise à Dieu la faire réussir, je fais envoyer au sieur Luquet un passeport pour deux mille charges de blé qu'il embarquera dans lesdits vaisseaux de madite armée navale, moitié en farine, moitié en blé et biscuit, dont le prix lui sera remboursé par les ordres du sieur d'Émery, mon ambassadeur en Piémont, qui s'est chargé d'en faire convenir avec lui ; cependant vous donnerez ordre que ledit Luquet ne diffère aucunement la provision de ce blé, farine et biscuit, et à les faire embarquer.

J'écris à mon cousin le maréchal de Vitry afin qu'il vous assiste non seulement d'hommes, mais aussi de toutes les choses dont vous pourrez avoir besoin en votre embarquement et voyage, et je fais le semblable à mon cousin le duc d'Haluin pour l'envoi desdites troupes, qui font leurs levées en l'étendue de son gouvernement, m'assurant qu'après cela chacun d'eux apportera ce qu'il doit.

Pour fin de cette lettre, je vous exhorterai de ne pas manquer de vous trouver aux temps et endroits qui vous seront désignés par mondit frère, auxquels vous saurez par ses lettres ou par les personnes de confiance qu'il vous enverra ce que vous aurez à faire, et d'apporter au surplus tout ce qui dépendra de vos soins et de votre affection pour faire que, de ma part, il ne manque aucune chose de ce qui pourra être désiré de vous pour le succès de l'entreprise, laquelle j'ai voulu remettre à mondit frère, pour les considérations que vous pourrez assez juger, et vous faire particulièrement entendre comme vous aurez à vous y conduire. Et me promettant que cela ne diminuera en rien vos soins et votre affection en une occasion si importante, je vous assure que je vous saurai beaucoup de gré de ce que vous y contribuerez pour mon contentement et pour l'avantage de mon service. C'est ce que je vous dirai par cette dépêche, priant Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

Écrit au château de Madrid, le 10 août 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, encore que je vous mande par cette dépêche d'embarquer avec vous quinze cents hommes de pied sur mes vaisseaux, pour les pouvoir mettre à terre et être d'autant mieux en état de me servir au dessein dont il s'agit, néanmoins, voyant que mon frère le duc de Savoie témoigne que si vous rencontrez de la difficulté ou de la longueur à assembler des hommes pour cela, il se contente que vous vous rendiez avec mon armée navale bien armée, équipée et munie au lieu qu'il vous marquera. Je trouve bon aussi et désire que vous ne différiez pas de partir à point nommé, encore que vous n'ayez point lesdites gens de guerre avec vous, m'assurant au surplus que mon armée navale sera en état de paraître dignement où elle sera employée.

LOUIS.
SUBLET.

DE PAR LE ROI.

Il est très-expressément ordonné au garde-magasin des munitions de guerre à Toulon, de fournir au sieur archevêque de Bordeaux ou à celui qui aura charge de lui, la quantité de boulets qu'il lui demandera du calibre des canons qui ont été tirés dudit Toulon pour embarquer sur les vaisseaux de l'armée navale de sa majesté, sans y apporter aucun délai ni difficulté, et moyennant la présente, avec récépissé des boulets qui seront ainsi fournis, ledit garde en sera bien et valablement déchargé.

LOUIS.
SUBLET.

Fait au château de Madrid, le 10 août 1637.

(Le même pour Marseille; le même pour Antibes.)

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Vous verrez, par la dépêche du roi, les intentions de sa majesté sur l'entreprise que M. de Savoie a sur Final, et sans que je vous en re-

commande le secret, jugerez mieux que moi combien il est nécessaire, aussi bien que la bonne intelligence qui a commencé entre M. le comte d'Harcourt et vous, sans laquelle je tiens impossible que le roi soit servi.

Vous ayant écrit la satisfaction que le roi a de votre sage et généreuse conduite au fait du maréchal, je n'ai pour le présent qu'à vous supplier de me croire entièrement,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

A Chaillot, le 12 août 1637.

P. S. Je n'en découvre le nom qu'à vous.

Dans cette dépêche, le roi engage M. le duc d'Haluin à tout mettre en état dans sa province du Languedoc pour repousser toute tentative des Espagnols.

LETTRE DU ROI

A M. LE DUC D'HALUIN.

Mon cousin, le mémoire qui était joint à votre dépêche du 3 de ce mois me fait voir que le comte de Cerbelin, général des Espagnols, avait commencé de visiter leur frontière et celle de ma province de Languedoc; ce qui témoigne en quelque sorte le dessein qu'ils ont d'y tenter quelque entreprise. Néanmoins, comme ils laissent écouler la saison qui leur est la plus propre pour les favoriser, et que leurs troupes ne sont pas en si grand nombre qu'elles puissent faire progrès ni même donner de l'appréhension, cela fait croire qu'ils ont quelque autre visée; ce que vous pourrez bientôt reconnaître, et à quoi aboutiront leurs entreprises. Cependant j'approuve fort, pour leur faire voir que vous êtes en état de les bien recevoir, que vous ayez fait un tour sur ladite frontière, et pourvu, ainsi que je suis assuré que vous aurez fait, à la garde et défense des passages et lieux les plus importants, voulant croire au sur-

plus que ceux de ma noblesse et les communes, avec les autres troupes dont vous serez assisté, feront tous bon d'y témoigner, si l'occasion s'en offre, leur affection et leur fidélité à mon service, et que chacun contribuera à son égard ce qui sera nécessaire pour repousser les ennemis. A quoi vous les exhorterez toujours, apportant sur toutes occurrences les soins que je me dois promettre de votre bonne conduite, sur laquelle me confiant entièrement, je prierai Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde.

LOUIS.

PHELIPPEAUX.

Écrit à Chantilly, le 14 août 1637.

(Ce fut dans le courant du mois suivant que les Espagnols essayèrent de surprendre Leucate.)

Cette lettre de M. le duc d'Haluin est relative aux préparatifs du siége de Leucate.

LETTRE DE M. LE DUC D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Nos ennemis se vantent d'être enfin venus à bout de leurs apprêts; ils sont maintenant ensemble et ont leurs places d'armes aux environs de Clairac, qui, étant au milieu du Roussillon proche de notre frontière, ne peut être choisi que pour partir pour nous attaquer. Ils prétendent aussi faire quelque chose par mer; c'est pourquoi, puisque vous avez ordre de me secourir si l'on m'attaque, je vous supplie très-humblement, en cas que cet ordre ne soit point changé, de vous vouloir tenir prêt à mettre à la voile avec les vaisseaux qui peuvent servir dans ces côtes. Les ennemis en ont quantité d'écartés à Roses et Collioure qui ne sont pas gardés, parce qu'ils ont mis toute l'infanterie à terre; j'estime que vous pourriez faire quelque entreprise là-dessus avec quelques galères qui vous aidassent. Ils ont dans les ports des millions

de fascines tout embarquées qui feraient beau feu; mais comme je suis un très-mauvais homme de mer, je ne sais si cela est faisable. En cas que vous jugeassiez la chose, ou inutile ou peu faisable, je vous supplie de vous tenir toujours prêt au premier avis que je vous donnerai, puisque vous êtes toute notre espérance et que je suis,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SOMBERBERG.

De Beziers, ce 24 août 1637.

Les lettres suivantes, du cardinal et de M. de Sabran à M. de Bordeaux, sont relatives aux affaires d'Italie.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. DE BORDEAUX, CONCERNANT LES AFFAIRES D'ITALIE.

MONSIEUR,

J'ai grand'peur que les remises de M. de Savoie et les diverses nouvelles que vous recevrez de M. d'Émery n'engagent notre armée navale à être en mer dans les mauvais temps de septembre, que je ne puis que je vous prie d'y prendre garde, et de consulter si bien avec les gens entendus à la mer, que, pour une fin certaine, nous ne regardions pas certainement toutes nos forces de mer. M. de Noyers vous écrit plus particulièrement sur ce sujet, auquel je me remets.

Après avoir vu votre dessein de Sardaigne, il m'est impossible de ne croire pas certainement que c'est une tromperie. Cependant, si c'était chose qui pût réussir, ce serait une bonne affaire pour le printemps.

Quant au minime, j'en ai fort mauvaise opinion, l'ayant déjà vu accuser faussement son provincial : cependant, on examinera ce qu'il veut dire.

Le régiment de Vitry a tel ordre de sortir de la Provence, que le roi a défendu bien expressément aux procureurs du pays de lui donner plus aucune subsistance.

M. de Noyers envoie tous les ordres que vous demandez, tant pour faire venir en cour ceux des procureurs du pays qui sont dénommés

dans votre dernière dépêche, que pour donner subsistance aux troupes qui sont dans la province.

Au nom de Dieu, accommodez-vous si bien avec M. le comte d'Harcourt, pour le temps qu'il vous reste à être ensemble, qu'il n'y paraisse aucune division. Je vous en conjure autant qu'il m'est possible, et de croire que je suis et serai toujours,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal de RICHELIEU.

De Conflans, ce 28 août 1637.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Il y a long-temps que je ne suis honoré de vos nouvelles, ce qui, joint à celles que j'ai reçues de Livourne hier par une dépêche que j'y avais faite, qui me sont confirmées par ce Mayo que vous savez qui a promis sortant des îles à M. de Bordeaux, et depuis à Sabran, de les avertir, je me suis résolu de vous dépêcher ce piéton, lequel, s'il vous trouve vers les îles, vous rendra toutes les lettres pour en disposer comme vous aviserez, et si vous en êtes éloigné, les donnera à leur adresse. Don Melchior Borgia a nouvel ordre d'aller en Espagne, la perte des îles étant fort sensible par delà et s'imputant toute à la faute de ne les avoir secourues, ceux de la cour et de Naples se déchargeant sur lui. Le Sarde qui était aux îles a eu commandement d'aller avec toute l'infanterie qui est sortie des îles en Catalogne, mais le marquis de Leganez et les généraux des escadres de galères ont écrit que la personne dudit Sarde et cette infanterie est nécessaire au moins tout ce mois de septembre dans les galères et pour descendre en terre, autrement il faudrait faire retirer les galères désarmées à Naples, et qu'au moins il faut que le tout s'arrête deçà ce mois de septembre. Cependant les soldats, encore qu'on ne les débarque guère, s'enfuient et

meurent, en sorte qu'il y en a moins de cinq cents, en sorte que si leurs vingt galères assez mal équipées étaient rencontrées de douze des nôtres, elles n'auraient recours qu'à la fuite. Et le roi d'Espagne offrait audit Sarde le gouvernement de Perpignan avec titre de comte et 2,000 ducats d'appointements. Que de l'armée de Milan il s'est sauvé plus de deux mille Espagnols, et que la Sardaigne est tellement en nécessité de blé qu'on y appréhende fort, ce que je n'estime pas à craindre, le retour de l'armée.

Don Antonio d'Oquedo est malade à Naples, et la faute de contributions et de moyens fait qu'il ne se parle plus de ses vaisseaux. J'ai vu néanmoins une lettre de Cadix qui assure que le duc de Machera prépare quinze vaisseaux et espère être secondé de dix de ceux de Naples, et venir au mois de septembre en cette mer; mais je crois que cela n'est pas si prêt. Don Melchior fait ses efforts pour n'aller point en Espagne, estimant y r'habiller ses affaires par le moyen du cardinal Borgia, que l'on a fait en Espagne chef du conseil d'Aragon et, le croit-on, de celui d'Italie. Enfin, six galères sont espalmées et les autres s'y préparaient et devaient partir le 1er de septembre et aller vers Monaco après avoir conduit au delà Borgia, qui doit aller vers l'Espagne seulement avec sa capitane et une des siennes; mais, à mon avis, les six sont pour lui et tireront en pleine mer une grande crainte.

Les galères ont toujours été vers le grand môle et cinq vaisseaux en la plage à deux milles de là, vers lesquels cinq galères allaient coucher tous les soirs. Ces vaisseaux sont chargés de munitions et provisions, mal armés, l'un desquels, chargé de 1,800 quintaux de poudre, renversa d'un coup de vent ses arbres[1] en mer, et tout s'y est perdu. Il n'y a jamais rien eu de si aisé que de faire courre la mer à douze de nos galères et autant de vaisseaux, si le tout était prêt et passant en haute mer, ce qui ne serait pas sans butin; et si une diane[2] on surprenait les susdites galères et vaisseaux, la perte ou défaite serait très-assurée sans risque. C'est un commandeur qui plaide une commanderie qui est d'âge, et m'a dit avoir l'honneur d'être votre parent, s'en retournant

[1] Les mâts.

[2] Si un matin.

en France, qui m'a prié de vous l'écrire, et que quand ses galères se trouveraient hors de Livourne, toujours ne feraient-elles ni mal ni bien. Ce qui est plus assuré, c'est que le régent de la vicairie de Naples, avec sa famille et tout ce qu'il y a gagné chez Naples en plusieurs années, a été porté par six galères de Naples depuis Naples jusqu'à Livourne, dont il a été vers le grand-duc en réjouir de la part de l'Espagne. Son marinier arriva hier ici sur une galère du grand-duc qui s'en retourne, et le susdit prétend avoir une galère de Gênes pour aller à Barcelone, afin d'assurer la personne de la seigneurie; et comme par ce moyen il ne serait pas en défiance, la galère ne s'écarterait pas tant, et crois que la prise sera aussi juste que bonne, sans que Gênes puisse se plaindre en lui rendant sa galère, puisque les galères d'Espagne nous prennent partout sans égard à la côte et juridiction de Gênes. La galère qui est venue de Barcelone qui est à Gênes a porté 600,000 écus, lesquels, encore qu'ils viennent à ceux de Gênes, néanmoins c'est un denier que l'Espagne rembourse.

Dans cette lettre, M. de Noyers donne à M. de Bordeaux les instructions sur les divers plans de campagne proposés par M. de Savoie.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Bien que je ne doute pas que vous n'ayez à présent reçu la réponse à la plupart de ce que vous désirez de nous par votre dépêche du 16 aussi bien que par les précédentes, je ne laisserai pas de répéter ici ce qui est des intentions du roi et de son éminence sur ce sujet; et comme presque tout aboutit aux inconvénients que vous prévoyez très-prudemment par le manque de subsistance des troupes, je commencerai par cet article, et vous dirai, monsieur, que le roi a résolu de suivre entièrement le remède que vous avez proposé, sa ma-

jesté ayant commandé l'exécution de l'arrêt dont vous avez envoyé le projet, jugeant bien que c'est le seul moyen d'en venir à bout et peut-être d'éviter une seconde cause du désordre. Le régiment de Vitry n'étant plus nécessaire en Languedoc, ainsi que M. d'Haluin le mande, je lui envoie un nouvel ordre pour aller servir en Bresse sous M. le duc de Longueville, afin que la cause cessant, l'on n'en voie plus les effets. Par ces deux moyens, l'on estime que vous pourrez remédier à tant de confusions, et qu'ayant le fonds assuré de votre subsistance, vous donnerez ordre que les îles de Sainte-Marguerite, Brigançon et autres seront mises en liberté.

Pour ce qui est du choix des gouverneurs dont il vous a plu m'envoyer les mémoires, et des commissions et clauses que vous estimez y devoir être insérées, je vous en enverrai au plus tôt la résolution.

La subsistance de votre armée navale ne va pas mieux que celle de vos places, et ce, en vérité, faute de soins des trésoriers; car si ces messieurs se mettaient davantage en devoir de faire leurs recouvrements et faisaient de la dépense à avoir de bons et fidèles commis dans les provinces, la chose irait mieux sans comparaison; mais ces messieurs se contentent de prendre de grosses taxations et faire bonne chère, retirant tous les soins de la charge et sur vous et sur nous; ce que vous jugerez bien être très-injuste. Je ne dis ceci pour me décharger, car je n'y perds pas un moment, et je pense que M. le marquis de Sourdis vous aura mandé ce qu'ils ont fait pour le paiement des 1,100,000 livres qui restent à recouvrer de vos fonds, ce qui est un peu lent; mais si vous joignez à toutes les raisons de retardement ci-dessus, la stérilité du temps et la mauvaise volonté des paiements, vous jugerez bien qu'il faut s'aider comme vous faites. J'ai proposé un expédient à messieurs de la marine pour au moins s'assurer des paiements, qui est d'établir un commis dans les bureaux, principalement des fermes sur lesquelles la marine est assignée, afin que s'il se reçoit quelque chose, vous le touchiez, et que messieurs les fermiers sachent que l'on ne les veut pas laisser piper à leurs enchantements ordinaires de non-valeurs, tandis qu'ils reçoivent et

convertissent la substance des peuples à leur profit particulier : vous nous en manderez vos avis.

Son éminence vous donne avis de ne pas trop hasarder son armée navale dans la saison des tempêtes, et qu'en contribuant votre possible à l'exécution des desseins de M. de Savoie, vous ne mettiez en péril manifeste les vaisseaux du roi. M. Guérapin est par-delà, qui vous donnera part de tout le détail de ces affaires, et nous ferons par-deçà tout notre possible pour satisfaire à ce que M. d'Émery a désiré de nous pour l'exécution du dessein proposé. Vous aurez avis de tout ce que nous y avancerons, et me ferez la faveur de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

A Ruel, ce 30 août 1637.

Messieurs de Piémont ne demandent plus que l'on charge leur infanterie sur vos vaisseaux, et la font aller par terre.

L'on vous envoie la patente en placard pour faire voir seulement au gouverneur de Sassari; et bien que son éminence n'estime pas que cette bonne volonté qu'il fait paraître soit véritable, néanmoins, comme l'on ne hasarde rien, le roi trouve bon que vous lui accordiez tout ce qu'il vous demande, sans toutefois lui bailler aucune patente qu'après qu'il aura exécuté sa promesse.

DE NOYERS.

CHAPITRE V.

M. le cardinal de Richelieu prévient officiellement M. le duc d'Haluin des projets des Espagnols sur Leucate. — M. d'Haluin demande à M. de Bordeaux le concours de l'armée navale. — Le mauvais vouloir du général des galères et de M. d'Harcourt empêche M. de Bordeaux de se rendre aux désirs de M. le duc d'Haluin. — M. de Bordeaux part néanmoins pour Leucate. — Service qu'il y rend. — Bataille de Leucate. — Victoire remportée par les Français sur les Espagnols. — Relation du combat. — Lettre du roi et de M. le cardinal de Richelieu à M. d'Haluin pour le féliciter. — Le roi lui envoie le bâton de maréchal de France. — Le parlement de Toulouse félicite M. d'Haluin. — M. de Guitaut, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, se plaint des vexations de M. le maréchal de Vitry. — Ce dernier est mandé à la cour, mis à la Bastille et dépossédé de sa charge de gouverneur de Provence. — Mémoire de M. de Bordeaux sur les affaires de Provence. — M. de Lavoie, chevalier de Malte, est fait prisonnier par le marquis de Lermes, gouverneur de Sassari (Sardaigne); il conclut un traité avec lui pour obtenir la livraison des places fortes de son gouvernement aux armées du roi. — Instruction de M. de Bordeaux à M. de Lavoie sur cette affaire. — Offres du roi au marquis de Lermes, pour livrer la ville. — Journal de la navigation de l'armée navale de France jusqu'à la fin de décembre.

Septembre — Décembre 1637.

L'événement le plus remarquable de cette période (septembre à décembre) fut la bataille de Leucate[1]. Le Roussillon, plus tard réuni à la France par Louis XIII, était encore une possession de l'Espagne. La ville de Leucate, dont les Espagnols tentèrent le siége, était située sur une langue de terre qui borne l'étang de Leucate du côté du golfe de Lyon. Cet étang est limité au midi par le Roussillon, et au nord par le Languedoc.

[1] Leucate, baie sur la côte de France, seize milles au S. de Narbonne, dans la Méditerranée; le cap Leucate est la pointe la plus E. de la baie de Leucate.

On verra quelle était l'importance de cette position militaire et des ouvrages que l'ennemi exécuta pour en presser l'attaque.

Cette lettre de M. de Savoie est relative au projet de la surprise de Final.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, j'ai appris avec un extrême contentement, par votre lettre du 27 du mois passé, que l'armée navale est déjà en mer, et que vous avez reçu les ordres du roi. J'espère que M. Guérapin ne tardera pas beaucoup d'arriver auprès de vous, et qu'il vous informera de tout ce que j'estime nécessaire pour le service de sa majesté, étant parti très-bien instruit. J'attendrai avec impatience des nouvelles sur ce qu'il aura conféré avec vous, et je vous puis assurer que j'aurai une satisfaction singulière de voir que nous puissions faire quelque chose conjointement qui apporte de la gloire aux armes de sa majesté, comme je désire avec passion, et de rencontrer quelques occasions de vous témoigner que je suis,

Monsieur l'archevêque de Bordeaux,

Votre affectionné à vous servir,

V. AMEDEO.

De Turin, ce 1er septembre 1637.

M. le duc d'Haluin apprend, par la lettre qui suit, à M. de Bordeaux que les ennemis sont entrés en Languedoc.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

J'ai reçu les pièces qu'il vous a plu m'envoyer, dont je vous rends grâces très-humbles : elles ne pouvaient pas être venues plus à temps, puisque les ennemis sont entrés.

Le sieur Guérapin est passé ici, qui nous demandait des régiments qui ne peuvent pas maintenant sortir la province; il m'a dit que comme il ne voyait pas grande apparence de les en tirer, qu'il jugeait le dessein pour lequel les vaisseaux étaient mandés tout-à-fait rompu. Si cela était, et que vous suivissiez le premier ordre que vous aurez eu de me venir secourir, il serait maintenant temps, et, outre que vous donnerez un avantage incroyable et indicible au Languedoc, vous ferez les plus jolies actions du monde, soit dans leurs ports, soit avec vos petits vaisseaux dans nos côtes. Encore hier, il parut quinze galères des leurs à Borsoleo, qui faillirent toutes à s'en retourner pour un coup de canon de Leucate. Je vous supplie très-humblement, monsieur, que si toute l'armée ne peut être prête, qu'au moins ce que vous m'avez proposé de partir desdits vaisseaux avec six galères se peut exécuter. J'en écris un mot à M. le général, mais je pense que cela sera fort inutile. Néanmoins, comme il y a grande affection au service du roi, et que je suis obligé de prouver par toutes voies les avantages d'un secours si puissant, je la hasarde, et vous conjure au nom de Dieu, monsieur, que j'aie une réponse décisive de ce que je dois attendre de l'armée navale et du temps qu'elle pourrait venir. La quantité d'affaires que j'ai m'empêche de vous remercier des soins qu'il vous a plu prendre de m'envoyer les dernières pièces. En récompense, si mon très-humble service vous pouvait être utile en quelque chose, je vous supplie de me commander comme à celui qui a fait particulier dessein d'être toute sa vie, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

De Béziers, ce 5 septembre 1637.

Les dépêches suivantes, de M. de Sabran à M. de Bordeaux, exposent toutes les négociations entamées par M. de Sabran, avec le concours de M. le duc de Savoie, pour parvenir à s'emparer par surprise de Final, ville et port très-importants et très-bien défendus, situés à l'est de Gênes et au nord de l'île de Corse. Il s'agissait aussi d'enlever quelques autres places situées sur la côte d'Italie, mais d'une bien moindre importance. Les menées de M. de Sabran ayant été pénétrées par l'Espagne, l'ennemi jeta un renfort de cinq mille hommes dans Final, et l'expédition projetée ne put avoir lieu.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

J'ai déjà répondu à la faveur de la vôtre du 22 que m'envoya le frère de celui qui est près de vous, n'osant s'approcher d'ici, auquel j'envoyai mon secrétaire à vingt-cinq milles avec felouque exprès, qui l'entretint, avec peine de le trouver, un jour et revint le lendemain. J'ai tant fait que le capitaine Semin, qui a toujours traité l'affaire de Final pour Savoie, et avait avec lui celui qui est près de M. de Bordeaux avec celui d'Alexandrie, est venu trouver Savoie; et pour le faire court, ne trouve pas facilité sans faire de nouvelles pratiques incertaines. Pour ce qui touche Saravalle, aussi, comme je l'ai écrit à la cour et chez le duc de Savoie, l'occasion s'en est perdue, et de Tortone, il y a longtemps. Et toutes les surprises, quand elles pourraient être, veulent la présence de forces pour conserver, et ceux qui s'y emploient veulent être assurés de tout. Quant à la Rocca Spinola, fief impérial, il n'en faut faire aucun semblant; mais si on la désire, comme ledit Semin l'estime importante et qu'elle se peut garder avec moins de dix hommes, Semin promet de la surprendre quand on voudra, n'y ayant que deux hommes qu'il connaisse et une vieille dedans. Et sur mes répliques tou-

chant les hommes et au moins les munitions, provisions pour les nourrir, il a dit à Sabran qu'il y peut envoyer argent, farine et munitions parmi, sans que ceux de la place l'en gênent. Il sut s'informer si bien qu'il n'y a qu'à considérer entre M. de Bordeaux et Bertolotto à quoi on s'en peut servir pour plus grand dessein, mais sans émouvoir que bien à propos. Cette facilité qu'il donne m'est suspecte, néanmoins elle est à désirer si on veut réussir.

Quant au dessein sur Final, que le duc de Savoie a long-temps fait pratiquer par ledit Semin, comme de fait l'homme de Savoie m'en tenait averti de sa part, et duquel depuis trois mois je n'ai ouï parler, et du jour qu'un nommé Constance Grane, qui est l'homme de Savoie, devait aller porter la dernière résolution au duc de Savoie et lui faire avoir des otages, il m'a dit que depuis ce même temps il n'a plus vu ledit homme et croyait la pratique interrompue sans savoir par où; et il y a plus de deux mois que le duc de Savoie m'écrivit qu'il l'attendait; si bien que j'ai reconnu que ledit homme alors cheminait de conserve avec Semin et Sabran et le duc de Savoie aussi, de qui Sabran (entre nous, s'il vous plaît) doutait, parce que Ognate et tous les ministres d'Espagne étant alors à Gênes, Sabran soupçonnait qu'il ne se traitât d'autres choses. Semin a avoué qu'il avait intelligence avec le munitionnaire et le bombardier de Final, et m'a dit les moyens qu'il avait lors pour exécuter un moyen dont il ne pouvait répondre depuis le temps; mais qu'il se résoudrait d'aller à Noli près de Final, et là y ferait dans moins d'une couple de jours venir les susnommés ses amis, pourvu que l'on n'usât pas après des délais accoutumés qui ont ruiné cette affaire d'Alexandrie, et savoir tout ce qui s'en peut espérer; procurerait les otages pour leur faire toucher de l'argent, et quant à lui se contentait de la moindre satisfaction et d'une compagnie de gens de pied chez le duc de Savoie. Sur quoi m'ayant dit que de toutes allées et venues il n'avait jamais été reconnu ni dégrevé, et qu'il ne voulait rien faire à ses dépens, après lui avoir fait beaucoup espérer et me semblant habile homme et d'exécution et de bien, fort ami de Bertoletto, qu'il estime fort, je lui ai témoigné que j'aurais bientôt les ordres et moyens de fournir du mien. Je ne pouvais pas mais que, pour témoigner l'es-

time que je faisais de lui, qu'il regardât ce qu'il fallait pour s'aller éclaircir entièrement de ce qui se peut espérer et faire sur Final et que je le fournirais; et enfin je lui donnai l'argent il y a trois jours, mercredi 9 de ce mois, il me semble. Je n'agissais ainsi que parce que Sabran a reçu une lettre du 18 du roi pour lui et pour la république, l'avertissant que le roi et le duc de Savoie désirent attaquer Final par mer et par terre, et que lors Sabran aura, avec ladite lettre pour Gênes, à faire les offices convenables pour la rassurer selon que M. d'Émery avertira; tellement que je n'ai pas cru, pour peu de chose, devoir manquer d'essayer si l'on pourrait abréger le temps et la dépense par ce moyen, et reconnaître mieux Semin; car je n'ai pas grande fiance à toutes ses propositions. Mais pour l'avenir, quoi qu'il faille fournir, je vous supplie, monsieur, que ceux qui voudront que l'on s'emploie à chose où il faut fournir en envoient les moyens, et j'empêcherai bien que rien n'ira mal à propos et rendrai bon compte; car je me trouve trop mal de fournir, et suis si mal payé que je n'ai un sou depuis un an, quoiqu'à la cour je sois fort satisfait de lettres et belles paroles et y aie des amis aussi.

J'ai écrit bien plus au long en chiffre tout ce que dessus à M. d'Émery, y mettant tout ce qui s'est passé ci-devant en tout ses traités, et l'ai prié de le faire voir au duc de Savoie et l'envoyer déchiffré en France; et par la galère de Gênes qui va porter des soies en Provence, Sabran enverra à M. de Bordeaux la même relation en chiffre qu'il n'a pas voulu donner à cette occasion, parce que cette lettre succinctement comprend tout, et peut-être Semin lui aura rendu compte de ce qui se peut faire, auquel Sabran n'a pas témoigné que l'on eût aucun dessein de l'attaquer, si ce n'est par son moyen; et que cependant il l'informât au moins de l'état des gens et munitions de Final, et puis il pourra, comme je le lui ai proposé, s'en aller vers M. de Bordeaux, et là mieux résoudre tout; mais en ce cas il ne faudra pas le laisser revenir que bien à propos, que après on parlerait de deux autres desseins.

Quant à M. Bertoletto, je le crois honnête homme et brave homme, mais il semble que ceux qui l'ont envoyé à M. de Bordeaux avaient mieux de quoi écouter ses propositions et en faciliter l'exécution; et je

m'étonne que celui qui a été envoyé à Sabran lui ait tant écrit son impuissance de venir à lui par la crainte, se dit-il, des Corses, qui le cherchent, et qu'il soit si incommodé qu'il ait écrit à Sabran de lui envoyer escorte pour s'en retourner; de quoi il s'est excusé, se contentant de ce qu'il a fait. Ils devraient mieux prendre leurs mesures, et pour le moins être en état de pouvoir faire ce qu'ils entreprennent.

Je vous ai écrit que les galères d'Espagne, si mal armées, étaient passées il y a quatre jours près d'ici en hâte. J'ai eu avis de l'envoi que vous savez, lequel a demandé permission au Sarde de demeurer à Livourne pour venir vers Gênes, afin de voir Sabran, sous prétexte d'affaire ici, que ça a été; que le prince de Monaco envoya ici à l'ambassadeur et lui aux généraux des galères que notre armée était à la voile et avait avis assuré qu'elle venait débarquer à Monaco ou Final, et m'écrit qu'elles sont en très-mauvais état de toutes choses, qu'elles craignaient notre rencontre et attendaient nouvel ordre, pour savoir si le Sarde ira vers Barcelone avec les soldats qu'il a sur les galères, qui ne sont pas cinq cents, s'ils n'en ont repris; aussi n'en ont-ils point débarqué à Final, où l'on décharge force ici. J'attends commodité pour envoyer vos belles statues, et vos commandements sur le sujet ci-dessus, et suis sans réserve,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Sabran.

De Gênes, ce 5 septembre 1637.

Monsieur,

Je me réjouirai, s'il vous plaît, de ce que le roi a soumis à votre autorité et gouvernement tout ce qui est de la côte marine de Provence deux lieues dans la terre, à ce que l'on m'écrit. Il y a longtemps que cela devrait avoir été. Celui qui m'écrit de Livourne, que vous connaissez, me mande que M. de Monaco a deux personnes dans l'armée navale qui l'avertissent de tout ici et à Naples, et je vous envoie sa lettre avec le mémoire en chiffre. Ce même qui m'écrit des espions du prince de Monaco, me mande qu'il souhaite des nouvelles de M. de Bordeaux. Je lui ai écrit que s'il ne lui a pas écrit plus

d'une fois, ne sachant ni moi de ses nouvelles, est que la lettre de M. de Bordeaux est toujours ès mains de M. Raby, qui attendait que quelqu'un de sa part la demandât en disant *l'amigo*, comme nous avions concerté. Il a dessein de se rendre près de M. de Bordeaux ; mais il sera à propos de lui témoigner qu'en ces occasions il est mieux ailleurs, et qu'il faut qu'elles lui fassent mériter après ce que M. de Bordeaux pourra obtenir du roi, et M. de Bordeaux pourra envoyer à Sabran une lettre de créance qu'il accommodera comme il faut.

Je vous donne avis qu'un patron de Gênes, nommé Jean-Baptiste Gabella, à ce que l'on m'a dit, doit aller sur une felouque en Espagne, et porter des lettres importantes, et, pour passer sûrement et faire route à terre, prendre passeport de Sabran, et s'il le refuse, il le veut du marquis de Bagnasco ; mais Sabran le lui accordera ; en sorte que s'il n'en porte point de lui, c'est signe qu'il a fui, et s'il en porte, il n'y faut pas avoir égard s'il y a le nom que dessus, ni aux autres, s'il n'y a en quelque coin séparément : *c'est de tout mon cœur que je vous en supplie*, ou quelque chose semblable.

Je crois m'être trompé du nom du patron en mon billet : il s'appelle Tomaso Gabello ; il ira jusqu'à Marseille, et attendra une lettre de Milan.

Un nommé Constance Grane, vers les mois d'avril et de mai et pendant que tous les ministres d'Espagne étaient ici assemblés, y a été envoyé par le duc de Savoie pour quelques traités secrets sur Final, dont, par ordre du duc de Savoie, il m'en fit part en me rendant ses lettres de créance. J'écrivis au roi et au duc de Savoie ce que ledit Grane m'avait fait entendre, et mes sentiments sur ce dessein, auquel je ne voyais pas clair.

Le capitaine Nicolas Semin en était le principal instrument, lequel avait déjà tramé intelligence à Alexandrie, et, à ce que ledit Grane me disait, ne voulait écrire ni s'aboucher avec moi, mais seulement avec ledit Grane, se remettant puis de ce qu'il en ferait entendre au duc de Savoie et à moi ; ce qui m'ôta le moyen d'être informé que par ledit Grane, à qui je fis écrire tout ce qu'il me disait, en ayant néanmoins envoyé la substance à la cour et au duc de Savoie en l'absence de

M. d'Émery. Ledit Grane nommait pour ses confidents un Mortora, Génois, qui a été secrétaire du sieur Bèrtolucci; les deux secrétaires du prince Doria promettaient, moyennant quelque reconnaissance, donner les avis de toutes les résolutions d'Espagne; et dès lors leurs intentions sur Ast ou Verceil, par intelligence ou surprise, furent découvertes et les moyens que l'on voulait tenir, dont je donnai avis à la cour le 27 mai et à Savoie le 28, laquelle m'avait pressé de m'éclaircir bien des moyens de parvenir à des moyens qu'elle désirait. Je tenais fort suspectes les intelligences de Grane, qui m'avait prié de donner six pistoles pour Mortora, pour, se disait-il, aller à Lucques de l'ordre de Ricard, instrument principal dudit prince, faire venir Bernardin Choli, son neveu. Je lui donnai lesdites pistoles, et depuis ne vis aucun effet de la venue dudit Choli, qui devait donner des lettres par où le duc de Savoie vérifierait le dessein d'un nommé Tagliaferro pour faire surprendre par les Espagnols ledit Cena, sous prétexte de négocier quelque dessein à son avantage sur Final.

Ledit Grane vint depuis dire en ce même temps qu'il fallait qu'il s'en allât lui-même porter au duc de Savoie l'état des choses, et du jour que l'on consignerait les otages de la part de ses ministres, des munitionnaire et canonnier de Final, et qu'ensuite le duc de Savoie envoyât ici de l'argent pour les dépenses et certaines pistoles que le duc de Savoie m'avait écrit qu'il enverrait; et qu'afin que ledit Semin, qui ne voulait plus faire des frais inutilement, prît courage et tînt les choses en haleine, ledit Grane me pria de lui prêter encore vingt-cinq pistoles pour lui donner, à quoi je consentis pour l'affection que le duc de Savoie m'a témoignée avoir en cette affaire. Depuis, il me commanda de n'en donner plus sans son ordre.

Ledit Grane devait partir le lendemain avec un nommé Croche, qui promettait d'éclaircir le duc de Savoie de toutes les menées de Bonfiglio : ledit Croche était banni de cette ville; il ne laissa de me venir voir la nuit pour me dire qu'il était prêt de partir le lendemain avec ledit Grane, pourvu qu'il fût défrayé et reconnu du duc de Savoie : ce qui lui fut promis.

Mais depuis ce jour-là n'ayant eu aucun avis dudit Grane, et par

quelqu'un du duc de Savoie ayant reconnu qu'il l'attendait toujours, j'ai cru qu'il fallait qu'il eût été surpris, tué ou mis prisonnier; et ne voyant aussi plus de Mortora, qui est marié ici, je lui fis dire il y a plus d'un mois de me venir voir, ce qu'il fit; et ne sut que me dire sur le sujet dudit Grane, se défiant, disait-il, qu'il n'eût été empoisonné, et depuis il a dit à mon secrétaire qu'il savait qu'il était prisonnier dans la tour de Gênes, et qu'un petit garçon qui était avec lui et fut mis prisonnier s'était sauvé, et qu'il avait appris ceci de sa bouche et l'avait fait fuir de Gênes; ce qui convainc indubitablement ledit Mortora de trahison, que je dissimule. Et comme il ne veut, se dit-il, point s'en mêler, feignant de croire qu'il est prisonnier pour la biliette, ce qui n'eût été qu'une affaire de trois jours, aussi ne sais-je où logeait ledit Grane, qui était, à ce qu'il me dit, hors la ville, et ne sais à qui m'adresser quand j'en voudrai apprendre des nouvelles, étant peut-être mieux d'ignorer tout, car je sais qu'il n'avait aucunes écritures.

Depuis, M. de Bordeaux m'ayant écrit le 22 d'août que le colonel Bertoletto, de l'ordre de M. d'Émery, s'est rendu vers lui pour l'éclaircissement de quelque dessein, et tous deux m'ayant envoyé le frère dudit sieur Bertoletto pour reconnaître si ledit Semin avait toujours les mêmes intelligences dans Final, si elles pouvaient être exécutées et une surprise sur la Rocca-Spinola, j'ai tant fait que ledit Semin m'est venu voir secrètement. Je lui ai dit que c'était pour savoir des nouvelles d'un nommé Grane, qui traitait avec lui, il y a quelque temps, une affaire pour le duc de Savoie, qu'il doit savoir et croire que je sais. Il me dit que depuis trois mois et tant, qu'il lui devait rapporter les réponses du duc de Savoie sur le sujet de son traité, il ne l'avait point vu, dont il avait été étonné; et l'ayant prié de s'informer de Mortora, en discours commun, de ce qu'il en savait, il me dit qu'il ne désirait pas s'ouvrir audit Mortora, qu'il essaierait néanmoins de le rencontrer et de le porter sur ce sujet. Il me vint trouver hier et me dit de n'avoir pu tirer aucune assurance de lui de ce qu'était devenu ledit Grane, qu'il ne l'en avait pas voulu presser davantage, que la longueur avait ruiné cette affaire de Final, et de n'avoir été satisfait d'aucune dépense par le duc de Savoie, envers lequel il avait une affection tout entière

de le servir. Je lui ai demandé comme cette pratique se pouvait renouer : il la croit facile en s'en allant lui près de Final, où il se promet de faire venir ledit munitionnaire et canonnier, et conclure l'affaire avec eux, ou me rapporter les obstacles ; mais qu'il fallait qu'il les assurât des diligences et de la récompense promise en donnant les otages. Qu'il ne désirait du duc de Savoie que ce qu'il lui plairait, moyennant une compagnie dans ses régiments.

Que de là il irait à la Rocca-Spinola, où il n'y a que deux ou trois hommes et une vieille, n'y ayant qu'un petit guichet ouvert, parce qu'il n'y a point de crainte ; qu'il y peut introduire sans soupçon blé ou farines et vin, et qu'avec dix hommes on la peut garder contre tous vivants; et que, pour Saravalle, il y trouvait des difficultés, à cause que le château est gardé des Espagnols. Laissant donc à part cette dernière comme n'étant plus à temps, et dont j'avais fait la proposition ces deux années dernières, et de la surprise de Boscoet-Castellayo, je me suis arrêté au dessein de Final, puisque, par les lettres que j'ai reçues de la cour, j'apprends que les intentions du roi et du duc de Savoie sont d'aller attaquer Final par mer et terre, sous le prétexte, qu'il faudra faire valoir en son temps, de délivrer Gênes des incommodités qu'elle reçoit en cette conjoncture. Et nous sommes demeurés d'accord qu'il partirait aujourd'hui pour s'en aller à Noli, où il attendrait quelques jours la commodité de ses confidents, et m'apporterait toute résolution et moyens d'exécution s'il y en avait. Je l'ai averti qu'en cas qu'il y eût des difficultés, il s'informât au moins d'eux de l'état et nombre des chefs, soldats, munitions, provisions de la garnison, et s'il est vrai que si Final eût été attaqué par mer, ceux de la ville eussent retiré leurs personnes dans le château ; et qu'après cela il pourra introduire dans la Rocca-Spinola, selon qu'il en sera averti de moi, ce qui sera nécessaire pour entretenir le peu de garnison qu'il dit falloir pour la garder. Mais il s'est excusé de faire aucun voyage à ses dépens, en sorte que lui ayant fait espérer que j'aurais bientôt les ordres nécessaires, je lui ai témoigné que volontiers je lui donnerais du mien huit pistoles pour faire ce voyage et m'apporter les résolutions du fait ou du failli dans mercredi prochain. Je puis être trompé de lui,

mais il sera malaisé que je ne le connaisse, lui ayant dit qu'il faudra qu'aussitôt après il s'en aille à l'armée navale trouver M. de Bordeaux; pour quoi faire je lui donnerai le moyen par felouque expresse, et le frère du sieur Bertoletto, à qui je dépêche de venir ici, entre cy et mardi ou que je lui enseignerai. Mon secrétaire pourra s'en retourner avec lui vers M. de Bordeaux, ayant estimé nécessaire d'essayer de retirer le dernier mot de ce qu'on peut espérer pour la surprise de Final à peu de frais; et si ledit Semin se dispose prêt, comme il promet, d'aller à l'armée navale, on aura loisir de reconnaître s'il agit franchement, s'il peut réussir, ou d'en tirer raison. Mais je supplie M. de Bordeaux ou M. d'Émery d'envoyer ici quelqu'un pour fournir aux frais ou envoyer ordre pour toucher ici de quoi subvenir à toutes ces allées et venues, dont je rendrai compte, afin que l'affaire ne demeure accrochée faute d'argent, qui en a déjà été la ruine; après quoi l'on recevra les otages avant que passer à plus grandes dépenses ni s'engager à aucune exécution, sans cela étant nécessaire de donner grandes espérances pour en faciliter la réussite. J'attendrai donc ce qu'il me sera ordonné pour cela, ne pouvant avancer rien davantage du mien.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Je vous écrivis hier au long et en chiffres par un homme que celui que vous m'avez envoyé dépêcha ici, lui se trouvant en état de ne s'oser faire voir, ce qui n'est pas pour faire réussir une grande affaire. Je crois que celle-ci sera plus tôt à vous que celle qu'il a, avec laquelle vous recevrez un mémoire bien ample de tout ce qui se peut espérer et que j'ai pu faire sur le sujet de la vôtre du 22. J'y ajouterai que les ennemis, environ quatre ou cinq mille hommes, et moins de deux mille misérables chevaux s'en sont retournés en grande hâte pour, à ce que l'on dit, assiéger Centio, forteresse dépendant de Millesimo, fief impérial de M. le comte de Millesimo, que son altesse possède, et aussi

pour être en état de secourir Final, que le prince de Monaco avait écrit que notre armée navale allait assiéger, ou Monaco; mais un gentilhomme génois, qui se fait bien savant de l'état de notre armée et forces par mer et terre, a dit que nos galères tiennent toujours à Marseille faute d'argent, et que nous manquons d'hommes, mais non pas de mariniers, que l'on fait servir de soldats. Le sieur Morel vous dira les nouvelles de Rome. Et attendant vos commandements, je demeure éternellement, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

De Gênes ce 6 septembre 1637.

P. S. Monsieur, je vous écrivis hier en chiffre qu'il fallait veiller un patron nommé Thomas Gabella, qui, pour aller plus sûrement en Espagne avec dépêches importantes, s'est promis un passeport de moi ou du marquis de Bagnasco. Une felouque de députés d'Espagne est venue seule de Barcelone ici sans péril.

Je vous envoie celle que m'a écrit l'ami que vous savez, auquel vous pourrez écrire et mettre à *l'amigo;* mais il désirerait être près de vous; il vaut mieux qu'il demeure ailleurs et serve pour mériter; si bien qu'il serait à propos de l'entretenir d'espérances à l'avenir.

M. le duc d'Haluin, sentant tout le secours qu'il pourrait tirer d'une division de l'armée navale, qui, débarquant les troupes de la marine, opérerait une utile diversion sur la côte, envoya un courrier à M. de Bordeaux pour lui demander son concours.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

A Béziers, ce 8 septembre 1637.

MONSIEUR,

Puisque vous avez pris possession de chasser les ennemis des îles, maintenant que l'on en a fait une de Leucate, je vous demande doublement secours, et par cette raison-là, par celle du service du roi; et par l'honneur que vous m'avez fait de me promettre part en votre amitié, il semble que vous êtes obligé à me le donner. J'ai envoyé un

courrier vous le demander sitôt que j'ai vu que les ennemis s'attachaient à Leucate ; maintenant qu'ils commencent à la serrer et que leurs galères sont prêtes à tirer, je vous supplie très-humblement que je sache par le retour de mondit courrier ce que j'en puis espérer. Je prévois qu'il n'y a que vous qui puissiez secourir Leucate, car la circonvallation, c'est-à-dire la tête qu'ils retranchent, qui est la seule qu'ils ont à défendre, le reste étant tout entouré de la pleine mer et des étangs, sera sans doute en état de n'être pas forcée; mais du côté de la mer ils n'ont rien fait, parce qu'ils savent que nous n'avons pas de quoi prendre nos avantages de ce côté-là. Que si avec trois mille ou quatre mille hommes vous débarquiez de ce côté, et que nous donnassions au retranchement de l'autre, à mesure que vous approcheriez desdits retranchements par le dos, nous donnerions par-devant, et ainsi nous les forcerions ; sans doute leur cavalerie ne vous pourrait incommoder, car ce pays de rochers et de précipices ne leur est pas avantageux : ainsi ce serait la plus belle action qu'il se puisse faire. Que si vous ne pouviez passer jusqu'à la place, à cause de ladite cavalerie, en vous fortifiant sur le bord du Graner, nous les tenons enfermés dans leurs retranchements : ils seraient resserrés dans une demi-lieue d'étendue sans aucun moyen de passer leur appétit; à cela, il n'est question d'autre chose que de diligence. Ils n'ont nulle barque, ni vaisseau, ni galère en France; quelques tartanes leur portaient dernièrement des fascines. Leur armée navale est à Majorque, mais je ne sais s'ils n'ont point quelque escadre de galères à Roses ou Collioure ; de cela, je n'en puis répondre, car depuis ces derniers temps nuls Français ne vont en Catalogne ni en Espagne, à peine en puis-je faire passer en Roussillon.

Pour les canons qu'il vous a plu m'envoyer, comme nous n'avons point de boulets de ce calibre, nous ne nous en pouvons servir ; et d'ailleurs Roucerme, qui est têtu comme un âne rouge et attaché à sa charge extraordinairement, dit qu'il quittera tout si on lui donne des officiers avec quelle condition que ce soit de lui obéir ou autrement ; si bien que je ne crois pas que jusqu'à ce que vous soyez ici, l'on se puisse servir ni du commissaire ni des pièces. Il faudrait qu'il vous plût faire apporter des boulets du calibre des bâtardes. J'ai mandé au

roi l'assurance qu'il vous avait plu me donner et promettre, et je n'aurai jamais de satisfaction si parfaite que si j'étais assez heureux pour vous témoigner que vous obligez un homme très-reconnaissant à être toute sa vie,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'HALUIN.

Je vous envoie un brouillon de Leucate afin que vous voyiez la situation du terrain qui l'environne, qui est maintenant tout-à-fait isolé par un petit canal naturel qui était desséché, qu'ils ont creusé pour y faire entrer l'étang. Ils travaillent avec quatre mille hommes outre les soldats, de sorte que quelque diligence que je fasse, sans doute que sans diversion.....

M. de Bordeaux n'ayant pu aller secourir M. le duc d'Haluin à la tête d'une division de galères, 1°. parce que M. du Pont de Courlay, leur général, refusa de mettre ces bâtiments sous les ordres du prélat; 2°. parce que M. d'Harcourt ne voulut pas lui confier de troupes de débarquement, s'excusant sur le secours qu'il devait porter à M. de Savoie pour l'entreprise de Final, M. de Bordeaux écrivit les deux dépêches suivantes à M. le cardinal de Richelieu et à M. de Noyers, afin d'expliquer au cardinal ces différentes circonstances, et le prévenir qu'il allait partir pour Leucate avec quelques tartanes, et y faire de son mieux pour le service du roi.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Du 7 septembre 1637.

MONSEIGNEUR,

N'ayant pas été plus heureux en la proposition que j'ai faite de secourir M. d'Haluin et Leucate qu'au voyage d'Alger, d'où nous

serions de retour il y a long-temps, je m'en vais trouver ledit M. d'Haluin pour tâcher de suppléer, par tartanes et bateaux, au défaut des vaisseaux et galères.

Je rends compte, par le même, à M. de Noyers de tout, et attendrai les commandements de votre éminence, près M. d'Haluin, jusqu'à la fin du mois, jusqu'à quel temps le sieur Guérapin m'a assuré que M. de Savoie ne pouvait rien entreprendre, ne sachant encore s'il le pourra faire, M. d'Haluin ne lui ayant pu donner les troupes ordonnées et ses lettres de change ayant été protestées; et lors vos vaisseaux seront à la fin de leurs vivres, les fonds qu'on a envoyés ne se pouvant recevoir que de mois en mois, et, par conséquent, obligent les vaisseaux à rentrer tous les mois dans les ports pour faire nouveau pain, qui est non seulement rendre l'armée inutile, mais la perdre, parce que les matelots sont si ennuyés qu'ils se jettent à la nage pour se sauver dès qu'ils approchent des ports. En un mot, monseigneur, si votre éminence me permet de lui dire la vérité, je lui dirai qu'elle ne doit pas faire grand état de son armée, après le mois de septembre, et nul de ses vaisseaux, s'ils hivernent en ce pays, à cause du ver[1]. Si j'avais eu l'honneur d'être deux heures auprès de votre éminence, je lui aurais peut-être fait voir ce qu'on lui déguise. Puisque je ne suis pas assez heureux, et que je n'ai pas le pouvoir de la servir avec ses vaisseaux et galères, je m'en vais tâcher de ma personne et de ma petite industrie à lui témoigner ma passion à son service jusques vers la fin de ce mois : dans quelque temps, je me rendrai ici pour avoir l'honneur d'y recevoir vos commandements, si je n'en suis plus tôt honoré.

J'ai fait voir à M. Guérapin les blés embarqués par le sieur Luguet aux îles de Marseille, cinquante milliers de poudre en magasin, des boulets à proportion, et quatorze canons de batterie ou de 24 montés sur affûts de terre, et six qui y seront à la fin de cette semaine, avec tous les chariots et engins nécessaires pour monter les pièces au sommet des montagnes; l'armée hors des ports et grande obéissance

[1] La carène des vaisseaux n'était pas alors doublée en cuivre.

à exécuter tous commandements. Il y a dix-sept jours que j'ai envoyé un courrier à M. d'Émery pour lui faire savoir ce que je mande à votre éminence, et il n'est pas encore de retour.

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

SOURDIS, archevêque de Bordeaux.

De Marseille, ce 7 septembre 1637, à midi.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE NOYERS, DISANT QUE QUELQUES OFFRES QU'IL AIT FAITES AUX PETITS VAISSEAUX, IL N'EN A PU AVOIR POUR ALLER SECOURIR LE LANGUEDOC; QU'IL Y VA AVEC DES TARTANES ET BATEAUX POUR Y FAIRE LE MIEUX QU'IL POURRA POUR LE SECOURS DE LEUCATE.

A Marseille, le 7 septembre 1637, à midi.

MONSIEUR,

Vous aurez vu, par la dépêche de votre courrier, les efforts que j'ai faits près M. le comte d'Harcourt et M. le général des galères, pour qu'ils voulussent mettre aux îles de Marseille les petits vaisseaux et brûlots propres pour secourir M. d'Haluin, s'il était attaqué, et les galères; offrant, pour lesdites galères, de fournir pain, vin, viande et argent pour les matelots pour en armer six, attendant qu'il lui vienne de l'argent; mais je n'ai su obtenir ni l'un ni l'autre : M. d'Harcourt s'excusant sur ce qu'il avait à exécuter les desseins de M. de Savoie, et M. le général des galères sur ce qu'il désirait que je misse entre les mains de son trésorier de l'argent clair, et que, selon le fonds que j'y mettrais, il ordonnerait des galères; ce que je ne pus exécuter pour deux raisons : la première, parce que je n'avais pas tout l'argent, et que la maison du sieur Luquet me prêtait le biscuit, du vin, chairs et poissons pour faire cet armement de six galères;

La seconde raison, c'est que je craignais que, mettant l'argent entre les mains du trésorier en la disposition dudit sieur général, il ne fît comme de celui de Marseille, qui est à dire payer d'autres dettes et me donner une galère ou deux.

De sorte que me trouvant sans galères et vaisseaux, et voyant

M. Guérapin qui vient de Languedoc, qui dit ne savoir, M. d'Haluin ayant refusé de donner les troupes que désirait M. de Savoie, à cause de la nécessité, si on peut espérer faire quelque chose ou non, et que tout au plus tôt ce ne pourrait être qu'à la fin du mois, n'ayant pas même voulu assurer Luquet du paiement des blés et poudres que j'avais retirés par votre ordre pour leur dessein, je me suis résolu d'aller faire un tour près M. d'Haluin, pour voir si je ne pourrais point, avec tartanes et bateaux, faire partie de ce que les galères et petits vaisseaux devraient avoir déjà fait. Si vous n'approuvez mon dessein, au premier commandement que vous me ferez, je me rendrai où vous m'ordonnerez. Mais vous vous souviendrez qu'il y a long-temps que je vous ai mandé que j'étais fort inutile ici, d'autant que la jalousie ne peut permettre à ceux à qui vous avez donné la disposition des vaisseaux et galères de me laisser agir, et quelque raison inconnue les empêche, eux, de vouloir rien faire.

Je sais bien qu'on vous mandera que la côte de Languedoc est si furieuse qu'on ne sait en approcher sans danger de périr, que jamais les galères de France n'y ont été; mais je sais bien aussi que les grandes actions ne se font point sans de grands hasards, que les ennemis y vont bien pour entreprendre sur nous, et que nous n'osons y aller pour nous défendre; en un mot, quand j'offre d'y aller, et mettre ma petite personne dans le hasard de leurs galères, je ne pense pas leur faire tort.

Enfin, pour éviter toute jalousie, je dis et mande à ces messieurs qui commandent ce qu'il fallait qu'ils fissent, s'il leur plaisait; que s'il ne leur plaisait faire, qu'ils me laissassent faire. J'ai fait de même pour le voyage d'Alger, et j'ai aussi peu réussi à l'un qu'à l'autre, et crois en ma conscience que plus vous m'y laisserez et plus vous gâterez vos affaires, les esprits étant à un point que je ne puis agir ni parler, que je ne cause jalousie; ce qui me fait tenir ici caché depuis quelque temps que je donne à ma santé, me voyant inutile ailleurs.

Pour ce qui est de l'armée navale, je crains qu'à la fin de ce mois elle ne se dissipe. Il y a long-temps que je le vous ai mandé; car le fonds que l'on a envoyé de 50,000 fr. par mois n'est pas capable de la faire

subsister, quand même on le paierait à jour nommé, d'autant qu'auparavant que cela soit converti en biscuit et chairs salées, le mois sera expiré. Cela pourrait servir, en quelque sorte, pour des vaisseaux qu'on veut qui ne bougent du port; mais pour une armée qui est nécessitée de revenir tous les mois au port pour querir sa subsistance, cela ne se voit jamais. Si vous me pouviez donner le temps de vous aller entretenir huit jours, j'estime que je vous détromperais de plusieurs choses sur lesquelles je vois que vous faites des fondements certains; vous en pouvez faire sur mon obéissance et sur ma passion à vous servir, vous protestant qu'il n'y a homme au monde qui vous honore plus véritablement que moi : c'est,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

Les lettres suivantes, de MM. de Sabran, de Guérapin et d'Émery à M. de Bordeaux sont relatives au coup de main sur Final, auquel il faut renoncer.

LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Depuis ce que je me suis donné l'honneur de vous écrire par la voie du frère du cavalier qui était près de vous, je vous ai envoyé plus au long en chiffre tout ce qui s'est passé cette année par ici sur le sujet des pratiques pour Final, et ce que j'aurais concerté présentement avec ce capitaine Semin, duquel, à vous dire vrai, je ne promets que de l'artifice; mais au moins j'en découvrirai le net et empêcherai qu'on ne s'attende plus à toutes les propositions de tant de gens; et si je puis je l'obligerai d'aller vers M. de Bordeaux, où il conférera avec Bertoletto, afin que M. de Bordeaux voie plus clair.

Les Espagnols ont jeté dans Final sept compagnies d'Allemands et Espagnols ou Napolitains, à ce que l'on m'écrit de Savone, et à l'arrivée

de MM. les ducs de Savoie et de Créqui, ils ont fui de nuit le dimanche vers Alexandrie. Vous aviez connu que l'avis que vous porta mon piéton que j'attends était fort véritable, puisque les galères ennemies, à ce qu'on m'écrit, sont parties de Monaco le 5 ou 6 pour escorter au-delà de la Provence celle qui porte don Melchior Borgia. Elles ont bien peur de rencontrer les nôtres, mais je vois qu'elles tiennent toujours à quelque chose. J'ai demandé à ce porteur piéton de Marseille pourquoi il n'avait pas reçu un commandement pour Gênes, puisqu'il m'est bien venu avertir si je voulais, et il m'a dit que ceux qui l'avaient dépêché, et m'a nommé un homme de Marseille, lui ont défendu d'avertir personne de son départ. Il y a ici un gentilhomme génois nommé Favarchier, qui est venu bien informé de Languedoc, de Provence et de l'état de notre armée navale, et a dit que nous ne manquons pas de mariniers, mais de soldatesque, et que les galères demeuraient faute d'argent. Tous les piétons qui viennent sans lettre des ministres devraient bien être empêchés de passer de Marseille à Antibes sans prendre lettre d'aucun de vous autres messieurs qui commandez en mer ou terre, et principalement le prince de Monaco et ces messieurs ayant tant d'espions par-delà.

Ce cardinal Saint-Sixte que les Espagnols voulaient faire pape est mort et est allé préparer les logis à deux cardinaux qui sont bien malades en Espagne. Le pape a dit qu'il fallait bien qu'il partît puisqu'il s'était embarqué. L'on croit que sa sainteté attend l'événement de la maladie de ces deux cardinaux avant que d'entendre à une promotion, afin de contenter les princes. Votre, etc.

SABRAN.

Gênes, ce 11 septembre 1637.

LETTRE DE M. D'ÉMERY

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

L'on a trouvé la difficulté de ne pouvoir approcher les vaisseaux du lieu proposé si essentielle que n'ayant pu trouver d'expédients pour

la lever capables d'empêcher que les galères ennemies ne pussent en un temps calme jeter dans la place les secours nécessaires, que cette raison et les autres dont vous informera le sieur Guérapin, ont fait résoudre M. le duc de Savoie à ne plus penser à ce dessein ni d'attendre plus long-temps à employer l'armée d'Italie à d'autres effets, pour ne pas laisser consommer les troupes inutilement. J'ai tous les regrets du monde que ce rencontre m'ôte l'espérance que j'avais de servir avec vous le roi en ce dessein; j'espère, pour ma satisfaction, qu'il arrivera quelque autre occasion de le faire, qui me sera toujours bien agréable si elle me donne le moyen de vous assurer que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

D'ÉMERY.

A Turin, ce 16 septembre 1637.

LETTRE DE M. GUÉRAPIN.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSEIGNEUR,

Toutes choses étaient disposées en Italie pour l'exécution du dessein que vous savez : M. de Savoie avait fait avancer les troupes du roi dans les lagunes à une journée de Final, sous prétexte de couvrir cette frontière et de faire tête aux ennemis qui étaient dans l'Alexandrie. M. d'Émery avait établi des magasins de blé et de munitions de guerre à Mondovi pour la subsistance du siége. Les lettres de change pour les dépenses nécessaires étaient acceptées et l'on n'attendait que les troupes du Languedoc et Dauphiné destinées pour cette exécution de l'armée navale, avec les galères pour la favoriser et empêcher le secours par mer. Mais son altesse ayant appris que les troupes de Languedoc étaient arrêtées, que celles de Dauphiné avaient passé, que les galères ne pouvaient être en état qu'à la fin de ce mois, qu'en ce même temps les victuailles des vaisseaux finissaient, et que quelque diligence que l'on pût apporter pour la contremander, il fallait au moins douze ou quinze jours de temps pour cela, et autant pour se rendre au lieu des-

tiné, ce qui consommerait une grande partie du mois d'octobre. Que vous m'aviez proposé l'impossibilité de leurs vaisseaux et galères à la plage de Final, et le dessein de les partager en Vaye et l'île d'Alfrègue pour être au-dessus et au-dessous du vent sur les passages du levant et du ponant, même de descendre à terre avec mille hommes et vous fortifier sur les deux pointes. Toutes ces difficultés considérées, particulièrement celle de la saison trop avancée pour les siéges, des nouvelles fortifications de la place faites par les ennemis et du renfort de la garnison jusques à deux mille hommes, sur les avis qu'ils eurent, il y a un mois, que l'armée navale avait ordre d'aller exécuter un dessein en la côte d'Italie projeté par M. de Savoie, lesquelles précautions ne laissent aucune espérance de succès en cette entreprise, qui devait réussir par la diligence, le secret et la surprise, son altesse a résolu de former d'autres desseins pour l'armée d'Italie et de vous donner avis de cette résolution, afin de ne plus consommer le temps qui reste inutilement, et que de votre part, monseigneur, vous employiez l'armée navale à ce que vous jugerez de plus important et utile pour la personne du roi; ce qui est d'autant plus favorable à présent que les galères ennemies ont débarqué à Final toute leur soldatesque, se sont retirées à Livourne aussi désarmées, que vos vaisseaux peuvent tenir la mer en cette saison, et que vous pourrez renforcer vos équipages de six compagnies d'Urfé, qui sont à Olioulles, lesquelles M. le maréchal de Vitry a eu ordre de faire embarquer pour l'Italie, où l'on n'en a pas besoin à présent, à cause de la nouvelle défaite des ennemis, qui donne l'avantage au roi en ce pays-là: c'en sera toujours un très-grand, si vous me faites l'honneur de me croire autant que je le suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

GUÉRAPIN.

A Aix, le 25 septembre 1637.

Je vous ai cherché par toute la Provence et m'étais rendu en cette ville sur le bruit qui courait que vous y seriez aujourd'hui, mais M. Fourand m'a assuré du contraire, et je me suis servi de l'occasion

de son courrier, qui m'a donné à peine le loisir de vous écrire la présente et de vous envoyer les lettres de M. de Savoie, de M. d'Émery, de M. le comte d'Harcourt et les autres incluses.

Dans la lettre suivante à M. de Bordeaux, M. le chevalier de Guitaud, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, se plaint amèrement de ce que M. le maréchal de Vitry fait tout au monde, soit en refusant des vivres, soit en encourageant les séditions ou la désertion parmi les soldats qui gardent ces places, pour en affaiblir de telle sorte la garnison, qu'elle puisse retomber au pouvoir de l'ennemi à sa première attaque.

LETTRE DE M. LE CHEVALIER DE GUITAUD

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, TOUCHANT LE MAUVAIS TRAITEMENT DE LA GARNISON DES ÎLES PAR M. DE VITRY.

De l'île de Sainte Marguerite.

MONSIEUR,

J'ai différé jusqu'à cette heure de me donner l'honneur de vous écrire, sur la croyance que j'avais que M. de Vitry et MM. les procureurs du pays exécuteraient les ordres du roi pour la subsistance de cette garnison, afin de pouvoir vous en rendre compte très-exact; mais, voyant le peu de cas qu'ils en ont fait, et l'extrême nécessité où nous sommes, je n'ai voulu manquer de vous en donner avis pour me mettre à couvert des inconvénients qui en pourraient arriver.

Mondit sieur de Vitry ayant reçu la lettre et ordres du roi sur ce sujet pour les faire exécuter, nous en a donné tout-à-fait de contraires aux intentions de sa majesté, les adressant aux viguiérats, qu'il sait bien qu'ils ne sont pas en état d'y pouvoir satisfaire, au lieu de les adresser aux procureurs du pays. On n'a rien épargné pour nous réduire en telle extrémité que de nous faire abandonner la place faute de subsistance, au temps que les galères ennemies étaient à Morgues; et

pour l'affaiblissement d'icelle, il donne de l'argent aux soldats qui se sauvent de ces îles, à la nage, comme j'ai appris par des officiers de cette garnison, auxquels cela a été rapporté par les habitants du village nommé Vidauban, qui est à deux lieues de la demeure de mondit sieur de Vitry.

Je vous supplie très-humblement, monsieur, d'avoir égard à notre misère et aux mauvais traitements que nous recevons de mondit sieur de Vitry, qui n'a autre envie que de me perdre et de voir ces places entre les mains des ennemis : ce qui n'arrivera pas tant que j'aurai de vie.

La nécessité m'a contraint d'ouvrir les magasins du roi et me servir des fonds destinés aux fortifications de cette place pour subvenir à l'entretien de cette garnison, n'ayant autre recours pour y pourvoir et empêcher le dépérissement, avec les séditions dont nous étions menacés, ayant fait passer un soldat par les armes pour en avoir voulu former une nouvelle. Par là, vous jugerez, monsieur, en quelle extrémité nous sommes, et *que ce serait perdre le respect que l'on doit* à un maréchal de France, s'il était permis *de dire* que c'est le plus méchant homme du monde, je le dirais de M. de Vitry.

La copie de la lettre que je lui ai écrite vous confirmera le soin avec lequel j'ai agi auprès de lui pour obtenir la dernière subsistance. Que si ces désordres continuent, il m'est impossible de répondre de la conservation de ces places. Les soldats s'exposent à la mer pour sortir de cette misère, aimant mieux courir le risque de se noyer que de se voir nus comme la main et réduits à mourir de faim; vous pouvant assurer, monsieur, qu'il s'en est déjà noyé plus de vingt : ce que je n'aurais pas l'effronterie de vous mander si cela n'était la pure vérité; et tiens pour infaillible que si dans quinze jours ou trois semaines pour le plus tard on ne leur donne de quoi s'habiller, ils mourront tous.

Quant aux officiers, ils ne sont guère mieux qu'eux : les capitaines n'ayant que trente-deux sous par jour, les lieutenants vingt-un et les enseignes seize, et cela du crédit de mes amis, et en un lieu où l'on ne trouve que ce que l'on apporte d'un jour à l'autre.

J'ai fait la levée de ma compagnie avec autant d'avantage qu'on ne

saurait espérer pour le service du roi, nonobstant le mauvais quartier que mondit sieur de Vitry m'a donné pour ce sujet, éloigné de vingt-cinq lieues de ces îles, et où il n'y a que huit ou dix maisons inhabitées, desquelles je ne puis me servir, ayant été contraint de le faire dans la Provence en divers endroits, mais ce n'a pas été sans me coûter beaucoup d'argent.

Je me sens extrêmement obligé, monsieur, à l'honneur qu'il vous a plu me faire de m'envoyer la commission pour le gouvernement de Saint-Honorat, dont je vous rends grâces très-humbles, et n'oublierai rien pour m'en pouvoir acquitter dignement. Il serait très-nécessaire de faire exécuter le dessein de M. de Noyers, touchant la démolition des fortifications de la place, et n'y laisser que la tour avec une demi-lune à la porte, puisqu'elle en vaudrait beaucoup mieux, et qu'il n'y faudrait pas tant de gens pour la garder, outre qu'on épargnerait beaucoup, et les îles n'en seraient pas moins assurées.

Ceux du régiment des Iles font leur recrue pour mettre les six compagnies en état conforme à l'ordre du roi. Cela étant, je vous supplie très-humblement, monsieur, de m'envoyer l'ordre de ce que je dois faire pour la compagnie de La Tour de Vaillac. Et sur l'espérance que j'ai en l'honneur de votre assistance pour nous tirer de l'extrême nécessité où nous sommes, et des appréhensions où je suis tous les jours de voir encore pis, je me dirai toute ma vie,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier de Guitaud.

Les faits allégués par M. de Guitaud dans la dépêche précédente étaient fondés ou le parurent à M. le cardinal de Richelieu, car il résolut de mettre M. le maréchal de Vitry à la Bastille; mais, craignant sans doute que ce seigneur hésitât de se rendre à la cour s'il était menacé de ce châtiment, M. de Noyers lui écrivit la lettre suivante pour l'engager à venir à Paris, sous le prétexte de lui ménager un accommodement avec M. de Bordeaux.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. LE MARÉCHAL DE VITRY.

De Ruel, ce 15 septembre 1637.

MONSIEUR,

Il y a trop long-temps que les différends d'entre vous et M. de Bordeaux durent : le roi et son éminence les veulent accommoder ; et, comme vous verrez par la dépêche du roi ci-jointe, sa majesté prend le temps auquel il y a moins à craindre en Provence pour vous donner le loisir de faire ici un voyage de quelques jours, et terminer ces malentendus, qui, sans doute, vous ôtent beaucoup de moyens de bien faire, et retardent en toute façon le service du roi. Je ne vous ferai donc celle-ci plus longue, puisque bientôt j'aurai moyen de vous assurer de bouche que je suis,

Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

Cet ordre du roi était joint à la lettre de M. de Noyers.

Mon cousin, voyant que les ennemis sont maintenant attachés en Languedoc, et que, par ce moyen, il n'y a plus d'apparence de rien craindre en Provence pour le reste de cette campagne, j'ai estimé à propos de prendre ce temps pour terminer les différends qui sont entre vous et le sieur archevêque de Bordeaux ; et pour cet effet je vous fais cette dépêche, afin qu'ensuite d'icelle vous vous rendiez au plus tôt près de moi, où ledit sieur archevêque de Bordeaux se trouvera pareillement, aussitôt que l'on aura vu ce que son voyage en Languedoc pourra produire. Devant que de partir, donnez si bon ordre à la sûreté de toutes les places de la province qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient pendant votre absence. Cependant, je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Fontainebleau, le 18 septembre 1637.

Signé LOUIS.
Plus bas SUBLET.

A M. de Vitry.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Vous apprendrez, par la lettre du roi, la résolution que sa majesté a prise de faire cesser les différends qui sont entre vous et M. le maréchal de Vitry en les accommodant lui-même. Sa majesté mande à cette fin ledit sieur maréchal, et vous le suivrez de près, après que vous aurez rendu à M. le duc d'Haluin les assistances que l'occasion présente requiert. Ce ne sera pas toutefois sans en recevoir un nouvel ordre, sa majesté ne désirant pas que vous vous mettiez en chemin avant que, sur les nouvelles que vous lui manderez de l'état des ennemis, elle vous aura fait savoir ses intentions. Cependant, j'ai à vous dire, comme votre serviteur, que son éminence ne trouve pas bon que vous abandonniez les soins de l'armée navale, qui, par ce rencontre, pourrait beaucoup souffrir. Je vous prie donc d'y veiller, et charger M. Lequeux, en votre absence, d'exécuter ce que vous lui commanderez pour la conservation de l'armée; autrement, je prévois que tout périra, et que, quoi que vous puissiez dire, vous en recevrez de grands reproches, et vous en serez marri sans doute. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

De Ruel, ce 19 septembre 1637.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, désirant prendre connaissance particulière de ce qui s'est passé entre vous et mon cousin le maréchal de Vitry, je vous fais ce mot pour vous dire que je lui ai mandé de me venir trouver, et que, dans quelque temps, je vous donnerai le même ordre, quand j'aurai su ce que votre passage en Languedoc

aura produit. Cependant, je ne puis que je ne vous témoigne le gré que je vous en sais, et que je désire que vous continuiez à ne rien oublier de ce que vous pourrez pour assister mon cousin le duc d'Haluin à s'opposer aux desseins des ennemis et les chasser de son gouvernement: c'est le sujet de cette lettre, à laquelle je n'ajouterai rien que pour prier Dieu qu'il vous ait, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

Écrit à Fontainebleau, le 18 septembre 1637.

LETTRE DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, POUR ALLER EN LANGUEDOC CONTRE L'ENTRÉE DES ESPAGNOLS.

MONSIEUR,

J'ai été très-aise de voir par votre lettre du 7 de ce mois la résolution que vous avez prise d'aller assister M. d'Haluin dans l'occasion présente de l'entrée des ennemis dans son gouvernement, sachant bien que votre présence ne servira pas peu à échauffer tout le monde à faire son devoir en ce rencontre. Le roi envoie Maillola, lieutenant de mes gardes, pour M. d'Haluin, à même fin. Vous lui pouvez dire qu'il le peut employer à toutes choses à quoi il le jugera propre en cette occurrence.

On a envoyé l'ordre à M. le comte d'Harcourt de vous envoyer tout autant de petits vaisseaux et de brûlots de l'armée navale qu'il en pourra aller dans les côtes de Languedoc, et que vous jugerez en avoir besoin, comme aussi à M. du Pont de Courlay les six galères que vous aviez demandées, ne doutant point qu'avec cela et les barques et tartanes que vous avez amenées avec vous, vous n'incommodiez extrêmement les Espagnols et dans leurs desseins du Languedoc et dans leurs ports. Vous êtes si prudent et si aimé qu'il serait inutile de vous rien mander de particulier sur tout ce que vous pouvez faire, étant assuré que vous n'entreprendrez rien que fort à propos. Sur cette confiance, je ne vous

ferai cette lettre plus longue que pour vous assurer que je suis et serai toujours sans changement, autant que vous le pouvez désirer,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

De Conflans, ce 18 septembre 1637.

Je viens de recevoir une dépêche de M. le général des galères par laquelle il me mande qu'il n'y a pas un port assuré dans toute la côte du Languedoc pour les galères, ainsi que tous les pilotes l'ont certifié et signé, et que néanmoins il envoyait M. de Baillebaud sur les lieux pour en savoir plus particulièrement la vérité de votre présence, et cependant qu'il fera préparer les galères pour s'acheminer en Languedoc, si c'est chose nécessaire et possible.

Les Espagnols ayant encore en leur possession les ouvrages avancés qu'ils avaient construits pour le siége, on donna l'ordre suivant pour les en déloger.

Du 28 septembre 1637, au camp de Leucate.

ORDRE DE DISTRIBUTION DES TROUPES

QUI SONT COMMANDÉES POUR L'ATTAQUE DU RETRANCHEMENT DES ENNEMIS QUI EST AUTOUR DE LEUCATE.

ORDRE DE LA MARCHE.

4	3	2	1
Languedoc. Jonquières. Mirepoix.	Saint-André. Nîmes. Castrevieille.	Castelan. Montpellier. Carcassonne.	Vitry. Merviel. Jallas.

5	4	3	2	1	
Lodève. Narbonne. Ganges. Cévennes. Espondeillan.	D'Ambres. Lastronque.	Gendarmes. Clermont. Magallas.	Ambijoux. Mirepoix. Mousouleins. Mauléon.	Gardes Boissac avec ses 4 escadrons.	Saint-Annais. Béziers. Castres. Diocèse. Baron de Leyran.

Il faut faire de la fascine à chaque régiment;

Il faut distribuer à chaque régiment quarante pioches et quarante pelles, plus dix échelles;

Chacun desdits régiments fournira des hommes pour porter ce que dessus, conduits par des officiers pour leur commander à l'exécution; outre et par-dessus, trois cents qui seront commandés pour l'attaque, sous-divisés en deux troupes de cent cinquante chacune qui donneront les premiers, soutenus par deux autres troupes de cinquante chacune, et lesdites quatre troupes soutenues par une de cent, et le tout soutenu par le corps du régiment, lesquels seront soutenus par le surplus de l'armée, suivant l'ordre ci-dessus, ensemble de toute la cavalerie, pour être prêt à donner lorsque le passage et ouverture sera fait.

Après la bataille de Leucate, le roi, par une lettre écrite à Saint-Maur, le 10 octobre 1637, créa M. le duc d'Haluin maréchal de France.

Selon ce qu'il avait mandé à M. le cardinal de Richelieu, M. de Bordeaux arriva à Béziers le 10 du mois de septembre, avec le pilote Réal; mais celui-ci ayant décidé que ni galères, ni vaisseaux, ni tartanes ne pouvaient mouiller dans le port d'Agde sans les plus grands dangers, on se contenta de cette assertion, et on renonça au projet de faire aucune diversion par mer. M. de Bordeaux assista néanmoins à toutes les opérations du siége de Leucate, dont il envoya la relation suivante à M. de Richelieu. Ce prélat n'était d'ailleurs pas resté inactif lors de cette affaire, par deux fois ralliant des troupes qui lâchaient pied, au port de Saint-Annez, il les avait ramenées à la charge.

RELATION

DE LA LEVÉE DU SIÉGE DE LEUCATE FAIT PAR LES ESPAGNOLS.[1]

Leucate, le 29 septembre 1637.

La situation de Leucate est telle qu'il semble que la nature l'ait faite pour un objet continuel de l'ambition des Espagnols, étant une montagne environnée de la mer la plus grande part, qui forme deux petits ports où les vaisseaux de port ordinaire et la galère trouvent grand abri et fort bon mouillage. L'autre partie est environnée d'un étang d'eau salée, qui porte de grands bateaux, séparé de la mer par une plage d'environ cinq ou six cents pas de large qui tient par un bout à ladite montagne, dont la pente s'adoucit extrêmement, et de l'autre à un fort nommé Saint-Ange que les Espagnols ont à demi-lieue de là dans leurs terres. La moindre partie de cette montagne qui regarde la France est de si difficile accès qu'il semble que la nature a voulu ajouter à sa roideur cinq éminences ou promontoires, à distances égales, pour y former cinq bastions, ou pour mieux dire cinq forts que le duc de Cardonne a voulu faire aussi bons que ceux de Perpignan. Toute cette fortification faite et achevée en trente-deux jours de travail, quatre à cinq mille pionniers et douze à quatorze mille soldats y ont travaillé avec telle violence et tel soin que ceux qui voient maintenant ces travaux estiment qu'ils étaient plutôt désignés pour un établissement que pour un retranchement de camp.

La forteresse qui est au-dessus est environnée de travaux si parfaits qu'il est facile à juger que le meilleur homme de guerre d'Espagne y a travaillé. Les batteries, au nombre de six, où il y avait seize pièces de canon et quatre mortiers, étaient si bien faites et si bien fournies que l'on peut assurer que ce dessein était formé depuis plusieurs années. Les magasins et parcs de l'artillerie si abondants en tout ce que l'on peut souhaiter, non-seulement pour ce dessein mais pour conquérir toute

[1] Cette pièce a été déjà imprimée, mais elle est devenue tellement rare qu'on a cru devoir la reproduire ici, comme complément des documents précédents.

la France, si l'avidité d'Espagne peut aller jusques à ce point de présomption, qu'il est facile à juger que non-seulement le Roussillon, Perpignan, Barcelone et toute la Catalogne ont fait leurs efforts, mais aussi toute l'Espagne. Le choix des gens de guerre, qui étaient au nombre de douze à quatorze mille hommes de pied et de dix-huit cents à deux mille chevaux, entre lesquels le régiment du comte-duc, de trois mille hommes choisis et armés de même, tenait un des premiers rangs, fait bien voir que cette entreprise était le dernier effort d'Espagne et d'où ils espéraient le recouvrement de leur honneur, que la perte des îles et leur refus de combattre M. le duc de Savoie, la perte de tant de places et de telle conséquence en Flandre et la Franche-Comté, Alsace et Allemagne, avaient bien ébranlé. Enfin ce dessein si bien conçu, conduit avec tant d'adresse et de dépense, exécuté avec tant d'adresse et de soins qu'ils ont envoyé querir au bout du monde le meilleur capitaine qu'ils eussent, a éclaté le 29 d'août et a été conduit avec telle ardeur que si la fidélité, le cœur et l'expérience de M. du Barry, gouverneur, ne s'y étaient rencontrés, on pourrait facilement croire qu'ils seraient venus à bout de leur dessein. Leur première attaque a été l'offre de cinquante mille écus et six mille de pension au gouverneur. Leur seconde, la surprise des cinq batteries et la troisième une attaque générale à la fausse-braie, où les rondaches et les armes espagnoles demeurèrent entre les mains du sieur de Leomon, capitaine au régiment de Languedoc, duquel la fidélité, le cœur et le soin ne se peuvent assez louer, ayant porté en cette place une plaie ouverte au bras qu'il avait eu rompu à la prise des îles. Ils ont continué leur travail sans grande interruption ni alarmes que celles que l'affection que M. de Saint-Annez, fils du gouverneur, donnait par divers espions qu'il envoyait et divers efforts qu'il faisait pour entrer et faire entrer de ses amis dans cette place. Cependant M. le duc d'Haluin, gouverneur de la province, assemblait les forces du roi qui s'y rencontraient de diverses recrues ou nouveaux régiments qui s'y faisaient et qui ne pouvaient pas monter plus haut de quatre mille hommes et deux cents chevaux; et aussi par toute la province il conviait tous les corps, communautés et personnes de qualité et ses amis particuliers, de le venir assister en ces rencontres; ce qui a été

fait avec tant de soin, de cœur et de promptitude par toute la province, et le parlement, de qui la fidélité et l'affection se sont montrées en cette occurrence, que le 26 du mois de septembre il s'est rendu à Sigean sept mille hommes de pied et quelque cinq cents chevaux, que ledit sieur fit marcher, sous la conduite de M. d'Argencourt, maréchal des camps et armées de sa majesté, droit à une petite plaine où il y avait de l'eau pour la commodité de l'armée, entre le col de la Grède, celui de Saint-Jean et la montagne. Le 27, trois à quatre mille hommes et trois à quatre cents chevaux arrivèrent encore, avec lesquels M. le duc d'Haluin alla joindre son avant-garde, à laquelle ayant donné ordre de marcher, dès le matin tout se mit en bataille sur le dehors du canal, d'où on commença de marcher droit aux ennemis, non pour les combattre, mais pour avoir lieu, à la faveur de quelques escarmouches, de reconnaître les retranchements et fortifications des ennemis. Et comme le principal dessein, fondé sur la connaissance qu'on avait des armements de la montagne avant qu'elle fût fortifiée, portait à attaquer sur la main droite du côté de l'étang, tous ceux qui firent cette reconnaissance demeuraient extrêmement surpris de la grandeur des fossés, de la hauteur des remparts des deux divers forts, forts et palissadés, qui allaient cinquante pas dans l'eau, et de la quantité d'artillerie qui fut tirée de tous ces retranchements, dans lesquels toute la cavalerie des ennemis était retirée sans que (quoi que l'on pût faire) on les pût obliger à sortir; ce qui fit résoudre à remettre au lendemain et reconnaître encore une fois avec tous ceux qui commandaient les corps, afin que, si on prenait résolution d'attaquer, ils fussent mieux informés de l'état du lieu où ils devaient donner. Cette seconde reconnaissance fit mieux voir la quantité d'artillerie des ennemis, le nombre de leurs hommes, tous les parapets étant bordés et de distance en distance des bataillons et des escadrons de cavalerie qui soutenaient ceux qui gardaient ce retranchement. La pluie, la nuit et le mauvais temps empêchèrent que dès le soir on ne pût prendre résolution, de sorte que chacun étant retiré à son quartier songeait à ce qui serait plus utile au service du roi, durant que toute la noblesse et toute la soldatesque étaient en impatience de témoigner au roi leur fidélité et leur affection

et que le général était en des désespoirs inconcevables des difficultés qui se rencontraient à son dessein. Les uns pensaient à aller dans le Roussillon faire repentir le duc de Cardonne et Perpignan de leur témérité, les autres à asservir le reste de la Provence, faisant une tête à la vue de Leucate quand même elle aurait été prise, les autres aux divers moyens de l'attaque de cette armée cachée dans ces grandes fortifications qui faisaient paraître l'affaire presque impossible à tout le monde. Durant ce temps, M. d'Argencourt ayant formé quelque dessein d'attaquer sur la main gauche, l'alla communiquer à M. de Varennes, lieutenant-général de cette armée, lesquels allant trouver leur général, furent reçus comme porteurs de la meilleure nouvelle qui pût arriver. A l'instant le conseil fut assemblé, l'affaire résolue, le commandement donné, les fascines, échelles, pontons, pics et pelles distribués; la joie commença à paraître en toute l'armée et l'espérance de pouvoir témoigner, en la plus difficile action qu'on pouvait entreprendre, l'excès de leur fidélité et de leur courage. La résolution fut prise de faire cinq attaques, dont celle du pont, qui était la main droite, fut donnée au sieur de Saint-Annez avec son régiment, soutenu des communes de Narbonne, de Béziers et du diocèse de Castres, de la compagnie des volontaires commandée par le sieur de Lairan et d'une de mousquetaires à cheval, de Toulouse, commandée par le sieur de Bourgros, trésorier de France audit Toulouse; à la main gauche, près la mer, vers un port nommé la Franquine, le régiment de Languedoc donna, soutenu par le sieur de Jonquières, de Montbrun, et le baron de Mirepoix avec chacun un corps d'infanterie qu'ils avaient amené, qui étaient soutenus par M. le marquis d'Ambre, lieutenant de roi en Languedoc, avec une troupe de ses amis particuliers, au nombre de cent cinquante gentilshommes qu'il avait amenés, soutenus par le sieur de Mirecourt, guidon des gendarmes de M. le comte de Cramail, qui avait amené cinquante maîtres de sa compagnie.

A la main droite du régiment de Languedoc donna le sieur de Saint-André à la tête de son régiment, soutenu par les communes de Nîmes et celles de la ville de Castres, soutenues par la compagnie des gendarmes de M. le duc d'Haluin, commandée par le comte de Bioulé; après quoi

marchait le sieur de Clermont-Sessac à la tête de cinquante à soixante gentilshommes de qualité, volontaires, soutenus par le sieur de Thélusson.

A la main droite de Saint-André, donna le régiment de Castelan, soutenu par un bataillon des communes de Montpellier et un de celles de Carcassonne, soutenus par le comte d'Aubijoux, qui commandait la Cornette-Blanche avec cent gentilshommes, après lesquels marchaient le marquis de Mirepoix avec quelque cinquante de ses amis, messieurs de Cerdagne avec même nombre de leurs parents et amis, et après M. de Meauléon avec même nombre de ses amis.

A la main droite de Castelan, donna le régiment de Vitry, à la tête duquel était le sieur de Clermont-Vertillac, maréchal-de-camp d'un régiment et six officiers de La Tour qui étaient venus faire des recrues, dont trois furent tués et les autres blessés; lequel régiment était soutenu d'un corps d'infanterie commandé par le sieur de Villandis, et celui-ci par un autre commandé par le sieur de Rossel, soutenu par les gardes de M. d'Haluin, commandés par le sieur Dandouville, et une autre compagnie de mousquetaires à cheval de Toulouse, commandée par le sieur de Catel, soutenue par la compagnie des chevau-légers du sieur de Boissac, à la tête de laquelle était M. le duc d'Haluin, laquelle était soutenue par M. de Sainte-Croix, à la tête de sa compagnie; après quoi marchaient le sieur de Saussan et le sieur de Saumeuse avec deux autres de quartiers-maîtres.

Sur la main droite de tous ces corps, il en fut laissé un de réserve des communautés de Lodève, de Gange et une escouade soutenue par le sieur d'Espondeillan avec une compagnie de cinquante maîtres.

Cet ordre étant donné, l'arrivée de la nuit commençant par son obscurité à empêcher que dix-huit ou vingt pièces d'artillerie ne rompissent leurs bataillons et escadrons avant qu'on pût venir aux mains et que l'état des troupes ne fût connu aux ennemis, de peur que la faiblesse ne leur eût fait prendre cœur, le signal de quatre coups de canon donné, les cinq attaques commencèrent : celle de la main droite, faite par M. de Saint-Annez, fut repoussée; ayant été blessé d'un coup de mousquet à la tête, de huit coups de pique et d'épée, son lieu-

tenant-colonel tué et quelques autres officiers, tous ces corps d'infanterie lâchaient le pied; aussi avait-on bien cru que cette attaque servirait plutôt de diversion que de voie pour emporter le retranchement. Les quatre autres attaques, conduites de sorte que les quatre régiments qui faisaient tête ne se contentaient pas de faire passage à la cavalerie et de déloger à coups de pique et d'épée les ennemis de leurs retranchements, mais les poussaient jusques à ce qu'ils eussent trouvé les divers bataillons et escadrons qui les soutenaient. Lors la cavalerie arrivant, le combat fut opiniâtre de part et d'autre, l'espace de deux heures, à la clarté de la lune, qui semblait avoir une lueur extraordinaire pour favoriser la justice de la cause du roi.

Toute la cavalerie ennemie fut défaite par la nôtre et la plupart de l'infanterie, à la réserve d'un bataillon du régiment du Comte-Duc, à la tête du grand fort, lequel ne se contentant pas d'être rompu et chassé de bande en bande par les escadrons de Boissac et Sainte-Croix, à la tête desquels était M. d'Haluin, ils se raillèrent huit ou dix fois à la faveur de leur fort, et M. d'Haluin rallia tout autant de fois sa cavalerie pour les défaire. De sorte que cinq heures durant la victoire fut indécise, tantôt l'infanterie des ennemis se retirant rompue par notre cavalerie, tantôt notre infanterie ployant, et partie de la cavalerie poussée par le feu d'un bataillon renaissant à toute heure à la faveur de son fort : de sorte qu'il faisait croire que c'était plutôt toute l'infanterie ennemie en divers bataillons qu'un seul corps, l'obscurité de la nuit ne permettant lors qu'on pût facilement découvrir les objets, la quantité des morts et des chevaux qui remplissaient le champ de bataille ne permettaient plus qu'on pût presque se mettre en bataille, joint que la lassitude que cinq heures d'un combat continuel avaient causée de part et d'autre fit que chacun se remit à prendre haleine en attente du jour, où l'on espérait vider ce différend.

Durant ce silence, quelque particulier de l'armée se souvint qu'il y avait quatre bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, lesquels, n'ayant pu entrer à l'attaque du sieur de Saint-Annez, étaient inutiles; il les alla querir et les amena au champ de bataille si heureusement que ceux qui croyaient et craignaient que tout fût perdu de la part du roi, à

cause du grand silence qu'on voyait et du feu qui paraissait du fort des ennemis, ayant repris un nouveau cœur par la venue de ces troupes fraîches auxquelles ils se raillaient, qui fit éclater un bruit qui passa jusques aux ennemis, que 4,000 hommes et 400 chevaux frais étaient arrivés. Chacun se remit en ordre, les bataillons se formèrent, et l'obscurité de la nuit par le coucher de la lune ne permettant pas qu'on pût rien entreprendre, fit qu'on attendait le jour avec grande impatience, auquel temps on vit le reste des ennemis suivant la campagne couverte de corps morts des ennemis et des chevaux, l'étang tout couvert de gens qui se sauvaient et qui se noyaient, et les diverses batteries pleines de canons dont les retranchements étaient encombrés. M. d'Haluin marcha droit au camp de cavalerie avec sa cavalerie, où il ne fut trouvé que la vaisselle d'argent du général ennemi dans sa tente, et, auprès, celle des deux autres chefs, et l'argent de l'armée, qui fut bientôt escorté; les tranchées vides et prêtes pour l'attaque ainsi que les parcs de l'artillerie, tout ce qui était enfin des munitions des ennemis en si bon ordre qu'il est facile à juger qu'ils n'ont pas eu grand temps à se troubler; trente-deux pièces de fonte, quatre mortiers, trois cents quintaux de poudre, cinq ou six cents de plomb, sept ou huit cents de mèches, cinq ou six mille boulets, autant d'outils pour la terre, cent chariots attelés de mulets et bœufs, et une prodigieuse provision de chevalets, blindes, et divers bois, témoignant bien que leur audace leur faisait penser à de plus grands desseins que leurs forces ne pouvaient entreprendre. J'oubliais à dire dix drapeaux et deux cornettes de cavalerie, qui sont les seuls qu'ils arboraient.

La perte qu'ont faite les ennemis ne se peut savoir, parce que la mer et l'étang en cachent la plus grande part; et la peur ôtera pour le moins l'envie à un autre de ne plus porter les armes, et à tous de songer jamais à la France. Mais l'on trouve dans l'armée pour le moins deux ou trois mille soldats vêtus à l'espagnole, et plus de six mille qui ont maintenant double armure.

De vouloir dire le nom de ceux qui se sont signalés en ces rencontres, impossible, car l'armée n'étant composée que de seigneurs et gentilshommes particuliers et des gens de cœur de la province, il faudrait presque autant de chapitres qu'il y a eu d'hommes; mais l'on ne peut

que l'on ne die que M. le duc d'Haluin y a fait le soldat, le capitaine et le général avec tant de cœur, tant de conduite et si grande hardiesse, qu'on peut dire avec vérité que s'il n'a surpassé son père en cette seule action, il l'a bien imité.

M. le marquis de Varennes, lieutenant-général de l'armée, y a travaillé avec tant de jugement dans la résolution, de prudence dans la conduite et de cœur dans l'exécution, qu'il a fait voir à tout le monde que l'extrémité de la maladie en laquelle il est n'a rien diminué de sa valeur connue de si longue main.

M. d'Argencourt, maréchal-de-camp, auquel seul le dessein de cette attaque est dû, dans l'opinion que chacun avait de son impossibilité à cause de la grandeur des retranchements, de la quantité d'artillerie et du nombre d'hommes de pied et à cheval qui excédait celui des attaquants, n'a pas moins témoigné de cœur que de conduite en l'exécution qu'il a fait du jugement en la proposition.

Toute l'infanterie a fait des merveilles à gagner les retranchements et toute la cavalerie à rompre celle des ennemis et les bataillons formés qui soutenaient les retranchements.

Mais il faut avouer que M. de Boissac y a fait des merveilles. MM. de Sainte-Croix et d'Escoulé ont eu chacun deux chevaux tués sous eux; les sieurs de Lastronque et Espondellan y ont rallié leur armée tout autant de fois que les ennemis ont paru et les ont chargés de même.

M. le marquis d'Ambre, blessé de trois coups de mousquet qui lui ont percé le bras de part en part, est retourné trois fois au combat avec ses blessures.

Le sieur de Clermont, lieutenant des gardes de monseigneur le cardinal duc de Richelieu, a fait tout ce qu'un soldat déterminé et un sage capitaine pouvait, ayant été en pourpoint à cheval avec l'infanterie gagner les retranchements, et à toutes les charges qu'a faites la cavalerie.

Le sieur de Menneville, capitaine de chevau-légers, ayant laissé sa compagnie en l'armée de Guienne, est venu en volontaire chercher la guerre en celle-ci, où il a montré en pourpoint qu'il était soldat et capitaine.

Le sieur de Clermont-Vertillac, mestre de camp d'un régiment en

garnison en Provence, a reçu, à la tête des enfants perdus, un même coup que celui qu'il a eu à la prise des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, et le sieur comte de Clermont y a donné aussi, avec ses amis, de signalés témoignages de sa valeur.

MM. de la Guette, capitaine au régiment de Normandie, Dubosque, au régiment de Languedoc, et Durepaire, lieutenant en la citadelle de Montpellier, aide-de-camp, y ont fait leur charge avec grand cœur et honneur; et le sieur de Boure, qui a été premier capitaine au régiment de Picardie, a rendu des services incroyables, tant dans le combat que dans la reprise de la Palme et Roquefort, que les ennemis tenaient.

Le comte d'Aubijoux, qui commandait la Cornette-Blanche, s'est signalé, et M. de Clermont-Sessac, qui commandait un autre escadron de noblesse. M. le marquis de Mirepoix, par un témoignage de la valeur héréditaire dans sa famille, y a rendu sa mémoire à jamais recommandable par une glorieuse mort. Les sieurs de Saint-André et Annibal, bâtard de Montmorency, y ont extrêmement servi, ainsi que M. de Montbrun, qui commandait le régiment de gens d'armes à Corbie, et de Clermont, tous deux blessés, ont fait tout ce qu'on peut désirer d'un homme de bien et de valeur. Les sieurs de la Prune et de Paulo-Granval, avec leurs amis, ont glorieusement combattu, ayant été blessés de mousquetades, dont le premier est depuis décédé. Une infinité d'autres dont les noms me sont inconnus, ou que la mémoire ne me représente pas maintenant, ont fait tout ce qui était nécessaire pour une action si extraordinaire, en laquelle le sieur de Saint-André, mestre-de-camp, blessé de coups de piques et d'épées, a fait tout ce que le cœur, l'esprit et la connaissance au métier peuvent suggérer à un homme de sa naissance.

M. l'archevêque de Narbonne a servi avec soins incroyables, tant en la résolution qu'en la conduite de cette entreprise, et tous messieurs les prélats de la province ont contribué leurs soins et leurs biens pour faire diverses levées, et leurs suffrages pour l'imposition de cinquante mille écus pour chasser les ennemis, entre lesquels M. l'évêque d'Alby, qui a amené cinquante gentilshommes à ce combat, a toujours agi très-puissamment et utilement auprès de M. le duc d'Haluin, son

cousin germain, pour mettre à fin ce dessein, n'ayant non plus épargné sa personne que son bien. La passion qu'il avait pour le service du roi lui ayant fait oublier sa condition pour se trouver dans toutes les reconnaissances qui se sont faites de la place, et même dans les retranchements des ennemis au plus fort du combat pour y servir le roi, y assister son parent, et pour secourir les blessés spirituellement et corporellement.

MM. Miron et Dupré, intendants de la justice, l'un étant à Narbonne pour diligenter les nécessités et l'autre à l'armée pour y maintenir la justice et la police, ont témoigné leur affection aux extrêmes soins qu'ils ont pris à faire fournir l'armée de tout ce qu'elle avait besoin.

En un mot, cette armée pour conquérir la France, à laquelle tous les efforts d'Espagne sont employés durant qu'ils se laissent battre par tous les coins du monde, a été taillée en pièces par un combat acharné, dans ses propres retranchements parfaits, par un gouverneur d'une province particulière assisté de volontaires et des communes, excepté deux troupes de cavalerie, et sans autre assistance que les seules forces de la province.

M. de Sabran annonce à M. de Bordeaux la mort de M. le duc de Mantoue, et le changement apporté par cet événement dans les affaires d'Italie. On voit par une phrase soulignée, de M. de Sabran, qu'il pensait que l'occasion serait peut-être favorable pour s'emparer de quelques-unes des places fortes de cette principauté, dont madame la duchesse de Mantoue restait régente.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE SABRAN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

..... M. le duc de Mantoue est mort le 22, après vingt-un jours de maladie; trois jours après que les fièvres l'ayant quitté, on le tenait hors de péril, il a été surpris d'un catarrhe, ému d'une médecine qu'il avait reçue. La princesse, qui est de vingt-sept ans, mère

d'un fils, petit-fils du duc, de sept à huit ans, et d'une fille de neuf à dix ans, d'un esprit généreux et délicat. Aussitôt fut dépêché le sieur Constantin au roi, à son éminence et à messieurs les ministres, jour et nuit, l'adressant à moi, et me témoignant sa résignation à la volonté de sa majesté, et faisant tenir la mort secrète et les portes fermées de Mantoue jusqu'à ce que le temps qu'il lui fallait pour arriver fût passé; dont je le fis incontinent partir par la Provence le 24, et m'a écrit le 26. L'Espagnol ne manquera pas de se réveiller ; mais les intérêts de son fils et le désir qu'il avait toujours de gouverner, lui conseillèrent de le faire sûrement et de donner voile selon le vent. Le prince de la Mirandole est mort et a laissé entre les mains de sa belle-fille et de sa fille la tutelle du petit-fils et de la place sous la protection de Modène. *Voilà bien de bonnes places enquenouillées.* Je vous baise très-humblement les mains, et, sans réserve, je reste,

Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

SABRAN.

De Gênes, ce 1er octobre 1637.

Dans cette dépêche, M. le cardinal de Richelieu approuve les projets de M. de Bordeaux au sujet du passage de douze vaisseaux en ponant.

MONSIEUR,

M. le marquis de Sourdis m'ayant fait entendre que vous lui avez écrit qu'après que les douze vaisseaux destinés pour Alger auront fait l'effet pour lequel on les y envoie, on pourra les faire repasser dans le ponant sans les exposer à aucun péril, quoique la saison soit fort avancée. Je vous fais ce mot pour vous dire que si cela est, je le trouve fort bon, et vous envoie l'ordre nécessaire à cet effet. Mais si vous jugez qu'il y ait le moindre danger du monde pour lesdits vaisseaux, je ne désire pas qu'on les hasarde, aimant mieux attendre au printemps à les faire repasser que de leur faire courir le moindre péril. Vous êtes sage et avisé, c'est pourquoi je m'en rapporte entièrement à votre jugement et à celui de ceux qui sont sur les vais-

seaux qui connaissent les mers et les passages. Assurez-vous de la continuation de mon affection, et que je suis,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal de Richelieu.

Dans cette lettre, le roi félicite M. de Bordeaux sur les services qu'il a rendus pendant le siége de Leucate.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Maur-des-Fossés, le 11 octobre 1637.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, j'avais appris avant l'arrivée du sieur de Mayolas près de moi, comme vous vous étiez porté diligemment en Languedoc sur le premier avis qui vous avait été donné que les ennemis s'avançaient vers Leucate, étant allé reconnaître les moyens de secourir la place par mer, et j'avais eu une satisfaction particulière de l'affection et promptitude que vous aviez fait paraître en cela pour mon service; mais j'en ai reçu une beaucoup plus grande, apprenant par ledit sieur de Mayolas comme vous avez assisté mondit cousin le duc d'Haluin de vos bons avis, et de tout ce qui a dépendu de vous dans l'occasion de l'attaque de l'armée des Espagnols qui assiégait Leucate, et dans la bataille que mondit cousin leur a donnée, où ils ont été entièrement défaits après un sanglant combat, et ainsi ma place de Leucate glorieusement délivrée; ayant même su comme, dans la chaleur de l'attaque, vous avez rallié un corps considérable de troupes de cavalerie et d'infanterie, et l'avez mené à mondit cousin si à propos, qu'il lui a utilement servi pour assurer la victoire; de quoi j'ai bien voulu vous témoigner par cette lettre, que je vous sais tout le gré que méritent les services que vous m'avez rendus en cette importante et considérable occasion, et vous assurer qu'en toutes celles qui s'offriront de le reconnaître je vous donnerai de très-bon cœur tous les effets que vous

pouvez attendre de ma bonne volonté. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

M. le comte d'Harcourt ayant été rappelé après le combat de Leucate, M. de Noyers annonce cette circonstance à M. de Bordeaux, et lui donne ordre, de la part du roi, de faire repasser douze vaisseaux en ponant, pour mettre les côtes du nord et de l'ouest de la France à l'abri de toute insulte.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, le 24 octobre 1637.

MONSIEUR,

J'envoie ordre à M. le comte d'Harcourt de s'en revenir par delà, le roi n'ayant pas estimé qu'il y fût plus nécessaire après le désarmement des vaisseaux; ce sera maintenant à vous seul à prendre le soin de la mer et de l'armée navale, et faire en sorte que l'on emploie si utilement le temps au radoub des navires et vaisseaux, que quand la saison de mettre en mer sera venue vous ne soyez retardé par le défaut des choses nécessaires.

L'intention de son éminence est que, suivant la volonté du roi, les douze vaisseaux qui doivent être allés en Alger repassent le Détroit avec le plus de matelots ponantins que faire se pourra, afin de pouvoir utilement servir en nos mers de deçà, les joignant à huit autres vaisseaux que son éminence fait état d'y armer au renouveau, jugeant bien que les ennemis s'imaginant que toutes les forces de nos mers sont engagées en levant, n'y manqueront pas d'armer puissamment en ponant, où ils nous croient entièrement désarmés et sans force de mer. Vous en verrez le même par les dépêches de son éminence et de M. de Loynes, secrétaire de la marine.

Le roi a fort approuvé l'état que vous m'avez envoyé pour le nombre et la subsistance des gens de guerre, en Provence; mais comme je mande à M. de Champigny de le faire si ponctuellement exécuter que M. le maréchal de Vitry n'ait pas sujet de dire que l'on fait force belles propositions et qu'on n'en exécute aucune, car le roi m'a bien su dire qu'il fonderait ses résolutions pour la Provence là-dessus, et qu'il ferait état, pour la difficulté des côtes des mers de levant, des trois mille hommes qu'on promet pour la campagne, si l'occasion le requiert; je vous prie derechef, monsieur, de vouloir apporter vos soins à ce que le nombre d'hommes porté par l'état soit effectif, et que M. le comte de Castres, auquel j'en écris en l'absence de M. de Vitry, ait la connaissance de cette affaire que le service du roi et sa charge requièrent. Je ne vous réponds pas par cet ordinaire sur le sujet de la lettre que j'ai envoyée à M. de Champigny touchant le chiffre; ce sera par le prochain, Dieu aidant. Je vous prie d'avoir toujours pour recommandé le cher M. Lequeux, et de croire que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Noyers.

M. le maréchal de Schomberg annonce à M. de Bordeaux qu'il a reçu l'ordre du roi de rejoindre M. le prince de Condé.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Si je trouvais autant d'occasions de vous servir comme de vous écrire, j'aurais avec raison de quoi me satisfaire pleinement sans vous être impatient; mais puisque tous les désirs que j'en ai ne servent qu'à me rendre plus malheureux de ne les pouvoir exécuter, recevez, s'il vous plaît, l'importunité de mes lettres comme une marque de la passion que j'en ai. Cependant vous trouverez bon que je vous fasse connaître

pour prophète ou du moins pour une personne capable de faire bien promptement de grandes impressions dans l'esprit de son éminence, puisqu'il m'a déjà fait l'honneur de me mander qu'en cas que M. de Lavalette ne tente pas de forcer les ennemis dans le frais de Labour, où ils se sont retranchés, et qu'il refuse ce second commandement qu'il lui en fait, qu'il m'ordonne de me tenir prêt avec trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, pour aller joindre M. le prince et essayer d'ôter de là ses ennemis. Je crois en effet que cela n'arrivera pas, et que mondit sieur le duc de Lavalette obéira, puisqu'il y va de son honneur; mais ce m'en est toujours beaucoup que le roi me propose pour cela, et que vous me fassiez celui de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

De Montpellier, le 27 octobre 1637.

Dans cette lettre, M. de Noyers apprend à M. de Bordeaux que M. le maréchal de Vitry est mis à la Bastille, et que M. le duc d'Haluin est nommé maréchal de France.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Ruel, le 29 octobre 1637.

MONSIEUR,

Le roi a fait arrêter M. le maréchal de Vitry, et il est à présent dans la Bastille, et en même temps sa majesté a fait M. le duc d'Haluin maréchal de France. Dans la différente fin de ces messieurs, l'on peut juger la différence de leurs procédés. Il faut maintenant bien vivre avec M. le comte d'Aletz, auquel le roi a donné le gouvernement de la Provence et de la place de Saint-Tropez, car, en vérité, monsieur, il y va du vôtre que l'on ne vous voie pas mal avec un seigneur de cette condition, dont la vertu, la douceur et la bonté sont connues à tout le monde.

Je mande à M. de Champigny d'informer secrètement et prudemment sur le sujet des plaintes que le pays a faites tant de fois dudit maréchal de Vitry, et encore du fait des îles et autres chefs dont vous me parlez par votre dernière; et comme il n'est à propos que vous vous mêliez en public de cette information, aussi faut-il que vous assistiez prudemment et accortement ledit sieur de Champigny dans l'exécution de ce dessein, et que par vos bons avis je puisse être informé de la vérité et parvenir à la connaissance de ce qui s'est passé dans la province au préjudice du service du roi.

Bientôt vous aurez M. le comte d'Aletz et les avis de ce qui est à faire dans la côte et dans toutes vos places maritimes, afin que les ennemis ne se puissent de rien prévaloir dans ce changement.

Faites-moi l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Noyers.

Le roi annonce à M. de Bordeaux que, voulant châtier M. de Vitry, il l'a fait mettre à la Bastille; qu'il lui retire sa charge de gouverneur de Provence, et qu'il confie ces fonctions à M. le comte d'Aletz. Le roi engage M. de Bordeaux à assister de ses conseils M. le comte de Carcès, lieutenant-général de Provence.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

De Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1637.

Monsieur l'archevêque de Bordeaux, ayant eu connaissance de la mauvaise conduite du maréchal de Vitry au gouvernement de Provence, que je lui avais donné avec la bonté que chacun sait, je n'ai pu la souffrir, et l'ayant fait arrêter à son arrivée par-deçà, j'ai en même temps résolu de lui ôter la charge de gouverneur de Provence, et de la rem-

plir de la personne de mon cousin le comte d'Aletz, que je sais avoir toutes les bonnes qualités pour s'en acquitter dignement, lequel ne pouvant s'acheminer sitôt par-delà, j'ai bien voulu cependant vous faire savoir mes résolutions sur ce sujet, afin que vous ayez loisir à empêcher que les ennemis ne puissent rien entreprendre sur les places maritimes de cette province, et au surplus vous assistiez par vos bons avis et vos soins, en toutes occasions, le sieur comte de Carces, mon lieutenant-général en la province, de sorte qu'il n'y puisse arriver aucun mouvement préjudiciable à mon service. Et sur ce je prie Dieu vous avoir, monsieur l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

LETTRE DE M. D'HALUIN

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Je reçois dans votre absence les mêmes témoignages de vos bonnes volontés que quand vous êtes présent en ce pays; aussi pouvez-vous croire qu'en quelque lieu où je puisse être, et en quelqu'état qu'il plaise au roi me mettre, je serai toujours pour vous tel que vous m'avez engagé, c'est-à-dire votre très-humble serviteur. J'avoue que j'ai tort de faire cette explication, puisque vous pouvez bien juger, par les infinies obligations que je vous ai, que je ne pourrais pas vouloir dire autre chose, sinon que je vous serai éternellement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

SCHOMBERG.

De Béziers, ce 16 novembre 1637.

Dans cette dépêche, M. de Bordeaux donne de nombreux détails à M. de Noyers sur les abus qui règnent dans le gouver-

nement et l'organisation des troupes en Provence, et il propose d'assez nombreuses améliorations.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE NOYERS,

LUI DISANT QUE LE CARDINAL DE SAVOIE VEUT ENTRER DANS LE PIÉMONT, ET QUE Mme DE SAVOIE A BIEN REÇU LES OFFRES QU'IL LUI A FAITES DE LA PART DU ROI.

A Cannes, le 20 novembre 1637.

MONSIEUR,

Le bruit continuant de l'approche du cardinal de Savoie pour entrer dans le Piémont, joint à l'ordre qu'il est nécessaire de mettre en toutes les garnisons de ces côtes pour leur établissement à peu près de l'état que je vous en ai envoyé en attendant que nous recevions le vôtre précis, m'a obligé de me rendre ici avec messieurs de Champigny, de Mareuil, de Nancré, et autres officiers du pays, pour voir ce que nous aurons à faire pour régler les garnisons des îles avec un homme de la part du comte de Carces.

Il y a quelque temps que je vous mandai, ce me semble, comme j'avais dépêché un courrier à madame la duchesse de Savoie pour lui témoigner la part que tous les serviteurs du roi prennent en son accident et pour lui offrir tout ce qui dépendrait de sa majesté en ces pays ici, et de lui obéir en tout ce qu'elle m'ordonnerait; et je vous dirai par celle-ci comme madame a agréé ces civilités et témoigné en être fort obligée au roi, auquel elle en écrit. Je m'assure aussi qu'elle me fait l'honneur de me le mander. Le marquis de Bagnasque, auquel j'ai fait les mêmes offres, les a aussi reçues avec grande joie, d'autant que le cardinal de Savoie est à Alexandrie. Je ne sais si sa majesté et son éminence agréeront mon procédé en ce rencontre, et vous supplie de me le mander.

Le commandeur de Guitaud a fait voir à M. de Champigny comme il était innocent du vol d'eau de Naples et de senteur, dont vous lui

avez écrit, puisque c'est un nommé Ponthriant, officier des galères. Ce sont tous jeunes gens qui sont dans ce régiment, et qui font pareils désordres partout où ils sont; ceux qui sont dans Saint-Honorat ayant rompu et volé tous les magasins qui y étaient, dont on a informé il y a long-temps : ce qui nous fait résoudre d'y avoir plutôt une plus faible garnison que de les y laisser davantage, dans les plaintes qu'on nous en fait tous les jours.

Les procureurs du pays paient galment aux garnisons ce qui est du fonds du régiment de Vitry et de trois autres régiments; mais comme la dépense est plus grande, et que vous n'avez point encore réglé ce que vous voulez faire des régiments qui augmentent cette dépense, comme les galères, Vaillac, Saint-André, Clermont-Vertillac et autres, j'ai bien peur qu'il y aura de grandes crieries, et qu'au lieu d'un petit ordre et établissement que nous croyons faire, nous tombions dans le désordre : c'est pourquoi je vous supplie très-humblement d'y mettre la main et de penser de bonne heure à y remédier pour empêcher le mal qui en pourrait arriver.

Nous nous en retournerons le long de la côte voir en quel état sont toutes les places et l'établissement qu'il y faut faire. On souhaiterait bien d'avoir vos ordres pour les y exécuter d'un même temps.

Je vous envoie une lettre du lieutenant de l'amirauté d'Agde, en attendant que je vous envoie son procès-verbal, par laquelle vous verrez que le port n'y est pas moins bon que je vous l'ai mandé, et que les étrangers ont plus de connaissance de nos ports que nous-mêmes.

Il se glisse ici de grands abus parmi les troupes : d'autant que les officiers voient à présent que la paie est bien réglée, ils font passer quantité de passe-volants en leurs compagnies et apportent des lettres et des brevets du roi pour être payés aussi bien présents qu'absents. Si on ne les passe, vous êtes sans régiments et êtes chargés de leurs corps; passez-les aussi, vous n'avez que des officiers. Si bien que j'estime pour y remédier qu'il faudrait que vous envoyassiez un ordre ou un mot de lettre du roi, par lequel il défende très-expressément de payer que les effectifs, et actuellement seront ceux qui seront malades ou qui auront été blessés dans le service; et que les compagnies qui ne seraient au-

dessous de cinquante hommes, les officiers n'en seront point payés, non plus que de leurs états, mais que l'on donnera aux soldats leur paie manuellement en les distribuant aux autres compagnies.

Je vous rendrai compte de tout mon petit voyage quand je serai de retour à Toulon. Et cependant je vous supplie de me croire,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

De Sourdis.

P. S. Auparavant que de partir de Toulon, je fis tant que je fis sortir les vaisseaux du port et les mettre à la rade pour les faire passer; mais comme le temps n'était pas propice, ils ne purent faire voile ce jour-là; néanmoins le lendemain le temps ayant changé, je crois qu'ils sont à la mer, et que par ce courrier vous en serez informé.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur,

Enfin, vous recevez la nouvelle tant désirée de votre congé et la résolution du partage des vaisseaux qui sont en levant, dont son éminence vous écrit d'y en laisser dix-huit avec les vingt galères, et de faire repasser le reste ès mers du ponant, où son dessein est de former un puissant armement pour s'opposer aux desseins que les ennemis y pourraient faire à notre préjudice. Vous aurez assez de bonté pour laisser avant votre partement une bonne instruction à M. de Champigny, pour qu'il puisse continuer à y servir utilement et au contentement de son éminence; et je ne vous en aurai pas moins d'obligation que si tous les biens que vous lui faites découlaient sur mon propre fils. Il ne faut pas beaucoup parler à un ami qui revient : aussi je coupe en me disant,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

De Noyers.

De Ruel, ce 24 novembre 1637.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, vous ayant envoyé mes ordres pour faire passer ès mers de ponant une partie des vaisseaux de mon armée navale, j'y ajoute cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez mettre sur ces vaisseaux quarante canons de ceux qui ont été gagnés sur les Espagnols à la reprise de mes îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré de Lérins, et que vous donniez ordre à celui qui commandera ces vaisseaux de prendre encore douze canons en Languedoc de ceux qui ont été pris sur les Espagnols à la bataille de Leucate, lesquels je mande à mon cousin le duc d'Haluin de faire délivrer à celui qui aura charge de vous de les recevoir, pour être tous mis où il sera ordonné à l'armée desdits vaisseaux par-deçà. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde,

LOUIS.

SUBLET.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 30 novembre 1637.

Le roi annonce à M. de Bordeaux qu'il a nommé M. le comte d'Aletz gouverneur de Provence.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je vous ai déjà fait savoir comme le mécontentement que j'ai reçu de la conduite du maréchal de Vitry m'a donné sujet de le déposséder du gouvernement de Provence et que je l'ai rempli de mon cousin le comte d'Aletz, lequel je sais être autant digne de cette charge par sa capacité, zèle et bonne intention, qu'il l'est par sa naissance et qualité; et comme j'ai cru qu'il était important

de ne pas différer de l'envoyer m'y servir, je le fais partir présentement de deçà pour cette fin, et je l'accompagne de cette lettre pour vous témoigner qu'il n'y a rien que je désire davantage que d'être assuré que vous établissiez et entreteniez avec lui une bonne union et correspondance en toutes les choses qui regarderont le bien de mon service et celui de ladite province pendant que vous avez à y demeurer, sachant que de sa part il s'en va entièrement disposé à suivre ce qui est en cela de ma volonté; et parce que votre affection et suffisance vous ont fait prendre une connaissance particulière des affaires de la province, je vous recommande aussi de lui communiquer cordialement toutes les lumières que vous en avez, et de lui donner vos bons avis sur toutes choses qui y peuvent être à faire pour mon service, afin qu'il y apporte le bon ordre convenable en tout ce qui dépendra de sa charge. Je vous aurai beaucoup de gré de l'assistance qu'il recevra de vous pour cet effet, laquelle je suis assuré qu'il vous rendra semblable en tout ce qui sera de son pouvoir, suivant la recommandation très-expresse que je lui en ai faite, ce qui m'empêchera de vous faire cette lettre plus longue que pour prier Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte garde.

LOUIS.

SUBLET.

Écrit à Ruel le 24 novembre 1637.

M. le cardinal de Richelieu écrit à M. de Bordeaux, sur une proposition de racheter les soldats espagnols et portugais.

M. de Loynes m'ayant fait entendre qu'il y a un Juif en Provence qui vous a proposé de retirer les Espagnols et Portugais qui ont été pris en mer et sur les côtes depuis que les deux couronnes sont en guerre ouverte, et qui sont maintenant sur les galères du roi, en payant une certaine somme pour leur rançon, et donnant, de plus, d'autres forçats pour mettre en leur place sur lesdites galères, afin que les chiourmes ne soient point affaiblies, je vous fais cette lettre pour vous dire que j'approuve cette proposition, et que je serai bien aise que vous l'exé-

cutiez, si vous la jugez utile. Pour cet effet, j'écris à mon neveu de faire faire une exacte perquisition sur les galères de tous lesdits Espagnols et Portugais, et qu'il vous remette entre les mains ceux qui s'y trouveront et tous autres que vous lui demanderez, au cas que vous terminiez cette affaire; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, qu'il faut auparavant que de donner la liberté aux uns et aux autres, avoir effectivement l'argent dont vous conviendrez avec ledit Juif pour leur rançon (lequel on pourra employer à l'achat d'autres forçats pris, ou par ceux de Gênes ou par ceux de Savone, si on en a besoin), et, outre cela, que ledit Juif fournisse autant d'hommes pour mettre sur lesdites galères qu'on lui rendra, ou, s'il ne le peut pas à l'heure même, qu'il donne de si bonnes cautions de le faire dans un temps dont vous conviendrez avec lui, qu'il n'y puisse pas manquer. La créance que j'ai que vous ne manquerez pas de prendre, en cette affaire et en toutes autres qui regarderont le service du roi, tous les avantages qui vous seront possibles, m'empêchera de vous y convier davantage, me contentant de vous assurer toujours de la continuation de mon affection, et que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très-affectionné comme frère à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

M. de Bordeaux transmet à M. de Noyers de nouveaux renseignements sur les préparatifs que font les Espagnols dans le port de Naples : quelques uns croient que cet armement est destiné à une tentative sur le comté de Nice. M. de Bordeaux expose aussi son avis relativement à de nouveaux subsides demandés à la Provence par M. le comte de Carces, lieutenant-général de Provence. Il refuse enfin, par honneur et par convenance de position, de donner de nouvelles preuves à l'appui des griefs reprochés à M. de Vitry.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE NOYERS.

Le 7 décembre 1637.

MONSIEUR,

Vous apprendrez, par la copie des lettres de ceux qui commandent à Alger, le dessein qu'ils ont de conclure la paix, aussi bien que par la relation des deux capitaines qui y ont été sept jours, attendant M. de Mantin, dont nous n'avons point de nouvelles; et si vous nous aviez consulté auparavant, nous vous aurions dit qu'il est fort bon homme, mais peu capable de commander une flotte, aussi bien que les vaisseaux qu'il avait menés peu propres pour ce voyage.

Vous verrez par une lettre de Ligourne, dont l'avis m'a été confirmé de Naples, de Gênes, et par un de nos vaisseaux revenu de la mer, qu'on fait un armement de trente-six vaisseaux à Naples, sur lesquels on met sept mille hommes de pied et force outils à remuer terre et casser rochers, et trois vaisseaux chargés de chaux. Les uns disent que c'est pour le comté de Nice, les autres pour la Provence, ce que je vous assure que je souhaiterais; car ayant La Tour et Vaillac en bon état, je serais assuré de voir battre trois fois cette année les Espagnols. Je sépare le long de la côte le régiment des galères et celui de La Tour, et tiens tout en état de leur faire voir que je ne dors pas; mais nous ne sommes pas assez heureux pour avoir encore cette occasion de servir.

Je viens présentement de savoir l'arrêt que vous avez donné pour la réunion de la procuration du pays avec le consulat dès Aix. MM. de Champigny et le premier président me mandent que ces gens-là se rendent indignes de la grâce que le roi leur a faite, n'ayant aucun respect ni d'eux ni de ceux de qui le roi se sert, voulant choisir des gens, sans en communiquer à personne, dont on craint fort le gouvernement. Néanmoins, comme vous n'avez rien mandé de vos volontés,

il semble que vous ayez pris vos sûretés avec eux par quelques voies que nous ne connaissons pas encore.

Les spéculatifs croient que l'assemblée qu'a indiquée M. le comte de Carces, contre notre opinion commune, est le sujet de l'élection qu'on veut faire du marquis de Janson et du sieur Duperrier, avocat éloquent et séditieux, afin que, leur faisant accroire qu'on ne veut que leurs libertés et priviléges, on les oblige à donner les 20,000 écus que demande M. le comte de Carces; ce qui est d'une périlleuse conséquence, car si les gouverneurs dépendent du pays par présents, outre que tous les jours ils en demanderont de nouveaux, à quoi ils obligeront les communautés par logements et délogements des gens de guerre, c'est que le roi ne doit espérer aucun service contre les peuples par les gouverneurs, de peur que leurs présents soient retranchés.

Souvenez-vous, s'il vous plaît, si vous permettez l'assemblée, d'ordonner qu'on leur demande 100,000 livres pour achever nos fortifications, qui sont inutiles sans cela.

Vous apprendrez par M. de Champigny les témoins qui se présentent; mais, comme l'argent et la peur sont capables de les faire changer, je crains maintenant seulement de les voir; et puis, pour vous dire le vrai, mon humeur et ma profession m'empêchent de poursuivre un criminel en l'état qu'il est.

M. de Lavoie, chevalier de Malte, commandant un brigantin, et ayant fait prisonnier le gouverneur de Sassari, fit avec ce dernier un traité par lequel le Sarde s'obligeait, moyennant de grandes récompenses pécuniaires et honorifiques, pour lui et les siens, à abandonner aux troupes du roi toutes les places, villes et bourgs de son gouvernement en Sardaigne. M. de Lavoie envoya aussitôt à M. de Bordeaux le projet de traité, dont suit la teneur.

TRAITÉ

FAIT ENTRE LE SIEUR CHEVALIER DE LAVOIE, FRÈRE SERVANT DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, ET LE GOUVERNEUR DE SASSARI.

Le chevalier de Lavoie étant allé à la mer avec un brigantin, a trouvé dans une barque qui venait d'Espagne, chargée d'étoffes dudit lieu, le gouverneur de Sassari [1], ville principale de Sardaigne, lequel ayant pris prisonnier, a fait un traité avec lui sans nous le communiquer, qui est :

Que le gouverneur de Sassari mettra entre les mains du roi, toutes fois et quantes il voudra, Larguier, Roze, Savoie et Castel-Arragonier, qui sont quatre villes dans l'étendue de son gouvernement, qui font la moitié de l'île, et aux conditions qui s'ensuivent,

A savoir : d'obtenir de sa majesté très-chrétienne le même gouvernement qu'il tient du roi d'Espagne pour lui et sa postérité;

Que le roi lui donne l'ordre de commandeur du Saint-Esprit et à deux de ses frères;

Que sa majesté lui donne les récompenses des charges suivant les services qu'il rendra à sadite majesté;

Que sa majesté fasse ordonner sur peine de vie, à quelque personne que ce soit et de quelque condition qu'ils puissent être, que, dans la conquête du règne, villes, cités, bourgs, villages, châteaux et forteresses, il ne soit fait tort ni déplaisir aux maisons ni personnes avouées dudit seigneur gouverneur, et que toutes les maisons marquées du scel de ses armes et d'une croix blanche de Malte soient conservées; et tous les biens des chefs desdites maisons auront mêmes priviléges que les naturels Français. Les armes ont une tête de More avec cinq ou six gouttes de sang à la gorge;

Que sa majesté délivre les patentes et commissions du sieur gouver-

[1] Sassari donne son nom à une petite rivière qui se jette à Porto-Torre, sur la partie du N. de l'île de Sardaigne, au S. ¼ S.-E. de l'île Asinaria. Porto-Torre ne peut recevoir que de petites embarcations.

neur pour lui envoyer premier que d'éclater le dessein, afin qu'il en fasse part à ses amis qui le doivent servir en cette entreprise.

Son éminence saura que Larguier est la ville qui domine le port de Porto-Corso, où il n'y a qu'une tour pour la garde d'icelui; il est à une lieue de Larguier. Ladite ville est forte extrêmement et se peut comparer à celle de Monaco, et on croit que Larguier vaut mieux que Cagliari, pour ce qu'il est de plus facile garde.

Sassari est la ville où est le parlement de toute l'île, où ceux de Cagliari même viennent plaider en dernier ressort; ville fort riche, fort peuplée, sans aucune fortification.

Roze est une ville nullement fortifiée, mais extrêmement pleine de vins, de blés et de choses dont ils font trafic particulier.

Castel-Arragonier est une fort bonne place, et avec un peu de soins on la peut rendre imprenable.

Le gouvernement dudit gouverneur contient la moitié du royaume de Sardaigne, qui consiste en cent soixante bourgs ou villes et quatre cités, qui sont Sassari, Larguier, Roze, Castel-Arragonier et Lousquadour.

M. de Bordeaux envoya l'instruction suivante à M. de Lavoie en l'engageant à donner tous ses soins à cette négociation.

INSTRUCTION AU SIEUR DE LAVOIE

POUR L'EXÉCUTION DU TRAITÉ PAR LUI COMMENCÉ AVEC LE SIEUR MARQUIS DE LERME, GOUVERNEUR DE SASSARI.

De Marseille, le 5 décembre 1637.

Premièrement.

Le sieur de Lavoie s'en ira, conformément à la résolution prise avec le sieur marquis, droit à Laisenaire, y mouillera l'ancre, et tirera un coup de canon sans balle pour servir de signal de son arrivée.

Et lorsque ledit sieur marquis viendra ou qu'il enverra vers lui, il lui fera voir le brevet du roi portant assurance de toutes les grâces

que ledit sieur marquis avait demandées, et l'assurera, en outre, de 4,000 écus de pension pour l'un de ses frères en France, et de 50,000 écus, une fois payés, audit sieur marquis aussitôt après l'exécution des choses par lui promises, avec le double des appointements annuels qu'il reçoit du roi d'Espagne; et ce, afin de lui donner mieux moyen de soutenir les dépenses nécessaires pour l'honneur et autorité de sa charge.

Ledit sieur de Lavoie acceptera l'offre faite par ledit sieur marquis de livrer la Porte-Réale de Larguier, comme aussi Porto-Torre et les Salines, et s'instruira par lui des moyens qu'il aura de satisfaire à cet article.

Saura de lui de quelles troupes il aura besoin, soit de gens de pied ou de cheval, et quels hommes de guerre de son pays il pourra mettre sur pied; d'autant que l'intention du roi n'étant autre que de remettre ces peuples en liberté, il désire que ce pays soit le moins foulé qu'il se pourra des gens de guerre, et n'y envoyer que ce qui absolument sera nécessaire pour tirer ces hommes de l'esclavage où ils sont à présent.

De sorte qu'il dépend dudit sieur marquis de régler les hommes qu'il faut, le temps et la forme la meilleure pour l'exécution de ce dessein.

Ces choses résolues, ledit sieur de Lavoie demandera des sûretés pour leur exécution et les otages promis, qui ne peuvent être suffisants qu'en donnant l'un ou l'autre des frères dudit marquis de Lerme; sans lesquels otages ledit sieur Lavoie ne se dessaisira point du brevet du roi, mais simplement d'une copie signée de sa main, après en avoir montré l'original audit sieur marquis; fera avec lui un traité qu'il avisera bien être, lequel sera signé double, afin que chacun d'eux en ait copie.

Que si ledit sieur marquis ne veut ou ne peut donner pour otage l'un de ses frères, il n'est pas raisonnable que l'armée du roi aille se présenter de delà sans assurance de pouvoir exécuter son dessein; mais, en ce cas, il faudrait que ledit sieur marquis proposât quelque expédient dans lequel le roi pût trouver sûreté.

Si cette exécution se peut faire, il faudrait que ledit sieur marquis

dégarnit, autant qu'il pourrait, les places du pays qui lui seront le plus suspectes, pour d'icelles fournir de vivres, munitions de guerre, et particulièrement de farines et de biscuits, les places qu'il devra livrer au roi; en sorte qu'il s'y pût d'abord rencontrer de quoi faire subsister quatre mille hommes pendant trois mois, et, ce faisant, tout ce qui serait trouvé dans lesdites places de munitions ou de vivres serait payé comptant audit sieur marquis.

Il faudrait aussi tirer dudit sieur marquis un mémoire des canons qui sont dans ses places, de leurs calibres et munitions, comme aussi de la quantité de cavalerie et d'infanterie qui pourrait être mise sur pied par le pays pour sa liberté.

Selon la résolution qui sera prise, ledit sieur de Lavoie s'en reviendra le plus diligemment qu'il se pourra, si mieux n'aime envoyer par le sieur Cazenac les mémoires de ce qu'il aura fait et traité, et cela seulement en cas que ledit sieur marquis ne demandât l'exécution de ladite entreprise présentement, mais vers la fin de l'hiver; car autrement, si ledit sieur marquis voulait donner les mains pour faire réussir promptement le dessein, le sieur de Lavoie s'en reviendrait sans retardement; et en ce cas, pour dédommager ledit sieur de Lavoie de la dépense faite pour lui et ses intéressés en l'armement de son vaisseau, lui serait payé comptant, huit jours après son retour, les sommes auxquelles se trouveront monter les dépenses dudit armement, de la levée de six vingts matelots qu'il doit embarquer, et de leurs vivres pour quatre mois, remettant dans les magasins du roi ce qui se trouvera de reste au retour que fera ledit vaisseau. Et pour récompenser ledit sieur de Lavoie et ses associés audit armement, de la dépense et perte de temps que feront lesdits matelots pendant leur séjour en Sardaigne, pour le traité ci-dessus, a été accordé qu'il lui sera payé par le sieur trésorier général de la marine la somme de (*en blanc dans l'original*)[1], sans que pour ce l'on puisse prétendre contre ledit sieur de Lavoie, pour le roi ni monseigneur le cardinal, aucun autre droit ni part aux

[1] (*En marge, de la main de Sourdis*) : En cas de retour, il sera récompensé à proportion du temps.

prises qu'il pourrait faire à la mer en allant en Sardaigne ou en revenant, sinon le dixième dû à son éminence, selon les ordonnances et coutumes de la mer.

Fait à Marseille, le cinquième jour de décembre 1637.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT, SALUT.

Ayant été particulièrement informé de la bonne volonté que le sieur (*en blanc dans l'original*) à présent gouverneur pour le roi d'Espagne de la ville de Sassari, principale de Sardaigne, et autres voisines, a fait paraître pour notre service au sieur chevalier de Lavoie, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et même qu'il a traité avec lui pour remettre en nos mains la ville de Sassari, celles de Roze, Arquier, Castel-Arragonier et autres lieux et places du gouvernement qu'il tient en ladite île, et ayant eu bien agréables les conditions et avantages promis audit gouverneur par ledit sieur chevalier, savoir faisons qu'après avoir vu et entendu la lecture de mot à mot des articles du traité fait entre ledit chevalier et ledit gouverneur, nous avons iceux agréés, approuvés et ratifiés, agréons et approuvons et ratifions par ces présentes signées de notre main, et avons pour l'exécution d'iceux accordé et octroyé, accordons et octroyons audit sieur gouverneur desdites villes et places de Sassari, Arquier, Roze, Castel-Arragonier et autres lieux de ladite île de Sardaigne, que moyennant qu'il remette lesdites villes et places ci-dessus nommées en nos mains ou de ceux qui auront commandement en notre armée navale de levant, nous le maintiendrons et conserverons et ses descendants et postérité dans ledit gouvernement, tout aussi bien qu'il le tient et possède pour le roi d'Espagne;

Que nous l'honorons de notre ordre du Saint-Esprit, que nous lui donnerons toutes les récompenses et charges qu'il pourra mériter en nous rendant service, et que dans la conquête des villes, cités, bourgs, villages, châteaux et forteresses étant en ladite île et royaume de Sardaigne, nous ferons donner ordre et tenir la main très-soigneusement par tous les chefs de nos gens de guerre qu'il ne soit fait aucune

violence, tort ni déplaisir aux personnes et maisons qui se trouveront adonnées dudit sieur gouverneur, et même que tous les seigneurs des maisons qui auront pour marque de sauvegarde le sceau des armes dudit sieur gouverneur jouiront des mêmes priviléges et exemptions dont les naturels Français jouissent en notre royaume; promettant audit sieur gouverneur en foi et parole de roi de faire inviolablement garder et observer tout le contenu en ces présentes, sans y entretenir ni permettre qu'il y soit entretenu en aucune manière, et obligeons nos successeurs rois à faire le semblable. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, données en notre château de Chantilly, le cinquième jour du mois de décembre, l'an de grâce 1637, et de notre règne le vingt-huitième.

Signé LOUIS,

et plus bas : Par le roi, SUBLET, et scellé.

Cette lettre de M. de Bordeaux à M. de Noyers, renferme des détails étendus sur quelques questions administratives, et sur la prise de plusieurs vaisseaux turcs par M. de Chastellux.

LETTRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A M. DE NOYERS (PAR SANSON).

Marseille, le 15 décembre 1637.

MONSIEUR,

Trois choses ont fait résoudre messieurs le premier président de Champigny et moi de vous envoyer ce courrier. La première, pour vous donner avis de l'élection des procureurs du pays, de leur humeur, et de ce qu'il y a à craindre de leur gouvernement.

La seconde, pour vous dire qu'ils refusent d'imposer pour l'année qui vient la subsistance des troupes que les autres avaient mise pour l'année courante, remettant à l'assemblée prétendue qui se tiendra, et qui serait presque lors inutile, d'autant que l'assemblée ne se tenant que vers la fin de janvier, on ne pourrait faire l'imposition qu'en

février et recevoir un mois après, de sorte que les troupes partiraient, lesquelles étant payées par subsistance, il faut toujours leur avancer de quinze en quinze jours, comme j'ai fait à mes dépens jusqu'à cette heure, et puis je me suis remboursé sur le pays quand les deniers ont été échus.

La troisième chose est pour vous dire l'extrême brigue que font les créanciers des communautés dont M. de Sanson est le principal, pour faire casser ou révoquer les arrêts qu'on a donnés en faveur des communautés, ce qui serait grandement préjudiciable au service du roi et avantage du corps de la province.

A ces trois inconvénients, on vous propose trois moyens.

Le premier, de ne point souffrir cette élection dont on craint l'issue, à cause de l'humeur des personnes et des brigues qui se sont faites pour l'établir, qui semblent renouveler les anciennes cendres.

Le second, de mander en diligence aux procureurs du pays, soit à ceux-ci, si vous en continuez l'élection, soit aux autres, nommés dans un arrêt dont nous vous envoyons brouillon, sans délai, d'imposer la somme portée par votre dernière ordonnance, pour être distribuée selon l'état, sans s'arrêter à assemblée ni autre forme, attendu la nécessité urgente.

Le troisième moyen est d'écrire aux gouverneurs qu'ils ne souffrent pas à l'avenir tant d'assemblées qui se font de ces créanciers, de peur que la multitude souvent n'échauffât les esprits, qui le sont assez naturellement en ce pays; et à la chambre des communautés de diligenter l'expédition de ces affaires le plus qu'ils pourront.

Les principales raisons de ces moyens proposés sont la connaissance qu'on a des esprits qui sont élus, lesquels étant chauds et intéressés grandement dans l'affaire des communautés impuissantes, et étant unis et d'alliance et d'amitié avec tous ceux qui ont entièrement fait les grands remuements, on craint qu'ils ne produisent quelques mauvais effets.

Pour ce qui est de l'imposition, on estime que l'assemblée proposée, et qu'on affecte désirer pour l'imposition de la subsistance des troupes, est grandement préjudiciable, tant parce que les procureurs du pays

étant commandés d'imposer seuls ce que le roi ordonne, ils craignent de répondre en leur propre et privé nom s'ils y manquent, ce que ne craint pas une assemblée de certains consuls qu'on ne connaît pas, et qui retournent prendre le manche de leur charrue quand ils ont quitté leur chaperon, lesquels ne craignent pas l'autorité, mais celle d'un gouverneur qui leur envoie des troupes ou leur donne du bâton, de sorte que le gouverneur y fera toujours faire ce qui lui plaira et non le roi, et le contraire aux procureurs du pays, lesquels, étant choisis par le roi, sont en effet des élus qui imposeront toujours ce qui leur sera ordonné.

Et pour les communautés impuissantes, elles paient tous les ans seize cent mille francs d'intérêt à leurs créanciers, lesquels étant payés en fonds, les communautés n'en sont pas plus pauvres; mais les terres changeant seulement de mains les communautés se trouveront quittes, et par conséquent en état de payer au roi, s'il en a besoin, les mêmes seize cent mille francs qu'ils paient maintenant aux créanciers avec ce qu'ils donnent au roi présentement.

Ce sont les raisons qui nous ont fait vous envoyer en diligence ce courrier, afin qu'il vous plaise nous envoyer promptement vos volontés, dont le retardement serait grandement préjudiciable, et pour empêcher que vous ne soyez prévenu par cet ordinaire.

Je vous dirai aussi que j'estime que cette armée de Naples est accouchée de neuf vaisseaux, que trois des nôtres ont rencontrés, qui allaient vers Cadix, lesquels n'ont osé attaquer nos trois vaisseaux.

Je vous dirai aussi que dans la prise faite par le chevalier de Chastellux, il se rencontre trois principaux qui gouvernent la douane d'Alger, et plus de trente du divan, si bien qu'ils font espérer merveilles. J'ai renvoyé six vaisseaux, lesquels de là s'en iront le long de la côte d'Espagne et de là en France, pour surprendre peut-être les ennemis, qui ne croiront pas qu'il y ait des vaisseaux; j'aurai outre cela douze vaisseaux qui battront tout cet hiver cette mer ici.

Tous ces ordres établis, je me rendrai en Avignon ces fêtes de Noël, avec M. de Champigny, et peut-être M. le premier président, afin de conférer de tout avec M. le comte d'Aletz, auquel je parlerai

comme je ferai quand je serai auprès de vous, et de là je poursuivrai mon chemin vers Paris. C'est pourquoi il serait bien nécessaire que ce courrier se rendît en ce même temps-là, afin que nous fassions tous les établissements avant que nous séparer; ce qui étonnera un peu les troupes si elles me voient partir sans cela, n'ayant pas encore pris créance à M. le comte d'Aletz.

LETTRE DU ROI

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Mons. l'archevêque de Bordeaux, je n'ai pu apprendre sans beaucoup d'étonnement que les consulaires de ma ville d'Aix, après vous avoir donné parole de nommer aux charges des nouveaux consuls des personnes reconnues affectionnées à mon service, en aient élu d'autres à qui il y a tant à dire, comme vous le marquez par vos dépêches. Et je vous assure que je n'aurais pas différé un moment de casser leur élection, et de séparer la procuration du pays du consulat d'Aix, suivant ce que vous m'avez proposé, si je n'eusse considéré que, leur ayant tout fraîchement, et sur le point du départ de mon cousin le comte d'Aletz d'auprès de moi, fait la grâce de les rétablir dans le pouvoir de choisir leurs consuls, pour lui donner d'autant plus de crédit dans la province, il pourrait arriver un effet tout contraire si, avant même qu'il s'y fût rendu, je changeais ce qui a été fait, en l'envoyant à sa charge; si bien que j'ai résolu de lui mander, comme je fais par ce courrier, qu'il ait à ordonner d'abord à ces nouveaux procureurs du pays, sur peine de désobéissance, d'imposer la subsistance de mes troupes suivant mon état du 24 octobre, trois jours après l'ordre qu'il leur en donnera, sans attendre l'assemblée des communautés, laquelle j'ai fait remettre à l'arrivée de mondit cousin, en cas qu'elle soit jugée nécessaire, et ensuite qu'il reconnaisse bien certainement avec vous et mes autres serviteurs qui sont par de-là, quelle est l'humeur de ces gens-là, et ce que je dois faire pour le mieux pour empêcher qu'eux ni leurs successeurs ne puissent produire des effets de leur mauvaise

volonté au préjudice de mon service, pour, sur le tout, ayant eu vos avis communs, y pourvoir ainsi qu'il sera plus à propos. C'est ce que je vous dirai par cette dépêche, priant Dieu vous avoir, mons. l'archevêque de Bordeaux, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

SUBLET.

De Saint-Germain-en-Laye, le 27 décembre 1637.

LETTRE DE M. DE NOYERS

A M. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR,

Ayant fait entendre au roi et à son éminence le contenu en votre dernière dépêche, sur le sujet de la création des consuls d'Aix et des procureurs du pays, sa majesté en a d'abord été bien étonnée, croyant que le premier qui a été nommé fût entièrement son serviteur; néanmoins, lui ayant représenté combien ils se sont mal comportés en la première démarche de leur magistrature, refusant l'imposition de la subsistance des troupes, sa majesté est tombée dans vos sentiments, et a pris résolution, non de les casser, mais de séparer le consulat d'Aix d'avec la procuration du pays, après toutefois que nous en aurons eu l'avis de M. le comte d'Aletz, auquel j'en écris par ce courrier, et suis bien aise que vous vous trouviez encore ensemble quand ce conseil se prendra, afin que vous instruisiez mondit sieur le comte d'Aletz des véritables sentiments de tout ce qui se passe par-delà, et lui aidiez à prendre les bonnes et salutaires résolutions, tant sur ce sujet que tout autre qui concerne le bien du service du roi et le repos de la province : cette consultation lui vaudra mieux que celle des plus fameux avocats du palais.

Pour ce qui est des esclaves d'Alger, son éminence vous écrit qu'elle remet à vous à en ordonner ainsi que vous aviserez pour le mieux, à condition toutefois de faire la paix et de restituer tous les esclaves chrétiens, prenant vos précautions nécessaires contre l'infidélité de ces gens-là. Personne ne le saurait si bien faire que vous. Aussi ne vous en

dirai-je davantage sur ce sujet, et me contenterai de vous assurer que personne n'est plus impatient de votre retour que,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

DE NOYERS.

De Ruel, ce 25 décembre 1637.

Cette dépêche termine l'année 1637, en offrant un journal sommaire et résumé de la navigation de l'armée navale continuée jusqu'à la fin de l'année.

RELATION

DE L'ARMÉE NAVALE DU ROI DE FRANCE EN LA MER MÉDITERRANÉE, DEPUIS LA FIN DE MAI 1637 JUSQU'A LA FIN DE L'ANNÉE.

L'armée du roi, après la prise des îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, étant retirée dans les ports de Toulon et de Marseille à la fin de mai, l'archevêque de Bordeaux reçut ordre du roi de repasser avec quinze ou vingt vaisseaux le détroit de Gibraltar; mais auparavant que de le faire, le roi lui permettait de voir s'il pourrait entreprendre quelque chose sur les ennemis de ses États ou sur les Turcs, dans la mer Méditerranée; lui ordonnait de laisser le reste des vaisseaux sous la charge du sieur de Mantin, chef d'escadre des vaisseaux du roi en Provence, et commandait à M. le comte d'Harcourt de l'aller trouver. Les préparatifs se font pour retourner à la mer; chacun fait ses victuailles, lorsqu'on apprend que les Espagnols, usant de leur droit ordinaire, qui est de ne garder aucune foi quand il y va de leur intérêt, avaient pris douze vaisseaux appartenant à la république ou aux particuliers de Gênes, sous prétexte qu'ils étaient de fabrique hollandaise, lesquels ils avaient pris avec ce qui restait de leurs galères, et vingt-cinq vaisseaux qui leur étaient venus de Naples, lorsqu'ils avaient appris l'arrivée du roi dans le port. Ce qui obligea ladite armée de remettre à la mer et d'envoyer offrir à MM. de Gênes, que s'ils désiraient que les armes du roi réparassent cet outrage et vengeassent

le tort qui leur avait été fait, ils n'avaient qu'à donner une de leurs galères pour venir montrer le lieu où ces vaisseaux avaient été pris, et qu'en quelque lieu qu'ils fussent, cinquante vaisseaux de l'armée du roi les iraient prendre pour leur restituer, l'armée du roi n'étant allée dans le Levant que pour assurer la liberté publique et s'opposer aux injustes entreprises des Espagnols.

Cette nouvelle arrivée à Gênes, le duc, à qui le résident du roi était allé faire cette offre de la part de celui qui commandait l'armée, n'en fit point de part au sénat, se contentant de faire seulement des remercîments à celui qui lui avait fait l'offre, mais, comme le résident connut que les conseils n'avaient point été avertis de sa proposition, il la fit déclarer par la noblesse, ce qui produisit un tel effet que, contre le gré même du duc et de la plupart des sénateurs partisans d'Espagne, l'offre eût été acceptée et mise en exécution sans que, par leur adresse ordinaire, la proposition qu'ils n'auraient osé refuser fut éludée par les résolutions qui furent prises lors d'envoyer un ambassadeur en France pour remercier le roi de cette assistance et des offres qui leur avaient été faites en son nom, et un en Espagne, pour déclarer que s'ils n'en faisaient une prompte restitution, ils auraient recours à l'autorité du roi pour leur en demander raison; et cependant ordonnaient que le procès serait fait à Doria, qui avait assisté à cette prise; que leurs ports seraient fermés aux galères d'Espagne, et qu'il serait fait commandement à tous leurs sujets de quitter le service d'Espagne pour se rendre dans leurs ports, à peine de la vie.

Durant que ces résolutions s'exécutaient et que l'armée du roi était dans la baie de Toulon prête à faire voile, il revint un nouveau commandement du roi qui obligeait l'archevêque de Bordeaux à redemeurer dans le Levant avec le comte d'Harcourt, qui y revint par même ordre, afin d'assister conjointement avec toute l'armée M. le duc de Savoie, qui avait dessein d'attaquer Final.

Ce nouvel ordre fit quelque temps surseoir ce partement de l'armée, pendant lequel temps divers brigantins et diverses pataches qu'on envoyait à la mer prirent quelques felouques et quelques barques d'Espagne qui portaient des paquets, par lesquels on apprit le

dessein que les Espagnols avaient d'entrer dans le Languedoc : ce qui obligea sa majesté de donner le commandement au comte d'Harcourt, archevêque de Bordeaux et général des galères, d'assister le duc d'Haluin de tout ce qu'il avait besoin en cas que les ennemis entrassent dans la province dont il était gouverneur. Sur ce temps, l'archevêque de Bordeaux étant tombé malade, après avoir mis l'armée en état de faire voile dans le golfe de Toulon, se retira à Marseille pour avoir moyen de se faire traiter, où il demeura les mois de juillet et août, donnant néanmoins avis à M. de Savoie que l'armée était en état de marcher dès-lors qu'il l'ordonnerait.

Au commencement de septembre, la nouvelle arrivée que les ennemis étaient dans le Languedoc et avaient assiégé Leucate, l'archevêque de Bordeaux en donna avis à M. d'Harcourt et le pria de lui vouloir envoyer huit ou dix Dragons, qui sont vaisseaux de deux cents environ, afin que, les joignant avec les galères que M. le général lui faisait espérer, il pût empêcher le secours que les ennemis avaient par mer et faciliter celui que les assiégés pouvaient tirer de Languedoc, et cependant prend la poste pour s'y en aller par terre pour conférer avec M. d'Haluin des moyens de secourir Leucate et vérifier si les ports de la Franquine et môle d'Agde étaient en état de recevoir les vaisseaux et galères, comme on lui avait rapporté, laissant la conduite des vaisseaux au sieur commandeur de Poincy, lequel ne les put amener, d'autant que le général des galères n'estimait pas qu'il y eût sûreté d'y envoyer ces galères.

Le 9 de septembre, ledit archevêque de Bordeaux étant arrivé auprès dudit duc d'Haluin à Béziers, il sut comme quoi il avait envoyé par tous les lieux du gouvernement pour assembler les troupes, mais que les ennemis étaient retranchés de sorte qu'il n'y avait guère d'espérance de les en pouvoir déloger, et presque aucune apparence, par l'avis de plusieurs capitaines qui avaient été assemblés en divers conseils, de les pouvoir attaquer. Jusques à ce jour, on n'avait eu aucune nouvelle des assiégés, et personne n'avait encore été visiter les assiégeants.

L'archevêque de Bordeaux, à son arrivée, crut qu'auparavant que

pouvoir opiner sur ce qu'il y aurait à faire et rendre compte au roi de son voyage, il devait voir les ennemis pour plus facilement donner son opinion de ce qu'il y aurait à faire pour la vue de leur contenance. Il demanda quelque escorte à M. d'Haluin, laquelle lui voulant donner lui-même, ils partirent ensemble pour s'en aller à Narbonne; le même jour visitèrent Sainte-Lucie, qui est une île fort élevée et de fort grande conséquence à l'embouchure de la rivière de Narbonne, et le lendemain s'en allèrent jusques à un lieu appelé le Déferracaval, avec quelque deux cents chevaux; de là les gardes des ennemis furent reconnues, leurs retranchements vus, et les divers lieux de Roquefort et la Palme qu'ils tenaient, reconnus.

On retourne à Béziers. Cette approche des ennemis augmente le désir de les combattre, et toutes les villes commencent à envoyer, chacune selon leur force, des troupes. Durant ce temps, l'archevêque de Bordeaux s'en va loger à Sainte-Lucie et assemble tous les bateaux qu'il peut du pays, pour, avec les felouques et chaloupes qu'il avait amenées, faire une partie de ce qu'il espérait avec les galères, lesquelles ne venant pas, empêchaient que les vaisseaux ne vinssent, de peur que le calme qui est ordinaire en cette mer-là en cette saison ne séparât les vaisseaux, lesquels n'étant pas munitionnés de gros canons, à cause de leur petitesse, eussent pu être incommodés de celui des galères.

M. le duc d'Haluin, voyant l'archevêque de Bordeaux logé à Sainte-Lucie, revint à Narbonne, d'où il envoya le sieur de Saint-Aunay avec son régiment prendre le port de Sijean, sur la nouvelle qui arriva que les ennemis voulaient venir forcer une compagnie de gens de pied qui était dedans. On tint conseil à Narbonne, et la question est agitée si on doit secourir Leucate, ou non. Les avis sont divers, et la plupart tiennent qu'il vaut mieux faire tête à Narbonne que de hasarder ce que l'on avait de troupes : celui de l'archevêque de Bordeaux fut que tout ce que l'on avait d'hommes, il le fallait assembler à Sijean, et que là on résoudrait plus facilement ce que l'on aurait à entreprendre. Cet avis suivi, M. d'Haluin s'y en va aussi bien que ledit archevêque et ce qu'il y avait de troupes aux environs. Le même jour, le sieur de Mayola, lieutenant des gardes de monseigneur le cardinal, y arrive, qui apporte

non seulement permission d'attaquer les ennemis, mais des semonces de ce faire, et ordre à l'archevêque de Bordeaux d'y servir en même qualité qu'il faisait à l'armée navale.

Nouvelles difficultés se présentant du secours, mais la présence de ce nouveau envoi, faisant changer d'opinion à plusieurs, qui estimaient qu'il ne fallait point les attaquer, les fit consentir de marcher jusqu'au Déferracaval avec ce que l'on avait de troupes pour, à la vue des ennemis, résoudre ce que l'on avait à faire.

La question est proposée si on doit attaquer Roquefort et la Palme auparavant que d'y aller; néanmoins par la pluralité d'avis on résout de ne le pas faire contre l'avis de l'archevêque de Bordeaux.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE Ier.

Le roi Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne. — Descente des Espagnols sur les côtes de Provence. — Leurs galères, sous les ordres du duc de Fernandina et du marquis de Sainte-Croix, s'emparent des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. — Description de ces îles. — M. de Pont-Courlay est nommé général des galères, M. le comte d'Harcourt généralissime de l'armée navale, et M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du roi en l'armée navale. — Plan de campagne pour l'armée navale. — Instructions du roi données à M. l'archevêque de Bordeaux par M. le cardinal de Richelieu. — Lettres du roi à S. S. le pape, à M. le duc de Florence et à M. le cardinal de Lyon. — État statistique de la flotte française. — Départ de l'armée navale. — Dépêche de M. l'archevêque de Bordeaux à Mgr le cardinal de Richelieu sur le passage et la jonction des escadres du ponant avec celles du levant. — De fâcheuses divisions surviennent entre MM. le maréchal de Vitry, le comte d'Harcourt et M. l'archevêque de Bordeaux. — Arrivée des vaisseaux français en vue des îles Sainte-Marguerite. — Combats de la flotte française contre la flotte espagnole. — Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu à M. l'archevêque de Bordeaux..... Page 1 à 122.

CHAPITRE II.

M. de Noyers se plaint à M. de Sourdis des divisions qui continuent de régner dans l'armée navale. — État de la position de l'armée navale espagnole, et de ce que peuvent tenter les vaisseaux du roi. — Le capitaine Laramée, pétardier, propose d'attaquer Trapano et Loan, appartenant au prince Doria. — Correspondance relative au secours de Parme. — M. d'Émery engage M. l'archevêque de Bordeaux à presser l'envoi du secours promis. — Lettre du comte d'Harcourt sur les îles Sainte-Marguerite. — Dépêche de M. de Sabran à l'archevêque de Bordeaux sur le mauvais vouloir des Génois, qui ne consentent pas à accorder le passage des troupes. — Dépêche du roi à M. l'archevêque de Bordeaux, lui ordonnant de hâter l'attaque des îles Sainte-Marguerite. — Dépêche de Mgr le cardinal de Richelieu sur le même sujet.

— Navigation de M. de Manty sur les côtes de Gênes. — M. le duc de Savoie se plaint à M. l'archevêque de Bordeaux de l'embargo qu'on a mis sur ses vaisseaux. — M. de Guérapin à M. de Sourdis : il donne avis que les Espagnols doivent aller secourir les îles Sainte-Marguerite. — Détails sur l'armement des ennemis. — Le roi à M. de Sourdis : il continue de l'engager à secourir les îles. — Mgr le cardinal de Richelieu au même, sur le même sujet. — Continuation de la navigation de M. de Manty. — Les vaisseaux de transport sont préparés pour l'attaque des îles. — Réclamation de M. Fabio Scotti, envoyé de Parme, sur les retards qu'on apporte au secours de Parme. — Le roi et Mgr le cardinal de Richelieu s'étonnent de ce que l'archevêque de Bordeaux n'a pas encore attaqué les îles. — Dissensions entre M. le maréchal de Vitry et M. de Sourdis. — Le maréchal donne un coup de canne à M. l'archevêque de Bordeaux. — Lettres du roi et de Mgr le cardinal de Richelieu à ce sujet. — Lettre et justification de M. le maréchal de Vitry. — Profonds regrets du roi et de Mgr le cardinal de voir l'année terminée sans que la flotte ait rien tenté sur les îles. — Ils engagent M. de Sourdis à hâter le secours de Parme. — Relation du manquement de la prise des îles, pour servir de justification à M. le maréchal de Vitry..... Page 123 à 236.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE III.

M. de Sabran insiste de nouveau sur l'importance du secours de Parme, et donne à M. l'archevêque de Bordeaux de nouveaux détails sur l'armée espagnole. — M. Fabio Scotti, envoyé de M. le duc de Parme, réclame le secours promis à son maître, qui refuse tout accommodement avec l'Espagne pour rester fidèle aux intérêts de la France. — Le roi mande à M. l'archevêque de Bordeaux, qu'étonné de ne pas voir s'effectuer le départ des troupes destinées à M. le duc de Parme, il envoie M. de Baume à M. l'archevêque pour lui en témoigner son déplaisir. — M. le duc de Savoie écrit à M. l'archevêque de Bordeaux qu'on a publié à Turin que si M. le duc de Parme n'était pas bientôt secouru, il serait forcé de s'accommoder avec les Espagnols, ce qui serait fâcheux pour les intérêts de la France. — Le roi ordonne à M. l'archevêque de Bordeaux de faire immédiatement embarquer les quatre mille hommes de pied et les deux cents chevaux destinés pour le duché de Parme. — M. de Sabran annonce à M. l'archevêque de Bordeaux que M. le duc de Parme, obligé par la nécessité, et ne voyant pas arriver le secours qu'il attend depuis si long-temps, s'est accommodé avec l'Espagne. — Déclaration et réclamation du chevalier Fabio Scotti, envoyé de M. le duc de Parme, sur ce qu'on le veut retenir à Toulon. —

Ordre du roi de laisser partir le comte Fabio Scotti. — Lettre de M. le duc de Savoie à M. l'archevêque de Bordeaux, au sujet de l'accommodement de M. le duc de Parme. — Le roi ordonne d'employer les troupes à l'attaque des îles. — Dépêche de M. l'archevêque de Bordeaux à M. de Noyers sur l'armée navale. — Lettre de M. l'archevêque de Bordeaux au roi sur le voyage que la flotte a fait en Sardaigne. — Lettre de M. l'archevêque de Bordeaux à Mgr le cardinal de Richelieu sur ses démêlés avec MM. de Vitry et d'Harcourt. — Le roi envoie un courrier à M. l'archevêque de Bordeaux pour lui ordonner d'attaquer les îles. — Le roi à M. de Bordeaux sur la descente en Sardaigne. — Etat des vaisseaux et galères restant en ponant. — M. l'archevêque de Bordeaux écrit à Mgr le cardinal de Richelieu la relation de ce qui s'est passé au voyage de Sardaigne. — Le roi à M. l'archevêque de Bordeaux sur les affaires de Sardaigne. — Attaque des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. — Relation de l'attaque par M. l'archevêque de Bordeaux. — Lettre du roi à ce sujet. — Le siége continue. — Le roi annonce à M. l'archevêque de Bordeaux qu'il envoie M. le prince de Condé commander en Provence. — Lettre de M. le duc d'Haluin à Mgr le cardinal de Richelieu au sujet des îles. — Réponse de Mgr le cardinal..... Page 237 à 364.

CHAPITRE IV.

Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu à M. de Guitaud, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. — Trève accordée au commandant des îles pour l'Espagne. — Capitulation de l'île Sainte-Marguerite. — Exécution de la capitulation de l'île Sainte-Marguerite. — Relation de l'attaque et de la prise des îles. — Articles accordés à la garnison espagnole sortant de Saint-Honorat. — Dépêche de M. de Bordeaux concernant l'organisation militaire et le gouvernement des îles. — Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu à M. de Bordeaux sur l'heureux succès de la reprise des îles. — Lettre de M. de Bordeaux à Mgr le cardinal de Richelieu sur le traité fait avec le gouverneur espagnol de Saint-Honorat. — Le roi à M. de Bordeaux sur la fortification des îles. — Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu au sujet de l'armée navale et des garnisons qu'il faut laisser en Provence. — Mémoire de M. l'archevêque de Bordeaux sur ce qu'il faut faire pour mettre la côte de Provence en sûreté. — Mgr le cardinal de Richelieu engage M. de Bordeaux à rester dans le Levant. — Les Espagnols tentent une descente à Saint-Tropez et à Fréjus, et sont repoussés. — Lettres de M. de Bordeaux à M. Justinian sur son voyage aux côtes de Barbarie; — à M. de Sabran sur l'armée navale d'Espagne; — et à M. de Noyers sur ce que la multiplicité des commandements paralyse l'action de son autorité et nuit au service de sa majesté. — Le cardinal de Richelieu à M. le comte d'Harcourt; — et à M. de Bordeaux, touchant le rappel de M. d'Harcourt. — Le roi à M. de

Bordeaux sur l'armée navale. — M. le duc d'Haluin à M. de Bordeaux. — Mémoire du roi à M. de Bordeaux sur les moyens à prendre pour s'opposer à la descente des Espagnols en Languedoc..... Page 365 à 475.

CHAPITRE V.

Mgr le cardinal de Richelieu prévient officiellement M. le duc d'Haluin des projets des Espagnols sur Leucate. — M. d'Haluin demande à M. de Bordeaux le concours de l'armée navale. — Le mauvais vouloir du général des galères et de M. d'Harcourt empêche M. de Bordeaux de se rendre aux désirs de M. le duc d'Haluin. — M. de Bordeaux part néanmoins pour Leucate. — Service qu'il y rend. — Bataille de Leucate. — Victoire remportée par les Français sur les Espagnols. — Relation du combat. — Lettre du roi et de Mgr le cardinal de Richelieu à M. d'Haluin pour le féliciter. — Le roi lui envoie le bâton de maréchal de France. — Le parlement de Toulouse félicite M. d'Haluin. — M. de Guitaut, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, se plaint des vexations de M. le maréchal de Vitry. — Ce dernier est mandé à la cour, mis à la Bastille et dépossédé de sa charge de gouverneur de Provence. — Mémoire de M. de Bordeaux sur les affaires de Provence. — M. de Lavoie, chevalier de Malte, fait prisonnier le marquis de Lermes, gouverneur de Sassari (Sardaigne); il conclut un traité avec lui pour *obtenir la livraison* des places fortes de son gouvernement aux armées du roi. — Instruction de M. de Bordeaux à M. de Lavoie sur cette affaire. — Offres du roi au marquis de Lermes, pour livrer la ville. — Journal de la navigation de l'armée navale de France jusqu'à la fin de décembre..... Page 476 à 545.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

UNIV. OF